

Université de Montréal

**Mise en lumière des écarts d'attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la
force à divers stades de la formation policière :
Démystification du processus de socialisation des policiers**

Par Camille Faubert

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur (Ph.D) en criminologie

Avril 2019

© Camille Faubert, 2019

Université de Montréal
École de criminologie, Faculté des Arts et des Sciences

Cette thèse intitulée

**Mise en lumière des écarts d'attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la
force à divers stades de la formation policière :
Démystification du processus de socialisation des policiers**

Présentée par :

Camille Faubert

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Benoît Dupont
Président-rapporteur

Rémi Boivin
Directeur de recherche

Frédéric Ouellet
Membre du jury

Fabien Jobard
Examineur externe

RÉSUMÉ

La présente thèse propose d'observer les distinctions des attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force chez des futurs policiers québécois à différents stades de leur formation policière initiale en école. Plusieurs chercheurs et de nombreux policiers sont d'avis que le métier de policier est appris dans son intégralité sur le terrain et que, *de facto*, la formation en Académie de Police est inutile. Or, est-ce vraiment le cas? Se pourrait-il que la formation policière engendre des changements d'attitudes graduels et subtils chez les futurs policiers de sorte que ceux-ci sont imperceptibles, mais à la fois les préparent à l'exercice de la profession policière? C'est précisément ce que la thèse vise à documenter, en lien avec les questions de légitimité de la police et d'emploi de la force. La formation policière sera considérée avoir un apport si les futurs policiers plus avancés dans la formation ont des attitudes plus positives face à la légitimité de la police et sont plus favorables à l'emploi de la force que leurs collègues plus novices.

Sans contredit, la littérature sur la légitimité de la police est vaste. Or, ce concept est, dans la grande majorité du temps, abordé de façon unidirectionnelle où les citoyens évaluent la légitimité de la police. Il est ici proposé de changer d'approche et d'adopter plutôt une perspective interactionniste et dialogique de la légitimité de la police où la perception de la légitimité de la police qu'ont les citoyens découle du regard que les policiers portent sur la légitimité de leur institution. Dans ce contexte, la formation policière est vue comme une voie de transmission de la légitimité de la police à laquelle sous-tend un processus de socialisation professionnelle qui permet l'adhésion à la culture policière.

Ce sujet de recherche est abordé d'un point de vue macrosociologique grâce à une méthodologie quantitative basée sur une enquête transversale à mesures répétées. Concrètement, l'analyse consiste en des comparaisons de moyennes d'attitudes face à la légitimité de la police et face à l'emploi de la force à différents stades de la formation policière. Pour ce faire, les données ont été collectées, dans un premier temps, auprès de 1 494 futurs policiers en formation au Québec. Dans un deuxième temps, pour écarter l'hypothèse alternative que l'explication des écarts d'attitudes entre plusieurs groupes d'étudiants à différents stades de formation pourrait

en fait provenir d'une maturation généralisée à tous les jeunes en phase d'émergence de l'âge adulte (c'est-à-dire, entre 18 et 25 ans), la thèse incorpore une dimension de comparaison avec des citoyens de la même tranche d'âge en considérant un échantillon de 601 étudiants d'autres programmes de formation.

Conformément aux trois objectifs spécifiques de la thèse, les résultats ont permis d'observer qu'au cours de la formation policière : 1) les attitudes des futurs policiers plus avancés dans la formation sont plus positives et plus distinctes de celles de leurs homologues d'autres programmes de formation que les attitudes des futurs policiers en début de formation, ce qui indique un apport de la formation policière dans le développement de la légitimité de la police chez ceux en voie d'exercer le métier , 2) les attitudes du groupe de futurs policiers plus avancés dans la formation sont plus homogènes que celles de leurs comparses plus novices, ce qui suggère l'adhésion à la culture policière, et 3) les futurs policiers en fin de formation présentent une dissociation dans leurs attitudes face à la légitimité et face à l'emploi de la force relativement à leurs collègues plus novices, dans le sens où leurs attitudes face à la légitimité de la police sont moins fortement prédictives de leurs attitudes face à l'emploi de la force. Ce dernier résultat semble mettre en lumière le développement d'un jugement critique face à la légitimité de la police et son pouvoir d'emploi de la force au cours de la formation policière. La thèse conclut donc que l'utilité de la formation policière en école est loin d'être vaine; elle paraît occasionner des changements d'attitudes subtils et graduels qui peuvent se révéler importants à l'exercice du métier de policiers.

Mots clés : police; recrues; formation; socialisation professionnelle; culture policière; emploi de la force; légitimité; *power-holder legitimacy*; homogénéisation; dichotomie « nous-eux »

ABSTRACT

The thesis suggests studying the variations in attitudes toward police legitimacy and the use of force for in-training police students at distinct phases of police initial training at the Police Academy. Several researchers and many police officers attest that the police craft is solely acquired and learnt on the street and, therefore, the training provided at the Police Academy is pointless. Yet, is this really so? Could it be that the training provided by the Police Academy triggers such gradual attitude changes that they go unnoticed, while contributing to preparing the recruits to perform the police line of work? These questions underlie this thesis, specifically in regard to police legitimacy and use of force in the sense that the contribution of the police training would be unveiled if in-training police students more advanced in the study program have more positive attitudes toward police legitimacy and are more favourable to police use of force.

Undeniably, the literature on police legitimacy is extensive. However, authors generally adopt a unidirectional point of view where police legitimacy equates to citizen perceptions of police. Rather, it is advocated here that an interactionist and dialogic approach is better suited to understand police legitimacy. The latter is based on the premise that citizens' perceptions of police legitimacy ensue from the outlook that patrol officers have on the legitimacy of their institution. In that case, police training is considered a professional socialization process which acts as a police legitimacy transmission channel leading to the conformity to police culture.

The thesis tackles this research topic with a macrosociological approach supported by a quantitative methodology based on a repeated cross-sectional research design. Precisely, the analytical strategy consists of mean comparisons of attitudes toward police legitimacy and use of force scores at different stages of the police training curriculum. As a first step, data were gathered from a sample of 1 494 future police officers in training in Quebec, Canada. Then, in order to rule out the alternative hypothesis that attitude score fluctuations between groups at different stages of the training could result from a maturation phenomenon generalized to all youth in the phase of emerging adulthood (i.e. 18-25 years old), the thesis includes a dimension

of comparison with the general population of the same age group by taking into account the attitude scores of a sample of 601 students from other study programs.

In accordance with the three specific objectives of the thesis, results show that, along the police training: 1) attitude scores of in-training police students more advanced in the curriculum are more positive and more divergent from those of the students from other study programs than these attitudes for freshmen, reflecting the impact of training in the development of the perceptions of police legitimacy in those on the path to serve as patrol officers, 2) attitude scores of the group of in-training police students more advanced in the curriculum are more homogenous than those of more novice groups of in-training police students, which suggests the adherence to a specific professional culture, and 3) in-training police students in the senior phase display a greater disconnection between their attitudes toward police legitimacy and attitudes toward police use of force compared to their more junior colleagues, in the sense that their attitudes towards police legitimacy are less strongly predictive of their attitudes toward police use of force. This last result sheds light on the development of critical judgment. All things considered, the thesis concludes that the worth of police initial training is far from vain; it strikes as being responsible for subtle and gradual attitude changes that can prove important to police work.

Keywords: police, recruits, training, professional socialization, police culture, use of force, legitimacy, power-holder legitimacy, homogenization; us-versus-them.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES FIGURES	XVI
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	XXII
REMERCIEMENTS	XXIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – POUVOIRS, FORMATION ET ATTITUDES DES POLICIERS : LITTÉRATURE À L’APPUI	8
1.1 L’emploi de la force par la police	9
1.1.1 <i>L’emploi de la force par la police : L’opinion publique</i>	11
1.1.2 <i>L’emploi de la force par la police : L’opinion endogène</i>	13
1.1.3 <i>Prévalence des incidents d’emploi de la force par la police : évènements controversés, mais rares</i>	24
1.1.4 <i>Les fonctions sociales du pouvoir d’emploi de la force de la police</i>	26
1.2 La formation policière.....	33
1.2.1 <i>La formation policière en « Académie de Police » : les vues de l’intérieur</i>	36
1.2.2 <i>Les effets de la formation policière : Démonstrations empiriques</i>	38
1.3 L’attitude : Concept psychique multidimensionnel indispensable au devenir policier ?.....	54
1.3.1 <i>Diverses dimensions d’une attitude : Structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques</i>	55

**CHAPITRE 2 – LA TRANSMISSION DE LA CULTURE POLICIÈRE PAR LA
CONSTRUCTION DE LA LÉGITIMITÉ : UN CADRE THÉORIQUE DE CONTRÔLE
SOCIAL INFORMEL 59**

2.1	La légitimité de la police : L'opinion publique	60
2.2	La légitimité de la police : L'opinion endogène	66
2.3	Dichotomie « nous-eux » : Décalage entre opinions publiques et endogènes ..	70
2.4	Le quoi ? Devenir policier, une question de culture	75
2.4.1	<i>Au-delà de la perspective unitaire et individuelle : Une approche macrosociologique de la culture policière</i>	81
2.5	Le comment ? Devenir policier, une étape à la fois	86
2.5.1	<i>L'éternel débat sélection-socialisation en socialisation professionnelle des policiers : Transposition macrosociologique</i>	96
2.6	La socialisation professionnelle des policiers : À quoi ça sert ?	99
2.7	Formulation concrète du problème de recherche : Objectifs général et spécifiques	103

CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE..... 109

3.1	Description et recrutement des participants	109
3.2.	Instrument de collecte de données	117
3.2.1.	<i>La validation en amont</i>	120
3.2.2.	<i>La validation en aval</i>	122
3.3	Opérationnalisation des concepts.....	125
3.4.	Stratégies d'analyse	134
3.4.1.	<i>Objectif spécifique 1 : Homogénéisation ?</i>	136
3.4.2.	<i>Objectif spécifique 2 : Dissociation ?</i>	140
3.4.3.	<i>Objectif spécifique 3 : Uniformisation ?</i>	144

CHAPITRE 4 – HOMOGENÉISATION? 147

4.1.	Homogénéisation des attitudes générales face à la légitimité de la police	149
------	---	-----

4.1.1. <i>Quand homogénéisation rime avec indistinction</i>	156
4.2. Homogénéisation des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force.....	168
4.2.1 <i>Qui se ressemble s'assemble ? Qui s'assemble se ressemble ?</i>	171
CHAPITRE 5 – DISSOCIATION?	181
5.1. Dissociation des attitudes générales face à la légitimité de la police	185
5.1.1. « <i>C'est nous contre eux</i> » : <i>Quand la polarité d'attitudes apparaît-elle ?</i> ..	
.....	186
5.1.2 <i>La dichotomie « nous-eux » : Une question d'attitudes ou de profils</i>	
<i>sociodémographiques</i>	195
5.2. Dissociation des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police ...	
.....	202
5.2.1. <i>La formation policière comme maître d'œuvre d'une dichotomie « nous-</i>	
<i>eux » dans les perceptions du pouvoir d'emploi de la force</i>	210
CHAPITRE 6 – UNIFORMISATION?	220
6.1 La formation policière réduit-elle la dualité d'opinions ?.....	222
6.2 Indice d'attitudes uniformes : Quand perceptions d'une police légitime ne rime	
pas nécessairement avec approbation de son utilisation de la force	233
CHAPITRE 7 – LA FORMATION POLICIÈRE COMME VÉHICULE DE	
TRANSMISSION DU <i>POWER-HOLDER LEGITIMACY</i> : QUELQUES ÉLÉMENTS DE	
DISCUSSION	236
7.1. Le développement du <i>power-holder legitimacy</i> comme indice de l'adhésion à la	
culture policière : Une retombée de la socialisation professionnelle.....	260
CONCLUSION	267
RÉFÉRENCES	272
ANNEXE 1	XXVII
ANNEXE 2	XXVIII

ANNEXE 3.....	XXXIII
ANNEXE 4.....	XXXIX
ANNEXE 5.....	XLI
ANNEXE 6.....	LII
ANNEXE 7.....	LXI
ANNEXE 8.....	LXXIX
ANNEXE 9.....	LXXXI
ANNEXE 10.....	LXXXIII
ANNEXE 11.....	LXXXIX
ANNEXE 12.....	XCVIII
ANNEXE 13.....	CVIII

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Liste des items contenus dans la seconde section du questionnaire	118
Tableau 2: Statistiques descriptives selon le programme de formation et le stade d'avancement	130
Tableau 3: Schéma de la stratégie d'analyse pour atteindre l'objectif spécifique 1	137
Tableau 4: Schématisation fictive des trois cas de figure possibles pour l'analyse d'homogénéisation des attitudes au cours de la formation policière- scores moyens d'attitudes par sexe	139
Tableau 5: Schéma de la stratégie d'analyse pour atteindre l'objectif spécifique 2	141
Tableau 6: Indicateurs d'homogénéité des variances pour l'atteinte de l'objectif 2	142
Tableau 7: Schéma de la stratégie d'analyse pour atteindre l'objectif spécifique 3	145
Tableau 8: Matrice des différences de moyennes entre les quatre stades d'avancement dans la formation policière	151
Tableau 9: Calculs des coefficients de variation des scores d'attitudes générales pour chaque stade d'avancement dans la formation	154
Tableau 10: Coefficients b issus de modèles de régressions linéaires multiples avec le score d'attitudes générales comme variable dépendante et les profils de répondants (sexe x stade d'avancement) comme variables indépendantes	160
Tableau 11: Matrice des différences de moyennes d'attitudes spécifiques entre les quatre stades d'avancement dans la formation policière	170
Tableau 12: Calculs des coefficients de variation des scores d'attitudes spécifiques pour chaque stade d'avancement dans la formation	171
Tableau 13: Statistiques descriptives des groupes traitement et contrôle.....	184
Tableau 14: Matrice récapitulative des résultats des tests de moyennes paramétriques à deux groupes et des modèles de régressions linéaires multiples entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes	190
Tableau 15: Régressions logistiques binaires pour chaque stade d'avancement dans les programmes de formation pour connaître les probabilités d'être un candidat à la profession policière en fonction des variables sociodémographiques et expérientielles (Rapports de cote (RC)).....	193

Tableau 16: Régressions linéaires multiples évaluant les relations entre les facteurs sociodémographiques et expérientiels et les attitudes générales (VD) à chaque stade d'avancement sans égard au programme d'étude des répondants	194
Tableau 17: Régressions linéaires multiples évaluant les relations entre les facteurs sociodémographiques et expérientiels et les attitudes spécifiques (VD) à chaque stade d'avancement sans égard au programme d'étude des répondants	206
Tableau 18: Tableaux croisés et tests de chi-carré entre le stade d'avancement dans la formation et le sexe ainsi que le stade d'avancement dans la formation et le statut d'agent de sécurité pour les candidats à la profession policière	208
Tableau 19: Régression linéaire multiple avec score d'attitudes spécifiques en variable dépendante pour les futurs policiers (n= 1 494) en formation sans prise en compte du stade d'avancement	224
Tableau 20: Régression linéaire multiple avec scores d'attitudes spécifiques en variable dépendante pour les étudiants d'autres programmes (n= 601) sans prise en compte du stade d'avancement	225
Tableau 21: Modèles de régressions linéaires multiples pour observer l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques à chaque stade d'avancement pour les futurs policiers en formation	229
Tableau 22: Modèles de régressions linéaires multiples pour observer l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques à chaque stade d'avancement pour les étudiants d'autres programmes (n= 601).....	231
Tableau 23: Modèles de régressions linéaires multiples avec effets d'interactions entre le stade d'avancement et l'attitude générale pour observer les différences dans l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique d'un stade d'avancement à l'autre pour les futurs policiers en formation (n= 1 494)	234
Tableau 24: Modèles de régressions linéaires multiples avec effets d'interactions entre le stade d'avancement et l'attitude générale pour observer les différences de l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique d'un stade d'avancement à l'autre pour les étudiants d'autres programmes.....	228
Tableau 25: Régression logistique sur échantillon total (VD : indice de dissociation).....	233
Tableau 26: Rapports de cote (RC) issus de régressions logistiques sur échantillon de futurs policiers (VD : indice de dissociation).....	234

Tableau 27: Rapports de cote (RC) issus de régressions logistiques sur échantillon d'étudiants d'autres programmes (VD : indice de dissociation)	235
---	-----

Tableaux en annexes

Tableau 28: Résumé des séances de collecte de données	xxxiii
--	--------

Tableau 29: Indices de normalité des distributions pour l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police pour les étudiants en formation policière et les étudiants d'autres programmes, pour les échantillons totaux à la section 1 et subdivisés selon le stade d'avancement dans la formation aux sections 2, 3, 4 et 5.....	lii
---	-----

Tableau 30: Indices de normalité des distributions pour l'échelle d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police pour les étudiants en formation policière et les étudiants d'autres programmes, pour les échantillons totaux à la section 1 et subdivisés selon le stade d'avancement dans la formation aux sections 2, 3, 4 et 5.	lvi
--	-----

Tableau 31: Effet du stade d'avancement dans la formation policière sur l'attitude générale, avec coefficient de tolérance (VD : score d'attitudes générales face à la légitimité de la police)	lxi
--	-----

Tableau 32: Démonstration du respect du postulat de multicolinéarité (coefficient de Tolérance) des modèles de régressions linéaires multiples présentés au tableau 10 (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)	lxii
---	------

Tableau 33: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de l'origine ethnique et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)	lxiii
--	-------

Tableau 34: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction du statut d'agent de sécurité et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)	lxiv
--	------

Tableau 35: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de proche policier et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores attitudes générales face à la légitimité de la police)	lxvi
---	------

Tableau 36: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de victime_force et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)	lxviii
Tableau 37: Effet du stade d'avancement dans la formation policière sur l'attitude spécifique avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)	lxix
Tableau 38: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction du sexe et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)	lxx
Tableau 39: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondant provenant de l'interaction de l'origine ethnique et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force).....	lxxi
Tableau 40: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction du statut d'agent de sécurité et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force).....	lxxiii
Tableau 41: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de proche policier et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force).....	lxxv
Tableau 42: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de victime_force et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force).....	lxxvii
Tableau 43: Modèle de régression linéaire multiple avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)	lxxix
Tableau 44: Modèle de régression linéaire multiple avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)	lxxx
Tableau 45: Régressions linéaires multiples observant l'effet du stade d'avancement sur le score d'attitudes générales chez les étudiants d'autres programmes, avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)	lxxxi

Tableau 46: Régressions linéaires multiples observant l'effet du stade d'avancement sur le score d'attitudes spécifiques chez les étudiants d'autres programmes, avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force).....	lxxxii
Tableau 47: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes générales face à la légitimité de la police en début de première année de formation, avec coefficient de tolérance.....	lxxxiii
Tableau 48: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes générales face à la légitimité de la police en fin de deuxième année de formation, avec coefficient de tolérance.....	lxxxiv
Tableau 49: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes générales face à la légitimité de la police en fin de troisième année de formation, avec coefficient de tolérance.....	lxxxv
Tableau 50: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force en début de première année de formation, avec coefficient de tolérance.....	lxxxvi
Tableau 51: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force en fin de deuxième année de formation, avec coefficient de tolérance.....	lxxxvii
Tableau 52: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force en fin de troisième année de formation, avec coefficient de tolérance.....	lxxxviii
Tableau 53: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les futurs policiers en formation, tous stades d'avancement confondus	lxxxix
Tableau 54: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les futurs policiers en début de première année de formation	xc
Tableau 55: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les futurs policiers en fin de deuxième année de formation	xcii
Tableau 56: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les futurs policiers en fin de troisième année de formation.....	xciii

Tableau 57: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec.....	xciii
Tableau 58: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les étudiants d'autres programmes, tous stades d'avancement confondus	xciv
Tableau 59: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les étudiants d'autres programmes en début de première année de formation	xcv
Tableau 60: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les étudiants d'autres programmes en fin de deuxième année de formation	xcvi
Tableau 61: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les étudiants d'autres programmes en fin de troisième année de formation.....	xcvii
Tableau 62: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_1 VS Policiers_2) et le score d'attitudes générales	xcviii
Tableau 63: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_2 VS Policiers_3) et le score d'attitudes générales	xcix
Tableau 64: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_3 VS Policiers_ENPQ) et le score d'attitudes générales.....	c
Tableau 65: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_1 VS Policiers_3) et le score d'attitudes générales	ci
Tableau 66: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_1 VS Policiers_ENPQ) et le score d'attitudes générales.....	cii
Tableau 67: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_2 VS Policiers_ENPQ) et le score d'attitudes générales.....	ciii

Tableau 68: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Autres_1 VS Autres_2) et le score d'attitudes générales.....	civ
Tableau 69: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Autres_2 VS Autres_3) et le score d'attitudes générales.....	cv
Tableau 70: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Autres_1 VS Autres_3) et le score d'attitudes générales.....	cvi
Tableau 71: Statistiques descriptives pour chaque item de l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police et analyse de variance (One-Way ANOVA)	cviii
Tableau 72: Tests post-hoc (Gabriel) des différences de moyennes	cix

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Schématisation de la culture comme concept collectif.....	83
Figure 2: Schéma des groupes de répondants soumis à l'évaluation macrosociologique des attitudes face à la légitimité de la police et à l'emploi de la force.....	129
Figure 3: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales par stade d'avancement dans la formation policière, avec intervalles de confiance à 95% (n= 1 494)	150
Figure 4: Graphique linéaire des coefficients de variation des attitudes générales pour les futurs policiers et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement dans la formation.....	154
Figure 5: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales par sexe des répondants pour les étudiants en formation policière	158
Figure 6: Représentation de chacun des profils (sexe x stade d'avancement) dans l'échantillon de futurs policiers en formation	159
Figure 7: Coefficients b de l'effet du sexe sur l'attitude générale pour chaque stade d'avancement dans la formation policière.....	161
Figure 8: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales par origines ethniques des répondants pour les étudiants en formation policière	162
Figure 9: Représentation de chacun des profils (origine ethnique x stade d'avancement) dans l'échantillon de futurs policiers en formation	163
Figure 10: Coefficients b de l'effet de l'origine ethnique sur l'attitude générale pour chaque stade d'avancement dans la formation policière	164
Figure 11: Représentation de chacun des profils (statut agent de sécurité x stade d'avancement) dans l'échantillon de futurs policiers en formation	165
Figure 12: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales par statut d'agent de sécurité des répondants pour les étudiants en formation policière	166
Figure 13: Coefficients b de l'effet du statut d'agent de sécurité sur l'attitude générale pour chaque stade d'avancement dans la formation policière	167
Figure 14: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes spécifiques par stade d'avancement dans la formation policière, avec intervalles de confiance à 95% (n= 1 494)	169

Figure 15: Graphique linéaire des coefficients de variation des scores d'attitudes spécifiques pour les futurs policiers et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement dans la formation.....	171
Figure 16: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes spécifiques par sexe des répondants pour les étudiants en formation policière.....	173
Figure 17: Coefficients b de l'effet du sexe sur l'attitude spécifique pour chaque stade d'avancement dans la formation policière.....	173
Figure 18: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes spécifiques par statut d'agent de sécurité des répondants pour les étudiants en formation policière	174
Figure 19: Coefficients b de l'effet du statut d'agent de sécurité sur l'attitude spécifique pour chaque stade d'avancement dans la formation policière	175
Figure 20: Graphique linéaire récapitulatif des effets des facteurs sociodémographiques et expérimentiels sur les scores d'attitudes générales pour les étudiants en formation policière	178
Figure 21: Graphique linéaire récapitulatif des effets des facteurs sociodémographiques et expérimentiels sur les scores d'attitudes spécifiques pour les étudiants en formation policière	179
Figure 22: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes par stade d'avancement	187
Figure 23: Schéma conceptuel du biais de sélection - Attitudes générales face à la légitimité de la police.....	192
Figure 24: Scores moyens d'attitudes générales pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement après appariement de type kernel par score de propension et résultats de l'analyse de doubles différences	197
Figure 25: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes spécifiques pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes par stade d'avancement	203
Figure 26: Schéma conceptuel du biais de sélection - Attitudes spécifiques face à l'emploi de la force	212
Figure 27: Scores moyens d'attitudes spécifiques pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement après appariement de type kernel par score de propension et résultats de l'analyse de doubles différences	214

Figure 28: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales et spécifiques par stade d'avancement pour les futurs policiers en formation (n= 1 494)	226
Figure 29: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales et spécifiques par stade d'avancement pour les étudiants d'autres programmes (n= 601).....	228
Figure 30: Diagramme linéaire des différences d'effet des scores d'attitudes générales sur les scores d'attitudes spécifiques d'un stade d'avancement à l'autre pour les futurs policiers en formation (n= 1 494).....	230
Figure 31: Diagramme linéaire des différences d'effet des scores d'attitudes générales sur les scores d'attitude spécifiques d'un stade d'avancement à l'autre pour les étudiants d'autres programmes (n= 601).....	231

Figures en annexes

Figure 32: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 31, ci-dessus	lxi
Figure 33: Diagramme de dispersion pour évaluer respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 32, ci-dessus	lxii
Figure 34: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 33, ci-dessus	lxiii
Figure 35: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 34, à la page précédente	lxv
Figure 36: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 35, à la page précédente	lxvii
Figure 37: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 36, à la page précédente	lxix
Figure 38: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 37, ci-dessus	lxx
Figure 39: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 38, ci-dessus	lxxi
Figure 40: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 39, à la page précédente	lxxii

Figure 41: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 40, ci-dessus	lxxiv
Figure 42: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 41, à la page précédente.....	lxxvi
Figure 43: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 42, à la page précédente	lxxviii
Figure 44: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 43, ci-dessus	lxxix
Figure 45: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 44, ci-dessus	lxxx
Figure 46: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 45, ci-dessus	lxxxii
Figure 47: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 46, ci-dessus	lxxxiii
Figure 48: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression du tableau 47, ci-dessus	lxxxiv
Figure 49: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression du tableau 48, ci-dessous	lxxxv
Figure 50: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression du tableau 49, ci-dessus.	lxxxvi
Figure 51: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression du tableau 50, ci-dessus	lxxxvii
Figure 52: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression du tableau 51, ci-dessus	lxxxviii
Figure 53: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression du tableau 52, ci-dessus	lxxxix
Figure 54: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 53, ci-dessus.	lxxxix
Figure 55: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 54, ci-dessus	xc

Figure 56: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 55, ci-dessus	xcv
Figure 57: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 56, ci-dessus.	xcvii
Figure 58: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 57, ci-dessus	xcviii
Figure 59: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 58, ci-dessus.	xcix
Figure 60: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 59, ci-dessus	cx
Figure 61: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 60, ci-dessus.	cxvii
Figure 62: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 61, ci-dessus.	cxviii
Figure 63: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 62, à la page précédente	cxix
Figure 64: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présentée au tableau 63, à la page précédente.....	c
Figure 65: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présentée au tableau 64, à la page précédente.....	ci
Figure 66: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 65, à la page précédente	cii
Figure 67: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 66, à la page précédente	ciii
Figure 68: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 67, à la page précédente	civ
Figure 69: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 68, à la page précédente	cv
Figure 70: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d’homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 69, à la page précédente	cvi

Figure 71: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 70, à la page précédente cvii

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

CV : Coefficient de variation

ENPQ: École nationale de police du Québec

É.T. : Écart-type

FDI : Fonctionnement différentiel d'item

RC : Rapport de cote

Réf. : Catégorie de référence

SPVM : Service de police de la ville de Montréal

TRI : Théorie de la réponse à l'item

VD : Variable dépendante

REMERCIEMENTS

« *A doctoral dissertation is more about the research process over the actual outcome* » (Paoline et Terrill, 2014: 170). Quand j'ai lu ces mots de deux auteurs importants de mon champ de recherche, je me suis sentie interpellée. Ce qui résulte de ces cinq années d'études doctorales, c'est, bien évidemment, une thèse de laquelle je suis fière, mais c'est surtout une chercheure. C'était un processus et un cheminement incroyablement enrichissant, principalement grâce à ceux qui m'ont accompagnée et guidée en cours de route.

Tout d'abord, je tiens à remercier les trois membres de mon jury de thèse qui ont évalué attentivement mon manuscrit de plus de 400 pages : Fabien Jobard, Frédéric Ouellet et Benoît Dupont. Vos commentaires positifs m'ont grandement motivée pour la suite de mon cheminement dans le monde académique. Puis, votre investissement dans la lecture de ma thèse et dans la formulation de suggestions et de commentaires m'a définitivement permis d'améliorer le manuscrit et d'apporter des nuances importantes à mon propos de départ.

Bien sûr, des remerciements importants reviennent à mon directeur de thèse, Rémi Boivin, qui a accepté de me diriger dans ce parcours doctoral depuis 2014, mais qui a aussi auparavant dirigé mon mémoire de maîtrise et mon stage de fin de baccalauréat. Merci d'avoir toujours répondu à mes (innombrables) questions! Merci d'avoir joué l'avocat du diable et d'avoir critiqué mon travail! Merci de ton temps et de ta disponibilité! Merci de m'avoir fait confiance avec les différents projets! Après huit ans à travailler sous ta supervision, je pense bien avoir appris quelques trucs et à voler de mes propres ailes dans le monde académique. Tu sais ce qu'on dit : donne-lui un poisson, il mangera une journée. Apprends-lui à pêcher, il mangera toute sa vie. Ça aura pris 8 ans, mais tu m'as appris à pêcher!

Merci aussi à plusieurs autres professeurs qui ont marqué mon parcours de 10 ans d'études à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Carlo Morselli: Merci pour ta sagesse, tes conseils, ton honnêteté et tes encouragements. J'ai toujours eu confiance en ton jugement et tu m'as toujours suggéré de foncer! Étienne Blais: Merci de m'avoir permis de participer à plusieurs projets qui ont diversifié mes connaissances et qui ont contribué à ce que je devienne une chercheure polyvalente! Merci de ta générosité, de ton honnêteté et de ton franc-

parler! Merci d'avoir critiqué mon travail; avec le recul, je peux maintenant dire que cela m'a permis d'appivoiser le monde académique. Puis, merci aussi à David Décary-Héту et Frédéric Ouellet qui m'ont permis d'apprendre et de développer mon potentiel en recherche en collaborant à plusieurs projets sur une variété de sujets. Également, ma thèse ne serait pas ce qu'elle est sans les commentaires et suggestions de ceux qui ont évalué mon *work in progress* : Massimiliano Mulone et Jean-Pierre Guay, à l'examen de synthèse, et Samuel Tanner, en séminaire général de doctorat. Merci de m'avoir fait découvrir des auteurs et des approches que je ne connaissais pas et d'avoir grandement alimenté mon bagage de connaissances.

Les directeurs de l'École de criminologie, Jean Proulx et Denis Lafortune, qui m'ont fait confiance et m'ont offert la possibilité d'enseigner des cours, autant à 140 étudiants en amphithéâtre qu'à 8 finissants du bac en stages d'analyse. Ces cours ont été des expériences d'apprentissage autant pour moi que pour mes étudiants, qui m'ont permis de faire un pas de plus vers la maîtrise de mon *stage fright* et de mon sentiment de l'imposteur. Sans ces expériences, mon parcours doctoral n'aurait, à mes yeux, pas été complet. Et je ne serais pas suffisamment sortie de ma zone de confort!

Heureusement, dans ce cheminement doctoral qui m'a sortie de ma zone de confort, j'ai pu compter sur le support de ceux qui ont vécu ce parcours en même temps que moi : mes amis et collègues de cohorte Elsa Euvrard, Catherine Montmagny-Grenier, Maxime Bérubé, Dominique Lafférière, Valentine Crosset, Jonathan James, Marion Desfachelles, Marie-Laure Payette et Éliott Louan, sans oublier Julie Gaudreault et Anne-Marie Côté. Le sentiment de solidarité entre nous tous était essentiel pour appivoiser le monde académique.

Finalement, cette thèse, je la dois aux 2700 étudiants québécois qui ont accepté de participer à mon projet et de répondre à mon questionnaire, ceux en Techniques Policières ou en d'autres programmes collégiaux techniques ainsi que les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec. Leur investissement et leur intérêt à l'égard du projet m'ont permis de constater une ouverture à la recherche, ce qui me motive à poursuivre dans cette voie. Sans leur participation, cette thèse n'aurait pas pu voir le jour! Également, merci à Annie Gendron : sans toi, le projet n'aurait pas pu être d'une telle envergure. Puis, merci au CRSH et au FRQSC grâce à qui j'ai pu vivre très aisément pendant mes études doctorales, et même vivre

à Paris pendant six mois pour un séjour de recherche. Merci aussi au CICC et à l'École de criminologie de m'avoir apporté les appuis financiers pour assister à des congrès et pour réaliser ma collecte de données.

Finalement, parce que même si parfois on l'oublie, il y a une vie à l'extérieur du doctorat, de l'autre côté des murs de l'Université de Montréal! Merci à toutes ces personnes importantes dans ma vie qui m'ont endurée et accompagnée tout au long de ce cheminement doctoral avec tous les sentiments d'accomplissement et de fierté qu'il génère, mais aussi de déceptions, de stress, d'angoisses : Alex, maman, papa, Danielle, Maxime, Aurélie, Tamara et Audrey. Merci de m'avoir encouragée et d'y avoir cru même quand moi je n'y croyais plus. J'espère que je pourrai en faire autant pour vous que vous en avez fait pour moi!

« The day the new recruit walks through the doors of the police academy he leaves society behind to enter a profession that does more than give him a job, it defines who he is. For all the years he remains, closed into the sphere of its rituals he will be a cop.»

- Ahern, 1972 (cité dans Van Maanen, 1978d : 116)

INTRODUCTION

- 8 octobre 2018 — *Met police's use of force jumps 79% in one year*
- The Guardian (Marsh et Siddish), Grande-Bretagne
- 31 août 2018- *One dead after Calgary police shoot man suffering from 'mental health crisis'*
- Calgary Herald (Rumbolt et Laing), Canada
- 20 août 2018 — *Spanish police shot man dead in suspected terror attack*
- CTV News (Morenatti), Canada
- 7 août 2018 — *Saint-Michel : un homme armé atteint par balle par le SPVM*
- La Presse (Lévesque), Canada
- 3 août 2018 — *Man with Down's Syndrome shot dead by Swedish police after running away from home with toy gun*
- The Telegraph, Grande-Bretagne
- 26 juin 2018 — *Le recours aux armes à feu par les policiers a fortement augmenté en France en 2017*
- Le Monde (Vincent), France
- 3 juin 2018 — *La police tire sur un forcené dans la cathédrale de Berlin*
- Radio-Canada (Agence France Presse), Canada
- 4 avril 2018 — *Police fatally shoot a Brooklyn man, saying they thought he had a gun*
- The New York Times (Mueller et Schweber), États-Unis

Tout ça dans la dernière année ! L'emploi de la force par la police fait les manchettes : près de chez nous, ailleurs dans le monde. Et ce, l'année dernière, il y a cinq ans, il y a vingt ans. Que ces interventions aient été justifiées ou non, là n'est pas la question. L'emploi de la force par la police est si largement représenté dans les médias en raison du potentiel que possède ce pouvoir policier de déclencher des tollés et des levées de boucliers (Klinger, 2012). Comme le dit Marenin (2004), l'emploi de la force par la police viole les normes sociales conventionnelles tout en étant nécessaire à la satisfaction de la demande de sécurité du public. À cet effet, il proclame que « *[p]olicing is one of the most complex and difficult jobs in any society* » (p. 107) puisque la police doit constamment balancer « *[...] legitimate yet conflicting*

values and rights: demands for effectiveness while still protecting individual rights, the maintenance of public order without unduly restricting liberty, the need to threaten or use force without deviating into abuse [...] » (Marenin, 2004 : 108). La démocratie implique donc d'importantes redditions de compte de la police envers la population.

Les commissions d'enquêtes publiques constituent l'une des façons de faire la lumière sur les actions des policiers et ainsi de rendre des comptes à la population ; plusieurs ont déjà abordé le sujet de l'emploi de la force. À titre d'exemple :

- La Commission Malouf a siégé, au Québec, de mai 1992 à mars 1994 et visait à faire la lumière sur l'utilisation de la force par les policiers de Montréal (Alain, 2004).
- En février 2014, la *Ontario Human Rights Commission on Police Use of Force and Mental Health* a rendu public une série de recommandations concernant les interventions policières impliquant des individus en états mentaux perturbés.
- La Commission Ménard visant à faire la lumière, entre autres, sur le recours à la force par les policiers du Québec pendant les manifestations étudiantes du Printemps 2012 s'est déroulée de mai 2013 à mars 2014 (Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, 2014)
- En novembre 2018, la *U.S. Commission on Civil Rights* a publié un rapport examinant les pratiques policières modernes relatives à l'emploi de la force.

Une trame commune unit ces diverses instances : elles concluent toutes, systématiquement, à un lien intrinsèque entre la formation policière et l'emploi de la force. Il semblerait donc que « *[l]ack of training and lack of funding for training leave officers and the public at risk* » (U.S. Commission on Civil Rights, 2018 : 4). La *U.S Commission on Civil Rights* (2018 : 5) a donc émis la recommandation suivante : « *[o]fficers should be training on de-escalation tactics and alternatives to use of force* ». La *Use of Force Advisory Committee* du *Canadian Association of Chiefs of Police* (2014) se range dans le même rang en visant l'atteinte des objectifs suivants : 1) améliorer la formation policière principalement en lien avec l'emploi de la force, et 2) promouvoir la de-escalade dans la formation policière en emploi de la force. Or, les recommandations ne concernent pas uniquement l'enseignement de connaissances techniques et tactiques. La Commission Ménard a reconnu, bien entendu, la nécessité de bonifier la

formation policière pour améliorer le savoir-faire, mais met également de l'avant l'importance de transmettre aussi un savoir-être, celui-ci incluant les perceptions, attitudes, idéologies associées à l'exercice du métier de policiers. Certains chercheurs sont également d'accord avec cette proposition. Marenin (2004) indique que la formation outille les policiers à prendre les meilleures décisions possible en les amenant à développer leur jugement. Fielding (1988 : 1-2) affirme que « *whatever our reservations about formal socialization, training remains the most direct and intensive way by which the organization can seek to influence its members' adjustment to the police role* ».

Cependant, une question importante demeure complètement escamotée en ce qui concerne la formulation de ces recommandations : quel est vraiment l'impact de la formation policière sur l'emploi de la force par la police ? La présente thèse s'attèle à la tâche d'apporter réponses à cette question, non pas sur les connaissances techniques et tactiques, mais bien sur les perceptions et attitudes qui sous-tendent l'ajustement au milieu policier. Plusieurs auteurs ont déjà proposé des conclusions relativement à l'impact de la formation policière sur les attitudes et perceptions des policiers (Blumberg, Giromini et Jacobson, 2016; Brown et Willis, 1985 ; Ellis, 1991; Fekjaer, Petersson et Thomassen, 2014 ; Franklin, Garza, Goddson et Bouffard, 2019; Gorgeon, 1996; Haarr, 2001; Hansson et Markstrom, 2014; Krammedine, DeMarco, Hassel et Silverstone, 2013; Meadows, 1985; Monjardet et Gorgeon, 1993; Niederhoffer, 1967; Oberfield, 2012; Peterson, Densley et Erickson, 2019; Richard et Pacaud, 2008, 2007 ; Schlosser, 2013; Stradling, Crowe et Tuohy, 1993; Telep, 2011 ; Weisburd, Greenspan, Hamilton, Williams et Bryant, 2000 ; Wortley et Homel, 1995). Or, de façon générale, ceux-ci ont complètement omis de considérer l'emploi de la force. La thèse défendue est donc la suivante : la formation policière contribue à forger les attitudes face à l'emploi de la force en inculquant également, de façon concomitante, une perception plus positive de la légitimité de la police chez les futurs policiers en formation. La thèse propose une compréhension de ces attitudes à travers le prisme de l'adhésion à la culture policière grâce à un processus de socialisation professionnelle, celle-ci menant à creuser l'écart entre les attitudes des citoyens et des policiers pour cultiver une dichotomie « nous-eux ». La culture policière étant un concept fondamentalement collectif (Ingram, Paoline et Terrill, 2014), la thèse adopte

une perspective macrosociologique de l'objet d'étude, appuyée par une méthodologie quantitative quasi-expérimentale avec groupe « traitement » et groupe « contrôle ». Cette méthode permet d'infirmer l'hypothèse alternative voulant que les différences d'attitudes que détiennent les futurs policiers à divers stades de formation pourrait provenir d'un processus de maturation généralisé, ce que les travaux précédents n'ont pas permis de statuer.

Donc, la thèse conclut à l'existence d'un lien entre la formation policière et les attitudes face à la légitimité de la police et à l'emploi de la force. Les futurs policiers en fin de formation y sont plus favorables que leurs comparses plus novices. Il importe de préciser que ce résultat ne pointe vers aucune prédisposition à l'adoption de comportements répréhensibles, vu le lien nébuleux entre les attitudes et les comportements des policiers (Klinger, 2012 ; Worden, 1996). Or, les attitudes plus favorables de ceux ayant été socialisés plus longuement au métier de policier, qui indiquent l'adhésion à la culture policière, permettent aux policiers de gérer la tension induite par la nature de leur rôle au sein de la société (Manning et Van Maanen, 1978 ; Paoline, 2004, 2003 ; Van Maanen, 1976 ; Van Maanen et Schein, 1979), ce à quoi Marenin (2004), cité précédemment, fait référence lorsqu'il aborde les difficultés du métier de policier.

Les chapitres qui suivent fournissent la démonstration qui sous-tend la formulation de l'argument défendu. Dans un premier temps, une recension des écrits est proposée. Celle-ci aborde le pouvoir d'emploi de la force de la police sous l'angle des attitudes citoyennes et des attitudes des policiers. Il est également question du fait que malgré la couverture médiatique importante et les ressources mobilisées pour en limiter l'occurrence, les incidents dans lesquels les policiers ont recours à la force demeurent rares. Certes, ce pouvoir vise formellement à garder ou reprendre le contrôle d'une menace à la sécurité ; il est proposé qu'en outre, ce pouvoir remplit d'autres fonctions sociales importantes, ce qui justifie de s'y intéresser de près. Notamment, le pouvoir d'emploi de la force de la police constitue une menace constante à sa légitimité, ce qui accroît la nécessité de la police de rendre des comptes à la population. Également, le pouvoir d'emploi de la force renforce la dimension symbolique du policier. Pour ces raisons, le pouvoir d'emploi de la force monopolise une proportion importante de la formation policière (Klinger, 2012; Pichonnaz, 2017)

La deuxième partie de la recension des écrits décrit la formation policière : 1) son origine dans le mouvement de professionnalisation de la police, 2) son atmosphère et sa structure quasi-militaires, et 3) ses effets observés sur les attitudes des recrues et futurs policiers. Concernant ce troisième point, l'hypothèse alternative attribuant les effets de la formation policière sur les attitudes à un processus de maturation général est également détaillée. L'étude des attitudes se poursuit à la troisième section de la recension des écrits lorsqu'il est question de complexifier l'argument en proposant de considérer les liens qui unissent différentes attitudes que possèdent les individus : ici, les attitudes face à la légitimité de la police et les attitudes face à l'emploi de la force par la police.

Le deuxième chapitre pose les bases théoriques de la thèse. Les attitudes face à l'emploi de la force sont imbriquées dans une logique théorique empruntée aux travaux sur la légitimité de la police, celle-ci étant transposée du point de vue des citoyens à celui des policiers. Cette approche fait référence au concept de *power-holder legitimacy* (Bottoms et Tankebe, 2012). La manifestation du *power-holder legitimacy* chez les futurs policiers en formation est un indicateur d'adhésion à la culture policière et marque un écart de perception d'avec le public ; celui-ci provoque une dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens. Cette structure s'installe au cours de la formation policière par un processus de socialisation professionnelle. La théorie dyadique de la socialisation professionnelle dérivée de tous les travaux de John Van Maanen, sociologue des organisations, constitue le point focal de cet ancrage théorique. La formulation de la problématique de recherche en découle ; un objectif général est proposé, suivi de trois objectifs spécifiques. Le premier aborde l'homogénéisation des attitudes des futurs policiers au cours de la formation policière. Le second traite de la dissociation de ces attitudes de celles de citoyens. Le troisième met en lumière les distinctions du lien entre les attitudes face à la légitimité de la police et les attitudes face à l'emploi de la force à différents stades de la formation policière.

Pour parvenir à l'atteinte de ces objectifs, une méthodologie quantitative approfondie a été élaborée. Celle-ci est décrite au troisième chapitre. Le chapitre propose une description de l'échantillon et du recrutement des participants ainsi que du questionnaire utilisé pour collecter

les données. Trois stratégies d'analyse ont été développées : une pour chaque objectif spécifique. Celles-ci sont expliquées en détail.

Le quatrième chapitre aborde l'homogénéisation des attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force au cours de la formation policière. Le premier constat qui émane de ces analyses est que les futurs policiers plus avancés dans la formation ont des attitudes face à la légitimité de la police plus positives que leurs homologues plus novices, mais que les finissants y sont légèrement moins favorables qu'eux. Ce résultat dénote l'acquisition d'un certain niveau de jugement critique face à la profession policière chez ceux qui sont en voie de l'exercer. Les attitudes face à l'emploi de la force, quant à elles, sont plus positives pour les futurs policiers en fin de deuxième année de formation que pour les nouveaux admis, mais sont équivalentes à celles des futurs policiers ayant plus d'expérience en formation. Ce chapitre aborde un deuxième constat : les attitudes des groupes de futurs policiers plus avancés dans la formation sont plus homogènes que celles des groupes plus novices. En d'autres mots, les variations d'attitudes autour de la moyenne entre les futurs policiers plus avancés dans la formation sont moins importantes que celles des moins expérimentés. Ce constat semble indiquer l'adhésion à la culture policière.

Le cinquième chapitre présente les résultats relatifs à la dissociation des attitudes des futurs policiers de celles du public. Alors que les indices empiriques de l'existence d'une dichotomie « nous-eux » proviennent généralement de perceptions qu'ont les policiers de la différence entre leurs attitudes et celles du public, la présente thèse s'écarte d'une telle approche pour proposer une comparaison des attitudes de ces deux groupes sociaux sur des bases équivalentes. Il en ressort que les écarts d'attitudes entre les futurs policiers en formation et les étudiants d'autres programmes sont plus prononcés en fin de formation policière qu'en début, sans que cet écart soit causé par des fluctuations des attitudes des citoyens. Ce résultat permet de conclure que la formation policière contribue à la mise en place de la dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens.

Le chapitre 6 aborde l'uniformisation des attitudes face à la légitimité de la police et des attitudes face à l'emploi de la force au cours de la formation policière. Il a été remarqué qu'alors que l'attitude face à la légitimité de la police est prédictive de l'attitude face à l'emploi de la

force pour les groupes en début de formation, cette association est plus ténue pour les finissants. En fin de formation, les futurs policiers semblent avoir acquis suffisamment de connaissances pour reconnaître que malgré le fait qu'ils accordent une grande légitimité à la police, métier qu'ils aspirent à exercer, ils ne sont pas toujours d'accord avec la façon qu'elle mobilise son pouvoir d'emploi de la force.

Par la suite, une discussion faisant la synthèse des résultats en regard des objectifs formulés dans la problématique de recherche est proposée au chapitre 7. Des comparaisons avec les résultats issus de la littérature sont effectuées. Une conclusion clôt la thèse. À la lumière des résultats concrets, il y est proposé de concevoir la formation policière comme bien plus qu'un rite de passage (Van Maanen, 2003a, 1978c, 1974 ; Westley, 1970) destiné à enseigner les ficelles du métier, mais bien comme un mécanisme de contrôle social informel des policiers par l'institution qui les chapeaute.

CHAPITRE 1

POUVOIRS, FORMATION ET ATTITUDES DES POLICIERS :

LITTÉRATURE À L'APPUI

Le premier chapitre vise à situer le lecteur selon trois grands axes au croisement desquels se situe la présente thèse. Dans un premier temps, il est question de l'emploi de la force par la police (section 1.1). Selon l'École nationale de police du Québec (ENPQ), l'emploi de la force réfère à ne intervention au cours de laquelle un policier tente de maîtriser une personne en utilisant la contrainte physique ou une arme intermédiaire (ex. bâton télescopique, aérosol capsique, arme à impulsion électrique, arme intermédiaire d'impact à projectile, etc) ou une arme à feu¹. Dans ce contexte, le premier axe de la recension des écrits se concentre sur l'opinion citoyenne par rapport à l'emploi de la force par la police, l'opinion endogène, la prévalence du phénomène et ses fonctions sociales. Les éléments abordés permettent, d'une part, de poser les bases de la comparaison entre attitudes policières et attitudes citoyennes face à l'emploi de la force et, d'autre part, de justifier l'intérêt porté spécifiquement au pouvoir d'emploi de la force dans l'exercice du métier de policier. Dans un deuxième temps, comme les objectifs de la thèse se situent dans un contexte de formation policière, la section qui suit (1.2) fournit une explication de ses fondements dans le mouvement de professionnalisation de la police, une description de sa structure et de son atmosphère quasi-militaires, ainsi qu'une recension de ses effets sur les attitudes et perceptions observés par d'autres chercheurs. Le troisième axe sur lequel est construite la recension de la littérature concerne spécifiquement les attitudes, concept central à la thèse. Posons-nous, tout d'abord, la question : qu'est-ce qu'une attitude ? Nous y reviendrons

¹ Il importe de mentionner que la littérature propose diverses définitions de l'emploi de la force par la police, certaines considérant la résistance du suspect (Alpert et Dunham, 2004; Boivin et Lagacé, 2016), d'autres incluant la force et les menaces verbales (Fyfe, 1988; Klinger, 1995; Smith, 1986; Terrill et Mastrofski, 2002). Également, certains auteurs considèrent que la simple présence de policiers constitue une forme d'emploi de la force (Alpert, Dunham et MacDonald, 2004; Alpert et Smith, 1994; Ariel, Farrar et Sutherland, 2015; Gallo, Collyer et Gallagher, 2008). Les différentes études sur le sujet tendent à employer des définitions distinctes du phénomène. En effet, Garner, Maxwell et Heraux (2002) ont recensé 15 études sur l'utilisation de la force par la police et indiquent que chacune en a une définition unique. Dès lors, pour éviter toute confusion, l'emploi de la force par la police, tel qu'entendu dans le cadre de la présente thèse, a été défini ici. Cependant, la thèse ne propose pas un argumentaire théorique dans le choix de cette définition. Le choix est basé sur un impératif méthodologique, expliqué plus en détail au troisième chapitre.

plus en détail plus tard, mais pour l'instant, une attitude reflète la tendance d'un individu à réagir favorablement ou défavorablement à l'égard d'une classe de stimuli (Anastasi et Urbina, 1997) ; conceptuellement, elle constitue la relation positive ou négative qu'entretient un individu « p » avec une autre personne « o » ou une entité impersonnelle « x » ; cette dernière pouvant être une situation, un événement, une idée, ou une chose (Heider, 1967). Un individu possède une diversité d'attitudes. Dans ce contexte, le troisième axe de la recension des écrits (1.3) aborde la structure relationnelle qui unit plusieurs attitudes chez un même individu, ce qui reconnaît un degré de complexité à ce concept souvent étudié en vase clos.

Pour l'instant, cependant, tenons-nous-en à l'application du concept d'attitudes face à l'emploi de la force par la police et abordons-le du point de vue des citoyens, en premier lieu, et du point de vue des policiers, en deuxième lieu.

1.1 L'emploi de la force par la police

Les nouvelles diffusées par les médias de masse, comme celles présentées en début d'introduction, influencent les perceptions qu'ont les citoyens des incidents d'emploi de la force par la police. C'est un fait que la majorité des citoyens ont très peu de contacts directs avec la police, mais que leurs opinions² à son égard sont façonnées, en grande partie, par leur exposition aux médias (Jefferis, Butcher et Hanley, 2011). Directement en lien avec les interventions policières dans lesquelles la force est utilisée, Weitzer (2002) a étudié l'impact que peut avoir la publicisation à grande échelle de tels événements par les médias sur l'opinion publique. Il pose l'hypothèse que ces événements peuvent grandement miner la confiance qu'ont les citoyens en la police et soumet sa proposition à l'épreuve des faits en récoltant les attitudes de résidents de Los Angeles avant et après la médiatisation d'incidents d'utilisation de la force par la police. Les résultats indiquent, d'une part, que ces informations rejoignent une grande proportion de la population : plus de 85% des répondants avaient entendu parler de l'incident impliquant Eula Mae Love en 1979 et plus de 84% avaient vu la vidéo de l'intervention impliquant Rodney King dans les cinq jours qui l'ont suivie en 1991. Systématiquement, après

² Tout au long de la thèse, l'opinion est considérée comme la mesure d'une attitude (Thurstone, 1967a, 1967b).

chacun des incidents d'emploi de la force par la police considérés entre 1977 et 2001, la satisfaction des citoyens face au travail du *Los Angeles Police Department* s'en trouvait érodée. Weitzer (2002) a donc conclu que les attitudes de citoyens face au travail de la police sont influencées négativement par la médiatisation des interventions dans lesquelles la police emploie la force.

Toutefois, les résultats de Weitzer (2002) ont aussi indiqué que les attitudes des citoyens face à la performance de la police retrouvaient leur niveau initial entre chacun des évènements, ce qui laisse entendre que l'effet d'exposition au contenu médiatique est en fait temporaire. Concrètement, les citoyens ont des attitudes face à la police à l'extérieur des périodes sensibles caractérisées par un incident d'emploi de la force largement médiatisé. Les attitudes des citoyens face à la police n'existent pas qu'en lien avec de tels évènements récents et scabreux ; elles existent également au quotidien et sont potentiellement moins polarisées. En ce sens, Boivin, Gendron, Faubert et Poulin (2017) ont comparé les perceptions de la police de 248 étudiants universitaires : 109 d'entre eux ont répondu à une échelle de perceptions générales de la police (groupe A) alors que 139 ont répondu à cette même échelle suite au visionnement de quatre capsules vidéos d'interventions fictives dans lesquelles les policiers utilisent différents niveaux de force (groupe B). Les répondants du groupe B ont manifesté des attitudes significativement moins favorables à la police : ils ont perçu les incidents de brutalité policière comme deux fois plus fréquents que les répondants du groupe A et avaient plus tendance à penser que les policiers ont trop souvent recours à la force. En outre, Boivin et ses collègues (2017) ont conclu, en recréant un contexte de recherche expérimental grâce à un appariement par score de propension (*propensity score matching*), que les attitudes des citoyens peuvent être fortement modelées par la diffusion d'images d'interventions policières avec emploi de la force, du moins à court terme. Ce résultat suggère donc de s'éloigner des périodes sensibles de diffusion de masse d'incidents d'emploi de la force par la police pour bien saisir les perceptions du public face à la police et son pouvoir d'emploi de la force puisque celles-ci sont influencées par ce genre d'évènement. Il s'agit donc d'élargir le questionnement sur l'appui que peuvent manifester les citoyens face au pouvoir d'emploi de la force de la police sans qu'un évènement sensationnaliste récent teinte leurs perceptions. Les pages qui suivent abordent donc le pouvoir d'emploi de la force par la

police, indépendamment de son aspect médiatisé, sous quatre aspects distincts : 1) les perceptions que les citoyens en ont, 2) les attitudes qu'ont les policiers, 3) la fréquence objective de son utilisation et 4) ses fonctions sociales.

1.1.1 L'emploi de la force par la police : L'opinion publique

« Despite careful restrictions designed to establish firmly the boundaries of his authority, the policeman is endowed with quite extraordinary power. Even in communities where there is intense conflict between policemen and citizens, there is little resistance to the notion that there ought to be people patrolling the streets, licensed to regulate public traffic and even forcibly to restrict and restrain people »
- Rubinstein (1973: 268)

Depuis les années 1960, une branche de la criminologie s'intéresse à l'opinion publique face aux institutions pénales, notamment la police, suite à de continuelles critiques des pratiques policières (Fielding, 1988). De nombreux chercheurs se sont donc penchés sur les perceptions qu'ont les citoyens du pouvoir d'emploi de la force que détient la police dans notre société (Johnson et Kuhns, 2009 ; Thompson et Lee, 2004). Ce type de recherche trouve définitivement une pertinence politique dans le sens où les citoyens, dans une société démocratique, devraient pouvoir se prononcer sur la façon dont l'État délègue son pouvoir et comment ses représentants en font usage (Silver et Pickett, 2015). Thompson et Lee (2004) concluent que, dans certaines situations, le public considère que les policiers n'ont pas de raison d'employer la force (s'ils sont en présence, par exemple, d'un individu qui crie des obscénités), dans d'autres, la mobilisation de la force semble légitime (si les policiers se font attaquer à coups de poing, par exemple) ; de façon générale, 66% des 498 répondants de Thompson et Lee (2004) ont avoué qu'ils pouvaient tout à fait envisager un contexte dans lequel l'emploi de la force par la police est justifié. Contextualisé à une situation où un suspect tente de fuir sa détention, 72% des répondants ont indiqué qu'un policier pose une action légitime s'il frappe l'individu. Dès lors, l'approbation de l'opinion publique face au pouvoir d'emploi de la force par la police dépend du contexte de chaque situation (Flanagan et Vaughn, 1996 ; Thompson et Lee, 2004). Non seulement les attitudes du public face à l'emploi de la force par la police sont contextualisées,

mais celles-ci sont-elles également associées à un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques et expérientielles des citoyens ?

Le sexe et l'origine ethnique sont, d'emblée, deux caractéristiques sociodémographiques fortement représentées dans la littérature sur le sujet. Les résultats quant à celles-ci semblent sans équivoque : les hommes et les individus d'origine blanche sont plus favorables au pouvoir d'emploi de la force que les femmes et que les afro-américains (Arthur, 1993³; Carter, Corra et Jenks, 2016 ; Choi, 2019; Halim et Stiles, 2001 ; Jefferis, Butcher et Hanley, 2011 ; Silver et Pickett, 2015 ; Thompson et Lee, 2004). La majorité de ces études s'appuie sur des bases de données du *General Social Survey* (GSS) américain. Celui-ci consiste en un sondage bisannuel administré à un échantillon probabiliste des ménages américains incluant cinq questions sur la justification du recours à la force par la police en général et appliqué à quatre situations fictives d'un suspect (1) tentant de fuir sa détention, (2) attaquant le policier à coup de poing (3) étant questionné pour un meurtre et (4) hurlant des obscénités (Arthur, 1993 ; Carter, Corra et Jenks, 2016 ; Choi, 2019; Halim et Stiles, 2001 ; Silver et Pickett, 2015 ; Thompson et Lee, 2004). À partir des données du GSS, plusieurs auteurs ont remarqué que les probabilités des femmes d'endosser le fait que, dans certaines situations, l'emploi de la force par la police est justifié sont entre 51% et 86% fois plus faibles que pour les hommes (Halim et Stiles, 2001 ; Thompson et Lee, 2004) ; pour les non-blancs, ces mêmes auteurs ont observé des probabilités entre 71% et 73,3% inférieures à celles des blancs. Thompson et Lee (2004) indiquent même que l'origine ethnique est le plus important prédicteur de l'attitude citoyenne face à l'emploi de la force par la police. Jefferis et ses collègues (2011) proposent d'étudier cette même problématique à partir d'un échantillon de 365 étudiants de premier cycle en sciences humaines d'une université du Midwest américain. Suite au visionnement de la vidéo d'une arrestation musclée, les participants devaient rapporter s'ils considéraient cette intervention comme, soit légale ou illégale, et soit comme justifiée ou injustifiée. En concordance avec leurs prédécesseurs, les auteurs ont observé que les hommes de leur échantillon ont 1,85 fois moins

³ De cette liste de travaux, Arthur (1993) aborde l'emploi de la force par la police comme une faute des policiers, ce qui implique d'emblée que la force employée est excessive. Il n'est cependant pas ici présupposé que tout emploi de la force par la police consiste en une faute. Il est question de cette distinction ultérieurement dans le texte.

de chance de percevoir l'arrestation présentée comme injustifiée ainsi que 1,96 fois moins de chance de la percevoir comme illégale.

L'association entre les contacts passés que les répondants ont eus avec les policiers et leurs attitudes face à l'emploi de la force par la police a également été abordée dans la littérature, comparant l'obtention de contraventions, les arrestations et les arrestations violentes (Jefferis et al., 2011). Ceux ayant obtenu une contravention — des trois, définitivement l'interaction la moins contraignante avec les policiers — avaient 2,38 fois moins de chances de juger l'arrestation présentée dans la vidéo comme illégale. Donc, les répondants ayant eu des interactions plus contraignantes avec les policiers dans le passé jugeaient plus sévèrement l'intervention présentée. Il importe toutefois de reconnaître qu'il demeure impossible, ici de conclure à l'ordre causal : l'expérience de telles interventions policières a-t-elle influencé leurs attitudes ou leurs attitudes ont-elles contribué au déploiement des incidents ? Le résultat indique tout de même que ces expériences sont associées aux perceptions.

En somme, certaines caractéristiques des citoyens — leurs traits personnels ou leurs expériences de vie — exercent un effet discriminant sur leurs perceptions du pouvoir d'emploi de la force de la police. Vue la dynamique oppositionnelle décrite au paragraphe précédent et qui, par le fait même, associe souvent les citoyens et les policiers, il va de soi de supposer un regard différent de la part des policiers sur ce pouvoir d'emploi de la force qu'ils détiennent. Des études empiriques se sont également penchées sur la question.

1.1.2 L'emploi de la force par la police : L'opinion endogène

L'opinion est publique lorsqu'elle est générale et regroupe l'ensemble d'une collectivité. Elle est endogène lorsqu'elle est produite par l'acteur ou l'organisme central. Cette opinion interne est récoltée auprès des principaux concernés, en l'occurrence les acteurs centraux du pouvoir d'emploi de la force, soit les policiers. Alors qu'une dissociation de leurs opinions par rapport à l'opinion publique est généralement tenue pour acquise, qu'en est-il réellement ? Même si aucun autre acteur du système de justice n'a reçu autant d'attention des chercheurs que la police (Arthur, 1993), les études sur les attitudes des citoyens face à la police sont beaucoup plus nombreuses que celles s'intéressant aux perceptions des policiers quant à leur travail. De

plus, la majorité des études sur l'emploi de la force par la police adoptant le point de vue des policiers ont observé des comportements plutôt que des attitudes ; toutefois, il est ici endossé, suivant Paoline et Terrill (2011), que l'aspect attitudinal est tout aussi important : qu'est-ce que les policiers pensent de leur pouvoir d'emploi de la force ? Il semblerait bien que leurs expériences de terrain et les rôles qu'ils exercent au sein de la société les aient convaincus de son bien-fondé (McCluskey, Moon et Lee, 2015 ; Rubinstein, 1973) sans nécessairement qu'ils conçoivent tous ce pouvoir comme omnipotent, tout puissant et sans réserve (Alain, 2004 ; Alain et Baril, 2005 ; Paoline et Terrill, 2011 ; Phillips, 2015, 2010 ; Richard et Pacaud, 2007 ; Weisburd et al., 2000).

Un point important doit être fait pour bien apprécier la littérature à ce sujet et en comprendre les nuances. De façon générale, les chercheurs distinguent trois types de force à laquelle peuvent avoir recours les policiers : raisonnable, inutile et excessive (Klockars, 1996 ; Worden, 1996). La force raisonnable est celle qui est équivalente à la résistance de l'individu faisant l'objet de l'intervention (Alpert et Dunham, 2004). Une force inutile est celle employée alors qu'elle n'était pas nécessaire et que l'individu n'a pas manifesté de résistance, notamment lorsque la police utilise la force avant que l'individu résiste ou continue de l'utiliser après qu'il se soit rendu (Adams, 1999 ; Klockars, 1996 ; Worden, 1996). La force excessive est celle définie comme étant supérieure à la résistance de l'individu faisant l'objet de l'intervention policière (Adams, 1999 ; Worden, 1996). La brutalité policière définit un tout autre concept ; Klockars (1996) explique que la brutalité policière fait référence à tout comportement que les citoyens perçoivent comme une menace à leurs droits et dignité dans une société démocratique. Les études sur le sujet ont tendance à traiter majoritairement de force excessive. De façon générale, les lignes qui suivent appuient l'argument à savoir que les policiers n'y sont pas particulièrement favorables.

Concrètement, 2 335 patrouilleurs des quatre coins des États-Unis se sont montrés plutôt sur la réserve par rapport au pouvoir d'emploi de la force (Paoline et Terrill, 2011). Les auteurs ont remarqué que la plupart des patrouilleurs ne considéraient pas nécessaire d'user de plus de force que des techniques de contraintes de base sauf si un individu commet une agression directe envers eux ou un autre citoyen. Weisburd et ses collègues (2000), suite à l'interprétation des

résultats de questionnaires administrés à un échantillon probabiliste de 925 policiers américains, ont constaté que la plupart d'entre eux réproouvent l'emploi de la force excessive ; par exemple, presque 70% d'entre eux étaient en désaccord avec une affirmation selon que le niveau de force auquel les policiers peuvent avoir recours lors d'arrestation est souvent trop faible. Alain (2004) a observé des résultats similaires auprès de 455 policiers québécois à qui il a demandé s'ils se sentaient trop limités par les règles et lois en place balisant leur pouvoir d'emploi de la force ; ceux-ci ont témoigné, en moyenne, qu'ils jugeaient adéquat l'encadrement de ce pouvoir et qu'ils considéraient l'usage excessif de la force comme incompatible avec la fonction policière (Alain, 2004). La majorité des 120 policiers new-yorkais (i.e. 63,3%) rencontrés par Phillips (2010) ont considéré inacceptable l'emploi de force excessive présenté sous forme de vignettes écrites dans lesquelles des policiers giflent un suspect derrière la tête ou le frappent à plusieurs reprises dans le ventre. Des recrues policières (n= 70) en premiers jours de formation policière dans l'État de New York ont jugé, par forte majorité (83,6%), inacceptables ces mêmes interventions fictives (Phillips, 2015). 81% des 1167 recrues policières françaises en début de formation rencontrées par Monjardet et Gorgeon (1992) ont indiqué que l'emploi de la force est justifié pour se protéger et protéger autrui, alors que 68% le considèrent justifié pour interpellier un individu récalcitrant. Inversement, ils sont plutôt d'avis que la force ne peut être justifiée pour qu'un policier se fasse respecter ou qu'il obtienne des aveux (Monjardet et Gorgeon, 1992).

Ceci dit, que pensent-ils du fait que l'utilisation de la force peut parfois être raisonnable ? Les 17 futurs policiers⁴ québécois en formation interviewés par Richard et Pacaud (2007) se sont montrés aussi sur la réserve par rapport à l'utilisation de la force physique dans le cadre du métier de policier ; en effet, 13 d'entre eux ont dit considérer la force physique comme importante, tout en reconnaissant que son utilisation doit s'avérer exceptionnelle ; ils ont dit

⁴ Une distinction est ici faite entre les recrues et les futurs policiers puisque les futurs policiers en formation ne sont pas toujours des recrues officielles d'organisations policières. Ce statut peut varier d'un endroit à l'autre. Par exemple, aux États-Unis et en France, les futurs policiers en formation sont des recrues, mais au Québec, les futurs policiers suivent la formation avant leur recrutement par une organisation policière; ils ne sont dès lors pas des recrues au sens officiel du terme puisqu'ils n'ont pas été recrutés. La distinction entre les termes « recrues » et « futurs policiers » est abordée à nouveau dans le chapitre de méthodologie. Pour l'instant, dans une visée inclusive, les deux termes sont employés pour faire référence à ceux qui manifestent un intérêt à exercer la formation policière en suivant – en tout ou en partie – le programme de formation.

avoir bon espoir que, dans la majorité des interventions, ils arriveront à limiter l'escalade de la confrontation jusqu'à la nécessité d'employer la force grâce à des techniques de communication. Il semble donc que les policiers en formation amorcent leur parcours au sein de l'institution policière sans évidentes idéologies répressives et autoritaires, mais plutôt par une approche de persuasion et de coopération (Alain et Baril, 2005). Du moins, c'est le message qu'a transmis la majorité des 723 policiers en formation de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) questionnés par Alain et Baril (2005) ; bien qu'ils ne soient pas en totale opposition au pouvoir d'emploi de la force de la police — ce qui suppose une reconnaissance de son bien-fondé dans certaines circonstances —, ils étaient d'avis que tout type d'arme (intermédiaire ou à feu) devrait être utilisé en dernier recours, dans les situations les plus extrêmes (Alain et Baril, 2005). Également, 78% des 402 policiers ayant un an d'expérience sur le terrain ont affirmé que l'emploi de la force n'était pas un moyen légitime que les policiers devraient employer pour obtenir le respect des citoyens (Alain et Baril, 2005⁵).

À la lumière de tout cela, doit-on retenir que les policiers et futurs policiers se montrent vraiment plus favorables à l'emploi de la force que l'opinion publique détaillée précédemment ? Quelle est l'ampleur réelle du fossé entre l'opinion publique et l'opinion endogène ? Il en sera question ultérieurement. Pour l'instant, il y a lieu de prendre en compte un aspect important de l'opinion endogène mis de l'avant par Rubinstein (1973) voulant que des divergences d'opinions et d'attitudes existent au sein même de la population de policiers. En effet, après avoir suivi la formation policière à Philadelphie en 1969 et accompagné les policiers de la ville en patrouille jusqu'à la fin de l'été 1971, il a inféré que « *while all policemen agree on the necessity for force in their work, there is no agreement among colleagues on how much force is required or exactly when it must be used* » (Rubinstein, 1973 : 320). Le travail de Muir (1977) illustre également cet aspect. Grâce à des entrevues et observations en patrouille, il décrit les visions divergentes face au pouvoir d'emploi de la force de quatre jeunes policiers qu'il a rencontrés. Il en a conclu que « *[s]ome accepted the use of coercion in human affairs; others felt extremely uncomfortable about the employment of threats and reacted to power as a bad*

⁵ Les auteurs ont, tout simplement, posé la question suivante à leurs répondants : « *Do you think that the use of force is justified in order to gain respect ?* » (Alain et Baril, 2005 : 142).

and unfortunate phenomenon » (Muir, 1977 : 14). À cet effet, les perceptions du pouvoir d'emploi de la force se traduisent comme une sorte de dichotomie où certains ont une moralité de la coercition intégrée (« *Morality of coercion : integrated* »), tandis que d'autres, conflictuelle (« *Morality of coercion : conflicted* »). Précisément, Jay Justice est à l'aise avec l'idée d'employer la force et conçoit que ce pouvoir est nécessaire à l'exercice du contrôle; elle doit, cependant, demeurer proportionnelle. John Russo, quant à lui, est à l'aise avec l'idée d'employer la force, mais, en plus, il se considère « moralement tenu⁶ » d'y avoir recours même si son utilisation viole les lois et règlements du département. Il ne vise pas du tout le respect du principe de proportionnalité, mais considère plutôt que l'urgence des situations pouvait justifier toute démonstration de force de la part de la police. Pour Muir (1977), Justice et Russo présentent des moralités de coercition intégrées puisqu'ils témoignent de perspectives favorables à l'emploi de la force. D'autres policiers rencontrés ont plutôt des moralités de coercition conflictuelles, comme Ingersoll pour qui « *[c]oercion was an intellectual enigma and a moral evil* » (Muir, 1977 : 29). Puis, Bill Tubman évite les situations où l'emploi de la force pourrait être requis et fuit le danger. Des entrevues et observations auprès de 28 jeunes policiers, Muir (1977) a conclu que 15 lui ont manifesté une moralité de la coercition intégrée et 13 ont exprimé une moralité de la coercition conflictuelle. Dès lors, tous n'avaient pas la même conception du pouvoir d'emploi de la force, bien qu'ils exerçaient tout le métier de policiers; d'ailleurs, les deux aspects de la dichotomie des points de vue semblent presque équitablement représentés. Vu de telles distinctions entre les membres de l'institution policière, se pourrait-il que certains facteurs sociodémographiques et expérientiels exercent des effets discriminants sur les attitudes face à l'emploi de la force?

Il a été question précédemment de la tendance des chercheurs intéressés à l'emploi de la force par la police du point de vue des policiers d'étudier des comportements plutôt que des attitudes. L'argument ici n'est pas de dire que ces dernières sont plus pertinentes ou plus intéressantes que les premiers, mais tout simplement que les deux approches apportent des connaissances tout à fait différentes et que les secondes ne peuvent être inférées directement à

⁶ Traduction libre des propos de l'auteur : « *morally compelled* » (Muir, 1977 : 26)

partir des premiers, ou vice-versa. La littérature sur les effets discriminants du sexe sur les attitudes des policiers quant à l'emploi de la force souffre de ce débalancement malgré l'intérêt soudain des chercheurs pour une perspective genrée dans l'étude de la police dans les années 1970s, suivant le début des pressions en faveur de l'embauche de femmes dans l'institution policière (Worden, 1993). Plusieurs auteurs se sont néanmoins affairés à combler ce vide de la littérature relatif aux attitudes : la controverse qualifie la mise en commun de tous leurs résultats (Arthur et Case, 1994 ; Brooks, Piquero et Cronin, 1993 ; McCluskey et al., 2015 ; Monjardet et Gorgeon, 1992 ; Paoline, Myers et Worden, 2000 ; Phillips, Sobol et Varano, 2010 ; Poteyeva et Sun, 2009 ; Telep, 2011 ; Weisburd et al., 2000 ; Worden, 1993). Poteyeva et Sun (2009) argumentent l'importance de considérer deux approches rivales des travaux traitants des attitudes face à l'emploi de la force chez les policiers dans une perspective genrée⁷. D'un côté, l'approche de la similitude stipule que les hommes et les femmes ont des perceptions analogues. Les résultats appuyant l'approche de la similitude supposent une socialisation non genrée qui façonne les perceptions des policières et policiers (Poteyeva et Sun, 2009). Les résultats de Weisburd et ses collaborateurs (2000) ont obtenu des conclusions qui cadrent avec cette perspective : leur échantillon de 925 policiers américains n'a révélé aucune différence significative d'attitudes face à l'emploi de la force par la police chez les policières et les policiers. Telep (2011), grâce à cette même base de données, a conclu au même résultat. Paoline, Myers et Worden (2000 : 595) partagent cet avis lorsqu'ils affirment que : « *[t]he most striking feature of the results for officers' sex is the degree of similarity between the men's and the women's outlooks* ». A contrario, l'approche de la différence stipule que le genre dicte, en partie, les attitudes des policiers ; les policières et les policiers auraient donc des perspectives divergentes sur le pouvoir d'emploi de la force parce qu'ils ont fait l'expérience de différents processus de socialisation dès leur plus jeune âge (Poteyeva et Sun, 2009). En effet, des 2 761 policiers de Washington D.C. participant à l'étude de Brooks et ses collègues (1993), les femmes avaient moins tendance que les hommes à être d'accord avec le fait que les policiers devraient

⁷ Ces deux approches sont décrites par Martin et Jurik (1996) dans leur livre *Doing Justice Doing Gender*. Celles-ci ont cependant été reprises par Poteyeva et Sun (2009) et appliquées aux perceptions du métier de policiers dans la documentation de la féminisation de la police.

être autorisés à utiliser des techniques de strangulation (« *chokeholds* ») et des pistolets à impulsion électrique ainsi que la force létale quand la vie de quelqu'un est en danger. Phillips, Sobol et Varano (2010), grâce à un échantillon de recrues débutant la formation à l'« Académie de Police⁸ » dans l'État de New York, ont obtenu des résultats similaires : les hommes étaient plus susceptibles d'être d'accord que, dans certains cas, les policiers devaient avoir un comportement agressif et des habiletés de combat physique. Les recrues policières françaises de sexe féminin avaient également moins tendance à être d'accord avec le fait que la force puisse être utilisée pour interpeller un individu récalcitrant que leurs collègues masculins (Monjardet et Gorgeon, 1992). Worden (1993) a comparé les perceptions de 740 policiers de sexes féminin et masculin issus de 24 organisations policières américaines⁹. Il en émane que les femmes ont plus tendance à être en accord avec les restrictions légales que leur impose leur organisation, notamment quant au pouvoir d'emploi de la force. Des résultats subséquents de Worden (1993) permettent de poser des hypothèses quant à l'explication de cet écart de perceptions entre les policières et les policiers : par exemple, les policières ont tendance à penser que les citoyens font une évaluation plus positive de la police et sont plus enclins à coopérer que leurs homologues masculins. D'autres diront – et leur proposition est tout à fait compatible avec l'argument de la phrase précédente – que cette tendance des femmes à s'éloigner de l'utilisation de la force coercitive provient de leur socialisation dans des fonctions d'aidantes ou de soignantes (« *caregiver* ») ce qui les rend plus à l'écoute des autres et moins conflictuelles (Gilligan, 1982 ; Paoline et al., 2000 ; Poteyeva et Sun, 2009 ; Worden, 1993) ; les policières auraient donc plus tendance à être guidées par une morale de l'assistance, du soin, de la prise en charge (« *morality of care* ») alors que les hommes favorisent les règlementations et les droits selon une morale de la justice (« *morality of justice* ») (Gilligan, 1982 ; Poteyeva et Sun, 2009).

⁸ En anglais, l'expression *Police Academy* est largement utilisée. Pour respecter la tradition de la riche littérature anglo-saxonne sur le sujet, l'expression a tout simplement été soumise à une traduction littérale ici même si les francophones ont plus tendance à utiliser l'expression « École de police ».

⁹ Worden (1993) appelle à la prudence dans l'interprétation de ces données puisqu'elles ont été collectées en 1977. Les changements sociaux – comme une plus grande intégration des femmes dans des métiers typiquement masculins - survenus dans les 40 dernières années peuvent très bien avoir réduit l'écart entre les perceptions des hommes et des femmes. Ces résultats sont tout de même recensés ici en raison de la qualité du travail de Worden (1993) et les nuances intéressantes qui sont mises de l'avant.

Malgré ces propositions théoriques convaincantes, empiriquement, moins de 37% des études associant le sexe et les attitudes de policiers ont observé des différences significatives entre les hommes et les femmes, ce qui a amené Poteyeva et Sun (2009 : 515) à conclure que « [...] *the influence of officer gender on attitudes toward the police role remained unsettled* ».

La fonction discriminante de l'origine ethnique des policiers sur leurs attitudes face à l'emploi de la force semble univoque pour certains. Rubinstein (1973 : 320-321) en a fait l'expérience directe et relate que : « *[i]n every large department there are some conflicts between white and black policemen over the use of force in certain situations, just as once there were fights between Italians and Irish, and Irish and native-born Americans. [...] In some districts there are fistfights between black and white policemen and threats of even harsher conflict* ». Plus récemment, alors que Brooks, Piquero et Cronin (1993) n'ont remarqué aucune différence entre les policiers blancs et ceux d'autres origines ethniques quant à leurs perceptions du pouvoir d'emploi de la force, Weisburd et ses collègues (2000) ont affirmé que les différences d'attitudes face à l'emploi de la force étaient les plus notables entre les policiers de différentes origines ethniques : les policiers afro-américains et d'autres minorités ethniques semblent avoir systématiquement des attitudes plus défavorables face à l'emploi de la force par la police que leurs confrères blancs (Arthur et Case, 1994 ; Oberfield, 2012).

Une conjecture issue de l'adhésion culturelle est mise de l'avant par Paoline, Myers et Worden (2000) pour expliquer les différentes perspectives. Ces auteurs proposent que le fossé provienne du fait que les policiers d'autres origines ethniques ne sont pas aussi intégrés à la culture policière que les policiers blancs, ce qui les rendrait moins enclins à s'approprier les valeurs de cette culture ou même les amènerait à carrément les rejeter. Or, cette explication ne peut être que partielle puisqu'un résultat similaire a été observé également chez les 80 recrues policières en début de formation initiale questionnées par Oberfield (2012) où les blancs étaient huit points de pourcentages plus susceptibles de considérer la force comme un outil efficace pour les policiers que les minorités ethniques. Le fossé entre les attitudes des policiers blancs et des policiers non-blancs ne peut donc être le strict résultat d'un processus de socialisation associé à l'institution policière qui amènerait les blancs à adhérer à certaines attitudes et les non-blancs à les rejeter puisque cet écart est déjà présent à l'entrée en formation. Une exception à ce

constat doit cependant être soulignée : se pourrait-il que l'adhésion à la culture policière débute avant l'entrée en fonctions ? Nous y reviendrons. Pour l'instant, la discussion se déplace vers l'association entre les attitudes face à l'emploi de la force et les expériences de vies des policiers.

« Mon père était policier » : le rôle des expériences de vie sur les attitudes de policiers face à l'emploi de la force

Notre vécu est-il associé à nos perceptions, nos opinions, nos façons de voir les choses ? Sans doute ! Il a été illustré précédemment que les citoyens qui avaient eu des contacts plus contraignants avec la police avaient aussi des attitudes qui lui étaient moins favorables. Par ailleurs, c'est une question tout à fait légitime et pertinente de se demander : « Mon père était policier. Peut-il avoir teinté mon opinion ? ». Puis, qu'en est-il de ceux qui ont des expériences militaires ? Ces aspects expérientiels seront abordés dans les pages qui suivent.

Alors, concrètement, qu'en est-il : « si mon père était policier, ai-je une attitude plus favorable face à l'emploi de la force par la police ? » Phillips et ses collègues (2010) déplorent que la question du lien entre le fait d'avoir un (ou des) proche(s) policier(s) et l'attitude face à l'emploi de la force ait été largement escamotée dans la littérature. À cet effet, il importe, dans un premier temps, de garder en tête que, pendant longtemps, être policier était une histoire de famille : le métier de policier se transmettait de génération en génération parce que les jeunes qui avaient un proche policier étaient influencés à entreprendre cette voie également (Crank, 2015 ; Wilson, 1964). Comme le proposent Pruvost et Roharic (2011 : 287-288), il est possible que cette caractéristique ait une influence sur le choix du métier de policier puisqu'elle « inscri[t] le métier dans le champ des possibles » et tempère la mauvaise réputation du métier ou les craintes qui pourraient y être associées. À l'époque où Van Maanen (1974) a fait son ethnographie de la police, pratiquement tous les policiers qu'il a rencontrés avaient intégré l'organisation parce qu'ils avaient un proche qui y travaillait déjà. Les études plus récentes, toutefois, tracent un portrait différent. Dans les travaux de Phillips (Phillips, 2015 ; Phillips et al., 2010), environ la moitié des recrues policières ont déclaré avoir au moins un proche qui exerce le métier de policier ; du côté de Sun, Cretacci, Wu et Jin (2009), cette proportion est de 30% chez les recrues policières chinoises; elle est du même ordre pour les australiennes (Chan,

Devery et Doran, 2003). En France, Gautier (2015) rapporte que ce sont entre 15% et 19% de ceux qui se présentent aux concours pour intégrer la Police nationale qui ont un membre de leur famille la plus proche qui exerce un métier d'ordre¹⁰, tandis que Pruvost et Roharic (2011) ont recensé, dans leur échantillon probabiliste de 5 221 policiers, que 44,2% d'entre eux avaient un proche policier; pour plus de 10,5% d'entre eux, ce sont leur père qui est/était policier, ce qui permet à Pruvost et Roharic (2011 : 287) de conclure que « [...] les dynasties de « flics » sont finalement rares ». Mine de rien, ces proportions de proches exerçant ce métier demeurent importantes; on peut se demander si le fait d'avoir un proche policier exerce une influence sur les perceptions des policiers quant à leur métier.

Voulant mettre ces prémisses théoriques à l'épreuve des faits, Phillips (2015) ainsi que Phillips, Sobol et Varano (2010) ont observé si, dans leur échantillon de 70 recrues policières de l'État de New York, le fait d'avoir un proche policier était associé à une plus ou moins grande acceptabilité de l'emploi de la force. Il en résulte que la présence d'un proche policier n'était pas du tout associée au fait de considérer l'intervention comme acceptable ou non. Ces résultats sont toutefois à prendre avec prudence vu le petit échantillon sur lequel ils sont basés.

Des études recensées, celle de Phillips (2015) est la seule traitant précisément des attitudes face à l'emploi de la force. Or, d'autres auteurs ont étudié le lien entre le fait d'avoir un proche policier et des attitudes associées à d'autres aspects du métier de policiers. Par exemple, pour les 182 recrues policières chinoises de l'étude de Sun, Cretacci, Wu et Jin (2009), ceux ayant un proche policier avaient plus tendance à exprimer un désaccord selon lequel l'application de la loi est la fonction principale et la plus importante de la police. Les résultats de Phillips et ses collaborateurs (2010) indiquent plutôt que ceux qui ont un proche policier sont plus en faveur d'une patrouille agressive¹¹, mais ne se distinguent pas des autres en ce qui est de la nécessité d'une attitude agressive et d'habiletés physiques pour exercer le métier ainsi que d'une méfiance à l'égard des citoyens.

¹⁰ Dans cette catégorie, Gautier (2015) considère aussi les gendarmes, les policiers municipaux, les douaniers, les agents de sécurité privée, les militaires et les pompiers.

¹¹ Une patrouille agressive est une tactique policière caractérisée par de nombreuses interventions : arrestations, mesures répressives, sommations de comparaître (Phillips, Sobol et Varano, 2010). Il ne s'agit pas d'une patrouille plus axée sur l'emploi de la force.

Ces mêmes auteurs pointent vers une autre expérience de vie qui est associée aux attitudes de policiers, soit l'expérience militaire. Leurs répondants qui ont dit avoir déjà été dans l'armée avaient plus tendance à être d'accord que l'attitude agressive et les habiletés de combat physique sont nécessaires à l'efficacité du travail policier dans certains quartiers (Phillips et al., 2010). Pichonnaz (2017), dans le cadre de sa thèse de doctorat, a effectué une ethnographie en école de police en Suisse lors de laquelle il a conduit 32 entrevues avec des recrues policières. Il a constaté que « [l]'expérience militaire a [...] créé un terrain favorable au développement d'un rapport à l'autre fondé sur un sentiment de distance sociale » (Pichonnaz, 2017 : 108). Il semblerait aussi que les policiers qui ont une expérience militaire soient aussi plus à risque de faire l'objet de plaintes associées à des épisodes d'emploi de la force (Terrill et Ingram, 2016). Ce résultat de Terrill et Ingram (2016) concerne des indicateurs comportementaux plutôt que des attitudes, mais appuie tout de même l'existence de différences entre les policiers qui ont une expérience militaire et ceux qui n'en ont pas.

Pour résumer, il a été question jusqu'ici que l'opinion publique face à l'emploi de la force par la police soit partagée ; elle est façonnée par des éléments contextuels (Thompson et Lee, 2004) ainsi que par des caractéristiques personnelles des citoyens (Arthur, 1993 ; Carter et al., 2016 ; Choi, 2019 ; Halim et Stiles, 2001 ; Jefferis et al., 2011 ; Silver et Pickett, 2015 ; Thompson et Lee, 2004). N'omettons surtout pas non plus d'aborder le lien entre ces attitudes et les expériences vécues des citoyens. Est-il concevable de penser que ceux ayant été rudoyés et secoués par des policiers lors d'interventions dont ils faisaient l'objet peuvent exprimer une plus grande défaveur à l'égard de ce type d'incidents ? Cela va sans dire (Jefferis et al., 2011) !

Les attitudes face à l'emploi de la force par la police sont donc grandement partagées chez les citoyens ; détrompez-vous, les perceptions des policiers — qualifiées d'opinion endogène en raison de leur positionnement interne à l'institution policière — ne sont pas non plus parfaitement invariables et homogènes. D'une part, les études recensées précédemment ont témoigné, en général, de policiers — ou de recrues policières, par le fait même — qui reconnaissent la nécessité de ce pouvoir sans toutefois penser que les abus sont justifiés (Alain, 2004 ; Alain et Baril, 2005 ; McCluskey et al., 2015 ; Paoline et Terrill, 2011 ; Phillips, 2015 ; Phillips, 2010 ; Rubinstein, 1973). Par contre, ces perceptions sont diversifiées d'un policier à

l'autre en fonction de ses caractéristiques sociodémographiques et de ses expériences de vie. Certes, la littérature à cet effet est chargée de résultats contradictoires, mais aucune des études décrites n'a conclu à des attitudes identiques pour tous les policiers.

Un présupposé chapeautant tous les résultats présentés jusqu'à présent est que tous possèdent une opinion face aux incidents d'emploi de la force par la police. Le caractère sensible et controversé de ces événements semble toucher tout le monde jusqu'à un point tel que « *policing [...] is a business about which, owing to years of detective novels, cop movies and television dramas, nearly every member of the public is, for better or worse, an armchair expert* » (Geller et Toch, 1996: iv). Or, prenons garde de ne pas laisser l'émotion prendre le dessus et de ne pas négliger la réalité de la prévalence de ce type d'incident.

1.1.3 Prévalence des incidents d'emploi de la force par la police : événements controversés, mais rares

Le rôle des médias dans la diffusion d'images d'interventions dans lesquelles les policiers ont employé la force a été abordé précédemment. Même si les médias sont impliqués dans une dynamique de surenchère et en font une surexposition (Surette, 2011), les chiffres contribuent à en ramener quelques-uns sur terre. Ceci dit, l'argument de la rareté du phénomène n'enlève rien à son caractère bouleversant et dramatique — autant du point de vue des citoyens que de celui des policiers —; il ne sert qu'à relativiser, mettre les choses en perspective. Fort heureusement, l'emploi de la force par la police reste un événement rare (Worden, 1996).

Au tout début de l'étude de la police comme sujet de recherche, Bittner (1970 : 41) avait déjà affirmé que nombreux sont les policiers qui ne se trouvent jamais dans une situation où ils doivent recourir à la force. Déjà avant la mise en place de la majorité des mesures pour réformer la police et lui imposer un certain standard de reddition de comptes, l'emploi de la force était un phénomène rare ; cette tendance ne semble pas avoir changé dans les cinquante dernières années. À la fin des années 1980, Bayley et Garofalo (1989) ont répertorié 467 interactions entre policiers et citoyens à New York qui pouvaient potentiellement engendrer de la violence (qu'ils appellent « *potentially violent mobilizations* » ou PVMs) en plus de 2 800 heures d'observation ; ces chiffres témoignent, en moyenne, d'un incident de violence potentielle toutes les six heures.

Dans 75% de ceux-ci, la violence n'a même jamais éclaté, qu'elle vienne des citoyens ou des policiers ; les policiers ont employé la force dans 37 incidents (8%), principalement en empoignant ou contraignant les suspects (Bayley et Garofalo, 1989). Les travaux empiriques de Adams et ses collègues (1999) publiés près de 10 ans plus tard ont corroboré ces propos. Ces auteurs décrivent que, pour 110 organisations policières américaines, en 1995, les policiers ont utilisé la force dans seulement 0,042% des interventions initiées par un appel de service. De façon similaire, Elicker (2008) relate une étude effectuée en 1999 par le Département de la justice américain sur 7 512 arrestations provenant de six organisations policières municipales. Dans seulement 0,07% de celles-ci, les policiers ont employé une arme (p. ex., bâton, couteau, arme à feu, arme chimique, véhicule à moteur, chien). Dans 15,8% des cas, les policiers ont utilisé une tactique à mains nues (Elicker, 2008). Par ailleurs, un sondage du Bureau de la statistique juridique a indiqué que, de tous les répondants ayant eu au moins un contact avec la police dans les 12 mois précédents, seulement 1,0% d'entre eux avaient déclaré avoir été contraint par la force physique ou la menace de celle-ci (Adams et al., 1999). Concernant spécifiquement l'usage de l'arme à feu, Bayley et Garofalo (1989) n'ont été témoins d'aucune intervention où les policiers ont dégainé leur arme. Même dans une ville américaine où les taux d'homicide par la police sont élevés (ici, Jacksonville en 1980-1984), un policier devrait travailler 42 ans avant de faire feu sur un suspect (Blumberg, 1989). Comme les policiers pratiquent le métier généralement pendant une trentaine d'années, la majorité des policiers ne déclencheront jamais leur arme à feu en direction d'un citoyen (Blumberg, 1989).

Sans contredit, lorsque la force policière est utilisée, c'est pour garder ou reprendre le contrôle d'une menace à la sécurité ; or, visiblement, cela arrive rarement. Alors, pourquoi tant d'énergie des chercheurs est-elle mise à comprendre l'emploi de la force par la police ? Pourquoi tant d'emphase est-elle mise sur ce pouvoir que détient l'institution policière, de la part de l'institution policière elle-même ou encore de la classe politique et des citoyens ? Pourquoi tant de ressources sont-elles dirigées à limiter son usage ? Le pouvoir d'emploi de la force, bien que rarement déployé, exerce des fonctions sociales qu'il importe d'explicitier.

1.1.4 Les fonctions sociales du pouvoir d'emploi de la force de la police

*« [...] it is clear that to examine police use of force is to examine
an activity at the core of politics and society »
- Friedrich (1980: 83)*

Les arguments en faveur de l'intérêt marqué — du public et de l'institution policière — pour le pouvoir d'emploi de la force de la police sont de deux types : le premier plus littéral¹² et le second de l'ordre du figuratif. C'est de ce dernier type dont il est question ici ; ces arguments font référence à des fonctions indirectes, tacites et globales du pouvoir d'emploi de la force de la police au sein de la société. Donc, malgré la démonstration de la faible prévalence de ce type d'évènement dans nos sociétés occidentales contemporaines, il n'y a pas lieu de s'en désintéresser à tous les égards, non seulement parce que ce sont des évènements bouleversants, mais aussi parce que le pouvoir que détient la police à cet effet exerce des fonctions sociales cruciales. Comme les opinions et les perspectives face à l'emploi de la force par la police ont été étudiées séparément pour les citoyens et les policiers dans les sections précédentes, il semble adéquat de respecter cette même logique ici. Des fonctions figuratives du pouvoir d'emploi de la force de la police, certaines sont de l'ordre des perceptions qu'ont les citoyens et se rapportent à la légitimité de l'institution policière ; d'autres sont endogènes, réservées à ses membres et associées à la symbolique du policier dans la société.

Le pouvoir d'emploi de la force comme menace à la légitimité de l'institution policière

Typiquement, les questions de légitimité de la police font référence aux attitudes citoyennes : le public perçoit-il la police comme légitime ? Pour l'instant, c'est l'approche adoptée dans les travaux recensés (il sera question plus tard de nuances et arguments alternatifs à cet effet). La police est sensible à son image publique et cherche à éviter la désapprobation

¹² Les arguments littéraux font référence, notamment, au stress que ce pouvoir engendre chez les policiers ou encore aux blessures vécues par les citoyens ou les policiers. Selon cette approche, l'importance d'aborder les questions d'emploi de la force par la police émerge des conséquences directes d'incidents précis. En effet, plusieurs travaux sur le stress que vivent les policiers identifient l'emploi de la force ou son potentiel comme source de stress (Abdollahi, 2002; Biggam, Powell, MacDonald, Carcary et Moddie, 1997; Brown et Campbell, 1994, 1990; Burke et Mikkelsen, 2004 ; Kop et Euwema, 2001).

des citoyens (Klockars, 1996). Tel qu'il a été mis de l'avant en début de chapitre, les interventions dans lesquelles les policiers ont recours à la force, par le biais de leur propagation par les médias, font l'objet de critiques virulentes du public (Westley, 1970), ternissent l'image de la police et minent la confiance du public à son égard (Flanagan et Vaughn, 1996 ; Jefferis et al., 2011 ; Jefferis, Kaminski, Holmes et Hanley, 1997 ; Lasley, 1994 ; Weitzer, 2002). Bien qu'il ait été conclu précédemment que les citoyens se voient en faveur dans certaines circonstances de l'emploi de la force par la police, les réactions réfractaires du public peuvent provenir du caractère sensible de ces incidents, provenant du fait qu'ils mettent en doute le respect de l'intégrité des citoyens par la police. En effet, dans une société démocratique, les citoyens ont le droit d'être protégés contre les intrusions du gouvernement et de ses représentants, notamment la police (Kappeler, Sluder et Alpert, 1998). L'emploi de force par la police jugée excessif contrevient à ce principe et ainsi remet en cause la légitimité de la police en donnant l'impression qu'elle est au-dessus des lois¹³, catalysant ainsi une méfiance du public à son égard ainsi qu'à l'égard du gouvernement et de la loi (Bayley, 1995 ; Micucci et Gomme, 2005). Or, comme les perceptions du bien-fondé de l'emploi de la force par la police sont largement subjectives et variables d'un citoyen à l'autre (voir section 1.1.1 pour une démonstration issue de la littérature), l'objectif de l'institution policière est, dans tous les cas et autant qu'il en est possible, d'éviter un raz-de-marée de contestations citoyennes en, dans une logique préventive, minimisant l'emploi de la force dans les interventions et, rétroactivement, en tentant de rétablir sa légitimité par des techniques de reddition de comptes (Klinger, 2012) ; dans ce contexte, elle peut justifier l'usage de la force tout en promettant d'apporter des solutions pour la limiter. Il ne s'agit pas ici de dire que, sans contestations citoyennes, les policiers utiliseraient la force à tort et à travers, mais bien de soulever le fait que malgré l'utilisation d'une force raisonnable et justifiée par le contexte des interventions, les perceptions désapprobatrices des citoyens à cet effet appellent la reddition de comptes. Ces stratégies visent donc à rétablir la légitimité de la police aux yeux des citoyens ; donc, en plus de remplir les fonctions concrètes de garder ou de reprendre le contrôle d'une menace à la sécurité, l'emploi de la force remplit la

¹³ Ce qui équivaldrait à donner l'impression que la police bénéficie d'une impunité lorsqu'elle contrevient aux principes de la démocratie.

fonction sociale de rendre la police encore plus imputable aux citoyens et ainsi respecter la prémisses de base de la démocratie. Cette idée évoque ce qu'affirment Jobard et de Maillard (2015 : 17) à l'effet que « [...] la force reste un moyen exceptionnel dans nos sociétés rationnelles-légales, et pour cette raison expose les polices à une grande fragilité : les polices sont soumises, dans leurs rangs comme au-devant de la société et du gouvernement, à une obligation constante de justification ». Dès lors, comme l'affirment Flanagan et Vaughn (1996) dans ce contexte, l'opinion publique associée au pouvoir d'emploi de la force est un véhicule de contrôle social de la police.

Une nuance doit toutefois être apportée pour clarifier et situer l'argumentaire. Ceci ne revient pas à dire que, dans toute société démocratique, la police cherche constamment à assurer sa légitimité aux yeux des citoyens. Dans certains cas, la police ne semble pas si sensible à son image et ne cherche pas à tout prix à éviter la désapprobation de ceux auprès de qui elle intervient. En effet, Fassin (2011) a mis en lumière les habitudes de travail des policiers de la Brigade Anti-Criminalité (BAC) qui opère dans les banlieues parisiennes, celles-ci rompant clairement avec l'argument de la police en quête constante de légitimité. Pendant quinze mois entre 2005 et 2007, Fassin (2011) a accompagné les policiers de la BAC lors des patrouilles de soir et de nuit. Ses observations lui ont permis de conclure que ces policiers utilisent la force de façon disproportionnée lors d'interpellations et de contrôles d'identités, ces actions visant plutôt à montrer que la police ne se laisse pas faire qu'à poser des gestes justifiés par les exigences de la situation qui contribueraient à construire la confiance du public à son égard (Fassin, 2011). Le but visé des actions policières est ici tout autre : il s'agit plutôt de générer la méfiance des résidents des banlieues. Ce que décrit Fassin (2011) semble pouvoir mener à une réfutation de l'argument mis ici de l'avant à l'effet que le pouvoir d'emploi de la force de la police a la fonction sociale de catalyser les moyens de reddition de compte employés par la police pour rétablir sa légitimité.

Là où se situe le fossé entre les conclusions de Fassin (2011) et l'argument proposé ici est dans le fondement même de la création de la police dans des contextes nationaux distincts : alors que, dans les pays anglo-saxons, la police est redevable aux citoyens – un contexte de « basse police » dans les termes de Brodeur (1983) ou de « police du peuple » pour Loubet Del

Bayle (2006), en France, la police est plutôt redevable à l'État – ce qui est qualifié de « haute police » (Brodeur 1983) ou de « police du prince » (Loubet Del Bayle, 2006). Comme l'explique Fassin (2011), le caractère public de l'institution policière fait en sorte qu'elle doit rendre des comptes à la société ; il s'agit toutefois de considérer à qui elle est redevable. Dès lors, dans le contexte étudié par Fassin (2011), l'important pour les policiers de la BAC n'est pas d'être perçus comme légitimes par les citoyens, surtout pas ceux des banlieues parisiennes¹⁴, mais bien de l'être du point de vue des acteurs politiques. Ce contexte de haute police permet la mise sur pied d'une unité policière spécifique comme la BAC destinée, non pas à protéger l'ordre public, mais à préserver l'ordre social, en ayant recours à des moyens contestables aux yeux du peuple (Fassin, 2011). Alors, si comme l'insinue Roché (2017) la France ne fait pas très bonne figure sur le plan des perceptions citoyennes de la légitimité de la police, c'est peut-être parce que, fondamentalement, la police ne s'en soucie pas autant qu'ailleurs ou autant qu'elle le devrait. À l'inverse, les contextes où priment les modèles de police anglo-saxons – comme c'est le cas de la présente thèse – sont déployés dans des contextes de basse police où les perceptions citoyennes de la légitimité de la police occupent une place de premier ordre.

À cette première distinction s'ajoute aussi la structure du pouvoir : dans un contexte politique plus décentralisé – comme aux États-Unis – les citoyens sont plus proches des instances dirigeantes, le poids de leur voix étant donc plus important. Dans un contexte de centralisation de l'autorité, comme en France, la voix du peuple s'estompe¹⁵.

¹⁴ Fassin (2011) met aussi de l'avant la division que fait l'institution policière entre les citoyens pour qui la perception de la légitimité de la police importe et ceux pour la police ne s'en soucie pas du tout. Donc, il existe une hiérarchie de l'importance des perceptions de légitimité de la police selon les groupes sociaux identifiés par certaines caractéristiques sociodémographiques et géographiques. Or, cette discussion dépasse la visée de la présente thèse.

¹⁵ Fassin (2011: 269) le formule ainsi: « [...] selon qu'il soit responsable devant une entité lointaine et abstraite, telle que la puissance publique, ou une collectivité concrète et proche, comme le sont les habitants de la commune, il est probable que le commissaire ou même le gardien de la paix agiront différemment. D'une part, en termes de mission, les policiers ont, dans le premier cas, obligation de s'en tenir aux consignes du ministre de l'Intérieur qui obéissent souvent à des logiques partisans (par exemple, multiplier les arrestations d'étrangers en situation irrégulière pour satisfaire les attentes de la frange la plus conservatrice de son électorat) et, dans le second, tendance à orienter leurs priorités vers des enjeux plus perceptibles localement (la population se considère plus directement concernée par la délinquance, et notamment par les dégradations de biens dont les forces de l'ordre tendent, elles, à se désintéresser en raison de leur faible taux d'élucidation). D'autre part, en termes de régulation, les policiers se sentent moins sous le contrôle d'un pouvoir lointain (surtout lorsqu'ils le créditent de leur être favorable) que d'une autorité proche (qui reçoit les doléances des habitants à la suite de discriminations et de violences). En fait, la

Fassin (2011) trace ce portrait en comparant les réactions suite aux émeutes aux États-Unis et en Grande-Bretagne avec celles observées en France : dans les pays anglo-saxons, des comptes ont été rendus à leur population par le biais de commissions d'enquête publiques, généralement commandées par des instances politiques, qui ont permis des réformes de la police. En France, suite aux émeutes :

[...] le pouvoir exécutif a fait le choix de ne pas en tirer les enseignements et s'est efforcé de protéger, en l'isolant, l'institution policière, cependant que le pouvoir législatif évitait de se saisir de la question : aucun groupe de travail interministériel n'a été convoqué, aucune commission parlementaire n'a été constituée, aucun ambitieux programme scientifique n'a été engagé et, bien au contraire, les possibilités de recherche ont continué de se restreindre (Fassin, 2011 : 39-40).

Notamment comme il a été illustré en introduction, la situation au Québec semble correspondre plus étroitement au modèle anglo-saxon où, dans le passé, des commissions d'enquête publiques ont visé à rétablir, ou du moins à relever, la perception qu'ont les citoyens de la légitimité de la police.

En somme, les conclusions ne sont pas incompatibles avec l'argument proposé ici, pourvu que l'on n'écarte pas les différents contextes nationaux :

[...] à la différence de nombreux autres pays occidentaux, la police française n'est pas au service de la population, mais de l'État. Cette situation déconnecte les gardiens de la paix et leur hiérarchie des citoyens, auxquels ils estiment n'avoir pas de compte à rendre et qu'ils tendent à concevoir comme des adversaires, voire des ennemis. En revanche, elle les lie à l'appareil étatique et, dans un contexte de centralisation et de politisation renforcée de ce dernier, le ministre de l'Intérieur et le président de la République deviennent leurs uniques interlocuteurs (Fassin, 2011 : 323)

Il semblerait donc que le concept de légitimité de la police doive être envisagé différemment en fonction de la tradition policière (haute vs. basse policière) et de la structure politique (centralisation vs. décentralisation). L'argument mis ici de l'avant comme quoi le pouvoir d'emploi de la force de la police constitue une menace constante à la légitimité de l'institution

plupart des analyses convergent pour considérer que la police étatique dépend plus de la demande politique, alors que la police communautaire répond mieux à la demande sociale, mais que la seconde s'expose au clientélisme local, tandis que la première souffre plutôt des jeux partisans ».

policière et catalyse la pression de reddition de compte semble s'appliquer à un contexte de basse police décentralisée.

Cette fonction du pouvoir d'emploi de la force de la police est alors directement associée aux opinions citoyennes. Du point de vue des policiers eux-mêmes, le pouvoir d'emploi de la force de la police remplit une fonction sociale bien différente, associée à la symbolique du policier.

L'emploi de la force par la police comme composante essentielle de la symbolique du policier

Le pouvoir d'emploi de la force, comme l'uniforme et l'auto-patrouille (Joseph et Alex, 1972 ; Simpson, 2019), fait partie de la symbolique du policier. Ce pouvoir contribue donc à définir la police. Comme l'indique Klockars (1996 : 12) « *what defines police, what distinguishes them from other citizens is that we give them the very general right to use coercive force when they believe the situation calls for it* ». Cette idée découle de l'argument de Bittner (1970) selon lequel la police se définit, de façon intrinsèque, par son monopole d'emploi de la force. En effet, pour l'auteur, définir la police par sa fonction de maintien de l'ordre, d'application des lois et de contrôle de la criminalité est insuffisant pour faire état de tous les rôles que remplit la police au sein de la société (Bittner, 1970). Dans sa globalité, la police est le mécanisme de distribution de force justifiée par des caractéristiques situationnelles (Bittner, 1970¹⁶). Dans toutes leurs interventions, peu importe leur nature, les policiers mettent à profit leurs capacités et autorité d'employer la force pour contrer la résistance, et cela indépendamment du fait qu'ultimement, ils y aient recours ou non (Bittner, 1970 : 40). Définir la police par son pouvoir d'emploi de la force a été contesté par certains (Brodeur, 2010¹⁷ ; Loubet Del Bayle,

¹⁶ Traduction libre de « [...]the police are nothing else than a mechanism for the distribution of situationally justified force in society » (Bittner, 1970: 39).

¹⁷ Brodeur (2010) critique ardemment cette proposition de Bittner (1970) de définir la police par son pouvoir d'emploi de la force, principalement parce qu'il lui a toujours semblé illogique de définir une entité par une tâche qu'elle cherche à minimiser, voire à enrayer. En d'autres mots, Brodeur (2010) argumente qu'il est insensé de définir la police par son pouvoir d'emploi de la force dans un contexte où une « bonne » police parvient à minimiser les interventions dans lesquelles elle a recours à la force. Brodeur (2010) effectue également la démonstration qu'il est faux de dire que les policiers ont un monopole d'emploi de la force dans la société. Toutefois, la perspective de Bittner (1970) est ici adoptée en lien avec la symbolique qu'elle apporte au rôle du policier dans la société, ce qui permet à l'institution de se définir.

2012 ; Pichonnaz, 2017), mais admis par d'autres (Brandl et Stroshine, 2012 ; Brandl, Stroshine et Frank, 2001 ; Crow et Adrion, 2011 ; Gautier, 2015 ; Hickman, Piquero et Garner, 2008 ; Klinger, 2012 ; Muir, 1977 ; Oberfield, 2012 ; Phillips, 2010 ; Phillips et Sobol, 2011 ; Terrill, 2003 ; Terrill, Leinfelt et Kwak, 2008) ; la présente discussion suit ce dernier groupe d'auteurs. Même que, la thèse, comme celle de Gautier (2015), s'intéresse à l'entrée des nouveaux membres dans l'institution policière. Dès lors, devenir policier, c'est surtout s'approprier ce pouvoir d'emploi de la force : « [e]ntrer dans cette *institution*¹⁸, c'est, de ce point de vue, être très concrètement *institué* comme dépositaire de l'usage légitime de la violence et se voir décerner les moyens tant légaux que matériels de l'exercer (Gautier, 2015 : 41).

Par conséquent, concevoir la police ainsi, c'est accorder une place centrale — et fondamentale — à son pouvoir d'employer la force. Or, comme les policiers y ont recours rarement (tel que discuté à la section 1.1.3), la police se définit par le fait qu'elle possède ce pouvoir non pas par le fait qu'elle y a souvent recours. Van Maanen (1980) mentionne que le port de l'arme à feu renforce ce pouvoir symbolique puisque celui-ci est associé à la ritualisation du risque du métier sur lequel se basent les policiers pour se définir. C'est à ce niveau que la fonction sociale du pouvoir d'emploi de la force de la police est de renforcer la symbolique du policier. Cette symbolique contribue donc à définir les policiers aux yeux des citoyens, mais également à la définition qu'ont les policiers eux-mêmes de leur métier. Dès lors, les policiers vont se définir eux-mêmes par ce pouvoir d'emploi de la force, non pas en y ayant recours plus souvent qu'autrement, mais simplement en détenant ce pouvoir.

Vu la centralité que prend le pouvoir d'emploi de la force à la fois dans la construction de la légitimité de la police aux yeux des citoyens ainsi que dans la représentation symbolique de leur métier qu'ont les policiers, les fonctions sociales que remplit ce pouvoir sont bien plus fondamentales qu'en laissent présager les statistiques sur la prévalence du phénomène. En d'autres mots, pour calmer les désapprobations citoyennes, l'institution policière doit rendre des comptes en soulevant un certain nombre de solutions, comme l'exemple donné en introduction. Celles-ci pointent souvent dans la direction de la formation policière, qui est présumée

¹⁸ En italique dans la version originale

pouvoir mieux inculquer aux futurs policiers comment exercer leur métier et qu'ainsi, les menaces à l'intégrité des citoyens seront minimisées. C'est un exemple de l'imputabilité de la police aux citoyens.

Du point de vue des policiers, la formation policière est aussi un instrument de transmission d'attitudes et de valeurs professionnelles (Brodsky et Williamson, 1985), permettant de renforcer la symbolique du policier à leurs yeux. Le lien entre le pouvoir d'emploi de la force et la formation policière semble donc étroit. Maintenant que le premier a été détaillé, passons à la description du second.

1.2 La formation policière

« *We are trying to make this job into a profession, not some Irish goon with a stick like it used to be* ' the instructor said, with a grin' »
- Issu des observations de Rubinstein (1973 : 276)

Ce que Rubinstein (1973), ci-dessus, semble évoquer, c'est qu'avant le mouvement de professionnalisation de la police, les policiers étaient en quelque sorte des brutes, armées de bâtons. Pourtant, comme énoncé précédemment, à la même époque, Bittner (1970) disait déjà que rares étaient les policiers qui employaient la force. Étaient-ils donc vraiment violents ou simplement des hommes¹⁹ un peu grossiers et rudes chargés de maintenir l'ordre ? L'histoire ne le dit pas ! Or, le mouvement de réforme de la police visant à rendre les membres moins grossiers et rudes — plus professionnels — est né dans la première moitié du vingtième siècle (Klinger,

¹⁹ Avant les mouvements de professionnalisation de la police, le métier de policier était associé aux hommes. À titre d'exemple, lors de l'ethnographie de Harris (1973) en Académie de Police entre février et avril 1969, les 53 recrues policières qu'il a côtoyées étaient tous des hommes. En effet, pendant les années 1960, très peu de femmes occupaient ces fonctions, du moins aux États-Unis; celles qui étaient policières occupaient généralement des fonctions associées aux femmes et aux juvéniles (Archbold et Moses Schulz, 2012). Dans les années 60, elles ont commencé à occuper des fonctions de patrouilleurs au même titre que les hommes (Archbold et Moses Schulz, 2012). C'est en 1972, quand le gouvernement américain a promulgué une loi sur l'équité en matière d'emploi, que ce mouvement a pris de l'ampleur, ce qui a propulsé l'embauche des femmes dans la police (Hoffman et Hickey, 2005; Paoline et Terrill, 2014). Une situation similaire s'est produite en Grande-Bretagne en 1975 avec l'adoption du *Sex Discrimination Act* (Brown, Maidment et Bull, 1993). Pruvost (2008) décrit qu'en France, les deux premières femmes ont été embauchées par la police parisienne en 1935; comme dans d'autres contextes nationaux, elles étaient reléguées aux cas impliquant des femmes et des enfants. Au fur et à mesure, tous les grades et toutes les fonctions de la Police nationale française s'ouvrent aux femmes entre 1968 et 1983. Au Québec, les femmes intègrent le monde policier en 1975 (Dupont et Pérez, 2006).

2012) mais a pris une réelle envergure dans les années 1960 (Niederhoffer, 1967) suite à une crise de désapprobation des citoyens face à la police en raison de taux de crime à la hausse et de mauvaises relations avec la communauté (Kraska et Paulsen, 1997 ; Paoline et Terrill, 2014; Skolnick et Fyfe, 1993). Les maîtres d'œuvre de ce mouvement étaient un petit groupe de policiers-cadres assez jeunes, issus de l'élite de la société, qui avaient fait des études universitaires (Niederhoffer, 1967). Ils voulaient réguler les comportements des policiers (White, 1972) pour mettre fin aux récriminations de la société par rapport à l'inefficacité de la police, à la corruption et à la brutalité dont les policiers faisaient preuve, en élevant les standards de sélection, de performance et de formation (Niederhoffer, 1967). Concrètement, ce mouvement de professionnalisation a engendré deux conséquences relatives à l'éducation. D'une part, une hausse des standards d'admission des nouveaux policiers en formation a été mise en œuvre. Avant cela, les policiers étaient recrutés strictement en fonction de leur taille et de leur poids (Blais et Dupont, 2004). Aujourd'hui, le recrutement policier est un processus fastidieux. Gautier (2015; 2013) décrit en détail la procédure de la Police nationale française : dissertation, examen oral de langue étrangère, questionnaire de culture générale et d'actualité, test psychométrique, examen de raisonnement logique, test médical, épreuves physiques, entrevue devant jury. La professionnalisation de la police a donc engendré des critères de sélection pour l'admission basés sur des ressources physiques, mais aussi culturelles, cognitives et linguistiques. Par ailleurs, la professionnalisation de la police a contribué à élever les niveaux d'éducation de ceux qui intègrent le métier de policier (Gautier, 2015; Pruvost et Roharic, 2011).

D'autre part, le mouvement de professionnalisation de la police est associé à la mise sur pied une longue période de formation visant à inculquer un bagage de connaissances pratiques et théoriques précis, incluant un code d'éthique rigoureux (Loubet Del Bayle, 2012 ; Niederhoffer, 1967 ; Paoline et Terrill, 2014; White et Escobar, 2008).

Il était question plus tôt des fonctions sociales importantes que remplit le pouvoir d'emploi de la force par la police, soit (1) il menace d'ébranler la légitimité de la police aux yeux des citoyens, ce qui rehausse le besoin de reddition de compte de l'institution policière, et (2) il génère un renforcement de la symbolique de la police. Le mouvement de professionnalisation de la police est responsable de l'attribution de ces fonctions sociales au

pouvoir d'emploi de la force ; en d'autres mots, le mouvement de professionnalisation de la police a causé l'arrimage entre le pouvoir d'emploi de la force et ses fonctions sociales de reddition de compte et de renforcement symbolique. Avant le mouvement de professionnalisation, le métier de policier était beaucoup moins règlementé et les attentes de la société à l'égard de la police étaient considérablement moins élevées. Dorénavant, une fois des mesures et stratégies de professionnalisation mises en place, lorsque des comportements policiers ne les respectent pas, la reddition de comptes s'impose. Par ailleurs, certaines de ces mesures — notamment la formation²⁰ — contribuent à consolider la profession policière dans la société ; associée au pouvoir d'emploi de la force, la formation renforce l'image symbolique du policier à qui est réservé un pouvoir et qui, par conséquent, se dissocie du reste de la société. Klinger (2012) indique à cet effet que la formation policière est maintenant devenue un pilier de l'institution policière notamment parce qu'elle contribue à transmettre des notions relatives à la reddition de comptes ainsi qu'au recours qu'à la force légitime. Tout bien considéré, la formation policière, certes, vise à enseigner aux futurs policiers les ficelles du métier et à les préparer à toutes les tâches qu'ils auront à réaliser (Ness, 1991), mais elle revêt aussi un caractère symbolique dans le sens où elle apporte crédibilité (Malochet, 2011²¹), à la fois d'un point de vue macro, à la police comme institution, que d'un point de vue micro, au policier qui pratique le métier au quotidien. Donc, la formation policière — qui elle-même comporte une forte dimension symbolique — contribue à renforcer la symbolique du policier associée à son pouvoir d'emploi de la force.

Concrètement, le mouvement de professionnalisation de la police donne donc lieu à l'apparition d'établissements destinés à la formation policière, les « Académies de Police ».

²⁰ La formation policière formelle comme élément de professionnalisation de la police débute dans les années 1960 aux États-Unis (Rubinstein, 1967). Ailleurs dans le monde, l'évolution de l'institution policière peut avoir eu lieu à d'autres moments. En France, par exemple, l'École de la Police Nationale de Sens forme des gardiens de la paix depuis 1948 (Police Nationale, 2011); par contre, Malochet (2011) indique que pour les policiers municipaux, aucune formation formelle n'existait avant 1994. Au Québec, la tendance américaine semble avoir prévalu; l'Institut de Police du Québec – prédécesseur de l'École nationale de Police du Québec – est créé par la Loi sur la police de 1968 (ENPQ, 2014).

²¹ Malochet (2011) explique cette notion de crédibilité dans la dynamique entre les policiers municipaux et les policiers de la Police Nationale en France en disant que depuis la consolidation d'une formation officielle des policiers municipaux en 1994, les policiers municipaux se sentent d'égal à égal avec les policiers de la Police Nationale. En d'autres mots, leur formation officielle a été pour eux un gage de reconnaissance (Malochet, 2011).

Elles ont pullulé partout dans le monde depuis que la professionnalisation de la police bat son plein dans les années 1960. Coïncidence ou cours normal des choses ? C'est aussi à cette époque que les chercheurs des sciences humaines — principalement les sociologues — ont commencé à se pencher sur l'institution policière comme sujet de recherche (Fielding, 1988). Niederhoffer (1967) illustre cet argument en mentionnant qu'entre 1940 et 1965, seulement six articles concernant la police ont été publiés dans les deux revues académiques principales de sociologie²². Jusqu'à aujourd'hui, la croissance de l'intérêt des chercheurs des sciences humaines — d'une variété de disciplines — a été exponentielle, même que nombreux d'entre eux se sont intéressés au déroulement de la formation policière ainsi qu'à ses effets sur les comportements et les attitudes des recrues et des futurs policiers. Leurs résultats et conclusions font l'objet des deux sections qui suivent.

1.2.1 La formation policière en « Académie de Police » : les vues de l'intérieur

Plusieurs auteurs ayant élaboré des démarches qualitatives ont documenté différents programmes de formation policière de l'intérieur, le pionnier, selon Fielding (1988), étant Harris (1973). Ils ont rapporté le contexte et l'atmosphère qui y règne, soit un environnement quasi militaire (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010 ; Conti, 2011 ; Harris, 1973 ; Pichonnaz, 2017). Pichonnaz (2017) illustre cet aspect en décrivant le salut militaire requis lorsque les élèves-policiers commencent leurs cours et lorsqu'ils croisent des formateurs. En raison du caractère central du pouvoir d'emploi de la force dans le métier de policier, la formation doit être d'une telle intensité pour les préparer pour ce métier : uniforme, entraînement physique, performance optimale en situation de stress, techniques de défense, utilisation des armes et de la force, respect de la chaîne de commandement, discipline et isolement du reste du monde (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010 ; Harris, 1973 ; Marion, 1998). Une telle atmosphère soi-disant rendrait les recrues et futurs policiers en formation comme des tables rases à qui inculquer toutes les mentalités typiques de l'institution policière. Concrètement, dans un tel contexte, les recrues et futurs policiers, lors de leur formation, n'ont d'autre choix que d'apprendre la structure

²² Soit le *American Journal of Sociology* et le *American Sociological Review* (Niederhoffer, 1967)

bureaucratique de l'organisation et la discipline attendue d'eux (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010). De plus, le stress que génère l'intensité de la formation policière est tout à fait intentionnel puisque, d'une part, il est considéré comme un catalyseur qui amène les futurs policiers à développer des stratégies pour le gérer et, d'autre part, il est vu comme le stimulant de la construction d'une solidarité entre les futurs policiers (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010 ; Marion, 1998). Le contexte de l'Académie de Police est propice à ce que ces derniers apprennent que les relations avec leurs pairs sont capitales au bon déroulement de leur métier et qu'ils comprennent la nécessité de prendre la responsabilité des actions des autres (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010). Chappell et Lanza-Kaduce (2010 : 203) le formulent parfaitement : « *[t]he structure of the academy force[s] the recruits to rely on each other and trust each other* ». Le stress occasionne donc la pensée partagée qu'ils sont tous dans le même bateau²³ (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010 ; Van Maanen, 2003a, 1975, 1974). Cette solidarité — il en sera question plus tard — est capitale dans le métier de policier, notamment dans la dynamique qui est à l'œuvre entre les policiers et les citoyens.

Pour l'instant, ces comptes rendus de chercheurs ayant fait l'expérience de la formation policière de l'intérieur documentent rigoureusement les façons de faire et l'ambiance, mais en disent peu sur les effets concrets de ce type de formation sur les comportements et perceptions des recrues et futurs policiers. En d'autres mots, la question se pose toujours à savoir si le fait de suivre la formation policière engendre une modification ou une évolution des tendances comportementales ou des attitudes ? Si oui, dans quel sens et en quoi est-ce pertinent à l'exercice du métier de policier ? Sinon, à quoi peut bien servir cette formation ? Comme suggéré plus tôt et en lien avec les arguments de Malochet (2011), elle peut servir à assurer une certaine crédibilité à l'institution policière et aux policiers, à condition qu'il ne soit pas de notoriété publique que la formation n'a d'incidence sur les comportements ou les attitudes. Marion (1998), grâce à sa participation à une formation policière de 14 semaines dans l'État de l'Ohio propose que le contenu de la formation policière vise à transmettre trois types d'apprentissages : des connaissances, des habiletés et des attitudes. Or, son devis de recherche ethnographique,

²³ Van Maanen (2003a, 1975, 1974) utilise l'expression « *in the same boat* ».

comme celui d'autres ayant mis de l'avant une approche similaire pour étudier la formation policière, n'a pas permis d'isoler spécifiquement l'effet de la formation policière chez ses participants. Souhaitant apporter réponses plus convaincantes à quelques-unes de ces questions, certains chercheurs ont poursuivi l'idée d'observer empiriquement les effets de la formation policière sur une diversité d'aspects.

1.2.2 Les effets de la formation policière : Démonstrations empiriques

En premier lieu, abordons l'éléphant dans la pièce : un argument relatif à l'impact que peut avoir la formation policière en Académie de Police auquel plusieurs souscrivent est que celle-ci n'apporte rien à l'apprentissage du métier de policier, car le réel apprentissage s'effectue sur le tas, sur le terrain (Bayley et Bittner, 1984 ; Bayley et Garofalo, 1989 ; Fekjaer et al., 2014 ; McNamara, 1967 ; Paoline et Terrill, 2014; Reuss-Ianni, 1983). Les policiers eux-mêmes semblent en accord avec cette allégation. Ness (1991) a questionné 210 policiers embauchés depuis six mois ou plus en Illinois ; seulement 51% de ceux-ci ont affirmé qu'ils jugeaient adéquate la formation reçue en Académie de Police. Ces résultats, ainsi que ceux de plusieurs autres auteurs (Alain et Baril, 2005 ; Chan, Devery et Doran, 2003; Fielding, 1988 ; Gorgeon, 1996 ; Malochet, 2011 ; Monjardet et Gorgeon, 1993), indiquent donc que suite à leur formation en Académie, les policiers jugeaient qu'ils n'étaient pas prêts à pratiquer le métier (Marion, 1998). Ness (1991 : 191) affirme, à la lumière de ses résultats, que

[f]or generations, police patrol officers have suggested that the academy is a waste of time, that a police officer learns real police work on the street. The result of this investigation tends to lend credence to the option that hands-on training is most valuable.

La conviction que le métier est à 100% appris sur le terrain est grandement acceptée au sein de l'institution policière. La littérature à cet effet est-elle réellement sans équivoque ? N'est-il pas possible qu'une telle conviction chez les policiers soit en fait devenue, avec le temps, une composante de la rhétorique du policier ? Monjardet et Gorgeon (1993 : 22) traitent d'un « [...] partage croissant des stéréotypes professionnels » au cours de la formation policière. Niederhoffer (1967), quant à lui, explique que ce sont les policiers plus expérimentés qui

confrontent les recrues au discours à l'effet que pour devenir policiers, ils devront ignorer tout ce qu'ils ont appris sur les bancs d'école. Un instructeur en école de police interviewé par Chan, Devery et Doran (2003 : 147-148) a dit : « *[t]he field basically presumes Academy staff teaches irrelevant material to what a police officer requires [...]* ». Les futurs policiers aborderaient-ils tous ce discours parce qu'en fait, ils en sont persuadés puisque d'autres avant eux l'ont dit ou parce que c'est ce qui est attendu d'eux (Harris, 1973) ? Un tel discours pourrait-il venir de souvenirs inexacts quant à la formation initiale et les débuts dans le métier ? Se pourrait-il que les changements qu'occasionne la formation policière chez les recrues et futurs policiers soient si graduels et subtils, dans le contexte de la formation policière décrit plus haut, que les participants n'en soient pas forcément conscients ? Garner (2005 : 56) indique, à cet effet, que « *[...] individuals may not be consciously aware of their attitude shifts or the influence that may have triggered a change* ».

L'objectif ici n'est pas de discréditer la contribution de l'expérience de terrain dans l'apprentissage du métier de policier, mais plutôt de modérer les assertions draconiennes quant au fait que la formation en Académie de Police n'a aucun impact. Plusieurs chercheurs ont adopté d'autres moyens pour observer empiriquement l'effet de la formation policière sur divers aspects ; leurs méthodes sont prospectives plutôt que rétrospectives, ce qui élimine d'emblée le biais associé aux souvenirs. De plus, leurs méthodes sont tacites plutôt qu'explicites, ce qui veut dire qu'elles contribuent à réduire le biais engendré par la rhétorique du policier cherchant à renforcer une certaine image ; en effet, la façon de procéder de ces études n'est pas de demander aux répondants leurs perceptions de la formation policière initiale, mais bien de mesurer certains concepts à différents stades de la formation policière.

Plusieurs études de ce genre concentrées sur la dimension attitudinale ont été recensées. À première vue, les études d'Alain et Grégoire (2008) et d'Alain et Baril (2005) devraient en quelque sorte être la pierre angulaire de cette recension des écrits en raison de la proximité des objets d'étude, des théories mobilisées ainsi que des similitudes géographiques. Or, étant donné le débat mis de l'avant ici entre ceux disant que le métier de policier s'apprend en totalité sur le terrain et ceux qui disent que la formation en Académie de Police a certainement un effet, aussi inconscient soit-il, le travail empirique d'Alain et ses collègues (2008, 2005) chevauche ces

deux perspectives, ce qui le rend inclassable dans les circonstances. Concrètement, Alain et Baril (2005) ont obtenu des résultats très intéressants relativement aux attitudes et perceptions de nouveaux policiers, mais leur étude ne permet pas de dissocier l'évolution des attitudes lors de la formation en Académie de police et lors des premiers contacts avec le terrain puisque la phase 1 de leur collecte de données a eu lieu à la huitième semaine sur quinze de la formation en Académie de Police et la phase 2, exactement 1 an plus tard. Dès lors, l'évolution des perceptions des nouveaux policiers face à l'opinion qu'a le public de la police, face aux motivations des policiers et les déceptions face au métier est-elle le fruit de la formation en Académie de Police ou des premières expériences de terrain ? Si une telle conception dichotomique est refusée, alors quelle proportion de l'évolution est attribuable à quelle phase d'immersion dans le métier de policier ? Aucune conclusion à cet effet ne peut être extraite du travail empirique d'Alain et ses collègues (2008, 2005). Suivant cette logique, les articles recensés ici sont ceux ayant diffusé des résultats empiriques isolant la formation policière en Académie de police. Tous les articles considérant l'évolution des comportements ou attitudes chez des recrues policières ne délimitant spécifiquement pas la formation en Académie de police ont été exclus de la présente démonstration²⁴.

Ceci dit, alors que certaines concluent que la formation policière n'engendre aucun changement de perceptions et d'attitudes (Blumberg et al., 2016 ; Chan et al. 2003; Fekjaer et al., 2014 ; Krammedine et al., 2013 ; Oberfield, 2012 ; Schlosser, 2013) — ce qui pourrait potentiellement convaincre de la véracité de l'argument des paragraphes précédents comme quoi la formation initiale en Académie de Police est futile — la majorité des études recensées a en fait observé un effet de la formation policière sur les attitudes et perceptions des policiers et futurs policiers (Brown et Willis, 1985 ; Ellis, 1991; Gorgeon, 1996 ; Haarr, 2001 ; Hansson et Markstrom, 2014 ; Krammedine et al., 2013²⁵; Meadows, 1985; Monjardet et Gorgeon, 1993;

²⁴ C'est le cas, par exemple, du travail de Pichonnaz (2017) qui est basé sur des entrevues avec des recrues policières suisses 1) en fin de formation à l'école, 2) après 9 à 12 mois de pratique, et 3) après 2 ans de pratique. Ses travaux sont toutefois mobilisés plus tard dans le texte pour illustrer la contribution des expériences de terrain dans la socialisation professionnelle des policiers.

²⁵ Certaines études sont à la fois recensées comme n'ayant pas remarqué d'effet et ayant conclu à un effet (Krammedine et al., 2013; Oberfield, 2012). Ces références en apparence contradictoires sont dues au fait que les études ont observé l'effet de la formation policière sur une diversité d'aspects : pour certains, une évolution a été

Niederhoffer, 1967; Oberfield, 2012; Richard et Pacaud, 2008, 2007 ; Stradling et al., 1993 ; Telep, 2011 ; Weisburd et al., 2000 ; Wortley et Homel, 1995). Les objets d'attitudes et de perceptions considérées dans ces études et qui évoluent pendant la formation policière sont très variés : des attitudes face aux besoins des citoyens atteints de troubles mentaux (Hansson et Markstrom, 2014 ; Krammedine et al., 2013; Peterson, Densley et Erickson, 2019) à la perception du rôle de la police (Meadows, 1985 ; Monjardet et Gorgeon, 1993 ; Richard et Pacaud, 2008, 2007) en passant par la police communautaire (Ellis, 1991 ; Haarr, 2001 ; Richard et Pacaud, 2008, 2007) et l'autoritarisme (Brown et Willis, 1985). La formation policière semble également modifier l'empathie dont font preuve les futurs policiers, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs caractéristiques personnelles (Stradling et al., 1993 ; Wortley et Homel, 1995) ainsi que leur faculté de reconnaissance des traumatismes vécus par les victimes d'agressions sexuelles (Franklin, Garza, Goddson et Bouffard, 2019)

Plus en détail, certaines évaluations prospectives se sont penchées sur des programmes de formations supplémentaires et facultatifs de courtes durées, notamment au sujet des besoins des citoyens atteints de troubles mentaux. Par exemple, Krammedine et ses collègues (2013) ont évalué l'effet d'une formation d'une journée visant à améliorer les interactions entre les policiers et les individus atteints de troubles mentaux dans le but de minimiser l'emploi de la force en misant sur des stratégies de déescalade. Alors qu'ils observent que, pour les 170 policiers d'Edmonton en Alberta, la formation n'a engendré aucun changement relatif à la stigmatisation des individus ayant des troubles mentaux par les policiers, celle-ci leur a tout de même transmis la perception d'être plus habiles pour communiquer avec le public, ainsi que plus empathiques, dans un délai de six mois suivants la journée de formation (Krammedine et al., 2013). Hansson et Markstrom (2014) ont étudié un programme de formation supplémentaire de trois semaines également axé sur la diminution de la stigmatisation des individus atteints de troubles mentaux et ont observé qu'en général les 46 recrues policières suédoises questionnées ont démontré une

observée au cours de la formation policière, pour d'autres la stabilité a été constatée. Par exemple, Krammedine et ses collègues (2013) n'ont pas remarqué d'effet de la formation quant aux attitudes stigmatisantes des policiers face aux citoyens atteints de troubles mentaux, mais ont remarqué un effet de cette même formation sur leurs habiletés de reconnaissance des troubles mentaux chez les citoyens. De façon similaire, Oberfield (2012) a observé un effet pour l'efficacité de la force, mais pas pour la nécessité d'utiliser la force.

plus grande ouverture d'esprit à l'égard des citoyens atteints de troubles mentaux à la fin de la formation, en comparaison à un groupe contrôle de policiers n'ayant pas suivi cette formation supplémentaire et facultative ; les attitudes des premiers sont devenues plus indulgentes face aux troubles mentaux. Cette plus grande ouverture d'esprit des recrues policières a persisté six mois après la fin de la formation (Hansson et Markstrom, 2014). Peterson et ses collègues (2019) ont observé qu'après une formation de huit heures sur l'intervention auprès d'individus souffrant de troubles mentaux, leurs participants, policiers du Minnesota, ont déclaré avoir un meilleur bagage de connaissances qui leur donnait une plus grande confiance en leurs habiletés pour intervenir auprès de cette clientèle; ce résultat était maintenu quatre mois plus tard. Les résultats de Hansson et Markstrom (2014) ainsi que ceux de Peterson et ses collaborateurs (2019) peuvent donc être contrastés à ceux de Krammedine et ses collègues (2013) pour conclure que la formation policière parvient, en plus d'enseigner des habiletés et des connaissances, à inculquer des valeurs et une philosophie (Caro, 2011), ce qui s'accorde avec l'argument de Fyfe (1996) comme quoi la formation policière comporte une composante attitudinale importante. Inculquer des valeurs et une philosophie propre à la police s'apparente à l'adhésion à la culture policière. Il en sera question au chapitre suivant.

Dans le même ordre d'idées, Franklin et ses collègues (2019) ont comparé les attitudes de 465 policiers d'expérience ayant suivi une formation obligatoire de quatre heures sur les meilleures pratiques à adopter pour intervenir auprès de victimes de violences sexuelles conjugales et familiales à celles de 514 de leurs collègues n'ayant pas encore suivi la formation. Ils ont observé que ceux ayant suivi la formation étaient mieux outillés pour évaluer les traumatismes vécus par les victimes de ces types de crimes, ce qui pourrait diminuer les séquelles post-trauma chez eux ainsi que réduire l'occurrence de victimisation secondaire.

En ce qui concerne la formation policière initiale, Meadows (1985) a observé que celle-ci engendre une modification de la perception qu'ont les futurs policiers du rôle de la police dans la société : à la fin de la formation, les recrues percevaient moins le rôle de la police comme étant associé au maintien de l'ordre et à la lutte contre la criminalité qu'au début. Dans le contexte québécois, grâce à 20 entrevues auprès de nouveaux étudiants en voie de débiter une formation policière, Richard et Pacaud (2008) ont observé que 30% d'entre eux étaient

d'avis qu'aider les gens et les victimes était un des rôles principaux de la police. Chez les finissants du programme de formation policière, ce pourcentage était de 82% (Richard et Pacaud, 2007). En début de formation, 55% étaient d'avis que le rôle de la police était de maintenir la paix et l'ordre (Richard et Pacaud, 2008) alors qu'en fin de formation, ce pourcentage était de 35% (Richard et Pacaud, 2007). Une comparaison agrégée de ces proportions permet de constater qu'entre le début et la fin de la formation policière, les attitudes face à la perception du rôle de la police des futurs policiers changent ; concrètement, les futurs policiers semblent comprendre que le métier de policier consiste bien plus à aider la population qu'à maintenir l'ordre. Une limite des travaux québécois de Richard et Pacaud (2008, 2007) doit, toutefois, être soulevée : les différences observées entre les groupes de policiers en début et en fin de formation peuvent provenir d'un effet de sélection ; par exemple, le groupe de finissants pourrait être composé d'une plus grande proportion d'hommes et d'étudiants ayant un proche qui exerce le métier de policier que le groupe de débutants. Si le sexe masculin et le fait d'avoir un proche policier sont associés à la perception du rôle de la police dans la société, les différences entre les groupes de débutants et de finissants sont le fruit d'un effet de sélection plutôt que du fait que le programme de formation occasionne une modification des perceptions.

Cela dit, bien que ces résultats puissent donner l'impression que la formation policière est efficace pour mieux aligner les perceptions qu'ont les nouveaux policiers avec les réalités du métier, il est également possible que ceux-ci annoncent une certaine forme de cynisme rattaché au rôle de la police dans la société (Gorgeon, 1996)²⁶. À cet effet, Niederhoffer (1967) a observé que la formation policière cultive le cynisme chez les recrues new-yorkaises à un point tel que les 60 recrues ayant réalisé 2 à 3 mois de formation policière avaient un score moyen à l'échelle de cynisme de plus de 18 points supérieur au score moyen des 34 nouvelles recrues à cette même échelle ($p < 0,01$). Gorgeon (1996) rapporte des résultats semblables obtenus auprès de recrues policières françaises : leurs perceptions du métier ont changé au cours de la formation policière au point où les recrues remettent en question l'utilité et l'efficacité de la police dans la

²⁶ En effet, Gorgeon (1996) associe le désenchantement et la modification des attentes par rapport au métier. Ici, le désenchantement est conçu comme équivalent au cynisme.

société. Gorgeon (1996) détaille également les résultats de Loubet Del Bayle (1988)²⁷ comme quoi, à l'issue de la formation policière, les recrues font preuve d'une plus grande méfiance à l'égard du public qu'au début. L'analyse de l'évolution des attitudes de 951 gardiens de la paix en formation permet de conclure que « à la fin de la scolarité, les élèves définissent les missions de police de façon plus restrictive, valorisent moins les qualités de contact et font preuve d'une plus grande méfiance à l'égard du non-policier » (Gorgeon, 1996 : 147).

Grâce à un devis longitudinal, Haarr (2001) a suivi 292 recrues policières tout au long de leurs 16 semaines de formation et de leur première année d'emploi à Phoenix, en Arizona. Elle a récolté une première mesure d'attitudes lors du premier jour de formation à l'Académie de Police. Grâce à quatre temps de mesure, elle a constaté qu'au cours de la formation, les recrues devenaient plus favorables aux principes de police communautaire, mais que ces attitudes devenaient plus négatives lorsque les nouveaux policiers étaient confrontés aux réalités du terrain (Haarr, 2001). Donc, selon cette conclusion, la formation policière serait efficace à inculquer les attitudes voulues aux recrues quant à la police communautaire, mais que, lors de l'arrivée sur le terrain, la réalité du métier modifie à nouveau ces attitudes, cette fois vers la négative. La formation policière québécoise, quant à elle, ne semble pas avoir adéquatement transmis les notions de police communautaire aux futurs policiers interviewés par Richard et Pacaud (2008, 2007) puisque les finissants de la formation policière, n'ayant encore jamais eu leurs premières expériences sur le terrain, ne semblaient pas très habiles à expliquer les principes de la police communautaire ni leur utilité. Ellis (1991) a administré un questionnaire à 592 policiers de l'Ouest et du centre du Canada : 140 nouvelles recrues, 196 recrues en fin de formation et 230 policiers ayant 18 à 24 mois d'expérience de terrain. Contrairement à Haarr (2011), Ellis (1991) a observé que les recrues en fin de formation étaient moins orientées vers les services aux citoyens que celles en début de formation. Il s'est aussi intéressé aux attitudes concernant le service à la communauté, le pouvoir, l'autorité, la confiance en le public, les conditions de travail, la fonction de la patrouille, le maintien de l'ordre et la lutte à la criminalité ;

²⁷ L'idéal aurait été de citer directement Loubet Del Bayle, J. L. (1988). *Les élèves gardiens de la paix*. CERP-EIP de Toulouse. Or, cette référence était introuvable du côté ouest de l'Atlantique. Plusieurs recherches ont été effectuées, mais en vain. Heureusement, Gorgeon (1996) en fait un exposé qui semble rigoureux, crédible et fidèle.

il a remarqué que, pour plusieurs de ces dimensions du travail policier, des différences s'observent entre les attitudes des nouvelles recrues et celles de recrues ayant terminé la formation à l'Académie de Police. Ellis (1991) conclut donc qu'un changement s'opère pendant la période de formation, ce qui l'amène même à qualifier la formation policière de processus intensif visant à modifier les valeurs, attitudes et croyances des recrues. Soulevons, tout de même, au passage, que ces travaux présentent le même biais de sélection potentiel que ceux de Richard et Pacaud (2008, 2007).

Brown et Willis (1985) ont remarqué que les 108 policiers britanniques qui ont répondu à leur questionnaire étaient moins autoritaristes après trois mois de formation policière qu'en début ; également, alors qu'en début de formation policière ils avaient des scores d'autoritarisme équivalents aux 16 pompiers en formation composant le groupe contrôle, en fin de formations, les scores d'autoritarismes des futurs pompiers avaient augmenté (de 90 à 93) alors que ceux des recrues policières avaient diminué (entre 4,3 et 6,4 points). Ces résultats leur permettent donc de tirer deux constats importants : 1) la formation policière n'attire pas un type spécifique d'individus ayant des penchants autoritaristes puisque les policiers en début de formation ne se distinguaient des pompiers en formation, et 2) la formation policière en Académie de police semble contribuer à diminuer le niveau de base du caractère autoritariste des recrues policières (Brown et Willis, 1985).

Il semblerait que la formation policière les rende également moins empathiques et moins sûrs d'eux. Les futurs policiers d'une organisation provinciale britannique ayant six mois d'expérience en formation ont rapporté des niveaux d'empathie et d'estime de soi plus faible que ceux au tout début de la formation (Stradling et al., 1993). Ceux ayant un an d'expérience en formation ont déclaré des niveaux d'estime de soi encore plus faibles ainsi qu'une moyenne plus forte de vulnérabilité émotionnelle et de sentiment d'isolement (Stradling et al., 1993). Puis, les futurs policiers ayant fait l'expérience d'un an et demi de formation ont rapporté moins d'empathie et plus de dénis (Stradling et al., 1993), le déni étant peut-être une stratégie pour gérer le cynisme et le désenchantement concomitant. Heureusement, Wortley et Homel (1995) ont observé que la formation policière australienne n'a pas contribué à rendre leurs 412 répondants plus racistes puisque leurs scores à une échelle d'ethnocentrisme sont restés stables

entre le début et la fin de la formation ; de même, leurs répondants se sont montrés moins autoritaires en fin de formation policière qu'en début (Wortley et Homel, 1995).

Ces résultats empiriques appuient-ils la professionnalisation de la police ? En témoignant d'une évolution des attitudes en cours de formation policière, ces résultats sont-ils indicatifs du fait que la police s'est dotée de la finesse d'une profession ? L'objectif du présent propos n'est pas de statuer à cet effet, ni même de s'inscrire dans le débat que ces questions suscitent. Or, si la professionnalisation de la police présuppose que la formation doit engendrer un changement de perceptions et d'attitudes chez ceux qui souhaitent exercer le métier de policier, les auteurs des études recensées précédemment semblent argumenter le fait que la formation policière est responsable de ces modifications des attitudes des recrues et des futurs policiers. Or, une faiblesse générale de ces études suscite le scepticisme face à une telle affirmation ; en effet, l'absence de groupe contrôle dans la totalité de ces études remet en question le fait que les changements d'attitudes remarqués chez les recrues et futurs policiers soient indubitablement le fruit de la formation policière²⁸. C'est la première limite de ces études.

Une seconde limite émerge de cette recension des écrits : il a été illustré précédemment que relativement au pouvoir d'emploi de la force, les enjeux sont élevés ; de ce fait, même si les policiers y ont recours rarement — nombreux sont les policiers qui au cours de leur carrière n'utiliseront jamais leur arme à feu (Blumberg, 1989) — une portion importante de la formation policière est destinée au pouvoir d'emploi de la force (Klinger, 2012; Pichonnaz, 2017). Pourtant, la majorité des études ayant observé l'effet de la formation policière ne s'est pas attardée à cet aspect, pourtant central au métier de policier de par la menace qu'il pose à la légitimité de la police ainsi que par la représentation symbolique du policier qu'il perpétue.

²⁸ En effet, toutes les études recensées dans les pages précédentes (Blumberg et al., 2016; Ellis, 1991; Fekjar et al., 2014; Franklin et al., 2019; Gorgeon, 1996; Haarr, 2001; Krammedine et al., 2013; Meadows, 1985; Monjardet et Gorgeon, 1993; Niederhoffer, 1967; Peterson et al., 2019; Richard et Pacaud, 2008, 2007; Schlosser, 2013; Stradling et al., 1993; Telep, 2001; Weisburd et al., 2000; Wortley et Homel, 1995) n'ont pas inclus de groupe contrôle à l'exception de Hansson et Markstrom (2014), mais leur étude comparait des policiers ayant suivi une formation facultative de trois semaines en interventions auprès de citoyens souffrant de troubles mentaux à des policiers n'ayant pas suivi cette formation; ce modèle est donc différent d'une comparaison avec les citoyens. Une exception doit aussi être mentionnée à l'égard de l'étude de Brown et Willis (1985) qui a considéré un groupe contrôle de pompiers en formation. Cependant, deux limites sont identifiées à cet effet : 1) le groupe contrôle était composé de seulement 16 pompiers en formation, et 2) le choix de pompiers en formation pour former le groupe contrôle ne semble pas adéquat puisque le métier de pompier présente trop de similitudes avec celui de policier.

Quelques exceptions à ce constat doivent être soulevées (Monjardet et Gorgeon, 1993 ; Oberfield, 2012 ; Richard et Pacaud, 2007 ; Telep, 2011 ; Weisburd et al., 2000). Telep (2011) ainsi que Weisburd et ses collègues (2011) ont comparé les perceptions quant à l'emploi de force excessive chez des policiers ayant pris part à de la formation continue concernant les compétences relationnelles, la diversité culturelle et ethnique ainsi que l'éthique à celles de policiers n'ayant pas participé à des formations de ce genre. Curieusement, alors que Telep (2011) utilise les données colligées par Weisburd et ses collaborateurs (2000), leurs deux études rapportent des résultats contraires. En effet, Telep (2011) conclut que ceux ayant pris part à des formations supplémentaires en compétences relationnelles, diversité et éthique avaient plus tendance à être favorables à l'emploi excessif de la force policière ; ce résultat pourrait s'expliquer, entre autres, si les participants ont été forcés de suivre ces formations en raison d'écart de conduite passés. À l'inverse, Weisburd et ses collaborateurs (2000 : 6) concluent, à partir des mêmes données, que « [...] *the majority of police officers in the sample who had received training in ethics, interpersonal skills or cultural sensitivity believed that such training could play a role in controlling abuse of police authority* ». En plus du fait que ces études traitent de l'effet de formations continues plutôt que de la formation initiale — les premières étant plus courtes, moins engageantes et moins stressantes que la seconde — ce constat de résultats contradictoires remet rudement en cause la validité des données collectées et/ou des conclusions produites²⁹. Richard et Pacaud (2008, 2007), quant à eux, ont déterminé que 65% des nouveaux

²⁹ Il est proposé ici que l'écart entre les résultats des deux études pourrait peut-être s'expliquer par la différence de variable dépendante. En effet, Telep (2011 : 419) a construit une échelle de perceptions de l'autorité policière composée de 9 items de type Likert à 4 catégories (1= fortement en désaccord à 4= fortement en accord) : 1. « *Police officers are not permitted to use as much force as often necessary in making arrests* », 2. « *Police officers should be allowed to use physical force in response to verbal abuse* », 3. « *It is sometimes acceptable to use more force than is legally allowable to control someone who physically assaults an officer* », 4. « *Whistle blowing is not worth it* », 5. « *Police department rules about the use of force should not be any stricter than required by law* », 6. « *Always following the rules is not compatible with getting the job done* », 7. « *The code of silence is an essential part of the mutual trust necessary to good policing* », 8. « *The public is too concerned with police brutality* », 9. « *The newspaper and TV in this country are too concerned with police brutality* ». Un score plus élevé à l'échelle indique que le répondant a une perception plus élevée de l'autorité de la police. Weisburd et ses collègues (2000), quant à eux, n'ont pas créé d'échelle. Ils ont sélectionné, des 925 répondants, ceux ayant suivi des formations en compétences relationnelles (n= 674), diversité (n= 807) et éthique (n= 576) et ont observé à quelle fréquence ils étaient d'accord avec le fait que ces formations étaient efficaces pour limiter l'utilisation de force excessive et l'abus d'autorité chez les policiers. Entre 75% et 82% des répondants ayant fait l'expérience de ces formations ont indiqué qu'ils pensaient que c'étaient des moyens efficaces.

étudiants en formation policière et 76% des finissants jugeaient la force physique comme un aspect important du travail policier. Ils ont donc conclu que l'expérience de la formation policière n'a pas vraiment modifié les attitudes des futurs policiers en formation face à l'importance de la force physique (Richard et Pacaud, 2008). Toutefois, cet aspect ne s'assimile pas parfaitement à des considérations face à la légitimité de l'emploi de la force dans le cadre des fonctions policières. En effet, la force physique comme entendue par Richard et Pacaud (2008, 2007) fait référence, de façon générale, aux habiletés physiques, à la bonne forme physique ; cet aspect englobe, de facto, une capacité à maîtriser des individus refusant de collaborer, mais elle implique aussi une plus grande aisance pour assister, aider et protéger des citoyens en détresse. Dès lors, les résultats de Richard et Pacaud (2008, 2007) ne concernent pas précisément le pouvoir d'emploi de la force de la police.

À cet effet, les résultats d'Oberfield (2012) sont plus explicites. Grâce à un devis longitudinal, il a étudié les changements, au cours de la formation policière, des attitudes quant à la nécessité et l'efficacité d'employer la force. Pour se faire, il a suivi 80 recrues policières d'une ville américaine dont il tait le nom pendant les trois mois de formation requis pour exercer la profession. Au début et à la fin de la formation, pour mesurer les perceptions quant à la nécessité de la force, il leur a demandé s'ils étaient d'accord avec le fait que les policiers devaient avoir le droit d'utiliser toute la force nécessaire pour faire leur travail ; puis, pour mesurer les perceptions quant à l'efficacité de la force, il leur a posé la question s'ils considéraient que l'emploi de la force était un moyen efficace que pouvait employer la police pour maintenir l'ordre. Au terme de trois mois de formation à l'académie de police, Oberfield (2012) a remarqué que les opinions des recrues quant à la nécessité de la force n'étaient pas statistiquement différentes de celles qu'ils manifestaient au départ. Par contre, les opinions quant à l'efficacité de la force pour maintenir l'ordre ont été modifiées par la formation. En effet, alors que l'opinion au début de la formation est un prédicteur de l'opinion à la fin de la formation pour la perception de la nécessité de la force, elle n'est pas prédictive de l'opinion à la fin de la formation pour la perception de l'efficacité de la force. Sur une échelle d'efficacité de la force variant de un (1= fortement en désaccord) à cinq (5= fortement en accord), au début de la formation, les répondants ont coté en moyenne 3,49 ; leur opinion était donc entre neutre et quelque peu en

accord. À la fin de la formation, les répondants cotaient en moyenne 3,93 ($p < 0,05$), ce qui indique que leur formation a fait augmenter leur accord quant à l'efficacité de la force pour maintenir l'ordre (Oberfield 2012). Monjardet et Gorgeon (1993) ont obtenu des conclusions similaires grâce à un devis de recherche longitudinal suivant 951 recrues de la Police nationale française en 1992. Alors qu'en début de formation policière, 69% des recrues ont affirmé que l'usage de la force à l'égard des individus récalcitrants était légitime, cette proportion a grimpé à 88% 12 mois plus tard³⁰. Ces résultats sont fort intéressants et pointent vers l'impact de la formation policière sur les attitudes face à l'emploi de la force ; or, une faille du devis de recherche remet en cause la validité des conclusions. Comme pour les études mentionnées précédemment, Oberfield (2012) ainsi que Monjardet et Gorgeon (1993) non plus n'ont pas comparé les trajectoires d'évolution des attitudes face au pouvoir d'emploi de la force dans le cadre du métier de policier à celles d'un groupe contrôle ne suivant pas la formation policière, ce qui remet en question le fait que cette évolution soit attribuable réellement à la formation policière.

Ces études sans groupe contrôle sont-elles convaincantes hors de tous doutes raisonnables que les évolutions des perceptions et attitudes sont attribuables uniquement à l'effet de la formation policière ? Il est mis de l'avant ici que tel n'est pas le cas. Aucune des études recensées ne s'est aventurée sur ce terrain glissant, mais une contre-hypothèse raisonnable pourrait-elle être formulée ? Qu'en est-il d'un processus de maturation normal ? Se pourrait-il que l'évolution des attitudes face à la force remarquée par Oberfield (2012) ainsi que par Monjardet et Gorgeon (1993) soit tout simplement attribuable à un processus de maturation par lequel passe la majorité de la population, futurs policiers ou non ?

³⁰ Il est à noter que Monjardet et Gorgeon (1993) ont comparé des proportions sans les mettre à l'épreuve des tests statistiques. Les auteurs ne relèvent donc pas si cette différence est statistiquement significative.

Et si c'était juste de devenir adulte ? L'hypothèse de la maturation

Les études quantitatives évaluant l'effet de la formation policière recensées précédemment ont étudié des groupes de recrues policières et de futurs policiers en formation en Australie (Wortley et Homel, 1995), au Canada (Ellis, 1991 ; Richard et Pacaud, 2008, 2007), aux États-Unis (Blumberg et al., 2016 ; Haarr, 2001 ; Meadows, 1985 ; Niederhoffer, 1967 ; Oberfield, 2012 ; Schlosser, 2013 ; Telep, 2001 ; Weisburd et al., 2000), en France (Gorgeon, 1996 ; Monjardet et Gorgeon, 1993), en Grande-Bretagne (Brown et Willis, 1985 ; Stradling et al., 1993) et en Suède (Fekjaer et al., 2014). Malgré cette représentation plurinationale, elles ont toutes un point en commun : elles regroupent des participants jeunes. Plusieurs des études ont rapporté des moyennes d'âge des recrues et futurs policiers de 26-27 ans où certains des plus jeunes participants étaient âgés entre 19 et 22 ans (Blumberg et al., 2016 ; Oberfield, 2012 ; Schlosser, 2013 ; Stradling et al., 1993). Presque 50% des répondants de Phoenix rencontrés par Haarr (2001) avaient entre 20 et 25 ans ; dans le travail de Monjardet et Gorgeon (1992), en début de formation policière, 88% de leur échantillon était âgé de 25 ans et moins. Certains auteurs rapportent des âges moyens des participants encore plus jeunes, comme les recrues policières britanniques rencontrées par Brown et Willis (1985) qui avaient en moyenne 22 ans et les recrues australiennes participantes à l'étude de Wortley et Homel (1995), 20,8 ans en moyenne. Les études québécoises rapportent la même tendance ; les participants interviewés par Richard et Pacaud (2008, 2007) avaient des moyennes d'âges de 20,5 ans et de 22 ans. Alain et Baril (2005) ont recruté des participants âgés en moyenne de 22 ans et dont 66% avaient moins de 25 ans.

La période entre la fin de l'adolescence et l'arrivée de la trentaine se qualifie d'âge adulte émergent (« *emerging adulthood* »), en particulier la période entre 18 et 25-29 ans³¹ (Arnett,

³¹ Arnett (2014) explique que par moment, il qualifie la période d'émergence de l'âge adulte de 18 à 25 ans et d'autres fois, de 18 à 29 ans. La fin de cette période est associée à l'engagement de chacun dans une vie adulte plus structurée qui s'opérationnalise généralement par le mariage (ou une relation à long terme), la parentalité ainsi qu'un emploi stable et à long terme. Donc, parfois, ces événements qui indiquent la fin de la période d'émergence de l'âge adulte surviennent à 25 ans, d'autres fois à 29 ans. Arnett (2014) précise que dans un contexte international, il vaut mieux considérer la période d'émergence de l'âge adulte comme étant de 18 à 29 ans puisque les âges moyens de mariages et de parentalité à l'extérieur des États-Unis ont tendance à être plus élevés. Il nuance toutefois

2014, 2000). La théorie de l'émergence de l'âge adulte (Arnett, 2014, 2000) est issue de la psychologie mais est aujourd'hui utilisée dans plusieurs disciplines comme la sociologie, l'anthropologie, l'éducation, la géographie, le travail social, le journalisme et le droit (Arnett, 2007). La théorie stipule que la période d'émergence de l'âge adulte en est une de changements profonds (Arnett, 2000), particulièrement en ce qui a trait à l'exploration de l'identité (Arnett, 2014, 2000 ; Schwartz, Côté et Arnett, 2005). En effet, c'est lors de la phase de l'émergence de l'âge adulte que les jeunes ont le plus d'opportunités d'exploration de leur identité, notamment en ce qui concerne le travail ainsi que la vision du monde et la philosophie de vie (Arnett, 2000). Niemi et Klingler (2012 : 33) affirment que « *[m]id- to late-adolescence through early adulthood is thought to be when individuals establish many of the habits, orientations, and feelings that guide them throughout their lives* ». Dès lors, la période d'émergence de l'âge adulte comporte cinq caractéristiques qui la distinguent des autres phases du développement³² : c'est une période autocentrée et transitionnelle d'exploration de l'identité, d'instabilité, et de possibilités (Arnett, 2004). Pendant la période d'émergence de l'âge adulte, les jeunes vont donc développer une vision plus claire d'eux-mêmes et de ce qu'ils veulent dans la vie (Arnett, 2014) ; autrement dit, ils vont gagner en maturité. Empiriquement, Arnett et Walker (2014) ainsi que Reifman, Arnett et Colwell (2007) ont observé qu'en effet, les jeunes en phase d'émergence de l'âge adulte étaient plus en épisodes d'exploration de l'identité que d'autres participants plus jeunes ou plus vieux. Ils rapportaient aussi plus d'instabilité dans leurs vies ainsi qu'une vision de plus grandes possibilités pour le futur. Puis, ils avaient plus tendance à être centrés sur eux-mêmes et à se sentir en phase de transition dans leurs vies.

Arnett (2014, 2007) explique que le besoin pour une nouvelle théorie qui distinguerait la période de 18 à 29 ans de la période de 30 à 40-45 ans est né de l'évolution sociale. En effet, alors que dans le passé les citoyens avaient tendance à se marier et intégrer un mode de vie stable plus jeune, des changements sociaux ont fait en sorte que dorénavant, les mariages sont

que la phase d'émergence de l'âge adulte existe surtout dans les pays développés, comme les pays occidentaux ainsi que le Japon et la Corée du Sud.

³² Arnett (2014 : 9) prend soin de préciser que ces caractéristiques sont distinctives, mais pas uniques à cette phase du développement, c'est-à-dire « [...] *that they are more prevalent and prominent in emerging adulthood than in other stages* ».

plus tardifs (i.e., fin de la vingtaine³³) et la jeune vingtaine est plutôt associée à des changements d'emplois fréquents ainsi que des formations et programmes d'éducation postsecondaire. Cette situation qualifie exactement les jeunes en formation policière décrits précédemment : ils ont en moyenne entre 20 et 27 ans et sont enrôlés dans un programme de formation en vue de pouvoir exercer une profession précise.

La période d'émergence de l'âge adulte se distingue aussi de l'adolescence qui la précède : elle est marquée par la fin de la puberté et de l'éducation secondaire, la fin de la minorité légale et, souvent, une scission avec l'environnement parental/familial (Arnett, 2007, 2000). Les jeunes en phase d'émergence de l'âge adulte sont différents, de façon générale, des jeunes adultes de 30 à 40-45 ans puisqu'ils ne sont pas mariés, n'ont pas terminé leurs études, n'ont pas d'emploi stable ni d'enfants (Arnett, 2014, 2007, 2000) et leur autonomie financière n'est généralement pas tout à fait atteinte (Nelson, Story, Larson, Neumark-Sztainer et Lytle, 2008). Ils sont donc en plein cœur d'une phase de développement à part entière qui se qualifie notamment par une maturation cognitive (Arnett, 2004).

La littérature empirique distinguant les attitudes et perceptions de participants en phase d'émergence de l'âge adulte à celles de répondants à d'autres phases du développement est très clairsemée (Arnett, 2014). Néanmoins, certaines études ont tout de même établi que des attitudes se développent pendant la période d'émergence de l'âge adulte (Montgomery, 2005 ; Niemi et Klingler, 2012 ; Rekker, Keijsers, Branje et Meeus, 2015). Celles-ci ne traitent pas nécessairement d'aspects criminologiques ou de justice criminelle, mais elles appuient tout de même le fait que l'émergence de l'âge adulte constitue une période importante au développement des attitudes, opinions et perceptions. Au niveau des opinions politiques, Rekker, Keijsers, Branje et Meeus (2015) ont observé, chez leurs 1 302 répondants hollandais âgés entre 12 et 25 à la première vague de l'étude, qu'alors qu'au cours de l'adolescence ils s'opposaient de plus en plus au multiculturalisme et à la redistribution de la richesse, ils se réconciliaient avec ces concepts lors de l'émergence de l'âge adulte. Au fil des années, également, les jeunes ont démontré des attitudes face au multiculturalisme moins polarisées, ce

³³ Arnett (2014, 2000) illustre qu'en 1960, l'âge de mariage moyen aux États-Unis était de 20,3 ans pour les femmes et 22,8 ans pour les hommes. En 2010, ces âges moyens sont passés, respectivement, à 26 ans et 28 ans.

qui, selon les auteurs, est un gage de maturité associé à la capacité de nuancer ses opinions (Rekker et al., 2015). De plus, les répondants de 24 ans de Niemi et Klingler (2012) avaient clairement moins confiance en le gouvernement que ceux de 18 ans. Selon l'hypothèse des années impressionnables (« *impressionable years hypothesis* »), la jeunesse serait associée à des expériences qui forment les pensées pour le reste de la vie (Krosnick et Alwin, 1989). Krosnick et Alwin (1989) ont observé que les jeunes de 18 à 25 ans ont des attitudes politiques moins stables que les plus âgés, ce qui veut dire que c'est pendant ces années d'émergence de l'âge adulte que les changements d'attitudes sont plus probables. Dans un tout autre domaine d'étude, Montgomery (2005), experte du développement de l'intimité au cours de la vie, a comparé des adolescents de 12-18 ans à des étudiants de 19-24 ans et a conclu que le second groupe était plus favorable à l'engagement que les plus jeunes. Également, il semblerait que la phase d'émergence de l'âge adulte se caractérise par une baisse du faible contrôle de soi et de l'impulsivité chez une majorité de jeunes. En effet, plus de 88% des 775 jeunes rencontrés à six reprises par Burt, Sweeten et Simons (2014) ont montré une baisse du faible contrôle de soi entre 18 et 24 ans. Par ailleurs, 94% ont présenté une baisse d'impulsivité. Ces études pointent toutes dans le sens que pendant la phase d'âge adulte émergent, les jeunes gagnent en maturité.

Ces résultats empiriques indiquent deux choses. D'une part, la période d'émergence de l'âge adulte se distingue de l'adolescence (Krosnick et Alwin, 1989 ; Montgomery, 2005 ; Rekker et al., 2015). D'autre part, des changements d'attitudes surviennent au sein même de la période d'émergence de l'âge adulte (Burt et al., 2014 ; Niemi et Klingler, 2012), notamment parce que, comparés aux années subséquentes, les jeunes de 18-25 sont particulièrement influençables, comme le suggère l'hypothèse des années impressionnables (« *impressionable years hypothesis* »).

La phase de l'émergence de l'âge adulte est donc une période d'instabilité marquée par de nombreux changements (Arnett, 2014, 2000). Tel qu'il l'a été illustré précédemment, les jeunes en formation policière se situent dans la phase d'émergence de l'âge adulte. Pour cette raison, l'ajout d'un groupe contrôle ne suivant pas la formation policière aux études empiriques est nécessaire pour tirer des conclusions sur le rôle de la formation policière dans l'évolution des attitudes ; il permettrait d'écarter l'hypothèse alternative que l'évolution des attitudes

provient d'une maturation généralisée des jeunes en phase d'émergence de l'âge adulte selon l'hypothèse des années impressionnables. Cependant, les attitudes— définies plus tôt comme étant la tendance d'un individu à réagir favorablement ou défavorablement à l'égard d'une classe de stimuli (Anastasi et Urbina, 1997) — représentent-elles un concept singulier et isolé, à étudier en vase clos ? La prochaine section argumente plutôt la complexité de ce concept dans son lien avec l'apprentissage du métier de policier.

1.3 L'attitude : Concept psychique multidimensionnel indispensable au devenir policier ?

Des chercheurs québécois ont déjà postulé que « [l]e fait de devenir policier est d'abord une question d'attitudes » (Richard et Pacaud, 2008 : xi), ce qui insinue d'entrée de jeu que les attitudes sont fondamentales à l'apprentissage du métier de policier. Malheureusement, le concept d'attitude est souvent tenu pour acquis dans la recherche en criminologie, sans que des efforts soient déployés à baliser ce dont il est réellement question. L'objectif de cette section est donc de rompre avec cette tendance et de définir clairement à quoi fait référence le concept d'attitude tel que mobilisé dans la présente thèse.

L'attitude est un concept indispensable en psychologie sociale (Allport, 1935 ; McGuire, 1986 ; Maio et Haddock, 2015)³⁴ ; il résulte du fait que les sociologues ont cherché, dans le domaine de la psychologie, les mécanismes par lesquels la culture est transmise (Allport, 1967). Avant tout, l'attitude est présente dans les pensées d'un individu, dans la dimension psychique ; elle découle donc d'un jugement évaluatif qu'effectue l'individu (Maio et Haddock, 2015). Toutes ces définitions ont en commun de qualifier une attitude comme une composante mentale inobservable : un concept latent et abstrait qui, pour être étudié, doit être mesuré à l'aide d'une entité manifeste, soit une opinion (Thurstone, 1967a; Thurstone, 1967b).

Il existe une tendance constante chez les chercheurs en criminologie et autres sciences sociales de vouloir constamment démystifier et documenter le lien entre une attitude et un comportement (Ajzen et Fishbein, 1977 ; Fazio, 1986 ; Frank et Brandl, 1991 ; Liska, 1975 ;

³⁴ La psychologie sociale, à ses débuts dans les années 1920, se définissait même comme l'étude des attitudes (McGuire, 1986).

Maio, Olsen, Bernard et Luke, 2006 ; Paoline et Terrill, 2005 ; Schuman and Johnson, 1976 ; Sherman et Fazio, 1983 ; Telep, 2001 ; Terril, Paoline et Manning, 2003 ; Weigel and Newman, 1976 ; Worden, 1996, 1989). Certains sont même allés jusqu'à dire que « [c]e qui rend le concept d'attitude tellement intéressant, c'est que selon plusieurs auteurs il permettrait de prévoir certains comportements » (Richard et Pacaud, 2008 : 28). Que les attitudes soient annonciatrices de comportements futurs n'est pas l'objet de l'argument mis ici de l'avant, même que la littérature à cet effet est peu convaincante (Klinger, 2012 : 25). Worden (1996) va même jusqu'à dire que « *[h]ypotheses that link attitudes and behavior have intuitive appeal, but social psychological research has shown that, in general, people's behavior is often inconsistent with their attitudes* ». Jobard (1999 : 144) le formule ainsi : « [l']identification des comportements n'est pas réductible à celle des attitudes. L'instrumentalisation des dispositions intérieures n'est pas mécanique ». Donc, il s'agit plutôt de respecter l'attitude pour ce qu'elle est, dans sa dimension psychique, pour comprendre comment l'évolution des attitudes au cours de la formation policière marque en fait l'appartenance à un groupe professionnel, soit les policiers. Frank et Brandl (1991) mettent de l'avant que les attitudes ne sont pas statiques, qu'elles peuvent changer grâce à différentes influences et sources d'information. La littérature empirique présentée précédemment a déjà fait état du fait que la formation policière peut engendrer une évolution des attitudes. Il s'agit ici d'observer les attitudes face à l'emploi de la force en raison du caractère symbolique que représente ce pouvoir dans la définition du policier.

Le fait que les attitudes ne soient pas ici envisagées dans leur lien avec le comportement n'implique pas qu'elles soient considérées dans l'absolu ou dans le vide puisqu'il est reconnu qu'un individu possède une diversité d'attitudes et que celles-ci sont liées entre elles. Certaines attitudes sont générales, d'autres plus spécifiques ; le fait que celles-ci soient ou non associées est une question empirique

1.3.1 Diverses dimensions d'une attitude : Structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques

Les attitudes générales et spécifiques se distinguent par leur degré d'abstraction. Plusieurs études du domaine de la criminologie proposent d'aborder le lien entre des attitudes

générales et spécifiques sous prétexte que des écarts peuvent exister entre celles-ci en raison du caractère décontextualisé des attitudes générales (Thompson et Lee, 2004). Une telle conception stipule d'entrée de jeu une plus grande complexité cognitive des attitudes qu'envisagé de prime abord (Schuck and Rosenbaum, 2005). À titre illustratif, Applegate, Cullen, Turner et Sundt (1996) indiquent que les attitudes générales de la population quant aux questions judiciaires sont plus sévères que leurs attitudes spécifiques. Ils ont effectué une démonstration empirique à l'aide d'un échantillon de 232 résidents de Cincinnati ; leurs opinions générales et spécifiques sur les lois imposant la sentence de prison à vie après trois infractions (« *three-strikes-and-you're-out laws* »), peu importe la nature de celles-ci. En général, 88,4% des répondants se sont montrés en faveur (Applegate et al., 1996). Pour mesurer les attitudes spécifiques, les chercheurs ont présenté des vignettes dans lesquelles des suspects commettent un troisième crime grave, tout en faisant mention des deux condamnations précédentes. Dans ces mises en situation, les mêmes répondants se sont montrés en faveur de la prison à vie dans seulement 16,9% des cas (Applegate et al., 1996). Une différence très marquée entre les attitudes générales et spécifiques des répondants quant à ce type de loi a donc été mise en lumière ; pour 72,2% des répondants, des incohérences ont été remarquées entre les attitudes générales et spécifiques (Applegate et al., 1996). C'est ce que Warner et Davis (2011) appellent la dualité d'opinions. Il se pourrait que celle-ci s'explique par le fait que l'attitude spécifique est plus fortement tributaire de facteurs situationnels : lorsque le répondant est mis en contexte, il peut baser son attitude plus fortement sur des facteurs objectifs d'une situation que sur des éléments subjectifs.

Schafer (2002) s'est intéressé à savoir si les attitudes générales et spécifiques au sujet de la police communautaire pouvaient se révéler être, chez les policiers, deux concepts différents ; il argumente que la littérature existante a négligé le fait que les policiers pouvaient faire une distinction cognitive entre ces deux concepts. Il a opérationnalisé l'attitude générale comme étant la perception du policier de la logique sous-jacente à la police communautaire. Puis, il a observé l'attitude spécifique comme étant leur perception de la façon dont le corps policier pour lequel ils travaillent a mis sur pied des stratégies de police communautaire. Il a conclu que les attitudes générales et spécifiques étaient, en effet, deux concepts cognitivement distincts, quoique modérément corrélés ($r = 0,42$ $p < 0,05$), pour son échantillon de policier. Il a

déterminé que les attitudes spécifiques quant à la police communautaire étaient des prédicteurs significatifs positifs de l'attitude générale ; l'inverse s'est également révélé vrai. Il y a lieu de se demander si la distinction conceptuelle entre l'attitude générale et l'attitude spécifique persiste pour d'autres dimensions du travail policier.

Brandl, Frank, Worden et Bynum (1994) ont voulu remettre en question le présupposé généralement mis de l'avant dans l'étude des attitudes face à la police comme quoi les attitudes spécifiques influencent les attitudes générales en questionnant 398 citoyens à propos de leur satisfaction face à la police. Bien qu'ils reconnaissent que la satisfaction globale face à la police et la satisfaction spécifique à certaines interventions dans le quartier des citoyens soient corrélées, l'association est limitée au point où « *[i]t would be an error to conclude that the global and the specific attitudinal measures are statistically indistinguishable* » (Brandl et al., 1994 : 127). Par ailleurs, ils ont conclu que l'attitude générale face à la police a une forte influence sur les attitudes spécifiques relatives à la satisfaction face à la police dans des contextes précis. En somme, l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique face à la police semble plus substantiel que l'inverse (Brandl et al., 1994).

Depuis les premières lignes du présent manuscrit, l'intérêt est porté principalement sur les attitudes face à l'emploi de la force. Aucune étude recensée illustrant la relation entre les attitudes générales et spécifiques n'a pris en compte les attitudes face à l'emploi de la force à l'exception du travail de Jefferis, Butcher et Hanley (2011). Ces derniers ont observé, chez leurs 365 étudiants d'une université du Midwest, que ceux qui percevaient que la police de leur région avait plus tendance à utiliser la force de façon générale (attitude générale) étaient aussi plus disposés à rapporter que le niveau de force utilisé par les policiers dans le vidéo qui leur a été présenté était excessif, injustifié et illégal (attitude spécifique), et ce en contrôlant pour les contacts antérieurs des répondants avec la police, leur revenu, leur niveau d'éducation et leurs allégeances politiques. La perception générale de l'utilisation de la force par la police s'est même révélée être le facteur le plus fortement associé aux attitudes spécifiques issues des vidéos. Les auteurs concluent donc qu'il est important de ne pas considérer les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police en vase clos puisque celles-ci sont associées à une perception plus globale de ce pouvoir détenu par la police et de la façon dont elle en fait usage (Jefferis et

al., 2011). N'oublions pas, cependant, que ces résultats sont issus de citoyens ; la structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques face à l'emploi de la force chez les policiers eux-mêmes demeure inconnue. Sachant cela, il y a lieu de se demander si le lien entre les attitudes générales et spécifiques d'un même individu — aussi incohérent soit-il — est stable. En d'autres mots, au même titre que des sources d'influences comme la formation policière peuvent faire évoluer les attitudes des recrues et futurs policiers, ces expériences pourraient-elles également contribuer à changer la structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques et ainsi modifier la dualité d'opinions ? Des études recensées, aucune n'a soulevé une telle interrogation.

Dans les pages qui précèdent est défini le concept d'attitude tel qu'entendu dans la présente thèse dans le but de rendre à ce concept — souvent à tort simplifié — la complexité qui lui revient. Il est également explicité que l'objectif du propos ici, contrairement à celui de nombreux prédécesseurs, n'est pas de convaincre que ce soit d'une association entre une attitude et un comportement, mais plutôt de conserver le caractère strictement psychique d'une attitude pour mettre en lumière la structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques qui se révèle plus mitigée qu'à première vue envisagée.

Ce chapitre de recension des écrits s'est déployé en trois axes : 1) les attitudes des citoyens et des policiers face à l'emploi de la force par la police, 2) la formation policière et 3) la complexité du concept d'attitude. Ceux-ci préparent la voie pour la construction du cadre théorique de la présente thèse, résultant de l'emboîtement et de la hiérarchisation des notions de légitimité de la police, de culture policière, de socialisation professionnelle et de contrôle social. Au prochain chapitre, ces différents aspects sont démêlés et explicités.

CHAPITRE 2

LA TRANSMISSION DE LA CULTURE POLICIÈRE PAR LA CONSTRUCTION DE LA LÉGITIMITÉ :

UN CADRE THÉORIQUE DE CONTRÔLE SOCIAL INFORMEL

Le chapitre précédent a fait le portrait des attitudes face à l'emploi de la force par la police et de la formation policière : deux aspects étroitement liés à la légitimité de la police. Également, un argument quant à la fonction sociale du pouvoir d'emploi de la force de la police est émis : dans un contexte de basse police décentralisée, ce pouvoir exerce la fonction sociale de rendre la police plus imputable à la population parce que son caractère sensible et controversé représente une menace à la légitimité de la police. La perspective théorique proposée ici est de transférer la notion de la légitimité de la police généralement entre les mains des citoyens aux policiers eux-mêmes, ce qui permet de jeter les bases pour comprendre comment, lors de la formation policière, les perceptions de la légitimité de la police et de son pouvoir d'emploi de la force se construisent chez les futurs policiers. Cette construction de la légitimité de la police passe par une adhésion progressive à la culture policière par un processus de socialisation professionnelle ; peu à peu, les attitudes des futurs policiers en formation se dissocient de celles des citoyens. La conclusion du chapitre aborde cet argument avec un degré d'abstraction supplémentaire en proposant que tout ce mécanisme de transmission de la culture policière par la construction de la légitimité est en fait une forme de contrôle social informel mis de l'avant par l'institution policière pour assurer sa pérennité et sa légitimité aux yeux des citoyens. Avant d'y parvenir, la première phase de l'argumentaire relative à la légitimité de la police doit être exposée. La perception de la légitimité de la police est abordée, par souci de cohérence, en premier lieu du point de vue des citoyens (l'opinion publique- section 2.1) et, ensuite, du point de vue des policiers (l'opinion endogène- section 2.2) ; cette deuxième section réfère au concept de « *power-holder legitimacy* ». La comparaison de l'opinion publique et de l'opinion endogène mène à une réflexion sur la dichotomie — dite dichotomie « nous-eux » — qui peut prendre place entre les perceptions des citoyens et celles des policiers (section 2.3). L'approche théorique mise de l'avant ici est que cette dichotomie « nous-eux » est le produit de l'adhésion

à la culture policière — abordée à la section 2.4 — grâce à un processus de socialisation professionnelle, celui-ci décrit à la section 2.5. Finalement, la section 2.6 soutient l'argument que tout ce processus qui sous-tend la formation policière est en fait un contrôle social informel qu'exerce l'institution policière sur ses membres. Le chapitre conclut sur la formulation de la problématique de recherche (section 2.7).

2.1 La légitimité de la police : L'opinion publique

*« Legitimacy is central to any debate about
the use and misuse of force »*
- Gerber et Jackson (2017 : 80)

Tel que précisé au début du chapitre précédent, les travaux sur les perceptions qu'ont les citoyens de la police ont connu un essor important dès la fin de la décennie 1960 (Dai et Jiang, 2016 ; Flanagan et Vaughn, 1996 ; Garcia et Cao, 2005 ; Schuck et Rosenbaum, 2005). Ce champ de recherche constitue aujourd'hui un secteur important de la sociologie de la police (Zhao et Ren, 2015). Les chercheurs ne se sont pas penchés uniquement sur les questions d'emploi de la force, mais bien sur divers aspects de la légitimité de la police, l'emploi de la force étant l'un de ces aspects (Noppe, Verhage et Van Damme, 2017). En effet, pour Terrill, Paoline et Gau (2016), les interventions dans lesquelles les policiers emploient la force sont étroitement liées à la légitimité de la police et ainsi, les premiers constituent la meilleure avenue pour apprécier la seconde.

Lorsqu'il était question de la quête constante de légitimité de la police précédemment abordée (voir section 1.1.4.), un contre-argument découlant des travaux de Fassin (2011) a été soulevé à l'effet que la Brigade Anti-Criminalité oeuvrant dans les banlieues parisiennes ne cherche pas constamment à conserver sa légitimité aux yeux des citoyens auprès de qui les policiers de cette brigade interviennent et que, de ce fait, ils font un usage abusif de la force. Il a alors été expliqué que ce constat ne réfute en rien l'argument de la place centrale à accorder à la légitimité telle que perçue par les citoyens mais stimule le besoin de situer cet argument dans un contexte politique plus vaste. En effet, Fassin (2011) décrit un contexte où la légitimité de la police, chapeautée par une structure de haute police centralisée, doit être appréciée du point de

vue des acteurs politiques. Or, ici, un contexte de basse police décentralisée - où la police est, tout d'abord, redevable aux citoyens plutôt qu'à l'État – prime. À cet effet, les études effectuées dans de telles situations - en Australie, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, notamment - tendent à indiquer que, de façon générale, les citoyens ont une perception positive du rôle de la police, supportent cette dernière et sont satisfaits du travail qu'elle effectue (Bradford, Jackson et Stanko, 2009 ; Dai et Jiang, 2016 ; Flanagan et Vaughn, 1996 ; Frank, Smith et Novak, 2005 ; Ren, Cao, Lovrich et Gaffney, 2005). Ces résultats marquent donc la tendance globale de ce champ de recherche en occident (Frank et al., 2005)³⁵ et sont conformes à ceux présentés au début du chapitre précédent à l'effet que les citoyens tendent à accepter le pouvoir d'emploi de la force de la police. Gerber et Jackson (2017) ont déterminé, à partir d'un échantillon de 206 répondants américains, que l'élément qui influençait le plus fortement l'attitude face à l'emploi de force raisonnable par la police était la perception de la légitimité de la police, ce qui veut dire que plus les répondants percevaient la police comme légitime, plus ils avaient tendance à affirmer que la police peut employer une force raisonnable. Ce résultat surprend peu vu le lien intrinsèque entre emploi de la force et légitimité dans le domaine policier. Ce résultat reprend également l'idée de la structure relationnelle entre les attitudes générales et spécifiques présentée à la fin du chapitre précédent : l'attitude plus générale face à la légitimité de la police était positivement associée à l'attitude face à l'emploi de la force chez les citoyens rencontrée par Gerber et Jackson (2017).

Il semble aussi que le concept de légitimité joue un rôle important dans l'évaluation globale que font les citoyens de la police (Garcia et Cao, 2005 ; Schuck et Rosenbaum, 2005)³⁶. Une police perçue comme illégitime sera la source de ressentiment, hostilité et opposition de la part des citoyens (Maguire et Johnson, 2010). Inversement, la perception d'une police légitime

³⁵ Il y a lieu de mentionner que Madan et Nalla (2005) ont obtenu des résultats inverses chez leurs répondants résidant à Bombay, en Inde. Or, le niveau élevé de corruption de la police indienne au moment de la collecte de leurs données pourrait expliquer ce résultat (Madan et Nalla, 2005). Jang, Joo et Zhao (2010) indiquent que le contexte culturel et géopolitique d'un pays influence grandement la perception de ses citoyens à l'égard de la police, ce qui rend les comparaisons internationales difficiles. L'Inde ne peut donc être comparée aux pays occidentaux mentionnés ici.

³⁶ Garcia et Cao (2005: 192) indiquent explicitement que « *legitimacy of police organizations can be measured by public satisfaction with police performance* ».

accroît la tendance des citoyens à obtempérer à ses demandes et à coopérer avec elle (Gau, 2014 ; Murphy, Hinds et Fleming, 2008 ; Reisig, Bratton et Gertz., 2007 ; Sunshine et Tyler, 2003 ; Tankebe, 2013 ; Tyler, 2006, 1990 ; Tyler et Huo, 2002). En termes concrets, le concept de légitimité fait référence à « *the property of an authority or institution that leads people to feel that that authority or institution is entitled to be deferred to and obeyed* » (Sunshine et Tyler, 2003 : 514)³⁷. Cette définition s'applique à toutes les instances habilitées à diriger. Le concept de légitimité de la police constitue une dimension de la légitimité des gouvernements et de l'État, qui puise sa pertinence théorique dans la pensée de Max Weber (1995). Ce dernier arguait que toute instance de pouvoir doit être en mesure de se justifier, que ce soit, comme le propose Fassin (2011) aux acteurs politiques ou aux citoyens. Dans un contexte de basse police décentralisée, la légitimité de celle-ci réside dans le fait qu'elle soit capable de convaincre ses subordonnés de se conformer à son autorité en leur expliquant les raisons qui font en sorte qu'il importe d'en faire ainsi (Gau, 2014) : c'est relativement à cet aspect que la reddition de compte joue un rôle capital. La reddition de compte aide à convaincre la population du bien-fondé des actions policières. Tel qu'expliqué précédemment, c'est le pouvoir d'emploi de la force qui rend la police aussi imputable aux citoyens et ainsi, impose une reddition de comptes consciencieuse et probe. Lorsque la reddition de comptes est convaincante, l'instance de pouvoir est vue comme légitime aux yeux de citoyens. Ultimement, l'acquisition de la légitimité par une instance de pouvoir déclenche une autorégulation des citoyens, ce qui provoque un conformisme volontaire aux demandes de l'autorité (Beetham, 1991 ; Sunshine et Tyler, 2003 ; Tyler, 2003). Une telle approche normative s'oppose à une vision plus instrumentale basée plutôt sur une logique de dissuasion provoquée par un risque de sanctions qui, selon Weber (1995), n'est pas suffisant pour garantir un conformisme de la part des subordonnés (Sunshine et Tyler, 2003 ; Tyler, 2006). Dans ce contexte, la conformité des citoyens aux demandes de la police provient donc

³⁷ Plusieurs études s'étant penchées sur ce concept recensées dans les pages qui suivent utilisent des définitions tylériennes de la légitimité, soit provenant des travaux de Sunshine et Tyler (2003) (voir donc Hinds, 2009 ; Hinds et Murphy, 2007 ; Mazerolle, Antrobus, Bennett et Tyler, 2013 ; Mazerolle, Bennett, Antrobus et Eggins, 2012 ; Murphy et al., 2008 ; Tankebe, 2013, 2009), de Tyler et Huo (2002) (voir Maguire et Johnson, 2010 ; Reisig et al., 2007 ; Tankebe, 2013, 2009 ; Tyler et Wakslak, 2004), de Tyler (2006) (voir Mazerolle, Bennett, Davis, Sargeant et Manning, 2012 ; Reisig et Lloyd, 2009 ; Tankebe, 2013) ou de Tyler (1990) (voir Tankebe, 2013 ; Tyler et Wakslak, 2004).

d'une motivation interne à l'individu plutôt que d'une motivation basée sur la peur de la sanction. La perception de la légitimité de la police provoque cette motivation interne (Sunshine et Tyler, 2003 ; Tyler, 1990).

Le concept de légitimité est capital à l'exercice du pouvoir et particulièrement à celui dévolu par la police puisqu'elle possède la forme la plus coercitive du pouvoir de l'État, soit celui d'employer la force (Gau, 2014 ; Callanan et Rosenberger, 2011 ; Weber, 1995). À un degré d'abstraction théorique, c'est là que réside le lien intrinsèque entre la légitimité et le pouvoir d'emploi de la force de la police. L'idée de légitimité de la police englobe donc le pouvoir d'emploi de la force ; d'un point de vue plus opérationnel, dans deux des études recensées, les auteurs ont inclus dans leur mesure de légitimité de la police, les opinions des citoyens quant à l'emploi de force inutile ou excessive (Jefferson et Walker, 1993 ; Albrecht et Green, 1977). Dans ce contexte, parvenir à la justification de ce pouvoir d'emploi de la force aux yeux des citoyens est, à la fois, difficile et nécessaire pour assurer la légitimité. Mazerolle, Antrobus, Bennett et Tyler (2013) affirment que l'ordre social dépend jusqu'à une certaine mesure de la légitimité perçue des institutions sociales. Concrètement, l'efficacité de la police dépend du support et de la coopération du public qu'elle sert (Murphy et al., 2008 ; Tyler, 2003). Sunshine et Tyler (2003) ont conclu que la perception de la légitimité de la police est le facteur le plus fortement associé à l'aide que seraient prêts à fournir les citoyens à la police dans ses efforts de prévention de la criminalité et de lutte contre celle-ci chez leurs répondants new-yorkais. En conformité avec la pensée de Weber (1995), ces auteurs ont observé que l'impact de la légitimité de la police sur l'obéissance par les citoyens est plus important que l'impact de leur évaluation du risque de sanctions.

Bien que les études sur les perceptions qu'ont les citoyens de la légitimité de la police en occident révèlent des résultats rassurants, selon Maguire et Johnson (2010), la légitimité de la police est mise en doute depuis la création de l'institution. Des chercheurs s'entendent pour dire que malgré une opinion globale positive de la police, une variabilité importante existe, au sein d'une société, quant aux perceptions de la légitimité de la police (Maguire et Johnson, 2010 ; O'Connor Shelley, Hogan, Unnithan et Stretesky, 2013). Ce résultat est conforme à celui abordé précédemment en lien avec les perceptions citoyennes de l'emploi de la force par la

police. De nombreux chercheurs se sont intéressés aux facteurs pouvant influencer la perception citoyenne de la légitimité de la police selon diverses dimensions ; certains ont identifié des facteurs sociodémographiques, tels que le sexe et l'origine ethnique (Brown et Benedict, 2002 ; Cao, Frank et Cullen, 1996 ; Correia, Reisig et Lovrich, 1996 ; Dowler et Zawilski, 2007 ; Hadar et Snortum, 1975 ; Hurst et Frank, 2000 ; Jefferson et Walker, 1993 ; Lai et Zhao, 2010 ; McCluskey, McCluskey et Enriquez, 2008 ; O'Connor, 2008 ; O'Connor Shelley et al., 2013 ; Scaglione et Condon, 1980 ; Sunshine et Tyler, 2003 ; Weitzer, 1999 ; Wu, Sun et Triplett, 2009), alors que d'autres ont identifié des facteurs expérientiels, tels que les contacts antérieurs avec la police (Brown et Benedict, 2002 ; Hurst et Frank, 2000 ; Scaglione et Condon, 1980 ; Schuck et Rosenbaum, 2005 ; Sunshine et Tyler, 2003 ; Webb et Marshall, 1995).

En effet, comme c'était le cas pour les attitudes citoyennes face à l'emploi de la force par la police, la majorité des études recensées ont déterminé que les répondants issus de minorités ethniques avaient des perceptions moins favorables à la police que les blancs (Correia et al., 1996 ; Hurst et Frank, 2000 ; Schuck et Rosenbaum, 2005 ; Webb et Marshall, 1995), ce qui laisse croire qu'ils ont moins tendance à considérer la police comme légitime. Dans les faits, Webb et Marshall (1995), grâce à un échantillon de 561 résidents de la ville d'Omaha, Nebraska, ont observé que les noirs et les hispaniques avaient moins tendance à considérer que les policiers avaient une bonne attitude, étaient avenants honnêtes et habiles. Les hommes, en comparaison aux femmes, n'avaient pas tendance à être plus en accord avec le fait que les policiers ont une bonne attitude, mais ils les trouvaient plus honnêtes et habiles (Webb et Marshall, 1995). Correia et ses collègues (1996) ont observé que les femmes avaient de plus fortes probabilités d'avoir des perceptions défavorables de la police. Tel qu'expliqué précédemment que les femmes et les minorités ethniques semblent moins favorables à l'emploi de la force par la police (Halim et Stiles, 2001 ; Jefferis et al., 2011 ; Thompson et Lee, 2004), ceux-ci sont aussi moins portés à considérer la police comme légitime (Correia et al., 1996 ; Hurst et Frank, 2000 ; Schuck et Rosenbaum, 2005 ; Webb et Marshall, 1985).

En ce qui concerne leurs expériences de vie, les citoyens ayant déjà eu des contacts avec la police avaient moins tendance à affirmer que les policiers avaient une bonne attitude, étaient avenants, honnêtes et habiles (Webb et Marshall, 1995). Schuck et Rosenbaum (2005) nuancent

ce résultat en disant que, de leurs 344 répondants citoyens de Chicago, ce sont ceux qui ont un historique de contacts négatifs avec la police qui ont perçu la police plus négativement ; ils entendent par « contact négatif » un contact où le répondant considère qu'il a été interpellé sans réel motif, que le policier lui a manqué de respect, a été impoli, désagréable ou dégradant, que le policier n'a pas bien géré la situation ou que la police ne l'a pas aidé. Des 1 816 résidents de Calgary rencontrés par Klein, Webb et DiSanto (1978), ceux qui avaient une mauvaise perception de la police étaient ceux ayant vécu des interventions policières dans lesquels les policiers ont été impolis, injustes ou ont utilisé la force physique. La façon dont le citoyen perçoit qu'il a été traité par la police influence son opinion du travail de la police (Correia et al., 1996 ; Hurst et Frank, 2000). Dans l'ensemble, comme ceux qui avaient été arrêtés ou violemment arrêtés avaient une perception plus négative du pouvoir d'emploi de la force de la police que ceux ayant simplement obtenu une contravention (Jefferis et al., 2011), les citoyens ayant fait l'expérience de contacts négatifs avec les policiers dans le passé avaient tendance à accorder moins de légitimité à la police (Klein et al., 1978 ; Schuck et Rosenbaum, 2005)

Pour récapituler, les études sur l'opinion publique de la police en vogue depuis les années 1960s semblent appuyer le fait que les citoyens de pays occidentaux, en général, sont satisfaits du travail qu'effectue la police. Bien que les études décrites précédemment ont mis de l'avant que certaines caractéristiques sociodémographiques (c.-à-d., sexe et origine ethnique) et expérientielles (c.-à-d., contacts antérieurs avec la police) contribuent à modeler ces perceptions citoyennes, il semble donc que la police, de façon générale, est perçue comme légitime par les citoyens. Lorsqu'ils considèrent la police comme légitime, les citoyens sont plus à même de se conformer à ses demandes et de coopérer avec elle (Gau, 2014 ; Murphy et al., 2008 ; Reisig et al., 2007 ; Sunshine et Tyler, 2003 ; Tankebe, 2013 ; Tyler, 2006, 1990 ; Tyler et Huo, 2002), un aspect nécessaire à l'efficacité policière (Murphy et al., 2008 ; Tyler, 2003). Donc, dans les contextes de basse police décentralisée, la perception de la légitimité de la police qu'ont les citoyens agit comme un mécanisme de contrôle social informel de la police, dans le sens où si les citoyens perçoivent la police comme illégitime, l'efficacité de la police en sera minée ; les policiers agiront donc de façon à conserver leur légitimité aux yeux des citoyens (Arthur, 1993). Comme l'a exposé Fassin (2011) dans les banlieues parisiennes, cela n'est pas toujours le cas ;

un tel modèle s'applique aux situations où les fondements de la police résident dans les principes de la « basse police » (Brodeurs, 1983) où la police est redevable aux citoyens plutôt qu'à l'État et où une structure policière décentralisée donne un poids important à la voix du peuple.

Dans ce contexte, il est clair que la légitimité de la police aux yeux du public occupe une place centrale dans la relation qu'entretiennent la police et le public en tant que groupes sociaux (Sunshine et Tyler, 2003). Malgré cela, la légitimité de la police ne peut être envisagée dans une relation unidirectionnelle unissant la police et les citoyens, bien au contraire. Il importe de poser un regard interactionniste et dialogique sur le concept de légitimité de la police puisqu'il concerne à la fois les citoyens et les policiers eux-mêmes. Bottoms et Tankebe (2012) proposent le concept de *power-holder legitimacy*³⁸ qui allie l'idée que les citoyens doivent reconnaître la légitimité de la police pour s'y conformer de façon normative, à la proposition que les policiers doivent développer une croyance personnelle et se convaincre du caractère justifié du droit de régner qui leur est imputé. En d'autres mots, dans la littérature scientifique, lorsqu'appliqué à la police, le terme « légitimité » fait généralement référence à l'opinion publique. Le degré de complexité de la question s'accroît lorsqu'est considéré l'argument de Bottoms et Tankebe (2012) quant au fait que la légitimité de la police est un concept bidirectionnel qui ne peut être considéré uniquement du point de vue des citoyens, mais doit être également envisagé de la perspective des policiers eux-mêmes. C'est de cet argument dont il est question à la section qui suit.

2.2 La légitimité de la police : L'opinion endogène

En phase avec l'argumentaire de la section qui précède, Jobard et de Maillard (2015) expliquent que, dans l'éventualité d'un affaïssement de l'autorité de la police, sa légitimité en souffrira, ce qui minera la coopération du public. Il en revient donc à conclure que la police est

³⁸ D'autres utilisent plutôt l'expression « *self-legitimacy* » (Bradford et Quinton, 2014; Hacin, Fields et Mesko, 2019; Nix et Wolfe, 2017; Tankebe, 2019; Tankebe et Mesko, 2015; Trinker et al., 2019). Les deux formulations sont considérées équivalentes ici comme Bradford et Quinton (2014), Hacin et ses collègues (2019) ainsi que Nix et Wolfe (2017) parlent de « *self-legitimacy* » mais prennent fondement aussi sur les réflexions de Bottoms et Tankebe (2012) qui utilisent l'expression « *power-holder legitimacy* ».

dépendante de la confiance que lui confère le public (Jobard et de Maillard, 2015). Toutefois, il importe de prendre en compte qu'elle dépend également de la confiance de ses propres membres (Jobard et de Maillard, 2015). Dans ce contexte, envisager le concept de légitimité comme unidirectionnel où la police subit l'évaluation de légitimité faite par les citoyens demeure simpliste. La police ne devrait pas être perçue comme une entité inerte se contentant d'un certain fatalisme quant à la façon dont elle est perçue par les citoyens. Plutôt, une relation cyclique unit les policiers aux citoyens dans laquelle chacun rétorque aux demandes de l'autre dans le but d'obtenir un équilibre social (Bottoms et Tankebe, 2012 ; Tankebe, 2013). Dès lors, selon Bottoms et Tankebe (2012), la légitimité de la police doit donc être envisagée dans une perspective interactionniste et dialogique entre les citoyens et l'institution policière.

Au cœur de cette interaction réside le concept du « droit de régner » (*right to rule*; Bottoms et Tankebe, 2012) qui inclut les perceptions et justifications, à la fois, des subordonnés et des détenteurs de l'autorité. L'une des dimensions de ce droit de régner est le *power-holder legitimacy*, qui suppose une croyance personnelle des représentants de l'autorité en la légitimité de leur pouvoir (Bottoms et Tankebe, 2012). En effet, Kronman (1983 : 41) explique que Weber argumentait qu'il est capital pour les détenteurs de pouvoir de « *persuade themselves that their fates are deserved and therefore rightful* ». Avant donc que les policiers puissent entreprendre une quête efficace de légitimité auprès des citoyens, ils doivent être eux-mêmes convaincus de leur propre légitimité : « [...] *power-holders legitimacy may be important for the stability and effectiveness of authority. Unless those who exercise power are convinced that there is an adequate moral justification for their continuation in office, they are unlikely to be effective* » (Bottoms et Tankebe, 2012 : 152).

Un tel changement de perspective nécessite aussi de revoir la définition de légitimité. Bottoms et Tankebe (2012) énoncent la définition de « légitimité » proposée par Coicaud (2002 : 10) dans laquelle le rôle joué par le détenteur de l'autorité dans la construction de sa légitimité est beaucoup plus explicite que dans les définitions tylériennes : « *Legitimacy is the recognition of the right to govern. In this regard, it tries to offer a solution to a fundamental political problem, which consists in justifying simultaneously political power and obedience* ». Cette définition implique que le concept de légitimité ne peut être complètement saisi sans la prise en

compte, à la fois, des perceptions des détenteurs de pouvoir et des subordonnés. Bottoms et Tankebe (2012) font remarquer que cet angle d'analyse du concept de légitimité était déjà promu par Weber (1995) qui mettait l'accent sur la nécessité de la justification. Également, rappelons-nous qu'il était question, plus tôt, des travaux de Muir (1977) qui concluaient qu'il existe une dichotomie chez les policiers entre ceux qui ont une moralité de la coercition intégrée – qui acceptent et sont à l'aise avec leur pouvoir d'emploi de la force - et ceux qui ont une moralité de la coercition conflictuelle – qui ne semblent pas s'être approprié leur pouvoir d'emploi de la force ; certains sont donc capables de se justifier le recours à la force alors que d'autres fuient son utilisation par absence de justification. Tankebe (2019 : 100) explique que « *[a] key theme in Muir's study was how police officers sought to convince themselves about the rightness of their power* ». Cette idée a été théorisée, 35 ans plus tard par Bottoms et Tankebe (2012), en tant que *power-holder legitimacy*. Gardant en tête que la formation policière parvient à modifier les attitudes des futurs policiers et recrues (tel qu'exposé à la section 1.2.2), la présente thèse est basée sur la proposition théorique suivante : la formation policière engendre une évolution des attitudes des futurs policiers de façon à développer leur *power-holder legitimacy* dans le but de promouvoir la légitimité de la police aux yeux des citoyens qui, à leur tour, percevront la police comme légitime ; cette légitimité perçue par le public ouvrira donc la voie à une plus grande efficacité policière.

Se tournant maintenant vers la dimension empirique, Bottoms et Tankebe (2012) s'empressent de mettre de l'avant que la perspective du *power-holder legitimacy* a été grandement négligée dans les recherches en criminologie, et plus spécifiquement, relativement à la police. En effet, seules quelques études recensées sur les attitudes face à la légitimité de la police n'ont pris en compte les perceptions de ceux exerçant le métier de policier (Bradford et Quinton, 2014 ; Nix et Wolfe, 2017 ; Tankebe, 2019 ; Tankebe et Mesko, 2015 ; Trinker, Kerrison et Goff, 2019; voir Hacin, Fields et Mesko (2019) ainsi que Mesko, Hacin, Tankebe et Fields (2017) pour l'étude des gardiens de prison). Les résultats quantitatifs de Bradford et Quinton (2014) sont, à cet effet, dignes de mention : non seulement le *power-holder legitimacy* serait garant d'une plus grande efficacité de la police, mais ces auteurs ont remarqué également, à partir de réponses à un questionnaire obtenues de 438 policiers britanniques, que ceux qui se

perçoivent comme plus légitimes dans la tenue de leur rôle au sein de la société ont plus tendance à reconnaître les droits des citoyens, l'usage proportionnel de la force et l'équité des procédures (« *procedural justice* »). Tankebe (2019) a tiré une conclusion analogue aussi auprès de 233 policiers britanniques. D'autant plus pertinent au sujet de la présente thèse, Tankebe et Mesko (2015) ont observé que, chez leurs 529 participants policiers slovènes, ceux qui avaient une meilleure perception de leur *power-holder legitimacy* avaient moins tendance à déclarer qu'ils utiliseraient la force dans une intervention de conduite avec facultés affaiblies. Les résultats de Trinker et ses collègues (2019) appuient également ce constat ; ils ont déterminé, grâce à un questionnaire administré à 507 policiers américains, que ceux qui ressentaient moins de *power-holder legitimacy* : 1) étaient plus résistants aux politiques internes visant à limiter et restreindre le pouvoir d'emploi de la force, et 2) étaient plus favorables à l'emploi de la force excessive par la police. Ces conclusions pointent donc vers le fait que plus les policiers se voient comme légitimes, plus ils adhèrent aux principes de la police démocratique, ce qui appuie le besoin de stimuler le développement du *power-holder legitimacy* chez les policiers.

Ceci dit, la littérature rarissime sur le *power-holder legitimacy* des policiers tend vers deux constats : 1) alors que des effets de facteurs sociodémographiques et expérientiels sur les attitudes face à l'emploi de la force par la police et la légitimité de la police ont été recensés pour les citoyens et les policiers, ces effets n'ont que très rarement été observés relativement aux opinions qu'ont les policiers de la légitimité de leur institution (Bradford et Quinton, 2014), et 2) aucune étude de la construction de la légitimité chez les nouveaux policiers n'a été effectuée, faisant en sorte que l'acquisition du *power-holder legitimacy* est une avenue de recherche encore inexplorée. Pourtant, certains disent que la capacité de la police d'utiliser son pouvoir — notamment d'emploi de la force — provient du succès d'un processus de légitimation qui amène les futurs policiers et recrues à percevoir que l'utilisation de ce pouvoir est tout à fait justifiée dans certaines situations (Bradford et Quinton, 2014) ; la formation policière pourrait donc avoir un rôle important à jouer (Hacin et al., 2019). La présente thèse propose de suivre cette voie et ainsi combler les vides de la littérature ; or, pour l'heure, il importe de complexifier la cadre théorique en considérant une conséquence potentielle de la hausse du *power-holder legitimacy* des policiers, soit la dichotomie « nous-eux ».

2.3 Dichotomie « nous-eux » : Décalage entre opinions publiques et endogènes

« The danger inherent in police work is part of the centripetal force pulling patrolmen together as well as contributing to their role as strangers to the public »
- Van Maanen (1974 : 102)

Sans solide appui empirique pour l'instant, une réflexion théorique permet de formuler une conjecture à l'effet que les policiers ont un certain niveau de *power-holder legitimacy* : c'est-à-dire que pour exercer le métier, ils considèrent, au moins à un certain niveau, que le rôle de la police et ses pouvoirs au sein de la société sont légitimes. Simultanément, les résultats de recherche semblent pointer vers le fait que les policiers ont des perceptions négatives du public³⁹ (Brown et Willis, 1985). Ils se méfient des citoyens, en sont suspicieux et ne leur font pas confiance (Manning, 1977 ; Niederhoffer, 1967 ; Paoline, 2004, 2003 ; Paoline et al., 2000 ; Rubinstein, 1973 ; Skolnick, 1966, Westley, 1970). Manning (1977 : 110) affirme que « *[a] police officer learns to be suspicious and often perceives risk to him or herself or others implicit in citizen/police encounters* ». Les policiers ont tendance à penser, pour assurer leur propre sécurité et celle des autres, qu'ils ne peuvent faire confiance à ceux qui ne sont pas policiers (Marion, 1998). Cette suspicion est à la base d'une dichotomie qui s'installe entre la police et le public : les policiers, ayant un certain niveau de *power-holder legitimacy* vis-à-vis leur rôle au sein de la société, sont confrontés à un public qui se montre par moments réfractaire et résistant ou même provocant et violent. Les pouvoirs et les rôles de la police dans la société distinguent, de facto, les policiers des citoyens. Cette distinction/opposition entre les policiers et les citoyens cultive des divergences de perceptions et attitudes qui se consolident en une dichotomie « nous-eux » entre ces deux groupes sociaux (Brough, Chataway et Biggs, 2016 ; Harris, 1973 ; Herbert, 1998 ; Kappeler, Sluder et Alpert, 2005 ; Niederhoffer, 1967 ; Paoline, 2004 ; Reiner, 2010 ; Reuss-Ianni, 1983 ; Skolnick, 1966 ; Westley, 1970). À partir d'entrevues effectuées auprès de policiers australiens vivant leurs premières expériences de terrain, Chan et ses collègues (2003)

³⁹ Il est à noter que ce constat fait référence aux policiers patrouilleurs. Il n'est pas tenu pour acquis ici que les cadres de la police ont la même vision.

ont conclu que cette situation résulte du contraste entre le support fourni par les collègues policiers et l'indocilité du public.

Le concept de dichotomie « nous-eux » découle de la théorie de l'identité sociale (« *Social identity theory* » ; Tajfel et Turner, 1979) et est basé sur le postulat de la catégorisation sociale qui stipule que les individus ont tendance à se classer eux-mêmes et les autres dans un certain nombre de catégories sociales (Ashforth et Mael, 1989) ; cette catégorisation permet à l'individu d'ordonner l'environnement social ainsi que définir la place qu'il y occupe par le développement de son identité sociale. Cette théorie issue de la psychologie sociale propose une conceptualisation des conflits intergroupes en prenant en compte les relations intragroupes. De ce fait, le groupe⁴⁰ auquel s'identifie l'individu contribue à forger son identité sociale, soit les normes auxquelles il adhère ainsi que ses attitudes et comportements. En fonction de l'identité sociale endossée, il aura tendance à voir d'un œil favorable les traits du groupe auquel il appartient (le « nous ») et à dénigrer les traits d'autres qui appartiennent à des groupes différents (le « eux ») (Tajfel et Turner, 1979). La comparaison des attitudes du groupe « nous » à celles du groupe « eux » révèle une divergence suffisamment marquée pour conclure à une dichotomie. Cette catégorisation sociale s'applique parfaitement à la dynamique qui unit les policiers et les citoyens en raison de la catégorisation si explicite du policier. La réalité du métier est telle que les policiers sont physiquement et symboliquement isolés du reste de la société (Boivin, Faubert, Gendron et Poulin, 2017). Par exemple, lorsqu'ils exercent sur le quart de travail de nuit, ils partent travailler alors que la majorité des citoyens sont chez eux et vont dormir (Fielding, 1988 ; Rubinstein, 1973), ce qui produit un isolement physique. De plus, leur cercle social est composé en majorité de policiers puisque les amitiés entre policiers et non-policiers sont souvent source de tensions (Fielding, 1988 ; Rubinstein, 1973). D'un point de vue symbolique, les policiers sont isolés du reste de la société par les différents pouvoirs dont ils sont dotés, notamment le pouvoir d'emploi de la force (Fielding, 1988 ; Moon, 2006) ; le fait qu'ils détiennent ce pouvoir crée un

⁴⁰ Le « groupe » est, dans cette théorie, défini ainsi : « [...] a collection of individuals who perceive themselves to be members of the same social category, share some emotional involvement in this common definition of themselves, and achieve some degree of social consensus about the evaluation of their group and of their membership of it » (Tajfel et Turner, 1979: 40).

environnement caractérisé par l'omniprésence du danger et de l'hostilité potentiels. C'est ce que décrit Van Maanen (1974) dans la citation en début de section lorsqu'il explicite le lien entre le danger omniprésent dans le métier de policier et l'emploi de la force. Cet aspect symbolique du métier de police se rapporte à la fonction sociale qu'exerce le pouvoir d'emploi de la force expliquée plus tôt à l'effet que ce pouvoir contribue à renforcer la symbolique du policier et ainsi, participe à sa réclusion du public. Ce contexte d'isolation du reste des citoyens est particulièrement fertile au développement d'une solide dichotomie « nous-eux » entre les policiers et le public.

Cette dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens semble si institutionnalisée que certains sont prêts à dire que les instructeurs des programmes de formation policière l'enseignent aux futurs policiers ou aux recrues, que cela soit délibéré ou non (Marion, 1998 ; Rubinstein, 1973). Monjardet et Gorgeon (1993) ont observé que les recrues de la Police nationale française percevaient à 56 % que le public avait une opinion défavorable de la police en début de formation et à 64 % un an plus tard⁴¹, ce qui indique qu'au cours de la formation policière, les recrues ont de plus en plus tendance à penser que le public est plutôt hostile à l'égard de la police. Boivin, Faubert, Gendron et Poulin (2018) ont remarqué que les futurs policiers en formation avaient plus tendance à se percevoir comme favorables à la police que le public. Ils avaient aussi une plus grande probabilité de penser qu'ils ont des perceptions plus favorables d'interventions policières spécifiques que la majorité des gens ; d'ailleurs, plus ils étaient avancés dans la formation policière, plus ils avaient tendance à comparer ainsi leurs attitudes à celles du public (Boivin et al., 2018). Ceci dit, bien qu'il soit clairement établi dans la littérature que les policiers ont des attitudes défavorables face aux citoyens (Paoline, 2004), il n'est toutefois pas clair qu'une réelle dichotomie « nous-eux » existe réellement. Qui sait, les policiers pourraient se dire antagonistes au reste des citoyens, mais, sans s'en rendre compte, détenir exactement les mêmes attitudes et perceptions qu'eux par rapport à divers objets, dont l'emploi de la force. S'écartant de l'approche psychologique sous-jacente à cette théorie, cette question nécessite d'en exploiter plutôt le côté sociologique et comparer les attitudes des deux

⁴¹ Il est à noter que Monjardet et Gorgeon (1993) ont comparé des proportions sans les mettre à l'épreuve des tests statistiques. Les auteurs ne relèvent donc pas si cette différence est statistiquement significative.

groupes (c'est-à-dire, le « nous » et le « eux »). Comme la majorité des études sur les attitudes et perceptions des policiers et citoyens considèrent celles-ci séparément⁴², cette question implore une démonstration empirique.

Pour récapituler, la cadre théorique de la présente thèse, jusqu'à présent, s'est déployé ainsi : dans un contexte de basse police décentralisée, la légitimité de la police aux yeux des citoyens est essentielle à l'efficacité de la police, mais pour que les citoyens perçoivent la police comme légitime, les policiers doivent avant tout se percevoir ainsi et avoir un certain niveau de *power-holder legitimacy*. Ce *power-holder legitimacy* des policiers stimule la dichotomie « nous-eux » qui qualifie le décalage entre les perceptions et attitudes des policiers et celles de la population. Chez les policiers, la formation peut contribuer à catalyser le développement de ce *power-holder legitimacy* et ainsi stimuler la perpétuation de la dichotomie « nous-eux ». Or, cette dichotomie « nous-eux » existe également dans un contexte plus global ; c'est, en effet, une dimension importante de la culture policière. La présente thèse propose d'observer le développement du *power-holder legitimacy* des policiers à travers la lentille de l'adhésion à la culture professionnelle des policiers grâce à un processus de socialisation⁴³. Pour ce faire, la théorie dyadique de la socialisation professionnelle des policiers de John Van Maanen est mise à profit. Van Maanen a été un des pionniers du domaine de la socialisation professionnelle (Alain et Baril, 2005) à un point tel que ses travaux sont des influences majeures de ce champ de recherche encore aujourd'hui, particulièrement en lien avec la police. À son égard, Paoline et Terrill ont dit, en 2014 (p. 131), qu'il a mené « [...] *the most eloquent study of police socialization* [...] ».

⁴² Bien entendu, certaines exceptions s'appliquent. Par exemple, Colman et Gorman (1982) ont comparé les tendances au conservatisme et à l'autoritarisme de recrues policières, de policiers en service depuis en moyenne 20 mois et de répondants de la population générale. Ces derniers se sont montrés moins conservateurs et autoritaristes que les premiers. Or, cette étude ne prend pas en considération le caractère temporel et ne peut donc pas observer l'évolution des attitudes dans le temps.

⁴³ L'ensemble du propos est centré sur les patrouilleurs; ceux-ci exercent au sein de l'organisation policière, mais possèdent leur propre culture professionnelle. Cette limite n'apparaît pas majeure dans le contexte où les policiers, même ceux qui occuperont plus tard des postes hauts gradés, débutent tous au bas de l'échelle comme patrouilleurs (Van Maanen, 1984), du moins en Amérique du Nord (Dupont et Pérez, 2006). Ils sont donc tous passés par le processus initial de développement du *power-holder legitimacy*. Il est clair qu'en gravissant les échelons, le *power-holder legitimacy* des promus devra être développé pour être ressenti vis-à-vis les policiers subordonnés, mais ce type de processus de légitimation ne constitue pas le propos de la présente réflexion.

Les réflexions de Van Maanen sont ici utilisées comme socle théorique supportant la thèse puisque cet auteur a matérialisé « [l]une des premières recherches systématiques sur le recrutement et la formation des policiers [...] » (Jobard et de Maillard, 2015 : 87). S'étant donné comme objectif d'approfondir les connaissances à propos de ce qu'implique réellement d'être policier et comment on le devient, en y posant un regard de l'intérieur, John Van Maanen a déclenché, dans les années 1970, tout un champ de recherche associé au devenir policier qui se positionne à l'intersection de la sociologie de la police et de la sociologie des organisations⁴⁴. C'est dans ce contexte théorique que prend fondement la présente thèse.

Tous les postulats qu'a proposés Van Maanen au cours de sa carrière pour comprendre la culture policière et la socialisation professionnelle des policiers ont été amalgamés pour dériver sa théorie globale⁴⁵. La réflexion théorique qui suit est le fruit d'une approche dite englobante ; cette logique est analogue à une perspective intégrative. Le terme fait ici référence à deux jonctions : (1) la première, issue d'une logique pragmatique, voulant associer un grand nombre de publications scientifiques dans le but de dériver une théorie globale issue de travaux ayant marqué, pratiquement, toute une carrière, et (2) la seconde, plus abstraite, faisant référence au raccordement de deux sociologies, celle de la police et celle des organisations⁴⁶. La résultante a été dénommée ici « théorie dyadique de la socialisation professionnelle des policiers ». Cette

⁴⁴ La théorie dyadique de la socialisation professionnelle de Van Maanen n'est pas une théorie de l'organisation en tant que telle. Certes, elle s'inspire de la sociologie des organisations, mais elle vise avant tout à comprendre une culture professionnelle: son contenu et son processus de socialisation. C'est pourquoi elle peut être transposée à une profession qui n'est pas balisée par une organisation en tant que telle, comme il est question ici de la culture professionnelle des policiers.

⁴⁵ La genèse de la théorie de Van Maanen réside dans une ethnographie qu'il a commencée en 1970, alors qu'il était étudiant au doctorat à l'Université de Californie, Irvine. Après avoir obtenu l'accès à son terrain de recherche, il s'est vu fourni un badge, une arme à feu de service et une place dans une cohorte de la formation de treize semaines dispensée à l'Académie de Police aux côtés de vrais nouveaux membres (Van Maanen, 2003a, 2003b, 1982b, 1978c, 1975, 1974). Par la suite, Van Maanen a accompagné des patrouilleurs - autant des nouveaux membres de l'organisation que des vétérans - pendant cinq mois dans leur vigie de différents secteurs de la ville, particulièrement les quartiers pauvres (Van Maanen, 2003a, 2003b, 1982, 1978c, 1975, 1974). Il y est retourné, par la suite, pour de courts séjours en 1973, 1976, 1978 et 1980 (Van Maanen, 2003b, 1982b, 1978d, 1974). De septembre 1983 à juin 1984, il a évolué au sein de plusieurs divisions de la *Metropolitan Police* de Londres (Van Maanen, 1992, 1986).

⁴⁶ Il est à noter que Van Maanen n'est pas le seul à avoir contribué à ce raccordement. Il a évolué au sein d'un mouvement auquel participaient également Peter Manning, William Westley, Dominique Monjardet, pour n'en nommer que quelques-uns. L'apport de Van Maanen dans l'emboîtement de la sociologie de la police et de la sociologie des organisations est toutefois majeur.

théorie est dite dyadique puisqu'elle est bipartite, c'est-à-dire qu'elle est composée de deux grands axes, tous deux pertinents au propos de la présente thèse. Le concept de socialisation est ici vu comme dyadique puisqu'il concerne à la fois un contenu et un processus. À cet effet, Van Maanen (1977 : 38) a argumenté que : « *most models of socialization ignore or gloss over the specific content that is said to be transferred in the setting and concentrate upon detailing the process by which individuals are taught a generalized "such and such" about "this and that"* » . Selon cette logique, le contenu de la culture policière et sa socialisation font partie d'une seule et même théorie de la socialisation professionnelle des policiers⁴⁷, et ce, en raison de l'argument de Brim (1966) que la socialisation permet à un nouveau membre d'une organisation d'en acquérir la culture. Dès lors, selon cette logique, deux axes de réflexion complémentaires s'emboîtent pour poser la théorie dyadique de la socialisation professionnelle des policiers. D'une part, la théorie s'attarde au contenu de la culture policière : le quoi ? D'autre part, la théorie décrit le processus d'adhésion à cette culture : le comment ? La socialisation professionnelle des policiers est donc envisagée comme l'interdépendance d'un contenu et d'un processus (Van Maanen et Schein, 1979).

2.4 Le quoi ? Devenir policier, une question de culture

« Traditionally, all of the jobs in [...] police organizations have been held by person 'sworn to duty' and allegiance to the department. This identification of police work with common membership in a work organization generates an occupational culture of policing that affects police standards of law enforcement and justice as well as their conduct at work. »
- Reiss (1971 : 121)

La culture professionnelle des policiers correspond donc à l'ensemble des façons de faire et pensées partagées par les policiers qui leur permet de gérer la tension induite par la nature de leur rôle au sein de la société (Chan et al., 2003; Crank, 2015; Drummond, 1976 ; Fielding, 1988; Kappeler et al., 1998 ; Paoline, 2003 ; Paoline et Terrill, 2005 ; Reiner, 2010; Reuss-Ianni, 1983 ; Rubinstein, 1973 ; Skolnick, 1966 ; Terrill, Paoline et Manning, 2003 ; Van Maanen, 1974 ; Westley, 1970). Comme en témoigne cette définition, certains auteurs traitent de

⁴⁷ Dans ce cas-ci, la culture est envisagée comme une composante de la socialisation, car sans contenu, le processus ne peut s'amorcer.

comportements dans la définition de la culture policière en faisant référence aux façons de faire ; or, en concordance avec les arguments mis de l'avant précédemment, la définition considérée ici se concentre sur les perceptions et attitudes (Ingram et al., 2013 ; Paoline et al., 2000). Elle englobe tout ce que les patrouilleurs doivent savoir pour performer leur rôle d'une façon jugée appropriée par les autres membres de la profession (Van Maanen, 1982). Rassemblant des membres qui considèrent remplir le même rôle (Van Maanen et Barley, 1984), elle est composée de normes, valeurs, idéologies, langage et règles de sens commun qui permettent aux policiers de gérer la tension induite par la nature du rôle qu'ils occupent au sein de la société (Manning et Van Maanen, 1978 ; Paoline, 2004, 2003 ; Van Maanen, 1976 ; Van Maanen et Schein, 1979). Dans le monde policier teinté de dangers, corvées et commandements, la culture revêt une importance capitale (Van Maanen, 1974). La culture est en œuvre lorsque des membres d'une profession pensent et agissent de la façon qu'ils jugent que d'autres membres reconnaîtront comme conforme (Becker, 1964 ; Van Maanen, 1983). Lorsque les individus y ont adhéré, la culture agit à titre d'inhibiteur qui régule les pensées et actions des membres de la profession de l'intérieur. Celle-ci agit à titre de contrôle, tel que suggéré par Westley (1970). Ce contrôle est au départ groupal, mais une fois que l'individu s'est approprié la culture par un processus de socialisation, le contrôle devient de l'ordre de la morale de l'individu. Ainsi, les normes culturelles deviennent le sens commun des membres de l'organisation (Van Maanen et Schein, 1979). Dès lors, elles vont de soi dans l'exercice de la profession (Van Maanen, 2005).

Van Maanen a identifié quatre dimensions de la culture professionnelle des policiers : le désillusionnement, l'imprévisibilité des tâches, le caractère sale du métier et le secret. Celles-ci ont été bonifiées au fil du temps par d'autres auteurs pour permettre aujourd'hui de dresser un portrait complet de la culture policière.

Tout d'abord, le quotidien des policiers ne s'apparente pas du tout à ce que les nouveaux membres envisagent avant leur entrée sur le terrain ; un désillusionnement professionnel s'ensuit (Van Maanen, 2003a), ce que Niederhoffer (1967) qualifie de cynisme. Les policiers ont compris le fait que la majorité de leur temps de travail n'est pas consacré à ce qu'ils appellent du « vrai travail policier » - c'est-à-dire procéder à des arrestations, sauver des vies, prévenir des crimes. En réalité, ils passent la majeure partie de leur temps à réaliser des tâches

administratives et de service à la communauté (Reiss, 1971 ; Van Maanen, 2003a, 1975, 1974 ; Westley, 1970). La culture policière est une façon de gérer le désillusionnement qui découle de la prise en compte de ce en quoi constitue réellement le quotidien d'un policier en renforçant la dimension symbolique du policier associée, notamment, au pouvoir d'emploi de la force. Van Maanen (1974) précise que ce désillusionnement mène à une tendance des patrouilleurs de passer sous le radar et à faire preuve de peu d'initiative, dans le contexte où ils sont soumis à une réglementation disciplinaire très lourde et contraignante (Reuss-Ianni, 1983 ; Van Maanen, 1975, 1974 ; Westley, 1970). Cette volonté des policiers de passer inaperçus, par des preuves empiriques de son existence, est maintenant considérée comme une dimension de la culture policière (Paoline, et al., 2000 ; Paoline et Terrill, 2005).

Malgré le désillusionnement, une lueur d'espoir associée à l'imprévisibilité des tâches de la police persiste toujours. En effet, une intervention qualifiée de « vrai travail policier » dans laquelle les agents retrouveront leur raison d'être (Manning et Van Maanen, 1978 ; Van Maanen, 1977) est potentiellement toujours tout près. Comme le dit Reiner (2010 : 110), « *[t]he police officer faces, behind every corner he turns or door-bell he rings, some danger, if not firearms at least of fists* ». Même si, comme démontré précédemment (à la section 1.1.3), les interventions lors desquelles les policiers emploient la force sont rares, les policiers perçoivent que le recours à la force est une partie inévitable de leur travail (Rubinstein, 1973) ; de ce fait, leur pouvoir d'emploi de la force constitue une dimension marquante de la culture professionnelle (Paoline, 2003). Ces événements, lorsqu'ils surviennent, contribuent à renforcer la symbolique du policier ; pour Van Maanen (1974), les interventions dangereuses où la force est employée donnent le ton au métier de policiers, même si celles-ci surviennent rarement.

En outre, cette centralisation symbolique de l'emploi de la force dans la culture professionnelle des policiers est source d'un autre paradoxe de cette profession : le caractère sale du métier. Le métier de policier est qualifié de « sale boulot » (Hughes, 1958) parce que les patrouilleurs entrent en contact avec des cadavres, des citoyens mentalement instables et ivres ainsi que parce qu'ils sont confrontés à la violence, à l'immoralité et au mensonge (Harris, 1973 ; Manning, 1977 ; Punch, 1983 ; Van Maanen, 1978a, 1978c, 1974 ; Waddington, 1999 ; Westley, 1970). Néanmoins, les policiers retirent une satisfaction psychologique des interventions lors

desquelles la force est employée puisque celles-ci renforcent leur image symbolique. Van Maanen (1974 : 105) disait à cet effet que : « *'real' police work, to the policeman, is paradoxical; a source of satisfaction and frustration* ». En d'autres mots, les policiers se « salissent les mains » et, parfois, en retirent un sentiment d'accomplissement. Pour cette raison, ils sont considérés — et se voient — comme différents du reste de la société, ce qui a pour effet de les stigmatiser (Van Maanen, 1978a, 1978c, 1974). En effet, Van Maanen et Barley (1984) mentionnent que les membres de communautés professionnelles dans lesquelles le danger est central se voient comme considérablement différents de ceux qui exercent des rôles moins dangereux et ont tendance à se rallier avec ceux qui vivent la même situation. Cet aspect de la culture policière ouvre la voie à la dichotomie « nous-eux » dont il a été question plus tôt (Van Maanen, 1978b, 1974). En effet, « *[t]he dangers associated with the occupational environment often prompt officers to distance themselves from the chief source of danger—citizens. The coercive authority that officers possess also separated them from the public* » (Terrill et al., 2003: 1006). Comme il a été expliqué précédemment, cette dichotomie « nous-eux » est grandement associée à une suspicion et une méfiance des policiers à l'égard des citoyens (Skolnick, 1966).

Puis, un environnement de travail produit par l'amalgame des incertitudes face à une réglementation lourde et au danger ainsi que l'isolation du reste des citoyens crée une culture professionnelle des policiers basée sur le secret (Harris, 1973 ; Kappeler et al., 2005 ; Reiss, 1971 ; Westley, 1970). En effet, dans ce contexte, les policiers ne peuvent que compter les uns sur les autres pour protéger leurs places dans l'organisation. Une dynamique de réciprocité entre les membres de la culture professionnelle se développe, surtout avec leur coéquipier (Rubinstein, 1973) : pour passer inaperçus, les patrouilleurs doivent se protéger entre eux (Kappeler et al., 2005 ; Van Maanen, 1978d, 1974). Cette protection est assurée en gardant le secret et en ne dénonçant pas les collègues. La solidarité entre les patrouilleurs est également primordiale pour gérer la possibilité de situations dangereuses à tout moment (Paoline et al., 2000). Van Maanen et Barley (1984) expliquent aussi qu'au cœur d'une communauté professionnelle teintée de dangers potentiels, les membres assurent leur protection physique et deviennent responsables les uns des autres. La nécessité de cette solidarité entre pairs,

souvenons-nous, est déjà comprise dès la formation en Académie de Police. Elle joue un rôle important dans la dichotomie « nous-eux » dans le sens où non seulement les policiers se dissocient des citoyens, mais ils se rallient entre eux (Chan, Devery et Doran, 2003) grâce à ce qui s'apparente à un processus d'homogénéisation.

Dès lors, l'adhésion à cette culture amène les policiers à former des attitudes et perceptions qu'ils savent sont partagées par une majorité de leurs collègues et sont donc bien au fait que s'ils adoptent de telles pensées et façons de voir les choses, ils seront acceptés par leurs pairs (Van Maanen, 1982). Ce sentiment d'acceptation et d'appartenance à une entité plus vaste aide l'acquisition du *power-holder legitimacy* : il sera plus facile pour des policiers de reconnaître et accepter la légitimité de leurs pouvoirs au sein de la société s'ils savent que leurs pairs les reconnaissent comme légitimes aussi.

Toutefois, un des éléments reprochés au concept théorique de culture policière est le fait que celle-ci est, à tort, réduite à une culture monolithique alors que la réalité pointe plutôt vers une structure pluraliste (Ingram et al., 2013 ; Monjardet, 1994; Paoline et Terrill, 2014⁴⁸). Cette critique est associée à la question de l'homogénéité de la culture policière. Une culture policière homogène et monolithique parfaite voudrait dire que tous les policiers ont les mêmes attitudes et perceptions. Il est mis de l'avant ici que cette critique ne doit pas invalider le concept puisque le caractère monolithique/pluraliste de la culture policière ne dépend que de la base de comparaison. En d'autres mots, si l'on compare les visions culturelles d'un groupe de policiers entre eux, des différences émergeront ; plusieurs chercheurs l'ont fait (Broderick, 1977 ; Malochet, 2011 ; Monjardet, 1994 ; Paoline, 2004 ; Paoline et al., 2000 ; Pichonnaz, 2017; Reuss-Ianni, 1983)⁴⁹, comme Reuss-Ianni (1983) qui a remarqué une culture du policier

⁴⁸ Paoline et Terrill (2014 : 163) ne se rangent ni d'un côté ni de l'autre; ils reconnaissent plutôt l'apport de l'approche monolithique et de la perspective pluraliste de la culture policière en disant que : « *For those who debate cultural homogeneity versus heterogeneity, we have answers – you are both correct!* ». Ils indiquent que certains aspects de la culture policière – la priorité accordée à la lutte contre la criminalité, la solidarité, le danger, l'autorité coercitive, la mauvaise perception des hauts gradés et des superviseurs, la tendance à vouloir passer inaperçus, les fonctions de maintien de l'ordre et l'incertitude du rôle dans la société – sont partagés par tous, alors que d'autres ne font pas consensus – le soupçon, l'isolement social, la police communautaire.

⁴⁹ Certains travaux citent l'ouvrage de Muir (1977) pour illustrer le caractère pluralisme de la culture policière. Après tout, il indique, en page 15, que « *[i]n 'general', these men were all policemen, but seen up close and more completely, they were very unlike one another* », ce qui laisse présager une diversité des points de vue. Puis, il décrit en détail quatre types de policiers. Par contre, plus tard dans son texte, il aborde le code d'honneur de la

patrouilleur et une culture du policier haut gradé. Pichonnaz (2017), quant à lui, contraste les formateurs policiers, en école de police, qui transmettent des visions plus orthodoxes de la police, alors que d'autres proposent des visions alternatives qui s'en écartent. Dans son refus d'une culture policière monolithique, il semble, ultimement, opposer la police dite « traditionnelle » à la police communautaire. Or, si l'on compare plutôt un groupe de policiers à un groupe de citoyens, les premiers partageront probablement bien plus de similitudes entre eux qu'avec les seconds ; c'est dans cet écart qu'apparaît la dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens dont il était question plus tôt. C'est l'idée que la culture est un concept relatif ; elle émerge, non seulement du caractère partagé par les membres d'un groupe, mais surtout dans sa distinction du reste de la population (Waddington, 1999). Cette perspective s'imbrique parfaitement avec les propositions de la théorie de l'identité sociale décrites précédemment (Tajfel et Turner 1979). Dans une telle logique, l'opposition entre cultures monolithique et pluraliste ne doit plus être vue comme une potentielle réfutation du concept de culture policière. Par ailleurs, la présente thèse ne vise en rien à s'inscrire dans un tel débat, mais propose plutôt d'observer la culture policière avec une approche relative.

Ceci étant dit, la description de la culture policière proposée ici indique clairement que, implicitement, la symbolique du policier associée à son pouvoir d'emploi de la force occupe une place centrale. Ce pouvoir est à la fois associé à l'imprévisibilité des situations dans lesquelles les policiers interviennent, au caractère sale du métier qui contribue à la stigmatisation des policiers qui sous-tend la dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens ainsi qu'à la solidarité entre les agents ; cette description globale de la culture policière persiste indépendamment du fait que d'un policier à l'autre, des variations individuelles de perceptions et d'attitudes persistent. Ce constat pointe donc en direction d'une distinction importante à considérer dans l'étude de la culture policière : la vision individuelle versus le raisonnement agrégé.

police qui englobe des éléments comme la solidarité et le secret. Il précise que tous les policiers y adhèrent. Ces mots laissent donc croire à une certaine culture policière monolithique malgré le fait qu'il ait identifié quatre profils de policiers.

2.4.1 Au-delà de la perspective unitaire et individuelle : Une approche macrosociologique de la culture policière

La macrosociologie est l'étude de la société en général : une définition vague qui fait référence à l'idée de porter un regard agrégé sur un phénomène sociologique précédemment traité comme individuel ou micro. En effet, les études empiriques recensées jusqu'ici ont surtout traité d'attitudes et de perceptions individuelles (Paoline et al., 2000) : chaque répondant ou participant a témoigné de sa perception qui a été mise, ensuite, en lien avec ses caractéristiques individuelles. Transposée à un cadre théorique de la culture policière, l'idée de la macrosociologie est d'étudier la culture policière en général, comme caractéristique agrégée d'un groupe plutôt que d'un individu. Un peu comme les écarts de richesse dans une société — élément évidemment macrosociologique qui doit obligatoirement être conçu comme mesure agrégée des situations financières individuelles d'un groupe d'individus —, la culture est un phénomène par définition collectif qui, pour être bien compris, doit être examiné dans une logique agrégée. Reprenons ici la définition de culture policière formulée précédemment : la culture professionnelle des policiers correspond à l'ensemble des normes, valeurs, idéologies, langages et règles de sens commun qui leur permet de gérer la tension induite par la nature de leur rôle au sein de la société (Manning et Van Maanen, 1978 ; Paoline, 2004, 2003 ; Van Maanen et Schein, 1979 ; Van Maanen, 1976). Pour qu'elles soient considérées une culture, ses façons de faire et pensées doivent être partagées, cette notion impliquant donc une logique de mise en commun et donc, d'agrégation. Ingram, Paoline et Terrill (2013 : 369) expliquent que :

Police culture [...] consists of a set of shared attitudes that, by definition, establishes it as a collective concept. [...] In essence, culture can be measured as attitudes at the individual officer level, but the concept should not be treated solely as an individual-level characteristic.

Ils poursuivent en déclarant que :

[F]or research on police culture as an explanatory concept to progress, a theoretical framework that moves culture from an individual concept to a collective one, as well as offering a way to examine the attitudinal homogeneity among officers, would greatly improve our understanding of this phenomenon. In essence, this necessitates a transition from a microlevel perspective that has dominated research on officer attitudes to a more macrolevel approach (see also Klinger,

2004), but not so macro that we discount any cultural differences that might exist among groups of officers (Ingram et al., 2013: 370)

Peu d'études empiriques ont traité le concept de culture policière selon cette approche à l'exception du travail de Ingram et ses collègues (2013). Ces auteurs ont considéré la culture policière comme étant une caractéristique collective de l'équipe de travail des policiers, ce qui fait référence aux agents qui travaillent lors des mêmes quarts dans les mêmes secteurs de patrouille. L'hypothèse est que la culture policière sera partagée par tous les membres d'une même équipe de travail sous prétexte que ceux-ci sont exposés aux mêmes exigences organisationnelles ainsi qu'aux mêmes environnements de travail. Les auteurs, à l'aide d'une mesure de culture policière obtenue auprès de 1 022 policiers américains appartenant à 187 groupes de travail différents, ont trouvé appui empirique à leur hypothèse. Haarr (2001) a également remarqué que différentes cultures policières propres aux classes de recrues en formation policière s'étaient manifestées dans son étude. Dans les deux cas — l'équipe de travail de Ingram et ses collaborateurs (2013) ou la classe de formation policière de Haarr (2001) — la culture policière est traitée comme un concept collectif résultant de l'agrégation d'un certain nombre d'attitudes et perceptions individuelles à l'échelle d'un groupe comparées à celles d'un autre groupe. Cette logique est empruntée à la théorie générale des systèmes (Kozlowski et Klein, 2000).

Cette idée de concept collectif est fondamentale à la présente thèse. Celle-ci ne veut pas dire que la culture est monolithique et que tous les policiers partagent, sans possibilité de variabilité, les mêmes perceptions et attitudes, mais bien que du caractère collectif émerge une culture policière globale partagée, dans une certaine mesure, par une majorité des policiers. C'est en fait une culture policière dite « moyenne » autour de laquelle existent des fluctuations d'amplitudes variables, comme l'ont conceptualisé Ingram et ses collègues (2013). Dès lors, la culture policière se situe à l'intersection de la comparaison intergroupe (entre les policiers) et intragroupe (entre le groupe de policiers et le groupe de citoyens). Une telle conception de la culture cadre avec la théorie de l'identité sociale décrite plus tôt puisque celle-ci est basée sur l'idée que les groupes sociaux sont définis selon une logique relative et comparative (Ashforth et Mael, 1989 ; Tajfel et Turner, 1979) : elle permet aux individus de se définir en comparaison

à ceux appartenant à d'autres groupes sociaux. La figure 1, ci-dessous, propose une traduction schématique de la culture policière telle que conceptualisée ici :

Figure 1: Schématisation de la culture comme concept collectif

Schéma 1

Variation intragroupe

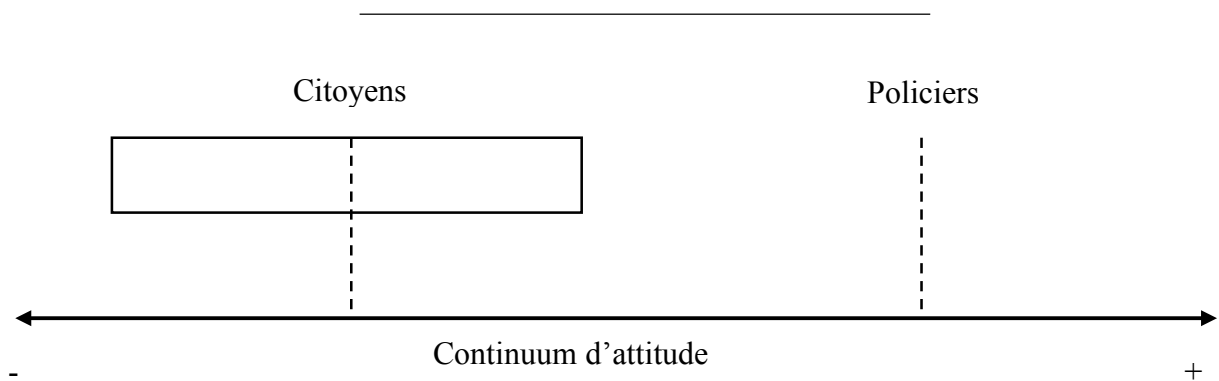


Schéma 2

Variation intragroupe

Variation intergroupe

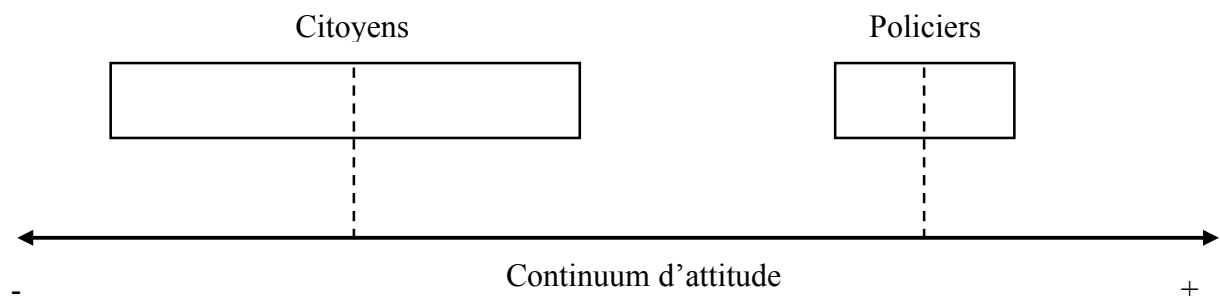
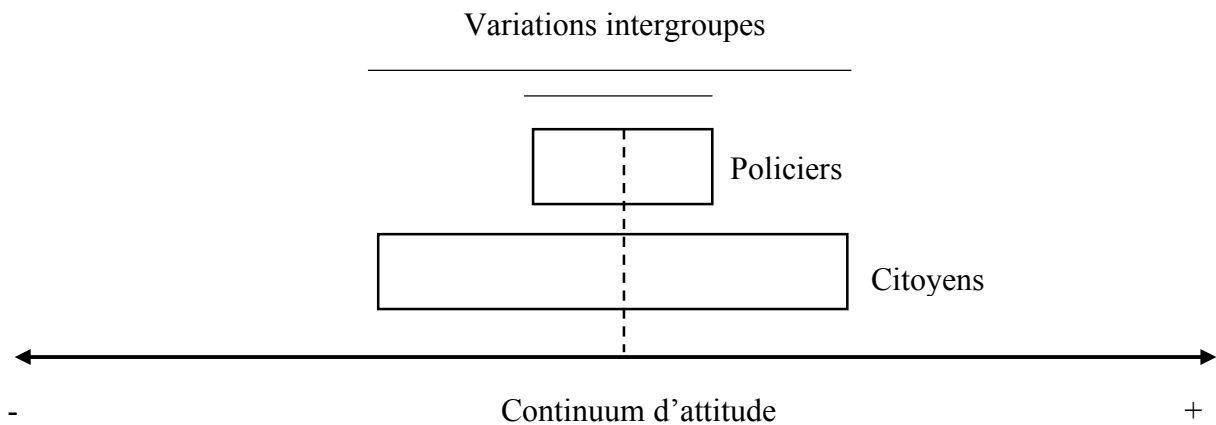


Schéma 3



Prenzler (1997) a statué que beaucoup d'études sur la culture policière étaient erronées en raison d'une faille méthodologique ne permettant pas de conceptualiser la culture policière telle que présentée aux schémas ci-dessus, soit l'absence de groupe contrôle. Les trois schémas présentés à la figure 1 théorisent l'apport du groupe contrôle — les citoyens — dans la construction de la culture policière. De ceux-ci, deux indiquent la présence d'une culture policière — monolithique ou pluraliste, peu importe, puisque, le débat n'est pas là. La présence d'une culture policière réside plutôt dans l'absence de cette même culture chez ceux qui ne sont pas policiers, soit les citoyens. Les schémas 1 et 2 représentent donc l'existence d'une culture policière selon la logique décrite précédemment que la culture est un concept collectif qui résulte de l'agrégation des attitudes d'un groupe d'individu, ici des policiers. Concrètement, le schéma 1 illustre la présence d'une variation intragroupe, entre les policiers et les citoyens, mais pas de variation intergroupe, entre les policiers. Dans un tel contexte, la culture policière proviendrait du fait que les policiers ont tous exactement les mêmes attitudes — elle serait donc monolithique —, mais que celles-ci se distinguent des attitudes moyennes des citoyens. Le schéma 2 illustre à la fois une variation intergroupe — acceptant donc l'idée que la culture policière n'est pas monolithique —, mais que la moyenne d'attitudes des policiers se distingue de la moyenne d'attitude des citoyens. Le schéma 3, quant à lui, illustre l'absence de culture policière puisque, bien qu'il y ait des variations intergroupes — au sein du groupe de policiers et au sein du groupe

de citoyens — leurs attitudes moyennes sont équivalentes, ce qui équivaldrait à dire que le groupe de policiers et le groupe de citoyens ont des perceptions équivalentes. Malheureusement, comme mis de l'avant précédemment, les études recensées incluant un groupe contrôle dans le protocole de recherche sont excessivement rares, ne permettant donc pas d'opérationnaliser ces schémas conceptuels.

En somme, la présente thèse souscrit à la conjecture que devenir policier, c'est adhérer à la culture policière, mais elle propose une rupture avec l'approche traditionaliste individuelle et unitaire en adoptant une conception relative/proportionnelle et agrégée de la culture policière pour observer et documenter son existence chez les futurs policiers en formation. La perspective macrosociologique mise de l'avant propose une approche globale de la culture policière pour faire l'examen des futurs policiers en formation. Cette approche reconnaît que l'appartenance culturelle n'apparaît pas par magie du jour au lendemain ; elle découle d'un processus d'apprentissage qui provoque une transformation. Ingram, Paoline et Terrill (2013) avaient mis en lumière qu'une des limites de leur étude du caractère collectif de la culture policière était qu'elle ne permettait pas de faire l'examen du/des processus par lequel/lesquels la culture est transmise aux policiers. Ils disent même que :

Starting at the academy would be ideal as it would allow researchers to establish baseline occupational attitudes and life experiences prior to officially joining the police profession. Group thinking (over individualism) is first introduced to potential occupational members at the academy. (Ingram et al., 2013: 390)

De tels propos présupposent, d'entrée de jeu, que la culture est apprise (Van Maanen, 2005). La socialisation est son véhicule.

2.5 Le comment ? Devenir policier, une étape à la fois⁵⁰

La socialisation est une voie de transmission de la culture (Paoline et Terrill, 2014). Lorsque cette culture en est une qui appartient à une profession, il est question de socialisation professionnelle⁵¹ qui se définit comme étant l'ensemble des processus formels et informels par lesquels un individu adhère à la culture d'un groupe professionnel précis (Alain et Baril, 2005) ; en d'autres mots, la socialisation constitue l'ensemble des façons qui transforment une recrue d'un étranger de la profession à un membre efficace (Bahn, 1984)⁵². La socialisation est basée sur un flux d'information et de connaissance des vétérans aux nouveaux membres (Manning et Van Maanen, 1978 ; Van Maanen, 1992), ce qui permet à ces derniers d'apprendre ce qui est attendu d'eux par autrui dans la communauté professionnelle qu'ils intègrent (Van Maanen, 1979). L'idée que l'individu se voit lui-même du point de vue des autres est empruntée à la psychologie sociale de Mead (1930). Processus purement social et interactionniste, la socialisation est tributaire du renforcement et de l'approbation par autrui (Schein, 1971). Sans

⁵⁰ La littérature existante sur le processus de socialisation concerne largement ce processus tel qu'il se déploie chez l'enfant plutôt que chez l'adulte (Manning, 1970; Brim, 1966). Toutefois, le développement individuel survenant à l'âge adulte ne peut systématiquement et totalement être le résultat d'un processus qui prend place pendant l'enfance, mais doit être envisagé tout au long de la vie, celle-ci caractérisée par une succession de stades impliquant une modification de statuts chez l'individu (Brim, 1966). Les tâches et statuts imputés à un individu à l'âge adulte ne peuvent donc pas être uniquement expliqués par le processus de socialisation s'étant opéré dans l'enfance (Brim, 1966). Cet argument implique donc qu'un certain nombre de processus développementaux se rattache à la socialisation de l'adulte. Contrairement à la socialisation de l'enfant qui s'effectue majoritairement au sein de la famille, celle s'effectuant chez l'adulte peut être fonction de grandes organisations bureaucratiques (Wheeler, 1966) ou pourquoi pas de regroupements professionnels. À cet effet, Becker et Carper (1956) indiquent que l'un des exemples les plus évidents de socialisation de l'adulte est celui du développement de la personnalité professionnelle où l'individu internalise une identité relative à la place qu'il occupe dans une organisation de travail.

⁵¹ La socialisation professionnelle s'apparente à la socialisation organisationnelle, mais une distinction importante doit être mise de l'avant. La socialisation organisationnelle fait référence à la socialisation qui a lieu lorsqu'un individu entre dans une organisation. Comme le dit Oberfield (2012 : 705), la socialisation organisationnelle est « [...] *the process by which organizational entrants adjust to their surroundings and acquire the knowledge and ability to operate as effective organization members* ». Lorsqu'appliquée à la formation policière, aux États-Unis, les termes socialisation organisationnelle et socialisation professionnelle font référence au même phénomène puisque, de façon générale, la formation policière est dispensée par l'organisation une fois que la recrue a été embauchée. Dans le contexte québécois, comme en témoignent Alain et Baril (2005), la situation est un peu différente et le terme socialisation professionnelle est préférable puisqu'elle n'est pas associée à une organisation policière précise et survient avant l'embauche.

⁵² De nombreuses définitions de la socialisation professionnelle sont proposées par les chercheurs en sociologie de la police. En conformité avec l'argument développé plus tôt comme quoi la pertinence de l'étude d'une attitude ne réside pas seulement dans son lien direct avec un comportement, ici ont été exclues toutes les définitions qui stipulent que la socialisation implique l'apprentissage de comportements.

engagement des autres dans le processus ni interaction entre eux et l'individu, la socialisation ne pourrait s'opérer.

La socialisation professionnelle implique, certes, une transmission d'informations factuelles issues de la culture policière, mais aussi la dissémination des attitudes et perceptions associées à cette culture (Fielding, 1988). Au cours de cette transmission, la pression sur les nouveaux membres de l'organisation de se conformer à la culture est puissante et persuasive (Van Maanen, 1978c, 1974). Typiquement dès les premiers contacts avec la profession, comme l'objectif des nouveaux membres est d'éviter les repréailles des superviseurs et des pairs, ils abordent la voie de la moindre résistance en pensant et agissant comme autrui (Van Maanen, 2003a). La théorie du processus de socialisation professionnelle des policiers de Van Maanen cadre donc avec la perspective neostructuraliste de Schein (1980) où la socialisation implique un ajustement situationnel des nouveaux membres aux contextes qu'ils rencontrent (Van Maanen, 1976). Les nouveaux membres développent des croyances en fonction des réactions d'autrui aux actes qu'ils posent dans chaque situation. L'une de ces croyances concerne le *power-holder legitimacy* que doivent développer les nouveaux policiers vis-à-vis la dimension symbolique de leur autorité dans le but que, par la suite, les citoyens perçoivent leur autorité comme légitime et soient ainsi plus disposés à collaborer avec la police. La socialisation ne s'opère pas dans un vide social, mais plutôt grâce à des interactions avec autrui modelées en fonction de caractéristiques structurelles (Schein, 1980; Van Maanen et Schein, 1979; Van Maanen, 1978c). Face à l'anxiété générée par un nouvel environnement de travail, les relations interpersonnelles permettent au nouveau membre d'apprendre la culture de la profession. Celle-ci — définie comme un lot de croyances symboliques et partagées — est rassurante (Van Maanen et Bennis, 1979). En effet, face au désillusionnement par rapport à son rôle, la perception du nouveau policier de sa légitimité pourrait en souffrir. Une réaffirmation de celle-ci grâce à la culture professionnelle permet le développement et le maintien du *power-holder legitimacy* associé au pouvoir symbolique du policier au sein de la société. La socialisation professionnelle s'apparente donc à un processus de normalisation puisque ce qui est jugé bien ou mal dans une situation est tributaire de ce qui est vu comme normal (Van Maanen, 1977). Ce qui est normal est tenu pour acquis et constitue le sens commun d'une communauté

professionnelle: c'est sa culture. Van Maanen propose que le développement de ce sens commun des policiers nécessite un processus de socialisation en quatre stades⁵³: le choix (*choice*), l'entrée (*introduction*), la rencontre (*encounter*) et la métamorphose (*metamorphosis*). Van Maanen (1975, voir aussi Manning et Van Maanen, 1978 ; Van Maanen et Schein, 1979) reconnaît que le processus de socialisation se poursuit tant et aussi longtemps que l'individu pratique le métier. Toutefois, Van Maanen mentionne explicitement qu'il s'intéresse précisément à la période du *breaking in* où le nouveau membre franchit, pour la première fois, la frontière d'inclusion officielle de l'institution policière, le séparant du public (Van Maanen et Schein, 1979 ; Van Maanen, 2003a, 1977, 1976, 1975). Il en est ainsi parce que les premiers apprentissages d'une profession ont une influence majeure sur les croyances, attitudes et comportements (Berlew et Hall, 1966 ; Hughes, 1958 ; Lortie, 1968 ; Van Maanen, 2003a, 1975). À cet effet, Berlew et Hall (1966) ont indiqué que, lors de la première année à œuvrer dans une profession, un nouveau membre est particulièrement susceptible de transformer ses attitudes dans la direction souhaitée par autrui. Le nouveau membre est plus façonnable lors de ses balbutiements au sein de l'organisation parce que son niveau d'anxiété vis-à-vis son nouveau rôle est plus élevé qu'à tout autre moment de son parcours professionnel (Van Maanen et Schein, 1979 ; Van Maanen, 1978a). D'autant plus, le nouveau membre est sans doute motivé à être considéré comme un membre à part entière, ce qui le rend réceptif à l'influence (Van Maanen, 1976). La théorie dyadique de la socialisation professionnelle des policiers de Van Maanen concerne donc le processus de socialisation à l'entrée (c'est-à-dire, le *breaking in*). Le chapitre précédent de recension des écrits a proposé une description des changements d'attitudes qui s'opèrent pendant les périodes de formation policière ; l'emphase est mise sur la formation initiale en Académie de Police. Comme la présente thèse se concentre sur les changements d'attitudes qui surviennent pendant cette période, seuls les deux premiers stades de la proposition de Van Maanen — le choix et l'entrée — sont décrits dans les lignes qui suivent.

Premièrement, l'étape du choix se déroule préalablement à l'entrée dans l'organisation. Pour Van Maanen (2003a, 1978c, 1975, 1974 ; Van Maanen et Schein, 1977), la sélection

⁵³ Van Maanen (2003a, 1978c, 1975, 1974) indique qu'en pratique, ces quatre stades ne sont pas aussi marqués qu'il le propose en théorie et que certains chevauchements surviennent entre eux.

constitue une étape du processus de socialisation. Vu les étapes et les délais nécessaires à la sélection des futurs membres de la profession, la sélection peut effectivement être envisagée comme un processus : dissertation, examen oral de langue étrangère, questionnaire de culture générale et d'actualité, test psychométrique, examen de raisonnement logique, test médical, épreuves physiques, entrevue devant jury (Gautier, 2015; 2013). Gautier (2015) a consacré sa thèse de doctorat à l'étude de la sélection des recrues de la Police nationale française. Il a conclu que les recruteurs accordent une importante capitale à l'entrevue devant jury, tandis que les étapes précédentes du processus de sélection consistent simplement en des stratégies préliminaires permettant d'élaguer le bassin total de candidats (voir aussi Gautier, 2013). C'est donc à l'entrevue que tout se joue. Malgré ce qu'en disent les recruteurs, ce ne sont pas ceux qui formulent les motivations les plus honorables d'effectuer le métier de policier, ni ceux ayant la plus vaste culture générale, ni même ceux démontrant les meilleures capacités de réflexion ou le jugement le plus aiguisé qui seront sélectionnés, mais bien ceux qui se montrent les plus dociles et qui présentent une grande compétence interactionnelle. Un recruteur policier a même dit à Gautier (2015 : 273), à propos d'un candidat passé en entrevue de sélection, que « [i]l s'est mis dans un moule! Et le fait d'être capable de se mettre dans un moule, pour moi, recruteur, c'est une bonne chose! [...] Au moins, on a une matrice sur laquelle on va pouvoir agir. On a déjà quelqu'un qui est influencé par le système ». La compétence interactionnelle, « [...] ce sont les attitudes, les comportements, les manières de parler et de se tenir, du candidat au cours de sa prestation et à travers lesquels il livre une image de soi. C'est sur la base de l'ensemble de ces signes diffus que le candidat suscite ou non l'« envie de travailler avec lui » (Gautier, 2015 : 359); c'est en fait une sorte de charisme.

Cette compétence interactionnelle est un indicateur du fait que le candidat pourra aisément s'intégrer au reste du groupe de travail (Gautier, 2013), ce qui paraît primordial vu ce qui la description qui a été faite plus tôt de la culture policière. Donc, la démonstration de compétence interactionnelle est indicative au jury de sélection que le candidat sera capable de s'intégrer à la culture policière. Si la socialisation professionnelle est le véhicule de la culture policière, il semble donc que le recrutement policier vise à sélectionner ceux qui seront les plus aisément « socialisables ».

Par ailleurs, l'issue favorable d'un processus de sélection augmente l'estime de soi du nouveau membre, élève ses sentiments par rapport à son choix professionnel, le motive davantage à devenir un membre à part entière de la communauté et le rend donc plus réceptif à l'influence du reste du processus de socialisation (Van Maanen, 2003a, 1978c, 1975, 1974). Cette motivation est cruciale au déroulement du processus de socialisation. Par ailleurs, une motivation élevée à exercer une profession peut faire en sorte que le candidat se prépare avant l'entrée dans l'organisation. Bittner (1965) argumente que le processus de socialisation organisationnelle s'amorce alors que l'individu s'associe à l'organisation de façon symbolique, ce qui peut survenir bien avant un recrutement officiel. À partir de ce moment, l'individu commence à développer sa perspective et ses idées sur le rôle qu'il occupera lorsqu'il sera membre de cette organisation et sur la façon dont il apprendra ce rôle (Wheeler, 1966). Survenant avant le début officiel de la formation professionnelle, ce processus est dit « socialisation anticipatoire » (Merton, 1957). Celui-ci fait référence à l'apprentissage relatif à la profession dont le nouveau membre se pourvoit avant l'entrée dans l'organisation (Van Maanen et Schein, 1977 ; Van Maanen, 1976). C'est une sorte de préparation à intégrer le métier qui commence à partir du moment où les futurs policiers font le choix de cette voie professionnelle; donc, ils commencent à s'informer, étudier, s'entraîner, etc (Chan et al., 2003). Contrairement à Westley (1970) qui mentionnait que la transformation des nouveaux membres débute dès le début du programme officiel de formation, Van Maanen est plutôt d'accord avec Wheeler (1966) qui dit que c'est au moment du choix de la profession que s'amorce la transformation; Gautier (2015) témoigne du fait que pour plusieurs, ce choix du métier est apparu très jeune. Dès qu'ils ont sélectionné cette voie professionnelle, les futurs policiers commencent à anticiper les demandes et exigences du métier (Bennett, 1984 ; Brim, 1966). De ce fait, ils peuvent attribuer une plus grande légitimité à la police et témoigner d'attitudes plus légalistes (Gautier, 2015) que ceux qui n'envisagent pas une carrière policière. L'Académie de Police est souvent perçue comme le premier contact des futurs policiers et des recrues avec la culture policière (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010 ; Meadows, 1985) ; par contre, une telle vision escamote complètement l'évolution des attitudes et perceptions qui survient une fois que l'individu a choisi d'être

policier, mais avant son entrée en formation à l'Académie de Police. La socialisation anticipatoire survient par le biais des membres de la famille, des pairs, des établissements d'éducation, des influences de la culture populaire (Bennett, 1984 ; Chan et al., 2003; Van Maanen, 1976), mais aussi des emplois précédents similaires comme ceux des domaines militaires ou de la sécurité (Fielding, 1988). Pichonnaz (2017 : 13) le formule ainsi : « [l]a trajectoire antérieure des nouvelles recrues a en effet un impact prépondérant sur la manière dont se construit leur habitus professionnel, sur la façon dont elles adhèrent, ou au contraire résistent, à la doxa professionnelle ». Plusieurs des successeurs de Van Maanen ayant étudié la socialisation professionnelle des policiers ont étudié la socialisation anticipatoire et reconnu son apport (Bennett, 1984 ; Fielding, 1988)

Deuxièmement, le stade de l'entrée marque le passage de la frontière d'inclusion (Schein, 1980) entre l'extérieur et l'intérieur de l'institution grâce à l'amorce du programme de formation à l'Académie de Police. Pour ceux qui n'avaient pas accès à des sources de socialisation anticipatoire, cette étape marque les premiers contacts qu'ils ont avec la/les culture(s) qui caractérise(nt) les organisations policières (Van Maanen, 2003a, 1978c, 1975, 1974). Le portrait de la formation policière vue de l'intérieur dépeint au chapitre de recension des écrits a permis de constater que, d'un point de vue structurel, la socialisation des policiers qui prend place à l'Académie est formelle, basée sur la dépossession, collective et sérielle (Wheeler, 1966). Le caractère formel du programme de l'Académie de Police provient de la spécification du statut des nouveaux membres comme novices dans l'organisation (Van Maanen, 1978c, 1976 ; Wheeler, 1966). Un contexte de socialisation formel dénote une ségrégation entre les apprentis et les membres à part entière (Van Maanen et Schein, 1979 ; Van Maanen, 1978a, 1975). La spécification du statut passe, par exemple, par des uniformes distincts de ceux des autres membres admis ainsi que par des épisodes de dénigrement et d'humiliation (Van Maanen, 2003a, 1978c, 1974). Cette spécification contribue donc à stigmatiser les nouveaux membres de l'organisation. Dans un contexte aussi formel, la socialisation est sévère, ce qui hausse la pression et rend les nouveaux membres plus propices aux changements d'attitudes et de valeurs (Van Maanen et Schein, 1979 ; Van Maanen, 1978a). Les processus de socialisation formels sont plus communs pour les professions impliquant un niveau élevé de risque, comme la

fonction policière, et ce parce que les conséquences associées aux erreurs sont importantes (Van Maanen et Schein, 1979). Par ailleurs, les professions pouvant être caractérisées de « sale boulot » (Hughes, 1958) sont basées sur un processus de socialisation visant la dépossession (*divestiture*) lors duquel une partie de l'identité du nouveau membre est détruite pour être reconstruite (Van Maanen et Schein, 1977). Ce processus de dépossession débute à l'Académie de Police et se poursuit dans les étapes suivantes de la socialisation. Devant une telle dose d'anxiété engendrée par la dépossession de son identité, le nouveau membre commence à comprendre que ses anciennes attitudes et croyances sont inadéquates dans le nouveau contexte où il se retrouve (Van Maanen, 1975). Il commence à développer le désillusionnement et délaisse progressivement ses anciennes croyances. Également, comme le propose la théorie de l'émergence de l'âge adulte (Arnett, 2014, 2000), le jeune âge des nouveaux membres les rend encore plus propices à l'adoption de la culture professionnelle (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010). Par ailleurs, la formation policière est collective puisque toute une cohorte suit le même parcours (Wheeler, 1966). Becker (1964) mentionne que, généralement, dans les institutions où les nouveaux membres sont socialisés collectivement, les changements et transformations qui s'opèrent ne peuvent être vus comme le résultat de propensions individuelles, mais le résultat d'un consensus de groupe. Cette caractéristique de la formation policière concorde avec le caractère collectif de la culture policière argumenté précédemment.

Officiellement, le séjour à l'Académie de Police est constitué principalement de cours en classe, mais beaucoup d'interactions informelles y prennent place entre les étudiants ainsi qu'avec les instructeurs. Brim (1966) mentionne que même dans des contextes de socialisation très formels où le rôle d'apprentis du nouveau membre est clairement identifié, les relations informelles sont toujours présentes — et parfois extérieures aux relations formelles —, ce qui permet aux nouveaux membres de s'identifier inconsciemment à certains modèles et, de facto, à une certaine portion de la socialisation d'être indirecte et imprévue. Fielding (1988: 54) adhère à cette idée et dit que

[...] what goes on in the training school is much more than formal socialization. Novices are here for the first time in continuous contact with police, many of whom have greater experience, but also with many of their peers as well. The latter enable

a rehearsal of how occupational culture can nurture and protect its members, with exam-swotting syndicates, a social life involving those in the same groups and some of the forms of collaboration and collusion that any body of students use to survive the student role. At the same time, contact with police instructors and other experienced officers is a source of knowledge about the essential tenets of police culture. These may be imparted formally, that is, by explicit reference, but are much more likely to emanate from the couching of ideas, the examples given and the style of filling-in talk, back-chat and corridor conversation. One must, then, be alert to the informal and implicit aspects of the formal socialization agency, recognizing that when people want to know, they are learning all the time. Neither informal nor formal knowledge is the exclusive domain of a given agency.

Fielding (1988) exprime donc le fait que même si la formation en Académie de Police est dite « formelle », il s’y passe une socialisation à la fois formelle, pendant les cours, et informelle, dans les relations avec les pairs et les instructeurs/vétérans; Gautier (2015) ainsi que Chan, Devery et Doran (2003) adhèrent tout à fait à cette idée, tout comme Pichonnaz (2017 : 92) qui affirme que « [...] l’école est aussi le lieu de la socialisation informelle, en particulier au travers des récits d’expériences que font les formatrices et les formateurs et de la mise en scène de la violence ». D’autant plus que les nouveaux membres savent que les vétérans avec qui ils entrent en contact ont suivi la même formation qu’eux puisque celle-ci est sérielle (Wheeler, 1966). Leur identification à ces policiers expérimentés est donc plus probable, ce qui stimule l’influence des vétérans sur les novices. Grâce à ces relations interpersonnelles dans diverses situations, les nouveaux membres commencent à absorber et comprendre les différentes traditions de la profession et le sens commun de ses membres (Van Maanen, 2003a, 1978c, 1974). Ce sont ces traditions qui leur permettront de formuler ce qu’ils croient que les autres membres de l’organisation attendent d’eux et ainsi adhérer à leur tour à la culture professionnelle (Berlew et Hall, 1966 ; Brim, 1966 ; Caplow, 1964 ; Schein, 1980).

Le risque et le danger inhérents à la profession qu’ils sont en voie d’exercer et le pouvoir d’emploi de la force que ce contexte justifie sont également mis en emphase dans le processus de socialisation professionnelle. Même si les instructeurs de l’Académie sont bien au fait que les interventions lors desquelles les policiers emploient la force sont rares, dans le programme de formation étudié spécifiquement par Van Maanen, deux semaines de cours sur treize étaient destinées au champ de tir où les nouveaux membres apprennent à utiliser tout un arsenal d’armes

(Van Maanen, 1974). Dans un contexte où les identités professionnelles des nouveaux membres sont extrêmement malléables, accorder une portion si importante de la formation en académie à l'utilisation des armes contribue à renforcer la symbolique qu'a l'emploi de la force dans la construction du *power-holder legitimacy* des nouveaux policiers.

En plus des contacts avec les pairs et instructeurs de l'Académie de Police qui peut contribuer à la socialisation professionnelle des policiers, l'adhésion à la culture professionnelle des policiers peut provenir d'un effet de simple exposition (« *mere exposure effect* ») qui stipule que l'appréciation d'une chose ou d'un phénomène peut tout simplement passer par le fait qu'on y est familier (Zajonc, 1968). Dans les mots de l'initiateur de cette théorie: « *[M]ere repeated exposure of the individual to a stimulus is a sufficient condition for the enhancement of his attitude toward it. By 'mere exposure' is meant a condition which just makes the given stimulus accessible to the individual's perception* » (Zajonc, 1968 : 1).

Concrètement, la formation policière confronte les futurs policiers à un certain nombre d'éléments propres au métier de policier – notamment le pouvoir d'emploi de la force ; cette familiarisation peut amener une acceptation ou même une appréciation

En somme, les différents éléments de la culture policière sont transmis aux recrues et futurs policiers grâce à un processus de socialisation professionnelle qui passe, notamment, par la socialisation anticipatoire associée à la sélection au programme de formation policière ainsi que les enseignements et relations formelles et informelles transmises pendant la formation en Académie de Police. Quel rôle ces différents processus peuvent-ils jouer dans le débat monolithisme/pluralisme de la culture policière décrit plus tôt ? Prenzler (1997) mentionne qu'ils contribuent à créer l'homogénéité de la culture policière. Par contre, il a été dit plutôt que la culture policière n'est pas nécessairement envisagée ici comme monolithique où les attitudes et perceptions des policiers sont homogènes. Il importe alors d'expliquer que le terme homogène, faisant lui aussi d'emblée référence à une logique collective et agrégée, peut aussi être conceptualisé de façon relative et proportionnelle, dans le sens où un groupe peut avoir des attitudes plus homogènes qu'un autre. C'est dans ce sens que l'idée d'homogénéité est ici considérée dans son lien avec la socialisation professionnelle des policiers : sans conclure que les policiers ont tous des attitudes homogènes et que, par conséquent, ils adhèrent tous à une

culture policière monolithique, se pourrait-il que la formation policière contribue à homogénéiser les attitudes des futurs policiers ? Plusieurs auteurs ont proposé des réflexions théoriques à cet effet. Par exemple, Worden (1993) pose l'hypothèse que les attitudes des policières et des policiers deviennent plus homogènes au fur et à mesure qu'ils gagnent en expérience. Fielding (1988), quant à lui affirme qu'en formation policière, le rôle des instructeurs est de réduire la diversité dans les attitudes des recrues. Or, cette conjecture demeure à la recherche d'un appui empirique convaincant. Cette thèse s'affaire à y répondre.

Cette réflexion mène aussi à l'idée que, si l'on conçoit la socialisation comme le véhicule de transmission de la culture policière (Paoline et Terrill, 2014), dans un contexte où cette culture est observée selon une logique collective et agrégée, la socialisation doit aussi être envisagée selon cette perspective macrosociologique. Gorgeon (1996 : 150) rapporte les conclusions du travail de recherche colossal qu'elle a effectué avec Dominique Monjardet (1993) en affirmant que « l'apprentissage, et en particulier le passage à l'école ou à l'académie, est loin de laisser sur tous les mêmes traces qui permettraient de conclure à un processus universel de socialisation professionnelle ». Au même titre que la culture qui, dans une perspective agrégée ne se positionne pas dans le débat monolithique/pluraliste mais transcende plutôt les obstacles qui y sont associés, la socialisation professionnelle des policiers dans une logique agrégée ne s'affaire pas à inférer des trajectoires individuelles, mais bien à documenter l'évolution de la culture, phénomène collectif, au cours de la formation policière. Dès lors, l'analyse effectuée selon cette approche résulte en une trajectoire de socialisation moyenne autour de laquelle des fluctuations et exceptions sont définitivement possibles. Le changement de niveau d'analyse éclaire l'évolution de la culture, comme concept collectif, au cours de la formation policière. Comme pour la culture, pour être propre à la formation policière, cette trajectoire d'évolution de la culture doit se distinguer de celle de citoyens ne suivant pas la formation policière, ce qui renforce d'autant plus la nécessité d'inclure un groupe contrôle dans les analyses. Par ailleurs, dans un tel contexte de niveau d'analyse agrégé, un éternel débat en socialisation professionnelle des policiers — soit celui opposant le mécanisme de sélection à celui de socialisation pour expliquer l'adhésion à la culture policière — prend une tournure complètement différente.

2.5.1 L'éternel débat sélection-socialisation en socialisation professionnelle des policiers : Transposition macrosociologique

La littérature sur la socialisation professionnelle des policiers est souvent réduite au débat entre deux processus qui peuvent expliquer l'adhésion à la culture policière par les futurs policiers en formation, soit la sélection et la socialisation. La littérature tend à considérer ces deux processus comme rivaux pour expliquer l'adhésion à la culture policière et les différences d'attitudes chez les recrues policières. La perspective de la sélection est basée sur une logique de prédisposition : les policiers ont des prédispositions à avoir choisi cette voie professionnelle et avaient donc des attitudes différentes des autres citoyens avant leur entrée dans le métier (Bennett, 1984 ; Ford, 2003 ; Gorgeon, 1996 ; Oberfield, 2012 ; Phillips et al., 2010 ; Sun et al., 2009). La perspective de la socialisation indique plutôt qu'avant d'entrer dans le monde policier, les policiers ne se distinguaient pas de la population générale, mais un processus d'apprentissage, d'expériences et de formation a causé une évolution de leurs attitudes qui a mené à leur adhésion à la culture policière (Bennett, 1984 ; Conti, 2006 ; Ford, 2003 ; Gorgeon, 1996 ; Oberfield, 2012 ; Lundman, 1980 ; Niederhoffer, 1967 ; Phillips, 2015 ; Phillips et al., 2010 ; Sun et al., 2009). Ce débat prend racine dans l'opposition entre deux paradigmes, soit le paradigme différentialiste et le paradigme développementaliste. Le premier stipule qu'il existe une diversité de talents, d'habiletés et de prédispositions psychologiques dans le bassin de candidats potentiels pour occuper une position dans une organisation (Van Maanen, 1977). Le choix est basé sur une concordance entre les caractéristiques déjà présentes chez le candidat et les exigences du rôle à entreprendre (Van Maanen, 1977). Cette correspondance est établie grâce à un processus de sélection⁵⁴. Les fervents du paradigme développementaliste reprochent le caractère statique de la proposition différentialiste. Ils envisagent plutôt que la concordance entre un candidat et un rôle peut être atteinte par le façonnement d'un individu grâce à un processus de socialisation, celui-ci permettant la modification de l'identité professionnelle (Van Maanen, 1977 ; Van Maanen et Schein, 1977). Ultimement, le débat entre ces deux processus

⁵⁴ Le processus de sélection faisait l'objet des premières recherches en psychologie industrielle. Ces études visaient à aider les organisations à améliorer la sélection de leurs membres en mesurant, chez les candidats, la présence des caractéristiques requises par les organisations (Schein, 1980).

visé à identifier lequel est en fait responsable de la dichotomie « nous-eux » : les policiers se distinguent-ils des citoyens parce qu'ils ont été sélectionnés ou socialisés ? Un nombre grandissant d'auteurs reconnaît toutefois que la dichotomie « nous-eux » est en fait l'effet de l'effort conjoint de ces deux processus (Oberfield, 2012 ; Sun et al., 2009). Comme il a été indiqué précédemment, Gautier (2015) a conclu que la clé consiste plutôt à sélectionner ceux qui semblent plus « socialisables ».

Ceci dit, le débat entre ces deux processus peut être appliqué à une variété de dimensions de la culture policières et d'attitudes chez les recrues et futurs policiers. Une des études particulièrement pertinentes à la présente thèse est celle d'Oberfield (2012) qui a considéré les attitudes face à l'emploi de la force. Il a conclu à l'effet combiné de la sélection et de la socialisation pour expliquer les attitudes face à la nécessité et l'efficacité de la force chez les policiers ; à titre de rappel, il a conclu, grâce à une étude longitudinale de 80 recrues policières, qu'au cours de la formation policière à l'Académie, les attitudes des recrues sont devenues de plus en plus favorables à l'efficacité de la force dans le cadre des fonctions policières. D'un point de vue individuel, il a constaté que trois mois après l'entrée en formation, plus de 60 % des recrues avaient changé d'attitudes face à l'emploi de la force, mais il tempore ses propos en disant que le changement d'attitudes était radical uniquement pour une minime proportion d'entre eux. Également, Oberfield (2012) a observé que les allégeances politiques et l'origine ethnique, qui influençaient les attitudes face à la nécessité et l'efficacité de la force au début de la formation policière, n'avaient plus d'effet sur ces attitudes plus tard dans le processus de socialisation. Pour Oberfield (2012), ce résultat indique la force de l'influence de la formation policière. Il est suggéré ici que ce résultat en est un d'homogénéisation des attitudes : plus tôt dans la formation policière, les recrues ont diverses attitudes associées à leurs caractéristiques personnelles comme leurs allégeances politiques et leurs origines ethniques alors que leur expérience en formation policière a annihilé ces différences associées aux caractéristiques personnelles. Ce résultat semble donc pointer vers le fait que, sans conclure à une culture policière homogène, la socialisation professionnelle qui survient pendant la formation policière en Académie de Police semble engendrer un certain degré d'homogénéisation des attitudes face à l'emploi de la force.

Les processus de sélection et de socialisation font partie de la théorie dyadique de la socialisation professionnelle de Van Maanen (2003a, 1978c, 1975, 1974) parce que ce dernier considère que la sélection fait partie du processus de socialisation. Une telle réflexion est d'autant plus pertinente dans un contexte macrosociologique où la culture et la socialisation professionnelles des policiers sont observées à un niveau d'analyse agrégé. Concrètement, dans la perspective individuelle, la présence de certaines attitudes à l'entrée en formation pointe dans la direction du processus de sélection alors que l'évolution d'une attitude au fil du temps indique la contribution d'un processus de socialisation. L'analyse macrosociologique ou agrégée observe l'évolution des moyennes d'attitudes au fil du temps : celle-ci peut donc être le fruit du fait que les candidats n'adhérant pas à certains aspects de la culture policière abandonnent la formation, logique associée au processus de sélection, ou du fait que la formation contribue à modifier les attitudes d'une majorité des futurs policiers, proposition appartenant à la perspective de la socialisation. Le fait que la culture est fondamentalement un concept collectif transcende le débat puisque, d'un point de vue agrégé, la sélection et la socialisation peuvent chacune partiellement contribuer à l'évolution des moyennes d'attitudes. Ce regard sur la culture et la socialisation professionnelles des policiers suit une logique différente où l'objectif n'est pas réellement de savoir si individuellement les futurs policiers sont sélectionnés en raison de leurs attitudes souhaitées ou socialisés de façon à développer certaines perceptions puisque l'important réside dans le fait qu'aux termes de ce processus de socialisation, la culture policière comme concept collectif soit perpétuée.

En somme, les pages précédentes ont expliqué la théorie dyadique de la socialisation professionnelle issue des réflexions de Van Maanen au cours de sa carrière en y incorporant l'explication de l'immuable débat en sociologie de la police opposant la perspective de la sélection et la perspective de la socialisation. Une mention importante doit être faite avant de poursuivre : le travail de terrain duquel découle l'approche théorique de Van Maanen date du début des années 1970. Ainsi, un travail théorique issu d'un contexte américain et datant de presque 50 ans est-il toujours fiable pour éclairer la formation policière actuelle en sol québécois ? Le choix de cette approche a été fait, dans un premier temps, en raison de ses assises théoriques solides empruntées non pas seulement au domaine policier, mais bien au champ plus

large de la socialisation professionnelle ; d'ailleurs, la théorie de Van Maanen contribue aujourd'hui non pas uniquement à construire les bases théoriques de travaux en sociologie de la police, mais possède une fécondité qui permet son application à d'autres contextes de *breaking-in* professionnels dans des situations temporelles et géographiques diverses. Par ailleurs, que les profils de futurs policiers aient changés depuis l'époque de Van Maanen, ou que les modalités de formation ou que les aspects de la culture policière aient évolué n'enlève rien à la conjecture de départ que le passage au travers cette formation peut contribuer à l'adhésion à la culture. Ceci étant dit, il est raisonnable de penser que la culture policière que décrivait Van Maanen est toujours d'actualité aujourd'hui puisque, comme l'a démontré et expliqué Chan (1997), la culture policière est stable et difficile à changer. En outre, la réforme de la police et de la culture qui la sous-tend semble ralentie par le processus de socialisation professionnelle. En effet, Pichonnaz (2017) contraste la police orthodoxe, plus répressive, à un modèle hétérodoxe, plutôt basé sur les prémisses de la police communautaire. Il explique que son terrain de recherche, soit les polices suisses, correspond largement au modèle orthodoxe (Pichonnaz, 2017 : 26) et ce, en partie parce que le processus d'entrée dans le métier renforce ce modèle orthodoxe. La culture policière traditionnelle que décrit Pichonnaz en 2017 en suisse ressemble beaucoup à la culture policière que décrit Van Maanen. Il explique lui aussi les difficultés à changer cette culture, ce qui laisse croire au caractère toujours actuel des postulats de Van Maanen.

Un autre aspect important du cadre théorique est l'idée de porter un regard différent sur la socialisation professionnelle des policiers en abordant ces questions selon une perspective macrosociologique, d'un point de vue agrégé, pour respecter le caractère collectif intrinsèque au concept de culture. Cependant, un dernier point doit être abordé avant de passer à l'aspect plus opérationnel de la thèse : celui-ci concerne la fonction globale de la socialisation professionnelle au sein de l'institution policière.

2.6 La socialisation professionnelle des policiers : À quoi ça sert ?

À première vue, cette question déclenche une réponse évidente : la fonction de la formation policière est de transmettre aux futurs policiers les ficelles du métier. Or, évoquons à nouveau ce qui a été proposé précédemment : les fervents de l'argument que la formation en

Académie de Police ne sert à rien parce que le métier de policier s'apprend sur le terrain sont nombreux (Bayley et Bittner, 1984 ; Bayley et Garofalo, 1989 ; Fekjaer et al., 2014 ; McNamara, 1967 ; Reuss-Ianni, 1983). Il a été argumenté à cet effet que la formation policière catalysait probablement certains changements d'attitudes et de perspectives implicites et subtils, de sorte que les individus n'en étaient pas forcément conscients ; plusieurs résultats empiriques à l'appui ont été décrits. Or, se pourrait-il qu'en plus de tout ça, l'utilité de la formation policière soit encore plus fondamentale et insidieuse ?

Il est argumenté ici que, en plus d'inculquer discrètement certains aspects fondamentaux à l'exercice du métier, la socialisation professionnelle des policiers remplit deux autres fonctions importantes : 1) elle renforce la symbolique du policier, et 2) elle exerce un contrôle social informel sur les policiers (Loubet des Bayle, 2012).

Premièrement, il a été illustré plus tôt que, de façon générale, les policiers ont rarement recours à la force. Pourtant, ce pouvoir définit la police (Bittner, 1970). Cette définition est donc symbolique plutôt que littérale. Or, l'acquisition de ce pouvoir, et donc l'apposition de ce symbole, n'est pas permises à qui le veut, mais bien à ceux qui, comme l'exprime Van Maanen, traversent la frontière d'inclusion de l'institution ; la première phase de cette frontière d'inclusion est le passage par le processus de socialisation formelle en Académie de Police. Imaginons qu'il soit vrai, en théorie, qu'aucune évolution des attitudes et perceptions ne survienne pendant la formation en Académie de Police, cette dernière permet tout de même à celui qui passe au travers d'acquiescer un *power-holder legitimacy* et de faire un pas de plus vers l'appropriation du pouvoir d'emploi de la force légitime, même si celui-ci ne demeure que symbolique ; c'est, en quelque sorte, un rite de passage symbolique (Van Maanen, 2003a, 1978c, 1974 ; Westley, 1970). Il en revient donc à dire que ceux qui passent à travers la formation policière symbolisent la police et le pouvoir d'emploi de la force qui la définit. La formation policière, au même titre que l'uniforme ou l'auto-patrouille (Chan et al., 2003 ; Joseph et Alex, 1972 ; Simpson, 2019), renforce la symbolique du policier. Comme le dit Waddington (1999 : 295) : « [...] *police sub-culture does not just exist, but exists for a purpose. What is that purpose if it is not to guide action? I suggest that it is simple and straightforward: it is a rhetoric that gives meaning to experience and sustains occupational self-esteem* ». La formation policière

confère donc crédibilité aux détenteurs des pouvoirs policiers, notamment celui d'emploi de la force.

Deuxièmement, la socialisation professionnelle des policiers exerce un contrôle social informel et ce, pour contrôler les actions et les pensées relativement à l'exercice des fonctions policières ainsi que la persistance dans le métier. Pour Loubet Del Bayle (2012), la socialisation est un processus d'intériorisation qui résulte en une autodiscipline des individus : la norme sociale devient, pour eux, « naturelle » ou même une « seconde nature ». Il affirme également que la formation policière remplit une fonction d'autodiscipline qui agit comme contrôle « sans que ce soit en général un rôle officiel et explicite » (Loubet Del Bayle, 2012). Les études en criminologie reconnaissent que la socialisation, surtout abordée par rapport aux enfants et aux jeunes, est un mécanisme de contrôle social informel qui inhibe les comportements déviants (Hirschi, 1969) et que « *[c]onformity is achieved through socialization [...]* » (Wiatrowski, Griswold et Roberts, 1981 : 525). Principalement chez les jeunes, une socialisation adéquate les empêcherait de sombrer dans des comportements déviants ; cette socialisation est dite primaire (Loubet Del Bayle, 2012). Cette logique théorique peut être transposée à la socialisation professionnelle des policiers, même si celle-ci n'a pas lieu dans l'enfance ni dans un contexte familial ; elle est qualifiée de socialisation secondaire ou socialisation de l'adulte puisqu'elle fait référence au processus d'apprentissage de valeurs, normes, croyances, perceptions ayant lieu au début de l'âge adulte, généralement dans des contextes d'études ou d'emploi (Loubet Del Bayle, 2012 ; Mortimer et Simmons, 1978). Comme la socialisation primaire est un mécanisme de contrôle social informel, la socialisation secondaire peut tout à fait l'être aussi : une socialisation professionnelle adéquate des policiers les empêcherait d'agir de façon à miner la légitimité de la police aux yeux des citoyens. À cet effet, Baszanger (1981 : 224) affirme, au sujet des programmes d'étude et de formation, que « *c'est pendant cette période, et une fois pour toutes, que la profession assure le contrôle de ses membres en les initiant à leur nouvelle culture* ». Il a été expliqué plus tôt que la police est sensible à son image (Klockars, 1996) ; en ce qui concerne le pouvoir d'emploi de la force, dans un contexte de basse police décentralisée, l'objectif de l'institution policière est de conserver sa légitimité aux yeux des citoyens en contrôlant les actions de ses membres de façon à limiter les incidents lors desquels la force est

employée ou de faire en sorte que, lorsqu'elle est employée, il y ait suffisamment de justificatifs du comportement pour assurer une reddition de compte qui ne teintera pas sa légitimité. Un type de contrôle social formel constitue la déontologie policière qui menace de sanctionner l'emploi de force excessive et d'abus de force des policiers, mais la socialisation peut également être considérée comme un mécanisme de contrôle social informel dans le sens où elle vise à inculquer aux policiers une perception des situations correspondant aux règles et lois en place (Klinger, 2012).

En outre, la socialisation professionnelle des policiers ne sert pas qu'à permettre à l'institution policière de justifier les actes posés par ses membres, mais exerce également un contrôle visant à assurer leur persistance dans le métier. Il a été expliqué plus tôt qu'une des dimensions de la culture policière est le désillusionnement qui provient d'un décalage perçu des nouveaux policiers entre leur conception du « vrai travail policier » et la réalité du métier. Ce désillusionnement au travail augmente le risque de retrait de la profession (Van Maanen, 1976). Une stratégie de l'Académie de Police est d'assurer la pérennité de l'organisation par un flux toujours constant et abondant de nouveaux policiers puisque sans relève, la police ne pourrait survivre. Un processus de sélection très long additionné à un séjour à l'Académie de Police éprouvant et axé sur certains aspects impertinents au réel exercice de la profession sur le terrain contribue à faire en sorte que les membres persistent dans leurs rôles. Comme l'explique Bahn (1984 : 391) : « *[s]ocial psychologists have demonstrated that the harder it is to get into a group, the more membership is valued by those who go through the process* » ; ce phénomène est accentué dans un contexte de haut stress, ce qui, comme mentionné plus tôt, décrit définitivement le contexte de la formation en Académie de Police. La formation policière sert donc à perpétuer le mythe de la police pour conserver l'estime professionnelle des policiers et ainsi les garder dans le métier (Waddington, 1999). Donc, le séjour à l'Académie de police crée une impression d'efforts surhumains chez les nouveaux membres qui a pour cause de leur donner l'impression qu'ils se sont déjà beaucoup trop investis pour quitter la profession une fois qu'ils comprennent ce en quoi elle consiste réellement. Van Maanen et Schein (1979: 238) décrivent ainsi cet investissement:

Often, simply the sacrifice and hard work it takes a recruit to complete a very long formal process serves effectively to fuse the newcomer to the prepared-for role. Thus, given a lengthy and demanding formal process, it is unlikely that one will later wish to jeopardize the practical value of such a course by quitting or appearing to forget occupational lessons once learned.

La transmission du *power-holder legitimacy* et de la dichotomie « nous-eux » aux futurs policiers au cours de la formation en Académie de police les mettra dans une situation où ils se perçoivent en situation d'autorité et de pouvoir — même si celle-ci ne demeure, la majorité du temps, que symbolique — et se percevront comme trop différents du reste des citoyens pour même envisager quitter l'institution policière, même s'ils sont désillusionnés par rapport à leur métier. Selon cet argument, la socialisation professionnelle des policiers assure une forme de stabilité à la police – et de sa culture professionnelle – au fil du temps.

Donc, la socialisation professionnelle peut être considérée comme un mécanisme de contrôle social informel des policiers. Elle contribue à assurer la survie du rôle de la police dans la société puisque celui-ci demeure légitime aux yeux des citoyens et demeure alimenté d'un flux constant de nouveaux membres voulant exercer la profession. Les deux chapitres précédents se sont affairés à marquer les balises de la présente étude grâce à la présentation d'une base solide de connaissances issues de la littérature ainsi que d'un cadre théorique rigoureusement détaillé. Ceux-ci ont frayé la voie pour la conceptualisation concrète et la formulation de la problématique de recherche de la présente étude.

2.7 Formulation concrète du problème de recherche : Objectifs général et spécifiques

Jusqu'ici, le premier chapitre de la thèse, abordant le concept d'attitude associé au pouvoir d'emploi de la force de la police du point de vue des citoyens ainsi que des policiers eux-mêmes (section 1.1), la formation policière et son influence sur les attitudes des futurs policiers (section 1.2) ainsi que la complexité de la structure associant des attitudes générales et spécifiques (section 1.3), a mis en contexte le sujet de la thèse, soit le développement des attitudes face à l'emploi de la force au cours de la formation policière en Académie de Police.

Le chapitre suivant a proposé une conceptualisation théorique de cet objet de recherche à partir des notions de *power-holder legitimacy*, qui entretiennent une relation dialogique avec le concept de légitimité de la police telle que perçue par les citoyens (section 2.1 et 2.2). La thèse défendue ici est que les attitudes face à l'emploi de la force évoluent au cours de la formation policière grâce à une évolution concomitante du *power-holder legitimacy* des futurs policiers en formation. Cette évolution des attitudes face à l'emploi de la force et du *power-holder legitimacy* culmine en un renforcement de la dichotomie « nous-eux », dynamique oppositionnelle qui traduit la relation entre la police et les citoyens dans la société (section 2.3). Cette dichotomie « nous-eux » se révèle également être une dimension importante de la culture policière puisque les policiers sont généralement méfiants et suspicieux à l'égard du public ; à l'inverse, les citoyens stigmatisent les policiers. Ces deux processus creusent donc le fossé entre ces deux groupes sociaux. Dès lors, le développement du *power-holder legitimacy* ainsi que des attitudes face à l'emploi de la force chez les futurs policiers au cours de la formation policière initiale en Académie de Police marque l'adhésion à la culture policière (section 2.4). Le véhicule de cette culture policière, selon la théorie dyadique de la socialisation professionnelle des policiers de John Van Maanen, est un processus de socialisation professionnelle qui, pour le propos de la présente thèse, se déroule lors du choix de la profession policière — à l'étape du choix (c'est-à-dire, la socialisation anticipatoire) — et lors du passage à l'Académie de Police — à l'étape de l'entrée (section 2.5). Ce processus de socialisation professionnelle est basé sur l'enseignement formel, mais également sur les relations entre pairs et avec des instructeurs ainsi que sur l'effet de simple exposition. Le regard posé sur la culture et la socialisation policière est macrosociologique, suivant la prémisse que la culture est un concept fondamentalement collectif.

Chapeauté par un tel cadre théorique, l'objectif général de la thèse est d'observer l'évolution du *power-holder legitimacy* ainsi que des attitudes face à l'emploi de la force au cours de la formation policière dans une perspective macrosociologique. Celle-ci permet de documenter de façon détaillée la dichotomie « nous-eux » qui s'installe entre les futurs policiers en formation et les citoyens lorsque les premiers adhèrent à la culture policière par un processus de socialisation professionnelle. Concrètement, cet objectif général se décline en trois

objectifs spécifiques qui seront atteints grâce à une méthodologie quantitative. Dans un premier temps, il s'agit de déterminer si une **homogénéisation** des attitudes survient au cours de la formation policière (chapitre 4). Dans un deuxième temps, il est question d'établir si une **dissociation** s'opère entre les attitudes des futurs policiers en formation et celles de citoyens au cours de la formation policière (chapitre 5). Si les résultats pointent vers une homogénéisation et une dissociation, la formation policière s'apparentera à un processus de socialisation professionnelle qui réduit la variation intergroupe des futurs policiers et augmente la variation intra-groupe entre les policiers et les citoyens (voir schéma 1, figure 1 à la page 83), ce qui veut dire que la formation contribue à créer des similitudes entre les attitudes des policiers et des disparités d'avec celles des citoyens. Si les résultats n'indiquent pas d'homogénéisation, mais témoignent d'une dissociation, la socialisation professionnelle des policiers sera un processus qui augmentera la variation intra-groupe sans avoir aucun impact sur la variation intergroupe chez les futurs policiers (voir schéma 2, figure 1 à la page 83), ce qui veut dire que les policiers ne sont pas de plus en plus similaires lorsqu'ils passent au travers de la formation en école, mais se distinguent tout de même des citoyens. Puis, si aucune variation intra-groupe n'est observée, les résultats permettront de conclure à l'absence de dissociation entre les attitudes des futurs policiers et celles de citoyens, ce qui remettra en question l'existence réelle d'une dichotomie « nous-eux » entre ces deux groupes (voir schéma 3, figure 1 à la page 84). Dans un troisième temps, il est proposé de rehausser le degré de complexité souvent accordé à la notion d'attitude et d'observer si une **uniformisation** des attitudes générales et spécifiques sous-tend la socialisation professionnelle en Académie de Police de sorte qu'un resserrement s'opère entre le *power-holder legitimacy* et les attitudes face à l'emploi de la force (chapitre 6). Ce troisième objectif ajoute une dimension temporelle à la structure relationnelle qui unit une attitude plus générale — ici le *power-holder legitimacy* — à une attitude spécifique – à savoir, l'emploi de la force.

Ces trois objectifs spécifiques constituent des contributions à l'avancement des connaissances sur cet objet d'étude puisqu'ils proposent de pallier plusieurs limites identifiées dans la littérature sur 1) l'impact de la formation policière, 2) sur le *power-holder legitimacy* des policiers, 3) sur la vérification empirique de l'existence de la dichotomie « nous-eux » entre

les policiers et les citoyens ainsi que 4) sur les liens complexes entre les attitudes générales et spécifiques. Concrètement, tel que démontré au chapitre 1, seulement deux études recensées ont étudié l'impact de la formation policière sur les attitudes face à l'emploi de la force (Monjardet et Gorgeon, 1993 ; Oberfield, 2012), mais celles-ci sont basées sur un protocole de recherche qui n'incorpore pas de groupe contrôle, ce qui rend impossible d'écarter l'hypothèse alternative à l'effet que l'évolution des attitudes face à l'emploi de la force au cours de la formation policière serait en fait le fruit d'un processus de maturation par lequel passent tous les jeunes en phase d'émergence de l'âge adulte. Par le fait même, de toutes les autres études ayant observé l'impact de la formation policière sur une diversité d'attitudes, aucune n'a inclus de groupe contrôle, à l'exception de Brown et Willis (1985) qui considèrent un groupe contrôle composé de pompiers. Dès lors, aucune ne peut vraiment conclure que les changements observés sont réellement imputables à la formation policière plutôt qu'à une maturation généralisée. Un apport conceptuel supplémentaire provient de la proposition de mettre à l'épreuve des faits le concept de *power-holder legitimacy* de Bottoms et Tankebe (2012). Quelques études seulement ayant appliqué ce concept aux policiers — qui possèdent clairement certains pouvoirs au sein de la société — ont été recensée (Bradford et Quinton, 2014; Nix et Wolfe, 2017; Tankebe, 2019; Tankebe et Mesko, 2015; Trinker et al., 2019) ; la présente étude propose de l'observer dans un contexte de socialisation professionnelle qui peut occasionner des écarts d'attitudes entre ceux plus avancés dans la formation policière et ceux plus novices. L'idée de temporalité est également introduite pour complexifier les travaux déjà disponibles sur la structure relationnelle entre une attitude générale et une attitude spécifique. Alors que certains ont déjà démontré que les attitudes générales et spécifiques à l'égard d'un même objet d'attitudes ne sont pas parfaitement corrélées, la thèse propose d'ajouter une dimension temporelle à cette réflexion, basée sur le principe que le lien entre ces deux attitudes n'est pas statique et permanent ; il peut évoluer dans le temps, notamment grâce un processus de socialisation professionnelle. Finalement, la thèse propose une conceptualisation de la dichotomie « nous-eux » basée sur une comparaison des attitudes du groupe « nous » — ici, les futurs policiers en formation — à celles du groupe « eux » - les citoyens. La littérature propose surtout des résultats à l'effet que les policiers se disent explicitement opposés aux citoyens et méfiants envers eux (Paoline, 2004).

Or, ces résultats ne peuvent démontrer que les policiers et les citoyens ont effectivement des divergences d'attitudes. Ici, une méthode plus implicite basée sur des principes de comparaison d'attitudes face à l'emploi de la force et face à la légitimité de la police est mise de l'avant pour comprendre la dichotomie « nous-eux » dans une approche sociologique plutôt que psychologique. Par ailleurs, la dimension temporelle permet d'observer l'évolution de cette dichotomie « nous-eux » au fil de la formation policière en proposant une vérification empirique de l'hypothèse de l'homogénéisation des attitudes au cours de la formation policière posée par Fielding (1988) et Worden (1993).

Puis, ces objectifs permettent aussi de poursuivre les travaux de Ingram et ses collègues (2013) sur la culture policière comme concept collectif. Ces auteurs argumentaient que pour bien comprendre la culture policière comme concept collectif, il est important d'observer les futurs policiers en Académie de Police puisque c'est à ce stade de leur implication professionnelle qu'ils sont initiés à la pensée collective. Cette pensée collective est indispensable au secret et à la solidarité qui caractérisent la culture policière (Kappeler et al., 2005 ; Paoline et al., 2000 ; Reiss, 1971 ; Van Maanen, 1978d ; Westley, 1970).

Ces objectifs de recherche et les contributions qui en découleront peuvent également être contextualisés dans un environnement théorique plus vaste emprunté à la théorie du contrôle social. Celui-ci n'est pas mis ici à l'épreuve des faits, mais permet d'apporter une compréhension supplémentaire au contexte dans lequel se déroule la socialisation professionnelle des policiers menant à l'adhésion à la culture policière. Elle permet également de faire certains parallèles et contrastes avec la théorie du contrôle social telle qu'exploitée en criminologie ainsi que dans le domaine de la socialisation primaire du développement de l'enfant. Dans le but de décroisonner l'objet étudié, un niveau d'abstraction théorique supplémentaire a été proposé, conceptualisant le rôle social de la formation policière, au-delà de sa fonction explicite de transmettre les ficelles du métier : en permettant l'adhésion à la culture policière, la socialisation professionnelle des policiers renforce la symbolique du policier en apportant crédibilité à ceux qui détiennent le pouvoir d'emploi de la force et elle assure la survie de l'institution policière en exerçant un contrôle social informel qui vise à préserver la légitimité de la police et à conserver un nombre satisfaisant de membres malgré le fort

désillusionnement qui accompagne la profession (section 2.6). Bien que cette proposition théorique ne soit pas vérifiée ici, elle chapeaute l'ensemble de l'argument.

Maintenant qu'une mise en contexte et une recension des écrits ont été proposées au chapitre 1 et que le chapitre 2 explicite en détail les différentes conjectures qui supportent l'ensemble du propos ainsi que les objectifs général et spécifiques de la thèse, le travail empirique, à présent s'impose. Le chapitre qui suit décrit la méthodologie de recherche employée. Les résultats du premier objectif spécifique quant à l'homogénéisation des attitudes des futurs policiers au cours de la formation policière sont présentés au chapitre 4. Ceux relatifs au second objectif spécifique ayant trait à la dissociation des attitudes des futurs policiers à celles des citoyens font l'objet du chapitre 5. Finalement, la dissociation entre les attitudes générales et spécifiques pendant la formation policière est abordée au chapitre 6. Une discussion s'ensuit au chapitre 7.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

L'étude présentée ici est basée sur un protocole de recherche quantitatif. La thèse aborde l'évolution des attitudes dans une perspective macrosociologique ; le modèle individuel et longitudinal est donc laissé de côté. L'approche proposée s'apparente à la logique mise de l'avant par Ellis (1991), Richard et Pacaud (2008, 2007) ainsi que Stradling et ses collaborateurs (1993), dont il a été question plus tôt, pour observer l'évolution des attitudes au cours de la formation policière. Par contre, une méthodologie quantitative avancée permet de pallier la limite principale de leur travail expliquée précédemment : l'effet de sélection. Concrètement, les groupes comparés à différents stades d'avancement de la formation policière ne sont peut-être pas équivalents en termes de caractéristiques sociodémographiques et expérientielles des individus qui les composent ; celles-ci pourraient expliquer les différences des moyennes d'attitudes. La thèse propose donc une contribution méthodologique puisqu'elle met en œuvre une stratégie d'analyse permettant d'éliminer ce biais potentiel provenant d'un effet de sélection.

Le chapitre qui suit explique la méthodologie qui a été employée pour atteindre les objectifs de recherche posés. La première section décrit les participants de l'étude et leur recrutement (section 3.1). La section suivante présente l'instrument de collecte de données qui a été construit ainsi que son analyse de fidélité (section 3.2). L'opérationnalisation des concepts est présentée à la troisième section (section 3.3). Finalement, la dernière section explique les stratégies d'analyse associées à chaque objectif spécifique (section 3.4).

3.1 Description et recrutement des participants⁵⁵

La thèse est basée sur un échantillon de 2 095 étudiants québécois : 1 494 en formation policière et 601 inscrits à d'autres programmes de formation collégiale technique. Cet

⁵⁵ L'imposante collecte de données de ce projet de recherche, décrite dans les pages qui suivent, a été rendue possible grâce à une subvention Développement savoir du CRSH obtenue par M. Rémi Boivin, en collaboration avec Annie Gendron, en juin 2014 pour une période de deux ans.

échantillon découle d'un échantillon initial composé de 2 647 étudiants québécois. D'entre eux, 1 707 (65,5%) sont des étudiants en formation policière, 688 (26,0%) sont des étudiants d'autres programmes d'études collégiaux techniques (menant à un diplôme d'études collégial technique) et 247 (9,3%) sont des étudiants universitaires⁵⁶. 17 (0,6%) participants faisaient partie d'au moins deux de ces groupes (c'est-à-dire, étudiant en Technique policières et dans un autre programme collégial technique simultanément) ; ils ont été retirés de l'échantillon total, menant donc celui-ci à 2 630 participants. Les participants ont été recrutés pour ce projet de recherche dans l'établissement d'enseignement où ils étaient inscrits. Le groupe d'étudiants en formation policière (n=1 707) rassemble les candidats à la profession policière étudiants en Techniques policières dans les établissements d'éducation collégiale (CÉGEPs) et les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (ENPQ)⁵⁷ ; celui-ci constitue le groupe « traitement » du projet de recherche.

Les études s'étant intéressées à l'impact de la formation policière ont été, en très grande majorité, menées aux États-Unis où la formation policière est la plus décentralisée au monde (Barrett, Haberfield et Walker, 2009). La structure américaine fait en sorte que les standards de formation ne font pas consensus (Kaminski et Martin, 2000), ne serait-ce qu'en regard à la durée. Par exemple, Blumberg et ses collègues (2016) ont étudié des formations de quatre ou six mois à temps plein et de un an à temps partiel, Oberfield (2012) a étudié une formation de six mois,

⁵⁶ Les cinq participants restants (0,18%) avaient l'information manquante quant à leur statut d'étudiant ; ceux-ci ont été retirés de l'échantillon total.

⁵⁷ RAPPEL : Dans les études sur la formation policière effectuées aux États-Unis, le terme « recrues » est employé pour désigner les futurs policiers en formation. Dans le cas du Québec, ce terme est inexact puisque, contrairement aux États-Unis, les candidats à la profession policière et les aspirants policiers n'ont pas été embauchés par un corps policier; ils ne sont donc pas des recrues à proprement parler. Ceux à l'étape de formation en établissements d'éducation collégiale sont dénommés « candidats à la profession policière » et les étudiants de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) sont des « aspirants policiers ». L'expression « futurs policiers en formation » est plus générale et englobe les candidats à la profession policière et les aspirants policiers de l'ENPQ. L'expression « futurs policiers » est utilisée sans égard au fait qu'il est possible que certains d'entre eux ne deviennent jamais policiers, soit parce qu'ils ont abandonné d'eux-mêmes le cheminement académique ou parce qu'ils n'ont pas rempli toutes les exigences du programme. Cette expression est utilisée pour désigner ceux qui, au moment de collecter les données, manifestaient la volonté de devenir policiers en étant inscrits au programme de formation pour y arriver.

Phillips, Sobol et Varano (2010), une formation de cinq mois, Garner (2005) et Haarr (2001), de quatre mois, et Harris (1973), Schlosser (2013), Van Maanen (1975), de trois mois.

En général, aux États-Unis, ceux souhaitant exercer le métier de policier doivent être, tout d'abord, recrutés par une organisation policière et, par la suite, envoyés en formation. Au Québec, les candidats à la profession policière doivent, avant d'envisager pouvoir être embauchés par une organisation policière, suivre tout le processus de formation géré par le gouvernement provincial. Celui-ci est long et, en théorie, uniforme au travers la province. La formation policière dans la province de Québec est donc longue et centralisée. De façon générale, les futurs policiers doivent réussir deux grandes étapes : (1) une formation technique de trois ans dans l'un des douze établissements collégiaux offrant le programme de Techniques policières (étudiants nommés « candidats à la formation policière », suivie de (2) une formation obligatoire de 15 semaines à l'École nationale de police du Québec (ENPQ ; candidats désignés « aspirants policiers » ; voir Dupont et Pérez (2006), pp. 67 à 71 pour plus de détails). L'échantillon de la thèse regroupe donc des futurs policiers en formation à ces deux grands stades. Les futurs policiers peuvent être embauchés par une organisation policière seulement au terme de cette formation. Contrairement aux États-Unis où la formation est dispensée une fois l'embauche, au Québec, la formation policière est dissociée des organisations policières ; c'est pourquoi la thèse propose un cadre théorique de socialisation professionnelle plutôt qu'organisationnelle, d'autant plus que les efforts de professionnalisation de la police abordés précédemment ont élevé la fonction policière au rang de profession.

Avant la mise en place d'un tel modèle de formation policière au Québec, chaque organisation policière avait la responsabilité de la formation ; les formations et les pratiques policières qui en résultaient étaient donc fortement disparates dans la province et le processus de sélection était arbitraire (Richard et Pacaud, 2010). Les études observant les effets d'un modèle de formation policière semblable à celui-ci sont rares (Richard et Pacaud, 2007) : seulement six ont été recensées (Alain, 2004 ; Alain et Baril, 2005 ; Alain et Grégoire, 2008 ; Richard et Pacaud, 2010, 2008, 2007). Celles-ci ont été abordées dans la recension des écrits ;

le fait qu'aucune d'entre elles n'a abordé le pouvoir d'emploi de la force a déjà été mis de l'avant⁵⁸.

Les étudiants d'autres programmes d'études (n= 688) — réunis dans un groupe « contrôle » qui représente les citoyens — sont aussi des étudiants inscrits dans les mêmes établissements collégiaux que les candidats à la profession policière et suivant divers programmes de formation technique⁵⁹ de sciences humaines/sociales de durées équivalentes, soit les Techniques de travail social, les Techniques d'intervention en délinquance, les Techniques d'éducation spécialisée⁶⁰. Ces différentes formations collégiales ne sont pas toutes systématiquement offertes dans tous les établissements collégiaux ; les choix ont été faits en fonction des disponibilités. Dans la structure hiérarchique et administrative des programmes collégiaux au Québec, la formation de Techniques policières se situe dans la catégorie des Techniques humaines. Le seul critère pour le choix des autres programmes pour constituer le groupe « contrôle » était que ceux-ci fassent aussi partie de la catégorie des Techniques humaines également. Cette décision est basée sur deux justifications, l'une pratique, l'autre conceptuelle. Premièrement, lors de nos contacts initiaux avec les établissements collégiaux pour organiser la collecte de données, nous avons demandé à rencontrer les étudiants du programme de Techniques policières en premier lieu pour composer le groupe « traitement ». Comme ce programme comporte plus de similarités administratives avec les autres programmes de Techniques humaines qu'avec les programmes de sciences naturelles ou d'informatique, cela

⁵⁸ D'autres études de la formation policière québécoise ont été menées (Pauzé, 1989; Thomassin, 1991; Denis, 2005), mais celles-ci concernent principalement le cursus académique, les stratégies pédagogiques et les objectifs du programme dispensé à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), ce qui ne cadre pas avec les visées de la présente thèse. C'est pourquoi elles n'ont pas été décrites dans la recension des écrits.

⁵⁹ Un programme de formation technique fait référence à une formation collégiale (postsecondaire) d'une durée de trois ans. Ces programmes se distinguent des programmes collégiaux préuniversitaires de deux ans dans le sens où qu'ils mènent directement à l'emploi plutôt que de constituer un préalable aux études universitaires.

⁶⁰ Il importe de mentionner que des analyses préliminaires n'ont indiqué aucune différence d'attitudes significative entre les étudiants de ces différents programmes de Techniques humaines. Ce résultat provient de tests de différences de moyennes (One-Way ANOVA) où le programme d'étude (Techniques d'intervention en délinquance, Techniques de travail social et Techniques d'éducation spécialisée) agissait comme variable indépendante et les attitudes générales et spécifiques comme variables dépendantes. Les deux modèles se sont révélés non-significatifs pour les deux variables dépendantes à l'étude (attitudes générales : $F= 1,976$ $p= 0,140$; attitudes spécifiques : $F= 0,185$ $p= 0,831$). Ces trois programmes d'études peuvent donc être mis en commun pour représenter les étudiants d'autres programmes.

facilitait l'organisation de la collecte de données auprès des étudiants d'autres programmes, le groupe « contrôle ». Cette façon de procéder nous a permis un meilleur succès dans la construction de l'échantillon. D'un point de vue conceptuel, il a été convenu que, puisque certains programmes — comme les Techniques d'intervention en délinquance — fournissent une bonne base aux étudiants sur la criminologie et la justice pénale, cibler ceux-ci assurerait un certain intérêt des étudiants aux sujets abordés par le questionnaire, ce qui potentiellement les inciterait à répondre plus sérieusement aux questions. Nous avons voulu éviter le fait que, par exemple, les étudiants de Techniques de la santé ou de l'informatique ne se sentent pas interpellés par le sujet et ne répondent pas au questionnaire ou ne prennent pas le temps de lire les questions. Cette décision visait donc à obtenir un taux de réponse assez élevé ainsi que des données valides. Le groupe d'étudiants universitaires (n= 248) est composé d'étudiants inscrits dans divers programmes d'études de premier cycle ou de deuxième cycle de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal : criminologie, psychoéducation, psychologie, relations ethniques, sécurité et études policières et sociologie. Les étudiants universitaires n'ont été recrutés selon aucun critère d'inclusion précis. Par contre, étant donné la proximité de l'équipe de recherche avec les étudiants de l'École de criminologie, ceux-ci sont majoritairement représentés. Toutefois, l'échantillon d'étudiants universitaires n'a servi qu'à la validation du questionnaire ; les réponses de ces participants n'ont donc aucune incidence directe sur les résultats finaux de la thèse.

Le recrutement des participants pour ce projet de recherche a débuté en décembre 2014. Celui-ci a été mis en application dans trois types de lieux différents qui correspondent aux trois groupes de répondants décrits dans les paragraphes qui précèdent : les établissements de formation collégiale offrant le programme de Techniques policières, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et l'Université de Montréal. Comme il était attendu que l'accord de participation au projet des établissements collégiaux serait le plus long à obtenir, celui-ci a été enclenché en premier, dès l'obtention du certificat d'éthique du Comité d'éthique à la recherche en arts et sciences (CÉRAS) de l'Université de Montréal⁶¹ en décembre 2014. À ce moment, la

⁶¹ Ce certificat d'éthique se trouve à l'annexe 1 de la thèse.

participation des 12 établissements collégiaux du Québec offrant la formation policière⁶² a été sollicitée. Puisque toute la population d'étudiants suivant la formation policière au courant de l'année 2015 a été visée par le projet, aucune procédure d'échantillonnage n'a été nécessaire. Pour obtenir l'accès aux différents terrains de collecte, une présentation du projet et une demande écrite précise ont été envoyées au Directeur des études de chacun des établissements d'enseignement, les invitant à participer. Malgré l'obtention du certificat d'éthique du CÉRAS de l'Université de Montréal, plusieurs établissements collégiaux ont exigé que nous obtenions leurs certifications internes. À l'issue de ces procédures administratives, les douze établissements collégiaux ont donné leur accord au projet. Nous avons donc été dirigés vers les coordonnateurs des programmes d'études visés dans le but d'organiser les séances de collecte de données. Dans chaque collège, lorsque nous avons organisé la collecte de données auprès des étudiants de Techniques policières, nous avons également demandé à rencontrer les étudiants d'un autre programme de Techniques humaines pour constituer le groupe « contrôle ». Nous avons effectué des séances de collecte de données dans les établissements collégiaux en deux blocs bien précis : 1) entre mars et mai 2015, période pendant laquelle les étudiants en fin de deuxième année et de troisième année de formation ont participé, et 2) en septembre et octobre 2015, période lors de laquelle les étudiants en début de formation ont participé. À terme, étant donné les délais impartis ainsi que le déroulement normal de l'année académique, seulement huit des 12 établissements collégiaux ont pu être visités pour collecte de données (voir note de bas de page #62 pour les Cégeps qui ont été visités). En effet, en raison des nombreux déplacements nécessaires pour rejoindre chacun des établissements ainsi que la fin de la session planifiée à la fin du mois de mai, des contraintes de temps ont fait en sorte que cinq des établissements n'ont pu être visités.

Simultanément, la collecte de données s'est déroulée à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) grâce à la précieuse collaboration de Mme Annie Gendron, chercheure

⁶² **Campus Notre-Dame-de-Foy, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, Cégep de l'Outaouais, Cégep de Rimouski, Cégep de Sherbrooke, Cégep de Trois-Rivières, Cégep Garneau, Collège Ahuntsic, Collège d'Alma, Collège Ellis, Collège Maisonneuve** et John-Abbott College. En emphase sont ceux qui ont été visités pour la collecte de données. Voir annexe 2 pour certificats d'éthique internes.

d'établissement à l'ENPQ, dans ce projet. Mme Gendron a, en effet, organisé les sept séances de collecte de données qui y ont eu lieu entre février et mai 2015⁶³. Au total, 81 séances de collecte de données ont été effectuées en l'espace de 7 mois (en ne prenant pas en compte la pause des cours pendant l'été)⁶⁴. Il est à noter que le groupe d'aspirants policiers inscrits à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) n'a pas de groupe contrôle, étant donné l'absence de formation équivalente pour d'autres parcours professionnels en Techniques humaines au Québec.

Lors des visites dans chacun des établissements (Cégeps, ENPQ ou université), la collecte de données s'effectuait lorsque les étudiants étaient réunis dans leurs salles de classe, soit pendant les heures de cours, soit suite à une convocation officielle par un responsable du programme. La session de passation du questionnaire débutait par une brève explication de l'objectif du projet de recherche et les différents groupes de participants invités à y prendre part. La définition suivante de l'expression « emploi de la force par la police » – déjà énoncée au premier chapitre de la thèse – était présentée aux participants dans le but d'assurer une compréhension semblable du concept pour tous les répondants :

L'emploi de la force réfère à une intervention au cours de laquelle un policier tente de maîtriser une personne en utilisant la contrainte physique ou une arme intermédiaire (ex. bâton télescopique, aérosol capsique, arme à impulsion électrique, arme intermédiaire d'impact à projectile, etc) ou une arme à feu.

Cette définition, provenant de l'École nationale de police du Québec, est celle enseignée lors de la formation policière québécoise. Dans la littérature, le concept d'emploi de la force par la police a été conceptualisé de maintes façons (Phillips 2015 ; Worden 1996), ce qui rend les comparaisons difficiles d'une étude à l'autre. Pour assurer une cohérence avec les enseignements déjà dispensés aux répondants, nous avons cru plus approprié d'adopter cette

⁶³ Nous avons choisi de ne pas poursuivre la collecte de données à l'ENPQ dans la deuxième moitié de l'année 2015 pour éviter que certains candidats à la profession policière ayant répondu au questionnaire au printemps 2015 dans les Cégeps aient été admis à l'ENPQ entre temps et répondent au questionnaire une seconde fois en tant qu'aspirants policiers. Puisque nous n'avions aucune façon d'apparier les questionnaires, ces doublons auraient pu contribuer à fausser les résultats.

⁶⁴ L'annexe 3 présente l'agenda des collectes de données de ce projet de recherche indiquant la date, l'heure, l'établissement d'enseignement, le groupe d'étudiants rencontré, le nombre d'étudiants rencontrés et le membre de l'équipe de recherche responsable de chaque séance.

définition dans le cadre de ce projet. Certains chercheurs stipulent que la simple présence des policiers et l'utilisation de force verbale correspondent aux premiers niveaux de force qui peuvent être employés par les policiers dans leurs interventions (Garner, Buchanan, Shade et Hepburn, 1996 ; Terrill, 2005 ; Terrill et Mastrofski, 2002). Cependant, celles-ci ne sont pas englobées dans la définition d'emploi de la force retenue pour la présente étude.

Après la présentation de la définition, la procédure de collecte de données à laquelle les participants allaient être soumis était détaillée. Le caractère volontaire de la participation, le droit de retrait et l'anonymat des données recueillies étaient fortement mis en emphase dans le but de stimuler la participation des étudiants et de diminuer l'effet de la désirabilité sociale. Finalement, les participants étaient rassurés qu'il n'y avait pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions et qu'ils devaient tout simplement témoigner de leurs impressions. Les formulaires de consentement⁶⁵ et questionnaires⁶⁶ étaient ensuite distribués aux étudiants. Pour ceux qui acceptaient de participer, la collecte de données se déroulait immédiatement. Ceux qui préféraient ne pas y participer attendaient, tout simplement, en classe, que la session de collecte de données se termine. En tout et pour tout, 30 à 40 minutes étaient nécessaires pour chaque séance de passation de questionnaires. Nous n'avons pas jugé nécessaire de rémunérer les participants puisque ceux-ci bénéficiaient déjà d'une pause de cours pour répondre à notre questionnaire. À l'issue de chaque séance, les questionnaires étaient récupérés séparément des formulaires de consentement (pour assurer l'anonymat des réponses), numérotés et codés dans une base de données SPSS⁶⁷. À l'issue de la collecte de données, en octobre 2015, plus de 95%⁶⁸ des étudiants rencontrés avaient accepté de participer ; le questionnaire utilisé est décrit en détail à la section qui suit.

⁶⁵ Voir annexe 4

⁶⁶ Voir annexe 5

⁶⁷ La majorité des questionnaires ont été codés par l'auteure de la thèse. Toutefois, une assistante de recherche de M. Rémi Boivin l'a aidée entre février et mai 2015.

⁶⁸ Le taux de participation est calculé selon le nombre d'étudiants ayant participé sur le nombre d'étudiants présents en classe lors de la séance de collecte de données, non pas sur le nombre d'étudiants inscrits au cours.

3.2. Instrument de collecte de données

Pythagorisme : « tout est mesurable et tout doit être mesuré »

- Bertrand et Blais (2004 : 18)

Les données utilisées dans le cadre de ce projet ont été récoltées à l'aide d'un seul instrument de collecte de données : un questionnaire composé de 35 questions formulées en français et séparées en trois sections distinctes. La première section est composée de neuf questions sociodémographiques et expérientielles : sexe, âge et origine ethnique du répondant, stade d'avancement dans la formation, diplôme le plus élevé obtenu, emploi occupé (sans emploi, emploi à temps partiel ou emploi à temps plein). Il est également question du fait que le répondant ait ou non : (1) une expérience actuelle ou passée d'agent de sécurité (2) un membre de sa famille qui exerce (ou a exercé) le métier de policier, et (3) fait l'objet d'une intervention au cours de laquelle un policier a employé la force envers lui. La seconde section du questionnaire comporte 12 questions de type Likert à quatre catégories de réponse (1= très en désaccord ; 2= plutôt en désaccord ; 3= plutôt en accord ; 4= très en accord) concernant les attitudes générales face à la légitimité de la police. En conformité avec la méthodologie préconisée par Boivin et Lam (2016 : 231), « aucun choix neutre n'était offert afin d'éviter les réponses à tendance centrale, mais les répondants pouvaient qualifier l'intensité de leur opinion (par ex. : [très en accord ou plutôt en accord] ». Ces items ont été formulés spécifiquement pour ce questionnaire, délaissant ceux proposés dans la littérature qui ne permettent pas de mesurer la légitimité de la police à la fois auprès d'un échantillon de citoyens et d'un échantillon de policiers. Le tableau 1 à la page suivante fait état de questions contenues dans cette section du questionnaire.

Tableau 1 : Liste des items contenus dans la seconde section du questionnaire

Items de type likert concernant les attitudes générales face à la légitimité de la police	
1.	Je fais confiance à la police du Québec
2.	La police s'occupe efficacement des problèmes de sécurité
3.	La police a bien fait son travail lors des manifestations du printemps 2012 (parfois regroupées sous l'appellation « printemps érable »)
4.	La police utilise trop souvent la force envers des citoyens (R)
5.	Les policiers qui blessent des citoyens dans le cadre de leur travail devraient toujours faire l'objet de poursuites criminelles (R)
6.	En général, les policiers du Québec sont agressifs (R)
7.	En général, les policiers du Québec sont impolis (R)
8.	La formation des policiers du Québec est trop courte (R)
9.	La formation des policiers du Québec est incomplète (R)
10.	La police du Québec fait bien son travail
11.	Je suis plus favorable envers la police que la majorité des gens
12.	Le système de justice est trop clément envers les policiers qui commettent des fautes professionnelles (R)

Pour des besoins d'analyse, sept des douze items ont dû être recodés à l'inverse (1= très en accord ; 2= plutôt en accord ; 3= plutôt en désaccord ; 4= très en désaccord). Il est à noter que ceux-ci sont identifiés par le symbole (R) tout au long du texte.

La troisième section du questionnaire doit être complétée suite au visionnement de quatre capsules vidéo - d'une durée de 30 à 90 secondes chacune — présentant des interventions policières fictives au cours desquelles les policiers utilisent un certain niveau de force envers un citoyen. Après avoir complété la section 2 du questionnaire, la première capsule vidéo (« le chien sans laisse ») présentant une amenée au sol suite à une échauffourée entre trois citoyens et deux policiers en raison de la transgression d'un règlement municipal exigeant de tenir les chiens en laisse était diffusée sur grand écran devant la classe. Ces capsules vidéos sont les mêmes que celles utilisées par Boivin, Faubert, Gendron et Poulin (2018). Suite au visionnement, les participants devaient répondre à six questions concernant l'intervention. Une seule de ces questions a été utilisée dans le cadre de cette thèse : « Selon vous, dans les circonstances, l'intervention présentée était excellente, acceptable, discutable ou condamnable ? » (voir questionnaire à l'annexe 5 pour connaître les autres questions). Cet item, spécifiquement destiné à évaluer l'appréciation globale de l'intervention, ne contenait pas de choix de réponse neutre mais permettait la polarisation des réponses, comme c'était le cas pour les questions relatives à l'attitude générale face à la légitimité de la police.

Les participants devaient par la suite visionner trois autres capsules vidéo et répondre à chaque fois aux mêmes six questions. Ces trois interventions concernaient 1) une amenée au sol lors de l'intervention de deux policiers dans un bar suite à l'appel d'une employée pour un homme ivre et agressif (« le bar »), 2) l'utilisation d'une arme à feu à l'extérieur d'un bâtiment à bureau face à un homme, venant d'être congédié, armé d'un couteau et menaçant d'aller tuer son ancienne patronne (« le congédiement »), et 4) l'utilisation d'une arme à feu dans un appartement face à un homme présentant des signes de crise psychotique et armé d'un bâton de baseball (« l'appartement »). Deux de ces vidéos — le chien sans laisse et le congédiement — ont été empruntés à l'École nationale de police (ENPQ) et servaient, dans le passé, aux formations des policiers. Les deux autres — le bar et le congédiement — ont été créés pour ce projet de recherche en impliquant des instructeurs de l'ENPQ dans la scénarisation pour assurer un caractère réaliste à la mise en situation. Ces vidéos ont été choisies en raison du caractère flou du bien-fondé des actions posées par les policiers. En d'autres mots, il n'est pas évident dans aucune de ces quatre capsules vidéo que les policiers ont utilisé soit une force nécessaire et raisonnable, soit une force inutile ou excessive dans les circonstances ; de cette façon, nous assurons une plus grande variation dans les perceptions des répondants. Nous nous sommes assurés de cette plus grande variation dans les réponses pour ceux-ci en présentant une série de vidéos d'interventions policières fictives avec différents niveaux de force informellement à plusieurs collègues et en recueillant leurs impressions ; les vidéos occasionnant le plus de divergences d'opinions ont été retenues. La stratégie de collecte de données par vignettes a déjà été utilisée dans l'étude des attitudes face à l'emploi de la force par la police ; or, dans tous les cas recensés, celles-ci étaient présentées sous forme écrite (Jefferis et al., 2011 ; Phillips 2015 ; Phillips 2010 ; Pogarsky et Piquero 2004). Les capsules vidéo ont l'avantage de rendre l'objet d'attitude visuellement présent aux répondants, ce qui ajoute du contexte et permet de limiter, autant que possible, les biais qui pourraient découler de variations perceptuelles (Cohn, Dupuis et Brown, 2009). Elles permettent aussi de représenter le langage corporel (Witte et Kendra, 2010), ce qui peut être pertinent dans la justification de l'emploi de la force par la police. Pour Eskelinen et Caswell (2006), l'avantage de baser des collectes de données sur des vidéos plutôt que des textes écrits réside dans le fait que ceux-ci sont plus motivants et permettent de mieux

s'identifier à la situation représentée. À cet effet, Slead, Durrheim, Kriel, Solomon et Baxter (2002 : 23) déclarent que :

[...] video-vignettes retain the same advantage of written-vignettes by contextualising the phenomena under investigation, but it is possible that the audiovisual means of presentation may make events more realistic to the viewer, involve them more in the context, and elicit the responses more representative of the real context.

Leur comparaison de réponses au questionnaire associé à une vignette écrite à celles du questionnaire basé sur des capsules vidéo leur a permis de conclure que :

As a person reads a story, the abstract nature of a written story may allow for participants to 'fill in the details', applying their own stereotypes to aspects of the characters and their behaviours that aren't specifically given in the description. When the story is presented in video form, it is no longer possible to imagine behaviours that are not directly shown in the presentation (Slead et al., 2002: 25).

Ce questionnaire a été créé de toutes pièces pour les besoins de ce projet. Il n'avait donc jamais été utilisé par d'autres auteurs avant ni soumis à une analyse de validité et de fidélité. Dès lors, un processus de validation a été effectué dans le but d'assurer un bon déroulement de la collecte de données ainsi que d'apporter rigueur aux données. Cette validation s'est effectuée en deux temps : en amont et en aval du processus de collecte de données.

3.2.1. La validation en amont

Le processus de validation en amont de la collecte de données a débuté d'un besoin de pré-tester le questionnaire et le processus de collecte de données dans le but de vérifier la formulation des questions, leur ordre préférable dans le questionnaire, ainsi que la durée totale d'une séance de collecte de données typique. Cette dernière information était nécessaire du point de vue de la logistique auprès des établissements collégiaux participants. Pour y parvenir, quatre séances de collecte de données ont été effectuées auprès d'étudiants de l'Université de Montréal en février et mars 2015 ; 248 participants ont été recrutés après que nous ayons obtenu l'accord de différents professeurs de l'École de criminologie de présenter ce projet lors de leurs cours. Les répétitions ont révélé qu'une période de 40 minutes était suffisante pour qu'un groupe de participants visionne les quatre capsules vidéo et répondent aux 35 items du questionnaire. Étant

donné que nous voulions éviter de monopoliser trop de temps de classe dans les établissements collégiaux, ce résultat était encourageant et maximisait nos chances de concrétiser la collecte de données vu les emplois du temps chargés des enseignants. Par la suite, le reste de la procédure de validation en amont a fait boule de neige de ces premiers constats. Au tout début des passations de questionnaire à l'université, les questions spécifiques aux vidéos (troisième section du questionnaire décrite ci-dessus) étaient positionnées avant les questions relatives à l'attitude générale face à la police (deuxième section du questionnaire décrite ci-dessus) pour permettre aux participants d'y répondre à leur propre rythme. Un questionnement fondamental a surgi en cours de route quant au fait que le visionnement des capsules vidéo pourrait influencer les réponses des participants aux questions d'attitudes générales face à la police. Pour éviter un tel biais, nous avons cherché à savoir si le visionnement des vidéos contribuait à teinter les réponses aux questions générales. Pour ce faire, les participants de l'Université de Montréal (n=248) ont été soumis à une expérimentation. En effet, 139 répondants universitaires ont répondu à une version du questionnaire où les questions spécifiques aux vidéos étaient avant les questions générales sur les attitudes face à la légitimité de la police et le questionnaire inversé a été soumis à 109 répondants universitaires. La validation a été effectuée grâce à une analyse de *propensity score matching* avec le plus proche voisin (« *nearest neighbor* ») basée sur huit variables sociodémographiques. Celle-ci a révélé que la majorité des répondants ayant vu les vidéos d'emploi de la force avant de répondre aux questions générales ont présenté des attitudes opposées à celles de leur plus proche voisin de l'autre groupe (n'ayant pas vu les vidéos avant de répondre aux questions). Cette étape de validation nous a permis de conclure que les attitudes face à l'emploi de la force sont malléables à court terme (voir Boivin, Gendron, Faubert et Poulin (2017) pour le détail de cette analyse) et que, par conséquent, les questions relatives aux attitudes générales face à la police devraient être positionnées avant le visionnement des capsules vidéo. Même si l'hypothèse peut être posée que les capsules vidéos pourraient avoir une moins grande influence sur les attitudes générales face à la légitimité de la police pour les futurs policiers en formation puisque ceux-ci ont une expérience plus concrète du travail policier (Lester, 1996 ; Paoline et Terrill, 2011), il n'en demeure pas moins que nous avons souhaité éviter de biaiser les résultats obtenus auprès d'étudiants d'autres programmes collégiaux techniques. Lorsque

nous avons terminé cette étape de validation du questionnaire, nous avons supprimé les 248 étudiants universitaires de l'échantillon total, amenant ce dernier à 2 378 participants.

Ces étapes de validation du questionnaire en amont ont eu lieu avant la collecte de données ou dans ses débuts. Après avoir recueilli les données, un processus de validation en aval s'est enclenché.

3.2.2. La validation en aval

Tout nouveau questionnaire visant à recueillir des concepts relativement abstraits et difficilement mesurables — on parle ici de concepts latents — comme les attitudes, doit passer par un processus d'évaluation de fidélité pour convaincre les lecteurs de la justesse de la mesure. En outre, plus un test est fidèle, plus sa marge d'erreur est restreinte (Anastasi et Urbina, 1997) et plus les scores qu'il génère sont utiles pour analyses et interprétations (Henson, 2001). Étant donné que nous avons construit le questionnaire de toute pièce, un tel effort s'imposait.

Dès lors, en aval de la collecte de données une évaluation de la fidélité des items de la seconde section du questionnaire a été effectuée grâce à une analyse de Rasch ainsi qu'à un modèle gradué de Théorie de la réponse à l'item (TRI)⁶⁹ à deux paramètres pour items de type Likert (« *graded-response model* »). Par la suite, des analyses supplémentaires issues de la logique de la TRI - appelées analyses de fonctionnement différentiel des items (FDI) — permettent d'identifier des biais que pourraient engendrer certains items dans la mesure du

⁶⁹ La théorie de la réponse à l'item (TRI) s'oppose à la théorie classique des tests (TCT) dans les propositions de base de la construction d'échelles. En effet, alors que ces deux approches proposent différentes façons de modéliser les liens entre les indicateurs manifestes (c'est-à-dire, les items) et le concept latent qu'elles prétendent mesurer (c'est-à-dire, les attitudes), leurs prémisses sont diamétralement opposées. La théorie classique des tests (TCT) est la théorie psychométrique la plus répandue (de Ayala, 2009). Celle-ci met de l'avant une logique basée sur le répondant, dans le sens où le score de chaque individu à une échelle est la somme de ses réponses à tous les items contenus dans l'échelle (de Ayala, 2009; Embretson et Reise, 2000; Miller, 1995). L'alpha de Cronbach – souvent utilisé pour témoigner de la fidélité d'une échelle dans le domaine de la criminologie – découle de la Théorie classique des tests (TCT). En Théorie de la réponse à l'item (TRI), la relation qui unit les réponses aux items avec le trait latent est intrinsèquement différente de cette relation telle que proposée en TCT; il s'agit d'inférer la valeur du trait latent à partir d'un patron de réponses généré en toute connaissance des propriétés des items soumis aux répondants (c'est-à-dire, la difficulté et la discrimination; Embretson et Reise, 2000). La TRI permet de pallier certaines lacunes de la TCT; c'est pourquoi la première a été mise à contribution pour effectuer la validation psychométrique du questionnaire d'attitudes face à la légitimité de la police utilisé pour collecter les données de cette thèse.

concept selon le sexe des répondants et leur statut d'étudiant (policiers en formation ou autres étudiants). Ces analyses puisent leur pertinence dans le fait que, bien qu'il soit raisonnable de poser l'hypothèse que les policiers et les citoyens ainsi que les garçons et les filles octroient différents degrés de légitimité à la police, il importe avant tout de s'assurer qu'il n'existe aucun biais dans la façon dont chacun de ces sous-groupes de l'échantillon perçoivent, comprennent et réagissent aux items du questionnaire. Les détails de la validation psychométriques sont disponibles sur demande ; les deux pages qui suivent en proposent un résumé.

En bref, ces étapes de validation du questionnaire ont permis d'identifier 132 répondants ayant des patrons de réponse erronés, c'est-à-dire des participants qui, au regard du modèle, ont présenté des patrons incohérents dans les réponses qu'ils ont fournies aux différents items de l'instrument. À titre d'exemple, un répondant sera considéré avoir un patron de réponse erroné s'il est très en accord avec le fait que « le système de justice est trop clément envers les policiers qui commettent des fautes professionnelles (R) » (item #12), mais qu'il est très en désaccord avec le fait que « les policiers qui blessent des citoyens dans le cadre de leur travail devraient toujours faire l'objet de poursuites criminelles (R) » (item #5). Ces patrons de réponse inattendus sont ceux de répondants qui, par exemple, ne souhaitent pas dire la vérité, étaient peu attentifs, ont mal lu les questions, ou sont ceux de répondants pour qui quelques erreurs de codifications de données se sont glissées. Les répondants ayant des patrons de réponses aberrants mettent en cause la fidélité de l'instrument et doivent, idéalement, être retirés de l'échantillon total pour apporter rigueur aux résultats de la thèse. Il a été vérifié que ceux-ci ne présentaient pas de profil sociodémographique et expérientiel systématique. Ils ont par la suite pu être supprimés vu la grande taille d'échantillon. Suite à cette étape, l'échantillon était de 2 253⁷⁰ répondants.

La suite de la validation psychométrique du questionnaire était basée sur une analyse de Rasch, un modèle de TRI à deux paramètres et une analyse de FDI. Trois résultats importants doivent être soulevés : 1) tous les items s'ajustent bien au modèle à l'exception de l'item #11 (« Je suis plus favorable envers la police que la majorité des gens »), 2) les items du questionnaire ont des degrés de difficulté faibles, et 3) un biais associé au fonctionnement différentiel des

⁷⁰ 125 répondants aux patrons de réponses erronés ont été soustraits du total puisque les sept manquants étaient des étudiants universitaires déjà supprimés de l'échantillon total préalablement.

items entre les garçons et les filles ainsi qu'entre les policiers et les étudiants d'autres programmes a été identifié pour l'item #1 du deuxième vidéo (« le bar »). Concrètement, ces analyses ont révélé que le questionnaire est le plus efficace pour saisir les attitudes face à la légitimité de la police chez des répondants se situant entre « quelque peu défavorable » et « quelque peu favorable » sur le continuum d'attitudes générales face à la légitimité de la police. De plus, une portion importante des répondants a des attitudes plus favorables à l'égard de la police que ne permet de capter l'item du questionnaire le plus difficile à endosser, soit l'item #12 (« Le système de justice est trop clément envers les policiers qui commettent des fautes professionnelles (R) »). Cette conclusion de la validation du questionnaire en aval de la collecte de données constitue une limite de cette étude abordée en détail ultérieurement. Néanmoins, comme les mêmes items ont été administrés à tous les répondants sans égard à leur niveau d'avancement dans leur formation ni au fait qu'ils soient futurs policiers en formation ou étudiants d'autres programmes, le biais associé à la mesure du concept est équivalent pour tous. Dès lors, des comparaisons sur des bases équivalentes sont tout de même possibles. Par ailleurs, l'item #11 semble redondant et peu informatif alors que le premier item associé au deuxième vidéo est susceptible de générer des réponses biaisées. Ceux-ci ont été retirés de l'étude.

Somme toute, ces différents efforts de validation du questionnaire en amont et en aval de la collecte de données démontrent un instrument de collecte de données efficace et fidèle. En effet, l'objectif initial de construire un questionnaire d'attitudes face à l'emploi de la force par la police au nombre de questions restreint pouvant être complété dans un délai raisonnable et minimisant les biais a été atteint ; en effet, nous sommes parvenus à 1) éliminer le biais associé à l'influence des capsules vidéo présentées sur les items relatifs aux attitudes générales face à la légitimité de la police en changeant l'ordre des questions, 2) retirer le biais dans les résultats de cette thèse qui auraient pu être occasionné par les répondants présentant des patrons de réponse aberrants, et 3) supprimer le biais causé par le fonctionnement différentiel du premier item associé à la seconde capsule vidéo (« le bar »). La fidélité des mesures utilisées dans cette thèse s'en voit donc renforcée. Ces étapes de validation psychométriques conduisent directement à l'opérationnalisation des concepts, présentée à la section qui suit.

3.3 Opérationnalisation des concepts

Cette étude quantitative macrosociologique des attitudes face à l'emploi de la force par la police chez les futurs policiers en formation est fondée sur trois grands concepts : les attitudes face à la légitimité de la police, le profil sociodémographique et expérientiel ainsi que le statut d'étudiant. Les paragraphes qui suivent détaillent comment ceux-ci sont opérationnalisés en variables mesurables empiriquement.

Le concept de légitimité de la police comporte deux dimensions : les attitudes générales face à la légitimité de la police et les attitudes spécifiques face aux interventions d'emploi de la force présentées dans les capsules vidéo. Celles-ci ont été mesurées à l'aide d'échelles composites parce que « [...] *treating trust and confidence as a unitary concept, measurable by a single indicator, risks over-simplifying a complete social phenomenon* » (Bradford et al., 2009 : 27). Comme l'attitude est une « propriété mentale subjective » [traduction libre] (Maio et Haddock, 2015 : 5), pour bien la saisir à l'aide de ce genre d'outils, il importe de soumettre aux répondants une série d'items destinés à mesurer un même concept (Anastasi et Urbina, 1997). Estimer l'ampleur d'un concept latent à l'aide d'un seul item suppose une opinion fixe sur le sujet et ne permet pas de saisir toute sa complexité ; d'autant plus que cette façon de faire présuppose que l'item est une mesure parfaite du concept latent, exempt d'erreur de mesure.

La première mesure est une échelle composite ($\alpha = 0,89$) créée à partir des items contenus dans la section 2 du questionnaire (voir tableau 1 à la page 118- l'item #11 a toutefois été retiré suite à la validation du questionnaire). Les onze items de l'échelle ont été utilisés pour calculer un score d'attitudes générales face à la légitimité de la police pour chacun des répondants. En conformité avec les étapes précédemment évoquées, ce score a été généré à partir des principes de la Théorie de la réponse à l'item (TRI), c'est-à-dire inféré à partir du positionnement de chaque participant sur le continuum du trait latent en fonction des paramètres de difficulté et de discrimination des items inclus dans l'échelle. Tel qu'indiqué précédemment, pour assurer une cohérence à cette échelle, les items 4 à 9 et 12 ont été recodés à l'inverse ; de ce fait, plus un répondant a un score élevé à cette échelle, plus il a une attitude favorable face à la légitimité de la police. Quatre répondants avaient une valeur manquante sur cette échelle ; ils ont été retirés

de l'échantillon. Cette échelle intervalle varie de -3,53 à 1,62 ; la moyenne se situe à -0,03 (É.T.= 0,87). L'échelle de légitimité de la police de Sunshine et Tyler (2003), largement représentée dans la littérature (Tankebe, 2009), n'a pas été utilisée ici parce qu'elle ne permet pas de mesurer les attitudes face à la légitimité de la police chez les policiers eux-mêmes. Dès lors, elle ne se conforme pas aux principes du *power-holder legitimacy* de Bottoms et Tankebe (2012). Par ailleurs, plusieurs analyses mettent en doute sa validité (Gau, 2014, 2011 ; Reisig et al., 2007 ; Tankebe, 2009).

La seconde dimension du concept de légitimité de la police est une échelle additive confectionnée à partir de trois items issus de la troisième section du questionnaire, répondus suite au visionnement des capsules vidéo. En effet, la mesure des attitudes spécifiques face aux interventions policières avec emploi de la force provient de la question « Selon vous, dans les circonstances, l'intervention présentée était excellente, acceptable, discutable ou condamnable ? » pour les vidéos « le chien », « le congédiement » et « l'appartement » (« le bar » ayant été supprimé en raison d'un biais identifié par la validation psychométrique du questionnaire). Les trois items inclus dans l'échelle ont été recodés à l'inverse pour, qu'en conformité avec l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police, un score plus élevé indique une attitude plus favorable aux interventions d'emploi de la force vues dans les capsules vidéo. Pour assurer une plus grande fidélité de ce score, les répondants ayant une valeur manquante sur au moins un des trois items inclus dans l'échelle (n= 153) ont été retirés de l'échantillon initial. Aucun profil particulier n'a été relevé dans ces cas manquants ; ceux-ci étaient donc répartis aléatoirement dans l'échantillon. Cette échelle additive varie de 3 à 12 et a une moyenne de 6,66 (É.T.= 1,77). La distribution de l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police ainsi que de celle de l'échelle d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force représentent de légères déviations de la normalité (voir annexe 6), mais celles-ci étant minimes, ces données se prêtent à des analyses paramétriques. Les statistiques descriptives de ces échelles sont présentées au tableau 1 aux pages 130 à 132.

Le second concept étudié dans cette thèse est le profil sociodémographique et expérientiel ; celui-ci comporte six variables, toutes dichotomiques : sexe, origine ethnique, statut d'emploi, statut d'agent de sécurité, le fait d'avoir un proche qui exerce (ou a exercé) le

métier de policier (proche) et le fait d'avoir fait l'objet, dans le passé, de force policière (victime_force)⁷¹. La formulation initiale de la question sur l'origine ethnique était une question ouverte, sans choix de réponse, laissant ainsi aux répondants le choix de(s) origine(s) ethnique(s) à déclarer ainsi que le nombre. Par la suite, étant donné que 96,2% des étudiants en formation policière et 90,4% des étudiants d'autres programmes ont indiqué être, entre autres, canadiens/qubécois, cette variable a été dichotomisée (Canadiens/qubécois VS autres origines). La variable « statut d'emploi » mesure si le répondant occupait un emploi ou non au moment de répondre au questionnaire. La variable « statut d'agent de sécurité » découle de la question « Avez-vous déjà travaillé comme agent de sécurité au Québec ou ailleurs ? ». La variable « proche » témoigne du fait que le répondant a ou non un proche ou un membre de sa famille qui exerce (ou a exercé) le métier de policier au Québec ou ailleurs. Finalement, la variable « victime_force » permet de saisir le fait que le répondant a ou non déjà fait l'objet d'une intervention au cours de laquelle un policier a employé la force envers lui (considérant, bien sûr, la définition d'emploi de la force précédemment cités ; voir p. 115). Les statistiques descriptives ainsi que les différentes catégories de réponse de ces variables sont présentées au tableau 2 aux pages 130 à 132.

Comme cette étude se focalise sur les changements d'attitudes au cours du processus de formation policière, le troisième concept mobilisé est le statut d'étudiant. Celui-ci est mesuré à l'aide de deux indicateurs le qualifiant, soit le programme de formation suivie et le stade d'avancement. Le premier est dichotomique, témoignant du fait que le répondant est un futur policier en formation ou un étudiant d'un autre programme d'études. Le second est nominal à plusieurs catégories et s'apparente au cheminement scolaire: 1) début de première année de formation, 2) fin de deuxième année de formation, 3) fin de troisième année de formation et 4) aspirant policier de l'École nationale de police du Québec (ENPQ ; pour les futurs policiers en

⁷¹ L'âge des répondants n'est pas considéré dans cette étude, bien que la question ait été posée dans le questionnaire. Cette décision a été prise pour deux raisons. Premièrement, 80,1% des répondants ont déclaré avoir entre 17 et 22 ans. Cette faible variance dans les réponses indique que cette variable n'aurait apporté aucune plus-value aux résultats. Deuxièmement, à la fois pour les futurs policiers en formation et pour les étudiants d'autres programmes, cette variable était trop fortement corrélée avec le stade d'avancement pour intégrer les deux aux mêmes modèles statistiques. Comme le stade d'avancement constitue la variable indépendante principale de la thèse, la décision a été prise d'exclure plutôt l'âge.

formation seulement). Il importe de mentionner que ceux qui sont plus avancés dans la formation policière ont déjà passé et réussi les étapes préalables. Donc, 1) ceux qui sont aspirants policiers de l'ENPQ ont déjà passé les trois années en établissement collégial, 2) ceux qui sont en fin de troisième année de formation ont déjà passé au travers les trois années de formation au CÉGEP, et 3) ceux qui sont en fin de deuxième année de formation ont réussi les étapes précédentes ; ce ne sont que les étudiants en début de première année de leur programme de formation qui n'ont pas encore de réelle expérience en formation. Le tableau 2, aux pages 130 à 132 rapporte les statistiques descriptives des variables associées aux trois concepts à l'étude. Comme cette thèse est basée sur une logique macrosociologique de comparaisons de groupes, ces statistiques descriptives ont été présentées séparément pour les répondants des deux catégories de programmes de formation et, ensuite, subdivisées par stade d'avancement dans les formations respectives. Le schéma à la figure 2, à la page suivante, présente les différents groupes de répondants faisant partie l'étude.

Figure 2: Schéma des groupes de répondants soumis à l'évaluation macrosociologique des attitudes face à la légitimité de la police et à l'emploi de la force

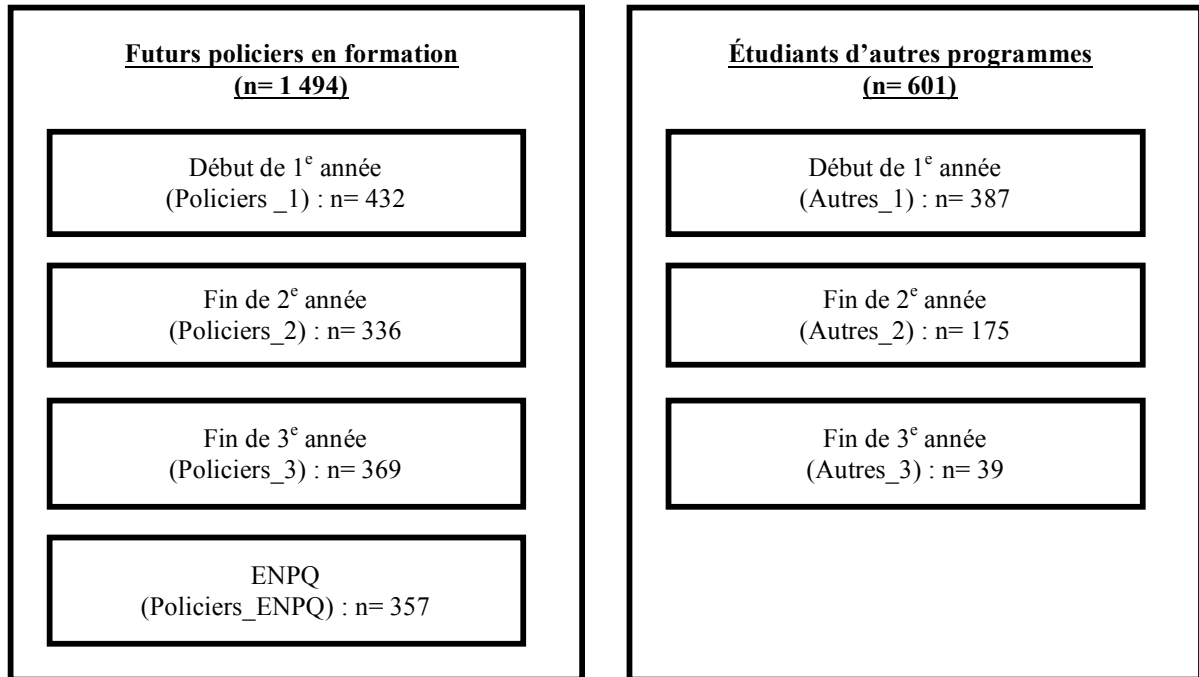


Tableau 2: Statistiques descriptives selon le programme de formation et le stade d'avancement

Concepts	Variables	Catégories de réponses	Étudiants en formation policière					Étudiants d'autres programmes			
			TOTAL (n= 1 494)	1 ^e (n=432)	2 ^e (n=336)	3 ^e (n=369)	ENPQ (n=357)	TOTAL (n= 601)	1 ^e (n=387)	2 ^e (n=175)	3 ^e (n= 39)
			Moyennes⁷² (Écart-type)								
Légitimité de la police	Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police		0,356 (0,570)	0,243 (0,551)	0,412 (0,570)	0,446 (0,608)	0,348 (0,529)	-0,995 (0,730)	-0,979 (0,752)	-1,069 (0,676)	-0,814 (0,714)
	Échelle d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police		6,958 (1 758)	6,178 (1 676)	6,571 (1 801)	7,542 (1 633)	7,661 (1 420)	5,917 (1 564)	5,966 (1 605)	5,794 (1 525)	5,974 (1 308)
			Pourcentages (Fréquences)								
Profil sociodémographique et expérientiel	Sexe ⁷³	Homme (0) ⁷⁴	69,3% (1 035)	63,0% (272)	70,5% (237)	73,4% (271)	71,6% (255)	17,3% (104)	16,5% (64)	19,4% (34)	15,4% (6)
		Femme (1)	30,7% (458)	37,0% (160)	29,5% (99)	26,6% (98)	28,4% (101)	82,7% (497)	83,5% (323)	80,6% (141)	84,6% (33)
		Total valide	100% (1 493)	100% (432)	100% (336)	100% (369)	100% (356)	100% (601)	100% (387)	100% (175)	100% (39)
		Valeurs manquantes	0,1% (1)	--	--	--	0,3% (1)	--	--	--	--
	Origine ethnique	Canadienne/ Québécoise	96,2% (1 431)	95,1% (408)	97,3% (326)	96,7% (357)	96,0% (340)	90,4% (539)	90,9% (349)	89,0% (154)	92,3% (36)
		Autre origine	3,8% (56)	4,9% (21)	2,7% (9)	3,3% (12)	4,0% (14)	9,6% (57)	9,1% (35)	11,0% (19)	7,7% (3)
		Total valide	100% (1 487)	100% (429)	100% (335)	100% (369)	100% (354)	100% (596)	100% (384)	100% (173)	100% (39)
		Valeurs manquantes	0,5% (7)	0,7% (3)	0,3% (1)	--	0,8% (3)	0,8% (5)	0,8% (3)	1,1% (2)	--

⁷² Dans les cas de distributions normales, la moyenne est la statistique descriptive la plus représentative de la distribution. Étant donné la démonstration du respect de la normalité des distributions présentée à l'annexe 6, la moyenne a été préconisée ici. La médiane et le mode ont été laissés de côté pour éviter de présenter de l'information superflue.

⁷³ Initialement, nous n'avions pas ajouté les conceptions fluides du sexe et du genre au questionnaire. Étant donné le faible nombre de valeurs manquantes sur cette variable, nous considérons que cette opérationnalisation de la variable n'a pas posé problème aux répondants.

⁷⁴ Ces chiffres entre parenthèses indiquent la façon dont chacune des catégories de réponse a été codée à des fins d'analyse.

Statut d'emploi	Occupe un emploi	69,8% (1 040)	71,9% (309)	84,2% (282)	86,2% (318)	36,9% (131)	77,8% (467)	75,9% (293)	81,1% (142)	82,1% (32)
	N'occupe pas d'emploi	30,2% (449)	28,1% (121)	15,8% (53)	13,8% (51)	63,1% (224)	22,2% (133)	24,1% (93)	18,9% (33)	17,9% (7)
	Total valide	100% (1 489)	100% (430)	100% (335)	100% (369)	100% (355)	100% (600)	100% (386)	100% (175)	100% (39)
	Valeurs manquantes	0,3% (5)	0,5% (2)	0,3% (1)	--	0,6% (2)	0,2% (1)	0,3% (1)	--	--
Statut d'agent de sécurité	N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité	64,4% (960)	90,7% (389)	69,3% (233)	56,5% (208)	36,4% (130)	96,3% (577)	97,2% (375)	94,8% (165)	94,9% (37)
	A déjà été agent de sécurité	35,6% (530)	9,3% (40)	30,7% (103)	43,5% (160)	63,6% (227)	3,7% (22)	2,8% (11)	5,2% (9)	5,1% (2)
	Total valide	100% (1 490)	100% (429)	100% (336)	100% (368)	100% (357)	100% (599)	100% (386)	100% (174)	100% (39)
	Valeurs manquantes	0,3% (4)	0,7% (3)	--	0,3% (1)	--	0,3% (2)	0,3% (1)	0,6% (1)	--
Proche policier	N'a pas de proche qui exerce le métier de policier	58,4% (870)	54,8% (235)	59,2% (199)	58,5% (216)	61,6% (220)	71,2% (427)	71,6% (277)	70,1% (122)	71,8% (28)
	A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier	41,6% (621)	45,2% (194)	40,8% (137)	41,5% (153)	38,4% (137)	28,8% (173)	28,4% (110)	29,9% (52)	28,2% (11)
	Total valide	100% (1 491)	100% (429)	100% (336)	100% (369)	100% (357)	100% (600)	100% (387)	100% (174)	100% (39)
	Valeurs manquantes	0,2% (3)	0,7% (3)	--	--	--	0,2% (1)	--	0,6% (1)	--
Victime_ force	N'a jamais fait l'objet de force policière	96,6% (1 442)	97,7% (421)	96,7% (324)	95,1% (351)	96,9% (346)	91,8% (549)	92,5% (356)	89,7% (156)	94,9% (37)
	A déjà fait l'objet de force policière.	3,4% (50)	2,3% (10)	3,3% (11)	4,9% (18)	3,1% (11)	8,2% (49)	7,5% (29)	10,3 % (18)	5,1% (2)
	Total valide	100% (1 492)	100% (431)	100% (335)	100% (369)	100% (375)	100% (598)	100% (385)	100% (174)	100% (39)

		Valeurs manquantes	0,1% (2)	0,2% (1)	0,3% (1)	--	--	0,5% (3)	0,5% (2)	0,6% (1)	--	
Statut d'étudiant	Stade d'avance- ment	Début de 1 ^e année de formation	28,9% (432)					64,4% (387)				
		Fin de 2 ^e année de formation	22,5% (336)					29,1% (175)				
		Fin de troisième année de formation	24,7% (369)					6,5% (39)				
		École nationale de police du Québec	23,9% (357)					N/A				
		Total valide	100% (1 494)					100% (601)				

Tel que mentionné précédemment, l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police a été créée à partir des principes de la Théorie de la réponse à l'item. Un score de 0 à cette échelle indique donc une attitude neutre face à ce concept. Bien que les deux groupes de participants aient des scores moyens d'attitude générale face à la légitimité de la police frôlant le 0, le score moyen des étudiants en formation policière est tout de même plus élevé ($\bar{x} = 0,356$) que celui des étudiants d'autres programmes ($\bar{x} = -0,995$). Le coefficient de variation (ou écart-type relatif) pour le groupe d'étudiants en formation policière est plus élevé ($\text{écart-type}/|\text{moyenne}| = 0,570/0,356 = 1,601$) que celui du groupe d'étudiants d'autres programmes ($\text{écart-type}/|\text{moyenne}| = 0,730/|-0,995| = 0,734$), ce qui suggère une plus grande variation des attitudes générales chez les étudiants policiers que chez les autres étudiants. En ce qui concerne les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police, les coefficients de variation pour les deux groupes sont comparables (0,253 pour les étudiants policiers et 0,264 pour les autres étudiants).

Observant les statistiques descriptives pour le concept profil sociodémographique et expérientiel, la faible proportion de valeurs manquantes pour toutes les variables concède un haut niveau de fidélité aux résultats. Le groupe d'étudiants futurs policiers est majoritairement composé d'hommes ($\bar{x} = 69,3\%$) alors que les femmes sont majoritaires dans le groupe d'étudiants d'autres programmes ($\bar{x} = 82,7\%$). La plupart des étudiants des deux groupes se sont identifiés comme « Canadiens/qubécois » (96,2% des étudiants policiers et 90,4% des étudiants d'autres programmes). 69,8% des étudiants futurs policiers ont dit occuper un emploi et 64,4% d'entre eux ont déjà été agents de sécurité. Alors qu'une proportion relativement élevée des futurs policiers en formation (41,6%) a dit avoir un parent qui exerce (ou a déjà exercé) le métier de policier, très peu ont déjà fait l'objet de force policière (3,4%), ce qui semble logique pour des jeunes ayant opté pour une carrière policière, vu ce qui a été mentionné dans la recension des écrits à cet effet.

Finalement, en ce qui concerne le concept de statut d'étudiant, les quatre stades d'avancement dans la formation policière sont représentés équitablement. Ces pourcentages témoignent d'une bonne représentativité des quatre stades d'avancement dans la formation

policière pour les analyses ultérieures. En contrepartie, la répartition des répondants du groupe d'autres étudiants entre les trois stades d'avancement constitue une limite de cette étude.

Les statistiques descriptives des deux groupes de répondants subdivisés par stade d'avancement dans leurs programmes de formation respectifs sont également présentées au tableau 2 (pp. 130 à 132). Pour la majorité des indicateurs, les mêmes constats peuvent être tirés que précédemment. Il est toutefois à noter que, les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) démontrent une proportion considérablement plus faible de répondants indiquant occuper un emploi (36,9%). Ce résultat est dû au fait que les aspirants policiers de l'ENPQ sont pensionnaires, ce qui les oblige souvent à quitter leur région et leur emploi. Également, plus les groupes d'étudiants en formation policière sont avancés dans leur programme, plus ils ont tendance à déclarer avoir déjà occupé un emploi d'agent de sécurité. Ce résultat est dû au fait qu'au cours de la formation policière, les étudiants se tournent vers des emplois temporaires qui présentent des similitudes avec le métier qu'ils aspirent entreprendre une fois leur formation terminée.

Les différentes variables utilisées pour opérationnaliser les trois concepts à l'étude agissent de façon interchangeable comme variables dépendantes, indépendantes et contrôles tout au long de la thèse pour atteindre les objectifs de recherche. La section qui suit explique comment celles-ci s'articulent en stratégies d'analyse permettant de répondre aux trois objectifs de recherche.

3.4. Stratégies d'analyse

Il a été explicité en détail plus tôt dans le texte que cette étude délaisse la perspective individuelle basée sur un protocole longitudinal pour adopter une approche macrosociologique de l'évolution des attitudes au cours de la formation policière. Les sections de méthodologie qui précèdent expliquent clairement que chaque stade de formation étudié est composé de répondants différents (sept groupes de répondants au total : Policiers_1, Policiers_2, Policiers_3, Policiers_ENPQ, Autres_1, Autres_2, Autres_3), ce qui veut dire que chaque participant a répondu au questionnaire une seule fois. En plus de justifications conceptuelles abordées précédemment, nous avons choisi de procéder ainsi pour plusieurs raisons méthodologiques.

Premièrement, les études longitudinales connaissent souvent de hauts taux d'attrition (Alain et Grégoire, 2008; Monjardet et Gorgeon, 1995; Twisk et de Vente, 2002 ; Young, Powers et Bell, 2006), ce qui veut dire qu'une proportion importante de participants abandonne l'étude en cours de route. Dans les cas où cette attrition n'est pas aléatoire, mais plutôt spécifique à certaines caractéristiques des répondants, les résultats peuvent être grandement biaisés. Pour une première étude sur le sujet, nous avons préféré tâter le terrain à l'aide d'un grand échantillon dont les données témoignent d'un haut niveau de fidélité. Également, le sujet sensible traité par ce projet ainsi que le fait que la collecte de données était basée sur des capsules vidéo nous donnaient l'impression que, d'un temps de mesure à l'autre, les répondants se souviendraient des capsules vidéo, du questionnaire et de leurs réponses précédentes. Comme l'être humain est à l'aise dans la conformité, ce rappel aurait pu pousser les répondants à donner des réponses cohérentes avec celles données au temps de mesure précédent. Ainsi, nous n'aurions pu saisir aucune évolution des attitudes. En outre, vu le caractère sensible du sujet traité, nous avons voulu maximiser le taux de réponse en optant pour l'anonymat des répondants. Un protocole de recherche longitudinal nécessite de colliger les identités des participants en leur garantissant la confidentialité lors de publications et de présentations. Or, le lien possible entre les identités et les réponses en a inquiété quelques-uns lors de la collecte de données, ce qui aurait pu les convaincre de ne pas répondre au questionnaire. C'est pourquoi nous avons opté pour un protocole transversal complètement anonyme. Finalement, une étude longitudinale aurait requis au moins quatre ans de collecte de données. Dans les délais impartis par une thèse de doctorat de durée raisonnable, débiter un projet longitudinal à ce moment était irréaliste.

Dans ce contexte, pour saisir la socialisation professionnelle chez les répondants, un modèle basé sur des données transversales à mesures répétées a été créé où la variable « stade d'avancement » permettait de départager ceux qui avaient vécu une plus longue expérience de socialisation en école des nouveaux admis ; ceux-ci ont tous répondu au même questionnaire et vu les mêmes capsules vidéo. L'évolution des attitudes face à la légitimité de la police est donc observée selon une logique de groupe plutôt que dans une perspective individuelle. L'évolution n'est donc pas observée à l'échelle de chaque individu, mais bien d'un point de vue macroscopique, au niveau des tendances générales de chacun des groupes de répondants, ce qui

s'accorde avec le postulat de culture comme concept collectif qui sous-tend la thèse. Le traitement à apporter aux données pour atteindre les objectifs de recherche est donc complètement différent. Les stratégies d'analyse déployées sont décrites ici, une pour chaque objectif de recherche : Homogénéisation ?, Dissociation ? et Uniformisation?. D'un cas de figure à l'autre, les variables présentées à la section précédente ont été mises à contribution différemment pour, ultimement, parvenir à des conclusions quant à l'objectif général de la thèse qui est d'observer l'écart entre les attitudes face à la légitimité de la police et à l'emploi de la force chez les étudiants plus avancés dans la formation policière de ceux plus novices.

Les logiciels EXCEL, SPSS et STATA ont été mis à contribution pour réaliser cette stratégie d'analyse.

3.4.1. Objectif spécifique 1 : Homogénéisation ?

Le premier objectif spécifique du projet de recherche consiste à observer si les groupes à différents stades d'avancement dans la formation policière ont des attitudes générales et spécifiques distinctes et de déterminer si celles-ci sont plus homogènes chez ceux ayant passé plus de temps en formation policière. Les analyses associées à cet objectif sont basées sur le groupe traitement seulement: l'échantillon des étudiants en formation policière (n= 1 494). L'atteinte de cet objectif passe par quatre grandes étapes ayant chacune une visée opérationnelle précise. Ces étapes sont listées dans le tableau 3, à la page suivante.

Tableau 3: Schéma de la stratégie d'analyse pour atteindre l'objectif spécifique 1

	Étape 1.1	Étape 1.2	Étape 1.3	Étape 1.4
Visée opérationnelle	Analyser la représentation visuelle des scores moyens d'attitudes pour chaque stade d'avancement	Comparer des scores d'attitudes entre les groupes aux 4 stades d'avancement dans la formation policière	Étudier l'ampleur des variations des scores d'attitudes entre les répondants pour chaque stade d'avancement	Observer l'effet des facteurs sociodémographiques et expérientiels sur le score d'attitude à chaque stade d'avancement dans la formation policière
Analyses mobilisées	<u>Analyses univariées</u> : Graphiques linéaires avec intervalles de confiance à 95%	<u>Analyses bivariées</u> : Analyses de variances simples (One-way ANOVA) et tests post-hoc) <u>Analyses multivariées</u> : Régressions linéaires multiples incluant les facteurs sociodémographiques et expérientiels	<u>Analyses univariées</u> : Coefficients de variation correspondant à l'écart-type standardisé par la moyenne	<u>Analyses multivariées</u> : Régressions linéaires multiples incluant des profils de répondants constitués à partir de l'interaction entre chaque facteur sociodémographique et expérientiel, et le stade d'avancement dans la formation policière.

À l'étape 1.1, il s'agit tout simplement de constater les variations du score moyen d'attitudes à chaque stade d'avancement dans la formation policière à l'aide de graphiques linéaires. L'étape 1.2 vise à déterminer si les différences remarquées à l'étape précédente sont statistiquement significatives ; en d'autres mots, quels groupes (Policier_1, Policier_2, Policier_3, Policier_ENPQ) se distinguent statistiquement entre eux quant à leurs scores moyens d'attitudes ? Pour ce faire, des analyses bivariées de One-way ANOVA à quatre groupes ont été effectuées. Celles-ci sont basées sur deux postulats : 1) normalité de la distribution des scores d'attitudes pour chaque groupe, et 2) l'homogénéité de la variance des distributions de scores d'attitudes entre chaque groupe. La normalité des distributions est démontrée à l'annexe 6. En ce qui concerne le postulat d'homogénéité des variances, le test de Levene a indiqué des différences non-significatives pour les variances des scores d'attitudes générales (Levene= 2 235 p < 0,1) et statistiquement significatives (Levene= 7 175 p < 0,001) pour les variances des attitudes spécifiques. Field (2005) indique par contre que ce test est très sensible à la taille d'échantillon et que, par conséquent, il vaut mieux se fier aux rapports de variances entre le groupe ayant la plus grande variance et le celui ayant la plus petite. Si ce rapport est inférieur à

2, le postulat d'homogénéité des variances est respecté. Pour les scores d'attitudes générales, le groupe ayant la plus grande variance était celui des Policiers_3 (0,369) et le groupe ayant la plus petite variance était celui Policiers_ENPQ (0,280). Le rapport 1,318 entre ces deux variances indique donc un respect du postulat d'homogénéité des variances. Pour les scores d'attitudes spécifiques, le résultat du rapport entre les variances de Policiers_2 (3,243) et de Policiers_ENPQ (2,017) est aussi inférieur à 2. Les postulats étant respectés, le test paramétrique de One-Way ANOVA peut être mis à contribution dans la stratégie d'analyse de cette thèse. La signification, le sens et la force des relations bivariées sont rapportés. Trois tests post-hoc ont été sélectionnés pour déterminer le sens des relations — le Hochberg's GT2, le Gabriel et le Games-Howell — en raison du fait qu'ils ont été spécifiquement conçus pour prendre en compte des groupes ayant différentes tailles d'échantillon (Field, 2005).

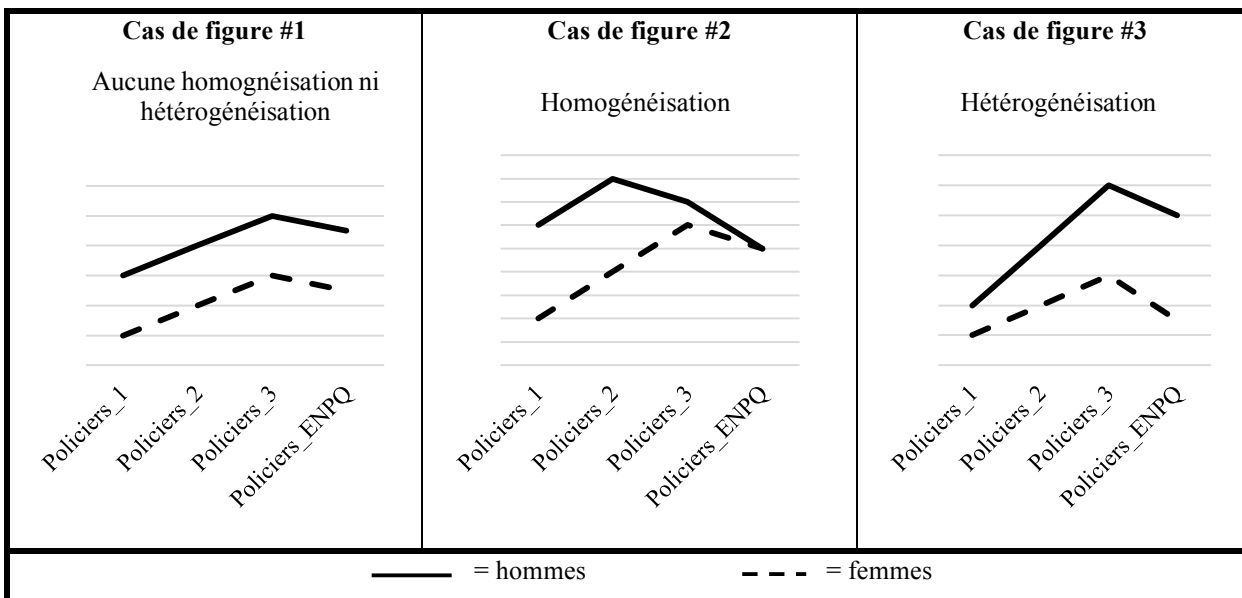
L'étape 1.2 est bonifiée à l'aide d'une analyse multivariée de régression linéaire multiple pour variables dépendantes continues. Celle-ci vise à confirmer les résultats des analyses de One-way ANOVA précédentes en y ajoutant des variables contrôles, soit les facteurs sociodémographiques et expérientiels décrits à la section précédente. Ces analyses ont été effectuées grâce à la transformation de la variable « stade d'avancement » en quatre variables discrètes indiquant si oui ou non chaque répondant fait partie du groupe Policiers_1, du groupe Policiers_2, du groupe Policiers_3 et du groupe Policiers_ENPQ.

L'étape d'analyse suivante (1.3) propose de générer un coefficient de variation pour chaque groupe de futurs policiers en formation (Policiers_1, Policiers_2, Policiers_3, Policiers_ENPQ). Ce coefficient de variation (CV) – qui constitue un rapport entre l'écart-type et la moyenne ($CV = \text{écart-type} / |\text{moyenne}|$) – permet de constater la variation des scores d'attitudes autour de la moyenne. De ce fait, celui-ci permet d'observer l'existence ou non d'un processus d'homogénéisation au cours de la formation policière : les attitudes des groupes ayant un CV plus faible seront considérées plus homogènes. Il sera indicatif d'un processus d'homogénéisation sous-jacent à la formation policière s'il s'avère que les groupes plus avancés dans la formation policière ont un CV plus faible. Les statistiques descriptives du tableau 2, aux pages 130 à 132, indiquent des écarts-types d'attitudes générales et spécifiques plus faibles pour le groupe plus avancé dans la formation policière (Policiers_ENPQ) ; toutefois, pour obtenir un

portrait plus fidèle, il importe de standardiser cet écart-type par la moyenne d'attitudes de chaque groupe. Les CV de chaque groupe ont été comparés par des tests de moyennes paramétriques (One-Way ANOVA) de l'écart du score de chaque participant à la moyenne du groupe.

L'étape d'analyse 1.4 est celle permettant de tirer des conclusions plus approfondies quant à l'homogénéisation des attitudes au cours de la formation policière. Concrètement, il s'agit d'observer si l'effet des facteurs sociodémographiques et expérientiels (variables indépendantes) sur les scores d'attitudes (variables dépendantes) diffère par stade d'avancement dans la formation policière. Par exemple, cette analyse est basée sur le présupposé que si l'effet du sexe sur l'attitude générale face à la légitimité de la police diminue au cours de la formation policière, un processus d'homogénéisation estompant l'effet discriminant du sexe sur le score d'attitude semble à l'œuvre. Les trois cas de figure possibles sont illustrés au tableau 4, ci-dessous (exemple fictif):

Tableau 4: Schématisation fictive des trois cas de figure possibles pour l'analyse d'homogénéisation des attitudes au cours de la formation policière- scores moyens d'attitudes par sexe



Les deux courbes de chacun des graphiques du tableau 4 représentent les scores moyens d'attitudes par sexe : la ligne pleine pour les hommes et la ligne pointillée pour les femmes (l'idée est la même pour toutes les variables sociodémographiques et expérientielles, qui sont dichotomiques). Si l'effet d'une variable sociodémographique/expérientielle sur le score

d'attitudes reste constant pour les quatre groupes représentant les différents stades d'avancement dans la formation policière, les deux courbes sont parallèles et il n'y a donc aucun effet d'homogénéisation ni d'hétérogénéisation (cas de figure #1). Si l'effet de la variable sociodémographique/expérientielle sur le score d'attitude devient semblable pour les deux groupes (représenté par le fait que les deux courbes se rapprochent), il y a homogénéisation (cas de figure #2). Si l'effet de la variable sociodémographique/expérientielle sur le score d'attitude devient différent pour les deux groupes, les deux courbes s'éloignent et il y a donc hétérogénéisation (cas de figure #3). Pour observer l'effet de chaque facteur sociodémographique et expérientiel sur le score d'attitude, des régressions linéaires⁷⁵ incluant des profils de répondants constitués à partir de l'interaction entre le stade d'avancement dans la formation policière et les facteurs sociodémographiques et expérientiels ont été effectuées. Comme toutes les variables incluses dans les régressions sont dichotomiques, les beta n'ont aucune valeur ajoutée. Dès lors, les coefficients b sont rapportés. Le respect du postulat de normalité des distributions a déjà été démontré ; ceux de multicolinéarité et d'homoscédasticité sont présentés en annexe.

Pour l'atteinte du premier objectif spécifique, l'homogénéisation est analysée séparément pour les attitudes générales face à la légitimité de la police et les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police. Les mêmes étapes décrites dans les paragraphes précédents sont donc répétées pour ces deux dimensions du concept de légitimité de la police.

3.4.2. Objectif spécifique 2 : Dissociation ?

L'objectif général d'observer l'évolution des attitudes face à la légitimité de la police au cours de la formation policière se décline en un deuxième objectif spécifique, celui d'établir si une dissociation s'opère entre les attitudes des futurs policiers en formation et celles des étudiants d'autres programmes au cours de la formation policière. L'atteinte de cet objectif permettra d'observer l'apport de la formation policière dans le développement de la dichotomie

⁷⁵ Toutes les valeurs manquantes pour tous les modèles de régressions de la thèse ont été exclues en *listwise*, vue la grande taille d'échantillon

« nous-eux » entre les étudiants en formation policière et les citoyens. Alors qu’à la section précédente, nous avons décrit comment nous effectuons la comparaison des scores d’attitudes des étudiants en formation policière pour les quatre stades d’avancement, ici nous nous concentrons à comparer les scores d’attitudes des étudiants en formation policière à ceux d’autres étudiants à chaque stade d’avancement. Pour ce faire, nous utilisons les données des groupes traitement — les étudiants en formation policière — et contrôle — les étudiants d’autres programmes d’études — pour les première, deuxième et troisième années d’études (n= 1 738)⁷⁶. La stratégie d’analyse est décrite au tableau 5, ci-dessous :

Tableau 5: Schéma de la stratégie d’analyse pour atteindre l’objectif spécifique 2

	Étape 2.1	Étape 2.2	Étape 2.3	Étape 2.4
Visée opérationnelle	Faire l’examen des distinctions statistiques entre les candidats à la profession policière et les étudiants d’autres programmes.	Analyser la représentation visuelle des scores moyens d’attitudes pour les étudiants en formation policière et les autres étudiants à chaque stade d’avancement dans leurs formations respectives	Observer les différences de scores d’attitudes entre les étudiants en formation policière et les autres étudiants à chaque stade d’avancement dans leurs formations respectives.	Comparer les différences entre les écarts des scores moyens d’attitudes des candidats à la profession policière et des étudiants d’autres programmes d’un stade d’avancement à l’autre
Analyses mobilisées	<u>Analyses bivariées</u> : Tests de moyennes paramétriques à deux groupes (T de Student) <u>Analyse multivariée</u> : Régression linéaire multiple incluant les facteurs sociodémographiques et expérientiels	<u>Analyses univariées</u> : Graphiques linéaires	<u>Analyses bivariées</u> : Tests de moyennes paramétriques à deux groupes (T de Student) pour chaque stade d’avancement <u>Analyse multivariée</u> : Régressions linéaires multiples comparant les candidats à la profession policière et les autres étudiants à chaque stade d’avancement, incluant les facteurs sociodémographiques et expérientiels	<u>Analyses multivariées</u> : Méthode des doubles différences avec appariement par score de propension pour données transversales à mesures répétées (<i>propensity score weighted difference-in-differences for repeated cross-sectional data</i>)

⁷⁶ Nous avons dû soustraire de l’échantillon utilisé les 357 répondants aspirants policiers de l’École nationale de police du Québec (ENPQ) en raison du fait que nous n’avons pas de groupe d’autres étudiants au même stade de formation avec lequel effectuer les comparaisons.

La stratégie d'analyse associée au deuxième objectif spécifique débute (étape 2.1) par une comparaison — par test de moyennes paramétriques à deux groupes (Test de T) et analyse de régression linéaire multiple — des scores moyens d'attitudes sans égard au stade d'avancement dans les programmes d'études des répondants (Test de Levene significatif, mais ratio de variances de 1,61 (0,53/0,33) pour les attitudes générales et de 1,26 (3,09/2,45) qui ne contreviennent pas au postulat). Par la suite (étape 2.2), encore une fois, l'analyse visuelle de graphiques linéaires représentant les scores moyens d'attitudes pour chaque groupe à chaque stade d'avancement est proposée. Ensuite, il s'agit d'observer s'il existe des différences statistiquement significatives entre les scores d'attitudes des étudiants en formation policière et les autres étudiants à chaque stade d'avancement à l'aide de tests de moyennes à deux groupes (T de Student), conditionnellement au respect du postulat d'homogénéité de la variance. Comme c'était le cas précédemment, la plupart des tests de Levene sont significatifs pour les trois stades d'avancement dans les programmes de formation. Par contre, les ratios de variance, expliqués précédemment, sont inférieurs à 2, ce qui indique que les tests de Levene sont invalidés par la grande taille d'échantillon et que le postulat d'homogénéité de la variance est respecté (Field, 2005). Le tableau 6, ci-dessous, témoigne de ces ratios de variance. Le respect du postulat de normalité a été statué précédemment (voir annexe 6).

Tableau 6: Indicateurs d'homogénéité des variances pour l'atteinte de l'objectif 2

	Variances	Tests de Levene	Variance du groupe d'étudiants en formation policière	Variance du groupe d'autres étudiants	Ratio de variance= variance la plus élevée/variance la plus faible
	Stades d'avancement				
Attitudes générales	1^e année	30,210***	0,304	0,566	0,566/0,304= 1,862
	2^e année	5,027**	0,325	0,457	0,457/0,325= 1,406
	3^e année	n.s.	0,369	0,509	0,509/0,369= 1,379
Attitudes spécifiques	1^e année	3,732*	2,810	2,577	2,810/2 577= 1,090
	2^e année	5,701**	3,243	2,325	3,243/2 325= 1,395
	3^e année	3,829*	2,667	1,710	2,667/1 710= 1,560
* = p < 0,1 ** = p < 0,05 *** = p < 0,01					

Tel qu'expliqué précédemment, la dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens s'articule comme une différence significative d'attitudes entre ces deux groupes. L'étape 2.4 de cette stratégie d'analyse propose une façon de vérifier si cette dichotomie

associée aux attitudes générales face à la légitimité de la police et aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force s'accroît au long de la formation policière. En effet, grâce à une application de la méthode des doubles différences (*Difference-in-Difference*⁷⁷) avec appariement par score de propension (*Propensity score*) et spécialement conçue pour des données transversales à mesures répétées, il est possible de déterminer si la différence entre les Policiers_1 et les Autres_1 est différente de la différence entre les Policiers_2 et les Autres_2, si cette dernière différence est différente de la différence entre les Policiers_3 et les Autres_3, ainsi de suite. Il s'agit, en fait, de comparer les différences de moyenne entre le groupe traitement et le groupe contrôle entre la première et la deuxième année de formation, ainsi qu'entre la deuxième et la troisième en considérant le score de propension de chaque répondant. Ce dernier permet tout d'abord d'associer les répondants du groupe d'étudiants en formation policière de chaque stade d'avancement aux répondants qui leur ressemblent le plus du groupe d'étudiants d'autres programmes du même stade d'avancement à l'aide des six facteurs sociodémographiques et expérientiels pour recréer un contexte expérimental basé sur la randomisation. Cet appariement permet que les différences remarquées entre les groupes ne soient pas dues au fait que ces groupes sont composés de répondants ayant des profils sociodémographiques et expérientiels différents, qui eux ont aussi un effet sur les scores d'attitudes. En d'autres mots, l'appariement par score de propension permet de contrer le biais de sélection associé aux études macrosociologiques des différences d'attitudes soulevées dans la recension des écrits. L'appariement est ici effectué avec une méthode kernel qui pondère les cas du groupe contrôle en fonction de leur distance des cas du groupe traitement (Apel et Sweeten, 2011). Boivin et Lam (2016 : 233) mentionnent que « l'étape de pairage est cruciale et doit se baser sur les caractéristiques les plus fondamentales ou sur le plus grand nombre de caractéristiques » ; ici, les six variables sociodémographiques et expérientielles sont mises à contribution. Par la suite, la méthode des doubles différences évalue la signification statistique de l'écart entre les différences de moyennes à deux stades d'avancement. Dès lors, si ces différences de différences sont statistiquement significatives, c'est que l'écart d'attitudes entre les deux groupes se creuse

⁷⁷ La méthode des doubles différences constitue un modèle économétrique généralement utilisé pour évaluer les effets de la mise en place de politiques publiques pour un groupe traitement et un groupe contrôle.

d'un stade d'avancement à l'autre, et qu'une évolution de la dichotomie « nous-eux » quant aux attitudes face à la légitimité de la police a lieu. Cette dichotomie est observée séparément pour les attitudes générales et spécifiques. Les mêmes étapes de la stratégie d'analyse sont donc répétées pour ces deux dimensions du concept de légitimité de la police.

3.4.3. Objectif spécifique 3 : Uniformisation ?

Alors que jusqu'ici il est proposé d'étudier les attitudes générales face à la légitimité de la police et les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force en vase clos, il s'agit maintenant, de les intégrer et d'observer la relation qui unit les deux dimensions du concept de légitimité de la police chez les étudiants en formation policière et comment cette relation évolue au fil de la formation policière. Concrètement, il s'agit d'observer si une uniformisation a lieu entre ces deux dimensions d'un même concept : les futurs policiers plus avancés dans le programme de formation ont-ils une structure d'attitudes générales face à la légitimité de la police et d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force plus uniformes que ceux en début de formation ? L'ordre causal étudié ici correspond à l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique parce que le questionnaire a été construit de cette façon : les participants ont répondu à la deuxième section du questionnaire, se rapportant aux attitudes générales face à la légitimité de la police avant d'avoir répondu à la section 3 traitant des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force ; ces dernières ne peuvent donc pas avoir influencé les premières. L'atteinte de cet objectif nous renseignera plus en détail sur l'effet de la formation policière en école sur les des attitudes face à la légitimité de la police au cours de la formation policière. Le tableau 7, à la page suivante, décrit la stratégie d'analyse appliquée aux données du groupe traitement (n = 1 494), en premier lieu, et à celles du groupe contrôle (n= 601) par la suite.

Tableau 7: Schéma de la stratégie d'analyse pour atteindre l'objectif spécifique #3

	Étape 3.1	Étape 3.2	Étape 3.3	Étape 3.4	Étape 3.5
Visée opérationnelle	Évaluer l'association statistique entre l'attitude générale et l'attitude spécifique	Analyser la représentation visuelle des scores moyens d'attitudes générales et spécifiques	Examiner l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique individuellement pour chaque stade d'avancement	Observer si l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique est différent d'un stade d'avancement à l'autre	Explorer les probabilités des futurs policiers en formation d'avoir des attitudes uniformes grâce à un indice de dissociation par rapport aux étudiants d'autres programmes
Analyses mobilisées	<u>Analyse bivariée :</u> Corrélation <u>Analyse multivariée :</u> Régression linéaire multiple avec facteurs sociodémographiques et expérientiels	<u>Analyses univariées :</u> Graphiques linéaires	<u>Analyses bivariées :</u> Corrélations <u>Analyses multivariées :</u> Régressions linéaires multiples avec facteurs sociodémographiques et expérientiels	<u>Analyses multivariées :</u> Régressions linéaires multiples avec effet d'interaction entre le stade d'avancement et le score d'attitudes générales.	<u>Analyses multivariées :</u> Régressions logistiques avec indice de dissociation comme variable dépendante pour l'échantillon total ainsi que par stade d'avancement

L'atteinte du troisième objectif spécifique débute (étape 3.1) en évaluant si, sans égard au stade d'avancement dans le programme de formation, l'attitude générale influence l'attitude spécifique. L'étape 3.2 propose une analyse de la représentation visuelle des moyennes d'attitudes en fonction du stade d'avancement. Par la suite, il s'agit d'observer, à l'étape 3.3, l'effet de l'attitude générale et sur l'attitude spécifique à chaque stade d'avancement grâce à des corrélations paramétriques – vue la normalité des distributions (annexe 6) – et des régressions linéaires. À l'étape 3.4, il est question de comparer ces effets grâce à des analyses de régressions linéaires multiples intégrant un effet d'interaction entre le stade d'avancement et le score d'attitude générale. Si l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique est de plus en plus fort au fil de la formation policière, il sera possible de conclure à une uniformisation entre ces deux dimensions. Plus concrètement, les comparaisons entre les quatre groupes de répondants futurs policiers sont considérées comme 6 dichotomies : Policiers_1 VS Policiers_2, Policiers_2 VS Policiers_3, Policiers_3 VS Policiers_ENPQ, Policiers_1 VS Policiers_3, Policiers_1 VS Policiers_ENPQ, Policiers_2 VS Policiers_ENPQ. Pour chacune de ces dichotomies, une

analyse de régression linéaire multiple est effectuée incluant un terme d'interaction entre le score d'attitude générale et le stade d'avancement. Si l'effet de ce terme d'interaction sur l'attitude spécifique est statistiquement significatif, c'est que l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique au stade plus avancé est statistiquement différent de l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique au stade moins avancé de formation. Si l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique est plus fort pour ceux en fin de formation policière que pour ceux en début, il y a lieu de conclure qu'un processus d'uniformisation de ces deux dimensions d'attitudes a lieu. Contrairement aux modèles de régressions linéaires multiples présentés précédemment qui incluaient uniquement des variables dichotomiques, ceux-ci sont basés sur des variables continues et dichotomiques, c'est pourquoi les coefficients b et $Betas$, en plus des symboles de signification, sont rapportés. Pour expliquer les résultats obtenus, ces trois mêmes étapes d'analyse sont par la suite appliquées aux données du groupe contrôle ($n= 601$).

La dernière étape de la stratégie d'analyse (3.5) est basée sur la construction d'un indice de dissociation. Pour chaque répondant, les variables d'attitudes générales et spécifiques ont été dichotomisées en fonction du fait qu'elles étaient plus favorables ou moins favorables que la moyenne⁷⁸. Ces données ont, par la suite, été réunies pour créer deux groupes de répondants : ceux qui ont présenté des attitudes générales face à la légitimité de la police et des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force uniformes ou dissociées. Cet indice de dissociation a, par la suite, été considéré comme variable dépendante d'analyses de régressions logistiques pour explorer si les futurs policiers en formation ont de plus fortes probabilités d'avoir des attitudes uniformes que les étudiants d'autres programmes ; ces analyses ont été répétées pour chaque stade d'avancement dans les programmes de formation.

Cette troisième stratégie d'analyse permet d'unifier les dimensions d'attitudes générales face à la légitimité de la police et d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force dans le but de tirer des conclusions globales sur le concept de légitimité de la police.

⁷⁸ Aucun répondant n'avait de scores d'attitudes générales ou d'attitudes spécifiques équivalents à la moyenne.

CHAPITRE 4

HOMOGENÉISATION ?

La proposition théorique fondamentale qui constitue la trame de fond de la présente thèse est que l'adhésion à la culture policière passe par le développement de certaines attitudes propres à la fonction policière dans la société, notamment le *power-holder legitimacy*. En effet, pour que les policiers puissent assurer leur légitimité aux yeux des citoyens — élément essentiel à l'efficacité policière —, ils doivent avant tout percevoir leur propre autorité au sein de la société comme légitime. Il est supposé ici que le développement de cette perception est le fruit d'un processus de socialisation professionnelle engendrant une homogénéisation des attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force. Sans nécessairement adhérer à l'idée d'une culture policière monolithique, cette homogénéisation des attitudes est nécessaire pour conclure que le processus de socialisation professionnelle mène à l'adhésion à une culture professionnelle précise.

Dans ce contexte, le premier objectif spécifique de cette étude est d'observer si la formation policière a un effet sur les attitudes générales face à la légitimité de la police et spécifiques face à l'emploi de la force et, si tel est le cas, déterminer si une homogénéisation de celles-ci se produit. En d'autres mots, il s'agit de répondre à la question suivante : les attitudes générales face à la légitimité de la police et les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force sont-elles fonction du stade d'avancement dans la formation policière et, dans l'affirmative, sont-elles plus homogènes entre les répondants de groupes d'étudiants plus avancés dans la formation policière que pour les groupes plus novices ? Pour répondre à cette question, l'échantillon de futurs policiers en formation — le groupe traitement — aux quatre stades d'avancement dans la formation policière est mis à contribution (n= 1 494). Tel que présenté au tableau 2 de statistiques descriptives aux pages 130 à 132, cet échantillon est composé à 69,3% (1 035) d'hommes, ce qui indique une proportion de femmes en formation policière plus importante que le maigre 16% rapporté par Pruvost (2008) en France. Il se pourrait, à cet effet, que les dix dernières années le métier de policier se soit démocratisé aux yeux des candidates féminines ou encore que des différences culturelles puissent s'observer entre le Québec et la

France. À cet effet, en 2018, Gautier rapportait que les femmes avaient moins de chance d'être sélectionnées pour intégrer l'institution policière que les hommes : alors qu'il observait que les femmes représentaient 31% des candidates présentes aux tests de recrutement qu'il a étudié, seulement 23,8% d'entre elles ont été sélectionnées. Or, si Pruvost (2008) indiquait une proportion de 16% de femmes policières en France et que Gautier (2018) relatait un taux de sélection de presque 24% dans ce même pays dix ans plus tard, ce contraste semble appuyer une féminisation de la police. Définitivement, au Québec comme en France, en comparaison avec l'absence de femmes policières dans les années 1960, beaucoup de chemin a été fait dans cette direction⁷⁹. La diversification des effectifs policiers ne semble pas, toutefois, s'être autant étendue à l'origine ethnique puisque 96,2% (1 431) de répondants s'étant identifiés comme « canadiens/qubécois ».

Puis, 30,2% (449) d'entre eux ont dit ne pas occuper d'emploi tandis que 35,6% (530) ont déjà occupé un emploi d'agent de sécurité. Alors que presque la moitié d'entre eux (41,6% ; 621) ont dit avoir un parent ou un proche qui exerce (ou a déjà exercé) le métier de policier, seulement 3,4% (50) ont dit avoir déjà fait l'objet de force policière. De ce groupe, 28,9% (432) des répondants sont en début de formation policière (Policiers_1), 22,5% (336) sont en fin de deuxième année (Policiers_2), 24,7% (369) sont en fin de troisième année (Policiers_3) et 23,9% (357) sont des aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ).

Les données récoltées par questionnaire auprès de ces répondants permettent la réalisation d'une stratégie d'analyse en quatre étapes présentées au tableau 3 à la page 137. Pour récapituler, il s'agit tout d'abord d'observer les graphiques linéaires des scores moyens d'attitudes — générale et spécifiques — pour constater des variations entre les quatre stades d'avancement. Deuxièmement, les postulats de normalité des distributions et d'homogénéité des variances étant respectés, des analyses bivariées (Analyses de variance simples avec tests post hoc) sont présentées pour déterminer si les groupes aux quatre stades d'avancement dans la formation policière (Policiers_1, Policiers_2, Policiers_3, Policiers_ENPQ) se distinguent quant

⁷⁹ Faute d'avoir ici des chiffres québécois, Statistiques Canada (2018) indique que le taux de femmes policières en 1987 était de seulement 4,4%.

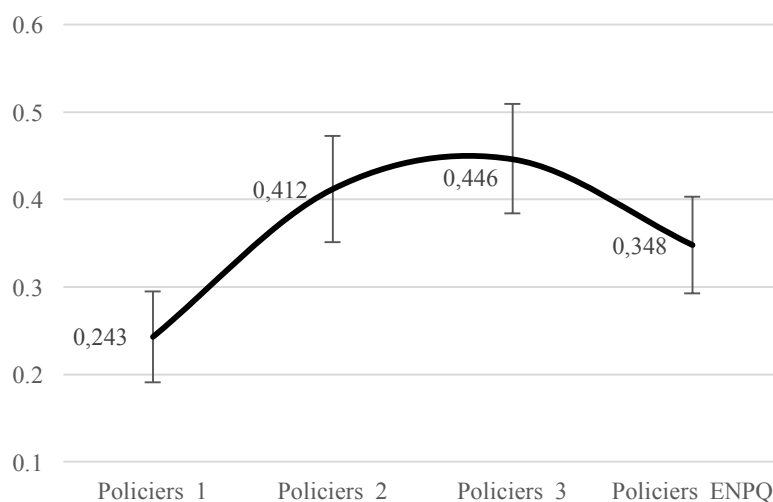
à leurs scores moyens d'attitudes. Ces deux premières étapes permettront de conclure — ou non — à un effet de la formation policière sur les attitudes. Il est question, ensuite, d'observer l'ampleur des variations d'attitudes entre les répondants de chaque groupe à chaque stade d'avancement à l'aide de coefficients de variation. Finalement, des analyses de régressions linéaires multiples permettent d'observer si les facteurs sociodémographiques et expérientiels entretiennent des relations statistiquement significatives avec les scores d'attitudes à chaque stade d'avancement dans la formation policière. L'intérêt de cette analyse réside dans les variations de ces effets d'un stade d'avancement dans la formation policière à l'autre. Concrètement, l'homogénéisation des attitudes au cours de la formation policière sera considérée à l'œuvre, d'une part, si les coefficients de variation indiquent une tendance à la baisse et, d'autre part, si les effets discriminants des facteurs sociodémographiques et expérientiels sur les scores d'attitudes s'estompent au fil de la formation policière. Cette démonstration est effectuée principalement à l'aide de graphiques linéaires pour faciliter l'interprétation des résultats ; les modèles de régressions linéaires multiples qui sous-tendent les graphiques sont présentés en annexe pour éviter d'alourdir le corps du texte. Cette stratégie d'analyse est appliquée séparément aux scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police et d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force.

4.1. Homogénéisation des attitudes générales face à la légitimité de la police

Les statistiques descriptives présentées au chapitre précédent indiquent que les étudiants en formation policière — tous stades d'avancement confondus — ont un score moyen d'attitudes générales face à la légitimité de la police de 0,356. Cette valeur, obtenue grâce aux principes de la TRI, est apposée sur un continuum d'attitudes abstrait variant de -4 (très défavorable à la légitimité de la police) à 4 (très favorable à la légitimité de la police). Elle constitue donc une valeur relative qui prend tout son sens dans la comparaison. La moyenne de 0,356 se situe au milieu du continuum et reflète des attitudes plutôt neutres. Pour observer les différences d'attitudes au cours de la formation policière, ce chapitre débute en comparant les scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police pour les quatre groupes de futurs policiers en formation à différentes étapes du programme. La subdivision de ces scores moyens

par stade d'avancement dans la formation policière est présentée à la figure 3, ci-dessous (ces scores moyens figurent aussi au tableau descriptif 2 des pages 130 à 132), ce qui permet d'en effectuer la comparaison.

Figure 3 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales par stade d'avancement dans la formation policière, avec intervalles de confiance à 95% (n= 1 494)



Le graphique présenté à la figure 3 indique une hausse du score moyen pour ceux en fin de troisième année de formation (Policiers_3; \bar{x} = 0,446) en comparaison à ceux en début de formation (Policiers_1; \bar{x} = 0,243). Une baisse du score semble ensuite survenir chez les aspirants policiers de l'ENPQ (\bar{x} = 0,348). Puisqu'un score plus élevé à l'échelle d'attitude générale face à la légitimité de la police indique des attitudes plus favorables, ces analyses univariées indiquent que les étudiants en formation policière sont de plus en plus favorables à la police jusqu'à la fin de leurs études collégiales au programme de Techniques policières. Lorsqu'ils poursuivent leur formation à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), leurs perceptions de la légitimité de la police semblent diminuer légèrement. Par contre, ces analyses ne permettent pas de conclure si de réelles différences statistiquement significatives existent entre les groupes aux quatre stades d'avancement dans la formation policière ; en d'autres mots, il demeure incertain si la diminution du score moyen d'attitudes générales pour les Policiers_4 constitue une réelle différence ou si celle-ci est simplement due au hasard. En regard au chevauchement des intervalles de confiance présentés à la figure 3, il est raisonnable de poser

l'hypothèse que, relativement aux attitudes générales, les Policiers_2 et Policiers_3 ne se distinguent pas, tout comme les Policiers_3 et Policiers_ENPQ, de même que les Policiers_1 et Policiers_ENPQ ainsi que les Policiers_2 et les Policiers_ENPQ. Cette hypothèse a été confirmée par une analyse de variance simple (One-Way ANOVA). Celle-ci a dévoilé qu'une relation statistiquement significative entre ces deux variables existe ($F=10,04$ $p < 0,001$). Cette relation est, néanmoins, faible ($ETA= 0,141$) ; le stade d'avancement dans la formation policière explique seulement 2,0% de la variance du score d'attitude générale. La matrice présentée au tableau 8 ci-dessous témoigne des différences de moyennes entre les groupes et leurs significations grâce au test post-hoc Gabriel⁸⁰ :

Tableau 8 : Matrice des différences de moyennes entre les quatre stades d'avancement dans la formation policière

n= 1 494	Policiers_1	Policiers_2	Policiers_3	Policiers_ENPQ
Policiers_1		0,17***	0,20***	0,10
Policiers_2			0,034	-0,064
Policiers_3				-0,098
Policiers_ENPQ				
* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$				

De façon générale, l'analyse bivariée appuie les conclusions obtenues de l'interprétation des intervalles de confiance. Dès lors, relativement au score d'attitudes générales face à la légitimité de la police, les futurs policiers en début de formation (Policiers_1) se distinguent statistiquement des Policiers_2 et des Policiers_3 ; ils sont moins favorables à la police que ces deux autres groupes. La figure 3 indique que les scores d'attitudes générales connaissent une baisse pour le groupe d'aspirants policiers de l'ENPQ (Policiers_ENPQ). L'analyse bivariée pointe dans cette direction. L'analyse de régression linéaire (voir annexe 7- tableau 31) l'appuie. Celle-ci a révélé qu'en tenant constants les facteurs sociodémographiques et expérientiels, les Policiers_1 se distinguent des Policiers_2 ($b= 0,144$ $p < 0,01$) ainsi que des Policiers_3 ($b= 0,159$ $p < 0,001$), mais ne se distinguent pas des Policiers_ENPQ ($b= 0,075$ $p = 0,103$). Les Policiers_2 ne se distinguent ni des Policiers_3 ($b= 0,016$ $p = 0,716$) ni des Policiers_ENPQ ($b= -0,068$ $p = 0,149$). Les Policiers_3 ne se distinguent pas des Policiers_ENPQ ($b= -0,084$ $p =$

⁸⁰ Les deux autres types de tests post-hoc abordés dans le chapitre de méthodologie – le Hochberg's GT2 et le Games-Howell - ont aussi été générés. Comme ceux-ci témoignent des mêmes résultats que le test Gabriel, ils ne sont pas présentés ici.

0,068)⁸¹. Il semble donc que le score d'attitudes générales des Policiers_ENPQ est à la fois équivalent à celui des Policiers_1 et des Policiers_3, ce qui semble indiquer une attitude moins favorable à la police chez les répondants de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) que chez ceux en fin de la troisième année de formation policière. Il y a lieu de mentionner, au passage, que la régression linéaire a dévoilé que les femmes futures policières étaient moins favorables à la légitimité de la police que les hommes ($b = -0,131$ $p < 0,001$).

Globalement, il peut être conclu de cette analyse que la distinction principale entre les groupes se situe entre ceux en début de formation policière et les autres : les Policiers_1 ont des attitudes générales moins favorables à la police que les Policiers_2 et les Policiers_3. Dès lors, il semble que la période occasionnant la plus grande augmentation de la légitimité de la police aux yeux des futurs policiers se situe entre le début de la première année de formation et la fin de la deuxième année de formation. Cette période constitue, de façon générale, le plus grand laps de temps étudié entre les groupes dans le cadre de cette étude, ce qui laisse le plus de temps pour que des changements d'attitudes prennent place⁸². C'est aussi la période du *breaking-in*, comme l'appelle Van Maanen (2003a), où les nouveaux étudiants en formation vivent le plus grand choc des premiers contacts avec la nouvelle communauté culturelle à laquelle ils aspirent appartenir. Lors de ce stade de formation policière, l'incertitude par rapport à leur nouvel environnement est à son paroxysme, ce qui rend leurs attitudes plus vulnérables aux influences et ainsi, malléables (Van Maanen, 1978a ; Van Maanen et Schein, 1979). En effet, pour gérer les doutes et l'incertitude associés à ce nouvel environnement, ils s'empressent d'adopter les attitudes attendues par la communauté culturelle (Van Maanen, 1979) et ainsi légitiment encore plus l'autorité de la police dans la société ; dans l'optique d'exercer éventuellement ce métier,

⁸¹ Ces résultats ont nécessité quatre modèles de régressions linéaires différents générés en modifiant la catégorie de référence du stade d'avancement dans la formation policière pour effectuer les comparaisons. Pour éviter d'encombrer le corps du texte, ces modèles sont présentés à l'annexe 7.

⁸² Cette affirmation ne s'applique pas nécessairement à la période entre la fin de la troisième année de formation policière et le séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Entre le début de la première année de formation et la fin de la deuxième année, une période d'un peu plus d'un an et demi est passée. Entre la fin de la deuxième année de formation et la fin de la troisième année, une période d'un an s'est écoulée. Par contre, le laps de temps entre la fin de la troisième année de formation policière et le séjour à l'École nationale de police du Québec varie pour chaque étudiant puisqu'il dépend du temps nécessaire pour qu'il soit admis à l'Académie de Police. Pour certains, cette période peut excéder un an et demi. Pour d'autres, les événements peuvent s'enchaîner très rapidement.

ils projettent ces attitudes sur eux-mêmes et adoptent le *power-holder legitimacy*. Par contre, la baisse remarquée du score moyen d'attitudes pour les Policiers_ENPQ apporte une nuance au processus décrit précédemment. Le fait que l'analyse de régression linéaire multiple ait indiqué que les Policiers_ENPQ ne se distinguent plus des Policiers_1 ni des Policiers_3 suggère que les premiers possèdent des scores d'attitudes à mi-chemin entre ceux de ces deux autres groupes. En termes de légitimité de la police, il semblerait donc que lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), les attitudes évoluent de façon à devenir moins favorables qu'en fin de deuxième et troisième années, mais plus favorables qu'en début de première année. Ce résultat ne permet pas de conclure que les futurs policiers en formation ne reconnaissent plus le *power-holder legitimacy* lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), mais bien qu'ils soient plus nuancés à cet égard par rapport au stade précédent.

Ces résultats nous renseignent sur l'effet qu'à la formation policière en école sur les attitudes générales face à la légitimité de la police. Toutefois, la thèse vise aussi à faire la lumière sur un processus d'homogénéisation des attitudes face à la légitimité de la police qui pourrait sous-tendre la formation policière. Le caractère de ce qui est homogène renvoie à ce qui est semblable. L'homogénéisation fait donc référence au processus par lequel des éléments deviennent de plus en plus semblables en une période de temps donnée. Alors que jusqu'ici l'intérêt était porté principalement sur les scores moyens, l'homogénéisation des attitudes peut s'observer grâce à une mesure de dispersion des scores individuels, soit l'écart-type. Cette mesure consiste en la moyenne des écarts à la moyenne dans un jeu de données. Par contre, l'écart-type est fortement associé à la moyenne, dans le sens où un écart-type élevé pour un score moyen élevé indique une plus faible variation des scores qu'un écart-type élevé pour un score moyen faible. Pour pallier ce problème, il est nécessaire de standardiser l'écart-type en score Z en le divisant par la valeur absolue de la moyenne⁸³ auquel il se rapporte pour générer un coefficient de variation ($CV = \text{écart-type} / |\text{moyenne}|$). Comme le coefficient de variation présente la dispersion des scores d'attitudes générales autour de la moyenne, l'analyse effectuée

⁸³ Une valeur négative de la moyenne est ici possible pour le score d'attitudes générales puisque ces scores ont été générés selon les principes de la Théorie de la réponse à l'item (TRI) qui produit un score d'attitude en positionnant chaque répondant sur le continuum du trait latent variant de -4 à 4. Ces scores sont donc de l'échelle intervalle.

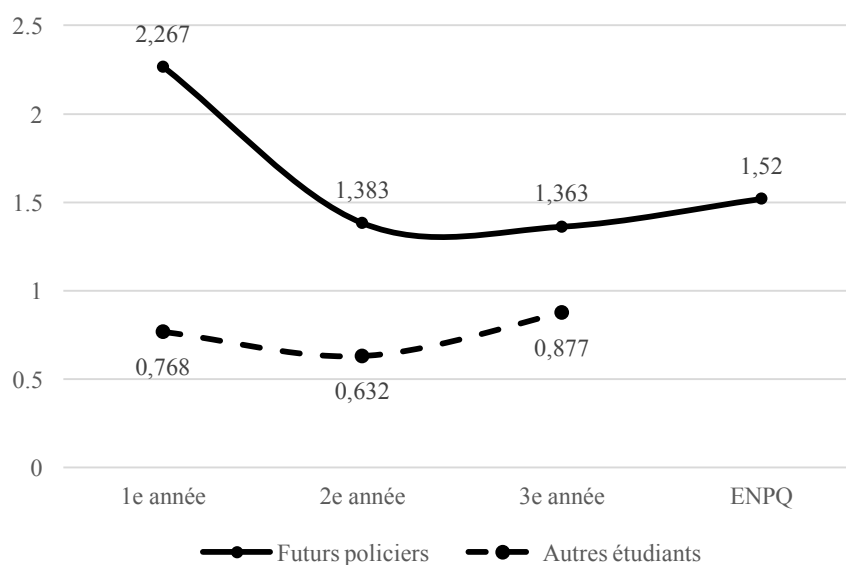
ici est basée sur la prémisse qu'une diminution du coefficient de variation des groupes au cours de la formation policière indiquerait un resserrement des scores d'attitude autour de la moyenne et, dès lors, une homogénéisation de ceux-ci entre les répondants. Il était question dans le chapitre précédent du coefficient de variation de 1,60 des attitudes des futurs policiers en formation. Ce score Z, à lui seul, n'a aucune signification concrète ; sa pertinence découle des comparaisons. Le tableau 9, ci-dessous, présente les coefficients de variation des scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police pour chaque stade d'avancement dans la formation policière. Ceux-ci sont, par la suite, interprétés par comparaison.

Tableau 9 : Calculs des coefficients de variation des scores d'attitudes générales pour chaque stade d'avancement dans la formation

	Écart-types	Moyennes	Coefficients de variation
Policiers 1	0,551	0,243	2,267
Policiers 2	0,570	0,412	1,383
Policiers 3	0,608	0,446	1,363
Policiers ENPQ	0,529	0,348	1,520
Autres 1	0,752	-0,979	0,768
Autres 2	0,676	-1 069	0,632
Autres 3	0,714	-0,814	0,877

La figure 4 témoigne de l'information sous forme de graphique linéaire.

Figure 4 : Graphique linéaire des coefficients de variation des attitudes générales pour les futurs policiers en formation et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement dans la formation



La figure 4 représente le fait que le coefficient de variation des groupes diminue considérablement entre le début de la première année de formation policière (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2) ; ces deux coefficients de variation sont statistiquement différents ($p < 0,001$). Bien que les écarts-types augmentent légèrement entre ces deux stades d'avancement, l'augmentation plus substantielle de la moyenne cause une diminution du coefficient de variation. Ceci indique un resserrement des scores d'attitudes autour de la moyenne entre ces deux étapes de formation policière, ce qui témoignerait d'un processus d'homogénéisation. La comparaison des coefficients de variation des Policiers_2 et Policiers_3 indique une stabilisation : le coefficient de 1,383 en fin de deuxième année de formation policière et celui de 1,363 en fin de troisième année ne sont pas statistiquement différents ($p = 0,843$). Par la suite, alors que l'écart-type diminue pour les répondants Policiers_ENPQ, la baisse de la moyenne explique l'augmentation du coefficient de variation. Lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), les attitudes face à la légitimité de la police s'hétérogénéisent tel qu'indiqué par le coefficient de variation qui est statistiquement différent du précédent ($p < 0,05$). La ligne pointillée de la figure 4 indique que les étudiants d'autres programmes ne vivent pas un processus d'homogénéisation des attitudes face à la légitimité de la police aussi drastique que les futurs policiers en formation. Tout de même, le CV de Autres_1 est statistiquement plus élevé que celui de Autres_2 ($p < 0,05$) qui est, à son tour, plus faible que celui de Autres_3 ($p < 0,05$). Donc, des étudiants d'autres programmes, ce sont ceux en fin de deuxième année qui ont les attitudes face à la légitimité de la police les plus homogènes. Chez les futurs policiers en formation, également, ce sont ceux en fin de deuxième et en fin de troisième année de formation qui ont les attitudes les plus homogènes. Des similitudes peuvent être remarquées entre les fluctuations du CV pour les deux groupes d'étudiants. Or, un regard global sur cette analyse permet de constater que la formation policière semble homogénéiser les attitudes des futurs policiers, alors que les autres programmes de formation étudiés mènent plutôt à une hétérogénéité et une diversification des attitudes. En effet, chez les futurs policiers en formation, la plus grande dispersion des attitudes s'observe en début de formation. Chez les étudiants d'autres programmes, les attitudes les plus hétérogènes sont remarquées en fin de formation. En gardant en tête que le groupe d'étudiants d'autres programmes permet de

contrôler pour l'effet de maturation qui pourrait modifier les attitudes pendant la phase d'émergence de l'âge adulte, ces analyses permettent de conclure qu'alors que la maturation amènerait plutôt une diversification des attitudes entre les étudiants, ceux en formation policière présentent plutôt des attitudes plus homogènes en fin de formation qu'en début.

Ce résultat suit la tendance de l'évolution des attitudes générales au fil de la formation policière observée en début de chapitre. En effet, comme le changement le plus notable des attitudes face à la légitimité de la police semble survenir entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de formation policière, c'est pendant cette période que la plus forte homogénéisation de celles-ci a lieu ; non seulement, lors des deux premières années de formation policières, les étudiants développent des attitudes plus favorables à la légitimité de la police, mais celles-ci sont aussi plus homogènes au sein du groupe de Policiers_2 que chez les Policiers_1. Par la suite, une stabilisation de l'évolution et de l'homogénéisation prend place entre la fin de la deuxième année et la fin de la troisième année de formation. Lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), les étudiants ressentent moins fortement la légitimité de la police et ont aussi des attitudes plus diversifiées à cet égard. Leur perception de leur *power-holder legitimacy* semble donc plus nuancée et plus variable d'un aspirant policier à l'autre.

La thèse propose de poursuivre la réflexion quant à l'homogénéisation des attitudes générales face à la légitimité de la police en faisant l'examen des fluctuations des associations entre les facteurs sociodémographiques et expérientiels et les scores d'attitudes générales aux différents stades de formation policière.

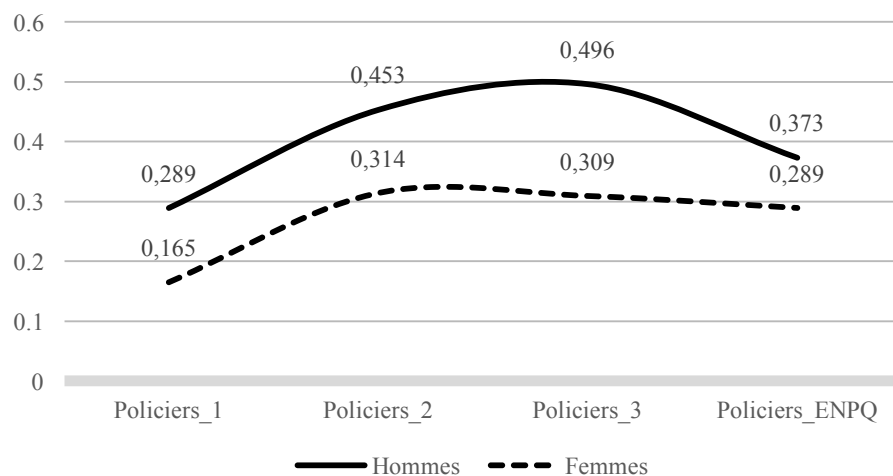
4.1.1. Quand homogénéisation rime avec indistinction

Le coefficient de variation permet d'observer que les attitudes générales face à la légitimité de la police des futurs policiers en fin de deuxième et fin de troisième années sont plus concentrées autour de la moyenne que celles des plus novices. La thèse propose d'ajouter à ce résultat des conclusions quant à la diminution ou la perte d'effet discriminant de variables sociodémographiques et expérientielles au cours de la formation policière. Par exemple, il sera conclu à une homogénéisation si, disons que les femmes en début de formation policière ont des

attitudes moins favorables à la légitimité de la police que leurs comparses masculins, mais qu'en fin de formation policière, cette différence est atténuée ou disparue. Dans ce contexte, homogénéisation est synonyme d'indistinction.

Rappelons-nous, qu'en plus des échelles d'attitudes, le questionnaire administré aux répondants a permis de recueillir l'information sur six variables sociodémographiques et expérientielles : sexe, origine ethnique, statut d'emploi, statut d'agent de sécurité, le fait d'avoir un proche qui exerce (ou a exercé) le métier de policier et le fait d'avoir fait l'objet, dans le passé, de force policière. Les statistiques descriptives de ces variables pour le groupe expérimental et subdivisées par stade d'avancement dans la formation policière sont présentées au tableau 2, au chapitre précédent (pp. 130-132). La stratégie d'analyse mise de l'avant dans cette section est basée sur des profils de répondants constitués à partir de l'interaction entre chaque facteur démographique/expérientiel et le stade d'avancement dans la formation policière. Les distinctions statistiques entre ces différents profils ont ensuite été mises en lumière grâce à des modèles de régressions linéaires multiples, ce qui révèle l'effet de chaque variable sociodémographique/expérientielle à chaque stade d'avancement dans la formation policière. Les variables sociodémographiques et expérientielles sont analysées consécutivement dans les pages qui suivent. Le sexe des participants a été considéré en premier lieu. Les moyennes d'attitudes générales pour les garçons et les filles à chaque stade d'avancement sont présentées à la figure 5 à la page suivante.

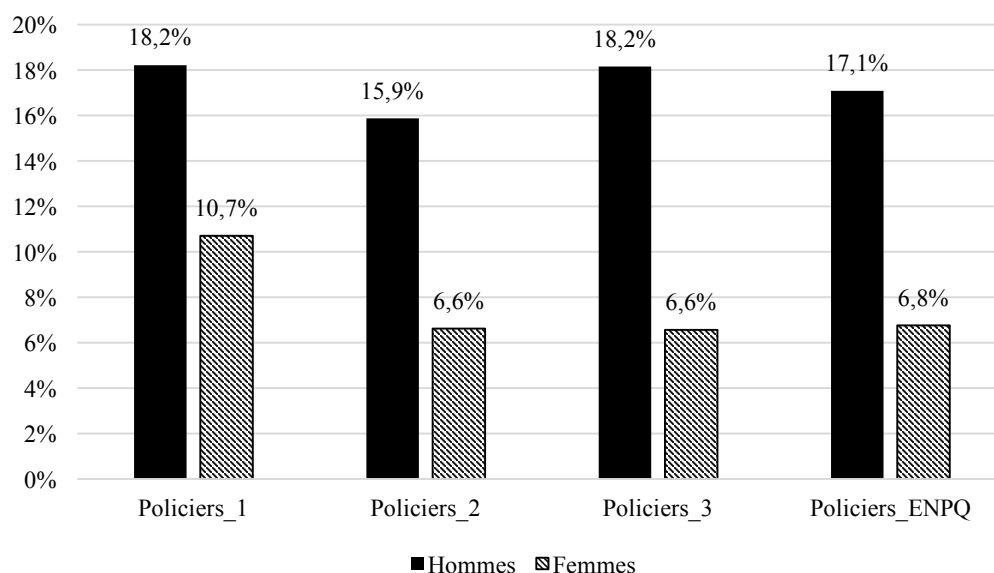
Figure 5 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales par sexe des répondants pour les étudiants en formation policière



Ce graphique indique que la hausse des attitudes générales des étudiants en formation policière remarquée à la figure 3 à la page 150 est attribuable principalement à une hausse d'attitudes principalement chez les hommes. Comme les hommes représentent 69,3% (1 035) de l'échantillon total (n= 1 494), leurs scores d'attitude monopolisent la moyenne globale. Lorsque l'on observe les scores moyens subdivisés par sexe, il est possible de conclure que les hommes semblent connaître une hausse d'attitudes favorables face à la police jusqu'à la fin de la troisième année de formation (Policiers_3), et une baisse qui s'ensuit (Policiers_ENPQ). Les attitudes des femmes, quant à elle, semblent connaître une hausse entre le début de la première année (Policiers_1) et la fin de la deuxième année de formation (Policiers_2) ; par la suite, leurs attitudes restent plutôt stables jusqu'au séjour à l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ). Comme l'écart d'attitudes entre les hommes et les femmes s'accroît entre le début de la première année (Policiers_1) et la fin de la troisième année de formation policière (Policiers_3), le graphique à la figure 5 semble indiquer une hétérogénéisation des attitudes générales basées sur le sexe entre ces stades de formation ; par la suite, un resserrement des attitudes entre les hommes et les femmes semble survenir à la fin de la formation policière (Policiers_ENPQ). En effet, pour les répondants aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), la différence des scores d'attitudes générales entre les hommes et les

femmes s'est amoindrie, peut-être jusqu'à disparaître. Les analyses de régressions linéaires multiples basées sur les profils de répondants (interaction entre le stade d'avancement et le sexe) qui suivent permettent d'apporter une réponse convaincante à cette hypothèse. La figure 6, ci-dessous, présente la répartition proportionnelle de chacun des profils dans l'échantillon.

Figure 6 : Représentation de chacun des profils (sexe x stade d'avancement) dans l'échantillon de futurs policiers en formation



Les analyses de régressions linéaires multiples prennent aussi en compte les autres facteurs sociodémographiques et expérientiels comme variables contrôles. Le tableau 10, à la page suivante, présente les résultats de ces modèles permettant d'observer les distinctions entre les différents profils de répondants, chacun étant basé sur une catégorie de référence différente (la démonstration du respect des postulats de multicolinéarité et d'homoscédasticité est présentée à l'annexe 7- tableau 32 et figure 33)⁸⁴. L'analyse de ces résultats permet de tirer des conclusions sur l'évolution de l'effet du sexe sur l'attitude générale au cours de la formation policière.

⁸⁴ Tous les modèles sont présentés dans le corps du texte à titre d'exemple pour le profil sexe x stade d'avancement. Pour les profils créés à partir des autres variables sociodémographiques et expérientielles, les modèles de régression linéaire multiple sont présentés à l'annexe 7 et les résultats dans le corps du texte sont exposés sous forme de graphiques.

Tableau 10 : Coefficients b issus de modèles de régressions linéaires multiples avec le score d'attitudes générales comme variable dépendante et les profils de répondants (sexe x stade d'avancement) comme variables indépendantes⁸⁵

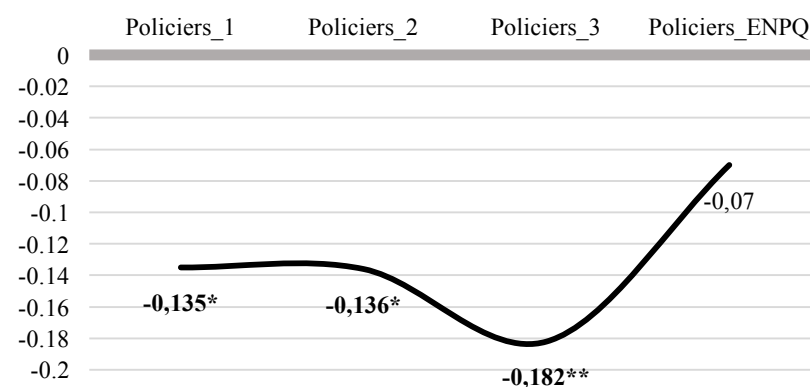
n= 1 473 R²= 0,036***	Modèle 10.1.1	Modèle 10.1.2	Modèle 10.1.3	Modèle 10.1.4
Hommes-Policiers 1	Réf.	-0,144**	-0,171**	-0,055
Hommes-Policiers 2	0,144**	Réf.	-0,027	0,088
Hommes-Policiers 3	0,171**	0,027	Réf.	0,116*
Hommes-Policiers ENPQ	0,055	-0,088	-0,116*	Réf.
Femmes-Policiers 1	-0,135*	-0,278***	-0,306***	-0,190**
Femmes-Policiers 2	0,008	-0,136*	-0,164*	-0,048
Femmes-Policiers 3	-0,010	-0,154*	-0,182**	-0,066
Femmes-Policiers ENPQ	-0,014	-0,158*	-0,185**	-0,070
Origine ethnique	0,009			
N°occupe pas d'emploi	-0,043			
A déjà été agent de sécurité	0,059			
Proche policier	-0,006			
Victime_force	-0,127			
* = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence du modèle				

Ce tableau de résultats témoigne de nombreuses distinctions entre les profils. Néanmoins, pour observer un potentiel processus d'homogénéisation des attitudes qui sous-tendrait la formation policière, l'intérêt de ces analyses réside dans la comparaison entre les hommes et les femmes du même stade d'avancement ; ces résultats sont mis en emphase en caractères gras dans le tableau 10. Concrètement, pour le modèle 10.1.1, les résultats des profils sont comparés à la catégorie de référence des hommes en début de première année de formation policière (Hommes-Policiers_1). Les résultats indiquent que le fait d'être une femme de ce même stade d'avancement (Femmes-Policiers_1) occasionne une diminution du score d'attitudes générales de 0,135 unité (b= -0,135 p < 0,05). Pour les répondants en fin de deuxième année de formation policière (modèle 10.1.2), cette diminution des attitudes est équivalente (b= -0,136 p < 0,05). En fin de troisième année de formation policière (modèle 10.1.3), l'écart semble se creuser entre les attitudes générales des hommes et des femmes, comme le fait d'être une femme (Femmes-Policiers_3) engendre une diminution du score d'attitudes générales de 0,182 unité (b= -0,182 p < 0,01). Finalement, le modèle 10.1.4 appuie le constat fait suite à

⁸⁵ Les modèles avec les profils des Femmes comme catégories de référence ne sont pas présentés puisqu'ils sont identiques à ceux basés sur les catégories de références des Hommes et n'apportent aucune information supplémentaire pour conclure – ou non – à une homogénéisation des attitudes au cours de la formation policière. Ces modèles miroirs ne sont pas présentés pour aucune des analyses qui suivent.

l'observation de la figure 5 à la page 158, comme quoi les hommes et les femmes aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (respectivement, Hommes-Policiers_ENPQ et Femmes-Policiers_ENPQ) ne se distinguent pas. En effet, à ce stade de la formation policière, le fait d'être un homme ou une femme n'a plus d'incidence sur le score d'attitudes générales face à la légitimité de la police ($b = 0,070$ $p > 0,05$). À la figure 7, ci-dessous, ces tailles d'effet sont représentées graphiquement.

Figure 7 : Coefficients b de l'effet du sexe sur l'attitude générale pour chaque stade d'avancement dans la formation policière

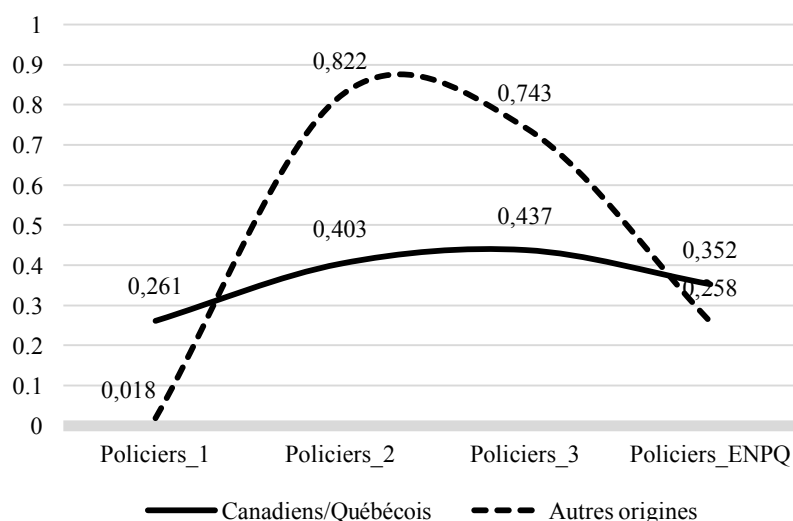


Le résultat principal de la présente analyse est que l'effet discriminant du sexe sur l'attitude générale face à la légitimité de la police existe pour les futurs policiers en début de première année de formation, en fin de deuxième ainsi qu'en fin de troisième année, mais disparaît chez les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec. En d'autres mots, alors que le fait d'être une femme diminue le score d'attitudes générales entre le début de la première année et la fin de la troisième année de formation policière, respectivement de 0,135 et 0,182 unité, le sexe n'a plus aucune influence sur ce score lors du séjour à l'École nationale de police du Québec.

L'homogénéisation peut aussi être observée en fonction de l'évolution de l'effet discriminant de l'origine ethnique sur les attitudes générales. Bien que les statistiques descriptives présentées au tableau 2 du chapitre de méthodologie (pp. 130-132) aient révélé que 96,2% (1 431) des étudiants en formation policière se sont déclarés « canadiens/qubécois », il

n'en demeure pas moins que les différentes origines ethniques présentent des variations intéressantes en ce qui concerne leurs attitudes générales face à la légitimité de la police. La figure 8 contraste ces scores moyens d'attitudes.

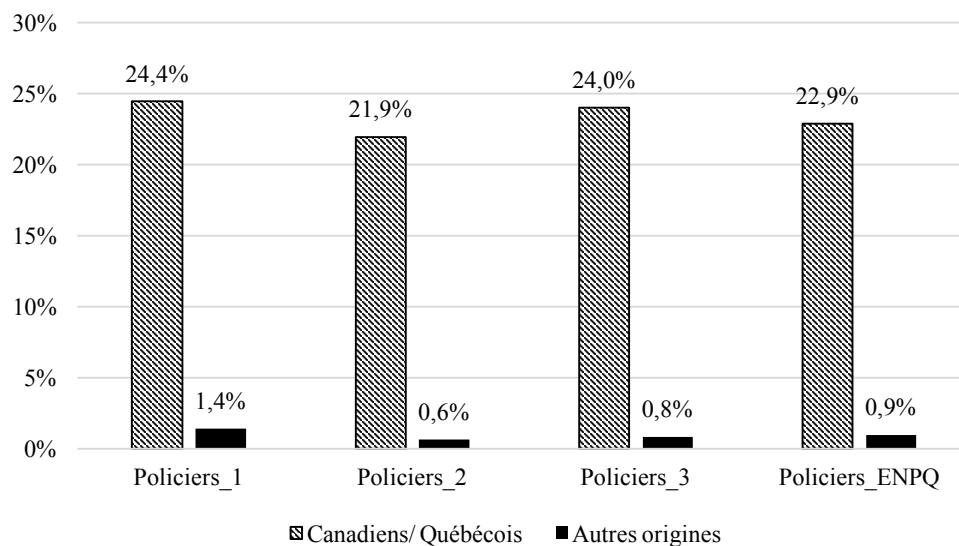
Figure 8 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales par origines ethniques des répondants pour les étudiants en formation policière



L'analyse de la représentation visuelle des scores moyens d'attitudes générales par origine ethnique pour chaque stade d'avancement dans la formation policière semble indiquer une hétérogénéisation des attitudes causée par une augmentation de l'effet discriminant de l'origine ethnique entre le début de la première année de formation policière (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2). Alors que les Policiers_1 d'origines canadienne/québécoise ont un score moyen d'attitudes générales (\bar{x} = 0,261) plus élevé que les étudiants d'autres origines ethniques (\bar{x} = 0,018), la situation inverse s'observe chez les Policiers_2 ; les répondants d'autres origines ethniques (\bar{x} = 0,822) sont plus favorables à la police que les canadiens/québécois (\bar{x} = 0,403). Par la suite, alors que les scores moyens d'attitudes générales des étudiants canadiens/québécois semblent conserver une certaine stabilité, ceux des étudiants d'autres origines diminuent jusqu'au dernier stade de la formation policière. La figure 8 suggère, qu'alors que les deux catégorisations ethniques ont des attitudes générales moyennes considérablement différentes en deuxième année de formation

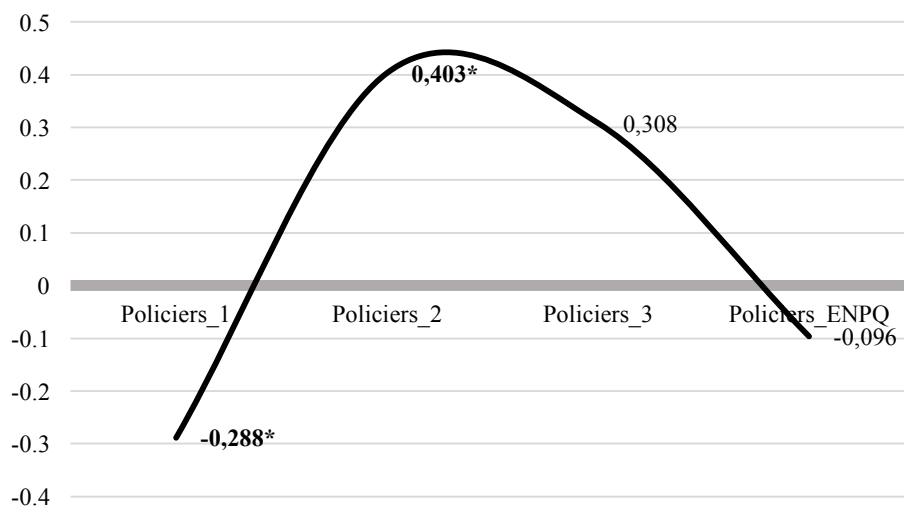
policière, celles-ci sont plutôt semblables à l'École nationale de police du Québec. Les résultats des modèles de régression linéaire (voir annexe 7- tableau 33) corroborent les constats issus de l'examen du graphique linéaire grâce à la comparaison des huit profils de répondants :

Figure 9 : Représentation de chacun des profils (origine ethnique x stade d'avancement) dans l'échantillon de futurs policiers en formation



Tel que représenté à la figure 10 à la page suivante, en début de première année de formation, le fait d'être un étudiant d'une autre origine ethnique diminue le score d'attitudes générales face à la légitimité de la police de 0,288 unité ($b = -0,288$ $p < 0,05$). En fin de deuxième année, par contre, cette caractéristique augmente le score d'attitude de 0,403 unité ($b = 0,403$ $p < 0,05$). À la fin de la troisième année, aucune distinction ne s'observe entre les scores d'attitudes générales des futurs policiers canadiens/qubécois et ceux d'autres origines ethniques ($b = 0,308$ $p > 0,05$). Puis, cet effet est également inexistant chez les répondants de l'École nationale de police du Québec ($b = -0,096$ $p > 0,05$). Il est à noter que ces résultats concernant l'origine ethnique, et les subséquents relatifs au statut d'agent de sécurité, sont issus de modèles de régressions linéaires multiples présentés à l'annexe 7 (voir précisément tableau 33).

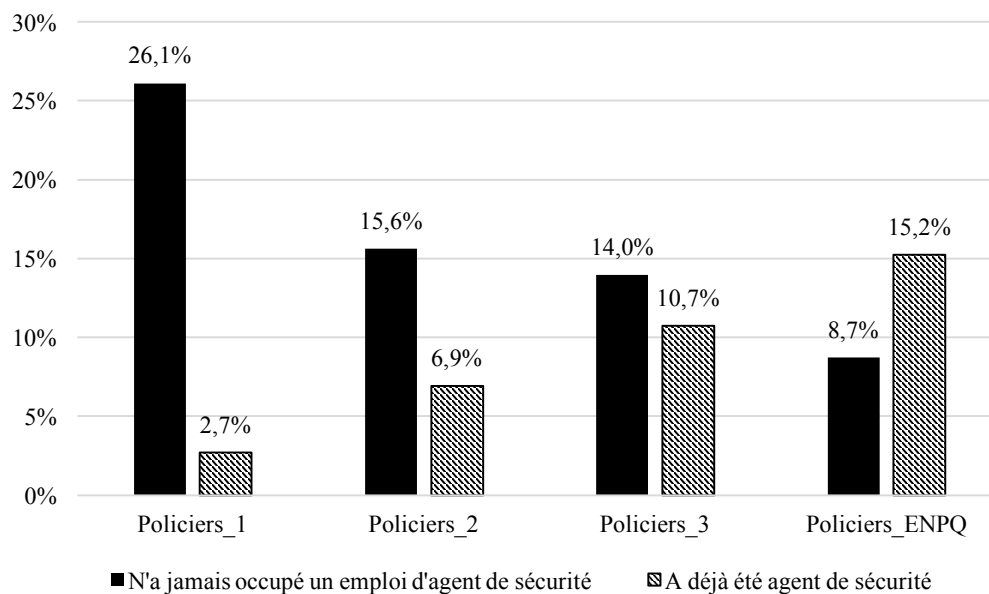
Figure 10 : Coefficients b de l'effet de l'origine ethnique sur l'attitude générale pour chaque stade d'avancement dans la formation policière



La figure 10 confirme ce qui avait été observé par l'examen du graphique de moyennes d'attitudes générales par origine ethnique pour chaque stade d'avancement dans la formation policière quant au fait que l'effet de l'origine ethnique sur l'attitude générale s'inverse entre le début de la première année de formation policière (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2). Alors qu'en début de première année, les étudiants d'autres origines ethniques ont des attitudes générales face à la légitimité de la police de 0,288 unité inférieures que celles des étudiants Canadiens/qubécois, en fin de deuxième année, les premiers ont des scores d'attitudes plus élevées de 0,403 unité que les seconds. Cet effet disparaît ensuite chez les futurs policiers plus avancés dans la formation. La formation policière semble donc avoir érodé l'effet discriminant de l'origine ethnique sur l'attitude générale.

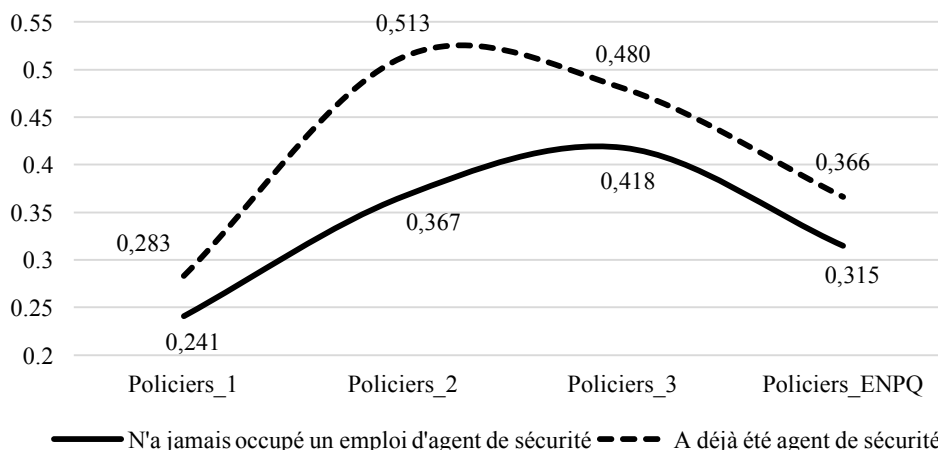
Les similitudes que peut avoir l'exercice du métier d'agent de sécurité avec la profession policière pourraient expliquer le fait que les futurs policiers en formation qui occupent ou ont déjà occupé dans le passé ce genre de fonctions aient des attitudes qui se distinguent de celles de leurs comparses n'ayant pas vécu une telle expérience.

Figure 11 : Représentation de chacun des profils (statut agent de sécurité x stade d'avancement) dans l'échantillon de futurs policiers en formation



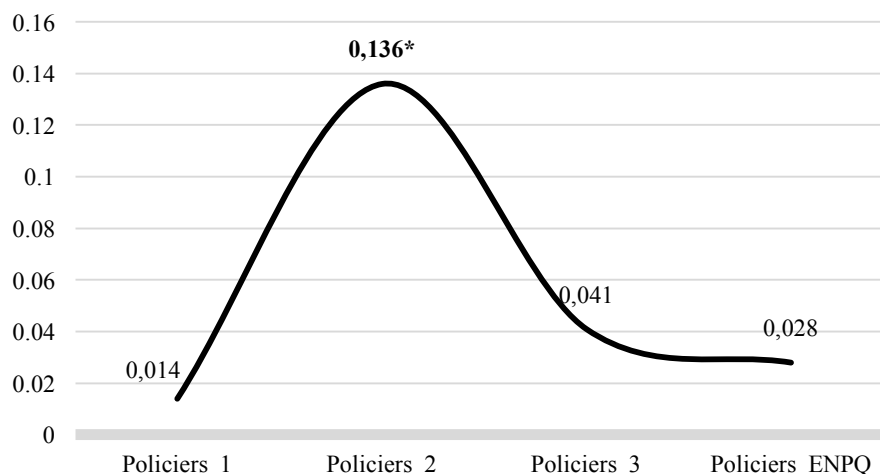
La figure 11 indique clairement que les proportions de futurs policiers en formation qui ont une expérience d'agent de sécurité sont plus notables pour les étudiants plus avancés dans le programme. Il est probable que cette proportion augmente pour tous les emplois puisque, comme ces étudiants sont majoritairement en phase d'émergence de l'âge adulte, plus ils avancent en âge et atteignent la jeune vingtaine, plus ils ont tendance à avoir déjà occupé un emploi. De plus, les futurs policiers en formation pourraient avoir plus tendance à opter pour des emplois d'agents de sécurité qui comportent plusieurs similitudes avec la profession policière. Les moyennes d'attitudes générales face à la légitimité de la police de ces huit profils sont présentées sous forme de graphique à la figure 12 à la page suivante.

Figure 12 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales par statut d'agent de sécurité des répondants pour les étudiants en formation policière



La figure 12 permet de constater que les scores moyens d'attitudes générales des étudiants n'ayant jamais été agents de sécurité sont systématiquement inférieurs à ceux des étudiants ayant déjà occupé un tel emploi. Alors que les scores des premiers semblent augmenter entre le début de la première année de formation (Policiers_1) et la fin de la troisième année (Policiers_3), le score des deuxièmes augmente entre le début de la première année (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2) pour, ensuite, diminuer. Dès lors, un processus d'hétérogénéisation des attitudes semble être en œuvre entre le début de la première année de formation policière (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2), suivi d'un processus d'homogénéisation jusqu'au séjour à l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ). Les résultats des modèles de régressions linéaires multiples, représentés graphiquement à la figure 13, à la page suivante, appuient ces constats.

Figure 13 : Coefficients b de l'effet du statut d'agent de sécurité sur l'attitude générale pour chaque stade d'avancement dans la formation policière



Les étudiants n'ayant jamais été agents de sécurité et ceux ayant occupé cet emploi ne se distinguent pas, en termes d'attitudes générales face à la légitimité de la police, en début de première année de formation policière (Policiers_1) ; ce résultat ne cadre pas avec l'hypothèse de l'homogénéisation ; par contre, comme seulement 9,2% des Policiers_1 ont dit avoir une expérience d'agent de sécurité, ce résultat est pourrait être dû à une faible puissance statistique. Ce problème toutefois ne se représente pas chez les Policiers_2 puisque 30,7% ont dit occuper (ou avoir occupé dans le passé) un emploi d'agent de sécurité. Puis, en fin de deuxième année de formation policière, le fait d'avoir une expérience d'agent de sécurité engendre une hausse du score d'attitudes générales de 0,136 unité ($b = 0,136$ $p < 0,05$). Par la suite, par contre, un processus d'homogénéisation s'enclenche et cause la disparition de l'effet discriminant que pouvait préalablement avoir l'expérience d'agent de sécurité sur l'attitude générale face à la légitimité de la police. Les différences entre les moyennes des deux groupes en fin de troisième année de formation policière et lors du séjour à l'École nationale de police (ENPQ) observées à la figure 12 sont donc dues au hasard et ne témoignent pas d'une réelle distinction entre les groupes. Ce résultat cadre avec la prémisse de ces résultats qu'homogénéisation rime avec indistinction. Alors que de plus en plus d'étudiants en formation policière entreprennent des emplois d'agents de sécurité entre le début de la première année de formation (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2), cette expérience rend ceux qui la vivent plus favorables

à la police. En fin de deuxième année (Policiers_3), la formation policière parvient à neutraliser l'effet de l'expérience d'agent de sécurité, comme l'indique la figure 12, en engendrant une hausse des attitudes chez ceux n'ayant jamais été agents de sécurité et une baisse chez ceux ayant occupé ce type d'emploi. Donc, lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), ces deux groupes ont des attitudes homogènes. Consultez le tableau 34 à l'annexe 7 pour prendre connaissance des modèles de régressions linéaires multiples.

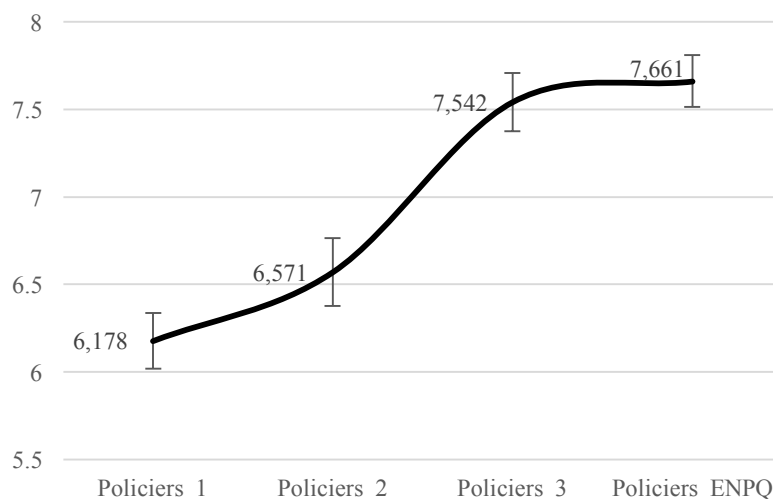
Les scores moyens d'attitudes générales pour les étudiants ayant un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier et ceux qui n'ont pas de membre de leur famille ou d'amis proches qui évoluent dans ce métier ont aussi été comparés. Les résultats n'indiquent aucune distinction au niveau des attitudes générales face à la légitimité de la police entre ces deux groupes. Pour cette même raison, les résultats relatifs au fait d'avoir fait l'expérience de force policière dans le passé ne sont pas présentés ici, d'autant plus que les proportions de futurs policiers en formation qui ont déjà vécu un tel incident sont minimales (voir modèles de régressions linéaires multiples aux tableaux 35 et 36 de l'annexe 7).

Les analyses de régressions linéaires multiples effectuées pour déterminer la présence d'un processus d'homogénéisation des attitudes générales face à la légitimité de la police au cours de la formation policière indiquent que les effets discriminants du sexe, de l'origine ethnique et du statut d'agent de sécurité tendent à disparaître dans les stades plus avancés de la formation policière ; ce constat permet de conclure à l'œuvre d'un processus d'homogénéisation des attitudes générales. Les attitudes spécifiques passent-elles par ce même processus ?

4.2. Homogénéisation des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force

Les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force ont été mesurées à l'aide d'une échelle additive variant de 3 à 12 où une valeur plus élevée indique une attitude plus favorable à l'emploi de la force présenté dans les capsules vidéo. Le score moyen d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police est de 6,958 chez les étudiants en formation policière, ce qui témoigne d'attitudes plutôt désapprobatrices des futurs policiers en formation à l'égard des scénarios présentés. Ce score moyen est subdivisé par stade d'avancement dans la formation policière comme présenté à la figure 14, à la page suivante.

Figure 14 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes spécifiques par stade d'avancement dans la formation policière, avec intervalles de confiance à 95% (n= 1 494)



Le graphique indique une hausse constante du score moyen entre le début de la première année de formation policière (x-barre= 6,178) et le séjour à l'École nationale de police du Québec (x-barre= 7,661). Comme un score plus élevé à l'échelle d'attitude face à l'emploi de la force indique une opinion plus favorable aux interventions visionnées dans les capsules vidéo utilisées pour la collecte de données, les répondants plus avancés dans la formation policière sont plus favorables à l'emploi de la force.

Une analyse de variance simple (One-way ANOVA) permet de constater que des différences statistiquement significatives existent entre ces quatre groupes ($F= 76,44$ $p < 0,001$ $ETA= 0,365$). Cette relation modérée indique que le stade d'avancement dans la formation policière est un facteur important à considérer dans l'étude des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force chez les futurs policiers en formation puisque cette variable explique 13,33% de la variance des attitudes spécifiques chez les répondants en formation policière. Le sens de la relation entre ces deux variables issue du test post-hoc Gabriel⁸⁶ est présenté dans la matrice ci-dessous.

⁸⁶ Les deux autres types de tests post-hoc abordés dans le chapitre de méthodologie – le Hochberg's GT2 et le Games-Howell - ont aussi été générés. Comme ceux-ci témoignent des mêmes résultats que le test Gabriel, ils ne sont pas présentés ici.

Tableau 11 : Matrice des différences de moyennes d'attitudes spécifiques entre les quatre stades d'avancement dans la formation policière

n= 1 494	Policiers_1	Policiers_2	Policiers_3	Policiers_ENPQ
Policiers_1		0,393**	1 364***	1 483***
Policiers_2			0,971***	1 090***
Policiers_3				0,118
Policiers_ENPQ				
* = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001				

Les Policiers_1 et les Policiers_2 se distinguent des trois autres groupes alors que les Policiers_3 et les Policiers_ENPQ ne se distinguent pas entre eux en ce qui a trait à leurs scores d'attitudes spécifiques. Concrètement, les Policiers_1 ont le score d'attitudes spécifiques le plus faible ; ils sont donc les moins favorables à l'emploi de la force présenté dans les capsules vidéos. Les Policiers_2 ont un score statistiquement plus élevé que les Policiers_1, mais plus bas que les groupes d'étudiants plus avancés qu'eux dans la formation policière. Les groupes Policiers_3 et les Policiers_ENPQ ont tous les deux le même score moyen d'attitudes spécifique, qui est plus élevé que celui des deux autres groupes. Ces distinctions statistiquement significatives permettent de conclure que les Policiers_3 et Policiers_ENPQ sont plus favorables à l'emploi de la force présenté dans les capsules vidéo visionnées que les Policiers_1 et les Policiers_2. Toutefois, les Policiers_ENPQ ne sont pas plus favorables que les Policiers_3. Ces résultats sont corroborés par des analyses multivariées de régressions linéaires multiples (voir annexe 7- Tableau 37). Le modèle met aussi en lumière le fait que les futurs policiers de sexe féminin endossent moins l'utilisation de la force dans les vidéos ($b = -0,586$ $p < 0,001$) alors que ceux qui ont une expérience d'agent de sécurité l'endossent plus ($b = 0,308$ $p < 0,001$).

Les étudiants en formation policière sont donc de plus en plus en accord avec les interventions policières qui leur ont été présentées entre le début de la première année de leur formation et la fin de la troisième année. Ces attitudes spécifiques sont, par la suite, stables lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Ces résultats contribuent à faire la lumière sur l'effet de la formation policière sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force. Ceci étant, pour conclure à un effet d'homogénéisation de la formation policière, il importe de remarquer un resserrement des attitudes entre les membres du groupe.

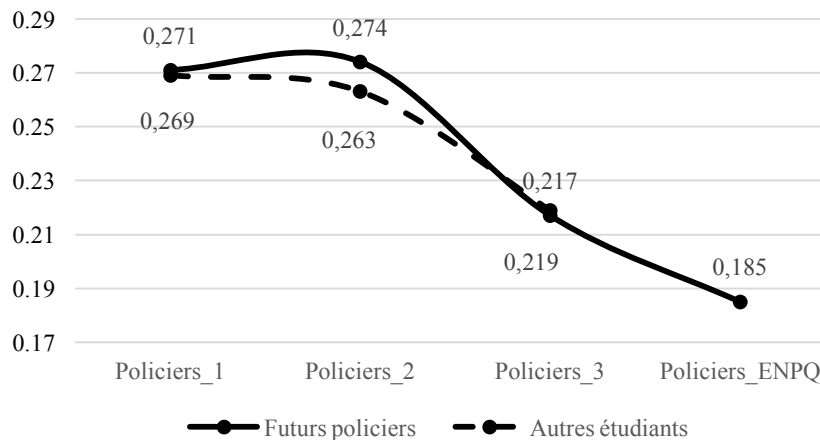
4.2.1 Qui se ressemble s'assemble ? Qui s'assemble se ressemble ?

Le tableau 12, ci-dessous, présente les coefficients de variation (CV= écart-type/moyenne) des scores d'attitudes spécifiques pour chaque stade d'avancement dans la formation policière, ainsi que les écarts-types et moyennes utilisés pour calculer ces coefficients.

Tableau 12 : Calculs des coefficients de variation des scores d'attitudes spécifiques pour chaque stade d'avancement dans la formation

	Écarts-types	Moyennes	Coefficients de variation
Policiers_1	1,676	6,178	0,271
Policiers_2	1,801	6,571	0,274
Policiers_3	1,633	7,542	0,217
Policiers ENPQ	1,420	7,661	0,185
Autres_1	1,605	5,966	0,269
Autres_2	1,525	5,794	0,263
Autres_3	1,308	5,974	0,219

Figure 15 : Graphique linéaire des coefficients de variation des attitudes spécifiques pour les futurs policiers et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement dans la formation

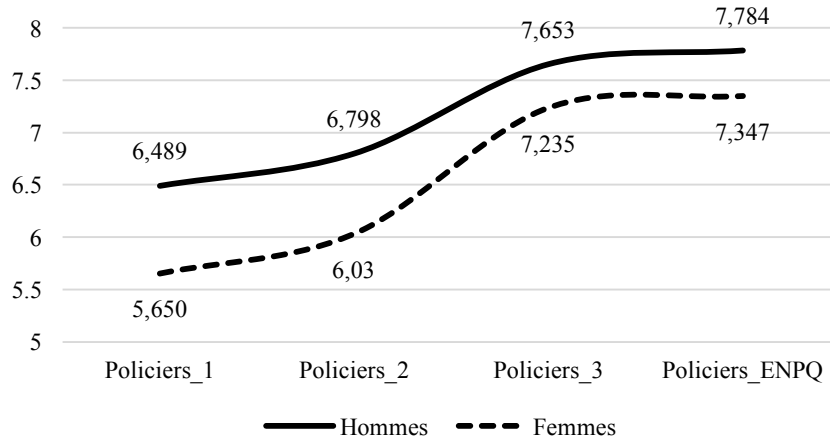


Tel que mentionné précédemment, le coefficient de variation présente la dispersion des scores autour de la moyenne. Ce coefficient permet d'observer l'homogénéisation des scores d'attitudes spécifiques puisque la diminution de celui-ci au cours de la formation policière indiquerait une concentration des scores autour de la moyenne. Plus les scores sont concentrés,

plus ils sont similaires et, de facto, plus les attitudes qu'ils représentent sont homogènes. Pour les Policiers_1 et Policiers_2, les scores varient, respectivement, de 27,1% et de 27,4% autour de la moyenne ; ceux-ci sont statistiquement équivalents ($p= 1,00$). Pour les Policiers_3, le coefficient de variation a diminué considérablement : les scores d'attitudes spécifiques varient de 21,7% autour de la moyenne. Le coefficient de variation en fin de troisième année (Policiers_3) est statistiquement plus faible que ceux en début de première année (Policiers_1 ; $0 < 0,001$) et en fin de deuxième année (Policiers_2 ; $p < 0,001$), ce qui traduit le fait que les attitudes face à l'emploi de la force commencent à s'homogénéiser pendant la troisième année de formation. Cette situation s'explique par une diminution de l'écart-type et une augmentation simultanée de la moyenne. Pour les répondants du groupe Policiers_ENPQ, le coefficient de variation est de 18,5%. Dès lors, les répondants du groupe Policiers_ENPQ ont des scores d'attitudes plus concentrés autour de la moyenne que les autres groupes, ce qui témoigne d'un processus d'homogénéisation au fil du temps. Ce processus d'homogénéisation semble être le résultat unique de la formation policière puisque les étudiants d'autres programmes plus avancés dans leurs formations ne témoignent pas d'attitudes plus concentrées autour de la moyenne que les plus novices. Des comparaisons statistiques ont indiqué qu'aucun des trois CV du groupe des autres étudiants n'était significativement différent. Ce résultat est également à prendre avec prudence vu la petite taille d'échantillon du groupe Autres_3.

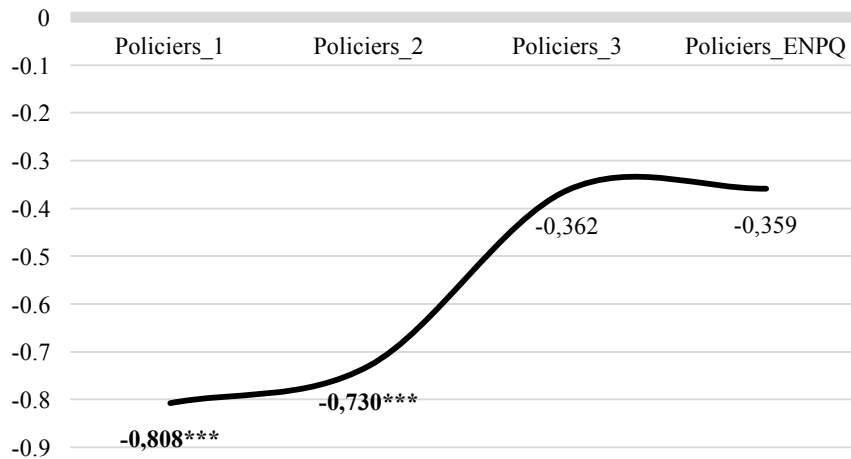
La thèse est basée sur la prémisse qu'un processus d'homogénéisation se traduit, notamment, par la perte de l'effet discriminant des variables sociodémographiques et expérientielles sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force au fil du temps. Cette approche est basée sur des modèles de régressions linéaires multiples incluant des profils de répondants. Comme les proportions de répondants dans chaque profil ont déjà été présentées dans la première partie de ce chapitre traitant des attitudes générales, elles ne sont pas répétées ici. Les résultats sont présentés sous forme de graphiques, comme préalablement, alors que les modèles statistiques, par souci de transparence, figurent à l'annexe 7 (tableaux 38 à 42).

Figure 16 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes spécifiques par sexe des répondants pour les étudiants en formation policière



Alors que l'évolution des attitudes spécifiques au cours de la formation policière semble suivre la même tendance pour les hommes et les femmes, ces dernières conservent tout de même des scores moyens d'attitudes spécifiques inférieurs à ceux des hommes à chaque stade d'avancement. Toutefois, la figure 16 laisse croire à une homogénéisation des attitudes puisque l'écart des moyennes à chaque stade d'avancement semble s'atténuer. Les résultats de régressions linéaires multiples présentés à la figure 17, ci-dessous, abondent dans ce sens.

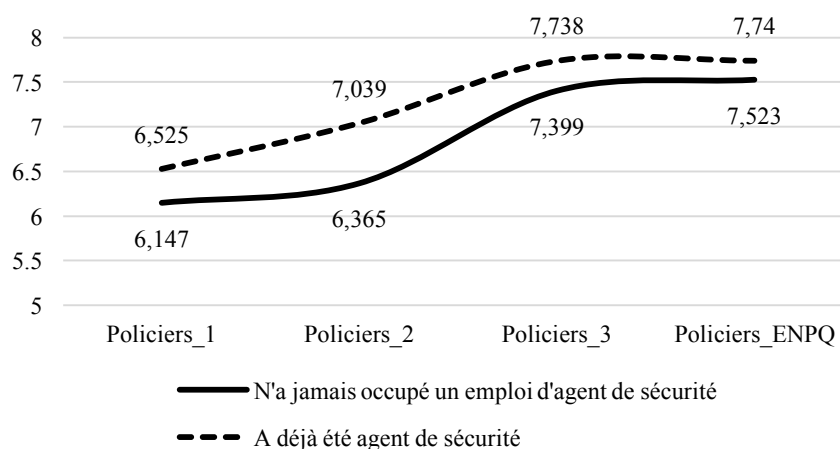
Figure 17 : Coefficients b de l'effet du sexe sur l'attitude spécifique pour chaque stade d'avancement dans la formation policière



En début de première année de formation policière, le fait d'être une femme diminue le score d'attitudes spécifique de 0,808 unité ($b = -0,808$ $p < 0,001$). En fin de deuxième année, cet écart est de l'ordre de 0,730 unités ($p < 0,001$). Puis, en fin de troisième année de formation et pour les aspirants policiers de l'ENPQ, aucune différence entre les hommes et les femmes n'est observable. Donc, une diminution certaine de l'effet du sexe sur l'attitude spécifique s'observe entre le début de la première année de formation policière et le séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), ce qui témoigne d'une homogénéisation des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force au cours de la formation policière.

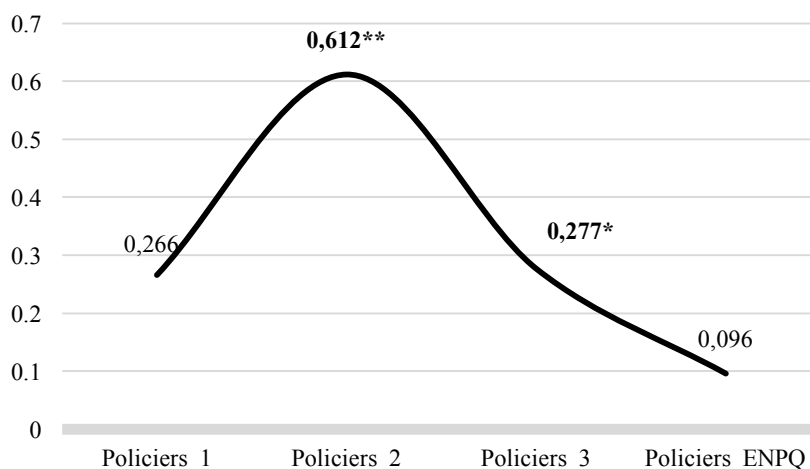
Le statut d'agent de sécurité des répondants est un facteur expérientiel associé à une situation particulière. En effet, plus les étudiants sont avancés dans la formation policière, plus ils ont tendance à déclarer qu'ils ont déjà occupé un emploi d'agent de sécurité. Comme mentionné précédemment, seulement 9,3% (40) des futurs policiers en première année de formation (Policiers_1) ont indiqué occuper ou avoir déjà occupé dans le passé un emploi d'agent de sécurité ; cette proportion grimpe à 30,7% (103) pour les étudiants en fin de deuxième année de formation (Policiers_2) et à 43,5% (160) et 63,6% (227), respectivement pour les étudiants en fin de troisième année de formation (Policiers_3) et les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ). Les moyennes d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force sont présentées ci-dessous.

Figure 18 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes spécifiques par statut d'agent de sécurité des répondants pour les étudiants en formation policière



Les distinctions entre les différents profils d'étudiants obtenues par régressions linéaires multiples figurent ci-après.

Figure 19 : Coefficients b de l'effet du statut d'agent de sécurité sur l'attitude spécifique pour chaque stade d'avancement dans la formation policière



En début de première année de formation policière (Policiers_1), le fait d'occuper un emploi d'agent de sécurité (ou d'en avoir fait l'expérience dans le passé) n'a aucun effet sur le score d'attitudes spécifiques. Toutefois, en fin de deuxième année de formation policière (Policiers_2), le fait d'avoir une telle expérience augmente les scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force de 0,612 unité ($b = 0,612$ $p < 0,01$). En fin de troisième année (Policiers_3), le fait d'exercer le métier d'agent de sécurité augmente le score d'attitudes spécifiques de 0,277 unité ($b = 0,277$ $p < 0,05$). Chez les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ), aucune distinction n'existe au niveau des attitudes spécifiques chez ceux qui ont déjà été agents de sécurité et ceux qui n'ont jamais occupé cet emploi.

La figure 19 indique une hétérogénéisation des attitudes spécifiques en fonction du statut d'agent de sécurité entre le début de la première année de formation policière (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2) et une homogénéisation par la suite, jusqu'au séjour à l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ). Toutefois, considérant que moins de 10,0% des répondants du groupe Policiers_1 ont indiqué avoir une expérience d'agent de

sécurité, l'hypothèse est ici mise de l'avant que ce résultat en début de première année de formation est dû à une faible puissance statistique. Ce problème ne se pose pas pour les trois autres stades d'avancement dans la formation policière puisque, comme démontré précédemment, la proportion de répondants à chaque stade d'avancement ayant déclaré occuper (ou avoir occupé dans le passé) un emploi d'agent de sécurité augmente considérablement dès la deuxième année de formation policière. Malgré tout, dès la fin de la deuxième année de formation policière, un processus d'homogénéisation des attitudes spécifiques s'enclenche puisque l'effet discriminant de l'expérience d'agent de sécurité disparaît graduellement.

Les analyses de régressions linéaires multiples avec profils ont révélé que l'origine ethnique n'a d'effet discriminant sur l'attitude spécifique à aucun stade de la formation policière. Dès lors, aucune homogénéisation ni hétérogénéisation n'est observée. Le même phénomène s'observe pour le fait d'avoir un proche qui exerce (ou a exercé) le métier de policier et le fait d'avoir subi la force policière dans le passé. Ces résultats ne sont donc pas présentés (voir annexe 7- tableaux 39, 41 et 42 pour ces modèles).

La stratégie d'analyse en quatre étapes appliquée en séquence aux attitudes générales face à la légitimité de la police et aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force permet de conclure, globalement, à une évolution positive et une homogénéisation de ces attitudes au cours de la formation policière. Les deux premières étapes de la stratégie d'analyse apportent appuie empirique au fait que les futurs policiers en formation accordent une plus grande légitimité à la police et à son pouvoir d'emploi de la force plus ils sont avancés dans la formation policière, le score d'attitudes générales passant de 0,243 à 0,348 et celui d'attitudes spécifiques, de 6,178 à 7,661. Les étudiants ayant choisi la carrière policière semblent donc passer au travers un processus de socialisation lors duquel ils développent leur « *power-holder legitimacy* » qui leur permet de percevoir leur éventuelle position d'autorité — et le pouvoir d'emploi de la force que celle-ci implique — comme plus légitime qu'à leur initiation. Ces réflexions seront élaborées plus tard, dans le chapitre de discussion.

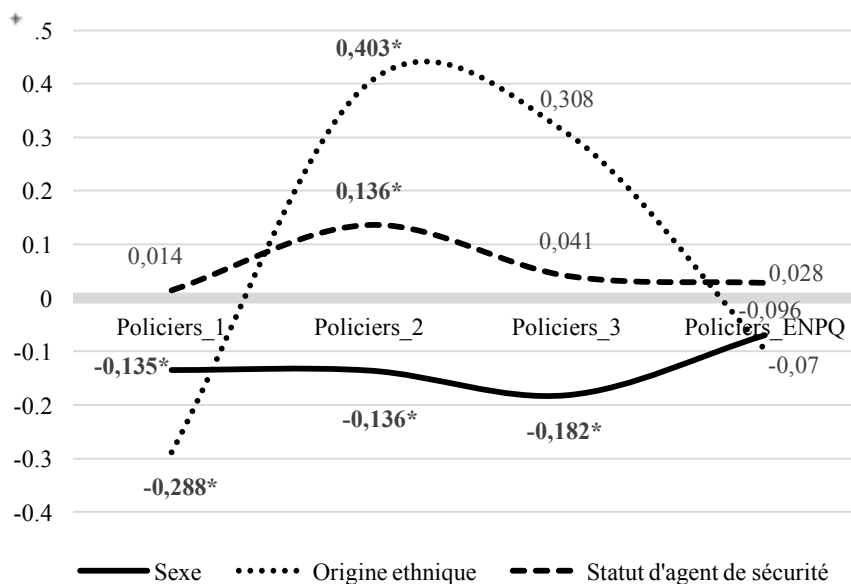
L'évolution des attitudes permet de conclure à l'action d'un processus de socialisation au cours de la formation policière. Cependant, l'adhésion à une culture professionnelle précise ne se traduit pas uniquement par une évolution des attitudes, mais bien par une homogénéisation

de celles-ci ; des analyses supplémentaires ont permis de qualifier plus en détail ce processus de socialisation pour saisir l'effet d'homogénéisation des attitudes qui le sous-tend. En effet, la stratégie d'analyse appliquée séparément aux attitudes générales et spécifiques a permis d'observer que les scores d'attitudes des répondants ne font pas qu'augmenter, mais ils se ressemblent de plus en plus. Les coefficients de variation des attitudes générales par stade d'avancement dans la formation policière diminuent surtout dans les deux premières années de formation policière. Ce résultat témoigne du fait que les scores d'attitudes des répondants sont de moins en moins dispersés autour de la moyenne, en contrôlant pour cette moyenne. Les coefficients de variation témoignent d'une homogénéisation globale des attitudes sans prendre en compte les influences d'autres facteurs sur celles-ci. Cette thèse propose qu'un examen plus rigoureux de l'homogénéisation des attitudes puisse s'effectuer par l'étude de facteurs sociodémographiques et expérientiels.

En effet, cette homogénéisation des attitudes est mise en lumière aussi par la diminution graduelle des effets discriminants des facteurs sociodémographiques et expérientiels sur les scores d'attitudes au cours de la formation policière. En d'autres mots, les modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondant ont indiqué que les effets discriminants du sexe, de l'origine ethnique et du statut d'agent de sécurité sur les scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police, substantiels aux premiers stades de la formation policière, ont des influences moindres ou absentes pour les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec. Les figures 20 et 21, aux pages suivantes, présentent un récapitulatif des effets des facteurs sociodémographiques et expérientiels sur les attitudes générales et spécifiques pour chaque stade d'avancement dans la formation policière⁸⁷.

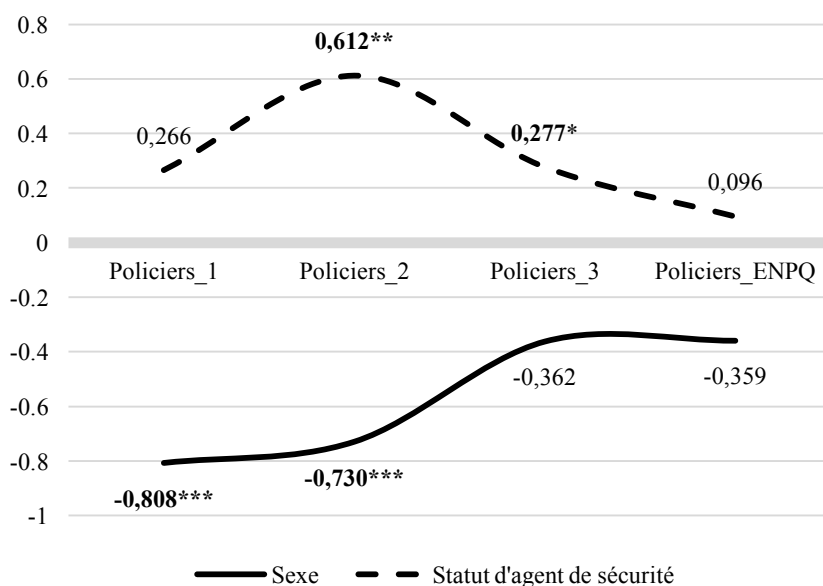
⁸⁷ Les facteurs sociodémographiques et expérientiels n'ayant présenté aucune homogénéisation ni hétérogénéisation au cours des quatre stades de la formation policière ne sont pas inclus dans les figures récapitulatives.

Figure 20 : Graphique linéaire récapitulatif des effets des facteurs sociodémographiques et expérimentiels sur les scores d'attitudes générales pour les étudiants en formation policière



Les résultats du Coefficient de variation pour les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police étaient moins convaincants pour conclure à une homogénéisation des attitudes propres à la formation policière puisque, bien qu'un resserrement des attitudes autour de la moyenne ait été remarqué, la même tendance a été observée chez les étudiants d'autres programmes. Toutefois, les comparaisons de profils de répondants créés à partir des variables sociodémographiques et expérimentielles indiquent la perte d'effet discriminant du sexe et du statut d'agent de sécurité sur l'attitude spécifique au cours de la formation policière. Ce résultat est indicatif d'un processus d'homogénéisation des attitudes. Les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police des futurs policiers en formation se ressemblent plus en fin de formation policière qu'en début puisque des distinctions entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre ceux ayant une expérience d'agent de sécurité et ceux n'en ayant pas sont perceptibles plus tôt en formation, mais pas plus tard.

Figure 21 : Graphique linéaire récapitulatif des effets des facteurs sociodémographiques et expérientiels sur les scores d'attitudes spécifiques⁸⁸ pour les étudiants en formation policière



Les deux figures récapitulatives illustrent clairement le fait que certaines variables sociodémographiques et expérientielles (le sexe, l'origine ethnique et le statut d'agent de sécurité) entretiennent des relations statistiquement significatives avec les scores d'attitudes — générales et spécifiques — pour les groupes moins avancés dans la formation policière et que ces effets diminuent pour les groupes plus avancés dans la formation policière. Tous les facteurs sociodémographiques et expérientiels n'ont aucun effet définitif sur les scores d'attitudes pour les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (ENPQ). L'ampleur de ces effets pour les répondants en début de première année de formation policière et la diminution graduelle de ceux-ci pour les groupes aux stades d'avancement subséquents illustrent le processus d'homogénéisation des attitudes qui sous-tend la formation policière.

En somme, les résultats du premier chapitre de résultats témoignent du fait que les futurs policiers ayant été plus longtemps socialisés en école de police ont des attitudes plus favorables

⁸⁸ L'effet du statut d'agent de sécurité sur l'attitude spécifique pour le groupe Policiers_1 n'est pas considéré dans cette figure en raison des problèmes de puissance statistique soulevés précédemment. Le résultat étant peu fiable, celui-ci a été exclu. La puissance statistique est toutefois suffisante pour les trois autres stades d'avancement dans la formation policière, c'est pourquoi les tailles d'effet de ceux-ci ont été illustrées ici.

à la police et plus homogènes que leurs collègues moins avancés en formation. D'un point de vue macrosociologique, cette socialisation illustre des changements intragroupes : la formation policière semble engendrer des changements d'attitudes de façon à ce que la variation intragroupe se réduise au cours de la formation policière. Or, pour que ce processus de socialisation soit propre à la socialisation policière, il importe de s'assurer que seuls les étudiants en formation policière connaissent cette évolution et que celle-ci n'est pas uniquement le fruit d'un processus de socialisation plus global, qui s'apparenterait à la maturation chez des étudiants en phase d'émergence de l'âge adulte (Arnett, 2014, 2000). Il est alors question d'observer si cette évolution des attitudes remarquée dans les pages précédentes amène une dissociation des attitudes des étudiants en formation policière de celle d'étudiants qui suivent d'autres programmes. Cette dissociation pourrait être rendue possible grâce au développement du *power-holder legitimacy* puisque lorsque les policiers perçoivent la légitimité de leur pouvoir et autorité dans la société, et qu'ils perçoivent que les citoyens ont des attitudes différentes à cet effet, ils se perçoivent comme différents du reste de la société, ce qui leur permet de s'en dissocier et de renforcer la dichotomie « nous-eux ». Il est d'autant plus facile de se dissocier de la société en générale lorsqu'on a adhéré à une autre communauté, comme celle balisée par la culture professionnelle policière. C'est à cette dissociation que le prochain chapitre de résultats s'intéresse. Maintenant que la variation intragroupe a été rigoureusement analysée, il importe d'examiner l'adhésion à la culture policière dans une logique intergroupe, où les futurs policiers en formation sont comparés aux étudiants d'autres programmes.

CHAPITRE 5

DISSOCIATION ?

Le chapitre précédent a fourni des indices d'adhésion culturelle chez les futurs policiers lors de la formation par le constat d'une évolution et d'une homogénéisation des attitudes. Or, comme il a été expliqué précédemment, l'idée de culture comme concept collectif implique également une distanciation des attitudes des adhérents de celles des « non-adhérent » ; c'est ce qui est entendu ici par dissociation. Il est donc possible que par l'adhésion à cette culture policière, les futurs policiers en formation se dissocient graduellement du reste de la population, ce qui résultera, éventuellement, en la dichotomie « nous-eux ». Cette dissociation est généralement caractéristique des contextes professionnels teintés de danger et d'incertitude puisque les membres de ces communautés se voient comme considérablement différents d'individus qui exercent des rôles moins — voire pas du tout — dangereux (Van Maanen et Barley, 1984). Bien qu'il ait déjà été argumenté préalablement que ce danger, dans le métier de policier, est plus fréquemment symbolique que réel, cet aspect fait, néanmoins, en sorte que les policiers se considèrent comme différents du reste de la société, ce qui engendre leur stigmatisation par les citoyens (Van Maanen, 1974). Pour gérer la tension induite par ce stigmate, les policiers vont à leur tour stigmatiser les citoyens. Par un perpétuel renforcement dialogique de ces stigmates, l'écart se creuse entre les policiers et les citoyens, menant à une dissociation et à une dichotomie « nous-eux » entre les deux groupes sociaux.

Dans un contexte précis de formation policière, alors que, comme illustré au chapitre précédent, la formation policière semble enclencher un processus de légitimation de la police — autant de façon générale qu'en regard spécifiquement à l'emploi de la force — chez les futurs policiers, ces derniers peuvent ressentir de plus en plus, résultat de l'impact d'une variété de sources (expériences personnelles, impressions de l'entourage, couvertures médiatiques), que les citoyens ne sont pas d'accord avec l'étendue des pouvoirs qu'elle détient. Leur volonté d'exercer le métier de policier les amène à adhérer à la culture policière en adoptant des attitudes analogues à celles des autres membres de la communauté auxquels ils ont accès ; dès lors, ils s'éloignent de la société en général de sorte que leurs attitudes s'en distinguent de plus en plus.

Par ce processus, ils parviennent à gérer la tension induite par le rejet pressenti de la population générale grâce à un sentiment d'acceptation d'une communauté professionnelle précise, c'est ce qui assure leur persistance dans le métier (Manning, 1977). Inévitablement dans ce contexte, une dichotomie « nous-eux » s'installerait, dès la formation, entre les futurs policiers et la population générale. Au fil du temps, le renforcement et la perpétuation de cette dichotomie « nous-eux » en a fait une dimension de la culture policière, ce qui résulte en un processus cyclique : en ressentant la dichotomie entre les policiers et les citoyens, les futurs policiers en formation adhèrent à la culture policière pour gérer la tension résultant de cette discordance, mais la culture policière renforce aussi cette dichotomie. Dans ce contexte, adopter les attitudes qui perpétuent cette dichotomie « nous-eux » chez les futurs policiers en formation peut être le résultat du processus de socialisation professionnelle qui survient au cours de la formation policière, avant même les premières expériences de terrain.

Dans son travail qualitatif, Van Maanen (2003a) abordait cet aspect dans une perspective individuelle en demandant aux policiers leurs perceptions du public. Toutefois, cette dichotomie « nous-eux », dans sa forme la plus fondamentale de dimension de la culture policière, est avant tout basée sur une logique macrosociologique de comparaisons de groupe : les attitudes et perceptions des futurs policiers, en tant que groupe, se dissocient et se différencient de celles des citoyens, envisagés aussi comme un groupe. Dès lors, le protocole de recherche transversal à mesures répétées avec groupe contrôle mis de l'avant dans la présente étude se prête absolument à l'examen de la dichotomie « nous-eux » entre les (futurs) policiers et le public ainsi qu'à la dissociation des attitudes qui la sous-tend. Cependant, cette approche fait aussi en sorte que le renforcement de la dichotomie « nous-eux », si appuyée empiriquement, ne peut provenir uniquement d'un processus de socialisation individuelle — perspective du changement d'attitudes des membres de la communauté culturelle —, mais aussi de l'effet de sélection qui pourrait faire en sorte que ceux qui ressentent que leurs attitudes sont suffisamment conformes à la culture policière persistent dans la formation policière alors que les autres abandonnent — perspective du changement de membres de la communauté culturelle. Dans tous les cas, Van Maanen (2003a, 1978c, 1975, 1974 ; Van Maanen et Schein, 1977) considérait la sélection comme faisant partie intégrante du processus de socialisation. Un tel emboîtement de ces deux

processus généralement considérés comme diamétralement opposés se retrouve comme étant d'autant plus attesté dans une perspective macrosociologique envisageant une socialisation groupale plutôt qu'individuelle. Cette approche s'applique donc parfaitement à la logique de comparaisons de groupe sous-jacente à cette thèse.

Malgré tout, que la dichotomie « nous-eux » soit abordée dans une perspective individuelle ou macrosociologique, la présence de dissociation des attitudes déjà chez les futurs policiers en formation pourrait être attribuable à un processus de socialisation professionnelle des policiers si, et seulement si, l'évolution des attitudes en faveur de la police chez eux suit un patron qui leur est réservé. Dans l'éventualité où les citoyens ne suivant pas la formation policière présentent le même patron évolutif, la socialisation policière ne pourrait en être la cause. C'est ce que ce chapitre propose d'examiner. Les conclusions par rapport à cet aspect permettent, en second lieu, de documenter l'éventuelle dichotomie « nous-eux » qui s'installe entre les (futurs) policiers et les citoyens au cours de la formation policière.

Pour parvenir à cet objectif de recherche, la base de données complète (n= 1 738) composée du groupe « traitement » et du groupe « contrôle » est mise à contribution. Le groupe des étudiants en formation policière (n= 1 137) est désigné comme les « candidats à la profession policière » puisque les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (n= 357) ont été supprimés de l'échantillon étant donné qu'aucun équivalent du côté du groupe contrôle n'est disponible. Les portraits des groupes traitement et contrôle sont tracés au tableau 13, à la page suivante.

Tableau 13 : Statistiques descriptives des groupes traitement et contrôle

	Groupe traitement- Candidats à la profession policière (n= 1 137) ⁸⁹	Groupe contrôle- Étudiants d'autres programmes (n= 601)
Score moyen d'attitudes générales	0,356	-0,995
Score moyen d'attitudes spécifiques	6,958	5,917
% d'hommes	68,6% (780)	17,3% (104)
% canadiens/qubécois	96,3% (1 091)	90,4% (539)
% occupant un emploi	80,2% (909)	77,8% (467)
% occupant (ou ayant occupé) un emploi d'agent de sécurité	26,7% (303)	3,7% (22)
% A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier	42,7% (484)	28,8% (173)
% A déjà fait l'objet de force policière	3,4% (39)	8,2% (49)
% début de première année de formation	38,0% (432)	64,4% (387)
% fin de deuxième année de formation	29,6% (336)	29,1% (175)
% fin de troisième année de formation	32,5% (369)	6,5% (39)

Au premier coup d'œil, plusieurs facteurs semblent différencier le groupe « traitement » et le groupe « contrôle ». L'intérêt principal ici réside dans le fait que les candidats à la profession policière ont des scores moyens d'attitudes générales face à la légitimité de la police et d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force plus élevés que leurs camarades étudiants d'autres programmes. Pour conclure à la présence d'une dichotomie « nous-eux » dès la formation policière, la stratégie d'analyse mise de l'avant propose de vérifier si ces différences sont statistiquement significatives à l'aide d'un test de moyennes paramétrique à deux groupes (T de Student) et d'une analyse de régression linéaire multiple. Si une différence est remarquée, il s'agit de déterminer si celle-ci est le fruit d'un processus de socialisation ayant lieu pendant la formation policière ou si elle est déjà présente avant l'entrée en formation. Pour ce faire, les scores moyens d'attitudes sont d'abord étudiés graphiquement. Les différences statistiques entre le score moyen d'attitudes des candidats à la profession policière et celui des étudiants d'autres programmes sont ensuite analysées pour chaque stade d'avancement à l'aide de trois tests de moyennes paramétriques à deux groupes (T de Student) ainsi que grâce à des modèles de régressions linéaires multiples. Cette étape témoigne aussi des différences entre ces deux groupes

⁸⁹ Les statistiques descriptives des groupes « traitement » et « contrôle » totaux sont présentées ici puisque celles figurant au tableau 2, aux pages 130 à 132, du chapitre de méthodologie incluent les aspirants policiers de l'ENPQ qui, ici, ont dû être retirés de l'échantillon du groupe « traitement ».

quant à leur profil sociodémographique et expérientiel. Une fois ces différences connues, le processus de socialisation est documenté à l'aide de la méthode des doubles différences avec appariement par score de propension (*Propensity score*) pour données transversales à mesures répétées à l'étape 2.4.

Certes, la dichotomie « nous-eux » peut exister relativement à une variété d'aspects relatifs à la fonction policière. Dans tous les cas, ceux-ci se rattachent toujours aux perceptions générales de la légitimité de la police. Puis, les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force y sont centrales puisque cet aspect est fortement rattaché au caractère symbolique de la police dans la société et génère de fortes tensions entre les policiers et les citoyens. Suivant le même principe de forme qu'au chapitre précédent, les résultats de la stratégie d'analyse appliquée aux scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police sont présentés, suivis de ceux associés aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force.

5.1. Dissociation des attitudes générales face à la légitimité de la police

Il en était question dans les paragraphes qui précèdent : les candidats à la profession policière ont un score moyen d'attitudes générales de 0,356 (intervalles de confiance à 95% : 0,33-0,39) et les autres étudiants, de -0,995 (intervalles de confiance à 95% : -1,05-0,94). Les 1,351 unités d'attitudes générales qui séparent les scores moyens des deux groupes sont-elles suffisantes pour affirmer que les candidats à la profession policière sont plus favorables à la police que les étudiants d'autres programmes ? La présence de cette distinction dès la phase de formation policière serait indicative du fait que la dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens serait déjà active avant même que les futurs policiers en formation aient commencé à faire l'expérience du terrain et du métier. Si les candidats à la profession policière sont déjà dissociés des citoyens, c'est qu'ils franchissent les premiers pas de l'adhésion à la culture policière avant de commencer à exercer formellement le métier. Les intervalles de confiance associés aux scores des deux groupes suggèrent qu'ils sont statistiquement différents ; cette hypothèse est corroborée par des analyses bivariées de comparaison de moyennes paramétrique entre les deux groupes ($t = -42,116$, $p < 0,001$). La régression linéaire multiple a indiqué que le

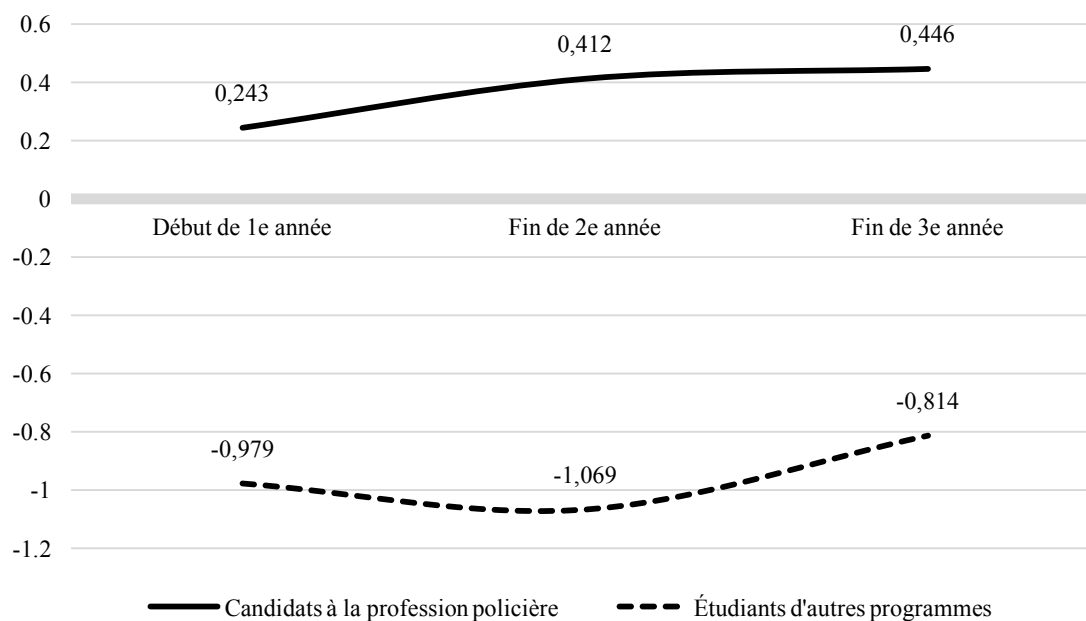
fait d'être un candidat à la profession policière augmente les attitudes générales face à la légitimité de la police de 1,245 unités ($b= 1,245$ $p < 0,001$; voir annexe 8- tableau 43).

Dès lors, la dichotomie « nous-eux » est déjà présente chez les candidats à la profession policière, avant même l'embauche dans le métier. Les résultats présentés au chapitre précédent avaient indiqué une évolution positive des attitudes générales face à la légitimité de la police chez les candidats à la profession policière. La dichotomie « nous-eux » est-elle le résultat d'une évolution positive isolée chez les candidats à la profession policière ou plutôt d'une évolution généralisée dans toute la population, mais d'une sélection spécifique à l'entrée en formation policière d'étudiants ayant des attitudes plus favorables à la légitimité de la police ? Dans l'éventualité où l'évolution positive est remarquée chez les deux groupes, en gardant à l'esprit que les candidats à la profession policière ont des attitudes générales plus favorables, cette évolution ne serait que le résultat d'un processus de maturation généralisé associé à la période d'émergence de l'âge adulte. Pour qu'une socialisation spécifique à la formation policière soit en jeu, il est nécessaire d'observer une évolution des attitudes propre aux candidats à la profession policière.

5.1.1. « C'est nous contre eux » : Quand la polarité d'attitudes apparaît-elle ?

La figure 22, à la page suivante, présente un graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales face à la légitimité de la police séparément pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement dans les études.

Figure 22 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes par stade d'avancement



Le graphique rapporte les mêmes scores moyens d'attitudes générales pour les candidats à la profession policière que ceux présentés au chapitre précédent : ceux-ci sont de 0,243 en début de première année de formation (Policiers_1), de 0,412 en fin de deuxième année (Policiers_2) et de 0,446 en fin de troisième année (Policiers_3). Au chapitre précédent, il avait été conclu que le score en début de première année se distingue des scores en fin de deuxième et de troisième année de formation policière ; ces deux derniers, toutefois, sont équivalents. Ces analyses pointent vers le fait que la plus grande évolution des attitudes générales chez les candidats à la profession policière semble donc survenir entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de formation. Les étudiants d'autres programmes, quant à eux, ont des scores moyens d'attitudes générales de -0,979, -1,069 et -0,814 respectivement en début de première année (Autres_1), en fin de deuxième année (Autres_2) et en fin de troisième année de formation (Autres_3). Une analyse de variances simple (One-Way ANOVA; $F= 2,206$ $p= 0,111$) et un modèle de régression linéaire multiple (voir annexe 9 – tableau 45) ont révélé que les trois groupes d'étudiants d'autres programmes collégiaux techniques ne se distinguent pas

entre eux en ce qui concerne leurs scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police ; leurs attitudes sont donc stables au fil de leurs études collégiales (voir annexe 9). Ce résultat est cependant à interpréter avec prudence vu la taille petite taille d'échantillon du groupe Autres_3. En effet, la différence de score d'attitudes entre les candidats à la profession policière en début de première année et en fin de deuxième année est équivalente à la différence des scores d'attitudes des étudiants d'autres programmes en début de première année et en fin de troisième année. Pourtant, les différences pour le groupe d'autres étudiants ne sont pas significatives. Ce résultat est dû à la convergence de la trop petite taille d'échantillon et de la petite taille d'effet. Tout de même, il demeure intéressant de constater que les scores d'attitudes des futurs policiers augmentent considérablement entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de formation tandis que ceux-ci demeurent stables chez les étudiants d'autres programmes.

Il semblerait donc que les attitudes générales des candidats à la profession policière évoluent positivement entre le début de la première année et la fin de la troisième année de leur programme d'étude, mais que les attitudes des étudiants d'autres programmes restent stables. L'évolution positive des attitudes générales chez les candidats à la profession policière remarquée au chapitre précédent n'est pas généralisable aux étudiants d'autres programmes et n'est donc pas le fruit d'un processus de maturation applicable à tous les étudiants en phase d'émergence de l'âge adulte (Arnett, 2014, 2000).

Bien qu'il eut été conclu plus tôt que les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes, sans prise en compte du stade d'avancement, se distinguent significativement au niveau de leurs scores d'attitudes générales, cette distinction n'est pas forcément présente à tous les stades d'avancement. Pour comprendre le fonctionnement du processus de socialisation lors de la formation policière qui engendre une dissociation entre les attitudes des candidats à la profession policière et celles des étudiants d'autres programmes, il est essentiel de déterminer si ces deux groupes se distinguent à chaque stade d'avancement. Ce faisant, il sera possible d'identifier les moments clés impliqués dans la polarité des attitudes menant à une dynamique perceptuelle de « nous contre eux » qui unit les policiers et le public. Pour que la dichotomie « nous-eux » soit le résultat d'influences survenues antérieurement à la socialisation en Académie de Police, les candidats à la profession policière et les étudiants

d'autres programmes doivent se distinguer dès l'entrée en formation ; ils seraient donc sélectionnés en vertu de certaines caractéristiques précises. S'ils présentent des dissociations supplémentaires aux étapes ultérieures de formation, certains processus associés à la socialisation professionnelle sont à l'œuvre.

Il importe, à cette étape de la stratégie d'analyse, d'observer, à chaque stade d'avancement dans les études, si le score moyen d'attitudes générales des candidats à la profession policière et celui des étudiants d'autres programmes se distinguent statistiquement. Pour ce faire, la base de données de 1 738 répondants décrite au début du présent chapitre est divisée en trois sous-échantillons ; 1) les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes en début de première année de formation (Policiers_1 + Autres_1 ; n= 819), 2) les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes en fin de deuxième année d'études (Policiers_2 + Autres_2 ; n= 511), et 3) les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes en fin de troisième année de formation (Policiers_3 + Autres_3 ; n= 408). Ces sous-échantillons ont chacun été soumis à un test de moyennes paramétrique à deux groupes (T de Student) et à une analyse de régression linéaire multiple.

Le graphique présenté à la figure 22 de la page 187 permet de constater qu'en début de première année de leurs programmes d'études respectifs, un écart de 1,222 unités d'attitudes générales sépare les candidats à la profession policière (Policiers_1) et les autres étudiants (Autres_1) ; les premiers ayant le score plus élevé que les seconds. Cette différence est statistiquement significative ($t= 26,70$ $p < 0,001$) ; dès lors, les candidats à la profession policière (Policiers_1) sont plus favorables à la police que les étudiants d'autres programmes (Autres_1) dès leur entrée en formation. Pour les deux autres stades d'avancement dans les programmes de formation, des résultats similaires sont observés. En fin de deuxième année d'études collégiales, l'écart de 1,481 unités d'attitudes entre les deux groupes est significatif ($t= 26,106$ $p < 0,001$). Même constat en fin de troisième année d'études : les moyennes d'attitudes générales de 0,446 pour les candidats à la profession policière (Policiers_3) et de -0,814 pour les autres étudiants (Autres_3) sont statistiquement différentes ($t= 12 122$ $p < 0,001$). Des analyses de régressions linéaires multiples ont mis de l'avant le fait qu'en début d'études collégiales, le fait d'être inscrit

au programme de formation policière augmente le score d'attitudes générales face à la légitimité de la police de 1,115 unités ($b= 1,115$ $p < 0,001$), en fin de deuxième année de 1,375 unités ($b= 1,375$ $p < 0,001$) et en fin de troisième année, cette augmentation est de 1,182 unités ($b= 1,182$ $p < 0,001$). Les trois modèles de régression qui sous-tendent ces résultats sont présentés à l'annexe 10- tableau 47 à 49.

Le tableau 14, ci-dessous, présente une matrice récapitulative des résultats des tests de moyennes paramétriques à deux groupes et des modèles de régressions de cette étape de la stratégie d'analyse. Il est à noter que les valeurs à gauche des barres obliques présentent les écarts entre les moyennes des deux groupes et les résultats de signification issue test de moyennes ; puis, à droite des barres obliques sont présentés les coefficients b provenant des modèles de régressions linéaires multiples et leurs significations.

Tableau 14 : Matrice récapitulative des résultats des tests de moyennes paramétriques à deux groupes et des modèles de régressions linéaires multiples entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes

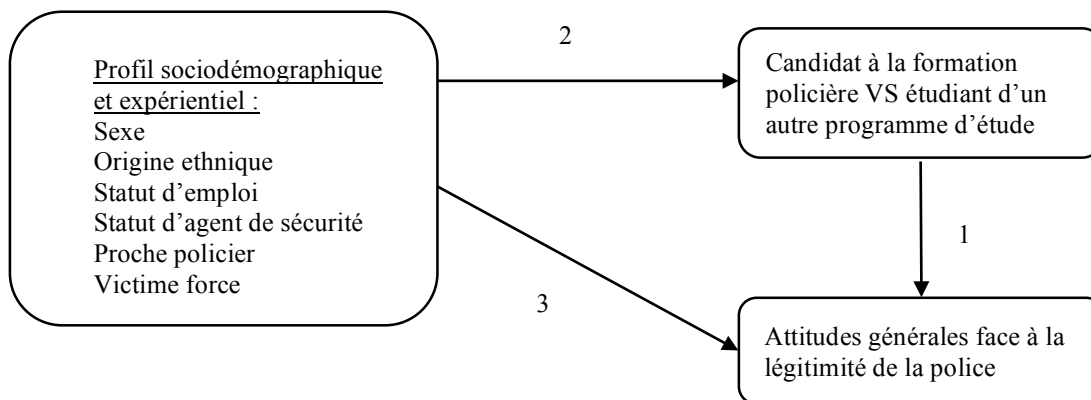
*= $p < 0,05$ **= $p < 0,01$ ***= $p < 0,001$	Autres 1 (0)	Autres 2 (0)	Autres 3 (0)
Policiers_1 (1)	1,222***/1,115***		
Policiers_2 (1)		1,481***/1,375***	
Policiers_3 (1)			1,260***/1,182***

À chaque stade de formation, les candidats à la profession policière sont plus favorables à la légitimité de la police que leurs comparses d'autres programmes d'études. En début de première année, ce résultat est indicatif d'un effet de sélection. Dès leur entrée en formation, les candidats à la profession policière (Policiers_1) ont des attitudes plus positives face à la légitimité de la police que leurs homologues d'autres programmes d'étude (Autres_1). Les écarts entre les scores d'attitudes générales en fin de deuxième et de troisième année d'études collégiales supportent à la fois les processus de sélection et de socialisation. Bien entendu, il est possible que l'écart entre les scores moyens d'attitude générale des candidats à la profession policière du groupe en début de première année de formation (Policiers_1) et du groupe en fin de deuxième année (Policiers_2) soit dû à une évolution positive individuelle de ces attitudes chez la majorité des répondants, ce qui pourrait être dû à l'apprentissage formel, l'influence des pairs et/ou l'effet de simple exposition. Il est également possible qu'un effet de sélection soit à l'œuvre, faisant en sorte que ce sont uniquement les futurs policiers qui ont un niveau d'attitudes

suffisamment favorable à la police qui restent inscrits au programme de formation et franchissent les différents stades de la formation policière. Cet effet pourrait être dû à une volonté personnelle des candidats d'abandonner le programme lorsqu'ils sentent qu'ils ont des attitudes différentes de leurs collègues et que par conséquent ils n'adhèrent pas suffisamment à la culture policière ; il pourrait également être le reflet d'exigences et de critères officiels du programme d'études qui ne sont pas remplis par le candidat, ce qui ferait en sorte qu'il ne pourrait pas continuer. Pour l'instant, sans l'apport de données longitudinales, il demeure impossible de quantifier l'abandon de la formation policière.

Les résultats semblent indiquer que l'effet de sélection occupe une place importante dans la compréhension de la dichotomie « nous-eux » associée aux attitudes générales face à la légitimité de la police entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes, ne serait-ce qu'à l'entrée en formation. Celui-ci comporte deux dimensions qu'il est important de départager. D'une part, certes, une sélection directe peut être effectuée en regard aux attitudes elles-mêmes, dans le sens où, les répondants ayant des attitudes plus favorables, à tous les stades de formation, ont plus de probabilités d'être sélectionnés en début de formation policière et de persister dans celle-ci au fil des différents stades. Par contre, un biais de sélection indirect basé sur les profils sociodémographiques des répondants peut également être à l'œuvre. Celui-ci est présent si les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes n'ont pas les mêmes caractéristiques sociodémographiques et expérientielles, ce qui, ultimement, pourrait expliquer les différences des scores moyens d'attitudes. Le schéma conceptuel, à la figure 23, illustre cette idée.

Figure 23 : Schéma conceptuel du biais de sélection- Attitudes générales face à la légitimité de la police



Depuis le début du chapitre, il est question du fait que les candidats à la profession policière ont des attitudes générales face à la légitimité de la police plus favorables que les étudiants d'autres programmes ; ce résultat se rapporte à la flèche 1 du schéma ci-haut. Pour bien comprendre la dichotomie « nous-eux » entre les futurs policiers et les autres et savoir d'où celle-ci provient, il importe d'observer également les associations représentées par les flèches 2 et 3.

L'association entre le profil sociodémographique/expérientiel et le fait de choisir la formation policière (flèche 2) est étudiée grâce à trois modèles de régression logistique binaire (VD= candidat à la profession policière (1) VS. étudiants d'autres programmes (0)), présentés au tableau 15, ci-dessous. Chaque modèle représente un stade d'avancement précis. Les résultats indiquent les probabilités d'opter pour la formation policière en fonction de chaque caractéristique sociodémographique et expérientielle.

Tableau 15 : Régressions logistiques binaires pour chaque stade d'avancement dans les programmes de formation pour connaître les probabilités d'être un candidat à la profession policière en fonction des variables sociodémographiques et expérientielles (Rapports de cote (RC))

VD= Statut d'étudiant (candidats à la profession policière (1) VS. étudiants d'autres programmes (0))			
	Modèle 15.1.1	Modèle 15.1.2	Modèle 15.1.3
= p < 0,001 **= p < 0,01 *= p < 0,05	Étudiants en début de 1 ^e année n= 801 Pseudo-R ² = 0,35	Étudiants en fin de 2 ^e année n= 505 Pseudo-R ² = 0,42***	Étudiants en fin de 3 ^e année n= 407 Pseudo-R ² = 0,34***
Sexe ⁹⁰	0,102***	0,095***	0,079***
Origine ethnique	0,331**	0,129***	0,394
Statut d'emploi	1,166	0,729	0,607
Statut d'agent de sécurité	2,588*	5,176***	8,893**
Proche policier	1,782**	1,326***	1,537
Victime_force	0,114***	0,253***	0,869

En début de première année et en fin de deuxième année de formation, les répondants ont plus de probabilités d'avoir opté pour les études policières s'ils sont de sexe masculin, s'ils sont d'origine canadienne/québécoise, s'ils ont une expérience d'agent de sécurité, s'ils ont un proche qui exerce, ou a exercé dans le passé, le métier de policier et s'ils n'ont jamais subi la force policière lors d'une intervention dans le passé. En fin de troisième année de formation, les effets du sexe et du statut d'agent de sécurité sur le fait d'être un candidat à la profession policière plutôt qu'un étudiant d'un autre programme sont significatifs. En référence au schéma ci-dessus, l'analyse qui vient d'être présentée correspond à la flèche 2 : le profil sociodémographique et expérientiel des répondants influence le fait qu'ils optent pour la profession policière et soient sélectionnés.

Par le fait même, le profil sociodémographique est associé aux attitudes générales face à la légitimité de la police (flèche 3). Les modèles de régressions linéaires multiples présentés au tableau 16 ci-dessous appuient le fait que le profil sociodémographique et expérientiel est statistiquement associé aux attitudes face à la légitimité de la police, encore une fois à chaque stade d'avancement.

⁹⁰ RAPPEL : Voir le tableau de statistiques descriptives (Tableau 2) du chapitre de Méthodologie (pp. 130-132) pour connaître la codification des six variables sociodémographiques et expérientielles dichotomiques.

Tableau 16 : Régressions linéaires multiples évaluant les relations entre les facteurs sociodémographiques et expérientiels et les attitudes générales (VD) à chaque stade d'avancement sans égard au programme d'étude des répondants

	Modèle 16.1.1	Modèle 16.1.2	Modèle 16.1.3
= p < 0,001 **= p < 0,01 *= p < 0,05	Étudiants en début de 1^e année n= 801 R ² = 0,23	Étudiants en fin de 2^e année n= 505 R ² = 0,27***	Étudiants en fin de 3^e année n= 407 R ² = 0,08***
Sexe	-0,566***	-0,598***	-0,369***
Origine ethnique	-0,491***	-0,581***	0,122
Statut d'emploi	0,002	-0,153	-0,064
Statut d'agent de sécurité	0,292*	0,427***	0,169*
Proche policier	0,304***	0,086	-0,027
Victime force	-1,096***	-0,924***	0,044

En effet, sans égard au programme de formation suivi, aux trois stades d'avancement, les femmes ont des attitudes générales moins favorables que les hommes, mais les étudiants ayant une expérience d'agent de sécurité ont des scores d'attitudes générales plus élevés. En début de première année et en fin de deuxième année, les répondants ayant déclaré être d'autre(s) origine(s) ethnique(s) que canadienne/québécoise ou ceux qui ont déjà subi la force policière lors d'une intervention sont moins favorables à la police. Puis, en début de première année de formation, les répondants qui ont un proche qui exerce ou a exercé dans le passé le métier de policier sont plus favorables à la légitimité de la police. De prime abord, ces résultats peuvent sembler s'écarter des objectifs de recherche de la présente thèse ; par contre, leur apport est essentiel pour comprendre la motivation derrière la méthodologie employée pour répondre à l'objectif spécifique de ce chapitre de résultat.

À la lumière de tout ça, il peut être conclu que, certes, à chaque stade d'avancement dans les programmes de formation, les groupes de candidats à la profession policière et d'autres étudiants se distinguent quant à leurs scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police, mais aussi dans les profils sociodémographiques des répondants qui les composent. Les groupes de candidats à la profession policière et d'autres étudiants ne sont pas équivalents en termes sociodémographiques et expérientiels. Dès lors, les différences de scores moyens d'attitudes entre ces deux groupes sont-elles simplement le résultat du fait que le groupe de candidats à la profession policière est composé d'une plus grande proportion de participants qui sont de sexe

masculin et qui ont une expérience d'agent de sécurité, ces deux caractéristiques, étant associées à des attitudes plus favorables à la légitimité de la police ? Autrement dit, la dichotomie « nous-eux » observée entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes en ce qui a trait aux attitudes générales face à la légitimité de la police est-elle dû à des différences sociodémographiques ou à de réels écarts d'attitudes ?

5.1.2 La dichotomie « nous-eux » : Une question d'attitudes ou de profils sociodémographiques

La situation d'influences triangulaire schématisée à la figure 23 et appuyée empiriquement avec les données de cette thèse justifie le besoin de recourir à un appariement des répondants grâce à un score de propension pour isoler le biais de sélection indirect provenant du profil sociodémographique. En d'autres mots, la méthodologie mise de l'avant permet d'éliminer le biais de sélection engendré par les caractéristiques sociodémographiques et expérientielles pour observer si l'écart d'attitudes persiste entre les deux groupes à chaque stade d'avancement dans les formations.

Également, il s'agit de déterminer l'apport de chacun des stades d'avancement analysés dans la construction de la dichotomie « nous-eux ». En d'autres mots, l'analyse vise à identifier si l'écart entre les attitudes des candidats à la profession policière et celles des autres étudiants se creuse à une étape précise de formation ou s'il augmente graduellement d'un stade d'avancement à l'autre. Pour ce faire, la méthode des doubles différences est mise à contribution. Essentiellement, l'analyse des doubles différences avec appariement par score de propension de type *kernel* pour données transversales à mesures répétées (*propensity score weighted difference-in-differences for repeated cross-sectional data*) se déroule en deux étapes. Dans un premier temps, il s'agit de procéder à l'appariement des répondants en formation policière à ceux qui leur ressemblent le plus du groupe des étudiants d'autres programmes en fonction d'un score de propension calculé à partir des six facteurs sociodémographiques et expérientiels pour chaque stade d'avancement dans les programmes d'étude. Cet appariement élimine la contribution du biais de sélection dans les scores moyens d'attitudes générales provenant des caractéristiques sociodémographiques et expérientielles des répondants

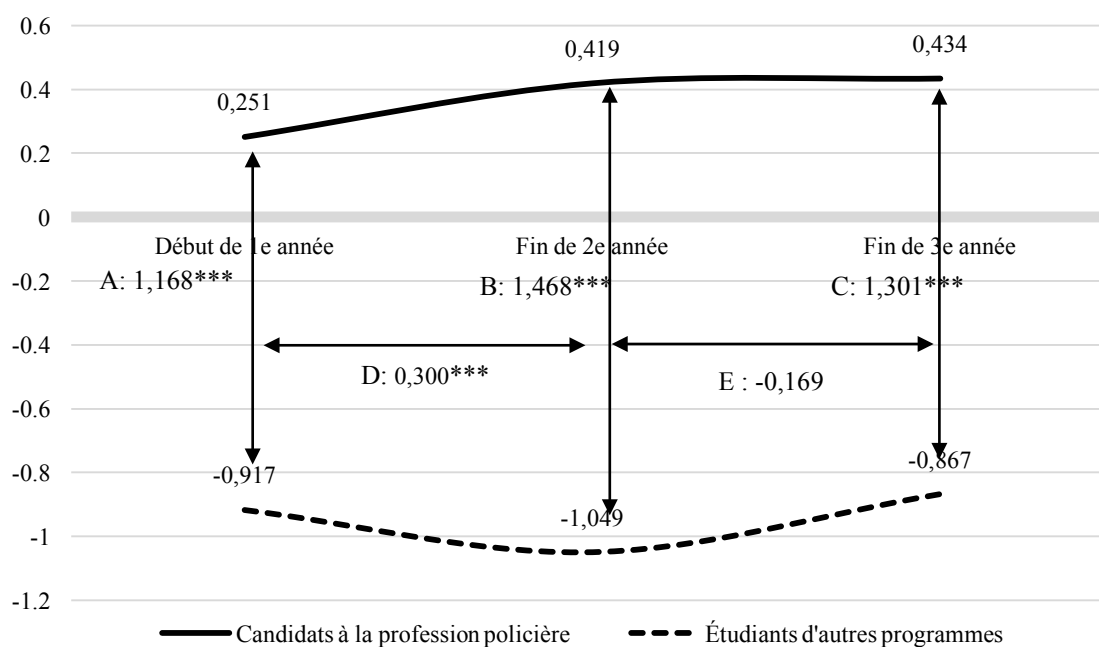
appartenant aux deux groupes à chaque stade d'avancement selon la logique présentée à la figure 23.

Après que la procédure d'appariement ait pris en compte au maximum le biais de sélection indirect provenant des facteurs sociodémographiques et expérientiels, le prochain stade de l'analyse vise à observer les nouvelles différences entre les moyennes des deux groupes à chaque stade d'avancement et de déterminer si l'écart entre les scores moyens d'attitudes générales des deux groupes en début de première année est différent de cet écart en fin de deuxième année et si ce dernier est différent de l'écart en fin de troisième année. En ayant contrôlé pour le biais de sélection indirect provenant des caractéristiques sociodémographiques et expérientielles grâce à l'appariement par score de propension, des écarts significatifs entre les différences de moyennes d'un stade d'avancement à l'autre révéleraient que les différences entre les scores moyens des deux groupes changent d'un stade d'avancement à l'autre ; si ces différences s'accroissent plus les groupes sont avancés dans leurs programmes de formation, il y aura lieu de conclure que la dissociation entre les attitudes des deux groupes augmente et que la dichotomie « nous-eux » gagne du terrain. Ces deux étapes ont été répétées deux fois pour comparer les écarts de moyennes selon deux dichotomies : 1) en début de première année (Policiers_1 VS Autres_1) et en fin de deuxième année de formation (Policiers_2 VS Autres_2), et 2) en fin de deuxième année (Policiers_2 VS Autres_2) et fin de troisième année d'études collégiales (Policiers_3 VS Autres_3). Les résultats de toutes ces analyses sont rassemblés et présentés à la figure 24, à la page suivante. Cinq résultats principaux y sont exprimés ; ceux-ci sont identifiés de A à E et associés aux explications qui s'y rapportent dans le texte.

En début de première année, l'analyse est parvenue à appairer 97,2% (420/432) des candidats à la profession policière (Policiers_1) avec 94,6% (366/387) des étudiants d'autres programmes (Autres_1). En fin de deuxième année, ces pourcentages sont de 99,1% (333/336) et de 95,4% (167/175), respectivement, pour les candidats à la profession policière (Policiers_2) et les étudiants d'autres programmes (Autres_2). Puis, en fin de troisième année, 83,7% (309/369) des candidats à la profession policière (Policiers_3) et 100% (39/39) des étudiants d'autres programmes (Autres_3) ont pu être appariés.

Le graphique linéaire au tableau 24, ci-dessous, présente les moyennes obtenues suite à l'appariement des répondants des deux groupes. Les divergences de scores moyens d'attitudes générales entre celles rapportées dans le graphique qui suit et celles présentées précédemment (voir figure 22) sont dues à l'appariement des répondants entre les groupes de candidats à la profession policière et d'étudiants d'autres programmes. Concrètement, l'appariement élimine la portion de l'écart des moyennes qui est due au biais de sélection associé au profil sociodémographique. Les résultats indiquent que malgré cela, l'écart des moyennes entre les candidats à la profession policière et les autres étudiants persistent à chaque stade d'avancement.

Figure 24 : Scores moyens d'attitudes générales pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement après appariement de type kernel par score de propension et résultats de l'analyse de doubles différences⁹¹



***= p < 0,001 **= p < 0,01 *= p < 0,05

⁹¹ Les résultats présentés sont basés sur la fonction epanechnikov de l'appariement kernel. Les mêmes analyses ont été effectuées à l'aide des quatre autres fonctions disponibles dans STATA : uniform, gaussian, biweight et tricube. Des résultats équivalents ont été observés sauf pour l'écart de -0,169 unité entre les différences de moyennes de 1,468 unités en fin de deuxième année (Résultat B) et de 1,301 unités en fin de troisième année (Résultat C). Dans ce cas précis, les fonctions epanechnikov, gaussian et biweight ont indiqué un écart marginalement significatif alors que les fonctions uniform et tricube ont révélé que cet écart était non-significatif. En raison de l'absence de consensus à cet effet, l'écart de -0,169 (Résultat E) a été considéré ici comme non-significatif.

Comme il avait été remarqué précédemment, pour les trois stades d'avancement dans les études considérés dans le présent projet, les candidats à la profession policière ont des attitudes plus positives face à la légitimité de la police que les étudiants d'autres programmes. En effet, l'écart de 1,168 unités (Résultat A) entre les scores moyens d'attitudes générales de ces deux groupes en début de formation est significatif ($p < 0,01$), ce qui est également le cas des écarts de 1,468 unités ($p < 0,01$) en fin de deuxième année d'études (Résultat B) et de 1,301 unités ($p < 0,01$) en fin de troisième année (Résultat C). L'appariement des répondants de différents groupes par scores de propension constitue un test robuste ; la persistance des conclusions suite à l'application de cette méthode statistique appuie le fait que ces différences d'attitudes ne sont pas uniquement dues au profil sociodémographique. En première année de formation, l'écart d'attitudes entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes semblent dû à deux effets de sélection distincts. D'une part, un biais de sélection qui provient du fait que les étudiants ayant un profil sociodémographique et expérientiel précis associé à des attitudes plus favorables à la police ont de plus fortes probabilités d'opter pour la formation policière (biais de sélection indirect provenant des caractéristiques sociodémographiques et expérientielles). D'autre part, un effet de sélection du programme de formation policière qui admet des étudiants ayant des attitudes plus favorables à la légitimité de la police, sans égard au profil sociodémographique des étudiants, est également à l'œuvre (effet de sélection direct associé aux attitudes elles-mêmes). Celui est basé sur le fait que, toutes choses étant égales par ailleurs, les étudiants ayant une meilleure perception de la légitimité de la police ont soit plus de chances d'opter pour la formation policière, soit plus de chance d'être sélectionnés par l'établissement d'enseignement pour entreprendre la formation policière – voire ces deux options à la fois. Les données utilisées dans cette thèse ne permettent pas de départager l'apport de ces deux processus de sélection.

Quantitativement, l'écart entre les deux groupes en début de première année de formation sans appariement des répondants était de 1,222 unités ; suite à l'appariement, cet écart est de 1,168 unités. L'appariement a donc permis de neutraliser 0,054 unité d'attitudes dues à un biais de sélection provenant du profil sociodémographique ; malgré cela, les scores d'attitudes générales des candidats à la profession policière (Policiers_1) et des étudiants d'autres

programmes (Autres_1) demeurent statistiquement différents à ce stade d'avancement, ce qui témoigne d'une dichotomie « nous-eux » entre les policiers et le public déjà présente dès l'entrée en formation policière.

En fin de deuxième année, l'écart des scores d'attitudes des candidats à la profession policière (Policiers_2) et des étudiants d'autres programmes (Autres_2) était avant l'appariement de 1,481 unités ; à la suite de celui-ci, il passe à 1,468. En comparant les deux groupes d'étudiants appariés en début de première année de formation et en fin de deuxième année, l'écart entre leurs différences d'attitudes est de 0,300 unité (Résultat D, figure 24). Concrètement, à profils sociodémographiques équivalents, les étudiants des deux groupes en début de première année de formation ont un écart entre leurs scores moyens d'attitudes de 1,168 unités (Résultat A, figure 24) alors que les attitudes de deux groupes, en fin de deuxième année, ont une différence de 1,468 unités (Résultat B, figure 24). L'écart entre ces deux différences de 0,300 unité est significatif ($p < 0,01$). Dès lors, lorsque l'on élimine le biais de sélection provenant du profil sociodémographique et expérientiel des répondants, l'écart des scores moyens d'attitudes générales entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes augmente de 0,300 unité ($p < 0,01$) entre le début de la première année et la fin de la deuxième année d'études, sans que cela soit attribuable à une baisse du score moyen d'attitudes chez les étudiants d'autres programmes (tel qu'expliqué par une analyse de variances simples à la page 187 de ce chapitre). À profils sociodémographiques et expérientiels équivalents, une dichotomie « nous-eux » associée aux attitudes générales face à la légitimité de la police est présente dès le début des programmes de formation ; une dissociation additionnelle de 0,300 unité de ces attitudes s'ensuit, entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de formation. Cette augmentation des attitudes générales face à la légitimité de la police chez les candidats à la profession policière est le fruit d'un processus de socialisation qui, comme le propose Van Maanen (1976), englobe l'effet de sélection associé à l'attitude elle-même à chaque stade d'avancement. Concrètement, soit la formation policière engendre l'évolution individuelle positive des attitudes chez une majorité de candidats à la profession policière par l'apprentissage formel, l'influence des pairs et l'effet de simple exposition, soit le contexte de la formation policière pousse certains étudiants à abandonner en

raison d'un décalage entre leurs attitudes et la culture professionnelle ; leur abandon ferait en sorte que leur score individuel ne tire plus la moyenne vers le bas, ce qui causerait une hausse du score moyen ; et pourquoi pas, l'évolution remarquée pourrait être une combinaison de ces deux explications.

En fin de troisième année, avant l'appariement, l'écart entre les scores des candidats à la profession policière (Policiers_3) et les étudiants d'autres programmes (Autres_3) était de 1,26 unité. Après l'appariement, cet écart a augmenté à 1,301. Ce résultat témoigne du fait que le biais de sélection indirect provenant du profil sociodémographique a un apport plus important dans le score d'attitudes générales en fin de troisième année de formation qu'en fin de deuxième année. De plus, il semblerait qu'aucune dissociation supplémentaire dans les attitudes générales ne survienne entre la fin de la deuxième année et la fin de la troisième année de formation policière. Concrètement, la comparaison entre les deux groupes de répondants en fin de deuxième année ainsi que ceux en fin de troisième année de formation indique que les différences entre les scores d'attitudes des deux groupes de 1,468 unités en fin de deuxième année (Résultat B, figure 24) et de 1,301 en fin de troisième année (Résultat C, figure 24) donnent lieu à un écart de ces différences de -0,169 unité (Résultat E, figure 24) ; celui-ci n'est pas significatif. Le chapitre de résultat précédent avait indiqué que les candidats à la profession policière en fin de deuxième et en fin de troisième année ne se distinguaient pas quant à leurs attitudes générales. Des analyses antérieures du présent chapitre ont témoigné de la même situation chez les étudiants d'autres programmes. Dès lors, la dichotomie « nous-eux » relative aux attitudes générales existe toujours en fin de troisième année de formation, mais celle-ci provient d'une persistance de la dissociation des attitudes survenues aux stades de formation préalable plutôt qu'à une dissociation supplémentaire ayant lieu entre la fin de la deuxième et la fin de la troisième années de formation.

Les analyses qui précèdent permettent de conclure qu'une dichotomie « nous-eux » relative aux attitudes générales face à la légitimité de la police entre les futurs policiers et les citoyens, caractéristique de la culture policière, existe déjà dès l'entrée en formation policière, avant même les premiers contacts avec le métier. Globalement, il semblerait que cette dichotomie « nous-eux » à l'étape de la formation policière soit le résultat d'un effort conjoint

du biais de sélection indirect associé aux profils sociodémographiques et expérientiels typiques des candidats à la profession policière et d'un processus de socialisation, qui engendrent une dissociation supplémentaire des attitudes générales entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes entre le début de la première année de formation et la fin de la deuxième année ; ce processus de socialisation englobe les apprentissages formels, les influences des pairs et les effets de simple exposition, mais aussi un effet de sélection direct associé aux attitudes elles-mêmes qui fait en sorte que, à profils sociodémographiques équivalents, les étudiants plus favorables à la police ont une plus grande probabilité de suivre la formation policière que ceux qui la considèrent moins légitime. En d'autres mots, un biais de sélection indirect provenant des facteurs sociodémographiques et expérientiels explique une certaine proportion des distinctions entre les attitudes générales face à la légitimité de la police des candidats à la profession policière et des autres étudiants aux trois stades de formation, parce que, d'entrée de jeu, les étudiants qui présentent ce profil sociodémographique et expérientiel ont à la fois plus de probabilité d'opter pour la formation policière et d'avoir des attitudes plus favorables à la police. En contrôlant pour ce biais, une dichotomie entre les attitudes générales des candidats à la profession policière et des étudiants d'autres programmes existe tout de même dès le début de la première année de formation. Une dissociation supplémentaire des scores d'attitudes générales est à l'œuvre entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de formation ; celle-ci est due, non pas à une diminution du score moyen d'attitudes générales chez les étudiants d'autres programmes, mais bien à une augmentation de ce score chez les candidats à la profession policière. Cette augmentation est le résultat d'un processus de socialisation qui engendre, d'une part, des transformations individuelles d'une majorité de candidats à la profession policière par des mécanismes d'apprentissages formels, d'associations aux pairs, d'effet de simple exposition, d'autre part, une sélection directe basée sur les attitudes elles-mêmes des candidats ayant des perceptions suffisamment favorables de la légitimité de la police pour rester dans ce programme d'étude.

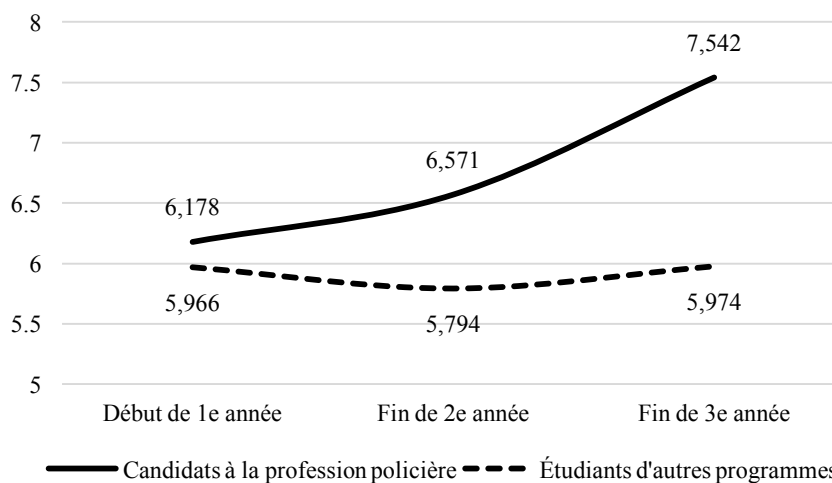
La stratégie d'analyse déployée dans la première section de ce chapitre a permis d'attester de l'existence d'une dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens — caractéristique centrale de la culture policière — ainsi que de comprendre sa mise en place dès

la formation policière en prenant en compte le biais de sélection indirect provenant du profil sociodémographique et expérientiel typique aux étudiants qui choisissent cette voie et sont admis dans cette formation. Les pages qui suivent se concentrent sur les scores moyens d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police, qui présentent une situation complètement différente.

5.2. Dissociation des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police

Tel qu'en font mention les statistiques descriptives présentées dans les premières pages de ce chapitre (tableau 13), les candidats à la profession policière, tous stades d'avancement dans la formation confondus, ont un score moyen d'attitudes spécifiques de 6,958. Pour les étudiants d'autres programmes, ce score moyen est de 5,917. L'absence de recoupement entre les intervalles de confiance des scores moyens des deux groupes suggère que ces différences sont statistiquement significatives. Un test de moyennes paramétriques à deux groupes ($t = -9,461$ $p < 0,001$) ainsi qu'un modèle de régression linéaire multiple ($b = 0,352$ $p < 0,01$; voir annexe 8- tableau 44) l'ont confirmé ; dès lors, les candidats à la profession policière sont plus favorables à l'emploi de la force par la police que les étudiants d'autres programmes. Comme c'était le cas précédemment pour les attitudes générales face à la légitimité de la police, la dichotomie « nous-eux » spécifique aux perceptions de l'emploi de la force entre les policiers et les citoyens est déjà perceptible dès la formation policière. La figure 25, ci-dessous, illustre la trajectoire des scores moyens d'attitudes spécifiques des candidats à la profession policière et des autres étudiants qui témoigne de la mise en place d'une dichotomie « nous-eux » au cours de la formation policière.

Figure 25 : Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes spécifiques pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes par stade d'avancement



Comme c'était le cas pour les attitudes générales, les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force évoluent selon des trajectoires différentes pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes au fil de leurs formations respectives. Les scores moyens d'attitudes spécifiques pour les candidats à la profession policière de première (Policiers_1), deuxième (Policiers_2) et troisième années (Policiers_3) — respectivement de 6,178, 6,571, et 7,542 — sont les mêmes que ceux rapportés au chapitre précédent. Les analyses bivariées et multivariées présentées avaient indiqué que les candidats à la profession policière des trois stades d'avancement se distinguent statistiquement entre eux quant à leurs scores moyens d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force (voir chapitre 4, section 4.1) ; les groupes de candidats à la profession policière plus avancés dans la formation sont plus favorables à l'emploi de la force par la police que leurs comparses plus novices. Il est par contre impératif, avant de pouvoir observer les contributions des processus de sélection et de socialisation dans l'adhésion graduelle des candidats à la profession policière à la culture professionnelle du métier qu'ils sont en voie d'exercer, d'écarter la possibilité que cette situation s'observe simultanément chez les étudiants collégiaux d'autres programmes. En d'autres mots, il s'agit de déterminer si les écarts d'attitudes spécifiques entre les plus avancés en formation et les plus novices sont le résultat d'un processus de maturation associée à la période d'émergence de l'âge adulte dans

laquelle se trouvent la plupart des étudiants considérés dans cette étude. Si tel n'est pas le cas et que seules les attitudes des candidats à la profession policière connaissent un tel portrait, des processus de sélection et de socialisation spécifique au contexte de la formation policière sont en cause.

À cet effet, la figure 25, à la page précédente, témoigne du fait que les étudiants d'autres programmes en début de première année (Autres_1) ont un score moyen d'attitudes spécifique de 5,966, en fin de deuxième année (Autres_2) de 5,794 et en fin de troisième année (Autres_3) de 5,974. Ces scores moyens varient très peu d'un stade d'avancement à l'autre. Pour vérifier statistiquement l'impression de stabilité dans ces scores, une analyse de variances simple (One-Way ANOVA) les comparant a été effectuée; celle-ci a révélé qu'aucune distinction significative n'existe entre ces scores moyens ($F= 0,757$ $p= 0,469$). L'analyse multivariée de régression linéaire multiple a généré ce même résultat en contrôlant pour les variables sociodémographiques et expérientielles (voir annexe 9- tableau 46). Dès lors, la hausse des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force remarquée chez les candidats à la profession policière n'est pas le résultat d'un processus généralisé de maturation qui survient chez la majeure partie de la population générale en phase d'émergence de l'âge adulte puisque de tels écarts entre les différents stades de formation ne s'observent pas chez les étudiants d'autres programmes. Il y a donc lieu de conclure qu'au fil des trois stades de formation, l'écart entre les scores moyens d'attitudes spécifiques des groupes de candidats à la profession policière et d'étudiants d'autres programmes se creuse, résultat probant de l'installation d'une dichotomie « nous-eux ». Toutefois, concrètement, à quel(s) stade(s) d'avancement celle-ci est en place ? À quel(s) moment(s) s'opère la dissociation entre les attitudes des futurs policiers et des autres étudiants ?

En observant uniquement les deux groupes d'étudiants en début de première année de leurs programmes de formation, la comparaison de leurs scores moyens d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force de 6,178 et 5,966 (voir figure 25 p. 203) indique que cette différence est marginalement significative ($t= 1,842$ $p < 0,1$). Par contre, des analyses supplémentaires de régressions linéaires multiples indiquent une absence d'effet du fait de suivre la formation policière sur le score d'attitudes spécifiques en contrôlant pour les facteurs

sociodémographiques et expérientiels (voir annexe 10- tableau 50) ; cette analyse révèle que, chez les étudiants en début de première année d'études, le fait d'être inscrit au programme de Techniques policières (Policiers_1) plutôt qu'à un autre programme de formation (Autres_1) n'a aucun effet sur le score d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police ($b = -0,132$ $p = 0,324$). En d'autres mots, en début de première année de formation, les candidats à la profession policière (Policiers_1) et les étudiants d'autres programmes (Autres_1) ont des scores moyens d'attitudes spécifiques équivalents. Ce résultat indique l'absence d'un effet de sélection avant l'entrée en formation policière qui ferait en sorte que les candidats à la profession policière seraient d'entrée de jeu plus favorables à l'emploi de la force par la police que les étudiants ayant choisi d'autres avenues professionnelles. Ce résultat est contraire aux attentes, comme les attitudes face à la légitimité de la police des futurs policiers, observées précédemment, étaient déjà plus positives que celles de leurs comparses d'autres programmes d'étude. Il semble donc a propos de conclure à l'absence de dichotomie « nous-eux » relative aux attitudes face à l'emploi de la force au moment de l'entrée en formation policière.

En fin de deuxième année de formation, une situation différente est observée. Même si une distinction significative s'observe entre les Policiers_2, qui ont un score moyen d'attitudes générales de 6,571, et les Autres_2, qui cotent, en moyenne, 5,794 à l'échelle d'attitudes spécifiques, par l'analyse bivariée ($t = 4,871$ $p < 0,001$), le modèle de régression linéaire multiple invalide ce résultat (voir annexe 10- modèle 51). En effet, l'analyse multivariée indique que, en fin de deuxième année de formation, le fait d'être inscrit au programme de techniques policières (Policiers_2) en comparaison à un autre programme d'études (Autres_2) n'a aucun impact sur le score d'attitudes spécifique ($b = 0,288$ $p = 0,132$). Le résultat bivarié était donc causé par le fait que le groupe des candidats à la profession policière a un profil général typique. En effet, les hommes ont une plus grande probabilité de faire partie du groupe de candidats à la profession policière que du groupe d'étudiants d'autres programmes et ceux-ci, comme l'indique le tableau 17 ci-dessous, ont des attitudes plus favorables à l'emploi de la force par la police que les femmes ($b = -0,596$ $p < 0,001$). La même situation s'observe pour les étudiants qui ont une expérience d'agent de sécurité qui aussi ont des attitudes face à l'emploi de la force par la police plus favorable ($b = 0,630$ $p < 0,01$). À l'inverse, le groupe d'étudiants d'autres programmes est

composé d'un plus grand pourcentage d'étudiants ayant déjà fait l'objet de force policière, qui sont moins favorables à l'emploi de la force que ceux qui n'ont jamais vécu ce genre d'expérience ($b = -1,003$ $p < 0,01$).

Tableau 17 : Régressions linéaires multiples évaluant les relations entre les facteurs sociodémographiques et expérimentiels et les attitudes spécifiques (VD) à chaque stade d'avancement sans égard au programme d'étude des répondants

	Modèle 17.1.1	Modèle 17.1.2	Modèle 17.1.3
= $p < 0,001$ **= $p < 0,01$ *= $p < 0,05$	Étudiants en début de première année n= 801 R² = 0,035	Étudiants en fin de 2^e année n= 505 R² = 0,089***	Étudiants en fin de 3^e année n= 407 R² = 0,062***
Sexe	-0,612***	-0,596***	-0,600**
Origine ethnique	-0,041	-0,401	-0,111
Statut d'emploi	0,090	0,135	0,205
Statut d'agent de sécurité	0,051	0,630**	0,450**
Proche policier	-0,029	-0,054	0,129
Victime force	-0,186	-1,003**	0,262

En contrôlant pour ces facteurs sociodémographiques et expérimentiels, aucune distinction entre les moyennes d'attitudes spécifiques des candidats à la profession policière (Policiers_2) et les étudiants d'autres programmes (Autres_2) n'existe. Ce résultat témoigne tout de même d'un biais de sélection de la formation policière basé sur les facteurs sociodémographiques et expérimentiels. Comme le groupe en fin de la deuxième année de formation policière est caractérisé par une plus grande proportion d'hommes, d'une plus grande proportion d'individus occupant ou ayant déjà occupé un emploi d'agent de sécurité ainsi que d'individus n'ayant jamais subi la force policière que le groupe des étudiants d'autres programmes, et que, par le fait même, ces caractéristiques sociodémographiques et expérimentielles sont associées à des attitudes plus favorables face à l'emploi de la force par la police, il y a lieu de conclure que ce stade de la formation policière sélectionne et/ou conserve des étudiants présentant ces caractéristiques. Dès lors, la dichotomie « nous-eux », présente à ce stade de formation, est le résultat, entre autres, d'un biais de sélection qui fait en sorte que la formation policière regroupe plus d'étudiants qui ont un profil sociodémographique et expérimentiel bien particulier, associé à des attitudes plus favorables face à l'emploi de la force par la police. Cette dichotomie « nous-eux » n'est pas complètement associée au fait que les candidats à la profession policière,

indépendamment de leurs caractéristiques personnelles, ont des attitudes plus favorables à l'emploi de la force par la police.

Finalement, en fin de troisième année de formation policière, une situation différente s'observe. Les scores moyens de 7,542 des candidats à la profession policière (Policiers_3) et de 5,974 des étudiants d'autres programmes (Autres_3) sont statistiquement différents ($t= 5,799$ $p < 0,001$), même que, le fait d'être un candidat à la profession policière, à ce stade d'avancement, augmente le score d'attitudes spécifique de 1,244 unités (voir annexe 10- modèle 52). La dichotomie « nous-eux » est présente à ce stade de formation.

Plusieurs dynamiques différentes à l'œuvre pendant la formation policière relativement aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force semblent donc avoir été mises en lumière dans les pages précédentes. Aucune distinction dans ces attitudes n'a été remarquée entre les candidats à la profession policière (Policiers_1) et les autres étudiants (Autres_1) en début de formation, ce qui suggère que la formation policière ne considère pas les attitudes face à l'emploi de la force comme critère dans son processus d'admission et/ou que les étudiants qui sont intéressés à entreprendre des études de Techniques policières ne sont pas plus favorables à l'emploi de la force par la police que ceux qui choisissent d'autres avenues professionnelles. Cependant, la distinction entre les scores moyens d'attitudes spécifiques des deux groupes en fin de deuxième année de formation s'explique non pas par la formation policière elle-même, mais bien par le fait que le groupe de candidats à la profession policière (Policiers_2) est composé d'une plus grande proportion d'hommes et une plus grande proportion d'étudiants ayant déjà occupé un emploi d'agent de sécurité, ceux-ci ayant, d'entrée de jeu, des attitudes plus favorables à l'emploi de la force par la police. Dès lors, entre le début de la première année de formation et la fin de la deuxième année, il se pourrait que les attitudes spécifiques évoluent positivement en raison d'une attrition spécifique chez les candidats à la profession policière faisant en sorte qu'une plus grande proportion d'hommes que de femmes ainsi qu'une plus grande proportion d'individus ayant une expérience d'agent de sécurité persistent dans la formation, soit parce qu'ils se sentent plus à leur place dans ce futur métier alors que les autres abandonnent ou parce qu'ils réussissent mieux alors que les autres ont peut-être plus tendance à ne pas être admis au prochain stade de formation. À cet effet, pour appuyer cette explication,

le tableau 18, ci-dessous, indique les proportions d'hommes et de femmes chez les candidats à la profession policière ainsi que ceux ayant une expérience d'agent de sécurité et ceux n'en ayant pas pour chaque stade d'avancement dans la formation policière. Les comparaisons sont effectuées à l'aide de tests de chi-carré.

Tableau 18 : Tableaux croisés et tests de chi-carré entre le stade d'avancement dans la formation et le sexe ainsi que le stade d'avancement dans la formation et le statut d'agent de sécurité pour les candidats à la profession policière

	Sexe (n= 1 137, $\chi^2= 10,97^{**}$, V de Cramer= 0,098)			Statut d'agent de sécurité (n= 1 133, $\chi^2= 121,67^{***}$, V de Cramer= 0,328)		
	Hommes	Femmes	Total	N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité	A déjà occupé un emploi d'agent de sécurité	Total
Début de première année de formation policière	63,0% (272)	37,0% (160)	432 (100%)	90,7% (389)	9,3% (40)	100% (429)
Fin de deuxième année de formation policière	70,5% (237)	29,5% (99)	336 (100%)	69,3% (233)	30,7% (103)	100% (336)
Fin de troisième année de formation policière.	73,4% (271)	26,6% (98)	100% (369)	56,5% (208)	43,5% (160)	100% (368)

Ce tableau illustre bien le fait qu'une relation statistiquement significative existe entre le stade d'avancement dans la formation policière et le sexe des candidats à la profession policière ($\chi^2= 10,97$ $p < 0,01$ V de Cramer 0,098). La proportion de femmes en début de première année de formation policière est plus élevée que la proportion de femmes en fin de deuxième année ($\chi^2= 4,85$ $p < 0,05$ Phi= -0,079) et, cette dernière est équivalente à la proportion de femmes en fin de troisième année ($\chi^2= 0,74$ $p= 0,40$ Phi= -0,032). Dès lors, l'attrition spécifique des femmes au programme de formation policière semble survenir principalement entre le début de la première année de formation et la fin de la deuxième année, ce qui cadre tout à fait pour expliquer la hausse des scores moyens d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police chez les groupes candidats en formation policière pendant cette période.

Le tableau 18, ci-dessus, témoigne aussi du fait qu'une relation statistiquement significative existe entre le stade d'avancement dans la formation policière et le statut d'agent de sécurité. En effet, les groupes plus avancés dans la formation policière ont une plus grande proportion d'étudiants occupant ou ayant occupé dans le passé un emploi d'agent de sécurité

($\chi^2= 121,67$ $p < 0,001$ V de Cramer= $0,328$). Ce résultat s'explique par le fait que les étudiants en formation policière ont tendance, une fois qu'ils ont manifesté la volonté de devenir policier, à accumuler des expériences pertinentes à ce domaine. Plus précisément, une plus grande proportion d'étudiants a déclaré avoir une expérience d'agent de sécurité en fin de deuxième année de formation policière qu'en début de première année ($\chi^2= 56\ 408$ $p < 0,001$ $\Phi= 0,272$) et une plus grande proportion d'étudiants en fin de troisième année de formation policière disent avoir déjà occupé un emploi d'agent de sécurité qu'en fin de deuxième année de formation ($\chi^2= 12,34$ $p < 0,001$ $\Phi= 0,132$). Ce résultat appuie le fait qu'en cours de formation policière, les jeunes ont tendance à occuper des emplois d'agents de sécurité pour s'immiscer avant leur diplomation dans un contexte professionnel qui s'apparente au métier de policier. Cette expérience peut contribuer à la hausse des scores moyens d'attitudes face à l'emploi de la force par la police en raison de la confrontation plus proximale des futurs policiers avec des situations où la force leur semble nécessaire. Ce résultat peut également suggérer que les étudiants qui ont une expérience d'agent de sécurité ont plus de probabilité de persister dans la formation policière, soit de leur plein gré parce qu'ils ont plus tendance à trouver que le métier de policier leur correspond, soit parce qu'ils ont de plus grandes probabilités de bien réussir et d'être admis aux étapes subséquentes.

Globalement, ces constats indiquent que la dichotomie « nous-eux » entre les futurs policiers en formation et les étudiants d'autres programmes semble apparaître entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de la formation policière. Lors de cette étape de formation, la dissociation entre le groupe des candidats à la profession policière et le groupe des étudiants d'autres programmes semble provenir du fait que le premier est composé en plus grandes proportions d'étudiants ayant des caractéristiques spécifiquement associées à des attitudes plus favorables à l'emploi de la force par la police ; comme cette distinction et ce biais de sélection n'étaient pas présents au stade d'avancement précédent, il y a lieu de croire que cette dissociation provient d'une attrition spécifique chez les candidats à la formation policière faisant en sorte que plus de femmes tout comme plus de répondants n'ayant pas entrepris un emploi d'agent de sécurité abandonnent le programme.

En somme, alors que l'écart d'attitudes spécifiques entre les futurs policiers en début de première année et ceux en fin de deuxième année de formation policière semble être le résultat d'un processus de sélection, les résultats observés en troisième année peuvent être le fruit d'un effort conjoint des processus de sélection et de socialisation sous-jacents à la formation. Théoriquement — et de coutume dans la littérature —, l'évolution des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police s'explique soit par un effet de sélection qui ferait en sorte que seuls les futurs policiers ayant des attitudes suffisamment favorables à l'emploi de la force par la police auraient la possibilité ou la volonté de poursuivre aux étapes subséquentes de formation, soit la formation policière engendre une évolution positive des attitudes par apprentissages formels, par l'association aux pairs et par l'effet de simple exposition ; agrégés à l'échelle du groupe, ces effets individuels engendrent la hausse des attitudes moyennes. L'étape d'analyse qui suit apporte une nuance à cette dichotomie théorique ainsi qu'un appui empirique à la contribution de divers mécanismes à l'évolution des attitudes spécifiques du groupe de candidats à la profession policière.

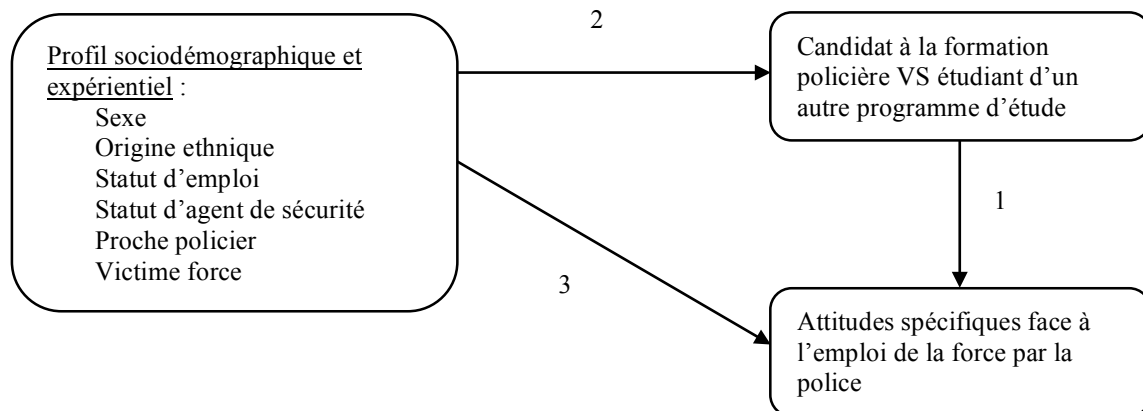
5.2.1. La formation policière comme maître d'œuvre d'une dichotomie « nous-eux » dans les perceptions du pouvoir d'emploi de la force

Les étapes d'analyse précédentes ont indiqué que la dichotomie « nous-eux » entre les futurs policiers et les étudiants d'autres programmes relativement aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police existe déjà dès la formation policière, mais que celle-ci n'est pas présente dès l'entrée en formation. Plutôt, elle s'observe à partir de la fin de la deuxième année de la formation policière en raison d'un biais de sélection qui fait en sorte qu'un profil d'étudiants associé à des attitudes plus favorables face à l'emploi de la force par la police constituent le groupe des candidats à la profession policière à ce stade de formation. La dissociation débute donc par ce biais de sélection. En fin de troisième année de formation, toutefois, la dichotomie « nous-eux » ne semble plus s'expliquer uniquement par ce biais de sélection puisqu'elle persiste toutes choses étant égales par ailleurs. Cette dissociation peut donc être le résultat de l'effort conjoint de trois processus distincts : 1) un biais de sélection causé par le profil sociodémographique et expérientiel spécifique des candidats à la profession policière

qui lui est aussi associé à des attitudes plus favorables face à l'emploi de la force par la police, 2) un effet de sélection basé sur les attitudes elles-mêmes qui fait en sorte que les répondants ayant des attitudes plus favorables à l'emploi de la force ont de plus grandes probabilités de faire partie du groupe des candidats à la profession policière que ceux ayant des scores d'attitudes plus faibles, et 3) un effet de socialisation qui cause une évolution positive des attitudes spécifiques chez les candidats à la profession policière entre la fin de la deuxième année et la fin de la troisième année de formation. La méthode des doubles différences avec appariement par scores de propension pour données transversales à mesures répétées (*propensity score weighted difference-in-differences for repeated cross-sectional data*) permet d'y voir plus clair.

Ce type d'analyse est basé sur deux comparaisons dichotomiques : les étudiants de première année (Policiers_1 + Autres_1) VS les étudiants de deuxième année (Policiers_2 + Autres_2), et les étudiants de deuxième année (Policiers_2 + Autres_2) VS les étudiants de troisième année (Policiers_3 + Autres_3). Pour chacune de ces comparaisons, les deux phases distinctes décrites précédemment sont exécutées : 1) l'appariement des répondants de chaque groupe en formation policière aux répondants d'autres programmes d'études du stade d'avancement équivalent à l'aide du score de propension calculé à partir des variables sociodémographiques et expérientielles, et 2) le recalcul des scores moyens et les comparaisons des différences entre eux. La logique sous-jacente permettant de justifier cet appariement — illustrée à la figure 26, à la page suivante — est la même que celle explicitée pour les attitudes générales.

Figure 26 : Schéma conceptuel du biais de sélection- Attitudes spécifiques face à l'emploi de la force



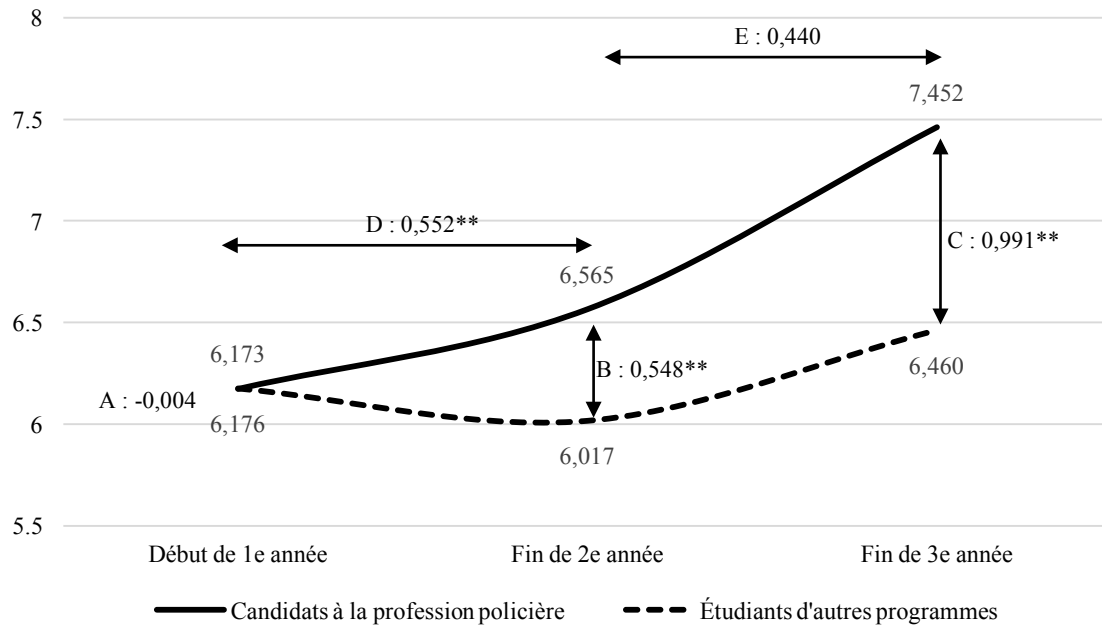
L'appariement des répondants est justifié si le contexte de recherche présente des influences triangulaires telles qu'illustrées au schéma ci-dessus. Le lien statistiquement significatif entre le fait d'être un candidat à la profession policière et le score d'attitudes spécifiques (flèche 1) est appuyé depuis les premières lignes de cette section de résultats, principalement en fin de deuxième et en fin de troisième années d'études. La relation entre les variables sociodémographiques et expérientielles et le choix d'un programme d'étude (flèche 2) a été abordée en plusieurs occasions depuis le début de ce chapitre. Les modèles de régression logistiques binaires présentés au tableau 15 à la page 193 indiquent que, en début de première année et en fin de deuxième année des programmes de formation, les hommes, les répondants d'origine canadienne/québécoise, ceux ayant une expérience d'agent de sécurité, ceux ayant au moins un proche qui exerce ou a exercé dans le passé le métier de policier et ceux qui n'ont jamais fait l'objet de force policière ont une plus grande propension à opter pour la formation policière. En fin de troisième année de formation, ce sont les hommes et les étudiants ayant une expérience d'agent de sécurité qui y sont le plus susceptibles. Finalement, pour qu'un biais de sélection provenant du profil sociodémographique et expérientiel typique des candidats à la profession policière influence les résultats quant aux différences de scores moyens d'attitudes spécifiques, il est indispensable que les caractéristiques sociodémographiques et expérientielles soient aussi liées aux scores d'attitudes spécifiques (flèche 3). Le tableau 17, à la page 206, a présenté trois modèles de régressions linéaires multiples qui en témoignent. Sans prendre en considération le fait que les répondants suivent ou non la formation policière, certains facteurs

sociodémographiques et expérientiels influencent le score d'attitudes spécifiques à chaque stade d'avancement. En début de première année de formation, les femmes sont moins favorables à la police que les hommes ($b = -0,612$ $p < 0,001$). En fin de deuxième année, les femmes sont toujours moins favorables à la police que les hommes ($b = -0,596$ $p < 0,001$) tout comme ceux qui ont déjà fait l'objet de force policière ($b = -1,003$ $p < 0,01$) ; à l'inverse, les étudiants qui ont une expérience d'agent de sécurité sont plus favorables à la police ($b = 0,630$ $p < 0,01$). Comme il a été indiqué précédemment, ces facteurs engendrent un biais de sélection puisque les étudiants qui présentent ces caractéristiques sont aussi plus susceptibles de suivre la formation policière en fin de deuxième année de formation. En fin de troisième année de formation, les hommes ($b = 0,600$ $p < 0,01$) et les étudiants ayant une expérience d'agent de sécurité ($b = 0,450$ $p < 0,01$) sont plus favorables à l'emploi de la force par la police. Ils sont aussi plus susceptibles d'opter pour la formation policière. Comme il a été remarqué précédemment, ce biais de sélection provenant des caractéristiques sociodémographiques et expérientielles n'explique pas la totalité du lien entre le choix du programme de formation et le score d'attitudes spécifique, mais il peut néanmoins avoir une contribution partielle. L'appariement par score de propension permet de neutraliser ce biais pour mieux comprendre les processus fondamentalement liés aux attitudes qui œuvrent à la mise en place de la dissociation résiduelle entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes. Celui-ci est nécessaire à tous les stades d'avancement.

La phase d'analyse suivante consiste à recalculer les scores moyens d'attitudes spécifiques en considérant l'appariement et à observer les écarts entre les différences de moyennes d'un stade d'avancement à l'autre.

L'appariement a réussi pour 1 634 des 1 738 répondants de la base de données utilisée pour générer les résultats de ce chapitre. Comme l'appariement est effectué à l'aide des six variables sociodémographiques et expérientielles, il est identique à celui effectué précédemment pour les analyses appliquées aux scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police. Le graphique linéaire présenté à la figure 27, à la page suivante, regroupe les résultats des deux étapes d'analyse des deux comparaisons dichotomiques.

Figure 27 : Scores moyens d'attitudes spécifiques pour les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes à chaque stade d'avancement après appariement de type kernel par score de propension et résultats de l'analyse de doubles différences⁹²



***= < 0,001 **= p < 0,01 *= p < 0,05

La figure 27 semble identique à la figure 25, mais les résultats qui y sont présentés sont considérablement plus robustes et écartent certaines hypothèses alternatives. Les différents résultats expliqués dans le texte qui suit sont identifiés de A à E.

En début de première année de formation, les analyses préalables avaient déjà indiqué que les candidats à la profession policière (Policiers_1) et les étudiants d'autres programmes (Autres_1) ne se distinguent pas quant à leurs attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police. Suite à l'appariement, ce résultat demeure : en début de formation, les candidats à

⁹² Les résultats présentés sont basés sur la fonction *epanechnikov* de l'appariement kernel. Les mêmes analyses ont été effectuées à l'aide des quatre autres fonctions disponibles dans STATA : *uniform*, *gaussian*, *biweight* et *tricube*. Des résultats équivalents ont été observés sauf pour l'écart de 0,445 unité entre les différences de moyennes de 0,548 unité en fin de deuxième année et de 0,997 unité en fin de troisième année. Dans ce cas précis, les fonctions *epanechnikov*, *uniform*, *biweight* et *tricube* ont indiqué un écart marginalement significatif alors que la fonction *gaussian* a révélé que cet écart est significatif. Face à l'absence de consensus à cet effet, l'écart de 0,445 a été considéré ici comme marginalement significatif.

la profession policière (Policiers_1) et les étudiants d'autres programmes (Autres_1) ont des attitudes équivalentes face à l'emploi de la force par la police (Résultat A, figure 27). Aucun effet de sélection ne semble donc exister à l'entrée en formation policière en ce qui a trait aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police, ni basé directement sur les attitudes elles-mêmes, ni lié au fait que certaines caractéristiques démographiques et expérientielles surreprésentées chez les candidats à la profession policière sont aussi associées à des attitudes plus favorables à l'emploi de la force. En d'autres mots, en début de formation, les candidats à la profession policière (Policiers_1) et les étudiants d'autres programmes (Autres_1) ont la même perception de l'emploi de la force par la police.

En fin de deuxième année de formation, il avait été déterminé précédemment qu'un biais de sélection indirect provenant du profil sociodémographique et expérientiel typique des candidats à la profession policière (Policiers_2) est responsable, ne serait-ce que partiellement, de l'écart des scores d'attitudes entre eux et les étudiants d'autres programmes (Autres_2) ; celui-ci s'expliquait par le fait que le groupe des candidats à la profession policière comporte une plus grande proportion d'hommes et d'étudiants ayant une expérience d'agent de sécurité, facteurs positivement associés à des attitudes plus favorables face à l'emploi de la force par la police. Suite à l'appariement, l'écart entre les scores moyens d'attitudes face à la légitimité de la police des deux groupes est de 0,548 unité (Résultat B, figure 27), alors qu'il était de 0,777 unité au préalable. En contrôlant pour le biais de sélection indirect en fin de deuxième année, la distinction entre les deux groupes persiste. Comme la différence des moyennes des deux groupes en début de première année est non-significative, mais quantifiée à -0,004 ; en fin de deuxième année, cette différence est de 0,548 unité. L'écart entre ces deux différences de 0,552 unité est statistiquement significatif ($p < 0,01$). Dès lors, la différence entre les scores d'attitudes spécifiques en fin de deuxième année est statistiquement plus grande que la différence entre ces scores en début de première année de formation. Il a été démontré plus tôt que les scores moyens d'attitudes spécifiques pour les étudiants d'autres programmes d'études sont stables au fil de leurs programmes de formation. Donc, la différence entre les scores des deux groupes en fin de deuxième année est le résultat d'une hausse des scores attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par rapport au stade d'avancement précédent qui n'est causée ni par un biais de sélection

indirect provenant des caractéristiques sociodémographiques des candidats à la profession policière, ni par une baisse du score moyen d'attitudes spécifique chez les étudiants d'autres programmes. Cet écart entre les attitudes est soit le fruit d'un effet de sélection direct qui fait en sorte que, à profils sociodémographiques égaux, les candidats à la profession policière qui ont un score d'attitudes spécifiques élevé face à l'emploi de la force ont de plus grandes probabilités de persister dans la formation policière, soit le résultat d'un effet de socialisation qui engendre une augmentation positive du caractère favorable de l'emploi de la force aux yeux des candidats à la profession policière par des mécanismes d'apprentissages formels, d'influences des pairs ou d'effet de simple exposition. Dans tous les cas, le processus de dissociation entre les candidats à la profession policière et les étudiants d'autres programmes s'enclenche entre le début de la première année et la fin de la deuxième année, en partie en raison d'un biais de sélection indirecte, d'un effet de sélection direct et d'un processus de socialisation. Relativement à l'aspect des attitudes face à l'emploi de la force, c'est à cette étape qu'apparaît la dichotomie « nous-eux » entre les (futurs) policiers et les citoyens.

En fin de troisième année de formation, avant la prise en compte du biais de sélection indirect associé aux caractéristiques sociodémographiques et expérientielles, l'écart entre les moyennes d'attitudes spécifiques des candidats à la profession policière (Policiers_3) et des étudiants d'autres programmes (Autres_3) était de 1,568 unités. L'appariement des répondants des deux groupes grâce au score de propension a réduit cet écart de 0,991 unité (Résultat C, figure 27). En éliminant le biais de sélection indirect provenant des caractéristiques sociodémographiques et expérientielles, la différence entre les moyennes des deux groupes en fin de deuxième année de formation policière est équivalente à la différence entre les moyennes de ces deux groupes en fin de troisième année de formation policière (Résultat E, figure 27). Donc, en fin de troisième année de formation, les candidats à la profession policière sont toujours plus favorables à l'emploi de la force que leurs collègues étudiants d'autres programmes; or, la différence entre ces deux groupes est de la même ampleur que celle des groupes en fin de deuxième année de formation. L'écart d'attitudes entre les futurs policiers et les autres étudiants persiste en fin de troisième année de formation - sans que cela soit le résultat

d'une hausse du score moyen d'attitudes spécifiques chez les étudiants d'autres programmes - mais cesse de se creuser davantage.

Les quatre étapes de la stratégie d'analyse appliquées séparément aux scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police et aux scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police ont permis de tirer quelques constats globaux quant à la dissociation entre les attitudes des candidats à la profession policière et des étudiants d'autres programmes, ce qui approfondit les connaissances en regard à l'installation de la dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens, caractéristique centrale de la culture policière. La dichotomie « nous-eux » s'est révélée être présente dès la formation policière, avant même que les futurs policiers n'aient leurs premiers contacts avec le métier. Les candidats à la profession policière, sans égard à leur stade d'avancement, sont plus favorables à la police et à son pouvoir d'emploi de la force que les étudiants d'autres programmes. Ce résultat implique donc que la dissociation entre les attitudes des policiers et celles des citoyens s'amorce avant l'entrée officielle dans la profession, avant même l'embauche et les premiers contacts avec le métier sur le terrain. Des analyses subséquentes subdivisées par stade d'avancement dans les programmes de formation ont permis, d'une part, de confirmer la présence de cette dichotomie « nous-eux » dès la formation policière en appuyant le fait que l'évolution positive des attitudes des futurs policiers remarquée au chapitre précédent n'est pas le fruit d'un processus général de maturation au travers duquel passent tous les individus en période d'émergence de l'âge adulte puisque les étudiants d'autres programmes, appartenant plus ou moins à la même tranche d'âge, ne connaissent pas une hausse positive équivalente de leurs scores moyens d'attitudes au fil de leurs études.

D'autre part, ces analyses approfondies pour chaque stade d'avancement ont également permis d'identifier à quel moment s'amorce la dissociation des attitudes des futurs policiers de celles des autres étudiants. Il semblerait que la dichotomie « nous-eux » relative aux attitudes générales face à la légitimité de la police et celle associée aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police soient le résultat de trajectoires de dissociation distinctes. En effet, la dichotomie « nous-eux » relative aux attitudes générales face à la légitimité de la police existe déjà dès l'entrée en formation puisque les scores d'attitudes générales des deux groupes se distinguent déjà statistiquement en début de première année de formation ; un biais de

sélection indirect associée aux caractéristiques sociodémographiques et expérientielles est en partie à l'œuvre, ainsi qu'un effet de sélection direct relatif aux attitudes elles-mêmes. Ce résultat indique qu'admis en formation policière sont des étudiants qui perçoivent déjà la police comme plus légitime que la majorité des citoyens. En ce qui concerne les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police, en considérant ou non le biais de sélection indirect provenant des caractéristiques sociodémographiques, les candidats à la profession policière et les autres étudiants ont des scores équivalents en début de formation. Ainsi, les perceptions face à l'emploi de la force n'ont aucune incidence sur le fait d'entreprendre ou non la formation policière, que ce soit par choix ou par opportunité d'admission.

En fin de deuxième année de formation, la dissociation s'intensifie en ce qui concerne les attitudes générales face à la légitimité de la police ; elle s'amorce relativement aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police. Celle-ci est présente dans les deux cas malgré la neutralisation du biais de sélection indirect provenant des caractéristiques sociodémographiques et expérientielles. Cette dissociation n'est pas non plus le fruit d'une baisse des scores moyens d'attitudes chez les étudiants d'autres programmes puisque ceux-ci sont stables à tous les stades. Dès lors, une sélection directe basée sur l'attitude elle-même et/ou un effet de socialisation sont à l'œuvre.

Puis, en fin de troisième année de formation, une stabilité a été remarquée entre les différences de scores moyens d'attitudes générales face à la légitimité de la police des deux groupes, ce qui veut dire que la dichotomie « nous-eux » présente à ce stade est le résultat d'une simple transposition de ce qui s'était déjà présenté au stade précédent ; la dissociation ne s'est donc pas accentuée ni résorbée entre la fin de la deuxième année et la fin de la troisième année de formation. La même situation a été observée pour les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force.

Les analyses présentées ici apportent appui à l'argument du chapitre précédent comme quoi la socialisation professionnelle survenant lors de la formation policière permet le développement du *power-holder legitimacy*, tout en leur accordant plus de rigueur méthodologique. Il a été observé que les écarts d'attitudes face à la légitimité de la police entre les plus avancés en formation policière et les plus novices sont propres aux policiers en

formation et ne sont donc pas l'issue d'un processus de maturation qui survient chez tous les jeunes en phase d'émergence de l'âge adulte (Arnett, 2014, 2000), les étudiants d'autres programmes ne présentant pas des écarts équivalents entre les différents stades de formation.

Ceci étant dit, jusqu'ici, les étapes de compréhension de l'apport de la formation policière dans le processus de socialisation des futurs policiers ont été réalisées en vase clos pour les attitudes générales face à la légitimité de la police et les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force. Toutefois, l'opérationnalisation des concepts à la base de cette étude suggère que les deux mesures d'attitudes sont associées à un concept global — la légitimité de la police — mesuré à un degré d'abstraction général et un spécifique. Dès lors, le chapitre qui suit propose d'observer si la formation policière contribue à l'uniformisation de ces deux dimensions de la légitimité de la police chez les futurs policiers.

CHAPITRE 6

UNIFORMISATION ?

Les deux précédents chapitres ont conclu que, dans l'ensemble, les futurs policiers en formation sont plus favorables à la légitimité de la police et son pouvoir d'emploi de la force en fin de formation policière qu'en début. En cours de route, ces attitudes ont également tendance à s'homogénéiser. Les comparaisons avec les trajectoires d'évolution des scores moyens d'attitudes générales et spécifiques d'étudiants d'autres programmes ont permis de constater que ces différences de scores moyens sont propres aux futurs policiers en formation et ne sont pas le fruit d'un processus de maturation généralisé à la majorité des étudiants en période d'émergence de l'âge adulte.

Ces résultats se rapportent aux attitudes générales face à la légitimité de la police et aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force étudiées en vase clos. Pourtant, l'étude est basée sur le présupposé que les attitudes générales et les attitudes spécifiques sont deux dimensions d'un même concept, soit la perception de la légitimité de la police. Selon cette logique, ces deux dimensions devraient être, du moins partiellement, associées. La recension des écrits a fait état de plusieurs travaux pointant vers le fait que les dimensions générales et spécifiques d'un même objet d'attitude ne sont pas parfaitement associées (Applegate et al., 1996 ; Brandl et al., 1994 ; Schafer, 2002). Qui plus est, Brandl et ses collègues (1994) ont expliqué que la majorité des études sur les perceptions qu'ont les citoyens de la police ont observé comment les perceptions spécifiques à une intervention influencent les attitudes générales face à la police ; toutefois, en suivant une logique de renforcement cyclique et d'influences, ils argumentent que la relation inverse peut aussi être pertinente. Dans ce contexte, ils ont proposé d'observer comment les attitudes générales face à la police qu'ont les citoyens influencent leurs perceptions d'interventions spécifiques. L'objectif de ce troisième chapitre de résultats est d'appliquer cette idée au *power-holder legitimacy* perçu par les futurs policiers en formation et de documenter la structure relationnelle des attitudes générales face à la légitimité de la police et des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force chez cette population à différents stades d'avancement dans la formation policière. Globalement, il s'agit de répondre à la question suivante : quelle est

l'influence des attitudes générales face à la légitimité de la police sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force chez les futurs policiers en formation ? La construction du questionnaire utilisé pour la collecte des données de cette thèse endosse cette logique causale (voir chapitre de méthodologie pour de plus amples explications) : les participants ont répondu aux questions d'attitudes générales avant de voir les capsules vidéo et de remplir les questions d'attitudes spécifiques.

Brandl et ses collègues (1994) ont remarqué une bonne cohérence entre les attitudes générales qu'ont les citoyens face à la police et leurs perceptions d'une intervention spécifique, ce qui suggère l'absence d'une dualité d'opinion. L'association n'est toutefois pas parfaite. Également, ces travaux sont dépourvus d'une dimension temporelle, ce qui ne permet pas à Brandl et ses collègues (1994) de considérer le caractère évolutif de la cohérence dans les attitudes générales et spécifiques ; en d'autres mots, la cohérence remarquée entre les attitudes générales et spécifiques est-elle le fruit d'un processus d'uniformisation ou est-elle stable dans le temps ? Ce questionnement revêt toute son importance dans un contexte de formation et de socialisation où des changements d'attitudes sont attendus. Dès lors, l'objectif de ce chapitre de résultats est de pousser la réflexion un peu plus loin et d'examiner le rôle de la formation policière dans la construction de la structure relationnelle des attitudes générales face à la légitimité de la police et des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force chez les futurs policiers en formation. Ultiment, il est question de déterminer si l'influence des attitudes générales sur les attitudes spécifiques est constante d'un stade d'avancement à l'autre dans la formation policière. Un processus d'uniformisation sera observé si la force de la relation entre l'attitude générale et l'attitude spécifique s'intensifie au cours de la formation policière. Une dissociation surviendra si, à l'inverse, la force de la relation entre les attitudes générales et spécifiques diminue.

La justification de l'objectif de ce troisième chapitre est double. D'une part, les analyses permettront de comprendre la structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques des futurs policiers en formation et de déterminer si la cohérence entre les attitudes générales et spécifiques à l'égard de la police remarquée chez les citoyens par Brandl et ses collaborateurs (1994) est présente de façon équivalente chez ceux qui aspirent à faire partie de la communauté

policière. D'autre part, l'atteinte de cet objectif permettra d'examiner les différences de cette structure relationnelle des attitudes pour ceux à différents stades d'avancement dans la formation policière. En d'autres mots, les résultats de ce chapitre permettront de déterminer si les futurs policiers en début de formation ont des attitudes générales et spécifiques cohérentes alors que ceux plus longuement socialisés présentent une dualité d'opinions ou si, inversement, les futurs policiers en début de formation ont une dualité d'opinions alors que ceux plus avancés dans le programme de formation se montrent plus cohérents dans leurs attitudes. Ces résultats permettront de conclure si, sous-jacent à la formation policière, existe un processus d'uniformisation ou de dissociation des attitudes générales et spécifiques. En toute logique, il y aurait lieu de croire à une uniformisation des attitudes générales et spécifiques au long de la formation policière : plus les étudiants futurs policiers sont confrontés aux pouvoirs de la police dans la société et sont amenés à développer leur *power-holder legitimacy*, plus ils reconnaissent, jusqu'à un certain point, le bien-fondé de son pouvoir d'employer la force. Les pages qui suivent fournissent une vérification de cette hypothèse chez les futurs policiers en formation. Puis, pour isoler l'effet de la formation policière d'un processus de maturation général, les résultats sont comparés à ceux obtenus chez les étudiants d'autres programmes.

6.1 La formation policière réduit-elle la dualité d'opinions ?

Avant tout, pour observer la structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques et ses distinctions à différents stades de formation, la base de données des futurs policiers en formation (n = 1 494) est mise à contribution : 28,9% (432) des participants sont des futurs policiers en début de première année de formation (Policiers_1), 22,5% (336) sont en fin de deuxième année (Policiers_2), 24,7% (369) sont en fin de troisième année (Policiers_3) et 23,9% (357) sont des aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ). À titre de rappel, les statistiques descriptives de l'échantillon total et des sous-groupes à chaque stade d'avancement dans la formation policière sont présentées au tableau 2 du chapitre de méthodologie (pp. 130-132).

La stratégie d'analyse déployée pour atteindre l'objectif de ce chapitre se déroule en cinq temps. Premièrement, il s'agit de déterminer, chez les futurs policiers en formation sans égard

au stade d'avancement, si l'attitude générale a un impact sur l'attitude spécifique. Pour ce faire, les résultats de corrélations bivariées et d'une régression linéaire multiple avec le score d'attitudes générales comme variable indépendante et le score d'attitudes spécifiques comme variable dépendante, sont présentés. Deuxièmement, l'échantillon total est subdivisé par stade d'avancement pour permettre l'analyse de la représentation visuelle des scores moyens d'attitudes générales et spécifiques pour les étudiants en formation policière grâce à des graphiques linéaires. Troisièmement, il est question d'examiner l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique à chaque stade d'avancement grâce à quatre corrélations bivariées et quatre modèles de régressions linéaires multiples. Quatrièmement, il s'agit de comparer les effets de l'attitude générale sur l'attitude spécifique d'un stade d'avancement à l'autre grâce à des modèles de régressions linéaires multiples avec effets d'interactions. Cinquièmement, des modèles de régressions logistiques permettent de déterminer si les candidats à la profession policière ont plus de probabilités d'avoir des attitudes générales face à la légitimité de la police et spécifiques face à l'emploi de la force uniformes que les étudiants d'autres programmes.

La corrélation entre l'attitude générale et l'attitude spécifique chez les futurs policiers en formation, sans prise en compte du stade d'avancement, est quantifiée à $r = 0,202$ ($p < 0,001$), ce qui indique une relation positive faible entre les scores d'attitudes générales et spécifiques. Le tableau 19, à la page suivante, présente les résultats d'une régression linéaire multiple évaluant l'impact de l'attitude générale sur l'attitude spécifique chez les futurs policiers en formation, tous stades d'avancement confondus, en contrôlant pour les facteurs sociodémographiques et expérientiels. La démonstration du respect des postulats d'absence de multicollinéarité et d'homoscédasticité est présentée à l'annexe 11- tableau 53 et figure 54.

Tableau 19 : Régression linéaire multiple avec score d'attitudes spécifiques en variable dépendante pour les futurs policiers (n= 1 494) en formation sans prise en compte du stade d'avancement

	b	Beta
N= 1 473 R ² = 0,115***		
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,532	0,173***
Sexe	-0,526	-0,138***
Origine ethnique	0,001	0,000
Statut d'emploi	0,330	0,086**
Statut d'agent de sécurité	0,682	0,186***
Proche policier	-0,083	-0,023
Victime force	0,268	0,027
* = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001		

Les résultats de l'analyse indiquent que le score d'attitudes générales est positivement associé au score d'attitudes spécifiques pour les futurs policiers en formation de sorte que pour chaque augmentation d'une unité d'attitudes générales, le score d'attitudes spécifique augmente de 0,532 unité ($p < 0,001$). Les résultats témoignent aussi du fait que, en contrôlant pour le score d'attitudes générales des répondants, le sexe, le statut d'emploi et le statut d'agent de sécurité influencent aussi le score d'attitudes spécifiques. Alors que le statut d'agent de sécurité a l'influence la plus importante sur le score d'attitudes spécifiques chez les futurs policiers en formation (Beta= 0,186 $p < 0,001$), le score d'attitudes générales joue un rôle crucial dans l'explication du score d'attitudes spécifiques (Beta= 0,173 $p < 0,001$), plus important encore que le rôle du sexe (Beta= -0,138 $p < 0,001$). Dès lors, lorsque l'on questionne des futurs policiers en formation sur ce qu'ils pensent de l'emploi de la force par la police dans les capsules vidéo utilisées pour la collecte de données de cette thèse, ils auront une plus grande propension à juger approprié l'emploi de la force par la police s'ils ont des attitudes générales plus favorables face à la légitimité de la police. Par contre, c'est à se demander si cette cohérence dans les attitudes est constante tout au long de la formation policière ou si celle-ci fluctue en fonction de stade d'avancement. Avant d'examiner cet aspect, la même analyse doit être reproduite sur l'échantillon des étudiants d'autres programmes (n= 601).

Pour les étudiants d'autres programmes, la corrélation entre les attitudes générales et les attitudes spécifiques est de $r = 0,287$ ($p < 0,001$). Comme montré au tableau 20, à la page suivante, pour chaque augmentation d'une unité à l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police, le score d'attitudes spécifiques augmente de 0,623 unité ($p < 0,001$) chez

les étudiants d'autres programmes (voir annexe 11- tableau 58 et figure 59 pour démonstration du respect des postulats d'absence de multicollinéarité et d'homoscédasticité).

Tableau 20 : Régression linéaire multiple avec scores d'attitudes spécifiques en variable dépendante pour les étudiants d'autres programmes (n= 601) sans prise en compte du stade d'avancement

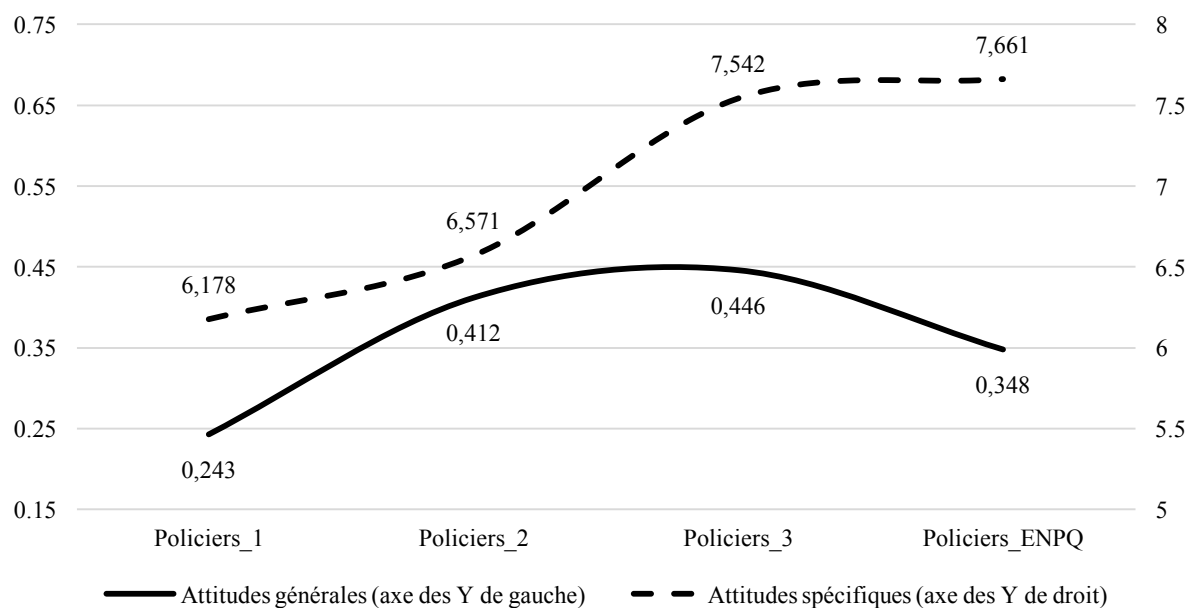
N= 591 R ² = 0,087***	b	Beta
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,623	0,290***
Sexe ⁹³	-0,364	-0,088*
Origine ethnique	-0,084	-0,016
Statut d'emploi	0,071	0,019
Statut d'agent de sécurité	-0,176	-0,021
Proche policier	-0,103	-0,030
Victime force	-0,153	-0,027
* = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001		

La situation constatée chez les étudiants d'autres programmes est, jusqu'à présent, similaire à celle observée chez les futurs policiers en formation : l'attitude générale face à la légitimité de la police influence — avec une ampleur modérée — l'attitude spécifique face à l'emploi de la force.

Les scores moyens d'attitudes générales et spécifiques ont déjà été étudiés par stades d'avancement dans les deux chapitres précédents pour en évaluer les écarts, l'homogénéisation et la dissociation au cours de la formation policière. Suivant une logique intégrative, la figure 28, à la page suivante, rapporte ces scores dans un même graphique linéaire. Pour les futurs policiers en formation, tous stades d'avancement confondus, l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police varie, en théorie, de -1,347 à 1,620 ; l'échelle d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force, quant à elle, s'étend de 3 à 12. Il y a lieu de préciser que, pour que les scores de ces deux échelles soient représentés dans un seul et même graphique linéaire, il est nécessaire de créer un graphique à deux axes des Y ; dès lors, dans la figure qui suit, les scores moyens d'attitudes générales (ligne pleine) des futurs policiers en formation se rapportent à l'axe des Y de gauche et leurs scores moyens d'attitudes spécifiques (ligne pointillée) se réfèrent à l'axe des Y de droite.

⁹³ RAPPEL : Voir le tableau de statistiques descriptives (Tableau 2) du chapitre de Méthodologie (pp. 130 à 132) pour connaître la codification des six variables sociodémographiques et expérientielles dichotomiques.

Figure 28: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales et spécifiques par stade d'avancement pour les futurs policiers en formation (n= 1 494)



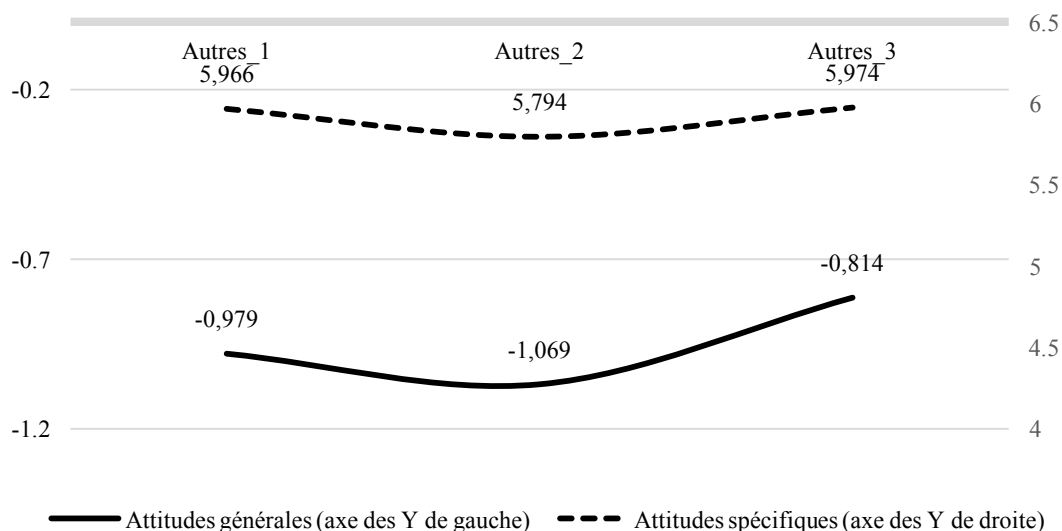
En guise de rappel, les comparaisons de moyennes (One-way ANOVA) et analyses de régressions linéaires multiples présentées au premier chapitre de résultats avaient dévoilé que les scores d'attitudes générales (ligne pleine) des étudiants en formation policière en début de première année de formation (Policiers_1) sont statistiquement plus faibles que ceux des futurs policiers en fin de deuxième année (Policiers_2) et en fin de troisième année (Policiers_3). Les futurs policiers en fin de deuxième année (Policiers_2) et en fin de troisième année (Policiers_3) ont des scores moyens d'attitudes générales équivalents. Les aspirants policiers de l'ENPQ ne se distinguent pas ni des futurs policiers en fin de troisième année (Policiers_3), ni futurs policiers en début de première année de formation (Policiers_1) quant à leurs attitudes générales face à la légitimité de la police. Dès lors, ces comparaisons entre les groupes ont permis de conclure que les scores d'attitudes générales face à la légitimité augmentent entre le début de la première année de formation (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2), sont

stables de ce moment jusqu'à la fin de la troisième année (Policiers_3) et diminuent légèrement par la suite jusqu'au séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

En ce qui concerne les attitudes spécifiques (ligne pointillée), les analyses bivariées et multivariées préalablement présentées avaient indiqué que les scores des futurs policiers en début de première année de formation (Policiers_1) étaient significativement plus faibles que ceux des étudiants en fin de deuxième année (Policiers_2) et que ces derniers étaient significativement plus faibles que ceux des futurs policiers en fin de troisième année de formation (Policiers_3). Par contre, dès ce moment, une stabilité des attitudes spécifiques a été remarquée jusqu'au séjour à l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ). Ces résultats permettent d'avancer que les attitudes générales (ligne pleine) et spécifiques (ligne pointillée) augmentent entre le début de la première année (Policiers_1) et la fin de la deuxième année de formation policière (Policiers_2). Par la suite, alors que les premiers se stabilisent entre la fin de la deuxième année (Policiers_2) et la fin de la troisième année (Policier_3), les secondes continuent d'augmenter jusqu'en fin de troisième année (Policiers_3). Lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ), les scores d'attitudes générales diminuent alors que les scores d'attitudes spécifiques se stabilisent.

Le graphique linéaire présenté à la figure 29, à la page suivante, rapporte les scores moyens d'attitudes générales et spécifiques par stade d'avancement pour les étudiants d'autres programmes. Des analyses préalables ont déjà conclu que les scores d'attitudes générales des étudiants d'autres programmes ne se distinguent pas d'un stade d'avancement à l'autre, de même pour les scores d'attitudes spécifiques.

Figure 29: Graphique linéaire des scores moyens d'attitudes générales et spécifiques par stade d'avancement pour les étudiants d'autres programmes (n= 601)



Cela dit, les comparaisons de scores moyens qui constituent le cœur des résultats de la thèse jusqu'à présent laissent maintenant place à des comparaisons individuelles. À chaque stade d'avancement, les scores d'attitudes générales et d'attitudes spécifiques de chacun des participants sont mis en relation grâce à des corrélations et des régressions linéaires multiples. Les futurs policiers en début de formation (Policiers_1) font preuve d'incohérence — ou de dualité d'opinion. — entre leurs scores d'attitudes générales et spécifiques puisque ces deux perceptions n'entretiennent pas de relation statistique ; en effet, l'attitude générale face à la légitimité de la police, à ce stade de formation, n'influence en rien l'attitude spécifique face à l'emploi de la force par la police ($r= 0,056$ $p = 0,241$), ce qui laisse croire que, pour ces novices, la légitimité globale de la police et l'emploi de la force sont deux aspects distincts. Par contre, les étudiants en fin de deuxième année de formation policière et ceux en fin de troisième année présentent un lien statistiquement significatif entre leurs attitudes générales face à la légitimité de la police et leurs attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police (respectivement, $r= 0,268$ $p < 0,001$ et $r= 0,267$ $p < 0,001$) ; pour ces deux stades d'avancement, les scores d'attitudes générales et spécifiques entretiennent des relations positives et modérées, ce qui veut dire que les futurs policiers qui ont des attitudes générales plus favorables à la légitimité de la

police tendent aussi à avoir des attitudes spécifiques plus en accord avec l'emploi de la force par la police. Pour les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), cette relation positive existe toujours, mais celle-ci semble s'être affaiblie ($r = 0,154$ $p < 0,01$).

Dans un deuxième temps, des analyses multivariées de régressions linéaires multiples apportent robustesse à ces constats et permettent de quantifier l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques. Les résultats de ceux-ci sont présentés au tableau 21, ci-dessous. La démonstration du respect des postulats d'absence de multicollinéarité et d'homoscédasticité figure à l'annexe 11- tableaux 54 à 57.

Tableau 21: Modèles de régressions linéaires multiples pour observer l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques à chaque stade d'avancement pour les futurs policiers en formation

* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$	Modèle 21.1.1		Modèle 21.1.2		Modèle 21.1.3		Modèle 21.1.4	
	Policiers_1 n= 421 $R^2 = 0,067^{***}$		Policiers_2 n= 333 $R^2 = 0,131^{***}$		Policiers_3 n= 368 $R^2 = 0,095^{***}$		Policiers_ENPQ n= 351 $R^2 = 0,047^*$	
	b	Beta	B	Beta	b	Beta	b	Beta
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,071	0,024	0,745	0,234^{***}	0,708	0,263^{***}	0,364	0,136^*
Sexe	-0,793	-0,231^{***}	-0,614	-0,155^{**}	-0,218	-0,059	-0,387	-0,124^*
Origine ethnique	-0,161	-0,021	0,538	0,048	-0,321	-0,035	0,124	0,017
Statut d'emploi	0,108	0,029	0,291	0,059	0,392	0,082	0,147	0,050
Statut d'agent de sécurité	0,234	0,041	0,501	0,128^*	0,275	0,083	0,107	0,037
Proche policier	0,063	0,019	-0,165	-0,045	0,107	0,032	-0,153	-0,053
Victime force	0,643	0,059	-0,585	-0,058	0,193	0,026	-0,283	0,033

Les résultats multivariés appuient ceux découlant des analyses de corrélations bivariées : le score d'attitude générale n'a aucune influence sur le score d'attitudes spécifique en début de première année de formation (Policiers_1 ; $b = 0,071$ $p = 0,627$), mais y est statistiquement lié en fin de deuxième année de formation (Policiers_2 ; $b = 0,745$ $p < 0,001$), en fin de troisième année (Policiers_3 ; $b = 0,708$ $p < 0,001$) et lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ ; $b = 0,364$ $p < 0,05$). En fin de deuxième année de formation (Policiers_2), chaque augmentation d'une unité d'attitudes générales engendre une augmentation de 0,745 unité du score d'attitudes spécifiques. En fin de troisième année (Policiers_3), chaque augmentation d'une unité du score d'attitudes générales est associée à une augmentation de

0,708 unité du score d'attitudes spécifiques. Finalement, pour les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ), une augmentation de 0,364 unité du score d'attitudes spécifiques découle d'une augmentation d'une unité du score d'attitudes générales. En outre, les coefficients Betas indiquent que pour les répondants en fin de deuxième année de formation policière, en fin de troisième année et en séjour à l'École nationale de police du Québec, le score d'attitudes générales a l'influence la plus importante sur le score d'attitudes spécifique des sept variables incluses dans les modèles. Néanmoins, à tous les stades d'avancement, les relations entre l'attitude générale et l'attitude spécifique demeurent assez faibles.

Pour les groupes « contrôle », en début de première année de formation (Autres_1), la relation entre les scores d'attitudes générales et les scores d'attitudes spécifiques pour les étudiants d'autres programmes est positive et modérée ($r = 0,260$ $p < 0,001$). En fin de deuxième année (Autres_2), une situation similaire s'observe ($r = 0,354$ $p < 0,001$). Dès lors, pour ces deux stades d'avancement, d'ordinaire, les étudiants qui ont des scores d'attitudes générales plus élevés ont aussi des scores d'attitudes spécifiques plus élevés. Cependant, en fin de troisième année de formation (Autres_3), la relation entre les scores d'attitudes générales et les scores d'attitudes spécifiques est non-significative ($r = 0,259$ $p = 0,112$). Des analyses multivariées de régressions linéaires multiples, présentées au tableau 22, à la page suivante, permettent d'observer si ces relations entre les scores d'attitudes générales et spécifiques persistent en contrôlant pour les six facteurs sociodémographiques et expérientiels (voir annexe 11- tableaux 59 à 61 pour démonstrations du respect des postulats d'absence de multicolinéarité et d'homoscédasticité).

Tableau 22: Modèles de régressions linéaires multiples pour observer l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques à chaque stade d'avancement pour les étudiants d'autres programmes (n= 601)

* = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001	Modèle 22.3.1		Modèle 22.3.2		Modèle 22.3.3	
	Autres_1 n= 380 R ² = 0,090***		Autres_2 n= 172 R ² = 0,141**		Autres_3 n= 39 R ² = 0,238	
	b	Beta	b	Beta	b	Beta
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,631	0,295***	0,649	0,288**	0,522	0,285
Sexe	-0,547	-0,126*	-0,102	-0,027	-0,263	-0,074
Origine ethnique	0,142	0,026	-0,476	-0,098	0,399	0,082
Statut d'emploi	0,082	0,022	0,049	0,013	-0,559	-0,166
Statut d'agent de sécurité	-0,825	-0,083	0,158	0,023	1,660	0,284
Proche policier	-0,302	-0,085	0,178	0,054	0,326	0,114
Victime force	0,072	0,012	-0,389	-0,078	0,931	0,159

Les résultats des trois modèles de régressions linéaires multiples présentés ci-haut corroborent ceux observés précédemment par corrélations : la relation entre les scores d'attitudes générales et les scores d'attitudes spécifiques est significative en début de première année de formation (Autres_1) et en fin de deuxième année (Autres_2), mais non-significative en fin de troisième année (Autres_3). Plus précisément, toutes choses étant égales par ailleurs, en début de première année (Autres_1) et en fin de deuxième année de formation (Autres_2), chaque augmentation d'une unité du score d'attitudes générales engendre une augmentation quantifiée entre 0,631 (p < 0,001) et 0,649 (p < 0,001) unité du score d'attitudes spécifiques. Même que, pour ces deux premiers stades d'avancement dans les programmes de formation, le score d'attitudes générales est le prédicteur le plus important du score d'attitudes spécifiques (Autres_1 : Beta= 0,295 p < 0,001 ; Autres_2 : Beta= 0,288 p < 0,001).

La forte probabilité est ici soulevée que le résultat observé en fin de troisième année de formation chez les étudiants d'autres programmes (Autres_3) est en fait dû à une faible puissance statistique. En effet, en raison d'un échantillon de seulement 39 répondants, la relation entre les scores d'attitudes générales et les scores d'attitudes spécifiques n'atteint pas une taille d'effet suffisamment élevée pour respecter le maximum de 5% de marge d'erreur en affirmant qu'une telle relation existe. Par contre, il est intéressant de mettre en lumière le fait que, autant en analyses bivariées que multivariées, l'association statistique entre les scores d'attitudes générales et d'attitudes spécifiques est positive. Sur un échantillon de répondants plus

importants, il est raisonnable d'avancer qu'une relation statistiquement significative et proportionnelle aurait été observée. Si tel avait été le cas, le score d'attitudes générales aurait eu un effet de 0,522 unité sur le score d'attitudes spécifiques.

Ces résultats bivariés et multivariés semblent donc mettre en lumière le fait que les futurs policiers en formation ont des attitudes générales et spécifiques dissociées lors de leur entrée au programme de formation policière. Un processus d'uniformisation des attitudes semble par la suite rendre leurs attitudes générales et spécifiques plus cohérentes, sans toutefois que les premières expliquent intégralement les secondes. En ce qui concerne les étudiants d'autres programmes, à chaque stade d'avancement dans les études, les attitudes générales et spécifiques sont modérément associées.

Pour apporter plus de rigueur aux résultats et vérifier si l'influence de l'attitude générale sur l'attitude spécifique est différente d'un stade d'avancement à l'autre, des effets d'interactions doivent être ajoutés aux modèles de régressions linéaires multiples. Six modèles de régressions linéaires multiples de ce type ont été générés : un pour chaque dichotomie possible entre les quatre stades d'avancement dans la formation policière (Policiers_1 VS Policiers_2, Policiers_2 VS Policiers_3, Policiers_3 VS Policiers_ENPQ, Policiers_1 VS Policiers_3, Policiers_1 VS Policiers_ENPQ, Policiers_2 VS Policiers_ENPQ). La signification de l'effet d'interaction entre le stade d'avancement et le score d'attitudes indique si l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques est statistiquement différent au stade le plus avancé de formation qu'au stade le moins avancé. Les résultats de ces six modèles de régressions linéaires multiples sont présentés au tableau 23, à la page 234 (voir annexe 12-tableaux 62 à 67 pour démonstration du respect des postulats d'absence de multicolinéarité et d'homoscédasticité).

Sans grande surprise, les résultats indiquent que l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques de 0,745 unité en fin de deuxième année de formation est significativement plus élevé que l'absence d'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique en début de première année (Modèle 23.2.1 : $b = 0,694$ $p < 0,01$). Par contre, cet effet de 0,745 ne se distingue pas statistiquement de l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques de 0,708 unité en fin de troisième année puisque l'effet d'interaction

n'est pas significatif (Modèle 23.2.2 : $b = -0,140$ $p = 0,509$). Finalement, cet effet de 0,708 unité n'est pas non plus différent de l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques de 0,364 chez les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (Modèle 23.2.3 : $b = -0,329$ $p = 0,096$). Simultanément, par contre, l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques chez les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec ne se distingue pas de cet effet chez les futurs policiers en début de première année de formation (Modèle 3.2.5 : $b = 0,257$ $p = 0,211$), ce qui laisse croire à une baisse de l'effet chez les aspirants policiers de l'ENPQ..

Tableau 23: Modèles de régressions linéaires multiples avec effets d'interactions entre le stade d'avancement et l'attitude générale pour observer les différences dans l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique d'un stade d'avancement à l'autre pour les futurs policiers en formation (n= 1 494)												
* = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001	Modèle 23.2.1		Modèle 23.2.2		Modèle 23.2.3		Modèle 23.2.4		Modèle 23.2.5		Modèle 23.2.6	
	Policiers_1 (0) VS Policiers_2 (1) n= 754 R ² = 0,102***		Policiers_2 (0) VS Policiers_3 (1) n= 701 R ² = 0,173***		Policiers_3 (0) VS Policiers_ENPQ (1) n= 719 R ² = 0,072***		Policiers_1 (0) VS Policiers_3 (1) n= 789 R ² = 0,209***		Policiers_1 (0) VS Policiers_ENPQ (1) n= 772 R ² = 0,227***		Policiers_2 (0) VS Policiers_ENPQ (1) n= 684 R ² = 0,183***	
	b	Beta	b	Beta	b	Beta	b	Beta	b	Beta	b	Beta
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,084	0,027	0,814	0,269***	0,689	0,258***	0,091	0,030	0,100	0,032	0,794	0,256***
Stade d'avancement ⁹⁴	-0,037	-0,011	0,974	0,273***	0,145	0,047	0,974	0,273***	1,208	0,351***	1 104	0,324***
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,694	0,172**	-0,140	0,039	-0,329	-0,088	0,575	0,152**	0,257	0,059	-0,454	-0,111*
Sexe	-0,720	-0,196***	-0,412	-0,104**	-0,298	-0,087*	-0,555	-0,145***	-0,628	-0,172***	-0,481	-0,128***
Origine ethnique	0,059	0,007	0,060	0,006	-0,091	-0,011	-0,188	-0,021	-0,023	-0,003	0,255	0,026
Statut d'emploi	0,168	0,041	0,354	0,070*	0,217	0,069	0,203	0,047	0,105	0,030	0,191	0,055
Statut d'agent de sécurité	0,402	0,091*	0,368	0,100**	0,205	0,067	0,249	0,061	0,129	0,036	0,286	0,084*
Proche policier	-0,032	-0,009	-0,027	-0,007	-0,016	-0,005	0,092	0,026	-0,029	-0,008	-0,162	-0,046
Victime_force	-0,011	-0,001	-0,083	-0,009	0,217	0,027	0,368	0,038	0,506	0,047	-0,180	-0,018

⁹⁴ Pour les six modèles de régressions linéaires multiples, le stade d'avancement le moins avancé a été codé 0 et le stade d'avancement le plus avancé a été codé 1. Par exemple, pour le modèle 3.2.1, les Policiers_1 ont été codés 0 alors que les Policiers_2 ont été codés 1. Par contre, pour le modèle 3.2.2, les Policiers_2 ont été codés 0 et les Policiers_3 ont été codés 1.

Trois modèles de régressions linéaires multiples avec effets d'interactions ont été effectués pour vérifier si l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique est équivalent d'un stade d'avancement à l'autre. Le premier compare les étudiants d'autres programmes en début de première année (Autres_1) aux étudiants d'autres programmes en fin de deuxième année (Autres_2). Le second observe les distinctions entre les étudiants d'autres programmes en fin de deuxième année (Autres_2) et ceux en fin de troisième année (Autres_3). Finalement, pour apporter robustesse aux résultats, les étudiants en début de première année (Autres_1) sont comparés aux étudiants en fin de troisième année (Autres_3). Ces trois modèles incluent l'effet d'interaction construit à partir du stade d'avancement dichotomique et le score d'attitudes générales ; une relation statistiquement significative entre cet effet d'interaction et le score d'attitudes spécifiques met en lumière le fait que l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques est équivalent d'un stade d'avancement à l'autre. Les résultats de ces trois modèles sont regroupés dans le tableau 24, ci-dessous (voir annexe 12- tableaux 68 à 70 pour démonstrations du respect des postulats d'absence de multicollinéarité et d'homoscédasticité).

Tableau 24: Modèles de régressions linéaires multiples avec effets d'interactions entre le stade d'avancement et l'attitude générale pour observer les différences de l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique d'un stade d'avancement à l'autre pour les étudiants d'autres programmes

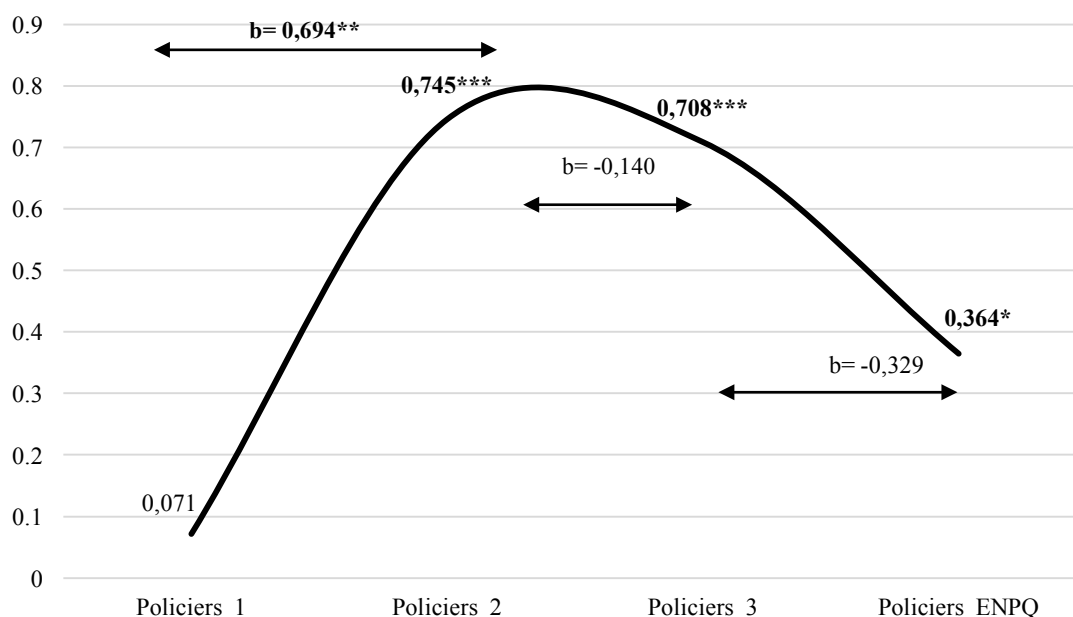
* = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001	Modèle 24.4.1		Modèle 24.4.2		Modèle 24.4.3	
	Autres_1 (0) VS Autres_2 (1) n= 552 R ² = 0,094***		Autres_2 (0) VS Autres_3 (1) n= 211 R ² = 0,135**		Autres_1 (0) VS Autres_3 (1) n= 419 R ² = 0,083***	
	b	Beta	b	Beta	b	Beta
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,568	0,261***	0,657	0,305***	0,617	0,292***
Stade d'avancement	0,181	0,053	-0,202	-0,053	-0,103	-0,019
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,266	0,105	-0,223	-0,066	-0,030	-0,006
Sexe	-0,392	-0,094*	-0,092	-0,024	-0,505	-0,118*
Origine ethnique	-0,095	-0,018	-0,359	-0,074	0,178	0,032
Statut d'emploi	0,107	0,028	-0,077	-0,020	0,024	0,006
Statut agent de sécurité	-0,384	-0,044	0,435	0,065	-0,402	-0,043
Proche policier	-0,143	-0,041	0,211	0,065	-0,233	-0,067
Victime force	-0,132	-0,023	-0,322	-0,063	0,070	0,012

Le modèle 24.4.1 du tableau ci-dessus témoigne du fait que l'effet de 0,631 unité du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifique en début de première année de formation (Autres_1) ne se distingue pas significativement de l'effet de 0,649 unité en fin de deuxième année de formation (Autres_2) pour les étudiants d'autres programmes d'études ($b=0,266$ $p=0,188$). Ce résultat indique que la structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques ne se modifie pas entre le début de la première année et la fin de la deuxième année d'études chez les répondants inscrits à d'autres programmes de formation dans les établissements collégiaux. De façon similaire, l'effet de 0,631 unité noté en début de première année de formation (Autres_1) ainsi que celui 0,649 unité observé en fin de deuxième année (Autres_2) ne sont pas statistiquement différents de l'effet de zéro unité relevé en fin de troisième année (Autres_3 ; respectivement, $b=-0,030$ $p=0,934$ et $b=-0,030$ $p=0,540$).

Ce résultat appuie partiellement l'hypothèse posée précédemment à l'effet que les résultats observés sur l'échantillon des étudiants d'autres programmes techniques en fin de troisième années (Autres_3) sont dus à une faible puissance statistique ($n=39$) ; sans doute, dans un cas où un effet de zéro unité du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifique chez les étudiants d'autres programmes en fin de troisième année avait été observé dans un contexte de puissance statistique suffisante, celui-ci aurait été statistiquement différent de ceux de 0,631 et 0,649 unité observés aux stades d'avancement précédents. Un échantillon plus substantiel de ce sous-groupe aurait permis de conclure à un changement positif de 0,522 unité d'attitudes spécifique pour chaque augmentation d'une unité du score d'attitudes générales ; dans ce cas, il est tout à fait raisonnable de penser que cet effet de 0,522 unité ne se distingue pas statistiquement de ceux de 0,631 et 0,649 unité des stades d'avancement précédents.

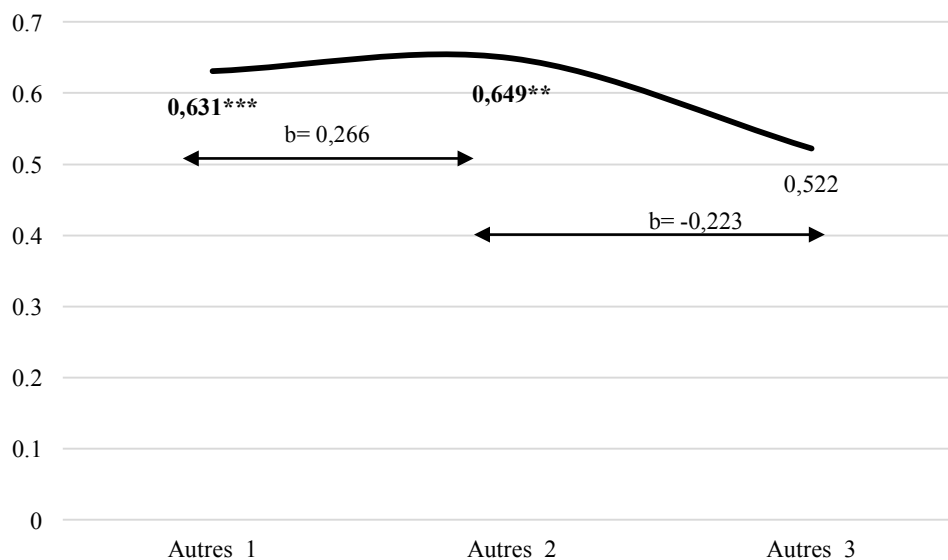
Ceci dit, les figures 30 et 31, aux pages suivantes, offrent un récapitulatif des résultats de cette section d'analyse sous forme de diagramme linéaire.

Figure 30: Diagramme linéaire des différences d'effet des scores d'attitudes générales sur les scores d'attitudes spécifiques d'un stade d'avancement à l'autre pour les futurs policiers en formation (n= 1 494)



Ce graphique permet de constater qu'entre le début de la première année de formation policière (Policiers_1) et la fin de la deuxième année (Policiers_2), les futurs policiers semblent connaître une uniformisation de leurs scores d'attitudes générales et spécifiques. Alors qu'ils démontrent une dualité d'opinions en début de première année de formation (Policiers_1) puisque le score d'attitudes générales n'a aucun effet sur le score d'attitudes spécifiques, ils se montrent plus cohérents en fin de deuxième année (Policiers_2) puisque chaque augmentation d'une unité du score d'attitudes générales engendre une augmentation de 0,745 unité du score d'attitudes spécifiques. Par la suite, une stabilité de l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique est observée entre la fin de la deuxième année (Policiers_2) et la fin de la troisième année de formation policière (Policiers_3). Finalement, une dissociation des attitudes générales et spécifiques semble avoir lieu entre la fin de la troisième année de formation policière (Policiers_3) et le séjour à l'École nationale de police du Québec (Policiers_ENPQ) puisque l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique chez les aspirants policiers est plus faible que chez les futurs policiers en fin de deuxième et de troisième années de formation.

Figure 31: Diagramme linéaire des différences d'effet des scores d'attitudes générales sur les scores d'attitude spécifiques d'un stade d'avancement à l'autre pour les étudiants d'autres programmes (n= 601)



Pour les étudiants d'autres programmes, ce graphique résume qu'en début de première année de formation, le score d'attitudes générales a un effet de 0,631 ($p < 0,001$) unité sur le score d'attitudes spécifiques ; cet effet est équivalent à celui de 0,649 unité observé en fin de deuxième année. En fin de troisième année, toutefois, l'effet du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifique s'est révélé absent, probablement en raison d'une trop faible taille d'effet en proportion à une si petite taille d'échantillon. Un sous-groupe composé d'un plus grand nombre d'étudiants d'autres programmes en fin de troisième année aurait probablement permis d'observer un effet significatif de 0,522 unité du score d'attitudes générales sur le score d'attitudes spécifiques. Dans ce cas, cet effet de 0,522 unité aurait été équivalent aux effets de 0,631 unité et de 0,649 unité observés aux deux stades d'avancement précédents.

Au début de ce chapitre de résultats, l'hypothèse avait été posée que les attitudes générales face à la légitimité de la police et les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force s'uniformiseraient au cours de la formation policière en raison du fait que ce programme d'étude entraîne le développement du *power-holder legitimacy*, autant relativement à la légitimité générale de la police qu'à la légitimité de son pouvoir d'employer la force. Les résultats mènent, toutefois, à infirmer partiellement cette hypothèse. Alors que l'uniformisation engendrant une

cohérence entre les attitudes générales et spécifiques a lieu entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de formation policière, une dissociation de celles-ci survient à la fin de la formation policière. Les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) présentent donc une moins grande cohérence entre leurs attitudes générales et spécifiques que les futurs policiers en fin de deuxième et de troisième années de formation. Cela dit, cette dissociation n'engendre pas une parfaite dualité d'opinions comme celle présente en début de première année de formation, puisque l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique est toujours significatif chez les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Il semble donc que les différences de l'effet de l'attitude générale face à la légitimité de la police sur l'attitude spécifique face à l'emploi de la force entre les différents stades de la formation policière soit le produit conjoint d'un processus d'uniformisation et de dissociation qui ont lieu en séquence lors des quatre stades d'avancement étudiés. Ce louvoiement de la relation entre les deux dimensions de la légitimité de la police pourrait être caractéristique d'une situation de socialisation et d'apprentissage où les apprentis sont malléables aux changements d'attitudes qui traitent d'aspects importants de la culture de la communauté professionnelle qu'ils aspirent à intégrer. En effet, les étudiants d'autres programmes ne connaissent pas de telles fluctuations de l'association entre leurs attitudes générales et spécifiques face à l'emploi de la force par la police. Vu la centralité du pouvoir d'emploi de la force à la fonction policière, il semble que des nuances entre les attitudes générales face à la légitimité de la police et les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force qualifient la socialisation policière alors que ces deux dimensions restent modérément associées pour ceux qui ne sont pas en voie d'exercer le métier de policier. Ceci dit, pour apporter robustesse aux résultats, la thèse propose une approche basée sur un indice d'attitudes uniformes pour observer la cohérence entre les attitudes générales face à la légitimité de la police et les attitudes face à l'emploi de la force au cours de la formation policière.

6.2 Indice d'attitudes uniformes : Quand perceptions d'une police légitime ne rime pas nécessairement avec approbation de son utilisation de la force

En plus d'observer les différences de l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique aux différents stades de la formation policière, la thèse propose une comparaison de ceux présentant des attitudes dissociées face à la légitimité de la police et l'emploi de la force et de ceux témoignant plutôt d'uniformité et de cohérence. Pour ce faire, un indice d'attitudes uniformes a été créé pour chaque participant, futurs policiers et autres étudiants. Cet indice résulte de la comparaison, pour chaque individu, des attitudes générales et spécifiques. Chez les futurs policiers en formation, 49,4% (738) ont des attitudes uniformes alors que 50,6% (756) ont des attitudes dissociées. Ces derniers sont ceux qui soit 1) sont favorables à la légitimité de la police, mais défavorables à l'emploi de la force qu'ils ont vu dans les vidéos, soit 2) sont défavorables à la légitimité de la police, mais favorables à l'emploi de la force présenté. Chez les étudiants d'autres programmes, 81,9% (492) présentent des attitudes uniformes et 18,1% (109) ont des dissociations d'attitudes. La différence de situation remarquée entre les futurs policiers et les autres est appuyée par une régression logistique. En effet, les futurs policiers en formation, tous stades d'avancement confondus, ont de plus faibles probabilités de présenter des attitudes uniformes que les autres étudiants. Ces résultats sont présentés au tableau 25, ci-dessous.

Tableau 25: Régression logistique sur échantillon total (VD : indice de dissociation)

n= 2 095 Pseudo-R²= 0,128***	Exp(B) : Indice d'attitudes uniformes (1= attitudes uniformes ; 0= attitudes dissociées)
Futur policier en formation	0,224***
Sexe	1,099
Origine ethnique	1,170
N'occupe pas d'emploi	1,187
A déjà été agent de sécurité	1,191
Proche	0,807*
Victime force	1,267
*= p < 0,05 **= p < 0,01 ***= p < 0,001 Réf= catégorie de référence du modèle	

L'analyse indique que, toutes choses étant égales par ailleurs, les futurs policiers en formation ont 4,46 fois moins de probabilités d'avoir des attitudes uniformes que les étudiants d'autres programmes. La même analyse a été répétée au sein de l'échantillon de futurs policiers

en formation pour déceler des distinctions entre les répondants des 4 stades de formation (voir tableau 26, ci-dessous).

Tableau 26: Rapports de cote (RC) issus de régressions logistiques sur échantillon de futurs policiers (VD : indice de dissociation)

Exp(B) : Indices d'attitudes uniformes (1= attitudes uniformes ; 0= attitudes dissociées)				
n= 1 474 Pseudo- R²= 0,020**	Modèle 6.1.1	Modèle 6.1.2	Modèle 6.1.3	Modèle 6.1.4
Policiers 1	Réf.	0,99	0,66**	0,82
Policiers 2	1,01	Réf.	0,67**	0,83
Policiers 3	1,51**	1,49**	Réf.	1,24
Policiers ENPQ	1,21	1,20	0,81	Réf.
Sexe	1,09			
Origine ethnique	1,39			
N'occupe pas d'emploi	1,27			
A déjà été agent de sécurité	1,14			
Proche	0,85			
Victime force	0,99			
*= p < 0,05 **= p < 0,01 ***= p < 0,001 Réf= catégorie de référence du modèle				

Le résultat principal qui émerge de cette analyse est que les futurs policiers en fin de troisième année de formation (Policiers_3) ont plus de probabilité d'avoir des attitudes uniformes que leurs collègues en début de première année (Policiers_1) et en fin de deuxième année (Policiers_2). Les aspirants policiers de l'ENPQ ont, cependant, les mêmes probabilités que les futurs policiers aux trois autres stades d'avancement d'avoir des attitudes uniformes. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de la section précédente à l'effet que la formation policière débute par une uniformisation des attitudes générales et spécifiques et se termine par une légère dissociation lors du séjour à l'Académie de Police.

Par ailleurs, cette trajectoire de l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique semble propre aux futurs policiers en formation puisque les étudiants d'autres programmes ont des probabilités équivalentes d'avoir des attitudes uniformes à chaque stade d'avancement dans leurs trois stades de formation, comme en témoignent les résultats de régressions logistiques au tableau 27, à la page suivante.

Tableau 27: Rapports de cote (RC) issus de régressions logistiques sur échantillon d'étudiants d'autres programmes (VD : indice de dissociation)

Exp(B) : Indices d'attitudes uniformes (1= attitudes uniformes ; 0= attitudes dissociées)			
n= 601 Pseudo- R²= 0,042*	Modèle 27.2.1	Modèle 27.2.2	Modèle 27.2.3
Autres_1	Réf.	0,73	0,42
Autres_2	1,36	Réf.	0,57
Autres_3	2,38	1,749	Réf.
Sexe		1,19	
Origine ethnique		0,92	
N'occupe pas d'emploi		0,91	
A déjà été agent de sécurité		0,35*	
Proche		0,67	
Victime force		2,44 ⁺	
* = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence du modèle			

L'indice d'attitudes uniformes indique donc que les futurs policiers en formation tendent à avoir plus de dissociations entre leurs attitudes générales face à légitimité de la police et leurs attitudes spécifiques face à l'emploi de la force que leurs comparés d'autres programmes d'études qui démontrent des attitudes plus cohérentes entre ces deux aspects. Alors que les étudiants d'autres programmes qui ne considèrent pas la police comme légitime ont aussi tendance à contester leur utilisation de la force, les futurs policiers en formation semblent plus en mesure de faire la part des choses et d'affirmer que même s'ils reconnaissent la police comme légitime, il peut leur arriver de désapprouver l'utilisation qu'elle fait de son pouvoir d'emploi de la force. Le processus de socialisation qui sous-tend la formation policière tend à avoir un impact sur cette structure relationnelle des attitudes générales et spécifiques. En effet, alors que les futurs policiers en début de première année de formation considèrent ces deux attitudes comme indépendantes, ils uniformisent leurs perceptions pendant la formation pour ensuite dissocier leurs attitudes à cet effet en fin de formation policière.

Il semblerait donc que l'évolution des attitudes au cours de la formation policière revêt une complexité supplémentaire lorsque les liens entre plusieurs dimensions sont pris en compte. La mise en commun des résultats des chapitres 4 à 6 permet une discussion riche gravitant autour de la notion de *power-holder legitimacy*.

CHAPITRE 7
LA FORMATION POLICIÈRE COMME VÉHICULE DE TRANSMISSION DU
POWER-HOLDER LEGITIMACY :
QUELQUES ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

« Sans société, pas de police », a proclamé Loubet Del Bayle (2012 : 115). Et bien, sans socialisation, pas de police non plus ! Voici donc une thèse sur la formation policière, entendue comme l'un des mécanismes de socialisation professionnelle des policiers. L'uniforme, l'entraînement physique, la performance optimale en situation de stress, l'apprentissage des techniques de défense, de la force et de l'utilisation des armes, le respect de la chaîne de commandement, la discipline, et l'isolement du reste du monde sont tous des éléments de l'environnement quasi-militaire qui caractérise la formation policière (Chappell et Lanza-Kaduce, 2010 ; Conti, 2011 ; Harris, 1973 ; Marion, 1998 ; Pichonnaz, 2017). Cet environnement, source délibérée de stress, vise à rendre ceux qui exerceront éventuellement le métier de policier, comme des tables rases et leur inculquer la vision du métier souhaitée, de les amener à légitimer — en contexte démocratique, bien entendu — les pouvoirs qu'ils détiendront une fois qu'ils auront prêté serment à une organisation policière. Dans ce contexte, l'objectif général de la présente thèse était d'observer les écarts dans les perceptions du *power-holder legitimacy* ainsi que dans les attitudes face à l'emploi de la force à différents stades de la formation policière dans une perspective macrosociologique.

L'attitude s'articule donc comme un concept central de la thèse et a été définie comme la tendance d'un individu à réagir favorablement ou défavorablement à l'égard d'une classe de stimuli (Anastasi et Urbina, 1997). Le *power-holder legitimacy* constitue une attitude, logée dans les pensées d'un individu en position d'autorité, concernant sa perception de la légitimité de ses pouvoirs ; les représentants de l'autorité étudiés ici sont les policiers, et le pouvoir est celui d'emploi de la force. La prise en compte de ce concept de *power-holder legitimacy* contraste avec l'approche unidirectionnelle généralement adoptée dans la littérature où la légitimité de la police émane strictement des perceptions citoyennes, en la traitant plutôt comme le résultat d'interactions et de dialogues — au sens figuré — entre les policiers et les citoyens.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, prenons le temps de rappeler qu'il a été constaté que, policiers et citoyens confondus, les femmes et les individus de minorités ethniques ont démontré des attitudes plus défavorables à la légitimité de la police ; les femmes ont démontré également des attitudes plus défavorables à l'emploi de la force par la police. Ces résultats concordent avec ceux extraits de la littérature (Correia et al., 1996 ; Halim et Stile, 2001 ; Jefferis et al., 2011 ; Klein et al., 1978 ; Schuck et Rosenbaum, 2005 ; Thompson et Lee, 2004 ; Webb et Marshall, 1995). Les femmes futures policières ont également démontré plus de désaccords face à la légitimité de la police et au pouvoir d'emploi de la force que leurs homologues masculins. Ce résultat avait été observé également chez les recrues policières rencontrées par Phillips, Sobol et Varano (2010). Thompson et Lee (2004) proposent que les femmes soient moins enclines à endosser le pouvoir d'emploi de la force de la police parce qu'elles ont moins tendance à concevoir l'emploi de la force comme une voie appropriée pour conserver l'ordre social. Brooks et ses collègues (1993), quant à eux, ont proposé l'interprétation que les femmes policières sont moins orientées vers le recours à la force parce qu'elles perçoivent qu'elles ont moins d'habiletés pour contrôler physiquement un individu : elles peuvent donc préférer la communication interpersonnelle. Selon Worden (1993), les policières pourraient avoir tendance à être plus optimistes quant à l'évaluation qu'elles pensent que les citoyens font du travail de la police et ainsi à penser que les citoyens sont plus coopératifs. Également, ce résultat peut s'expliquer par le fait que les femmes, dans l'enfance, sont socialisées de façon à développer une morale de l'assistance, du soin, de la prise en charge (« *morality of care* »), tandis que les hommes sont plutôt orientés vers une morale de la justice (« *morality of justice* ») qui préconise les réglementations et les droits (Gilligan, 1982 ; Paoline et al., 2000).

Malgré cela, n'oublions pas que la recension des écrits a mis en lumière que moins de 37% des études associant le sexe et les attitudes ont observé des différences entre les policières et les policiers. Donc, dans 63% des études, les policières et les policiers ont présenté des attitudes équivalentes. Les résultats de la littérature proviennent, majoritairement, d'attitudes collectées auprès de policiers en fonctions, ayant un certain nombre d'années d'expérience. Par contre, ceux de la présente thèse, comme ceux de Phillips et ses collaborateurs (2010), basés sur les attitudes de futurs policiers, semblent appuyer un plus grand clivage entre les attitudes des

hommes et des femmes en formation policière. La thèse apporte explication à ces résultats contradictoires entre les policiers en fonctions et ceux en formation. Les résultats ont démontré que l'effet discriminant du sexe sur les attitudes face à la légitimité de la police et sur les attitudes face à l'emploi de la force était présent en début de formation policière, mais avait disparu lors de la dernière étape de la formation, à l'Académie de Police. La littérature a avancé deux propositions théoriques pour expliquer l'évolution de l'effet du sexe sur les attitudes. La première est l'approche de la similitude stipulant que les hommes et les femmes ont des perceptions analogues en raison d'une socialisation non-genrée (Paoline et al., 2000 ; Telep, 2011 ; Weisburd et al., 2000). À l'inverse, l'approche de la différence énonce que le genre dicte, en partie, les attitudes parce que les policières et les policiers auraient connu des socialisations différentes (Poteyeva et Sun, 2009). Ces deux perspectives s'appliquent traditionnellement à la socialisation primaire, dans l'enfance. Il est proposé ici de les transposer à la socialisation professionnelle. Comme les différences d'attitudes entre les hommes et les femmes semblent exister à l'initiation de la formation policière, s'intensifier jusqu'à la fin de la formation en établissement collégial et, ensuite, disparaître complètement lors du séjour à l'Académie de Police, la socialisation professionnelle semble se dérouler en deux temps. La première phase appuie l'hypothèse de la différence à l'effet que les hommes et les femmes sont socialisés différemment ; la seconde phase s'accorde avec l'approche de la similitude. En effet, la socialisation professionnelle survenant lors de la formation policière en Académie de Police semble inculquer les mêmes attitudes aux hommes et aux femmes, ce qui fait disparaître l'effet discriminant du sexe présent chez ceux n'ayant pas vécu cette expérience de formation. Donc, s'il est exact que les femmes, dans leur enfance, sont socialisées de façon à développer une morale de l'assistance, du soin, de la prise en charge (« *morality of care* ») et que les hommes sont plutôt orientés vers une morale de la justice (« *morality of justice* »), il semblerait que la socialisation professionnelle qui sous-tend la formation policière contribue à éliminer ce contraste. Ce résultat est contraire à ce que Pichonnaz (2017 : 36) avait conclu. Il plaide plutôt en faveur de la perspective de la différence, disant que la socialisation genrée survenue avant l'entrée dans le métier « [...] contribue à former les manières différenciées dont les recrues se positionnent vis-à-vis du pouvoir extensif auquel leur appartenance professionnelle les habilite,

incluant l'usage d'une violence physique de grande intensité » (Pichonnaz, 2017 : 36). La situation observée ici s'apparente plutôt à ce que Pruvost (2008) définit comme étant une virilisation des femmes policières qu'elle appuie sur la perspective psychodynamique de la virilité : la socialisation professionnelle œuvre de façon à recomposer les identités de genre acquises lors de la socialisation primaire. De son point de vue, les femmes, en intégrant le métier de policier typiquement masculin, se déféminisent d'abord physiquement (cheveux constamment attachés ou courts, aucun bijou, pantalons plutôt que jupes, etc) et, ensuite, mentalement (réduction des émotions, de la fragilité, de l'empathie). Ce processus de virilisation semble être appuyé par les fluctuations observées ici des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police d'un stade d'avancement à l'autre pour les hommes et les femmes futurs policiers en formation. En effet, il a été observé qu'une homogénéisation des attitudes spécifiques survient au cours de la formation policière puisque l'effet discriminant du sexe est significatif en début de formation et disparaît chez les groupes plus avancés en formation. Il semble que cet effet discriminant disparaît parce que les attitudes des femmes futures policières face à l'emploi de la force se rapprochent de celles des hommes (voir figure 16). Cette observation témoigne donc d'un processus de virilisation. Or, un autre scénario a été remarqué pour les attitudes générales face à la légitimité de la police. L'objectif n'est ici pas du tout de remettre en cause ces observations de Pruvost (2008), mais bien d'apporter un autre regard sur la façon dont l'écart entre les attitudes des femmes et des hommes au cours de la formation policière se restreint. En effet, les résultats avaient indiqué que les femmes avaient des attitudes moins favorables à la légitimité de la police que les hommes dans les trois premiers stades de la formation policière, mais que, chez les aspirants policiers de l'ENPQ, aucune distinction n'était remarquée, mais non pas parce que les attitudes des femmes sont devenues plus favorables, mais parce que celles des hommes sont devenues moins approbatives (voir figure 5). Donc, la virilisation des femmes policières ne peut expliquer cette homogénéisation des attitudes. Ce sont, relativement à cet aspect, les hommes qui, en fin de formation, ressemblent plus aux femmes. L'hypothèse est ici mise de l'avant que l'ouverture de l'institution policière aux principes de la police communautaire et aux relations avec les citoyens pourrait expliquer ce changement. Si tel est le cas, la féminisation de la police bat réellement son plein!

Également, la littérature indiquait que les recrues policières issues de minorités ethniques ont aussi présenté des attitudes plus défavorables au pouvoir d'emploi de la force que les blancs (Oberfield, 2012). Paoline, Myers et Worden (2000) ont proposé une explication issue de l'adhésion culturelle : les policiers non-blancs sont moins bien intégrés à la culture policière que les policiers blancs. Ils seraient donc moins enclins à s'approprier les valeurs de la culture policière ou auraient plus tendance à carrément les rejeter. La présente thèse nuance ces résultats : les futurs policiers rencontrés en début de formation ont reflété des attitudes en phase avec cette littérature. Toutefois, après deux ans de formation policière, ce sont les minorités ethniques qui ont présenté des attitudes plus favorables à la légitimité de la police que leurs collègues blancs. Il est donc possible que la socialisation professionnelle ayant lieu durant ces deux premières années de formation policière ne soit pas reçue de la même façon par les blancs et les non-blancs et que les changements d'attitudes chez les non-blancs soient plus substantiels. S'identifiant comme minorités ethniques, il est possible que le choc d'intégrer la formation policière soit encore plus frappant pour eux, et l'anxiété, encore plus grande, ce qui catalyserait un plus important changement d'attitudes pour correspondre à ce qu'ils ont l'impression est attendu d'eux. Par la suite, par contre, il semblerait que la seconde phase de la formation policière contribue à niveler les attitudes des deux groupes puisque l'effet discriminant de l'origine ethnique sur les attitudes face à la légitimité de la police n'est plus observé. Donc, les futurs policiers en formation non-blancs n'apparaissent pas du tout rejeter la culture policière, mais vu leurs divergences de perceptions et d'attitudes en début de formation, leur processus d'adhésion à la culture policière pourrait être plus houleux. Au final, la formation policière semble contrecarrer les différences d'attitudes face à la légitimité de la police des blancs et des minorités ethniques.

En plus des caractéristiques sociodémographiques, l'importance de certains facteurs expérientiels dans l'apprentissage du métier de policier a été soulevée : 1) le fait d'occuper, ou d'avoir occupé dans le passé, un emploi d'agent de sécurité, et 2) le fait d'avoir un proche qui exerce, ou a exercé dans le passé, le métier de policier. Aucune étude recensée n'avait traité spécifiquement de l'expérience d'agent de sécurité, mais Phillips et ses collègues (2010) avaient observé, au tout premier jour de la formation policière, que les recrues ayant une expérience

militaire étaient plus en accord avec l'adoption d'une attitude agressive et avec l'importance des habiletés physiques de combat pour permettre l'exercice efficace du travail policier dans certains quartiers. Les recrues policières suisses ayant une expérience militaire rencontrées par Pichonnaz (2017) ont laissé entrevoir le fait qu'elles ressentaient une plus importante distance sociale dans leurs rapports aux autres. Puis, sans vouloir tomber dans le débat du lien attitude-comportement, il semble pertinent de mentionner le fait que Terrill et Ingram (2016) ont déterminé que les policiers qui avaient une expérience militaire avaient plus de risque de faire l'objet de plaintes relativement à l'emploi de la force. Vu les similitudes entre la profession policière et les expériences militaires ou d'agent de sécurité, un tel résultat aurait pu être attendu dans la présente étude. Le fait d'avoir une expérience d'agent de sécurité n'était pas associé aux attitudes face à la légitimité de la police, mais considérablement lié à l'attitude face à l'emploi de la force. En décortiquant les attitudes au fil de la formation policière, il a pu être constaté qu'en fin de deuxième année, ceux qui avaient accumulé une telle expérience avaient des attitudes plus favorables face à la légitimité de la police et l'emploi de la force. Puis, en fin de troisième année, les (ex-)agents de sécurité avaient aussi des attitudes plus favorables à l'emploi de la force par la police que les autres. Or, lors du séjour à l'Académie de Police, cette distinction n'était plus perceptible autant sur les attitudes face à la légitimité de la police que sur celles relatives à l'emploi de la force. Les attitudes plus favorables à la légitimité de la police de ceux ayant une expérience d'agent de sécurité — ou une expérience militaire — auraient pu agir comme socialisation anticipatoire à la formation policière, dans le sens où l'exercice de ces fonctions pourrait avoir contribué à générer ces attitudes. Toutefois, celles-ci semblent avoir été neutralisées dans les dernières étapes de la formation policière. Pour les attitudes face à l'emploi de la force, ce sont plutôt celles des futurs policiers en formation n'ayant pas d'expérience d'agent de sécurité qui semblent s'être amplifiées au cours de la formation policière pour rattraper celles de leurs comparses ayant vécu une socialisation anticipatoire lors de ces expériences d'agent de sécurité.

Van Maanen (1974), au début des années 1970, a rencontré des recrues policières lors de son ethnographie de 13 semaines de la formation policière. Tous ceux qu'il a rencontrés avaient intégré la police parce qu'ils avaient un proche qui y travaillait déjà. Cinquante ans plus

tard, une situation différente est dépeinte en formation policière : 50% des recrues new-yorkaises rencontrées par Phillips (2015 ; Phillips et al., 2010) n'avaient pas de proche policier, comme c'était le cas de 65% des recrues françaises ayant participé à l'étude de Monjardet et Gorgeon (1992) au début des années 1990 et 70% des recrues australiennes rencontrées par Chan et ses collègues (2003). Dans le cas présent, presque 60% des futurs policiers en formation rencontrés dans le cadre de cette étude n'avaient pas de proche policier. Alors qu'il semble que ce métier se transmettait par les relations sociales à l'époque, la situation semble avoir changé et comme l'ont dit Pruvost et Roharic (2011 : 287), les dynasties de policiers n'existent plus ; peut-être est-ce une répercussion de la professionnalisation de la police où faire partie de cette institution est maintenant bien plus une question de formation que de réseau de connaissances. Dans tous les cas, le fait d'avoir un proche policier n'a démontré aucun impact sur les attitudes face à la légitimité de la police et face à l'emploi de la force, dans le sens où, bien qu'on ait pu s'attendre à ce que ces individus y soient déjà plus favorables dès l'entrée en formation en raison d'une socialisation anticipatoire, il semble plutôt qu'un tel phénomène ne soit pas à l'œuvre à cet effet. Ces résultats calquent ceux de Phillips, Sobol et Varano (2010) auprès de recrues new-yorkaises. Peut-être que le fait d'avoir un parent ou un proche policier influence le choix du métier dans le sens où cela amoindrit sa mauvaise réputation (Pruvost et Roharic, 2011), mais cela ne semble pas avoir d'effet sur les attitudes, du moins pas sur celles associées à la légitimité de la police et le pouvoir d'emploi de la force.

Ces résultats pointent donc vers le fait que les caractéristiques sociodémographiques et expérientielles qui exercent un effet discriminant sur les attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force en début de formation policière tendent à n'avoir aucune incidence en fin de formation. Concrètement, en fin de formation policière, les hommes et les femmes, les blancs et les non-blancs ainsi que ceux ayant ou non une expérience d'agent de sécurité avaient tous des attitudes équivalentes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force, alors que ceci n'était pas le cas dans les premières étapes de la formation policière. Cette conclusion émane du premier objectif spécifique de la thèse qui visait à déterminer si une **homogénéisation** des attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force survient au cours de la formation policière. Les analyses macrosociologiques mènent au constat que la formation policière a un

impact sur les attitudes des futurs policiers face à la légitimité de la police et l'emploi de la force puisque les groupes plus longuement socialisés ont des attitudes plus positives et plus homogènes. En moyenne, les futurs policiers se sont montrés de plus en plus en accord avec la légitimité de la police et l'emploi de la force entre le début de la première année de formation policière et la fin de la troisième année. Ce processus de socialisation pourrait être le résultat d'efforts conjoints de divers mécanismes : l'apprentissage formel de techniques et de réglementations découlant du programme d'études, l'influence des pairs et l'effet de simple exposition. En effet, la croissance des attitudes face à la police et l'emploi de la force peut certainement provenir du fait que les futurs policiers en formation ont formellement appris, lors de leurs cours, les techniques que doivent appliquer les policiers lors d'interventions ainsi que les réglementations qu'ils doivent suivre ; c'est le contenu formel et direct transmis par la socialisation sous-jacente à la formation policière. Par contre, d'autres processus plus informels peuvent aussi être à l'œuvre. Les étudiants en formation policière peuvent être influencés par leurs pairs et ainsi développer leurs attitudes face à la légitimité de la police et face à l'emploi de la force au travers ces associations. Ils côtoient également des instructeurs et enseignants avec qui ils peuvent avoir des discussions informelles. Les étudiants en formation policière, âgés à 80% entre 17 et 22 ans, sont dans la phase d'émergence de l'âge adulte (Arnett, 2014, 2000) lors de laquelle les jeunes sont malléables et influençables, ce qui les rend d'autant plus vulnérables à des changements d'attitudes. Par une volonté d'être acceptés par la communauté culturelle policière, ils sont disposés à adopter les attitudes et perceptions de leur groupe de pairs, ici leurs collègues étudiants et membres de leur entourage policier. En effet, le métier de policier influence fortement les agents à s'entourer uniquement d'amis et de proches exerçant les mêmes fonctions (Fielding, 1988 ; Rubinstein, 1973), ce qui exacerbe cette volonté d'acceptation. Par ailleurs, l'évolution positive des attitudes face à la légitimité de la police tend à indiquer le travail de l'effet de simple exposition. En effet, au cours de la formation policière, les futurs policiers sont de plus en plus exposés à l'autorité de la police et à son pouvoir d'emploi de la force, ce qui les amène à développer une perception de plus en plus positive à cet égard. Dans tous les cas, cette perception positive les prédispose à intégrer cette autorité et ce pouvoir

d'emploi de la force – indicateurs d'adhésion à la culture policière – pour développer leur *power-holder legitimacy*.

Cependant, bien que les résultats aient témoigné du fait que les attitudes des futurs policiers en formation évoluent positivement et s'homogénéisent au fil de la formation policière, une nuance doit être apportée à ce constat : les attitudes face à la légitimité de la police semblent connaître une légère baisse lors du séjour à l'Académie de Police. A priori, ce phénomène pourrait être le fruit direct des apprentissages de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) qui préconiserait une vision plus critique de la fonction policière et de l'autorité qui y est associée, peut-être par la transmission d'une connaissance plus exhaustive de la déontologie policière et la confrontation à des cas de fautes professionnelles reconnues. De tels enseignements confronteraient les futurs policiers au fait que certains comportements sont injustifiés, ce qui contribuerait à développer leur jugement. Cette diminution de la perception de légitimité pourrait également être le résultat des expériences vécues hors formation policière entre la fin de la troisième année de formation policière et le séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). En effet, les futurs policiers ayant terminé la portion collégiale de la formation ne sont pas automatiquement admis à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Certains doivent attendre parfois plusieurs mois avant d'entamer la seconde étape de la formation policière. Pendant cet interlude, nombreux sont ceux qui diversifient leurs expériences en occupant certains métiers, parfois complètement dissociés du monde policier. Ces différentes expériences peuvent contribuer à nuancer les perceptions qu'ont les étudiants du métier de policier en développant leur jugement critique face à l'autorité de la police au sein de la société.

Une analyse plus fine des attitudes face à la légitimité de la police (voir annexe 13) a permis d'identifier que les deux items de l'échelle qui occasionnent une baisse du score d'attitudes générales lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) sont : *Item 8 - La formation des policiers du Québec est trop courte* (R) et *Item 9 - La formation des policiers du Québec est incomplète* (R). En moyenne, à ces deux items, les aspirants policiers ont déclaré être plus en désaccord que leurs congénères moins avancés dans la formation policière. À la veille de la fin de leur formation policière, les aspirants policiers de l'École

Nationale de Police du Québec (ENPQ) ont plus tendance à reconnaître que d'autres répondants plus novices que la formation policière ne leur a pas transmis toutes les notions et outils nécessaires à l'exercice du métier, ce qui jette un peu d'ombre sur leur sentiment de *power-holder legitimacy*. D'autres auteurs avaient soulevé de telles impressions des recrues policières (Alain et Baril, 2005 ; Fielding, 1988 ; Gorgeon, 1996 ; Malochet, 2011 ; Ness, 1991). Ce résultat est tout de même inattendu considérant que la formation policière québécoise est nettement plus longue que celles dispensées dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, ce qui aurait pu laisser croire qu'à l'issue de celle-ci les futurs policiers se seraient sentis plus prêts. Peut-être ce résultat pointe-t-il seulement vers le fait que, vu la diversité des tâches de la police et l'imprévisibilité de celles-ci, peu importe la durée de la formation, les futurs policiers ne se sentiront jamais prêts à l'exercer à l'issue de la formation policière en école ? Cette question demande un examen empirique.

Pour l'instant, notons, brièvement, que le premier chapitre de résultat associé au premier objectif spécifique de la thèse a permis de conclure que : 1) pour les attitudes face à la légitimité de la police, la socialisation professionnelle semble avoir un impact particulièrement marqué entre le début de la première année de formation policière et la fin de la deuxième année, 2) en ce qui concerne les attitudes face à l'emploi de la force, la socialisation semble avoir un impact graduel entre le début de la première année et la fin de la troisième année. Dès lors, le début de la formation policière semble jouer un rôle particulièrement important dans le développement du *power-holder legitimacy* et l'adhésion à la culture policière. Théoriquement, cette phase du développement professionnel est certainement la période lors de laquelle les jeunes sont les plus vulnérables aux changements d'attitudes en raison de la tension et de la discordance ressentie entre les connaissances et impressions détenues en début de formation et les exigences transmises par le nouveau contexte dans lequel ils évoluent, teinté de l'ubiquité de la culture policière. Lors de cette période, qualifiée de *breaking-in* par Van Maanen (2003a), l'objectif des nouveaux membres d'une communauté culturelle est d'éviter les représailles des superviseurs (entendus ici principalement comme les instructeurs et enseignants impliqués dans la formation policière) et de leurs pairs ; pour ce faire, ils adoptent la voie de la moindre résistance en pensant comme autrui (Van Maanen, 2003a) et en adoptant le *power-holder legitimacy*. Certes, Van

Maanen (2003a) réfère au *breaking-in* comme étant la période lors de laquelle un nouveau membre franchit, pour la première fois, la frontière d'inclusion de l'organisation policière, le séparant du public. Celle-ci peut-être plus ou moins longue et impliquer une variété d'étapes, vu le contexte dans lequel elle est envisagée. Dans une perspective de socialisation professionnelle, le concept de *breaking-in* est ici appliqué à la première phase de la formation policière, appliqué à une profession plutôt qu'à une organisation, vu la structure de l'apprentissage du métier de policier au Québec. Lors de leur entrée en formation policière, même avant leur embauche par les organisations policières, les étudiants entament cette séparation d'avec les citoyens. Ils s'identifient, dès ce moment, graduellement à la culture policière grâce à la socialisation. Une fois le choc du début passé et l'adaptation à un nouveau contexte, les attitudes se stabilisent, comme c'est le cas pour les attitudes face à la légitimité de la police entre la fin de la deuxième et la fin de la troisième année de formation policière ainsi que pour les attitudes face à l'emploi de la force entre la fin de la troisième année de formation et le séjour à l'Académie de Police. Les candidats à la profession policière ont, durant cette période, compris ce qui est attendu d'eux relativement à leurs attitudes face à la légitimité de la police et ainsi sécurisent leur place dans la communauté culturelle policière en conservant une vision favorable de la police. Lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), les aspirants policiers ont développé une expérience suffisamment approfondie de la formation policière pour se permettre des attitudes un peu plus nuancées face à la légitimité de la police ; concrètement, ils considèrent que la formation policière est trop courte et incomplète, ce qui les amène à voir que la légitimité de la police n'est pas sans écueils. Ce dont ils ne sont pas encore complètement conscients et ce qu'appuient plusieurs auteurs en sociologie de la police (Van Maanen 1974 ; Westley, 1970) est que bien que leur formation policière soit officiellement terminée, leur socialisation professionnelle est bien loin de l'être. Ils apprendront d'autres aspects nécessaires à leur adhésion à la culture policière lors de leurs premières expériences de terrain, suite à leur embauche par une organisation policière, ce qui pourra potentiellement influencer à nouveau leur perception de la légitimité de la police. Dans ce contexte, les études futures sur le sujet devraient adopter un protocole de recherche impliquant la formation en

Académie de Police ainsi que les premières expériences de terrain tout en conservant la possibilité d'observer les fluctuations d'attitudes entre ces deux phases de socialisation.

Relativement aux attitudes spécifiques face à l'emploi de la force, l'écart avec les plus novices s'observe également à la fin de la troisième année de formation policière probablement parce que les cours traitant précisément de l'emploi de la force sont dispensés à ce stade. Dès lors, les futurs policiers sont particulièrement susceptibles — par apprentissages directs — de transformer leurs visions de cet aspect concret du métier de policier dans la direction souhaitée et adhérer ainsi au *power-holder legitimacy* qui caractérise la culture policière. S'ils ont plus d'apprentissages formels à cet effet, ils ont également de plus grandes probabilités d'en discuter entre pairs et ainsi d'être influencés par leurs collègues ; ils sont aussi plus susceptibles de subir l'effet de simple exposition. Ces attitudes sont ensuite stables jusqu'au séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Les données concentrées sur la formation policière officielle ne permettent pas de savoir si les attitudes face à l'emploi de la force suivent la tendance des attitudes face à la légitimité de la police plus tard dans le processus d'apprentissage du métier et finissent par connaître une légère baisse, ce qui témoignerait d'une petite remise en question de ce pouvoir. Tel que suggéré au paragraphe précédent, d'autres études devront s'intéresser aux phases subséquentes de l'apprentissage du métier de policier pour documenter cet aspect.

Somme toute, les résultats semblent refléter les propositions de la théorie dyadique de la socialisation professionnelle de John Van Maanen en indiquant qu'au cours de la formation policière — entendu comme un processus de socialisation professionnelle —, les futurs policiers, en tant que groupes à différents stades d'avancement, se raccrochent graduellement à la culture policière. Muir (1977) rapportait deux catégories de policiers : ceux qui ont une moralité de la coercition intégrée et qui acceptent – ou même apprécient – leur pouvoir d'emploi de la force et ceux qui ont une moralité de la coercition conflictuelle, qui ne parviennent pas à se justifier ce pouvoir. Les résultats de la thèse ne vont pas à l'encontre de ceux de Muir (1977), mais mettent en lumière le fait que la formation policière rend les attitudes face à l'emploi de la force des futurs policiers plus homogènes, ce qui ne veut pas dire que des distinctions ne s'observent plus entre les futurs policiers et que les policiers ont tous la même conception du pouvoir d'emploi de la force, mais plutôt que ces distinctions sont moins importantes que celles

de ceux n'ayant pas été (autant) socialisés au métier de policier. Donc, sans dire que la culture policière est monolithique, il y a tout de même lieu de reconnaître des similitudes dans les attitudes et perceptions des policiers qui les distinguent des citoyens. Ces conclusions ont ouvert la voie aisément au second objectif spécifique de la thèse qui était d'établir si une **dissociation** s'opère entre les attitudes des futurs policiers et celles des citoyens au cours de la formation policière.

La notion de dissociation fait référence ici à un élément central de la culture policière : la dichotomie « nous-eux ». Beaucoup ont documenté les perceptions négatives qu'ont les policiers du public (Brown et Willis, 1985 ; Manning, 1977 ; Niederhoffer, 1967 ; Paoline, 2004, 2003 ; Paoline et al., 2000 ; Rubinstein, 1973 ; Skolnick, 1966 ; Westley, 1970). Celles-ci engendrent une dichotomie « nous-eux » — concept issu de la théorie de l'identité sociale (Tajfel et Turner, 1979) — entre les policiers et les citoyens par une dynamique de stigmatisation mutuelle. La littérature propose plusieurs examens empiriques de ce phénomène (Boivin et al., 2018 ; Paoline, 2004) qui semble si caractéristique de la dynamique relationnelle entre les policiers et les citoyens qu'elle constitue une dimension de la culture policière. Or, les articles empiriques ayant documenté l'existence de cette dichotomie « nous-eux » révèlent que les policiers pensent qu'ils ont des attitudes différentes du public, sans toutefois contraster à proprement parler les attitudes des deux groupes. La thèse, grâce à son protocole de recherche macrosociologique, démontre l'existence d'un écart entre les attitudes des futurs policiers en formation et des citoyens face à la légitimité de la police et l'emploi de la force, ce qui indique la dichotomie « nous-eux ». Conformément à la théorie de l'identité sociale (Ashforth et Mael, 1989 ; Tajfel et Turner, 1979), ces résultats démontrent l'existence de différentes catégories sociales en ce qui concerne les perceptions face à la légitimité de la police et le pouvoir d'emploi de la force. Ce type de dissociation entre deux groupes sociaux clairement définis s'applique tout particulièrement aux contextes professionnels teintés de danger et d'incertitudes (Van Maanen et Barley, 1984) : la compréhension concrète du danger potentiel associé au métier de policier par ceux qui l'exercent ou qui sont en voie de l'exercer est associée à une perception plus forte de la légitimité de la police et une approbation plus grande du pouvoir d'emploi de la force ; ceux qui ne sont pas soumis à un tel contexte et qui ne seront jamais confrontés à de telles

situations n'ont pas tendance à adopter des attitudes particulièrement favorables à la légitimité de la police et l'emploi de la force. À l'inverse, ils auront plus tendance à baser leurs attitudes sur la menace à l'intégrité des citoyens que représente l'utilisation de ce pouvoir par les policiers.

Par ailleurs, la thèse apporte une dimension supplémentaire à l'examen empirique de l'existence de la dichotomie « nous-eux » en observant la mise en place de celle-ci au cours du processus de socialisation professionnelle que représente la formation policière. En premier lieu, une comparaison des futurs policiers en formation et des autres étudiants, sans regard à leur avancement dans leurs formations, a mis en lumière leurs différences d'attitudes face à la légitimité de la police et face à l'emploi de la force, ce qui veut dire que la dichotomie « nous-eux » est déjà en place lors de la formation policière. Or, quand celle-ci s'installe-t-elle ? Que ce soit en début de première année de formation, en fin de deuxième année ou en fin de troisième année, les futurs policiers en formation ont rapporté des attitudes plus favorables à la légitimité de la police que les autres étudiants, ce qui indique que la dichotomie « nous-eux » était déjà en place avant l'amorce de la formation. Ce résultat a été observé grâce à des analyses robustes de doubles différences avec appariement par scores de propension qui prennent en compte le biais de sélection potentiel qui provient du fait que les hommes, les canadiens/qubécois et ceux qui ont une expérience d'agent de sécurité ont plus de probabilités d'opter pour la formation policière comme voie professionnelle que les femmes, les minorités ethniques et ceux qui n'ont jamais occupé des fonctions d'agent de sécurité ; par le fait même, les premiers sont aussi plus favorables à la légitimité de la police que les seconds.

Donc, le fait qu'en début de première année de formation policière, les futurs policiers en formation aient déjà des attitudes plus favorables à la légitimité de la police que leurs homologues d'autres programmes d'études indique deux possibilités : 1) soit que les étudiants admis en formation policière sont ceux qui ont déjà des attitudes plus favorables à la police et dès lors, ils ont de plus grandes probabilités d'être spécifiquement sélectionnés ou d'opter pour cette voie professionnelle en raison de leurs attitudes « conformes », 2) soit qu'entre l'admission et le début, l'effet d'une socialisation anticipatoire fait en sorte que ceux admis développent des attitudes plus favorables avant le commencement des enseignements. D'abord, Gautier (2015)

a déjà relaté le fait que les futurs policiers sont sélectionnés principalement eu égard au fait qu'ils convainquent les jurés qu'ils sont dociles, qu'ils seront facilement « socialisables » et qui ont une bonne compétence interactionnelle qui leur permettra de bien s'intégrer à la culture policière. La thèse mène à formuler l'hypothèse supplémentaire que ceux qui présentent ces caractéristiques pourraient aussi être particulièrement favorables à la police et ainsi témoigner d'une volonté d'être socialisés pour intégrer cette culture. Également, il est possible qu'entre le temps où les individus admis en formation policière au mois de mars et le début de la formation au mois de septembre suivant, leurs attitudes commencent déjà à évoluer en faveur de la légitimité de la police en raison du fait qu'ils savent qu'ils passeront la frontière d'inclusion de l'institution éminemment, ce qui enclencherait déjà la dichotomie « nous-eux ». Des analyses supplémentaires ont indiqué que cette socialisation anticipatoire pourrait être associée entre autres au fait d'avoir un proche qui exerce, ou a exercé dans le passé, le métier de policier. Les résultats ont révélé que les futurs policiers en début de première année de formation qui ont un proche policier se distinguent, quant à leurs attitudes face à la légitimité de la police, de ceux qui n'en ont pas. En effet, les premiers ont des attitudes face à la légitimité de la police plus favorables que leurs camarades de classe qui n'ont pas de policier dans leur entourage, ce qui laisse croire que, pour les premiers, la socialisation à la culture policière a débuté avant leur entrée en formation de par leurs contacts avec au moins une personne membre de cette communauté culturelle qui ont pu les influencer. D'autres analyses ont démontré par contre que cette socialisation anticipatoire n'est pas associée au fait d'avoir une expérience d'agent de sécurité ou non. En d'autres mots, les candidats à la profession policière en début de première année de formation policière ne se distinguent pas dans leurs attitudes générales qu'ils aient ou non une expérience d'agent de sécurité. Des travaux futurs sur le sujet devraient étudier la période précédant l'entrée en formation policière pour documenter comment l'écart d'attitudes s'y manifeste déjà.

Par la suite, la distinction d'attitudes face à la légitimité de la police entre les futurs policiers et les autres étudiants persiste jusqu'en fin de deuxième année et en fin de troisième année de formation.

Concernant les attitudes face à l'emploi de la force, une situation différente a été constatée. Suite à la prise en compte du biais de sélection, les futurs policiers en début de première année de formation et leurs homologues d'autres programmes d'études ont rapporté des attitudes comparables. En d'autres mots, en début de première année de formation, les futurs policiers et les autres étudiants ont déclaré des attitudes équivalentes face aux interventions policières vues dans les vidéos. Le débat sélection/socialisation anticipatoire explicité plus tôt par rapport aux attitudes face à la légitimité de la police ne s'applique donc pas dans ce cas-ci puisque les futurs policiers débutent la formation avec des attitudes face à l'emploi de la force équivalentes à celles des citoyens. Pourtant, la comparaison des attitudes des futurs policiers et autres étudiants en fin de deuxième et en fin de troisième années a révélé des différences d'attitudes significatives ; celles-ci doivent donc se manifester à un point ou à un autre au cours de la formation policière. Mais quand ?

La thèse propose d'aller plus loin dans l'exploration de la mise en place de la dichotomie « nous-eux » en observant si, au cours de la formation policière, l'écart se creuse entre les futurs policiers et les autres étudiants. La méthode des doubles différences a mis en lumière le fait que l'écart entre les attitudes face à la légitimité de la police des futurs policiers et autres étudiants en début de première année de formation est, quoique statistiquement significatif, plus faible que l'écart d'attitudes entre ces deux groupes d'étudiants en fin de deuxième année de formation. Il a également été observé que cet écart croissant n'est pas dû à une baisse des attitudes des étudiants d'autres programmes. Il y a donc lieu de conclure que le score moyen d'attitudes face à la légitimité de la police a connu une hausse entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de formation policière, ce qui a creusé l'écart entre les attitudes des futurs policiers et celles des citoyens. La dissociation entre les attitudes des deux groupes reste ensuite stable jusqu'à la fin de la troisième année de formation. Les moments clés de consolidation de la dichotomie « nous-eux » associés aux attitudes face à la légitimité de la police lors de la formation policière semblent donc être avant l'entrée en formation ainsi que pendant les deux premières années de formation. Par la suite, la dichotomie est toujours bien présente, mais l'écart est resté stable. Au niveau des attitudes face à l'emploi de la force, la dissociation ne débute pas par sélection ou socialisation anticipatoire avant l'entrée en

formation, mais se creuse entre le début de la première année de formation et la fin de la deuxième année, puis restent stables par la suite en fin de troisième année de formation. De futures études pourraient adopter une méthodologie similaire pour observer si l'écart entre les attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force continue de se creuser aux prochaines étapes de l'apprentissage du métier de policier.

Ceci dit, deux mécanismes différents pourraient expliquer l'accroissement de l'écart entre les attitudes des futurs policiers et des citoyens en fin de deuxième et fin de troisième années : 1) soit les attitudes de la majorité des futurs policiers ont évolué positivement, ce qui s'apparenterait à une socialisation, 2) soit du fait que ceux qui jugent qu'ils n'adhèrent pas à la culture policière et qui n'adoptent pas les attitudes qu'ils perçoivent que leurs pairs attendent d'eux ont abandonné la formation policière, ce qui correspondrait au résultat d'un effet de sélection.

La littérature propose quelques travaux sur l'abandon de la formation policière. Celui-ci constitue un phénomène d'une ampleur difficile à généraliser vu que les études ont remarqué qu'entre 8,0% et 26,9% des recrues et futurs policiers ont abandonné la formation policière en cours de route (Blumberg et al., 2016 ; Fielding et Fielding, 1987 ; Haarr, 2005 ; Nevers, 2018 ; Wright, Dau et Greenbeck, 2011). Il y a donc lieu de constater que dans certains cas, la proportion d'abandons de la formation policière ne semble pas alarmante alors que dans d'autres, elle semble constituer un problème important. Certains auteurs ont identifié que les étudiants issus de minorités ethniques avaient plus de probabilités d'abandonner la formation policière (Haarr, 2005 ; Wright et al., 2011), comme c'est le cas pour les femmes (Fielding et Fielding, 1987 ; Nevers, 2018 ; Wright et al., 2011). La méthodologie basée sur l'appariement par scores de propension élimine ce biais pour la présente thèse. Il n'en demeure pas moins que l'abandon de la formation policière peut contribuer à expliquer la hausse des attitudes moyennes chez les futurs policiers si les étudiants qui abandonnent n'ont pas un profil sociodémographique particulier, mais abandonnent en raison d'une discordance entre leurs attitudes et celles qu'ils comprennent sont exigées d'eux comme membre de l'institution policière. En effet, Haarr (2005) et Nevers (2018) ont observé des abandons volontaires de la formation policière en raison de décalages entre les croyances de et les attentes de ces étudiants par rapport au métier de

policier et aux relations police-citoyens et la réalité (Haarr, 2005 ; Nevers, 2018). Ces résultats s'expliquent par la théorie de la dissonance cognitive (Festinger, 1957 ; Haarr, 2005). En effet, les décalages ressentis entre leurs perceptions et les exigences du métier, leur image d'eux-mêmes et les attitudes de leurs camarades engendrent un état de conflit et de dissonance dans les cognitions de certains étudiants. Incapables de résoudre ce conflit cognitif, ils abandonnent la formation policière et optent pour d'autres voies professionnelles ; ces étudiants ne sont donc jamais parvenus à ajuster leurs attitudes à celles exigées et mises de l'avant par la formation policière. Le protocole de recherche macrosociologique de la présente thèse ne permet pas de quantifier l'ampleur de l'abandon de la formation policière dans les groupes de jeunes en formation policière étudiés. Or, il importe de reconnaître que ce phénomène peut contribuer à la hausse des attitudes moyennes, au même titre qu'une évolution positive individuelle de ces attitudes. Dans tous les cas, il a pu être observé que, relativement à la dichotomie « nous-eux », la période entre le début de la première année de formation et la fin de la deuxième année semble capitale. Donc, que ce soit relativement à leurs attitudes face à la légitimité de la police ou leurs attitudes face à l'emploi de la force, une dissociation a été observée entre les futurs policiers et les autres étudiants; celle-ci était déjà présente avant l'entrée en formation pour les attitudes face à la légitimité de la police alors qu'elle s'est révélée en début de formation pour les attitudes face à l'emploi de la force. Quel est donc le lien qui unit ces deux attitudes?

Malgré le fait de les avoir longuement étudiées de façons distinctes, la thèse présuppose que les attitudes face à la légitimité de la police et celles face au pouvoir d'emploi de la force sont en fait deux dimensions d'un même concept : les premières suivant une logique générale et les secondes, plus spécifiques. L'attitude face à la légitimité de la police a déjà été identifiée dans la littérature comme ayant l'influence la plus importante sur les attitudes face à l'emploi de la force raisonnable chez les citoyens (Gerber et Jackson, 2017) ; c'est aussi le cas ici pour les étudiants d'autres programmes. Donc, plus les citoyens perçoivent la police comme légitime, plus ils auront tendance à être en accord avec son utilisation de la force. Ces résultats concordent avec ceux de Brandl et ses collaborateurs (1994) qui ont remarqué une bonne cohérence entre les attitudes générales des citoyens face à la police et leurs perceptions d'une intervention spécifique. La même situation s'applique-t-elle aux futurs policiers en formation ?

L'environnement dans lequel ils évoluent et les expériences qu'ils y vivent peuvent-ils contribuer à resserrer la cohérence entre ces attitudes ou, à l'inverse, à déclencher une dualité d'opinions ? Concernant les variables considérées dans la présente étude, le statut d'agent de sécurité s'est révélé être la plus fortement associée aux attitudes face à l'emploi de la force, mais il importe de reconnaître que les attitudes générales face à la légitimité de la police ne se trouvent pas très loin derrière. Dès lors, les futurs policiers en formation qui accordent une plus haute légitimité à la police ont aussi plus tendance à être en accord avec son utilisation de la force. Il semblerait donc que les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force constituent, dans une certaine mesure, une manifestation plus concrète et précise d'une perception plus générale de légitimité de la police au sein de la société. La dualité d'opinion fait référence à une incohérence entre deux attitudes qui traitent d'objets similaires, l'une plus générale, l'autre plus spécifique (Warner et Davis, 2011). Vu ces premiers résultats, les futurs policiers en formation ne semblent pas indiquer de dualité d'opinion, même qu'une certaine cohérence entre leurs attitudes est mise de l'avant.

Toutefois, comme les attitudes ne sont pas statiques dans le temps (Frank et Brandl, 1991), l'évolution de la structure relationnelle entre ces deux dimensions est une question empirique : la thèse y fournit une réponse par l'atteinte du troisième objectif spécifique qui était d'observer si une **uniformisation** des attitudes générales face à la légitimité de la police et des attitudes spécifiques face à l'emploi de la force survient au cours de la formation policière. Une telle uniformisation est conceptualisée comme un resserrement entre le *power-holder legitimacy* et les attitudes face à l'emploi de la force au cours de la formation policière dans le sens où l'acquisition d'une plus grande légitimité de l'institution policière en général serait associée à une attitude plus favorable à son pouvoir d'emploi de la force. Cet objectif de recherche revêt toute sa pertinence dans un contexte de socialisation professionnelle où des changements d'attitudes sont attendus (Fielding, 1988). L'atteinte de ce troisième objectif spécifique de recherche a permis d'apporter une contribution pertinente à la littérature scientifique : documenter l'apport de la formation policière dans la structure relationnelle entre les attitudes générales et spécifiques. Cet aspect a grandement permis de nuancer les ressemblances a priori

remarquées entre les futurs policiers en formation et les étudiants d'autres programmes relativement à cet aspect.

Les données ont indiqué, tel que mentionné précédemment, que les attitudes face à la légitimité de la police étaient modérément associées aux attitudes face à l'emploi de la force chez les futurs policiers en formation ; une certaine cohérence individuelle existe donc à cet effet. Cette cohérence provient-elle d'une uniformisation des attitudes au cours de la formation policière ou est-elle déjà présente dès le commencement de la formation ? Il était attendu qu'une uniformisation se produise grâce aux mécanismes d'apprentissages formels, de relations avec les pairs et d'effet de simple exposition qui sous-tendent le processus de socialisation professionnelle des policiers.

En début de formation policière, l'attitude générale face à la légitimité de la police n'avait aucun impact sur l'attitude spécifique face à l'emploi de la force, ce qui veut dire que les étudiants considéraient la légitimité globale de la police comme distincte de son pouvoir d'emploi de la force. L'incohérence dans leurs attitudes reflète une dissociation entre leurs conceptions globales de la police et les actes concrets que les policiers posent en interventions. Cette situation témoigne donc d'une dualité d'opinions chez les nouveaux étudiants en formation policière qui n'est pas présente chez les autres étudiants : les futurs policiers en formation qui considéraient la police comme légitime n'endossaient toutefois pas nécessairement la façon dont elle utilise la force. Cette dualité d'opinions traduit bien la situation hybride dans laquelle se trouvent les futurs policiers en début de première année de formation où ils souhaitent exercer le métier de policier et lui accordent alors un niveau assez élevé de légitimité ; parallèlement, ils ne sont pas suffisamment familiers avec le pouvoir d'emploi de la force pour reconnaître son bien-fondé dans les capsules vidéos autant que leurs homologues plus expérimentés. Ces résultats semblent même pointer vers le fait que, pour eux, l'utilisation de la force n'est pas une question de légitimité. En fin de deuxième année de formation, l'attitude générale est soudainement devenue un prédicteur important et positif de l'attitude spécifique ; un processus d'uniformisation des attitudes a donc lieu entre le début de la première année et la fin de la deuxième année de formation policière. Celui-ci apporte une certaine cohérence aux attitudes générales et spécifiques chez les futurs policiers. Cette uniformisation est

probablement le fruit de la vulnérabilité des futurs policiers à l'étape du *breaking-in* de la formation policière. Comme il a été expliqué dans les paragraphes précédents, pour se conformer aux demandes du nouvel environnement dans lequel ils évoluent et face à leur volonté d'être acceptés comme membres d'une culture professionnelle précise, les futurs policiers en formation adoptent les attitudes qu'ils perçoivent comme attendues d'eux. Comme leurs attitudes générales face à la légitimité de la police augmentent, ils perçoivent la police comme ayant une plus grande légitimité au sein de la société et, par le fait même, reconnaissent comme plus adéquats leurs comportements d'emploi de la force. Ils ne sont pas, à ce stade, suffisamment outillés pour aller à l'encontre des attitudes qu'ils croient sont attendues d'eux pour démontrer leur adhésion à la culture policière. L'uniformisation des attitudes générales et spécifiques semble toutefois plafonner puisque l'effet des premières sur les secondes se stabilise entre la fin de la deuxième année et la fin de la troisième année, ce qui veut dire que la formation policière ne mène pas à une concordance parfaite entre les attitudes générales et spécifiques. Cet aspect permet aux futurs policiers en formation de conserver une certaine portion de jugement critique : comme ils choisissent le métier de policier, ils accordent assurément un certain niveau de légitimité à la police pour assurer leur pérennité dans le métier mais malgré cela, ils peuvent reconnaître certains comportements comme inappropriés dans les circonstances d'interventions. Cette conclusion est d'autant plus appuyée par les résultats observés lors du séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). En effet, entre la fin de la troisième année de formation policière et le séjour à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), une différenciation des attitudes générales et spécifiques survient. La première est toujours prédictive de la seconde, mais dans une moins grande mesure, ce qui laisse une plus grande variance des scores d'attitudes spécifiques à expliquer par d'autres aspects, situationnels peut-être. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que, étant donné qu'ils sont plus avancés dans la formation policière lors de leur séjour à l'École nationale de police, les aspirants policiers sont plus à même de déterminer si, dans les mêmes circonstances que celles présentées dans les capsules-vidéo, ils auraient agi différemment et, si oui, comment. Dans un même ordre d'idée, la plus grande expérience en formation policière des aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) peut également faire en sorte qu'ils ont une meilleure maîtrise de ce qui est attendu par les

membres de la culture policière de sorte qu'ils ont appris, en entrant dans cette communauté professionnelle, quels actes concrets peuvent être posés, sans que cela n'influence leur perception globale de la police. L'acquisition de cette expérience reflète un processus de socialisation qui leur a transmis des enseignements par apprentissage formel ainsi que par influence de leurs pairs et de leurs instructeurs ainsi que par l'effet de simple exposition.

Ces résultats ont été appuyés par un indice de dissociation comparant ceux qui ont des attitudes face à la légitimité de la police cohérentes avec leurs attitudes face à l'emploi de la force et ceux pour qui ces deux attitudes sont plutôt discordantes. Dans un premier temps, les futurs policiers ont de plus fortes probabilités de présenter des attitudes discordantes que les autres étudiants, ce qui témoigne de la nuance que ceux-ci peuvent apporter dans leur évaluation d'interventions spécifiques malgré leur niveau de perceptions générales de la légitimité de la police. En fin de troisième année de formation policière, les futurs policiers ont moins de chance d'avoir des attitudes discordantes que les plus novices. Toutefois, la discordance d'attitudes est un peu plus probable lors du séjour à l'École Nationale de Police du Québec (ENPQ) qu'à la fin de la troisième année.

À titre comparatif, pour les étudiants d'autres programmes, l'effet de l'attitude face à la légitimité de la police sur l'attitude face à l'emploi de la force est resté le même à toutes les étapes de leurs formations. La probabilité d'attitudes discordantes est également équivalente.

Ces résultats semblent donc pointer vers le fait que la socialisation professionnelle ayant lieu pendant la formation policière engendre des modifications de la cohérence entre les attitudes face à la légitimité de la police et face à l'emploi de la force : en début de formation, les apprentissages formels, les relations avec les pairs et l'effet de simple exposition font en sorte que ces attitudes s'uniformisent, mais pour ceux qui ont une plus grande expérience en formation policière, une certaine dualité d'opinions s'installe. La trajectoire d'uniformisation des attitudes face à la légitimité de la police et des attitudes face à l'emploi de la force n'est donc pas linéaire. Ce constat a dévoilé une série de processus bien plus complexes. Le développement du *power-holder legitimacy* semble être multifacettes et associé à l'apprentissage d'un certain niveau de jugement critique qui se manifeste dans les dernières étapes de la formation policière. En effet, le développement du *power-holder legitimacy* ne peut

être considéré comme unidimensionnel puisqu'il englobe l'évolution de perceptions associées à la police en général, mais aussi spécifiquement à divers pouvoirs que détient la police au sein de la société. Pour bien comprendre le développement du *power-holder legitimacy* chez les futurs policiers en formation, il importe d'étudier l'évolution de la perception des différents pouvoirs spécifiques de la police individuellement — en plus d'une perception globale de la légitimité de la police — pour percevoir l'acquisition de l'esprit critique associé au *power-holder legitimacy* ainsi que pour comprendre comment les trajectoires de développement de chaque perception s'interinfluencent. Pour l'instant, toutefois, il y a lieu de suggérer que cette fragmentation partielle entre les attitudes générales et spécifiques que font les aspirants policiers à la veille du terme de leur formation policière assure leur survie dans le métier puisqu'elle leur permet, à la fois d'avoir une perception globale de la police suffisamment positive tout en reconnaissant que certains actes posés par des policiers peuvent être remis en question ou même condamnables. Autrement dit, à l'issue de la formation policière, les futurs policiers ont développé le *power-holder legitimacy* tout en reconnaissant que toute manifestation du pouvoir d'emploi de la force de la police n'est pas nécessairement justifiée. Serait-il possible que leur jugement se soit aiguisé ? De plus amples études sont nécessaires pour réellement y conclure, mais ces premiers constats semblent aller dans cette direction. Une formation policière qui inculque le jugement à ses agents n'est-elle pas souhaitable ? L'idée même de professionnalisation de la police l'implique.

La thèse a donc fait la démonstration qu'au cours de la formation policière, par un processus de socialisation professionnelle, les futurs policiers en formation développent leur *power-holder legitimacy*. Selon la logique de la perspective interactionniste et dialogique qui unit les policiers et les citoyens, la légitimité perçue des policiers de leur propre travail et de leurs propres pouvoirs constitue la première étape pour créer une perception de légitimité de la police chez les citoyens. La perception d'une police légitime accroît la tendance des citoyens à obtempérer à ses demandes et à coopérer avec elle (Gau, 2014 ; Murphy et al., 2008 ; Reisig et al., 2007 ; Sunshine et Tyler, 2003 ; Tankebe, 2013 ; Tyler, 2006, 1990 ; Tyler et Huo, 2002). En ce sens, la formation policière contribue définitivement à l'efficacité de la police par son impact sur le *power-holder legitimacy*. Par ailleurs, les policiers qui perçoivent leur rôle comme

plus légitime ont plus tendance à reconnaître les droits des citoyens, l'usage proportionnel de la force et l'équité des procédures (Bradford et Quinton, 2014; Tankebe, 2019; Tankebe et Mesko, 2015; Trinker et al., 2019).

Le rôle de la formation policière en Académie de Police, dans ce cas-ci, est-il réellement trivial ? Malgré ce que certains ont dit (Alain et Baril, 2005 ; Fielding, 1988 ; Gorgeon, 1996 ; Malochet, 2011 ; Ness, 1991), le métier de policier est-il réellement appris à 100% sur le terrain ? Certains auteurs avaient déjà proposé des conclusions qui infirmaient cette conjecture relativement à une variété d'aspects du métier de policier (Brown et Willis, 1985 ; Ellis, 1991; Franklin et al., 2019; Gorgeon, 1996 ; Haarr, 2001 ; Hanson et Markstrom, 2014 ; Krammedine et al., 2013 ; Meadows, 1985; Niederhoffer, 1967; Oberfield, 2012; Peterson et al., 2019; Richard et Pacaud, 2008, 2007 ; Stradling et al., 1993 ; Telep, 2011 ; Weisburd et al., 2000 ; Wortley et Homel, 1995). Notamment, Oberfield (2012) ainsi que Monjardet et Gorgeon (1993) avaient conclu, grâce à un devis longitudinal, qu'à la fin de la formation policière, les recrues avaient plus tendance à être en accord avec l'emploi de la force qu'au début. La limite principale de ces travaux soulevée ici était que, sans groupe contrôle pour effectuer des comparaisons, il était impossible d'écarter la possibilité que cette évolution favorable des attitudes soit le résultat d'un processus de maturation caractéristique de la période d'émergence de l'âge adulte (Arnett, 2014, 2000). La thèse a pris en compte les fluctuations des attitudes d'un groupe contrôle et a conclu qu'à la fin de la formation policière, les futurs policiers ne sont pas plus favorables à la légitimité de la police et l'emploi de la force en raison d'un gain en maturité qui s'appliquerait à tous les jeunes adultes. Plutôt, la formation policière semble remplir la fonction de rendre l'institution policière et le pouvoir d'emploi de la force qui lui est imputée plus légitimes aux yeux de ceux qui éventuellement exerceront ce métier.

Il semblerait donc que l'argument que la formation policière ne sert à rien dans l'apprentissage du métier fait partie de la rhétorique du policier. La présente thèse appuie plutôt le fait que les changements qu'occasionne la formation policière sont si graduels et subtils que ceux faisant l'expérience de ce processus d'apprentissage n'en sont pas forcément conscients ; les changements étudiés ici résident dans les pensées. Dans ce contexte, la formation policière

est caractérisée par un processus de socialisation professionnelle qui contribue à l'adhésion à la culture policière.

7.1. Le développement du *power-holder legitimacy* comme indice de l'adhésion à la culture policière : Une retombée de la socialisation professionnelle

La thèse propose la démonstration que la formation policière contribue à rendre les attitudes des futurs policiers plus positives face à la légitimité de la police et l'emploi de la force ainsi que plus homogènes. Ces changements d'attitudes 1) catalysent la dichotomie « nous-eux » où les attitudes des futurs policiers se dissocient de celles des citoyens, 2) et provoquent une certaine dualité d'opinions où l'attitude face à la légitimité de la police est liée à l'attitude face à l'emploi de la force sans que l'association soit parfaite et incontestable. Au carrefour de la sociologie de la police et la sociologie des organisations, la thèse saisit ces changements comme étant le fruit d'un processus de socialisation professionnelle qui sous-tend la formation policière, contribuant donc à l'adhésion à la culture policière.

Dans le cadre de cette thèse, la culture policière a été définie comme l'ensemble des façons de faire et pensées partagées par les policiers qui leur permet de gérer la tension induite par la nature de leur rôle au sein de la société (Crank, 2004; Drummond, 1976 ; Fielding, 1988; Kappeler et al., 1998 ; Paoline, 2003 ; Paoline et Terrill, 2005 ; Reiner, 2010; Reuss-Ianni, 1983 ; Rubinstein, 1973 ; Skolnick, 1966 ; Terrill et al., 2003; Van Maanen, 1974 ; Westley, 1970). En développant leur *power-holder legitimacy*, les futurs policiers se sentent justifiés dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui leur permet de gérer la tension provenant de l'opposition dont font preuve les citoyens. Selon la théorie dyadique de la socialisation professionnelle des policiers de John Van Maanen, cette culture policière est typiquement caractérisée par le désillusionnement, l'imprévisibilité des tâches, le caractère sale du métier et le secret. Le pouvoir d'emploi de la force est inhérent à plusieurs de ces dimensions de la culture policière. Par exemple, les policiers ont rarement recours à la force, mais la possibilité est omniprésente ; il se rattache donc à l'imprévisibilité des tâches. Ce pouvoir apporte aussi un caractère sale à ce métier, l'associant à la violence, qui contribue à stigmatiser les policiers de sorte qu'ils stigmatiseront à leur tour les citoyens pour provoquer la « dichotomie nous-eux ». Pour Paoline

(2003), l'emploi de la force est carrément une dimension de la culture policière. Légitimer ce pouvoir aux yeux des policiers en devenir est une tâche pour la socialisation professionnelle qui se définit comme l'ensemble des processus formels et informels par lesquels un individu adhère à la culture d'un groupe professionnel précis (Alain et Baril, 2005). La thèse s'est penchée spécifiquement sur la formation policière en école qui implique des apprentissages formels ainsi que des relations informelles. Celle-ci contribue à légitimer la police et son pouvoir d'emploi de la force aux yeux de la relève, ce qui traduit une adhésion à la culture policière. Une telle approche de l'objet de recherche permet de situer le travail empirique dans une structure théorique fondamentalement sociologique.

Ce travail de recherche n'est cependant pas sans limites. Certaines sont d'ordre méthodologique, et d'autres, conceptuel. Dans un premier temps, les limites méthodologiques abordent certains écarts de la méthode qui se sont manifestés tout au long du projet de recherche. Il importe de faire mention du résultat de l'analyse de validation du questionnaire en aval de la collecte de données expliqué dans le chapitre de méthodologie. En effet, cette validation psychométrique a mis en lumière le fait que l'échelle utilisée pour collecter les attitudes face à la légitimité de la police auprès des participants était un peu trop « facile » pour les futurs policiers en formation. Alors que les questions étaient de niveaux de difficulté adéquats pour les étudiants d'autres programmes, pour que la mesure soit la plus fidèle possible, elle aurait dû inclure des questions au degré de difficulté plus élevé. En termes techniques, le score à l'échelle d'attitudes face à la légitimité de la police a été attribué selon les principes de la Théorie de la réponse à l'item (TRI) sur un continuum abstrait d'attitudes variant de -4 à 4. En raison des items utilisés, le score maximal obtenu par les répondants futurs policiers était de 1,620 ; 59 (3,9%) des répondants futurs policiers ont obtenu ce score d'attitudes générales. En raison de l'absence de questions plus difficiles ou plus contraignantes dans l'échelle, il a été impossible de discriminer ceux qui ont réellement un score d'attitudes de 1,620 de ceux qui auraient dû avoir un score plus élevé et qui donc était encore plus favorables à la légitimité de la police que le score qui leur a été attribué. Les travaux futurs sur le *power-holder legitimacy* des policiers devraient inclure des items plus difficiles à endosser même pour ceux qui ont des attitudes très favorables à la légitimité de la police. Malgré tout, l'échelle utilisée dans la thèse n'a pas

empêché de déceler des écarts d'attitudes à différents stades de la formation policière et l'installation de la dichotomie « nous-eux » ; une échelle d'une plus grande fidélité n'aurait que révélé des différences plus importantes entre les groupes. Les résultats de cette thèse sont donc plus conservateurs.

Par ailleurs, des résultats plus robustes auraient possiblement pu être observés à partir d'un échantillon de futurs policiers en formation ayant une plus grande proportion de répondants qui avaient une expérience d'agent de sécurité en début de formation policière ainsi qu'une plus grande proportion de futurs policiers issus des minorités ethniques. Toutefois, bien que cela constitue une limite de l'ordre de la puissance statistique dans les modèles quantitatifs, ce portrait reflète la réalité du milieu policier.

D'autres limites méthodologiques concernent plutôt le groupe d'étudiants d'autres programmes. Le fait que nous soyons parvenus à recruter seulement 39 étudiants d'autres programmes en fin de troisième année de formation constitue une limite de puissance statistique notable. Ce petit nombre de participants dans ce groupe a limité les possibilités d'observer des différences statistiquement significatives en ce qui concerne le lien entre l'attitude générale et l'attitude spécifique chez ce groupe de répondants. Tel qu'expliqué dans le chapitre de méthodologie, cette situation n'était pas de notre ressort : la majorité des étudiants en fin de troisième année des autres programmes d'étude suivait des stages de plusieurs semaines en milieux de pratique lors de notre collecte de données, ce qui fait en sorte qu'ils n'étaient pas réunis dans leurs classes pour rendre possible une collecte de données d'une telle envergure auprès d'eux. Cette limite méthodologie nécessite donc d'interpréter avec prudence et nuances les résultats comparatifs qui considèrent le groupe d'étudiants d'autres programmes en fin de troisième année de formation.

En outre, l'absence d'un quatrième temps de mesure pour les étudiants d'autres programmes a restreint les conclusions de la thèse. En raison de la structure formelle de la formation policière au Québec ainsi que de ses différences avec les modalités de formation des autres programmes d'études considérés dans la présente thèse, les comparaisons sur des bases équivalentes entre les futurs policiers et d'autres étudiants ont pu être effectuées jusqu'à la fin de la troisième année de formation policière, qui avait lieu dans les Cégeps du Québec. Après

cela, la fonction policière exige un passage à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) alors qu'une telle exigence de formation supplémentaire ne se rapporte pas aux autres métiers auxquelles s'appliquent les formations considérées dans la thèse. Alors qu'il y avait un établissement de formation où se rassemblaient les futurs policiers en formation pour un quatrième temps de mesure, une telle instance n'existait pas pour les autres étudiants. Dès lors, nous avons dû y renoncer. Cette limite est directement associée à une autre, plus abstraite. Le rôle de l'échantillon des étudiants d'autres programmes était de représenter les citoyens qui n'ont pas fait l'expérience de la formation policière. Cet échantillon était composé d'étudiants collégiaux inscrits aux programmes de Techniques d'éducation spécialisée, Techniques d'intervention en délinquance et Techniques de travail social. Étant donné l'absence de données sur la population générale récoltées à l'aide du questionnaire de l'étude, il était impossible de vérifier si les attitudes des étudiants d'autres programmes étaient représentatives de celles de la population générale. Or, l'hypothèse est mise de l'avant que les autres étudiants, vu les programmes dans lesquels ils étudient et leur proximité avec la déviance, la criminalité et la délinquance, ont des attitudes plus favorables à la légitimité de la police que la population générale. Si tel est le cas, les comparaisons entre les futurs policiers et les citoyens permettraient de déceler des écarts encore plus grands entre les deux groupes que ceux de la présente thèse, ce qui ne remet pas en question les arguments défendus.

Également, nous ne pouvons écarter la possibilité que les répondants aient menti dans leurs réponses au questionnaire et n'aient pas relaté leurs réelles attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force, pour des raisons de désirabilité sociale. Étant donné le caractère sensible du sujet traité ainsi que les ambitions professionnelles des participants, ce biais de désirabilité sociale s'applique surtout aux futurs policiers en formation (Cook et Selltitz, 1964 ; Edwards, 1953 ; Nederhof, 1985). À cet effet, cependant, Boivin et Lam (2016 : 239) affirment que :

Plusieurs études ont démontré que bon nombre de répondants ajustaient leurs réponses en fonction de leur perception des attentes des intervieweurs, de façon à leur paraître sympathiques ou agréables (Groves et al., 2004). Ce comportement est volontaire (quoique plus ou moins conscient) de la part du répondant ; il en résulterait donc une réponse exagérément favorable ou défavorable à une question,

malgré une vérité plus nuancée. [...] Les modes de collecte autorapportés, qui ne nécessitent pas l'intervention d'un intervieweur, réduisent l'effet de désirabilité sociale et permettent donc d'obtenir des réponses plus près de la vérité (De Leeuw et al., 2008 ; Tourangeau et Yan, 2007).

Dès lors, le fait que le protocole de recherche soit quantitatif plutôt que qualitatif réduit potentiellement ce biais de désirabilité sociale. Par ailleurs, une emphase considérable a été mise, lors du recrutement des participants, sur le fait que les données étaient recueillies anonymement et qu'il n'était question, d'aucune façon que ce soit, de recueillir des données permettant d'identifier les répondants (Cook et Selltiz, 1967). Une attention particulière a aussi été portée au fait qu'il n'y a aucune bonne ou mauvaise réponse aux questions posées (Cook et Selltiz, 1967).

Certaines limites plus conceptuelles doivent être soulevées dans un deuxième temps. La thèse aurait bénéficié de la prise en compte d'un plus grand nombre de facteurs sociodémographiques et expérientiels pour constater l'homogénéisation des attitudes ainsi que pour pallier le biais de sélection. Notamment, la littérature pointe vers le fait que les allégeances politiques constituent un facteur ayant un impact important sur les attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force (Arthur, 1993 ; Carter et al., 2016 ; Gerber et Jackson, 2017 ; Oberfield, 2012 ; Silver et Pickett, 2015). Ceux qui ont des allégeances politiques conservatrices plutôt que libérales ont des attitudes plus favorables à la légitimité de la police (Gerber et Jackson, 2017) et sont plus en faveur de l'emploi de la force (Arthur, 1993 ; Oberfield, 2012 ; Silver et Pickett, 2015). Dans le cas où la profession policière attire aussi plutôt des individus d'allégeances conservatrices, il est possible que les écarts d'attitudes remarqués entre les futurs policiers et les autres étudiants soient dus à ce biais. Si, en plus, les conservateurs sont plus ouverts et malléables vis-à-vis une évolution positive de ces attitudes, il est possible que ce biais explique les résultats observés. Il peut cependant être soulevé que, face à un échantillon de futurs policiers à 67% âgé entre 18 et 22 ans, que leurs allégeances politiques ne sont pas, à ce stade de leurs vies, solidement enracinées. Pour cette raison, il n'a pas été jugé nécessaire de récolter cette information auprès des participants, surtout que l'objectif, tel que mentionné dans le

chapitre de résultats, était de confectionner un questionnaire composé d'un nombre limité de questions pour que celui-ci puisse être complété dans un délai raisonnable.

De plus, les données et la structure de leur collecte n'ont pas permis de saisir empiriquement l'effet de socialisation anticipatoire. En d'autres mots, comme les groupes les plus novices de la formation policière qui ont été inclus dans la collecte de données sont des étudiants en début de première année de formation policière, il était impossible d'observer si l'évolution positive des attitudes chez les futurs policiers s'enclenche même avant. D'ailleurs, à cet effet, vu le nombre d'établissements d'enseignement qui ont été visités, les attitudes des futurs policiers en début de formation n'ont pas pu être récoltées précisément au premier jour de formation. Il est donc possible que l'évolution des attitudes imputable à la formation policière ait déjà commencé au moment de la collecte de données. De plus, comme le cœur de la thèse s'affaire à comparer ce groupe à ceux plus avancés dans la formation, cette limite ne contribuerait qu'à mettre en lumière des différences plus conservatrices. Le seul impact réel que pourrait avoir cette limite est sur le biais de sélection à l'entrée en formation. Nous avons bon espoir que cet effet est minime puisque ce délai était de moins de deux mois. Cette limite s'applique aussi à la fin de la formation, dans le sens où les futurs policiers en fin de troisième année de formation ainsi que les aspirants policiers de l'École Nationale de Police du Québec (ENPQ) n'ont pas pu être sondés exactement au dernier jour de formation.

Reconnaissons aussi le fait que la thèse permet de constater les écarts d'attitudes à différents stades de la formation policière et d'identifier les phases clés de socialisation policière, mais ne permet pas de déterminer quels mécanismes sont à l'œuvre : les apprentissages formels, les relations avec les pairs, l'effet de simple exposition ou, pourquoi pas, un mélange de tout ça. Des travaux futurs opérationnalisant ces trois mécanismes pourraient apporter des précisions supplémentaires aux conclusions de la thèse.

Finalement, certes, le Québec a connu des tensions sociales lors de la grève étudiante du printemps 2012, ce qui a alimenté le débat quant à l'emploi de la force par la police et a exacerbé la couverture médiatique du sujet. Au début de la collecte de données, en février 2015, ces mêmes tensions sociales ont, dans une moins grande mesure, ressurgi. Ainsi, la collecte de données s'est déroulée dans un tel contexte social. À ce sujet, Rae (1940 : 75) affirme que :

Since public opinion is demonstrably sensitive to events and organized pressures, each survey should be taken as a photography of opinion taken at a particular point of time. All interpretations of these measurements of opinion must take this time factor into account.

Cette limite peut avoir contribué à exacerber la dichotomie « nous-eux ». Cependant, comme les quatre groupes de futurs policiers ont été questionnés sensiblement au même moment — ce qui n'aurait pas été possible avec un devis longitudinal — ce biais n'aura pas teinté les comparaisons de groupes de futurs policiers.

Sachant maintenant tout cela, quelques remarques conclusives visent maintenant à clore le propos.

CONCLUSION

La démonstration en a été faite dès les premiers paragraphes de cette thèse : l'emploi de la force par la police demeure un phénomène rare. Plusieurs auteurs s'entendent là-dessus (Adams et al., 1999 ; Bayley et Garofalo, 1989 ; Bittner, 1970 ; Blumberg, 1989 ; Elicker, 2008; Worden, 1996). Par exemple, Bayley et Garofalo (1989), en suivant des policiers en patrouille, n'ont été témoins d'aucun incident dans lesquels l'arme à feu a été utilisée en plus de 350 quarts de travail de huit heures d'observation des activités des patrouilleurs de la police de New York. La thèse n'est donc pas une autre de ces études consacrées à évaluer la prévalence de ce phénomène. Plutôt, il a été proposé d'articuler l'apprentissage du métier de policier et son pouvoir d'emploi de la force puisque devenir policier, c'est s'approprier le pouvoir d'emploi de la force (Gautier, 2015).

Certes, au premier abord, le pouvoir d'emploi de la force des policiers sert à garder ou reprendre le contrôle d'une menace à la sécurité du policier ou d'autrui. Or, nous ne pouvons faire autrement que de reconnaître que ce genre d'évènement se présente rarement. La thèse prend fondement dans l'idée que le pouvoir d'emploi de la force remplit des fonctions sociales plus étendues et plus tacites que la seule réponse à une menace ; deux de ces fonctions sont énoncées dans le présent argument. Premièrement, le pouvoir d'emploi de la force que détient la police rend cette institution encore plus imputable aux citoyens dans un contexte démocratique. En effet, les interventions dans lesquelles les policiers emploient la force sont source de nombreuses contestations citoyennes puisqu'elles sont interprétées comme des menaces à l'intégrité des citoyens. Elles contribuent donc à ternir l'image de la police et miner la confiance du public à l'égard de l'institution (Jefferis et al., 2011). N'oublions pas, toutefois, que la police est sensible à son image (Klockars, 1996). Pour la conserver sensiblement intacte, elle doit rendre des comptes, ce qui l'aidera à préserver sa légitimité aux yeux des citoyens et ainsi conserver une certaine forme d'efficacité puisque la légitimité est associée à l'efficacité (Gau, 2014 ; Murphy et al., 2008 ; Reisig et al., 2007 ; Sunshine et Tyler, 2003 ; Tankebe, 2013 ; Tyler, 2006, 1990 ; Tyler et Huo, 2002). La formation policière est une mesure de reddition de compte et de crédibilité de l'institution policière. Suite à la prise en compte de l'environnement

des banlieues parisiennes décrit par Fassin (2011), il est primordial de garder à l'esprit que cette quête constante de légitimité de la police s'applique surtout dans un contexte de basse police décentralisée où la voix des citoyens a plus d'impact sur le sort des décideurs politiques et où la police est redevable à la population plutôt qu'à l'État.

Deuxièmement, le pouvoir d'emploi de la force attribue à la police une importante dimension symbolique. En effet, il a été expliqué en début de texte que les policiers développent un certain nombre d'attitudes et de perceptions associées à la culture policières : de celles-ci, le désillusionnement. Celui-ci provient d'un décalage entre l'image du policier et les réelles tâches quotidiennes qu'il accomplit (Van Maanen, 2003a). Toutefois, le pouvoir d'emploi de la force contribue à renforcer la symbolique associée au policier : même si la majorité des policiers n'auront jamais recours à leur arme à feu au cours de leur carrière (Blumberg, 1989), ce pouvoir est associé à l'image que se font les citoyens et les policiers eux-mêmes de l'institution. Après tout, la police se définit par son pouvoir d'emploi de la force (Bittner, 1970). Cette symbolique est fortement associée à la légitimité que les citoyens et les policiers allouent à la police. Les résultats de la thèse indiquent que la formation policière perpétue la symbolique du policier en rehaussant la légitimité que les futurs policiers perçoivent de l'institution et de l'emploi de la force. Autre qu'inculquer des techniques d'utilisation de la force et de maniement d'armes, la formation policière est fortement liée à l'emploi de la force dans sa transmission de la symbolique du policier. Dès lors, par son impact sur la légitimité et la symbolique de l'institution policière, la formation policière exerce un contrôle social informel sur les policiers. La formation policière sert, évidemment, à transmettre aux policiers les ficelles du métier, mais les modifications d'attitudes mises en lumière dans la présente thèse indiquent que ce processus de socialisation — secondaire plutôt que primaire — remplit une fonction plus implicite et subtile, celle de contrôle social informel (Loubet Del Bayle, 2012). Une socialisation secondaire dite « adéquate » permettrait de limiter les écarts aux normes, menaces à la légitimité de la police. Par cette socialisation, les futurs policiers adhèrent donc à une culture policière qui permet à l'institution de contrôler ses membres (Baszanger, 1981). Dans ce contexte, comme le dit si bien Loubet Del Bayle (2012 : 27), les policiers sont « [...] objet et agent du contrôle social, le subissant et l'exerçant ».

Une particularité de la formation policière québécoise doit ici être abordée. La majorité des formations policières dépeintes dans la littérature sont dispensées suite à l'embauche des recrues par une organisation policière. Une telle structure implique que tous ceux qui vivent les modifications d'attitudes et de perceptions qu'engendre la formation policière exerceront éventuellement le métier pour lequel ils ont été formés. Au Québec, un portrait quelque peu différent se trace : les futurs policiers en formation ne sont pas garantis un emploi au sein de l'institution policière québécoise comme l'admission en formation n'égale pas une embauche. Un certain nombre d'entre eux seront donc socialisés à la profession policière, adhéreront, dans une certaine mesure, à la culture policière et développeront le *power-holder legitimacy* alors qu'ils ne seront jamais policiers. Est-il raisonnable de penser que ceux qui ne seront jamais recrutés sont ceux qui n'ont pas suffisamment adhéré à la culture policière ? Sont-ils ceux qui n'ont pas une perception suffisante de la légitimité de la police qui fait que le contrôle social informel tant convoité sur les membres de l'institution policière est trop ténu ? Ou, sont-ils comparables à leurs comparses couronnés de succès au niveau de leur adhésion à la culture policière et de leur *power-holder legitimacy* ? Si tel est le cas, comment orientent-ils leur parcours professionnel après avoir été « adéquatement » socialisés, mais jamais assermentés ? Ces questions demeurent pour l'instant sans réponses. Des travaux futurs en ce sens permettrait d'éclairer comment ceux qui ont développé les attitudes à la base de la dichotomie « nous-eux » sont forcés de délaisser le groupe « nous » pour réintégrer le groupe « eux ».

Malgré tout, alors que certains abandonnent, la majorité persiste dans le métier. Leur socialisation s'arrête-t-elle dès la sortie de l'école ? Il serait bien simpliste d'y conclure par l'affirmative. La présente thèse constitue une exploration de l'étape du *breaking-in* dans la profession policière, comme l'entend Van Maanen (2003a, 1977, 1976, 1975). Cependant, Manning et Van Maanen (1978 : 272) ont dit :

[...] the socialization of police is a continuous process that occurs at least to some degree, every time an individual crosses hierarchical, functional or social boundaries within an organization. Potentially, any police career can take many twists and turns, periodically requiring an individual to adapt to novel circumstances and surroundings

Lorsqu'ils font leurs premiers pas dans le métier, sur le terrain, les recrues traversent une frontière importante. Ils doivent donc s'adapter. Leur socialisation continue. Certains auteurs ont déjà documenté des changements d'attitudes catalysés par les premières expériences de terrain des recrues (Chan et al., 2003; Haarr, 2001; Monjardet et Gorgeon, 1996; Pichonnaz, 2017). Chan et ses collègues (2003) relatent comment les perceptions qu'ont les jeunes policiers du public ont changé dans les premiers mois : ils avaient moins tendance à penser que le public appréciait les efforts de prévention du crime de la police et à avoir une impression positive de la communauté qu'à la fin de leur formation en école. Ils avaient aussi une perception moins favorable du système de justice. Une baisse de leur sens éthique après avoir fait l'expérience du métier a aussi été observée. Pichonnaz (2017) avec une approche qualitative a aussi constaté que les recrues policières suisses ont changé entre la fin de la formation en école et les deux premières années d'expérience de terrain : pour certains, leur vision du métier a changé, alors que pour d'autres, ils se rallient plus fortement à la culture policière. La présente thèse a conclu que, malgré le pessimisme de certains à l'égard de l'utilité de la formation policière en école, celle-ci contribue à modifier les attitudes des futurs policiers face à la légitimité de la police et l'emploi de la force. Il serait intéressant de poursuivre les analyses entamées dans cette thèse pour documenter comment les attitudes face à la légitimité de la police et l'emploi de la force (ne) changent (pas) lors des premières expériences de terrain. À cet effet, la pensée de Moreau de Bellaing (2010 : 342) semble tout à fait à propos :

[...] il existe bel et bien une relative continuité entre la formation policière et les nécessités de la voie publique par le biais du repérage et de la description de formes de différenciation de rapports au droit similaires. Pourtant, une fois démontré le caractère caricatural de la dichotomie entre théorie scolaire et pratique policière qui ne rend que très imparfaitement compte de ce qui se passe au cours de la formation, la persistance, chez les policiers, d'un tel partage mérite d'être questionné et approfondi.

Plutôt que de voir la confrontation entre l'apport de la formation policière en école et celui de la formation sur le terrain, il s'agirait plutôt d'argumenter leur action concertée et leur complémentarité dans l'adhésion à la culture policière.

Enfin, une dernière remarque conclusive doit être mentionnée en terminant. L'un des résultats principaux de la présente thèse concerne l'apport de la formation policière en école dans la mise en place de la dichotomie « nous-eux » entre les policiers et les citoyens. Comment doit être envisagé un tel résultat au regard de la progression de la police communautaire? En effet, la police communautaire fait son apparition à la fin des années 1970 et au début des années 1980. À partir de ce moment, comme le remarquent Paoline et Terrill (2014 : 38-37), « [...] *there was an increasing recognition that the public and the police should work together and control crime (i.e., the police should develop closer ties with citizens)* ». Le développement de la dichotomie « nous-eux » par le processus de socialisation policière faisant en sorte que les policiers et les citoyens appartiennent à deux groupes sociaux différents est-il un frein à la mise en place de la police communautaire? La socialisation policière, dans son état actuel, est-elle incompatible avec les principes de police communautaire? Si tel est le cas, des réformes sont peut-être nécessaires. Toutes ces questions concernent la direction que prendra l'institution policière dans le futur. Or, une chose demeure certaine : Rome ne s'est pas faite en un jour!

RÉFÉRENCES

- Abdollahi, K. (2002). Understanding police stress research. *Journal of Forensic Psychology Practice*, 2(2), 1-24.
- Adams, K. (1999). What we know about police use of force *Use of Force by Police: Overview of National and Local Data* (pp. 1-14). Washington D.C.: National Institute of Justice and Bureau of Justice Statistics.
- Adams, K., Alpert, G. P., Dunham, R. G., Garner, J. H., Greenfield, L. A., Henriquez, M. A., . . . Smith, S. K. (1999). *Use of Force by Police: Overview of National and Local Data*. Washington, D.C.
- Agence France Presse (3 juin 2018). La police tire sur un forcené dans la cathédrale de Berlin. *Radio-Canada*. Accédé au <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1104765/police-fusillade-cathedrale-berlin-allemande>
- Ajzen, I. et Fishbein, M. (1977). Attitude-behavior relations: A theoretical analysis and review of empirical research. *Psychological Bulletin*, 84(5), 888-918.
- Alain, M. (2004). Une mesure de la propension des policiers québécois à dénoncer des comportements dérogatoires, éléments de culture policière et cultures organisationnelles. *Déviance et Société*, 28(1), 3-31.
- Alain, M. et Baril, C. (2005). Crime prevention, crime repression, and policing: Attitudes of police recruits towards their role in crime control. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 29(2), 123-148.
- Alain, M. et Grégoire, M. (2008). Can ethics survive the shock of the job? Quebec's police recruits confront reality. *Policing & Society*, 18(2), 169-189.
- Albrecht, S. L. et Green, M. (1977). Attitudes toward the police and the larger attitude complex: Implications for police-community relationships. *Criminology*, 15(1), 67-86.
- Allport, G. W. (1967). Attitudes. Dans M. Fishbein (Dir.), *Readings in Attitude Theory and Measurement* (pp. 1-13). New York, NY: Wiley.
- Allport, G. W. (1935). Attitudes. Dans C. Murchison (Dir.), *Handbook of Social Psychology* (pp. 798-844). Worcester, MA: Clark University Press.
- Alpert, G. P. et Dunham, R. G. (2004). *Understanding Police Use of Force: Officers, Suspects and Reciprocity*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Alpert, G. P., Dunham, R. G., et MacDonald, J. M. (2004). Interactive police-citizen encounters that result in force. *Police Quarterly*, 7(4), 475-488.
- Alpert, G. P. et Smith, W. C. (1994). How reasonable if the reasonable man? Police and excessive force. *Journal of Criminal Law & Criminology*, 85(2), 481-501.

- Anastasi, A. et Urbina, S. (1997). *Psychological Testing* (Septième édition). Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.
- Apel, R. J. et Sweeten, G. (2011). Propensity score matching in criminology and criminal justice. Dans A. R. Piquero et D. Weisburd (Dir.), *Handbook of Quantitative Criminology* (pp. 543-562). New York, NY: Springer.
- Applegate, B. K., Cullen, F. T., Turner, M. G. et Sundt, J. L. (1996). Assessing public support for three-strikes-and-you're-out laws: Global versus specific attitudes. *Crime and Delinquency*, 42(4), 517-534.
- Archbold, C. A. et Moses Schulz, D. (2012). Research on women in policing: A look at the past, present and future. *Sociology Compass*, 6(9), 694-706.
- Ariel, B., Farrar, W. A. et Sutherland, A. (2015). The effect of police body-worn cameras on use of force and citizens' complaints against the police: A randomized controlled trial. *Journal of Quantitative Criminology*, 31, 509-535.
- Arnett, J. J. (2014). *Emerging Adulthood: The Winding Road from the Late Teens through the Twenties*. New York, NY: Oxford University Press.
- Arnett, J. J. (2007). Emerging adulthood: What is it, and what is it good for? *Child Development Perspectives*, 1(2), 68-73.
- Arnett, J. J. (2004). *Emerging Adulthood: The Winding Road from the Late Teens through the Twenties*. New York, NY: Oxford University Press.
- Arnett, J. J. (2000). Emerging adulthood: A theory of development from the late teens through the twenties. *American Psychologist*, 55(5), 469-480.
- Arnett, J. J. et Walker, L. M. P. (2014). Brief report: Danish emerging adult's conceptions of adulthood. *Journal of Adolescence*, 38, 39-44.
- Arthur, J. A. (1993). Interpersonal violence, criminal victimization and attitudes toward police use of force. *International Review of Modern Sociology*, 23(191-106).
- Arthur, J. A. et Case, C. E. (1994). Race, class and support for police use of force. *Crime, Law and Social Change*, 21, 167-182.
- Ashforth, B. E. et Mael, F. (1989). Social identity theory and the organization. *The Academy of Management Review*, 14(1), 20-39.
- Bahn, C. (1984). Police socialization in the eighties: Strains in the forging of an occupational identity. *Journal of Police Science and Administration*, 12(4), 390-394.
- Barrett, K. J., Haberfield, M. et Walker, M. C. (2009). A comparative study of the attitudes of Urban, Suburban and Rural Police Officers in New Jersey regarding the Use of Force. *Crime, Law and Social Change*, 52, 159-179.
- Baszanger, I. (1981). Socialisation professionnelle et contrôle social: Le cas des étudiants en médecine futurs généralistes. *Revue Française de Sociologie*, 22, 223-245.

- Bayley, D. H. (1995). A foreign policy for democratic policing. *Policing and Society: An International Journal*, 5(2), 79-93.
- Bayley, D. H. et Bittner, E. (1984). Learning the skills of policing. *Law and Contemporary Problems*, 47(4), 35-59.
- Bayley, D. H. et Garofalo, J. (1989). The management of violence by police patrol officers. *Criminology*, 27(1), 1-25.
- Becker, H. S. (1964). Personal change in adult life. *Sociometry*, 27(1), 40-53.
- Becker, H. S. et Carper, J. W. (1956). The development of identification with an occupation. *American Journal of Sociology*, 61(4), 289-298.
- Beetham, D. (1991). *The Legitimation of Power*. London, UK: MacMillan Education.
- Bennett, R. R. (1984). Becoming blue: A longitudinal study of police recruit occupational socialization. *Journal of Police Science and Administration*, 12(1), 47-58.
- Berlew, D. E. et Hall, D. T. (1966). The socialization of managers: Effects of expectations on performance. *Administrative Science Quarterly*, 11(2), 207-223.
- Bertrand, R. et Blais, J.-G. (2004). *Modèles de Mesure: L'apport de la Théorie de la Réponse aux Items*. Ste-Foy, Qc: Les Presses de l'Université du Québec.
- Biggam, F. H., Power, K. G., Macdonald, R. R., Carcary, W. B. et Moodie, E. (1997). Self-perceived occupational stress and distress in a Scottish police force. *Work & Stress*, 11(2), 118-133.
- Bittner, E. (1970). *The functions of the police in modern society*. Cambridge, MA: Oelgeschlager, Gun & Hain.
- Bittner, E. (1965). The concept of organization. *Social Research*, 32(3), 239-255.
- Blumberg, M. (1989). Controlling police use of deadly force: Assessing two decades of progress. Dans R. G. Dunham et G. P. Alpert (Dir.), *Critical Issues in Policing: Contemporary Readings* (pp. 442-464). Prospect Heights, Illinois: Waveland Press, Inc.
- Blais, É. et Dupont, B. (2004). La sélection des policiers dans le monde anglo-saxon: Passé, présent et avenir. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Techniques et Scientifique*, 57(4), 69-86.
- Blumberg, D. M., Giromini, L. et Jacobson, L. B. (2016). Impact of police academy training on recruits' integrity. *Police Quarterly*, 19(1), 63-86.
- Boivin, R., Faubert, C., Gendron, A. et Poulin, B. (2018). The 'us-versus-them' mentality: A comparison of police cadets at different stages of their training. *Police Practice and Research: An International Journal*. doi:10.1080/15614263.2018.1555480
- Boivin, R., Gendron, A., Faubert, C., et Poulin, B. (2016). The malleability of attitudes toward the police: Immediate effects of the viewing of police use of force videos. *Police Practice and Research: An International Journal*, 18(4), 366-375.

- Boivin, R. et Lagacé, M. (2016). Police use-of-force situations in Canada: Analyzing the force or resistance ratio using a trichotomous dependent variable. *Police Quarterly*, 19(2), 180-198.
- Boivin, R. et Lam, R. (2016). Sondages web, opinion publique et performance policière. *Criminologie*, 49(1), 225-245.
- Bottoms, A. et Tankebe, J. (2012). Beyond procedural justice: A dialogic approach to legitimacy in criminal justice. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 102(1), 119-170.
- Bradford, B., Jackson, J. et Stanko, E. A. (2009). Contact and confidence: Revisiting the impact of public encounters with the police. *Policing & Society*, 19(1), 20-46.
- Bradford, B. et Quinton, P. (2014). Self-legitimacy, police culture and support for democratic policing in an English constabulary. *British Journal of Criminology*, 54, 1023-1046.
- Brandl, S. G., Frank, J., Worden, R. E. et Bynum, T. S. (1994). Global and specific attitudes toward the police: Disentangling the relationship. *Justice Quarterly*, 11(1), 119-134.
- Brandl, S. G. et Stroshine, M. S. (2012). The role of officer attributes, job characteristics, and arrest activity in explaining police use of force. *Criminal Justice Policy Review*, 24(5), 551-572.
- Brandl, S. G., Stroshine, M. S. et Frank, J. (2001). Who are the complaint-prone officers? An examination of the relationship between police officers' attributes, arrest activity, assignment, and citizen' complaints about excessive force. *Journal of Criminal Justice*, 29, 521-529.
- Brim, O. G. (1966). Socialization through the life cycle. Dans O. G. Brim et S. Wheeler (Dir.), *Socialization after Childhood: Two Essays* (pp. 1-50). New York, NY: Joh Wiley & Sons.
- Broderick, J. J. (1977). *Police in a Time of Change*. Morristown, NJ: General Learning Press.
- Brodeur, J.-P. (2010). *The Policing Web*. Oxford, UK: Oxford University Press.
- Brodeur, J.-P. (1983). High and low police: Remarks about the policing of political activities. In R. Reiner (Dir.), *Police Discretion and Accountability, Policing Vol. II* (pp. 261-274). Aldershot, UK: Dartmouth Publications.
- Brodsky, S. L. et Williamson, G. D. (1985). Attitudes of police toward violence. *Psychological Reports*, 57, 1179-1180.
- Brooks, L. W., Piquero, A. et Cronin, J. (1993). Police officer attitudes concerning their communities and their roles: A comparison of two suburban police departments. *American Journal of Police*, 12(3), 115- 139.
- Brough, P., Chataway, S. et Biggs, A. (2016). "You don't want people knowing you're a copper!" A contemporary assessment of police organizational culture. *International Journal of Police Science and Management*, 18(1), 28-36.

- Brown, B. et Benedict, W. R. (2002). Perceptions of the police: Past findings, methodological issues, conceptual issues and policy implications. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 25(3), 543-580.
- Brown, J. M. et Campbell, E. A. (1994). *Stress and Policing: Sources and Strategies*. Oxford, UK: John Wiley & Sons.
- Brown, J. M. et Campbell, E. A. (1990). Sources of occupational stress in the police. *Work & Stress*, 4(4), 305-318.
- Brown, J. M., Maidment, A. et Bull, R. (1993). Appropriate skill-task matching or gender bias in deployment of male and female police officers. *Policing and Society: An International Journal*, 3(2), 121-136.
- Brown, L. et Willis, A. (1985). Authoritarianism in British police recruits: Importation, socialization or myth? *Journal of Occupational Psychology*, 58, 97-108.
- Burke, R. J. et Mikkelsen, A. (2005). Burnout, job stress and attitudes towards the use of force by Norwegian police officers. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 28(2), 269-278.
- Burt, C. H., Sweeten, G. et Simons, R. L. (2014). Self-control through emerging adulthood: Instability, multidimensionality, and criminological significance. *Criminology*, 52(3), 450-487.
- Callanan, V. J. et Rosenberger, J. S. (2011). Media and public perceptions of the police: Examining the impact of race and personal experience. *Policing & Society*, 21(2), 167-189.
- Canadian Association of Chiefs of Police (2014). Use of Force Advisory Committee. Accédé au <https://www.cacp.ca/cacp-use-of-force-advisory-committee.html>
- Cao, L., Frank, J. et Cullen, F. T. (1996). Race, community context and confidence in the police. *American Journal of Police*, 15(1), 3-22.
- Caplow, T. (1964). *Principles of Organization*. New York, NY: Harcourt, Brace & World.
- Caro, C. A. (2011). Predicting state police officer performance in the field training officer program: What can we learn from the cadet's performance in the training academy? *American Journal of Criminal Justice*, 36, 357-370.
- Carter, J. S., Corra, M. et Jenks, D. A. (2016). In the shadow of Ferguson: The role of racial resentment on White attitudes towards the use of force by police in the United States. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 11(2), 114-131.
- Chan, J. B. (1997). *Changing Police Culture: Policing in a Multicultural Society*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Chan, J., Devery, C. et Doran, S. (2003). *Fair Cop: Learning the Art of Policing*. Toronto, ON: University of Toronto Press.

- Chappell, A. T. et Lanza-Kaduce, L. (2010). Police academy socialization: Understanding the lessons learned in a paramilitary-bureaucratic organization. *Journal of Contemporary Ethnography*, 39(2), 187-214.
- Choi, J. (2019). Comparing global and situational support for police use of force across immigrant generations and native-born Americans. *Policing: An International Journal*. Doi:doi.org/10.1108/PIJPSM-02-2019-0025
- Cohn, E. S., Dupuis, E. C. et Brown, T. M. (2009). In the eye of the beholder: Do behavior and character affect victim and perpetrator responsibility for acquaintance rape? *Journal of Applied Social Psychology*, 39(7), 1513-1535.
- Coicaud, J.-M. (2002). *Legitimacy and Politics: A Contribution to the Study of Political Right and Political Responsibility*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Colman, A. M. et Gorman, L. P. (1982). Conservatism, dogmatism, and authoritarianism in British police officers. *Sociology Compass*, 16(1), 1-11.
- Commission Ménard (2014). *Rapport- Commission spéciale d'examen des évènements du printemps 2012*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec Accédé au https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/rapport_CSEEP2012/rapport_CSEEP2012.pdf.
- Conti, N. (2006). Role call: Preprofessional socialization into police culture. *Policing and society: An international journal of research and policy*, 16(3), 221-242.
- Cook, S. W. et Selltitz, C. (1964). A multiple-indicator approach to attitude measurement. *Psychological Bulletin*, 62, 36-55.
- Correia, M. E., Reisig, M. D. et Lovrich, N. P. (1996). Public perceptions of state police: An analysis of individual-level and contextual variable. *Journal of Criminal Justice*, 24(1), 17-28.
- Crank, J. P. (2015). *Understanding Police Culture*. New York, NY: Routledge.
- Crow, M. S. et Adrion, B. (2011). Focal concerns and police use of force: Examining the factors associated with Taser use. *Police Quarterly*, 14(4), 366-387.
- Dai, M. ET Jiang, X. (2016). A comparative study of satisfaction with the police in the United States and Australia. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 49(1), 30-52.
- de Ayala, R. J. (2009). *The Theory and Practice of Item Response Theory*. New York, NY: The Guilford Press.
- Denis, C. (2005). *Travail en équipe et apprentissage collaboratif dans un climat de grande compétitivité: Étude sur les effets d'une stratégie pédagogique fondée sur l'apprentissage collaboratif appliquée à la formation en interculturel*. Sherbrooke, Qc, Cégep de Sherbrooke: Rapport de recherche PAREA
- Dowler, K. et Zawilski, V. (2007). Public perceptions of police misconduct and discrimination: Examining the impact of media consumption. *Journal of Criminal Justice*, 35(2), 193-

203.

- Drummond, D. S. (1976). *Police Culture*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Dupont, B. et Pérez, É. (2006). *Les Polices au Québec*. Paris: Les Presses Universitaires de France.
- Edwards, A. L. (1953). The relationship between the judged desirability of a trait and the probability that the trait will be endorsed. *Journal of Applied Psychology*, 37, 90-93.
- Elicker, M. K. (2008). Unlawful justice: An opinion study on police use of force and how views change based on race and occupation. *Sociological Viewpoint*, 24(1), 33-49.
- Ellis, R. T. (1991). Perceptions, attitudes and beliefs of police recruits. *Canadian Police College Journal*, 15(2), 95-117.
- Embretson, S. E. et Reise, S. P. (2000). *Item Response Theory for Psychologists*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- ENPQ (2014). Historique. Accédé au <http://www.enpq.qc.ca/lecole/historique.html>
- Eskelinen, L. et Caswell, D. (2006). Comparison of social work practice in teams using a video vignette technique in a multi-method design. *Qualitative Social Work*, 5(4), 489-503.
- Fassin, D. (2011). *La Force de l'Ordre: Une Anthropologie de la Police des Quartiers*. Paris: Éditions du Seuil.
- Fazio, R. H. (1986). How do attitudes guide behavior? Dans R. M. Sorrentino et E. T. Higgins (Dir.), *Handbook of Motivation and Cognition: Foundations of Social Behavior*. New York, NY: Guilford Press.
- Fekjaer, S. B., Petersson, O. et Thomassen, G. (2014). From legalist to Dirty Harry: Police recruits' attitudes toward non-legalistic police practice. *European Journal of Criminology*, 11(6), 745-759.
- Festinger, L. (1957). *A Theory of Cognitive Dissonance*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Fielding, N. G. (1988). *Joining Forces: Police Training, Socialization, and Occupational Competence*. New York, NY: Routledge.
- Fielding, N. G. et Fielding, J. L. (1987). A study of resignation during British police training. *Journal of Police Science and Administration*, 15(1), 24-36.
- Field, A. (2005). *Discovering Statistics Using SPSS (2e Édition)*. Londres: Sage Publications.
- Flanagan, T. J. et Vaughn, M. S. (1996). Public opinion about police abuse of force. Dans W. A. Geller et H. Toch (Dir.), *Police Violence : Understanding and Controlling Police Abuse of Force* (pp. 113-128). New Haven, CT: Yale University Press.
- Ford, R. E. (2003). Saying one thing, meaning another: The role of parables in police training. *Police Quarterly*, 6(1), 84-110.

- Frank, J. et Brandl, S. (1991). The police attitude-behavior relationship: Methodological and conceptual considerations. *American Journal of Police*, 10(4), 83-103.
- Frank, J., Smith, B. W. et Novak, K. J. (2005). Exploring the basis of citizen's attitudes toward the police. *Police Quarterly*, 8(2), 206-228.
- Franklin, C. A., Garza, A. D., Goodson, A., et Bouffard, L. A. (2019). Police perceptions of crime victim behaviors: A trend analysis exploring mandatory training and knowledge of sexual and domestic violence survivors' trauma responses. *Crime & Delinquency*. DOI: 10.1177/0011128719845148
- Friedrich, R. J. (1980). Police use of force: Individuals, situations, and organizations. *The Annals of the American Academy*, 452, 82-97.
- Fyfe, J. J. (1996). Training to reduce police-civilian violence. Dans W. A. Geller et H. Toch (Dir.), *Police Violence: Understanding and Controlling Police Abuse of Force* (pp. 165-179). New Haven, CT: Yale University Press.
- Fyfe, J. J. (1988). Police use of deadly force: Research and reform. *Justice Quarterly*, 5, 165-207.
- Gallo, F. J., Collyer, C. E. et Gallagher, P. L. (2008). Prevalence of force by police in Rhode Island Jurisdictions: Implications for Use-of-Force training and reporting. *Criminal Justice Review*, 33(4), 480-501.
- Garcia, V. et Cao, L. (2005). Race and satisfaction with the police in a small city. *Journal of Criminal Justice*, 33, 191-199.
- Garner, R. (2005). Police Attitudes: The impact of experience after training. *Applied Psychology in Criminal Justice*, 1(1), 56-70.
- Garner, J. H., Buchanan, J., Schade, T. et Hepburn, J. (1996). *Understanding the use of force by and against the police* (Rapport de recherche NCJ#158614). Washington D.C.: National Institute of Justice.
- Garner, J. H., Maxwell, C. D. et Heraux, C. G. (2002). Characteristics associated with the prevalence and severity of force used by the police. *Justice Quarterly*, 19(4), 705-746.
- Gau, J. M. (2014). Procedural justice and police legitimacy: A test of measurement and structure. *American Journal of Criminal Justice*, 39, 187-205.
- Gau, J. M. (2011). The convergent and discriminant validity of procedural justice and police legitimacy: An empirical test of core theoretical propositions. *Journal of Criminal Justice*, 39, 489-498.
- Gautier, F. (2018). Une « résistible » féminisation? Le recrutement des gardiennes de la paix. *Travail, Genre et Sociétés*, 39(1), 159-173.

- Gautier, F. (2015). *Aux portes de la police: Vocations et droits d'entrée: Contribution à une sociologie des processus de reproduction des institutions*. (PhD), Université du Droit et de la Santé, Lille, France.
- Gautier, F. (2013). L'entretien de recrutement des gardiens de la paix dans la Police nationale. Paradoxes de l'épreuve et prime à la « compétence interactionnelle ». *Revue Française de Sciences Sociales*, 124, 63-86.
- Geller, W. A. et Toch, H. (1996). Preface. Dans W. A. Geller et H. Toch (Dir.), *Police Violence: Understanding and Controlling Police Abuse of Force* (pp. vii-viii). New Haven, CIT: Yale University Press.
- Gerber, M. M. et Jackson, J. (2017). Justifying violence: Legitimacy, ideology and public support for police use of force. *Psychology, Crime & Law*, 23(1), 79-95.
- Gilligan, C. (1982). *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Gorgeon, C. (1996). Socialisation professionnelle des policiers: Le rôle de l'école. *Criminologie*, 29(2), 141-163.
- Haarr, R. N. (2005). Factors affecting the decision of police recruits to 'drop out' of police work. *Police Quarterly*, 8(4), 431-453.
- Haarr, R. N. (2001). The making of a community policing officer: The impact of basic training and occupational socialization on police recruits. *Police Quarterly*, 4(4), 402-433.
- Hacin, R., Fields, C. et Mesko, G. (2019). The self-legitimacy of prison staff in Slovenia. *European Journal of Criminology*, 16(1), 41-59.
- Hadar, I. et Snortum, J. R. (1975). The eye of the beholder: Differential perceptions of police by the police and the public. *Criminal Justice and Behavior*, 2(1), 37-54.
- Halim, S. et Stiles, B. L. (2001). Differential support for police use of force, the death penalty, and perceived harshness of the courts: Effects of race, gender and region. *Criminal Justice and Behavior*, 28(1), 3-23.
- Hansson, L. et Markstrom, U. (2014). The effectiveness of an anti-stigma intervention in a basic police officer training programme: A controlled study. *BMC Psychiatry*, 14, 55-62.
- Harris, R. N. (1973). *The Police Academy: An Inside View*. Toronto: Wiley.
- Heider, F. (1967). Attitude and cognitive organization. Dans M. Fishbein (Dir.), *Readings in Attitude Theory and Measurement*. New York, NY: Wiley.
- Henson, R. K. (2001). Understanding internal consistency reliability estimates: A conceptual primer on coefficient alpha. *Measurement and Evaluation in Counseling and Development*, 34(3), 177-189.
- Herbert, S. (1998). Police subculture reconsidered. *Criminology*, 36(2), 343-370.

- Hickman, M., Piquero, A. R. et Garner, J. H. (2008). Toward a national estimate of police use of nonlethal force. *Criminology & Public Policy*, 7(4), 563-604.
- Hinds, L. (2009). Youth, police legitimacy and informal contact. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 24, 10-21.
- Hinds, L. et Murphy, K. (2007). Public satisfaction with police: Using procedural justice to improve police legitimacy. *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 40(1), 27-42.
- Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*. Berkeley, CA: University of California Press.
- Hoffman, P. B. et Hickey, E. R. (2005). Use of force by female police officers. *Journal of Criminal Justice*, 33(2), 145-151.
- Hughes, E. C. (1958). *Men and their work*. Glencoe, IL: Free press.
- Hurst, Y. G. et Frank, J. (2000). How kids view cops: The nature of juvenile attitudes toward the police. *Journal of Criminal Justice*, 28, 189-202.
- Ingram, J. R., Paoline, E. A. et Terrill, W. (2013). A multilevel framework for understanding police culture: The role of the workgroup. *Criminology*, 51(2), 365-397.
- Jang, H., Joo, H.-J. et Zhao, J. S. (2010). Determinants of public confidence in police: An international perspective. *Journal of Criminal Justice*, 38(1), 57-68.
- Jefferis, E. A., Butcher, F. et Hanley, D. E. (2011). Measuring perceptions of police use of force. *Police Practice and Research: An International Journal*, 12(1), 81-96.
- Jefferis, E. S., Kaminski, R. J., Holmes, S. et Hanley, D. E. (1997). The effect of a videotaped arrest on public perceptions of police use of force. *Journal of Criminal Justice*, 25(5), 381-395.
- Jefferson, T. et Walker, M. A. (1993). Attitudes to the police of ethnic minorities in a provincial city. *British Journal of Criminology*, 33(2), 251- 266.
- Jobard, F. (1999). *Les Violences Policières: État des Recherches dans les Pays Anglo-saxons*. Paris: L'Harmattan.
- Jobard, F. et de Maillard, J. (2015). *Sociologie de la police: politiques, organisations, réformes*. Paris, France: Armand Colin.
- Johnson, D. et Kuhns, J. B. (2009). Striking out: Race and support for police use of force. *Justice Quarterly*, 26(3), 592-623.
- Joseph, N. et Alex, N. (1972). The uniform: A sociological perspective. *American Journal of Sociology*, 77(4), 719-730.
- Kaminski, R. J. et Martin, J. A. (2000). An analysis of police officer satisfaction with defense and control tactics. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 23(2), 132-153.

- Kappeler, V. E., Sluder, R. D. et Alpert, G., P. (2005). Breeding deviant conformity: The ideology and culture of policing. Dans R. G. Dunham et G. P. Alpert (Dir.), *Critical Issues in Policing: Contemporary Readings* (pp. 231-257). Long Grove, IL: Waveland Press.
- Kappeler, V. E., Sluder, R. D. et Alpert, G., P. (1998). *Forces of Deviance: Understanding the Dark Side of Policing*. Prospect Heights, Ill: Waveland Press.
- Klein, J. F., Webb, J. R. et DiSanto, J. E. (1978). Experience with the police and attitude towards the police. *Canadian Journal of Sociology*, 3(4), 441-456.
- Klinger, D. A. (2012). Police training as an instrument of accountability. *St. Louis University Public Law Review*, 32, 111-122.
- Klinger, D. A. (1995). The micro-structure of nonlethal force: Baseline data from an observational study. *Criminal Justice Review*, 20, 169-186.
- Klockars, C. B. (1996). A Theory of Excessive Force and Its Control. Dans W. A. Geller et H. Toch (Dir.), *Police Violence: Understanding and Controlling Police Abuse of Force* (pp.1-22). New Haven, CT: Yale University Press.
- Kop, N. et Euwema, M. C. (2001). Occupational stress and the use of force by Dutch police officers. *Criminal Justice and Behavior*, 28(5), 631-652.
- Kozlowski, S. W. J. et Klein, K. J. (2000). A multilevel approach to theory and research in organizations: Contextual, temporal, and emergent processes. Dans K. J. Klein et S. W. J. Kozlowski (Dir.), *Multilevel Theory, Research, and Methods in Organizations: Foundations, Extensions, and New Directions* (pp. 3-90). San Francisco, CA: Jossey-Bass.
- Krammedine, Y. I., DeMarco, D., Hassel, R. et Silverstone, P. H. (2013). A novel training program for police officers that improves interactions with mentally ill individuals and is cost-effective. *Frontiers in Psychiatry*, 4(9), 1-10.
- Kraska, P. B. et Paulsen, D. J. (1997). Grounded research into U.S. paramilitary policing: Forging the iron fist inside the velvet glove. *Policing and Society: An International Journal*, 7(4), 253-270.
- Kronman, A. T. (1983). *Max Weber*. Standford, CA: Stanford University Press.
- Krosnick, J. A. et Alwin, D. F. (1989). Aging and susceptibility to attitude change. *Journal of Personality and Social Psychology*, 57(3), 416-425.
- Lai, Y.-L. et Zhao, J. S. (2010). The impact of race/ethnicity, neighborhood context, and police/citizen interaction on residents' attitudes toward the police. *Journal of Criminal Justice*, 38, 685-692.
- Lasley, J. R. (1994). The impact of the Rodney King incident on citizen attitudes toward the police *Policing and Society: An International Journal*, 3(245-255).
- Lester, D. (1996). Officer Attitudes Toward Police Use of Force. Dans W. A. Geller et H. Toch

- (Dir.), *Police Violence: Understanding and Controlling Police Abuse of Force* (pp. 180-190). New Haven, CT: Yale University Press.
- Lévesque, F. (7 août 2018). Saint-Michel: un homme armé atteint par balle par le SPVM. *La Presse*. Accédé au <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201808/07/01-5192269-saint-michel-un-homme-arme-atteint-par-balle-par-le-spvm.php>
- Liska, A. E. (1975). *The Consistency Controversy: Readings on the Impact of Attitude on Behavior*. New York, NY: Academic Press.
- Lortie, D. C. (1968). Shared ordeal and induction to work. Dans H. S. Becker & E. C. Hughes (Dir.), *Institutions and the Person* (pp. 252-264). Chicago, IL: Aldine Publishing Company.
- Loubet Del Bayle, J.-L. (2012). *De la Police et du Contrôle Social*. Paris: Cerf.
- Loubet Del Bayle, J.-L. (2006). *Police et Politique. Une approche sociologique*. Paris: L'Harmattan.
- Lundman, R. J. (1980). *Police and Policing: An Introduction*. New York, NY: Holt, Rinehart and Winston.
- Madan, M. et Nalla, M. K. (2015). Exploring citizen satisfaction with police in India. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 38(1), 86-101.
- Maguire, E. R. et Johnson, D. (2010). Measuring public perceptions of the police. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 33(4), 703-730.
- Maio, G. R. et Haddock, G. (2015). *The Psychology of Attitudes and Attitude Change*. Thousand Oaks, CA: SAGE Publications.
- Maio, G. R., Olson, J. M., Bernard, M. M. et Luke, M. A. (2006). Ideologies, values, attitudes, and behavior. Dans J. Delamater (Dir.), *Handbook of Social Psychology* (pp. 283-308). New York, NY: Springer.
- Malochet, V. (2011). La socialisation professionnelle des policiers municipaux en France. *Déviance & Société*, 35(3), 415-438.
- Manning, P. K. (1977). *Police Work: The Social Organization of Policing*. Prospect Heights, IL: Waveland Press.
- Manning, P. K. (1970). Talking and becoming: A view of organizational socialization. Dans J. D. Douglas (Dir.), *Understanding Everyday Life* (pp. 239-256). Chicago, IL: Aldine Publishing Company.
- Manning, P. K. et Van Maanen, J. (1978). *Policing: A View from the Street*. Chicago, IL: Goodyear Publishing Company.
- Marenin, O. (2004). Police training for democracy. *Police Practice and Research: An International Journal*, 5(2), 107-123.

- Marion, N. (1998). Police academy training: Are we teaching recruits what they need to know? *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 21(1), 54-79.
- Marsh, S. et Siddique, H. (8 octobre 2018). Met police's use of force jumps 79% in one year. *The Guardian*. Accédé au <https://www.theguardian.com/uk-news/2018/oct/08/met-polices-use-of-force-jumps-79-in-one-year>
- Martin, S. et Jurik, N. (1996). *Doing Justice, Doing Gender*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Mazerolle, L., Antrobus, E., Bennett, S. et Tyler, T. R. (2013). Shaping citizen perceptions of police legitimacy: A randomized field trial of procedural justice. *Criminology*, 51(1), 33-63.
- Mazerolle, L., Bennett, S., Antrobus, E. et Eggins, E. (2012). Procedural justice, routine encounters and citizen perceptions of police: main findings from the Queensland Community Engagement Trial. *Journal of Experimental Criminology*, 8, 343-367.
- Mazerolle, L., Bennett, S., Davis, J., Sargeant, E. et Manning, M. (2012). Legitimacy in Policing. *Campbell Systematic Reviews*, 9(1).
- McCluskey, J. D., McCluskey, C. P. et Henriquez, R. (2008). A comparison of Latino and White citizen satisfaction with police. *Journal of Criminal Justice*, 36, 471-477.
- McCluskey, J. D., Moon, B. et Lee, S. (2015). Korean police officer attitudes toward the use of force. *Asian Criminology*, 10, 7-22.
- McGuire, W. J. (1986). The vicissitudes of attitudes and similar representational constructs in twentieth century psychology. *European Journal of Social Psychology*, 16, 89-130.
- McNamara, J. H. (1967). Uncertainties in police work: The relevance of police recruits' backgrounds and training. Dans D. J. Bordua (Dir.), *The Police: Six Sociological Essays* (pp. 163-252). New York, NY: Wiley.
- Mead, G. H. (1930). *Mind, Self, and Society*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Meadows, R. J. (1985). Police training strategies and the role perceptions of police recruits. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 1(2), 40-47.
- Merton, R. K. (1957). *Social Theory and Social Structure*. Glencoe, IL: Free Press.
- Mesko, G., Hacin, R., Tankebe, J. et Fields, C. (2017). Self-legitimacy, organisational commitment and commitment to fair treatment of prisoners: An empirical study of prison officers in Slovenia. *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, 25(1), 11-30.
- Micucci, A. J. et Gomme, I. M. (2005). American police and subcultural support for the use of excessive force. *Journal of Criminal Justice*, 33, 487-500.
- Miller, M. B. (1995). Coefficient alpha: A basic introduction from the perspectives of classical test theory and structural equation modeling. *Structural Equation Modeling: A Multidisciplinary Journal*, 2(3), 255-273.

- Monjardet, D. (1994). La culture professionnelle des policiers. *Revue Française de Sociologie*, 35(3), 393-411.
- Monjardet, D., & Gorgeon, C. (1996). *La socialisation professionnelle des policiers. Étude longitudinale de la 121e promotion des élèves gardiens de la paix. Tome 2, La titularisation*. Paris: Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- Monjardet, D., et Gorgeon, C. (1995). *La socialisation professionnelle des policiers. Étude longitudinale de la 121e promotion des élèves gardiens de la paix. Tome 2, La titularisation (Annexes)*. Paris: Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- Monjardet, D. et Gorgeon, C. (1993). *La socialisation professionnelle des policiers: Étude longitudinale de la 121e promotion des élèves gardiens de la paix. Tome 1, La formation initiale*. Paris : Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- Monjardet, D., & Gorgeon, C. (1992). *1167 Recrues: Description de la 121e promotion des élèves-gardiens de la paix de la Police Nationale*. Paris: Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- Montgomery, M. J. (2005). Psychosocial intimacy and identity: From early adolescence to emerging adulthood. *Journal of Adolescent Research*, 20(3), 347-374.
- Moon, B. (2006). The influence of organizational socialization on police officers' acceptance of community policing. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 29(4), 704-722.
- Moreau de Bellaing, C. (2010). De l'obligation à la ressource: L'apprentissage différencié des rapports au droit à l'école nationale de police de Paris. *Déviance & Société*, 34(3), 325-346.
- Morenatti, E. (20 août 2018). Spanish police shoot man dead in suspected terror attack. *CTV News*. Accédé au <https://www.ctvnews.ca/world/spanish-police-shoot-man-dead-in-suspected-terror-attack-1.4059921>
- Mortimer, J. T. et Simmons, R. G. (1978). Adult socialization. *Annual Review of Sociology*, 4, 421-454.
- Mueller, B. et Schweber, N. (4 avril 2018). Police fatally shoot a Brooklyn man, saying they thought he had a gun. *The New York Times*. Accédé au <https://www.nytimes.com/2018/04/04/nyregion/police-shooting-brooklyn-crown-heights.html>
- Muir, W. K. (1977). *Police: Streetcorner Politicians*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Murphy, K., Hinds, L. et Fleming, J. (2008). Encouraging public cooperation and support for police. *Policing & Society*, 18(2), 136-155.
- Nederhof, A. J. (1985). Methods of coping with social desirability bias: A review. *European Journal of Social Psychology*, 15, 263-280.

- Nelson, M. C., Story, M., Larson, N. I., Neumark-Sztainer, D. et Lytle, L. A. (2008). Emerging adulthood and college-aged youth: An overlooked age for weight-related behavior change. *Obesity: A Research Journal*, 16(10), 2205-2211.
- Ness, J. J. (1991). The relevance of basic law enforcement training - Does the curriculum prepare recruits for police work: A survey study. *Journal of Criminal Justice*, 19, 181-193.
- Nevers, K. (2018). Predictors of successful police academy recruits and rationalizations for attrition. *Police Practice and Research: An International Journal*. doi:10.1080/15614263.2018.1484289
- Niederhoffer, A. (1967). *Behind the Shield: The Police in Urban Society*. Garden City, NY: Doubleday & Company, Inc.
- Niemi, R. G. et Klingler, J. D. (2012). The development of political attitudes and behaviour among young adults. *Australian Journal of Political Science*, 47(1), 31-54.
- Nix, J. et Wolfe, S. E. (2017). The impact of negative publicity on police self-legitimacy. *Justice Quarterly*, 34(1), 84-108.
- Noppe, J., Verhage, A. et Van Damme, A. (2017). Police legitimacy: An introduction. *Policing: An International Journal*, 40(3), 474-479.
- Oberfield, Z. W. (2012). Socialization and self-selection: How police officers develop their views about using force. *Administration & Society*, 44(6), 702-730.
- O'Connor, C. D. (2008). Citizen attitudes toward the police in Canada. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 31(4), 578-595.
- O'Connor Shelley, T., Hogan, M. J., Unnithan, P. et Stretesky, P. B. (2013). Public opinion and satisfaction with state law enforcement. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 36(3), 526-542.
- Ontario Human Rights Commission (2014). Report of the Ontario Human Right Commission on police use of force and mental health. Accédé au <http://www.ohrc.on.ca/en/report-ontario-human-rights-commission-police-use-force-and-mental-health>
- Paoline, E. A. (2004). Shedding light on police culture: An examination of officers' occupational attitudes. *Police Quarterly*, 7(2), 205-236.
- Paoline, E. A. (2003). Taking sock: Toward a richer understanding of police culture. *Journal of Criminal Justice*, 31, 199-214.
- Paoline, E. A., Myers, S. M. et Worden, R. E. (2000). Police culture, individualism, and community policing: Evidence from two police departments. *Justice Quarterly*, 17(3), 575-605.
- Paoline, E. A. et Terrill, W. (2014). *Police Culture: Adapting to the Strains of the Job*. Durham, NC: Carolina Academic Press.

- Paoline, E. A. et Terrill, W. (2011). Listen to me! Police officers' views of appropriate use of force. *Journal of Crime and Justice*, 34(3), 178-189.
- Paoline, E. A. et Terrill, W. (2005). The impact of police culture on traffic stop searches: An analysis of attitudes and behavior. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 28(3), 455-472.
- Pauzé, É. (1989). *Le développement affectif des étudiants inscrits au programme de techniques policières*. Montréal, Qc: Collège d'Ahunatic.
- Peterson, J., Densley, J. et Erickson, G. (2019). Evaluation of 'the R-Model' crisis intervention de-escalation training for law enforcement. *The Police Journal: Theory, Practice and Principles*. doi:DOI: 10.1177/0032258X19864997
- Phillips, S. W. (2015). Police recruit attitudes toward the use of unnecessary force. *Police Practice and Research: An International Journal*, 16(1), 51-64.
- Phillips, S. W. (2010). Police officers' opinions of the use of unnecessary force by other officers. *Police Practice and Research: An International Journal*, 11(3), 197-210.
- Phillips, S. W. et Sobol, J. J. (2011). Police attitudes about the use of unnecessary force: An ecological examination. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 26, 47-57.
- Phillips, S. W., Sobol, J. J. et Varano, S. P. (2010). Work attitudes of police recruits: Is there a family connection? *International Journal of Police Science & Management*, 12(3), 460-479.
- Pichonnaz, D. (2017). *Devenirs Policiers*. Lausanne: Éditions Antipodes.
- Pogarsky, G. et Piquero, A. R. (2004). Studying the reach of Deterrence: Can deterrence theory help explain police misconduct? *Journal of criminal justice*, 32, 371-386.
- Police Nationale (2011). Sens (89) - École nationale de police. Accédé au <https://www.lapolicenationalelerecrite.fr/Se-documenter/Structures-de-formation-de-la-Police-nationale/Sens-89-Ecole-nationale-de-police>
- Poteyeva, M. et Sun, I. Y. (2009). Gender differences in police officers' attitudes: Assessing current empirical evidence. *Journal of Criminal Justice*, 37, 512-522.
- Prenzler, T. (1997). Is there a police culture? *Australian Journal of Public Administration*, 56(4), 47-56.
- Pruvost, G. (2008). Le cas de la féminisation de la Police nationale. *Idées Économiques et Sociales*, 153(3), 9-19.
- Pruvost, G. et Roharic, I. (2011). Comment devient-on policier? 1982-2003 Évolutions sociodémographiques et motivations plurielles. *Déviance & Société*, 35(3), 281-312.
- Punch, M. (1983). *Control in the Police Organization*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- Rae, S. F. (1940). Public opinion survey. *Public Opinion Quarterly*, 4(1), 75-76.

- Reifman, A., Arnett, J. J. et Colwell, M. J. (2007). Emerging adulthood: Theory, assessment and application. *Journal of Youth Development*, 2(1), 37-48.
- Reiner, R. (2010). *The Politics of the Police* (4e Édition). Toronto: Oxford University Press.
- Reisig, M. D., Bratton, J. et Gertz, M. G. (2007). The construct validity and refinement of process-based policing measures. *Criminal Justice and Behavior*. doi:10.1177/0093854807301275
- Reisig, M. D. et Lloyd, C. (2009). Procedural justice, police legitimacy, and helping the police fight crime: Results from a survey of Jamaican adolescents. *Police Quarterly*, 12(1), 42-62.
- Reiss, A. J. (1971). *The Police and the Public*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Rekker, R., Keijsers, L., Branje, S. et Meeus, W. (2015). Political attitudes in adolescence and emerging adulthood: Developmental changes in mean level, polarization, rank-order stability, and correlates. *Journal of Adolescence*, 41, 136-147.
- Ren, L., Cao, L., Lovrich, N. et Gaffney, M. (2005). Linking confidence in the police with the performance of the police: Community policing can make a difference. *Journal of Criminal Justice*, 33, 55-66.
- Reuss-Ianni, E. (1983). *Two Cultures of Policing: Street Cops and Management Cops*. New Brunswick, NJ: Transaction Books.
- Richard, É. et Pacaud, M. C. (2010). *Devenir policier, une question d'attitudes: enquête provinciale auprès des étudiants en Techniques policières*. Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec: Programme de Recherche et d'Expérimentation du Réseau Privé de l'Enseignement Collégial.
- Richard, É. et Pacaud, M. C. (2008). *Perceptions du travail policier: Le point de vue d'étudiants en Techniques policières*. Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec: Programme de Recherche et d'expérimentation du Réseau Privé de l'Enseignement Collégial.
- Richard, É. et Pacaud, M. C. (2007). *Travail policier contemporain: Compréhension et perception des finissants en Techniques Policières*. Accédé au http://www.cndf.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/rapport_prep2_23janv.pdf
- Roché, S. (2017). Trois concepts clés pour analyser la relation police-population: Confiance, légitimité et justice procédurale. *Cahiers de la Sécurité et de la Justice*, 40, 103-111.
- Rubinstein, J. (1973). *City Police*. New York, NY: Farrar, Strauss & Giroux.
- Rumbolt, R. et Laing, Z. (31 août 2018). One dead after Calgary police shoot man suffering from 'mental health crisis'. *Calgary Herald*. Accédé au
- Scaglione, R. et Condon, R. G. (1980). Determinants of attitudes toward city police. *Criminology*, 17(4), 485-494.
- Schafer, J. A. (2002). "I'm not against It in theory...": Global and specific community policing

- attitudes. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 25(4), 669-686.
- Schein, E. H. (1980). *Organizational Psychology* (3e édition). Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Schein, E. H. (1971). The individual, the organization, and the career: A conceptual scheme. *The Journal of Applied Behavioral Science*, 7(4), 401-426.
- Schlosser, M. D. (2013). Racial attitudes of police recruits in the United States Midwest Police Academy: A quantitative examination. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 8(2), 215-224.
- Schuck, A. M. et Rosenbaum, D. P. (2005). Global and neighborhood attitudes toward the police: Differentiation by race, ethnicity and type of contact. *Journal of Quantitative Criminology*, 21(4), 391-418.
- Schuman, H. et Johnson, M. P. (1976). Attitudes and behavior. *Annual Review of Sociology*, 2(1), 161-207.
- Schwartz, S. J., Côté, J. E. et Arnett, J. J. (2005). Identity and agency in emerging adulthood: Two developmental routes in the individualization process. *Youth & Society*, 37(2), 201-229.
- Sherman, S. J. et Fazio, R. H. (1983). Parallels between attitudes and traits as predictors of behavior. *Journal of Personality*, 51(3), 308-345.
- Silver, J. et Pickett, J. T. (2015). Toward a better understanding of politicized policing attitudes: Conflicted conservatism and support for police use of force. *Criminology*, 53(4), 650-676.
- Simpson, R. (2019). Police vehicles as symbols of legitimacy. *Journal of Experimental Criminology*, 15, 87-101.
- Skolnick, J. H. (1966). *Justice Without Trial: Law Enforcement in Democratic Society*. New York, NY: Wiley.
- Skolnick, J. H. et Fyfe, J. J. (1993). *Above the Law: Police and the Excessive Use of Force*. New York, NY: Free Press.
- Sleed, M., Durrheim, K., Kriel, A., Solomon, V. et Baxter, V. (2002). The effectiveness of the vignette methodology: A comparison of written and video vignettes eliciting responses about date rape. *South African Journal of Psychology*, 32(3), 21-28.
- Smith, D. (1986). The neighborhood context of police behavior. In A. Reiss et M. Tonry (Dir.), *Communities and crime* (pp. 313-342). Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Statistiques Canada (2018). Les ressources policières au Canada, 2017. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54912-fra.htm>

- Stradling, S. G., Crowe, G. et Tuohy, A. P. (1993). Changes in self-concept during occupational socialization of new recruits to the police. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 3, 131-147.
- Sun, I. Y., Cretacci, M. A., Wu, Y. et Jin, C. (2009). Chinese police cadets' attitudes toward police role and work. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 32(4), 758-780.
- Sunshine, J. et Tyler, T. R. (2003). The role of procedural justice and legitimacy in shaping public support for policing. *Law & Society Review*, 37(3), 513-547.
- Surette, R. (2011). *Media, Crime and Criminal Justice Images, Realities and Policies*. Belmont, CA: Wadsworth Publishing Co.
- Tajfel, H. et Turner, J. (1979). Integrative theory of intergroup conflict. Dans W. G. Austin et S. Worchel (Dir.), *The Social Psychology of Intergroup Relations*. Monterey, CA: Brooks/Cole Publishing Co.
- Telep, C. W. (2011). The impact of higher education on police officer attitudes toward abuse of authority. *Journal of Criminal Justice Education*, 22(3), 392-419.
- Tankebe, J. (2019). In their own eyes: An empirical examination of police self-legitimacy. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 43(2), 99-116.
- Tankebe, J. (2013). Viewing things differently: The dimensions of public perceptions of police legitimacy. *Criminology*, 51(1), 103-135.
- Tankebe, J. (2009). Public cooperation with the police in Ghana: Does procedural fairness matter? *Criminology*, 47(4), 1265-1293.
- Tankebe, J. et Mesko, G. (2015). Police self-legitimacy, use of force, and pro-organizational behavior in Slovenia. In G. Mesko et J. Tankebe (Dir.), *Trust and Legitimacy in Criminal Justice* (pp. 261-277). Switzerland: Springer International Publishing.
- Terrill, W. (2005). Police use of force: A transactional approach. *Justice Quarterly*, 22(1), 107-138.
- Terrill, W. (2003). Police use of force and suspect resistance: The micro process of the police-suspect encounter. *Police Quarterly*, 6(1), 51-83.
- Terrill, W. et Ingram, J. R. (2016). Citizen complaints against the police: An eight city examination. *Police Quarterly*, 19(2), 150-179.
- Terrill, W., Leinfelt, F. H. et Kwak, D.-H. (2008). Examining police use of force: A smaller agency perspective. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 31(1), 57-76.
- Terrill, W. et Mastrofski, S. D. (2002). Situational and officer-based determinants of police coercion. *Justice quarterly*, 19(2), 215-248.
- Terrill, W., Paoline, E. A. et Gau, J. M. (2016). Three pillars of police legitimacy: Procedural

- justice, use of force and occupational culture. Dans M. Deflem (Dir.), *The Politics of Policing: Between Force and Legitimacy* (pp.59-76). Bingley, UK: Emerald Group Publishing.
- Terrill, W., Paoline, E. A. et Manning, P. K. (2003). Police culture and coercion. *Criminology*, 41(4), 1003-1034.
- The Telegraph (3 août 2018). Man with Down's Syndrome shot dead by Swedish police after running away from home with toy gun. *The Telegraph*. Accédé au <https://www.telegraph.co.uk/news/2018/08/03/swedish-police-shoot-dead-man-20-downs-syndrome-had-run-away/>
- Thomassin, L. (1991). *Étude exploratoire pour le projet d'employabilité des aspirants policiers: Consultation auprès de patrouilleurs et d'officiers sur les qualités d'un policier adapté*. Nicolet, Qc: Institut de Police du Québec.
- Thompson, B. L. et Lee, J. D. (2004). Who cares if police become violent? Explaining approval of police use of force using a national sample. *Sociological Inquiry*, 74(3), 381-410.
- Thurstone, L. L. (1967a). The measurement of social attitudes. Dans M. Fishbein (Dir.), *Readings in Attitude Theory and Measurement* (pp. 14-25). New York, NY: Wiley.
- Thurstone, L. L. (1967b). Attitudes can be measured. Dans M. Fishbein (Dir.), *Readings in Attitude Theory and Measurement* (pp. 77-89). New York, NY: Wiley.
- Trinker, R., Kerrison, E. M. et Goff, P. A. (2019). The force of fear: Police stereotype threat, self-legitimacy, and support for excessive force. *Law and Human Behavior*. doi:doi.org/10.1037/lhb0000339
- Twisk, J. et de Vente, W. (2002). Attrition in longitudinal studies: How to deal with missing data. *Journal of Clinical Epidemiology*, 55, 329-337.
- Tyler, T. R. (2006). Psychological perspectives on legitimacy and legitimation. *Annual Review of Psychology*, 57, 375-400.
- Tyler, T. R. (2003). Procedural justice, legitimacy, and the effective rule of law. *Crime and Justice*, 30, 283-357
- Tyler, T. R. (1990). *Why People Obey the Law*. New Haven, MA: Yale University Press.
- Tyler, T. R. et Huo, Y. J. (2002). *Trust in the law: Encouraging public cooperation with the police and the courts*. New York, NY: Russell Sage Foundation.
- Tyler, T. R. et Wakslak, C. J. (2004). Profiling and police legitimacy: Procedural justice, attributions of motive, and acceptance of police authority. *Criminology*, 42(2), 253-281.
- U.S. Commission on Civil Rights (2018). *Police Use of Force: An Examination of Modern Policing Practices*. Washington D.C.
- Van Maanen, J. (2005). Mickey on the move: Observations on the flow of culture in the multinational corporation. Dans S. Ghoshal et D. E. Westney (Dir.), *Organization*

- Theory and the Multinational Corporation* (pp. 255-300). New York, NY: Palgrave MacMillan.
- Van Maanen, J. (2003a). Observation on the making of policemen. Dans M. R. Pogrebin (Dir.), *Qualitative Approaches to Criminal Justice: Perspectives from the Field* (pp. 66-79). Thousand Oaks, CA: Sage Publications. (Reprinted with permission from Human Organization, 32, 1973: 407418).
- Van Maanen, J. (2003b). The moral fix: On the ethics of fieldwork. Dans M. R. Pogrebin (Dir.), *Qualitative Approaches to Criminal Justice: Perspectives from the Field* (pp. 363-376). Thousand Oaks, CA: Sage Publications. (Reprinted with permission from Social Science Methods, vol I: Qualitative social research, 1982: 115-139).
- Van Maanen, J. (1992). Drinking our troubles away: Managing conflict in a British police agency. Dans D. Kolb et J. M. Bartunek (Dir.), *Hidden Conflicts in Organizations: Uncovering Behind-the-Scenes Disputes* (pp. 32-62). Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Van Maanen, J. (1986). Power in the bottle: informal interaction and formal authority. Dans S. Srivastva (Dir.), *Executive Power* (pp. 204-238). San Francisco, CA: Jossey-Bass Publishers.
- Van Maanen, J. (1984). Making rank: Becoming an American police sergeant. *Urban Life*, 13(2-3), 155-176.
- Van Maanen, J. (1983). Golden passports: Managerial socialization and graduate education. *The Review of Higher Education*, 6(4), 435-455.
- Van Maanen, J. (1982). Fieldwork on the beat. Dans J. Van Maanen, J. M. Dabbs et R. R. Faulkner (Dir.), *Varieties of Qualitative Research* (pp. 103-151). Beverly Hills, CA: Sage Publications.
- Van Maanen, J. (1980). Beyond account: The personal impact of police shootings. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 452, 145-156.
- Van Maanen, J. (1979). On the understanding of interpersonal relations. Dans W. Bennis, J. Van Maanen, E. H. Schein et F. I. Steele (Dir.), *Essays in Interpersonal Dynamics* (pp. 13-42). Homewood, IL: The Dorsey Press.
- Van Maanen, J. (1978a). People processing strategies of organizational socialization. *Organizational Dynamics*, 7(1), 19-36.
- Van Maanen, J. (1978b). The asshole. Dans P. K. Manning et J. Van Maanen (Dir.), *Policing: A View from the Street* (pp. 221-238). Chicago, IL: Goodyear Publishing Company.
- Van Maanen, J. (1978c). Observations on the making of policemen. Dans P. K. Manning et J. Van Maanen (Dir.), *Policing: A View from the Street* (pp. 292-308). Chicago, IL: Goodyear Publishing Company.
- Van Maanen, J. (1978d). Kinsmen in repose: Occupational perspectives of patrolmen. Dans P.

- K. Manning et J. Van Maanen (Dir.), *Policing: A View from the Street* (pp. 115-128). Chicago, IL: Goodyear Publishing Company.
- Van Maanen, J. (1977). *Organizational Careers: Some New Perspectives*. London, UK: John Wiley & Sons.
- Van Maanen, J. (1976). Breaking in: Socialization to work. Dans R. Dubin (Dir.), *Handbook of Work, Organization and Society* (pp. 67-130). Chicago, IL: Rand McNally College Publishing Company.
- Van Maanen, J. (1975). Police socialization: A longitudinal examination of job attitudes in an urban police department. *Administrative Science Quarterly*, 20(2), 207-228.
- Van Maanen, J. (1974). Working the street: A developmental view of police behavior. Dans H. Jacob (Dir.), *The Potential for Reform of Criminal Justice* (pp. 83-130). Beverly Hills, CA: Sage Publications.
- Van Maanen, J. et Barley, S. R. (1984). Occupational communities: Culture and control in organizations. Dans B. M. Staw et L. L. Cummings (Dir.), *Research in Organizational Behavior* (Vol. 1-127). Greenwood, CT: JAI Press.
- Van Maanen, J. et Bennis, W. (1979). Introduction. Dans W. Bennis, J. Van Maanen, E. H. Schein et F. I. Steele (Dir.), *Essays in Interpersonal Dynamics* (pp. 1-12). Homewood, IL: The Dorsey Press.
- Van Maanen, J. et Schein, E. H. (1979). Toward a theory of organizational socialization. *Research in Organizational Behavior*, 1, 209-264.
- Vincent, E. (27 juin 2018). Le recours aux armes à feu par les policiers a fortement augmenté en France en 2017. *Le Monde*. Accédé au https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2018/06/27/le-recours-aux-armes-a-feu-par-les-policiers-a-fortement-augmente-en-2017_5321753_1653578.html
- Waddington, P. A. J. (1999). Police (canteen) sub-culture. *British Journal of Criminology*, 39(2), 287-309.
- Warner, K. et Davis, J. (2011). Using jurors to explore public attitudes to sentencing. *British Journal of Criminology*, 52(1), 93-112.
- Webb, V. J. et Marshall, C. E. (1995). The relative importance of race and ethnicity on citizen attitudes toward the police. *American Journal of Police*, 14(2), 45-66.
- Weber, M. (1995). *Économie et Société*. Paris: Pocket.
- Weigel, R. H. et Newman, L. S. (1976). Increasing attitude-behavior correspondence by broadening the scope of the behavioral measure. *Journal of Personality and Social Psychology*, 33(6), 793-802.
- Weisburd, D., Greenspan, R., Hamilton, E., Williams, H. et Bryant, K. A. (2000). *Police attitudes toward abuse of authority: Findings from a national study*. Washington D.C.

- Weitzer, R. (2002). Incidents of police misconduct and public opinion. *Journal of Criminal Justice*, 30, 397-408.
- Weitzer, R. (1999). Citizens' perceptions of police misconduct: Race and neighborhood context. *Justice Quarterly*, 16(4), 819-846.
- Westley, W. A. (1970). *Violence and the Police: A Sociological Study of Law, Custom, and Morality*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- Wheeler, S. (1966). The structure of formally organized socialization settings. Dans O. G. Brim et S. Wheeler (Dir.), *Socialization After Childhood: Two Essays* (pp. 51-116). New York, NY: John Wiley & Sons.
- White, S. O. (1972). A perspective on police professionalization. *Law and Society Review*, 7(1), 61-86.
- White, M. D. et Escobar, G. (2008). Making good cops in the twenty-first century: Emerging issues for the effective recruitment, selection and training of police in the United States and abroad. *International Review of Law, Computers & Technology*, 22(1-2): 119-134.
- Wiatrowski, M. D., Griswold, D. B. et Roberts, M. K. (1981). Social control theory and delinquency. *American Sociological Review*, 46(5), 525-541.
- Wilson, J. Q. (1964). Generational and ethnic differences among career police officers. *The American Journal of Sociology*, 69, 522-528.
- Witte, T. H. et Kendra, R. (2010). Risk recognition and intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 25(12), 2199-2216.
- Worden, A. P. (1993). The attitudes of women and men in policing: Testing conventional and contemporary wisdom. *Criminology*, 31(2), 203-241.
- Worden, R. E. (1996). The causes of police brutality: Theory and evidence on police use of force. Dans W. A. Geller et H. Toch (Dir.), *Police Violence: Understanding and Controlling Police Abuse of Force* (pp. 24-51). New Haven, CT: Yale University Press.
- Worden, R. E. (1989). Situational and attitudinal explanations of police behavior: A theoretical reappraisal and empirical assessment. *Law & Society Review*, 23(4), 667-711.
- Wortley, R. K. et Homel, R. J. (1995). Police prejudice as a function of training and outgroup contact: A longitudinal investigation. *Law and Human Behavior*, 19(3), 305-317.
- Wright, B., Dau, M. et Greenbeck, K. (2011). Correlates of police academy success. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 34(4), 625-637.
- Wu, Y., Sun, I. Y. et Triplett, R. A. (2009). Race, class or neighborhood context: Which matters more in measuring satisfaction with police? *Justice Quarterly*, 26(1), 125-156.
- Yates, D. L. et Pillai, V. (1996). Attitudes toward community policing: A causal analysis. *The Social Science Journal*, 33(2), 193-209.

- Young, A. F., Powers, J. R. et Bell, S. L. (2006). Attrition in longitudinal studies: Who do you lose. *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, 30(4), 353-361.
- Zhao, J. S. et Ren, L. (2015). Exploring dimensions of public attitudes toward the police. *Police Quarterly*, 18(1), 3-26.
- Zajonc, R. B. (1968). Attitudinal effects of mere exposure. *Journal of Personality and Social Psychology*, 9(2), 1-27.

ANNEXE 1

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences
(CÉRAS)

No de certificat : CERAS-2014-15-168-D

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE EN ARTS ET EN SCIENCES (CÉRAS)

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences, selon les procédures en vigueur et en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* de l'Université de Montréal :

TITRE : *La formation des attitudes face à l'usage de force des candidats à la profession policière*

REQUÉRANT : *Rémi Boivin, professeur adjoint, École de criminologie (matricule 41400)*

FINANCEMENT

Chercheur principal : *idem*
Organisme : *CRSH*
Programme : *Subventions de développement Savoir*
No d'octroi : *430-2014-00213*
Titre de l'octroi : *idem*

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche devra être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave devra être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les exigences éthiques en vigueur, **un suivi annuel est minimalement exigé afin de maintenir la validité de ce certificat**, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi peut être consulté sur la page Web du CÉRAS.

ANNEXE 2

CERTIFICATS D'ÉTHIQUE, ÉTABLISSEMENTS COLLÉGIAUX



Certificat d'éthique

Le présent certificat atteste que le projet de recherche numéro : 2015-02

intitulé : « *LA FORMATION DES ATTITUDES DES CANDIDATS À LA PROFESSION POLICIÈRE FACE À L'USAGE DE LA FORCE* ».

a été évalué en comité régulier lors d'une réunion tenue le 19 février 2015, et a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche (CÉR) dont le mandat est de s'assurer que les projets menés par les chercheurs affiliés au Cégep de Sherbrooke respectent les principes et les règles régissant la recherche avec des sujets humains.

Ce certificat est valide du 06 mars 2015 au 1^{er} novembre 2015 et engage le chercheur à respecter les procédures de suivi du projet.

Émis à Sherbrooke, ce 06 mars 2015



CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Ce document certifie que le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CÉR) du Cégep de Trois-Rivières a examiné la proposition de recherche soumise par :

Rémi Boivin et Annie Gendron

Responsables du projet

et intitulée : « **La formation des attitudes face à l'usage de force des candidats à la profession policière** ».

DÉCISION DU CÉR

Le Comité conclut que le projet proposé respecte les critères attendus permettant l'atteinte des normes d'acceptabilité éthique, telles que définies dans la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep de Trois-Rivières, politique établie en vertu des normes présentées dans l'*Énoncé de politique des trois Conseils* (ÉPTC).

COMMENTAIRES DU CÉR

Sans en faire des conditions d'approbation, le Comité d'éthique de la recherche désire attirer l'attention des responsables du projet sur les points suivants :

- une lettre d'information aux participants doit accompagner le questionnaire;
- les coordonnées du CÉR du Cégep de Trois-Rivières, avec le nom du conseiller responsable, doivent apparaître dans cette lettre d'information aux participants;
- l'article 10.2 de l'ÉPTC stipule que « [l]es chercheurs doivent décrire dans leur devis de recherche les méthodes et stratégies qu'ils prévoient utiliser pour solliciter le consentement et le documenter. » Un formulaire de consentement doit donc accompagner le questionnaire.
- dans la section I du questionnaire, il serait utile de définir ce qu'on entend par « origine ethnique » afin d'éviter toute confusion pour le participant.

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le comité d'éthique de la recherche, certifie avoir étudié le protocole de recherche :

Titre du projet : *La formation des attitudes des candidats à la profession policière face à l'usage de force.*

Chercheur(s) : Rémi Boivin, Annie Gendron, Camille Faubert

Et a convenu que la proposition de cette recherche menée avec des êtres humains est conforme aux normes éthiques.

Période de validité du présent certificat :

Date de début : 3 mars 2015

Date de fin : 3 mars 2016

Composition du comité d'éthique :

Le comité d'éthique de la recherche du Collège Ahuntsic est composé des catégories de personnes suivantes, nommées par le conseil d'administration :

- a) Au moins deux personnes ayant une connaissance étendue des méthodes et des disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR
- b) Au moins une personne versée en éthique
- c) Un membre provenant de la collectivité servie par le Collège, mais n'y étant pas affilié
- d) Deux membres issus de la communauté collégiale
- e) Deux membres provenant de l'extérieur du Collège

Signatures :

Le Collège Ahuntsic confirme, par la présente, que le comité d'éthique de la recherche déclare la recherche mentionnée ci-dessus entièrement conforme aux normes éthiques.



**COLLÈGE
DE MAISONNEUVE**

Comité institutionnel d'éthique de la recherche

Le 11 février 2015

Monsieur Rémi Boivin
Chercheur principal
Université de Montréal

OBJET : Demande d'approbation éthique de la recherche *La formation des attitudes face à l'usage de force des candidats à la profession policière.*

Monsieur,

À la suite de votre demande d'approbation éthique auprès du Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du Collège de Maisonneuve, il me fait plaisir de vous transmettre la décision du comité concernant la recherche *La formation des attitudes face à l'usage de force des candidats à la profession policière.*

Décision

Le Comité a basé son évaluation éthique de la recherche sur les documents versés au dossier le 17 décembre 2014 et le 21 janvier 2015.

- Questionnaire d'évaluation éthique Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences (CÉRFAAS)
- Formulaire de demande d'approbation éthique d'un projet de recherche (UQAM);
- Formulaire de consentement;
- Questionnaire sur la vidéo;
- Certificat d'éthique du Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS).

Au terme de cette évaluation, le Comité d'éthique de la recherche du Collège de Maisonneuve rend la décision suivante : **acceptation.**

Les membres du Comité d'éthique de la recherche tiennent à souligner la qualité générale de la demande déposée.

Le CÉR vous suggère de prendre en considération les éléments suivants :

- Proposer une personne ressource en cas d'inconfort psychologique;
- Prévoir les moyens pour que les résultats de la recherche soient diffusés ou rendus accessibles aux participants.

Finalement le CÉR vous demande de déposer la dernière version des outils de collectes de données au dossier.

Veillez noter qu'il est de la responsabilité des chercheurs d'informer immédiatement le Comité d'éthique de la recherche du Collège de Maisonneuve de tout changement au formulaire de consentement ou au protocole d'expérimentation ou, selon le cas, à la méthode de collecte ou de traitement des données. L'omission d'informer le



Comité institutionnel d'éthique de la recherche

Comité d'un changement peut entraîner l'annulation de l'approbation éthique. Les changements significatifs requerront la présentation d'une nouvelle demande de certification éthique.

Le certificat éthique est valide jusqu'au 11 février 2016.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Je vous souhaite, Monsieur, au nom du comité d'éthique de la recherche, bonne continuation dans la conduite de cette recherche et je profite de l'occasion pour vous remercier de votre collaboration.

Cordialement,

ANNEXE 3

AGENDA DE COLLECTE DE DONNÉES

Tableau 28: Résumé des séances de collecte de données

DATE	HEURE	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	GROUPE RENCONTRÉ	NOMBRE D'ÉTUDIANTS RENCONTRÉS	RESPONSABLE ⁹⁵
09.02.2015	10h00	École nationale de police du Québec	Aspirants policiers	35	C. Faubert
09.02.2015	14h15	École nationale de police du Québec	Aspirants policiers	33	C. Faubert
09.02.2015	18h00	École nationale de police du Québec	Aspirants policiers	34	C. Faubert
09.02.2015	19h00	École nationale de police du Québec	Aspirants policiers	36	C. Faubert
17.02.2015	13h00	Université de Montréal	Étudiants universitaires	139	C. Faubert
18.02.2015	16h00	Université de Montréal	Étudiants universitaires	12	C. Faubert
18.02.2015	18h00	École nationale de police du Québec	Aspirants policiers	69	A. Gendron
23.02.2015	8h30	Université de Montréal	Étudiants universitaires	50	C. Faubert
12.03.2015	10h45	Université de Montréal	Étudiants universitaires	49	C. Faubert
16.03.2015	14h00	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 2 ^e année	52	C. Faubert
18.03.2015	12h00	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 2 ^e année	29	C. Faubert
19.03.2015	8h00	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 2 ^e année	22	C. Faubert
23.03.2015	12h00	Collège Ahuntsic	Techniques d'intervention en délinquance- 2e année	29	C. Faubert
24.03.2015	8h00	Collège Ahuntsic	Techniques d'intervention	22	R. Boivin

⁹⁵ La collecte de données a été organisée et coordonnée par l'auteur de cette thèse grâce à une subvention Développement Savoir du CRSH obtenue par M. Rémi Boivin, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, et Annie Gendron, chercheure à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). En raison des nombreux déplacements induits par cette collecte de données, ces derniers ont accepté de s'occuper de certaines de ces séances de collecte de données dans le but d'assurer que cette base de données soit la plus complète possible.

			en délinquance- 2 ^e année		
24.03.2015	9h00	Collège de Maisonneuve	Techniques policières- 2 ^e année	27	C. Faubert
24.03.2015	9h50	Collège de Maisonneuve	Techniques policières- 2 ^e année	25	C. Faubert
24.03.2015	10h20	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 2 ^e année	28	C. Faubert
25.03.2015	12h00	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 3 ^e année	31	C. Faubert
26.03.2015	8h00	Collège Ahuntsic	Techniques d'intervention en délinquance- 2 ^e année	27	C. Faubert
26.03.2015	11h00	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 3 ^e année	35	C. Faubert
31.03.2015	12h00	Campus Notre-Dame- de-Foy	Techniques policières- 3 ^e année	30	C. Faubert
31.03.2015	13h00	Campus Notre-Dame- de-Foy	Techniques policières- 3 ^e année	27	C. Faubert
02.04.2015	11h00	Collège Ellis	Techniques policières- 2 ^e année	42	R. Boivin
02.04.2015	12h00	Collège Ellis	Techniques policières- 3 ^e année	41	R. Boivin
02.04.2015	12h00	Campus Notre-Dame- de-Foy	Techniques policières- 3 ^e année	29	C. Faubert
02.04.2015	13h00	Campus Notre-Dame- de-Foy	Techniques policières- 2 ^e année	20	C. Faubert
07.04.2015	17h15	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 3 ^e année	33	C. Faubert
15.04.2015	14h30	Collège de Maisonneuve	Techniques d'intervention en délinquance- 2 ^e année	27	C. Faubert
16.04.2015	12h15	Cégep Garneau	Techniques policières- 3 ^e année	10	C. Faubert

16.04.2015	13h00	Cégep Garneau	Techniques policières- 2 ^e année	7	C. Faubert
17.04.2015	8h30	Cégep de Sherbrooke	Techniques policières- 2 ^e année	45	R. Boivin
17.04.2015	10h00	Cégep de Sherbrooke	Techniques policières- 3 ^e année	23	R. Boivin
17.04.2015	11h15	Collège Ellis	Techniques d'éducation spécialisée- 2 ^e année	24	A. Gendron
17.04.2015	12h10	Collège de Maisonneuve	Techniques d'intervention en délinquance- 2 ^e année	23	C. Faubert
17.04.2015	12h30	Cégep de Sherbrooke	Techniques policières- 3 ^e année	25	R. Boivin
17.04.2015	15h10	Collège de Maisonneuve	Techniques policières- 3 ^e année	27	C. Faubert
17.04.2015	15h15	Collège Ellis	Techniques d'éducation spécialisée- 2 ^e année	21	A. Gendron
20.04.2015	17h20	Collège de Maisonneuve	Techniques policières- 3 ^e année	37	R. Boivin
21.04.2015	8h10	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Techniques de travail social- 2 ^e année	13	C. Faubert
21.04.2015	12h30	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Techniques de travail social- 3 ^e année	11	C. Faubert
21.04.2015	13h30	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Techniques policières- 3 ^e année	22	C. Faubert
22.04.2015	8h10	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Techniques de travail social- 2 ^e année	13	C. Faubert
22.04.2015	15h30	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Techniques policières- 2 ^e année	26	C. Faubert
28.04.2015	10h30	Cégep de Trois-Rivières	Techniques policières- 2 ^e année	28	A. Gendron

28.04.2015	11h30	Cégep de Trois-Rivières	Techniques policières- 2 ^e année	28	A. Gendron
28.04.2015	ND	École nationale de police du Québec	Aspirants policiers	70	A. Gendron
14.05.2015	ND	Cégep de Trois-Rivières	Techniques policières- 3 ^e année	27	A. Gendron
14.05.2015	ND	Cégep de Trois-Rivières	Techniques policières- 3 ^e année	28	A. Gendron
15.05.2015	10h00	Cégep de Trois-Rivières	Techniques de travail social- 3 ^e année	19	A. Gendron
15.05.2015	14h00	Cégep de Trois-Rivières	Techniques de travail social- 3 ^e année	14	A. Gendron
27.05.2015	17h45	École nationale de police du Québec	Aspirants policiers	201	A. Gendron
14.09.2015	8h15	Collège de Maisonneuve	Techniques d'intervention en délinquance- 1 ^e année	35	C. Faubert
16.09.2015	12h10	Collège de Maisonneuve	Techniques d'intervention en délinquance- 1 ^e année	39	C. Faubert
17.09.2015	8h30	Collège Sherbrooke	Techniques de travail social- 1 ^e année	30	C. Faubert
18.09.2015	8h15	Collège de Maisonneuve	Techniques d'intervention en délinquance- 1 ^e année	31	C. Faubert
22.09.2015	10h00	Collège Ellis	Techniques policières- 1 ^e année	36	C. Faubert
22.09.2015	13h00	Collège Ellis	Techniques policières- 1 ^e année	35	C. Faubert
23.09.2015	8h30	Cégep de Sherbrooke	Techniques de travail social- 1 ^e année	24	A. Gendron
23.09.2015	11h00	Collège Ellis	Techniques d'éducation spécialisée- 1 ^e année	36	A. Gendron
28.09.2015	12h30	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Techniques de travail social- 1 ^e année	21	C. Faubert

28.09.2015	15h30	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Techniques de travail social-1 ^e année	24	C. Faubert
29.09.2015	11h10	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Techniques policières- 1 ^e année	32	C. Faubert
29.09.2015	14h00	Collège Ahuntsic	Techniques d'intervention en délinquance- 1 ^e année	36	R. Boivin
29.09.2015	15h15	Cégep de Trois-Rivières	Techniques de travail social- 1 ^e année	21	A. Gendron
29.09.2015	16h15	Collège de Maisonneuve	Techniques policières- 1 ^e année	31	R. Boivin
30.09.2015	8h00	Collège Ahuntsic	Techniques d'intervention en délinquance- 1 ^e année	29	R. Boivin
30.09.2015	10h15	Collège de Maisonneuve	Techniques policières- 1 ^e année	32	R. Boivin
30.09.2015	10h50	Cégep de Trois-Rivières	Techniques de travail social- 1 ^e année	16	A. Gendron
30.09.2015	11h00	Cégep de Trois-Rivières	Techniques policières- 1 ^e année	54	A. Gendron
30.09.2015	16h45	Collège Ahuntsic	Techniques d'intervention en délinquance- 1 ^e année	32	C. Faubert
01.10.2015	10h00	Collège Ahuntsic	Techniques d'intervention en délinquance- 1 ^e année	33	C. Faubert
01.10.2015	16h15	Collège de Maisonneuve	Techniques policières- 1 ^e année	33	C. Faubert
02.10.2015	8h00	Collège Ahuntsic	Techniques d'intervention en délinquance- 1 ^e année	26	C. Faubert
19.10.2015	10h50	Cégep de Trois-Rivières	Techniques de travail social- 1 ^e année	15	C. Faubert
20.10.2015	13h30	Cégep de Sherbrooke	Techniques policières- 1 ^e année	56	C. Faubert

22.10.2015	11h00	Campus Notre-Dame-de-Foy	Techniques policières- 1 ^e année	29	C. Faubert
22.10.2015	13h00	Campus Notre-Dame-de-Foy	Techniques policières- 1 ^e année	28	C. Faubert
27.10.2015	8h00	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 1 ^e année	28	C. Faubert
27.10.2015	10h00	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 1 ^e année	28	C. Faubert
27.10.2015	13h15	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 1 ^e année	36	C. Faubert
27.10.2015	14h00	Collège Ahuntsic	Techniques policières- 1 ^e année	34	C. Faubert
Statut d'étudiant manquant				3	
TOTAL				2 718⁹⁶	

⁹⁶ La répartition des groupes n'est pas égale à celle présentée au tableau 2 des pages 121 à 123 puisque, dans certains cas, des étudiants d'autres stades de formation se sont retrouvés dans les groupes ciblés pour collecte de données. Par exemple, il est possible que quelques étudiants de Techniques policières de 3^e années étaient inscrits au cours de 2^e dans lequel nous nous sommes présentés pour effectuer la collecte de données. Pour effectuer les analyses, nous nous sommes fiés à leur stade d'avancement indiqué dans leur questionnaire plutôt qu'au groupe dans lequel ils étaient lors de la collecte de données.

ANNEXE 4

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : La formation des attitudes face à l'usage de force des candidats à la profession policière

Chercheur : Rémi Boivin, Ph.D. criminologie, professeur adjoint, École de criminologie, Université de Montréal

Collaboratrice : Annie Gendron, Ph.D. psychologie, chercheure, École nationale de police du Québec

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à mieux comprendre l'impact de la formation académique sur les attitudes des aspirants policiers du Québec face à l'usage de force.

2. Participation à la recherche

Votre participation à ce projet consiste à visionner des capsules vidéo présentant des interventions policières fictives et à remplir un questionnaire sur votre opinion face aux comportements observés. La séance devrait durer environ 40 minutes.

3. Anonymat

Les données recueillies seront anonymes, étant donné qu'aucune information permettant de vous identifier de quelque manière ne sera recueillie. Certaines informations démographiques (ex : âge, sexe, langue maternelle) seront demandées à des fins de recherche seulement.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à une meilleure compréhension des attitudes face à l'usage de force par la police. Le risque associé à la recherche est minime. Cependant, il est possible que certaines capsules vidéo ou questions ravivent des souvenirs liés à des expériences désagréables chez certains répondants. Si tel est le cas, les participants peuvent, à tout moment, refuser de répondre à certaines questions ou même mettre fin à la séance sur simple avis verbal et sans justification.

5. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment, lors de la collecte de données, vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision. Comme le questionnaire est anonyme, il ne sera pas possible de retirer votre participation à la recherche après que l'équipe de recherche ait récupéré votre questionnaire.

B) CONSENTEMENT

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et je n'ai pas d'autres questions concernant ce projet ainsi que ma participation.

Je consens librement à prendre part à cette recherche et je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision. Je comprends également qu'à partir du moment où j'aurai remis mon questionnaire complété celui-ci ne pourra plus être retiré de l'étude considérant qu'il ne pourra plus être associé à mon nom.

Je consens à ce que mes réponses au questionnaire soient utilisées à des fins de recherche.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

ANNEXE 5

QUESTIONNAIRE

SECTION I Questions générales

1. Êtes-vous :

Un homme?

Une femme?

2. Quel âge avez-vous? _____ ans

3. Quelles sont vos origines ethniques ou culturelles? **Inscrivez-les.** (p. ex. : canadiennes/québécoises, anglaises, françaises, chinoises, italiennes, allemandes, irlandaises, etc.) :

4. **Actuellement**, vous êtes étudiant :

4a. En Techniques policières dans un établissement collégial? **Si oui, cochez la réponse appropriée.**

en première année

en deuxième année

en troisième année

4b. Dans un programme technique (autre que Techniques policières) d'un établissement collégial? **Si oui, cochez la réponse appropriée.**

en première année

en deuxième année

en troisième année

4c. Dans un programme pré-universitaire (sciences humaines, sciences de la nature, art et lettres, etc.) d'un établissement collégial? **Si oui, cochez la réponse appropriée.**

en première année

en deuxième année ou plus

4d. Dans un programme universitaire? **Si oui, lequel :**

4e. À l'École nationale de police du Québec? **Si oui, inscrivez :**

Où avez-vous suivi votre formation de Techniques policières? _____

5. Quel est le diplôme d'études le plus élevé que vous avez **obtenu** avant aujourd'hui? **Cochez une seule réponse.**

- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- Diplôme d'études collégiales (DEC) pré-universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC) technique
- Diplôme universitaire de premier cycle (ex : baccalauréat, certificat)
- Diplôme universitaire de deuxième cycle (ex : maîtrise, DESS)
- Diplôme universitaire de troisième cycle (ex : doctorat)
- Autre : _____

6. Occupez-vous un emploi rémunéré en même temps que vos études? **Cochez une seule réponse.**

- Oui, 31 heures ou plus par semaine
- Oui, de 16 à 30 heures par semaine
- Oui, 15 heures ou moins par semaine
- Non

7. Avez-vous déjà travaillé comme agent de sécurité au Québec ou ailleurs?

- Oui
- Non

8. Est-ce qu'un membre de votre famille (ou un de vos proches) pratique (ou a pratiqué) le métier de policier, au Québec ou ailleurs?

- Oui
- Non

9. Avez-vous déjà fait l'objet d'une intervention lors de laquelle un policier a employé la force envers vous au cours de votre vie (se référer à la définition de l'emploi de la force)?

- Oui
- Non

10. Selon vous, est-ce que les cas de brutalité policière sont aujourd'hui (**cochez une seule réponse**) :

- Plus fréquents qu'avant
- Aussi fréquents qu'avant
- Moins fréquents qu'avant

11. Êtes-vous en accord avec les énoncés suivants (inscrivez un « X » dans la case représentant votre choix) :

		Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	Ne sais pas
11a.	Je fais confiance à la police du Québec					
11b.	La police s'occupe efficacement des problèmes de sécurité					
11c.	La police a bien fait son travail lors des manifestations du printemps 2012 (parfois regroupées sous l'appellation « printemps érable »)					
11d.	La police utilise trop souvent la force envers des citoyens					
11e.	Les policiers qui blessent des citoyens dans le cadre de leur travail devraient toujours faire l'objet de poursuites criminelles					
11f.	En général, les policiers du Québec sont agressifs					
11g.	En général, les policiers du Québec sont impolis					
11h.	La formation des policiers du Québec est trop courte					
11i.	La formation des policiers du Québec est incomplète					
11j.	La police du Québec fait bien son travail					
11k.	Je suis plus favorable envers la police que la majorité des gens					
11l.	Le système de justice est trop clément envers les policiers qui commettent des fautes professionnelles					

SVP, veuillez attendre les consignes avant de poursuivre votre lecture à la page suivante.

SECTION II

Mise en situation 1 : chien sans laisse

12. Selon vous, dans les circonstances, l'intervention présentée était (**cochez une seule réponse**) :

- Excellente
- Acceptable
- Discutable
- Condamnable

13. Suite à cette intervention, quelles devraient être les actions entreprises envers le policier (homme)?
Répondez oui ou non à chaque énoncé.

	Action	Oui	Non
2a.	Que le service de police recommande le policier pour qu'on lui décerne une marque de reconnaissance (médaille de mérite)		
2b.	Une rencontre avec ses supérieurs pour le féliciter et le remercier de son courage		
2c.	Ne rien faire et traiter son rapport d'événement comme tout autre événement ordinaire		
2d.	Une rencontre avec ses supérieurs pour lui exprimer des réprimandes informelles		
2e.	Un blâme (note négative à son dossier)		
2f.	L'obligation de suivre une formation supplémentaire sur l'usage de force à l'École nationale de police du Québec		
2g.	Que l'intervention fasse l'objet d'une enquête		
2h.	Qu'une plainte soit déposée au Commissaire à la déontologie policière du Québec		
2i.	Une suspension sans salaire d'une durée de plus de 10 jours		
2j.	Il devrait être rétrogradé		
2k.	Il devrait être congédié		
2l.	Il devrait recevoir une interdiction de pratiquer le métier de policier au Québec		
2m.	Qu'une plainte criminelle soit déposée envers le policier		

14. En pareilles circonstances, les policiers auraient dû (**cochez une seule réponse**) :

- Agir de la même façon qu'ils l'ont fait dans l'extrait vidéo présenté
- Ne rien faire concernant le chien sans laisse (aucune intervention)
- Ne pas réagir aux insultes et continuer leur chemin parce que c'est un risque associé au travail d'un policier de se faire insulter
- Après avoir donné l'avertissement verbal, continuer leur chemin, mais revenir quelques minutes plus tard en patrouille pour s'assurer que les propriétaires ont attaché le chien
- Reculer et revenir immédiatement sur les lieux afin de sensibiliser les gens au fait qu'insulter des policiers est une marque d'incivilité (aucun constat d'infraction)
- Donner un constat d'infraction dès le début (sans donner un avertissement verbal)
- Tenter de maîtriser physiquement l'homme plus rapidement étant donné qu'il a clairement manifesté son intention de ne pas collaborer avec les policiers

15. D'après vous, quelle serait la réaction du public face à l'intervention présentée (**cochez une seule réponse**)?

- La majorité des gens considéreraient qu'il s'agit d'une intervention policière acceptable dans les circonstances
- La majorité des gens considéreraient que les policiers auraient pu mener l'intervention en utilisant d'autres moyens à leur disposition
- La majorité des gens seraient scandalisés et demanderaient que des accusations criminelles envers les policiers soient recommandées

16. Êtes-vous en accord avec les énoncés suivants? (**Inscrivez un « X » dans la case représentant votre choix**)

	Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Les policiers avaient les motifs nécessaires pour utiliser la force envers l'individu				
Le niveau de force utilisé par le policier était adéquat				

17. Selon vous, les policiers qui sont intervenus ont-ils commis une faute professionnelle (**cochez une seule réponse**)?

- Non, aucune faute professionnelle n'a été commise
- Oui, le policier (homme) a commis une faute professionnelle
- Oui, les deux policiers ont commis une faute professionnelle

SECTION II

Mise en situation 2 : le bar

18. Selon vous, dans les circonstances, l'intervention présentée était (**cochez une seule réponse**) :

- Excellente
- Acceptable
- Discutable
- Condamnable

19. Suite à cette intervention, quelles devraient être les actions entreprises envers le policier qui parle à l'individu dans le bar? **Répondez oui ou non à chaque énoncé.**

	Action	Oui	Non
2a.	Que le service de police recommande le policier pour qu'on lui décerne une marque de reconnaissance (médaille de mérite)		
2b.	Une rencontre avec ses supérieurs pour le féliciter et le remercier de son courage		
2c.	Ne rien faire et traiter son rapport d'événement comme tout autre événement ordinaire		
2d.	Une rencontre avec ses supérieurs pour lui exprimer des réprimandes informelles		
2e.	Un blâme (note négative à son dossier)		
2f.	L'obligation de suivre une formation supplémentaire sur l'usage de force à l'École nationale de police du Québec		
2g.	Que l'intervention fasse l'objet d'une enquête		
2h.	Qu'une plainte soit déposée au Commissaire à la déontologie policière du Québec		
2i.	Une suspension sans salaire d'une durée de plus de 10 jours		
2j.	Il devrait être rétrogradé		
2k.	Il devrait être congédié		
2l.	Il devrait recevoir une interdiction de pratiquer le métier de policier au Québec		
2m.	Qu'une plainte criminelle soit déposée envers le policier		

20. En pareilles circonstances, les policiers auraient dû (**cochez une seule réponse**) :

- Agir de la même façon qu'ils l'ont fait dans l'extrait vidéo présenté
- Quand l'homme du bar se lève, les policiers auraient dû reculer avant de continuer à discuter avec lui
- Discuter plus longtemps avec l'homme du bar avant d'intervenir physiquement
- Lorsque l'homme dit aux policiers pour la première fois qu'il refuse de quitter le bar, ils auraient dû appeler du renfort et attendre leur arrivée avant d'intervenir physiquement
- Agir de la même façon qu'ils l'ont fait dans l'extrait vidéo présenté, mais en le maîtrisant debout pour lui mettre les menottes (pas d'amenée au sol)
- Lorsque l'homme dit aux policiers pour la première fois qu'il refuse de quitter le bar, ils auraient dû le maîtriser physiquement dès cet instant
- Intervenir en utilisant un irritant chimique (poivre de Cayenne) aussitôt que l'homme a manifesté son refus de collaborer parce que ce dernier était agressif

21. D'après vous, quelle serait la réaction du public face à l'intervention présentée? (**cochez une seule réponse**)

- La majorité des gens considéreraient qu'il s'agit d'une intervention policière acceptable dans les circonstances
- La majorité des gens considéreraient que les policiers auraient pu mener l'intervention en utilisant d'autres moyens à leur disposition
- La majorité des gens seraient scandalisés et demanderaient que des accusations criminelles envers les policiers soient recommandées

22. Êtes-vous en accord avec les énoncés suivants? (**Inscrivez un « X » dans la case représentant votre choix**)

	Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Les policiers avaient les motifs nécessaires pour utiliser la force envers l'individu				
Le niveau de force utilisé par le policier était adéquat				

23. Selon vous, les policiers qui sont intervenus ont-ils commis une faute professionnelle (**cochez une seule réponse**)?

- Non, aucune faute professionnelle n'a été commise
- Oui, le policier qui parle à l'homme du bar a commis une faute professionnelle
- Oui, les deux policiers ont commis une faute professionnelle

SECTION II
Mise en situation 3 : congédiement

24. Selon vous, dans les circonstances, l'intervention présentée était (**cochez une seule réponse**) :

- Excellente
- Acceptable
- Discutable
- Condamnable

25. Suite à cette intervention, quelles devraient être les actions entreprises envers le policier qui a fait feu en direction de l'homme? **Répondez oui ou non à chaque énoncé.**

Action	Oui	Non
2a. Que le service de police recommande le policier pour qu'on lui décerne une marque de reconnaissance (médaille de mérite)		
2b. Une rencontre avec ses supérieurs pour le féliciter et le remercier de son courage		
2c. Ne rien faire et traiter son rapport d'événement comme tout autre événement ordinaire		
2d. Une rencontre avec ses supérieurs pour lui exprimer des réprimandes informelles		
2e. Un blâme (note négative à son dossier)		
2f. L'obligation de suivre une formation supplémentaire sur l'usage de force à l'École nationale de police du Québec		
2g. Que l'intervention fasse l'objet d'une enquête		
2h. Qu'une plainte soit déposée au Commissaire à la déontologie policière du Québec		
2i. Une suspension sans salaire d'une durée de plus de 10 jours		
2j. Il devrait être rétrogradé		
2k. Il devrait être congédié		
2l. Il devrait recevoir une interdiction de pratiquer le métier de policier au Québec		
2m. Qu'une plainte criminelle soit déposée envers le policier		

26. En pareilles circonstances, les policiers auraient dû (**cochez une seule réponse**) :

- Agir de la même façon qu'ils l'ont fait dans l'extrait vidéo présenté
- Communiquer plus longtemps avec le suspect avant de faire feu
- S'approcher du suspect pour lui enlever son couteau
- Tirer un coup de semonce (tir dans les airs)
- Suivre le suspect dans l'immeuble et intervenir une fois à l'intérieur
- Tirer dans un bras ou une jambe du suspect plutôt que dans le dos
- Tirer sur le suspect plus tôt, avant qu'il n'atteigne les escaliers de l'immeuble

27. D'après vous, quelle serait la réaction du public face à l'intervention présentée? (**cochez une seule réponse**)

- La majorité des gens considéreraient qu'il s'agit d'une intervention policière acceptable dans les circonstances
- La majorité des gens considéreraient que les policiers auraient pu mener l'intervention en utilisant d'autres moyens à leur disposition
- La majorité des gens seraient scandalisés et demanderaient que des accusations criminelles envers les policiers soient recommandées

28. Êtes-vous en accord avec les énoncés suivants? (**Inscrivez un « X » dans la case représentant votre choix**)

	Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Les policiers avaient les motifs nécessaires pour utiliser la force envers l'individu				
Le niveau de force utilisé par le policier était adéquat				

29. Selon vous, les policiers qui sont intervenus ont-ils commis une faute professionnelle? (**cochez une seule réponse**)

- Non, aucune faute professionnelle n'a été commise
- Oui, le policier qui a fait feu a commis une faute professionnelle
- Oui, les deux policiers ont commis une faute professionnelle

SECTION II

Mise en situation 4 : la télévision

30. Selon vous, dans les circonstances, l'intervention présentée était (cochez une seule réponse) :

- Excellente
- Acceptable
- Discutable
- Condamnable

31. Suite à cette intervention, quelles devraient être les actions entreprises envers le policier qui a fait feu en direction de l'homme? Répondez oui ou non à chaque énoncé.

Action	Oui	Non
2a. Que le service de police recommande le policier pour qu'on lui décerne une marque de reconnaissance (médaille de mérite)		
2b. Une rencontre avec ses supérieurs pour le féliciter et le remercier de son courage		
2c. Ne rien faire et traiter son rapport d'événement comme tout autre événement ordinaire		
2d. Une rencontre avec ses supérieurs pour lui exprimer des réprimandes informelles		
2e. Un blâme (note négative à son dossier)		
2f. L'obligation de suivre une formation supplémentaire sur l'usage de force à l'École nationale de police du Québec		
2g. Que l'intervention fasse l'objet d'une enquête		
2h. Qu'une plainte soit déposée au Commissaire à la déontologie policière du Québec		
2i. Une suspension sans salaire d'une durée de plus de 10 jours		
2j. Il devrait être rétrogradé		
2k. Il devrait être congédié		
2l. Il devrait recevoir une interdiction de pratiquer le métier de policier au Québec		
2m. Qu'une plainte criminelle soit déposée envers le policier		

32. En pareilles circonstances, les policiers auraient dû (cochez une seule réponse) :

- Agir de la même façon qu'ils l'ont fait dans l'extrait vidéo présenté
- Ne pas entrer dans l'appartement, appeler les ambulanciers et quitter dès leur arrivée puisque ce type d'intervention ne devrait pas être exécuté par des policiers
- Entrer dans l'appartement et se diriger immédiatement vers l'homme en crise pour lui parler et le maîtriser physiquement alors qu'il est encore assis dans son fauteuil (avant qu'il se lève)
- Entrer dans l'appartement et intervenir, mais lors de l'attaque, asperger l'homme de poivre de Cayenne pour faire diversion dans l'intention qu'il laisse tomber son bâton
- Entrer dans l'appartement et intervenir, mais lors de l'attaque, se défendre avec un bâton télescopique pour tenter de bloquer les coups
- Entrer dans l'appartement et intervenir, mais lors de l'attaque, essayer de tirer une balle vers l'homme en crise dans une jambe plutôt dans la région de l'abdomen
- Entrer dans l'appartement et intervenir, mais lors de l'attaque, se défendre mais à mains nues pour tenter de saisir le bâton de baseball et emmener l'homme au sol

33. D'après vous, quelle serait la réaction du public face à l'intervention présentée? (**cochez une seule réponse**)

- La majorité des gens considéreraient qu'il s'agit d'une intervention policière acceptable dans les circonstances
- La majorité des gens considéreraient que les policiers auraient pu mener l'intervention en utilisant d'autres moyens à leur disposition
- La majorité des gens seraient scandalisés et demanderaient que des accusations criminelles envers les policiers soient recommandées

34. Êtes-vous en accord avec les énoncés suivants? (**Inscrivez un « X » dans la case représentant votre choix**)

	Très en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Les policiers avaient les motifs nécessaires pour utiliser la force envers l'individu				
Le niveau de force utilisé par le policier était adéquat				

35. Selon vous, les policiers qui sont intervenus ont-ils commis une faute professionnelle? (**cochez une seule réponse**)

- Non, aucune faute professionnelle n'a été commise
- Oui, le policier qui a fait feu envers l'individu a commis une faute professionnelle
- Oui, les deux policiers ont commis une faute professionnelle

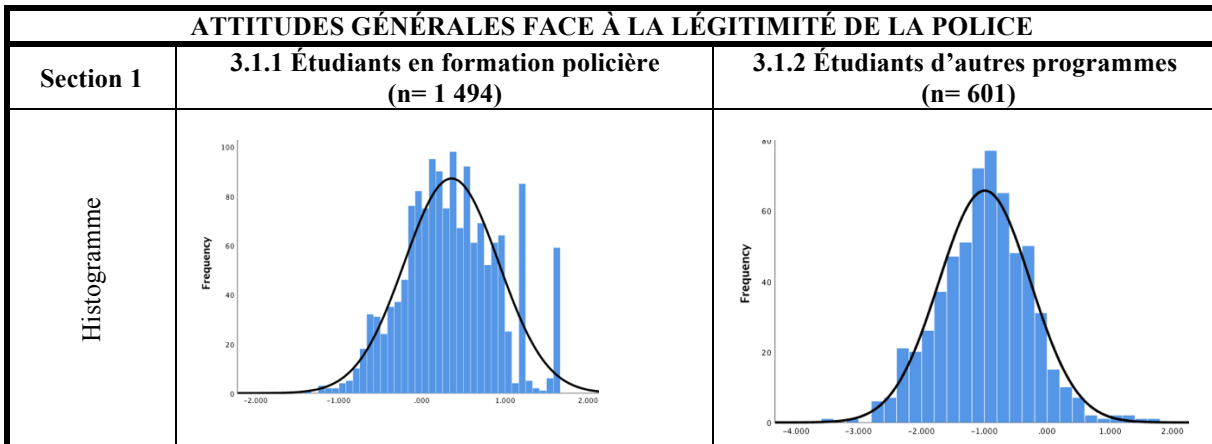
MERCI BEAUCOUP DE VOTRE PARTICIPATION

ANNEXE 6

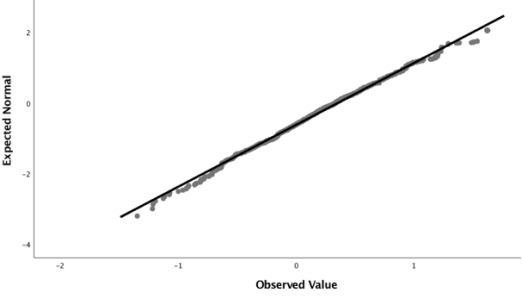
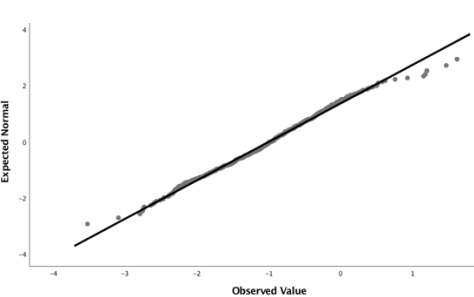
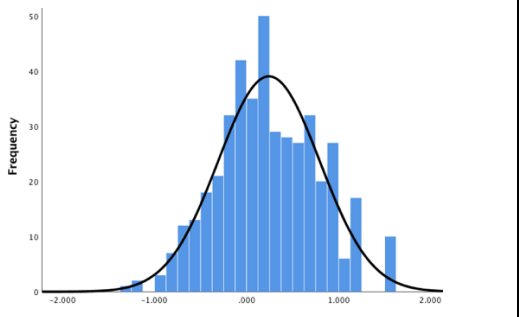
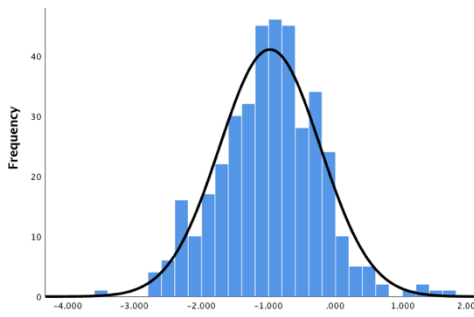
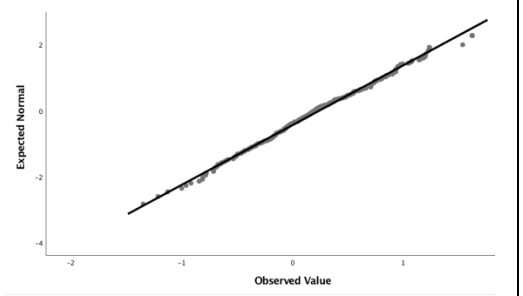
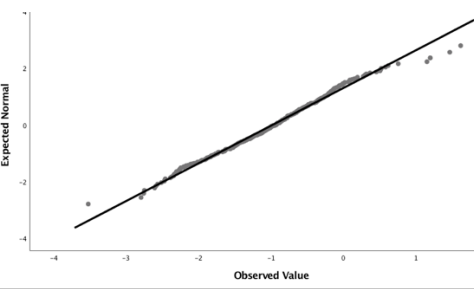
NORMALITÉ DES DISTRIBUTIONS DES VARIABLES DÉPENDANTES : ATTITUDES GÉNÉRALES FACE À LA LÉGITIMITÉ DE LA POLICE ET ATTITUDE SPÉCIFIQUE FACE À L'EMPLOI DE LA FORCE

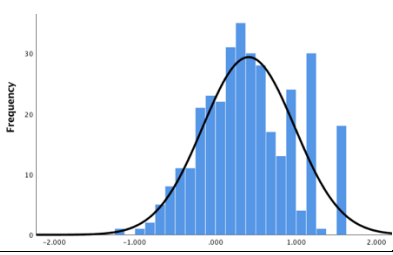
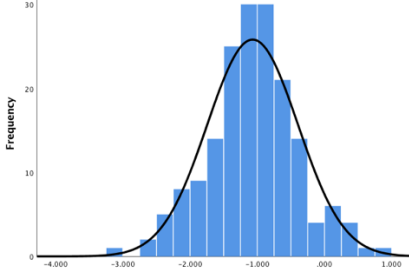
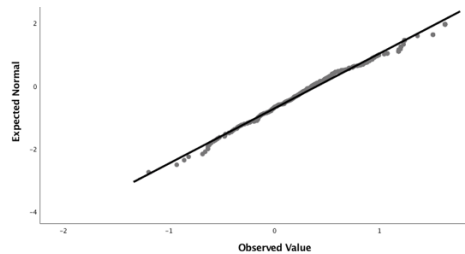
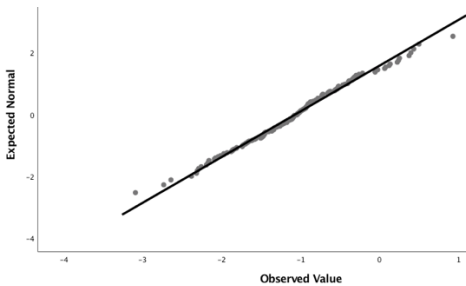
Les tableaux 29 et 30, ci-dessous, présentent les indices témoignant de la normalité des distributions des échelles d'attitudes générales face à la légitimité de la police et d'attitudes spécifiques face aux interventions d'emploi de la force – soit les histogrammes de fréquence, les Q-Q plots, les tests de Kolmogorov-Smirnov, les scores Z des skewness et kurtosis⁹⁷ ainsi que les minimums et maximum – séparément pour les futurs policiers en formation et pour les autres étudiants (total et subdivisé par stade d'avancement dans leurs programmes de formation).

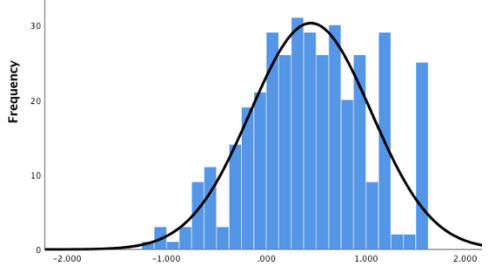
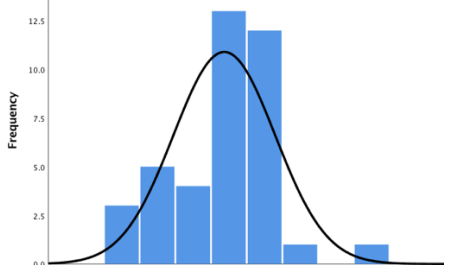
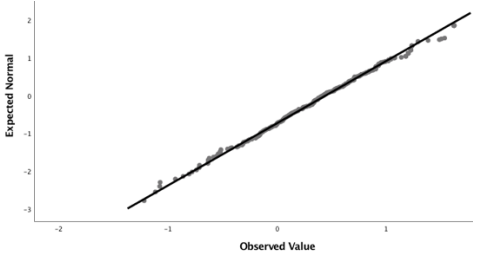
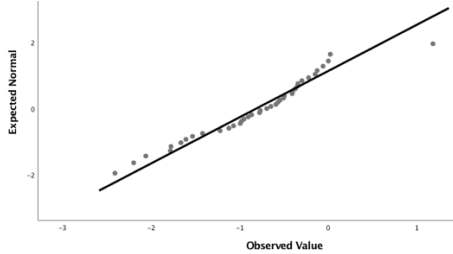
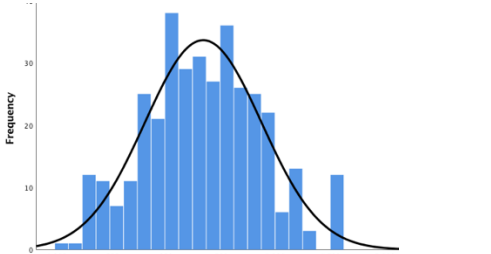
Tableau 29: Indices de normalité des distributions pour l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police pour les étudiants en formation policière et les étudiants d'autres programmes, pour les échantillons totaux à la section 1 et subdivisés selon le stade d'avancement dans la formation aux sections 2, 3, 4 et 5.

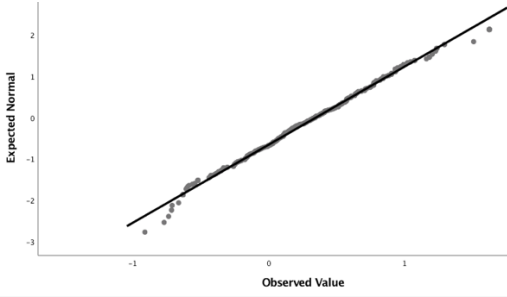


⁹⁷ Selon Field (2005), les scores Z des skewness et des kurtosis constituent des mesures standardisées des skewness et kurtosis. Celles-ci sont obtenues en divisant le coefficient par son erreur standard. Par exemple, le score Z du skewness constitue la valeur du skewness divisée par l'erreur standard du skewness. Le score Z du kurtosis est la valeur du kurtosis divisée par l'erreur standard du kurtosis.

Q-Q Plot		
Test de Kolmogorov-Smirnov	0,031**	n.s.
Score Z du skewness	$0,117/0,063= 1,857$	$0,036/0,100= 0,360$
Score Z du kurtosis	$-0,245/0,127= -1,929$	$0,525/0,199= \mathbf{2,638}$
Minimum	-1,347	-3,527
Maximum	1,620	1,620
Section 2	3.2.1 Étudiants en début de 1^e année de formation policière (n= 432)- Policiers_ 1	3.2.2 Étudiants en début de 1^e année d'autres programmes (n= 387)- Autres_ 1
Histogramme		
Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	0,044*	n.s.
Score Z du skewness	$0,122/0,117= 1,043$	$0,036/0,124= 0,290$

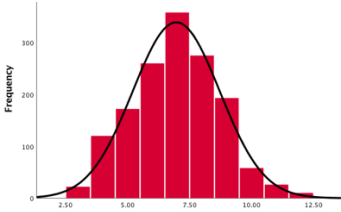
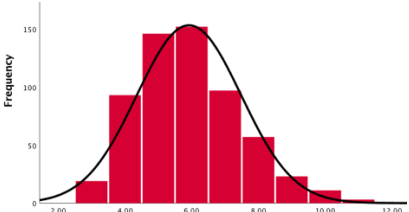
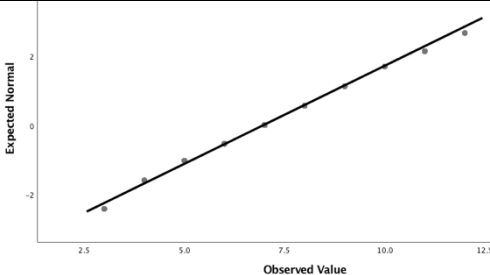
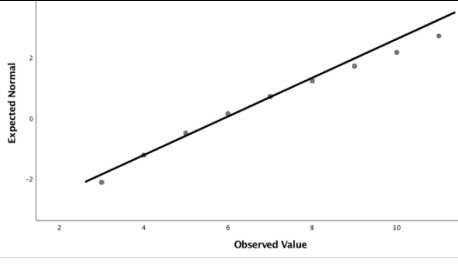
Score Z du kurtosis	$-0,154/0,234 = -0,658$	$0,573/0,247 = 2,320$
Minimum	-1,347	-3,527
Maximum	1,620	1,620
Section 3	3.3.1 Étudiants en fin de 2^e année de formation policière (n= 336)- Policiers 2	3.3.2 Étudiants en fin de 2^e année d'autres programmes (n= 175)- Autres 2
Histogramme		
Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	0,057*	n.s.
Score Z du skewness	$0,170/0,133 = 1,278$	$0,015/0,184 = 0,082$
Score Z du kurtosis	$-0,333/0,265 = -1,257$	$0,359/0,365 = -0,984$
Minimum	-1,193	-3,096
Maximum	1,620	0,930

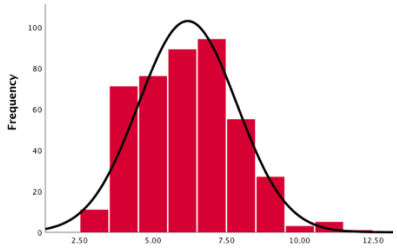
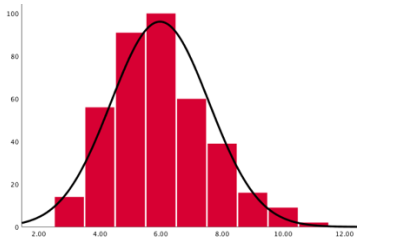
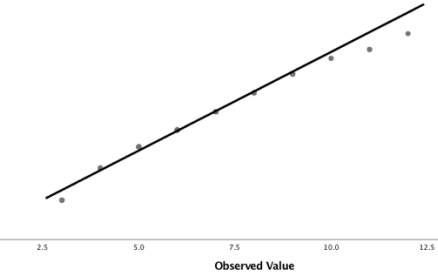
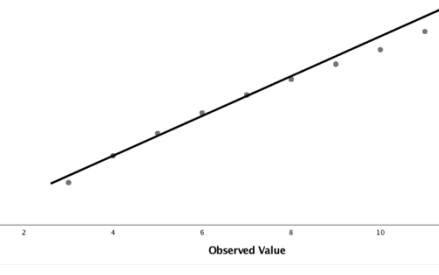
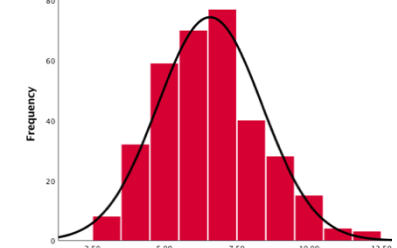
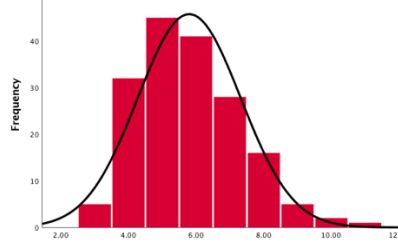
Section 4	3.4.1 Étudiants en fin de 3 ^e année de formation policière (n= 369)- Policiers_3	3.4.2 Étudiants en fin de 3 ^e année d'autres programmes (n= 39)- Autres_3
Histogramme		
Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	n.s.	n.s.
Score Z du skewness	-0,034/0,127= -0,268	-0,104/0,378= -0,275
Score Z du kurtosis	-0,314/0,253= -1,241	0,736/0,741= 0,993
Minimum	-1,218	-2,410
Maximum	1,620	1,179
Section 5	3.5.1 Étudiants de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) (n= 357)- Policiers_ENPQ	Étudiants en 3 ^e année d'autres programmes
Histogramme		N/A

Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	n.s.	
Score Z du skewness	0,157/0,129= 1,217	
Score Z du kurtosis	-0,203/0,257= -0.790	
Minimum	-0,910	
Maximum	1,620	
*= p < 0,05 **= p < 0,01 ***= p < 0,001. N/A= non applicable		

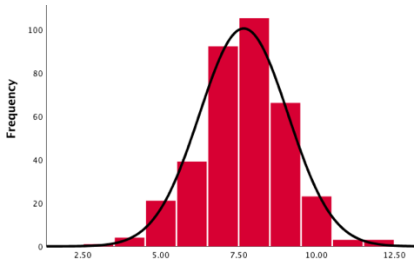
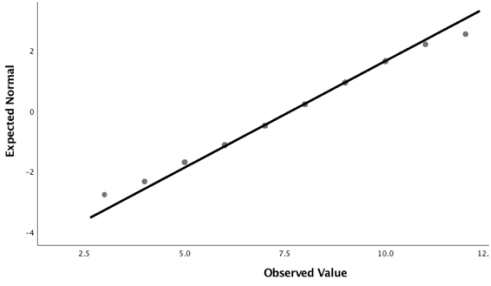
Le test de Kolmogorov-Smirnov constitue un indicateur de normalité des distributions ; lorsque celui-ci est significatif, il indique une distribution qui est statistiquement différente de la distribution normale. Les distributions 3.1.1, 3.2.1 et 3.3.1 du tableau 29 ci-dessus ont été identifiées comme déviant de la normalité ; toutefois, les Q-Q plots semblent indiquer des déviations négligeables. Surtout que Field (2005 : 93), au sujet du test de Kolmogorov-Smirnov indique que : « *[these tests] have their limitations because with large sample sizes it is very easy to get significant results from small deviations from normality, and so a significant test doesn't necessarily tell us whether the deviation from normality is enough to bias any statistical procedures [...]* ». En ce qui concerne les skewness et kurtosis, Field (2005) explique que les distributions dévient de la normalité si les scores Z sont supérieurs à 1,96. Selon ce barème, les distributions 3.1.2 et 3.2.2 ne sont pas normales. Field (2005) explique tout de même que dans les cas d'échantillons de plus de 200 participants, il est préférable d'évaluer la normalité des distributions à l'aide de l'histogramme de fréquences. En évaluant les représentations visuelles, il semble que la normalité de ces distributions d'attitudes générales face à la légitimité de la police soit plus que satisfaisante pour les analyses qui suivent.

Tableau 30: Indices de normalité des distributions pour l'échelle d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police pour les étudiants en formation policière et les étudiants d'autres programmes, pour les échantillons totaux à la section 1 et subdivisés selon le stade d'avancement dans la formation aux sections 2, 3, 4 et 5.

ATTITUDES SPÉCIFIQUES FACE À L'EMPLOI DE LA FORCE		
Section 1	4.1.1 Étudiants en formation policière (n= 1 494)	4.1.2 Étudiants d'autres programmes (n= 601)
Histogramme		
Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	0,125***	0,161***
Score Z du skewness	0,074/0,063= 1,175	0,532/0,100= 5,320
Score Z du kurtosis	-0,231/0,127= -1,819	0,101/0,199= 0,508
Minimum	3,00	3,00
Maximum	12,00	11,00

Section 2	4.2.1 Étudiants en début de 1 ^e année de formation policière (n= 432)- Policiers_1	4.2.2 Étudiants en début de 1 ^e année d'autres programmes (n= 387)- Autres_1
Histogramme		
Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	0,125***	0,166***
Score Z du skewness	$0,349/0,117= 2,983$	$0,512/0,124= 4,129$
Score Z du kurtosis	$-0,126/0,234= -0,538$	$0,051/0,247= 0,206$
Minimum	3,00	3,00
Maximum	12,00	11,00
Section 3	4.3.1 Étudiants en fin de 2 ^e année de formation policière (n= 336)- Policiers_2	4.3.2 Étudiants en fin de 2 ^e année d'autres programmes (n= 175)- Autres_2
Histogramme		

Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	0,138***	0,167***
Score Z du skewness	$0,414/0,133 = 3,113$	$0,589/0,184 = 3,201$
Score Z du kurtosis	$-0,013/0,265 = -0,049$	$0,227/0,365 = 0,622$
Minimum	3,00	3,00
Maximum	12,00	11,00
Section 4	4.4.1 Étudiants en fin de 3^e année de formation policière (n= 369)- Policiers_3	4.4.2 Étudiants en fin de 3^e année d'autres programmes (n= 39)- Autres_3
Histogramme		
Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	0,139***	0,159*
Score Z du skewness	$0,036/0,127 = 0,283$	$0,422/0,378 = 1,116$

Score Z du kurtosis	$0,104/0,253= 0,411$	$-0,129/0,741= -0,174$
Minimum	3,00	4,00
Maximum	12,00	9,00
Section 5	Étudiants de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) (n= 357)- Policiers_ENPQ	Étudiants en 3^e année d'autres programmes
Histogramme		N/A
Q-Q Plot		
Test de kolmogorov-Smirnov	0,155***	
Score Z du skewness	$-0,084/0,129= -0,651$	
Score Z du kurtosis	$0,413/0,257= 1,607$	
Minimum	3,00	
Maximum	12,00	
* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$. N/A = non applicable		

L'évaluation de la normalité des distributions de l'échelle d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police dessine sensiblement le même portrait que celui de l'échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police. En effet, les tests de Kolmogorov-Smirnov des neuf distributions sont significatifs et les scores Z des skewness et kurtosis de cinq distributions indiquent des déviations de la normalité. Cependant, suivant la suggestion de Field (2005), il vaut mieux se fier aux représentations visuelles des données. Les histogrammes de fréquences et les Q-Q plots semblent plutôt démontrer des distributions normales.

ANNEXE 7

RÉSULTATS CHAPITRE 4 : HOMOGÉNÉISATION? MODÈLES DE RÉGRESSIONS LINÉAIRES MULTIPLES AVEC DÉMONSTRATION DU RESPECT DES POSTULATS DE MULTICOLINÉARITÉ ET D'HOMOSCHÉDASTICITÉ

Attitudes générales face à la légitimité de la police

Tableau 31: Effet du stade d'avancement dans la formation policière sur l'attitude générale, avec coefficient de tolérance (VD : score d'attitudes générales face à la légitimité de la police)

n= 1 473 R ² = 0,035***	Modèle 31.1.1		Modèle 31.1.2		Modèle 31.1.3		Modèle 31.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
Policiers 1	Réf.		-0,144**	-0,59	-0,159***	0,59	-0,075 ⁺	-1,63
Policiers 2	0,144**	0,69	Réf.		-0,016	0,67	0,068 ⁺	1,44
Policiers 3	0,159***	0,64	0,016	0,62	Réf.		0,084 ⁺	1,83
Policiers ENPQ	0,075	0,55	-0,068	0,52	-0,084 ⁺	0,56	Réf.	
Sexe	-0,131***	0,96	-0,131***	0,96	-0,131***	0,96	-0,131***	0,96
Origine ethnique	0,008	0,99	0,008	0,99	0,008	0,99	0,008	0,99
N'occupe pas d'emploi	-0,044	0,81	-0,44	0,81	-0,44	0,81	-0,44	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,058 ⁺	0,81	0,058 ⁺	0,81	0,058 ⁺	0,81	0,058 ⁺	0,81
Proche policier	-0,006	0,99	-0,006	0,99	-0,006	0,99	-0,006	0,99
Victime force	-0,124	0,99	-0,124	0,99	-0,124	0,99	-0,124	0,99

* = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance

Figure 32: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 31, ci-dessus

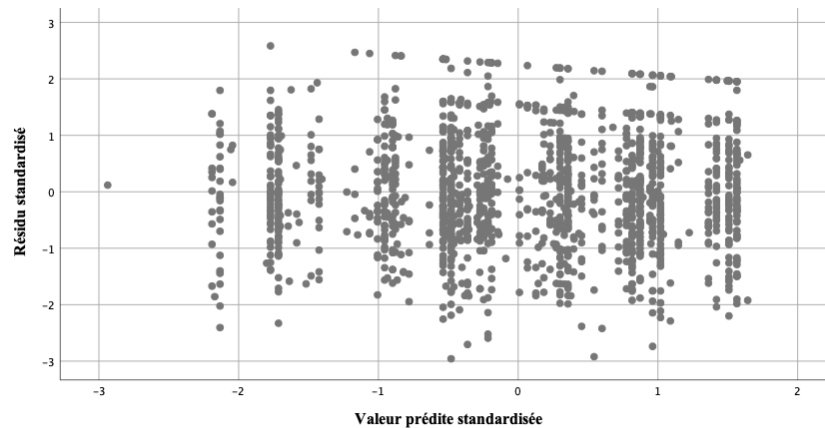


Tableau 32: Démonstration du respect du postulat de multicollinéarité (coefficient de Tolérance) des modèles de régressions linéaires multiples présentées au tableau 10 (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)

n= 1 473 R²= 0,036***	Modèle 32.1.1	Modèle 32.1.2	Modèle 32.1.3	Modèle 32.1.4
Hommes-Policiers_1	Réf.	0,55	0,57	0,48
Hommes-Policiers_2	0,61	Réf.	0,63	0,52
Hommes-Policiers_3	0,56	0,56	Réf.	0,51
Hommes-Policiers_ENPQ	0,50	0,49	0,54	Réf.
Femmes-Policiers_1	0,70	0,65	0,66	0,57
Femmes-Policiers_2	0,77	0,75	0,77	0,68
Femmes-Policiers_3	0,76	0,75	0,78	0,68
Femmes-Policiers_ENPQ	0,74	0,72	0,75	0,75
Origine ethnique	0,99			
N'occupe pas d'emploi	0,81			
A déjà été agent de sécurité	0,81			
Proche policier	0,99			
Victime force	0,99			
* = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence.				

Figure 33: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 32, ci-dessus

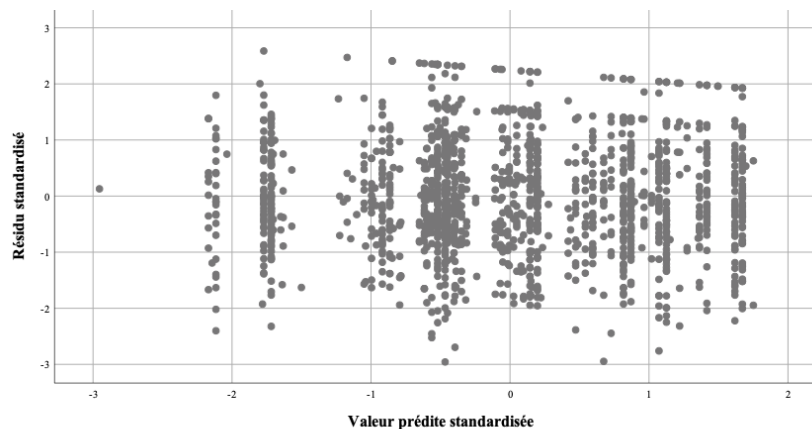


Tableau 33: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de l'origine ethnique et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)

n= 1 473 R ² = 0,044***	Modèle 33.1.1		Modèle 33.1.2		Modèle 33.1.3		Modèle 33.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
Canadiens/qubécois-Policiers 1	Réf.		-0,118**	0,59	-0,133**	0,59	-0,061	0,49
Canadiens/qubécois-Policiers 2	0,118**	0,68	Réf.		-0,015	0,66	0,057	0,54
Canadiens/qubécois-Policiers 3	0,133**	0,63	0,015	0,72	Réf.		0,072	0,54
Canadiens/qubécois-Policiers ENPQ	0,061	0,55	-0,057	0,52	-0,072	0,55	Réf.	
Autres origines-Policiers 1	-0,288*	0,96	-0,405**	0,95	-0,421**	0,95	-0,348**	0,94
Autres origines-Policiers 2	0,520**	0,98	0,403*	0,98	0,387*	0,98	0,460*	0,96
Autres origines-Policiers 3	0,441**	0,98	0,323*	0,97	0,308[†]	0,97	0,380*	0,96
Autres origines-Policiers ENPQ	-0,035	0,95	-0,153	0,95	-0,168	0,96	-0,096	0,97
Sexe	-0,132***	0,96	-0,132***	0,96	-0,132***	0,96	-0,132***	0,96
N'occupe pas d'emploi	-0,042	0,81	-0,042	0,81	-0,042	0,81	-0,042	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,064 [†]	0,81	0,064 [†]	0,81	0,064 [†]	0,81	0,064 [†]	0,81
Proche policier	-0,004	0,99	-0,004	0,99	-0,004	0,99	-0,004	0,99
Victime_force	-0,115	0,99	-0,115	0,99	-0,115	0,99	-0,115	0,99

[†]= p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance

Figure 34: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 33, ci-dessus

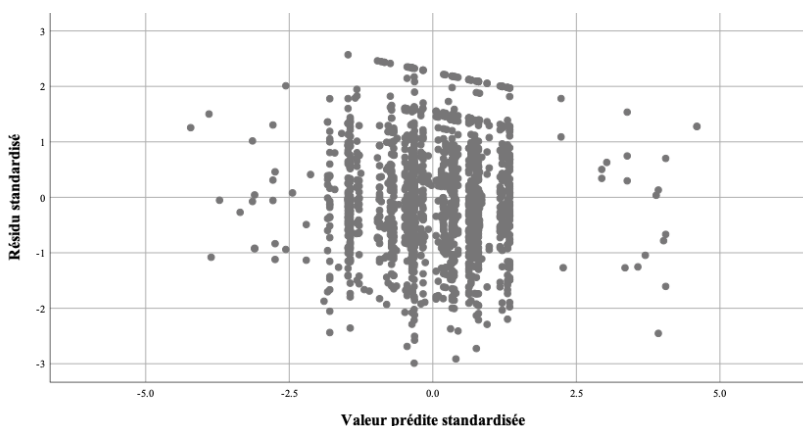


Tableau 34: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction du statut d'agent de sécurité et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)

n= 1 473 R ² = 0,036***	Modèle 34.1.1		Modèle 34.1.2		Modèle 34.1.3		Modèle 34.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité- Policiers TP1	Réf.		-0,116*	0,50	-0,162**	0,47	-0,090	0,33
N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité- Policiers TP2	0,116*	0,73	Réf.		-0,047	0,56	0,026	0,40
N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité- Policiers TP3	0,162**	0,74	0,047	0,61	Réf.		0,072	0,42
N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité- Policiers ENPQ	0,090	0,79	-0,026	0,66	-0,072	0,64	Réf.	
A déjà été agent de sécurité- Policiers 1	0,014	0,92	-0,102	0,87	-0,149	0,86	-0,076	0,76
A déjà été agent de sécurité- Policiers 2	0,251***	0,84	0,136*	0,74	0,089	0,72	0,162*	0,57
A déjà été agent de sécurité- Policiers 3	0,203***	0,77	0,088	0,66	0,041	0,63	0,113 ⁺	0,46
A déjà été agent de sécurité- Policiers ENPQ	0,118*	0,68	0,003	0,54	-0,044	0,51	0,028	0,43
Sexe (1=femmes)	-0,132***	0,96	-0,132***	0,96	-0,132***	0,96	-0,132***	0,96
Origine ethnique (1= autre origine)	0,013	0,99	0,013	0,99	0,013	0,99	0,013	0,99
N'occupe pas d'emploi	-0,045	0,81	-0,045	0,81	-0,045	0,81	-0,045	0,81
Proche	-0,006	0,99	-0,006	0,99	-0,006	0,99	-0,006	0,99
Victime_force	-0,122	0,99	-0,122	0,99	-0,122	0,99	-0,122	0,99

*= p < 0,1. **= p < 0,05 ***= p < 0,01 Réf= catégorie de référence. Tol.= tolérance

Figure 35: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 34, à la page précédente

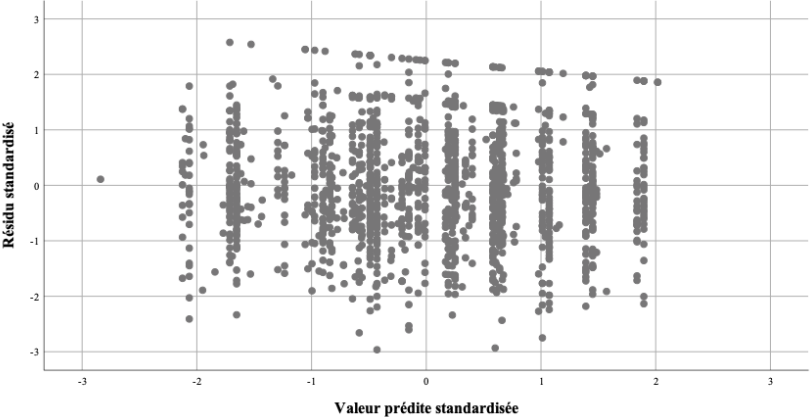


Tableau 35: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de proche policier et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)

n= 1 473 R ² = 0,039***	Modèle 35.1.1		Modèle 35.1.2		Modèle 35.1.3		Modèle 35.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
N'a pas de proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier- Policiers TP1	Réf.		-0,221***	0,53	-0,235***	0,54	-0,125*	0,50
N'a pas de proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier- Policiers TP2	0,221***	0,61	Réf.		-0,013	0,60	0,096 ⁺	0,54
N'a pas de proche(s) qui exerce(nt) le métier de policiers- Policiers TP3	0,235***	0,57	0,013	0,56	Réf.		0,110 ⁺	0,52
N'a pas de proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier- Policiers ENPQ	0,125*	0,52	-0,096 ⁺	0,50	-0,110 ⁺	0,52	Réf.	
A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier- Policiers 1	0,104⁺	0,63	-0,117*	0,57	-0,131*	0,59	-0,021	0,53
A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier - Policiers 2	0,147*	0,67	-0,074	0,65	-0,088	0,67	0,022	0,61
A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier - Policiers 3	0,166**	0,63	-0,056	0,62	-0,069	0,65	0,041	0,60
A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier - Policiers ENPQ	0,115 ⁺	0,61	-0,107	0,59	-0,120 ⁺	0,61	-0,010	0,67
Sexe (1=femmes)	-0,128***	0,96	-0,128***	0,96	-0,128***	0,96	-0,128***	0,96
Origine ethnique (1= autre origine)	0,008	0,99	0,008	0,99	0,008	0,99	0,008	0,99
N'occupe pas d'emploi	-0,042	0,81	-0,042	0,81	-0,042	0,81	-0,042	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,061 ⁺	0,81	0,061 ⁺	0,81	0,061 ⁺	0,81	0,061 ⁺	0,81
Victime force	-0,124	0,99	-0,124	0,99	-0,124	0,99	-0,124	0,99

⁺= p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance

Figure 36: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 35, à la page précédente

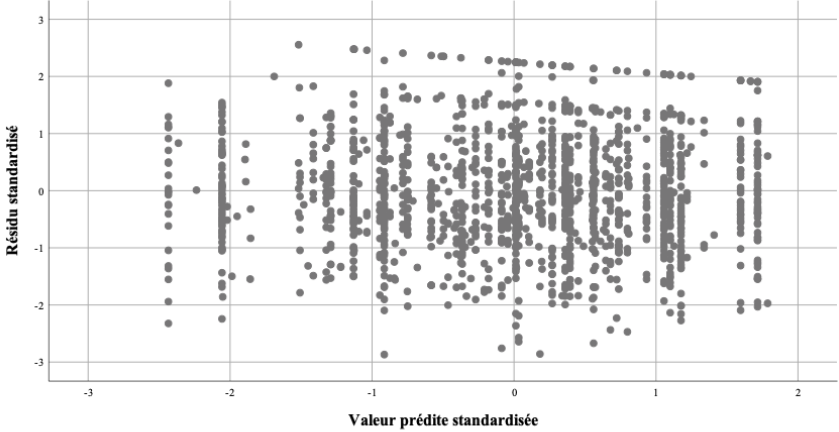
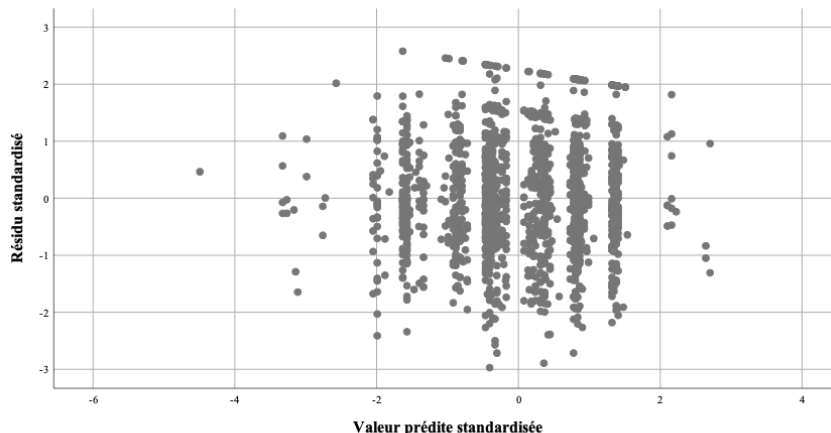


Tableau 36: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de victime_force et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)

n= 1 473 R ² = 0,039***	Modèle 36.1.1		Modèle 36.1.2		Modèle 36.1.3		Modèle 36.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
N'a jamais fait l'objet de force policière- Policiers TP1	Réf.		-0,143**	0,58	-0,140**	0,58	-0,073	0,49
N'a jamais fait l'objet de force policière - Policiers TP2	0,143**	0,69	Réf.		0,003	0,66	0,069	0,54
N'a jamais fait l'objet de force policière- Policiers TP3	0,140**	0,64	-0,003	0,62	Réf.		0,066	0,54
N'a jamais fait l'objet de force policière - Policiers ENPQ	0,073	0,55	-0,069	0,52	-0,066	0,55	Réf.	
A déjà fait l'objet de force policière- Policiers 1	-0,322⁺	0,98	-0,465*	0,97	-0,461*	0,97	-0,395*	0,96
A déjà fait l'objet de force policière- Policiers 2	-0,127	0,98	-0,270	0,97	-0,266	0,97	-0,200	0,95
A déjà fait l'objet de force policière - Policiers 3	0,288*	0,96	0,146	0,96	0,149	0,96	0,215	0,94
A déjà fait l'objet de force policière - Policiers ENPQ	-0,173	0,96	-0,316 ⁺	0,96	-0,313 ⁺	0,97	-0,246	0,98
Sexe (1=femmes)	-0,131***	0,96	-0,131***	0,96	-0,131***	0,96	-0,131***	0,96
Origine ethnique (1= autre origine)	0,011	0,99	0,011	0,99	0,011	0,99	0,011	0,99
N'occupe pas d'emploi	-0,047	0,81	-0,047	0,81	-0,047	0,81	-0,047	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,061 ⁺	0,81	0,061 ⁺	0,81	0,061 ⁺	0,81	0,061 ⁺	0,81
Proche	-0,007	0,99	-0,007	0,99	-0,007	0,99	-0,007	0,99
* = p < 0,1. ** = p < 0,05 *** = p < 0,01 **** = p < 0,001 Réf= catégorie de référence. Tol.= tolérance								

Figure 37: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 36, à la page précédente



Attitudes spécifiques face à l'emploi de la force

Tableau 37: Effet du stade d'avancement dans la formation policière sur l'attitude spécifique, avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)

n= 1 473 R ² = 0,169***	Modèle 37.1.1		Modèle 37.1.2		Modèle 37.1.3		Modèle 37.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
Policiers 1	Réf.		-0,297*	0,59	-1,224***	0,59	-1,194***	0,49
Policiers 2	0,297*	0,69	Réf.		-0,928***	0,67	-0,897***	0,54
Policiers 3	1,224***	0,64	0,928***	0,63	Réf.		0,031	0,54
Policiers_ENPQ	1,194***	0,55	0,897***	0,52	-0,031	0,56	Réf.	
Sexe	-0,586***	0,96	-0,586***	0,96	-0,586***	0,96	-0,586***	0,96
Origine ethnique	0,077	0,99	0,077	0,99	0,077	0,99	0,077	0,99
N'occupe pas d'emploi	0,170 ⁺	0,81	0,170 ⁺	0,81	0,170 ⁺	0,81	0,170 ⁺	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,308**	0,81	0,308**	0,81	0,308**	0,81	0,308**	0,81
Proche policier	-0,046	0,99	-0,046	0,99	-0,046	0,99	-0,046	0,99
Victime force	0,101	0,99	0,101	0,99	0,101	0,99	0,101	0,99
⁺ = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance								

Figure 38: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 37, à la page précédente

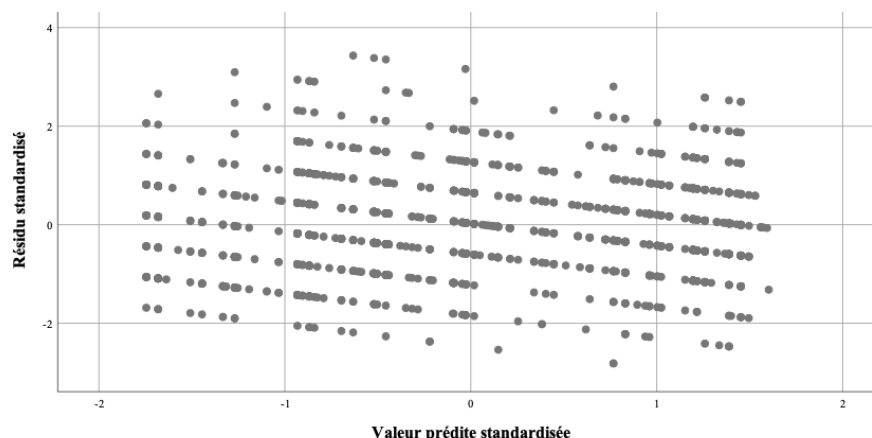


Tableau 38: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction du sexe et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)

n= 1 473 R ² = 0,172***	Modèle 38.1.1		Modèle 38.1.2		Modèle 38.1.3		Modèle 38.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
Hommes-Policiers 1	Réf.		-0,255 ⁺	0,55	-1,080***	0,57	-1,038***	0,48
Hommes-Policiers 2	0,255 ⁺	0,61	Réf.		-0,824***	0,63	-0,783***	0,52
Hommes-Policiers 3	1,080***	0,56	0,824***	0,56	Réf.		0,041	0,51
Hommes-Policiers ENPQ	1,038***	0,50	0,783***	0,49	-0,041	0,54	Réf.	
Femmes-Policiers 1	-0,808***	0,70	-1,064***	0,65	-1,888***	0,66	-1,847***	0,57
Femmes-Policiers 2	-0,475*	0,77	-0,730***	0,75	-1,555***	0,77	-1,514***	0,68
Femmes-Policiers 3	0,718***	0,76	0,463*	0,75	-0,362⁺	0,78	-0,320	0,68
Femmes-Policiers ENPQ	0,679***	0,74	0,424*	0,72	-0,400*	0,75	-0,359⁺	0,75
Origine ethnique	0,064	0,99	0,064	0,99	0,064	0,99	0,064	0,99
N'occupe pas d'emploi	0,176 ⁺	0,81	0,176 ⁺	0,81	0,176 ⁺	0,81	0,176 ⁺	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,321**	0,81	0,321**	0,81	0,321**	0,81	0,321**	0,81
Proche policier	-0,048	0,99	-0,048	0,99	-0,048	0,99	-0,048	0,99
Victime_force	0,088	0,99	0,088	0,99	0,088	0,99	0,088	0,99

⁺ = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance

Figure 39: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 38, à la page précédente

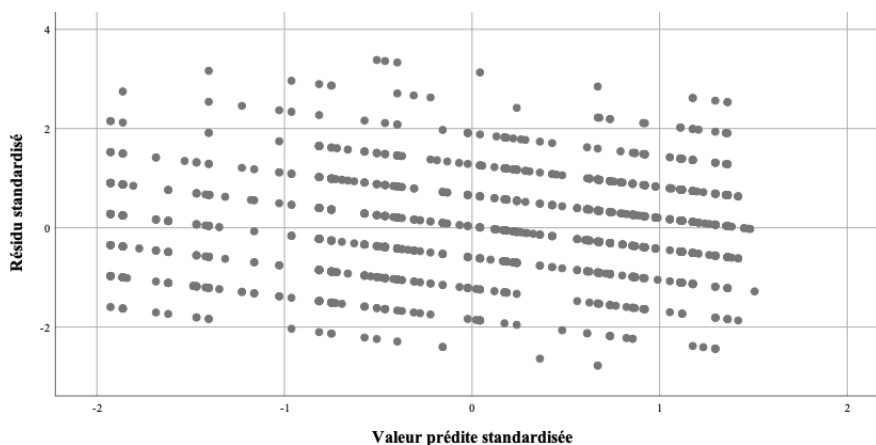


Tableau 39: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de l'origine ethnique et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)

n= 1 473 R ² = 0,171***	Modèle 39.1.1		Modèle 39.1.2		Modèle 39.1.3		Modèle 39.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
Canadiens/qubécois-Policiers_1	Réf.		-0,263*	0,59	-1,219***	0,59	-1,180***	0,49
Canadiens/qubécois-Policiers_2	0,263*	0,68	Réf.		-0,955***	0,66	-0,917***	0,54
Canadiens/qubécois-Policiers_3	1,219***	0,63	0,955***	0,62	Réf.		0,039	0,54
Canadiens/qubécois-Policiers_ENPQ	1,180***	0,55	0,917***	0,52	-0,039	0,55	Réf.	
Autres origines-Policiers_1	-0,161	0,96	-0,424	0,95	-1,380***	0,95	-1,341***	0,94
Autres origines-Policiers_2	1,151*	0,98	0,887	0,98	-0,068	0,98	-0,029	0,96
Autres origines-Policiers_3	1,104*	0,98	0,841 ⁺	0,97	-0,115	0,97	-0,076	0,96
Autres origines-Policiers_ENPQ	1,233**	0,95	0,97*	0,95	0,014	0,96	0,053	0,97
Sexe	-0,585***	0,96	-0,585***	0,96	-0,585***	0,96	-0,585***	0,96
N'occupe pas d'emploi	0,174 ⁺	0,81	0,174 ⁺	0,81	0,174 ⁺	0,81	0,174 ⁺	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,313**	0,81	0,313**	0,81	0,313**	0,81	0,313**	0,81
Proche policier	-0,042	0,99	-0,042	0,99	-0,042	0,99	-0,042	0,99
Victime force	0,107	0,99	0,107	0,99	0,107	0,99	0,107	0,99

⁺= p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance

Figure 40: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 39, à la page précédente

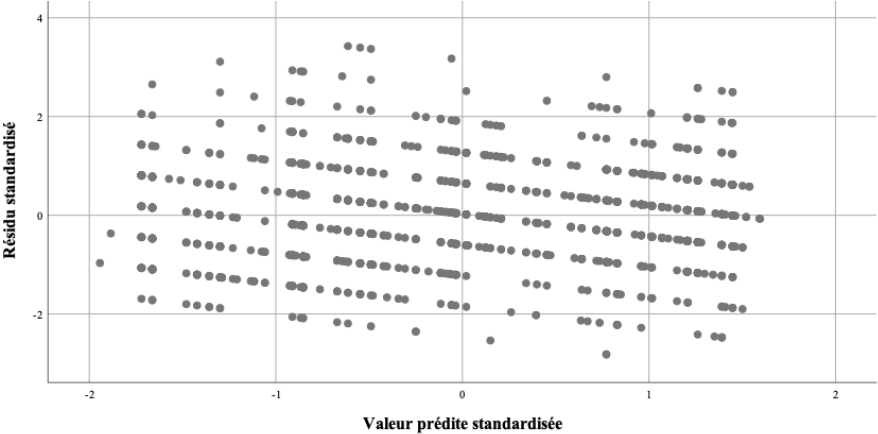


Tableau 40: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction du statut d'agent de sécurité et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)

n= 1 473 R ² = 0,171***	Modèle 40.1.1		Modèle 40.1.2		Modèle 40.1.3		Modèle 40.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité- Policiers_TP1	Réf.		-0,200	0,50	-1,234***	0,47	-1,323***	0,33
N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité- Policiers_TP2	0,200	0,73	Réf.		-1,034***	0,56	-1,123***	0,40
N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité- Policiers_TP3	1,234***	0,74	1,034***	0,61	Réf.		-0,089	0,63
N'a jamais occupé un emploi d'agent de sécurité- Policiers_ENPQ	1,323***	0,79	1,123***	0,66	0,089	0,64	Réf.	
A déjà été agent de sécurité- Policiers_1	0,266	0,92	0,066	0,87	-0,968**	0,86	-1,057***	0,76
A déjà été agent de sécurité- Policiers_2	0,812***	0,84	0,612**	0,74	-0,422*	0,72	-0,511*	0,57
A déjà été agent de sécurité- Policiers_3	1,511***	0,77	1,311***	0,66	0,277	0,63	0,188	0,46
A déjà été agent de sécurité- Policiers_ENPQ	1,418***	0,68	1,219***	0,54	0,185	0,51	0,096	0,43
Sexe (1=femmes)	-0,590***	0,96	-0,590***	0,96	-0,590***	0,96	-0,590***	0,96
Origine ethnique (1= autre origine)	0,094	0,99	0,094	0,99	0,094	0,99	0,094	0,99
N'occupe pas d'emploi	0,173 ⁺	0,81	0,173 ⁺	0,81	0,173 ⁺	0,81	0,173 ⁺	0,81
Proche	-0,048	0,99	-0,048	0,99	-0,048	0,99	-0,048	0,99
Victime_force	0,111	0,99	0,111	0,99	0,111	0,99	0,111	0,99

⁺= p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance

Figure 41: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 40, à la page précédente

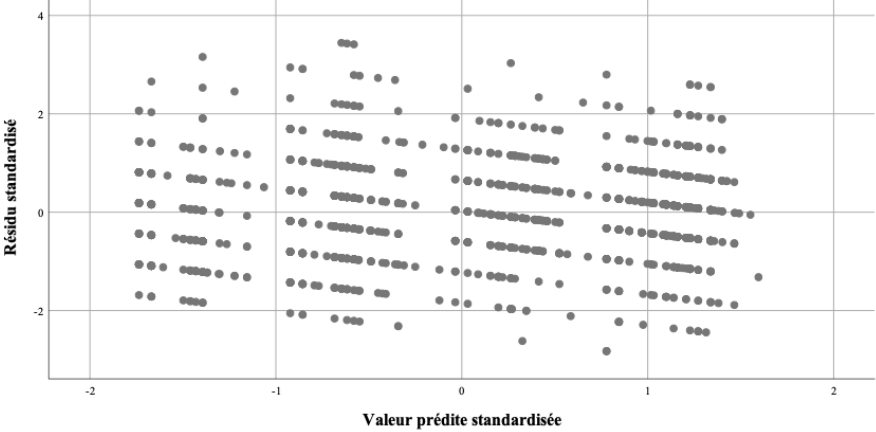


Tableau 41: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de proche policier et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)

n= 1 473 R ² = 0,171***	Modèle 41.1.1		Modèle 41.1.2		Modèle 41.1.3		Modèle 41.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
N'a pas de proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier- Policiers TP1	Réf.		-0,437**	0,53	-1,249***	0,54	-1,304***	0,50
N'a pas de proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier- Policiers TP2	0,437**	0,61	Réf.		-0,811***	0,60	-0,867***	0,54
N'a pas de proche(s) qui exerce(nt) le métier de policiers- Policiers TP3	1,249***	0,57	0,811***	0,56	Réf.		-0,055	0,52
N'a pas de proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier- Policiers ENPQ	1,304***	0,52	0,867***	0,50	0,055	0,52	Réf.	
A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier- Policiers 1	0,099	0,63	-0,339*	0,57	-1,150***	0,59	-1,206***	0,53
A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier - Policiers 2	0,211	0,67	-0,227	0,65	-1,038***	0,67	-1,094***	0,61
A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier - Policiers 3	1,307***	0,63	0,870***	0,62	0,058	0,65	0,003	0,60
A un (ou des) proche(s) qui exerce(nt) le métier de policier - Policiers ENPQ	1,140***	0,61	0,703***	0,59	-0,108	0,61	-0,164	0,67
Sexe (1=femmes)	-0,583***	0,96	-0,583***	0,96	-0,583***	0,96	-0,583***	0,96
Origine ethnique (1= autre origine)	0,074	0,99	0,074	0,99	0,074	0,99	0,074	0,99
N'occupe pas d'emploi	0,175 ⁺	0,81	0,175 ⁺	0,81	0,175 ⁺	0,81	0,175 ⁺	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,306**	0,81	0,306**	0,81	0,306**	0,81	0,306**	0,81
Victime force	0,095	0,99	0,095	0,99	0,095	0,99	0,095	0,99

⁺= p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance

Figure 42: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 41, à la page précédente

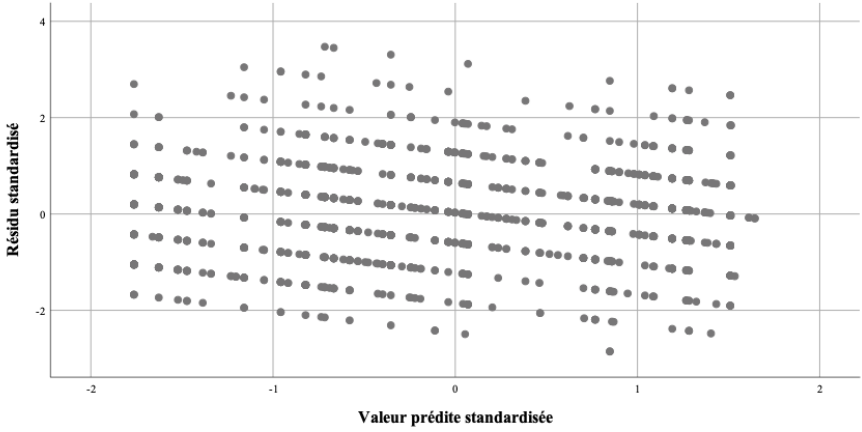
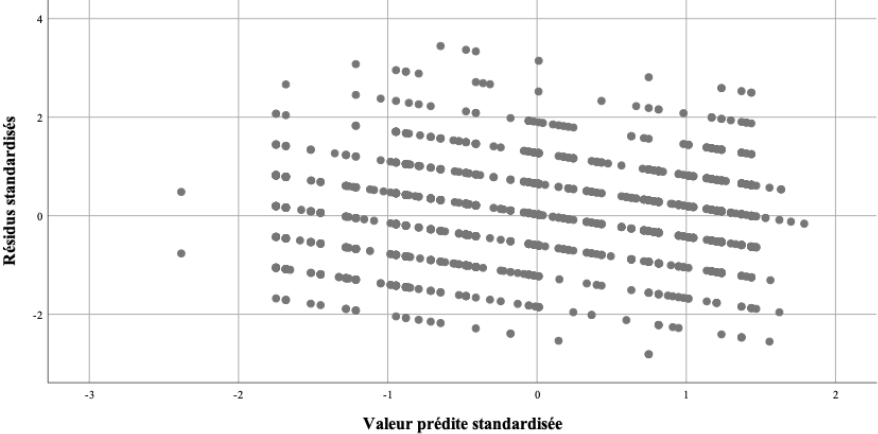


Tableau 42: Modèles de régressions linéaires multiples avec profils de répondants provenant de l'interaction de victime_force et du stade d'avancement dans la formation policière, avec coefficients de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)

n= 1 473 R ² = 0,172***	Modèle 42.1.1		Modèle 42.1.2		Modèle 42.1.3		Modèle 42.1.4	
	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
N'a jamais fait l'objet de force policière- Policiers TP1	Réf.		-0,340**	0,58	-1,230***	0,58	-1,206***	0,49
N'a jamais fait l'objet de force policière - Policiers TP2	0,340**	0,69	Réf.		-0,889***	0,66	-0,866***	0,54
N'a jamais fait l'objet de force policière- Policiers TP3	1,230***	0,64	0,889***	0,62	Réf.		0,024	0,54
N'a jamais fait l'objet de force policière - Policiers ENPQ	1,206***	0,55	0,866***	0,52	-0,024	0,55	Réf.	
A déjà fait l'objet de force policière- Policiers 1	0,678	0,98	0,337	0,97	-0,552	0,97	-0,529	0,96
A déjà fait l'objet de force policière- Policiers 2	-0,461	0,98	-0,802	0,97	-1,691**	0,97	-1,669**	0,95
A déjà fait l'objet de force policière - Policiers 3	1,512***	0,96	1,171**	0,96	0,282	0,96	0,305	0,94
A déjà fait l'objet de force policière - Policiers ENPQ	1,399**	0,96	1,059*	0,96	0,169	0,97	0,193	0,98
Sexe (1=femmes)	-0,584***	0,96	-0,584***	0,96	-0,584***	0,96	-0,584***	0,96
Origine ethnique (1= autre origine)	0,069	0,99	0,069	0,99	0,069	0,99	0,069	0,99
N'occupe pas d'emploi	0,169 ⁺	0,81	0,169 ⁺	0,81	0,169 ⁺	0,81	0,169 ⁺	0,81
A déjà été agent de sécurité	0,306**	0,81	0,306**	0,81	0,306**	0,81	0,306**	0,81
Proche	-0,048	0,99	-0,048	0,99	-0,048	0,99	-0,048	0,99
⁺ = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Réf = catégorie de référence. Tol. = tolérance								

Figure 43: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 42, à la page précédente



ANNEXE 8

RÉSULTATS CHAPITRE 5 : DISSOCIATION?

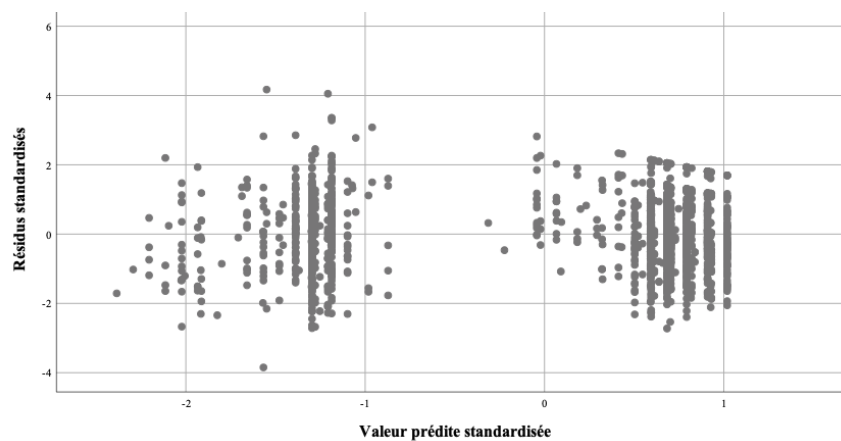
MODÈLES DE RÉGRESSIONS LINÉAIRES MULTIPLES POUR COMPARER LES ATTITUDES DES FUTURS POLICIERS EN FORMATION À CELLES DES ÉTUDIANTS D'AUTRES PROGRAMMES, TOUS STADES D'AVANCEMENT CONFONDUS, AVEC DÉMONSTRATION DU RESPECT DES POSTULATS DE MULTICOLINÉARITÉ ET D'HOMOSCHÉDASTICITÉ

Attitudes générales face à la légitimité de la police

Tableau 43: Modèle de régression linéaire multiple avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)

n= 1 713 R ² = 0,529***	b	Tol.
Statut d'étudiant (1= futur policier en formation)	1,245***	0,70
Sexe	-0,058 [†]	0,73
Origine ethnique	-0,178**	0,97
N'occupe pas d'emploi	-0,60	0,99
A déjà été agent de sécurité	0,149***	0,89
Proche policier	0,072*	0,98
Victime_force	-0,478***	0,98
[†] = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001		

Figure 44: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 43, ci-dessus

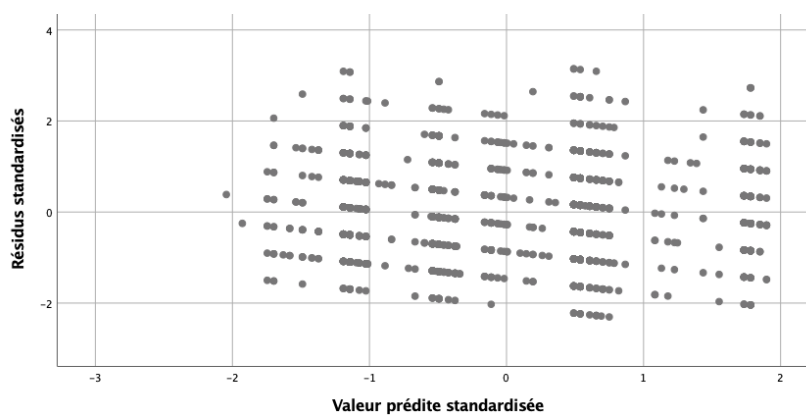


Attitudes spécifiques face à l'emploi de la force par la police

Tableau 44: Modèle de régression linéaire multiple avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)

	b	Tol.
n= 1 713 R ² = 0,095***		
Statut d'étudiant (1= futur policier en formation)	0,352**	0,70
Sexe	-0,558***	0,73
Origine ethnique	-0,187	0,97
N'occupe pas d'emploi	0,063	0,99
A déjà été agent de sécurité	0,672***	0,89
Proche policier	-0,026	0,98
Victime_force	-0,300	0,98
* = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001		

Figure 45: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 44, ci-dessus



ANNEXE 9

RÉSULTATS CHAPITRE 5 : DISSOCIATION?

MODÈLES DE RÉGRESSIONS LINÉAIRES MULTIPLES POUR COMPARER LES ATTITUDES DES ÉTUDIANTS D'AUTRES PROGRAMMES AUX TROIS STADES D'AVANCEMENT (AUTRES_1, AUTRES_2, AUTRES_3), AVEC DÉMONSTRATION DU RESPECT DES POSTULATS DE MULTICOLINÉARITÉ ET D'HOMOSCHÉDASTICITÉ

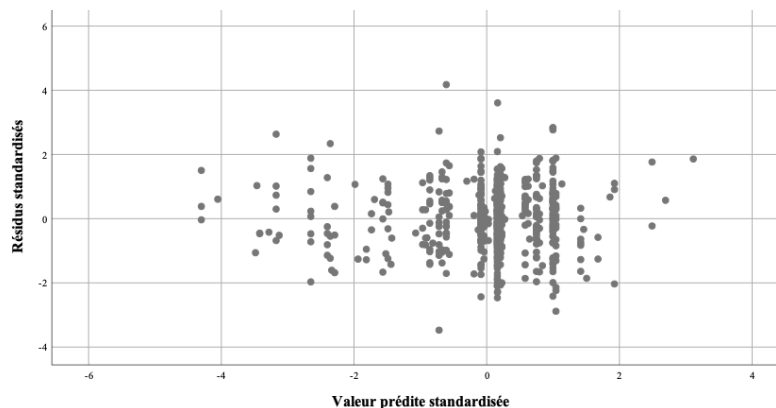
Attitudes générales face à la légitimité de la police

Tableau 45: Régressions linéaires multiples observant l'effet du stade d'avancement sur le score d'attitudes générales chez les étudiants d'autres programmes, avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes générales face à la légitimité de la police)

	Modèle 45.1.1		Modèle 45.1.2		Modèle 45.1.3	
n= 591 R ² = 0,167***	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
Autres_1	Réf.		0,074	0,86	-0,124	0,26
Autres_2	-0,074	0,96	Réf.		-0,198 ⁺	0,26
Autres_3	0,124	0,97	0,198 ⁺	0,87	Réf.	
Sexe	0,229**	0,89	0,229**	0,89	0,229**	0,89
Origine ethnique	-0,262**	0,95	-0,262**	0,95	-0,262**	0,95
N'occupe pas d'emploi	0,013	0,98	0,013	0,98	0,013	0,98
A déjà été agent de sécurité	0,505**	0,92	0,505**	0,92	0,505**	0,92
Proche policier	0,249***	0,98	0,249***	0,98	0,249***	0,98
Victime force	-0,763***	0,97	-0,763***	0,97	-0,763***	0,97

⁺= p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Tol. = tolérance

Figure 46: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 45, ci-dessus

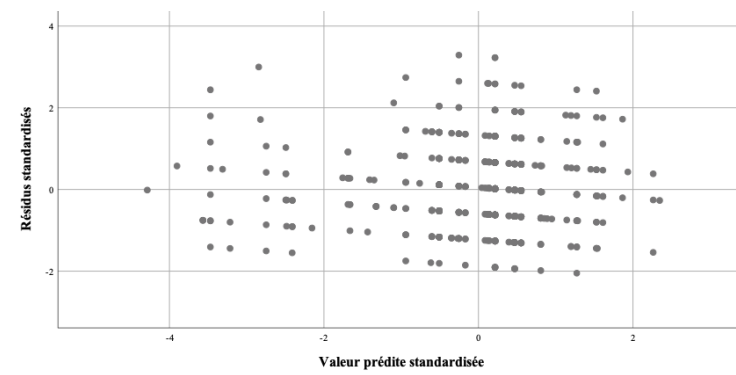


Attitudes spécifiques face à l'emploi de la force

Tableau 46: Régressions linéaires multiples observant l'effet du stade d'avancement sur le score d'attitudes spécifiques chez les étudiants d'autres programmes, avec coefficient de tolérance (VD : scores d'attitudes spécifiques face à l'emploi de la force)

	Modèle 46.1.1		Modèle 46.1.2		Modèle 46.1.3	
n= 591 R ² = 0,018	b	Tol.	b	Tol.	b	Tol.
Autres 1	Réf.		0,152	0,86	0,016	0,26
Autres 2	-0,152	0,96	Réf.		-0,136	0,26
Autres 3	-0,016	0,97	0,136	0,87	Réf.	
Sexe	-0,223	0,89	-0,223	0,89	-0,223	0,89
Origine ethnique	-0,243	0,95	-0,243	0,95	-0,243	0,95
N'occupe pas d'emploi	0,071	0,98	0,071	0,98	0,071	0,98
A déjà été agent de sécurité	0,155	0,92	0,155	0,92	0,155	0,92
Proche policier	0,054	0,98	0,054	0,98	0,054	0,98
Victime force	-0,623**	0,97	-0,623**	0,97	-0,623**	0,97
* = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Tol. = tolérance						

Figure 47: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 46, ci-dessus



ANNEXE 10

RÉSULTATS CHAPITRE 5 : DISSOCIATION?

MODÈLES DE RÉGRESSIONS LINÉAIRES MULTIPLES POUR COMPARER L'EFFET DU STATUT D'ÉTUDIANT (FUTURS POLICIERS VS. AUTRES ÉTUDIANTS) SUR LES ATTITUDES À CHAQUE STADE D'AVANCEMENT, AVEC DÉMONSTRATION DU RESPECT DES POSTULATS DE MULTICOLINÉARITÉ ET D'HOMOSCHÉDASTICITÉ

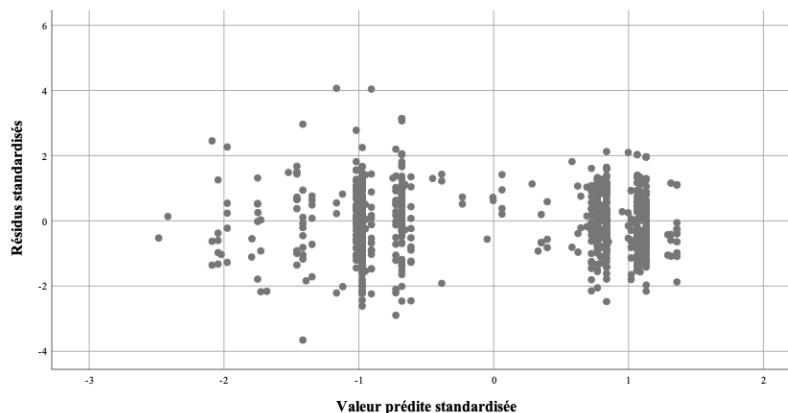
Attitudes générales face à la légitimité de la police

- En début de première année de formation

Tableau 47: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes générales face à la légitimité de la police en début de première année de formation, avec coefficient de tolérance

n= 801 R ² = 0,529***	b	Tol.
Statut d'étudiant (1= futur policier en formation)	1,115***	0,73
Sexe	-0,043	0,74
Origine ethnique	-0,281**	0,97
N'occupe pas d'emploi	-0,028	0,99
A déjà été agent de sécurité	0,146	0,95
Proche policier	0,188***	0,96
Victime force	-0,683***	0,96
†= p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Tol.= tolérance		

Figure 48: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 47, ci-dessus

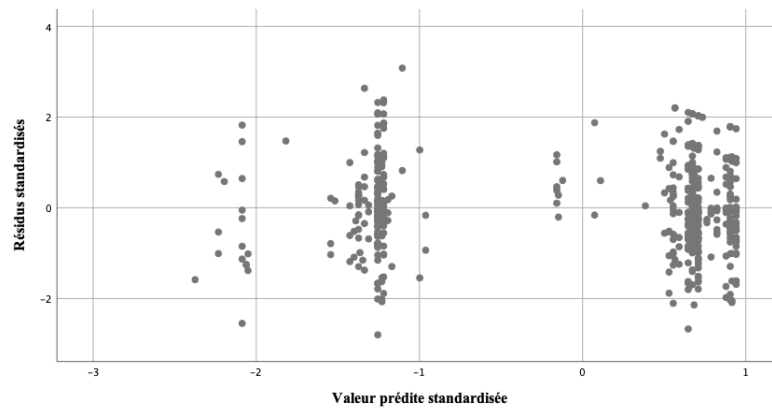


- En fin de deuxième année de formation

Tableau 48: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes générales face à la légitimité de la police en fin de deuxième année de formation, avec coefficient de tolérance

n= 505 R²= 0,604***	b	Tol.
Statut d'étudiant (1= futur policier en formation)	1,375***	0,69
Sexe	-0,018	0,74
Origine ethnique	-0,123	0,93
N'occupe pas d'emploi	-0,085	0,99
A déjà été agent de sécurité	0,168*	0,90
Proche policier	0,026	0,98
Victime force	-0,601***	0,96
* = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Tol. = tolérance		

Figure 49: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 48, ci-dessous

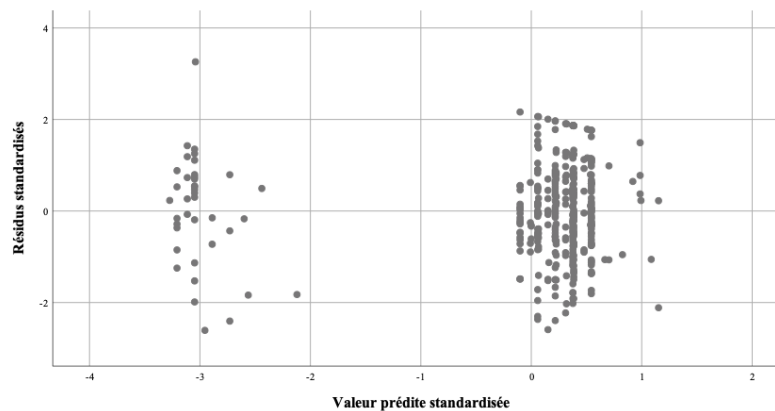


- En fin de troisième année de formation

Tableau 49: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes générales face à la légitimité de la police en fin de troisième année de formation, avec coefficient de tolérance

n= 407 R ² = 0,279***	b	Tol.
Statut d'étudiant (1= futur policier en formation)	1,182***	0,84
Sexe	-0,121 ⁺	0,84
Origine ethnique	0,231	0,99
N'occupe pas d'emploi	-0,025	0,99
A déjà été agent de sécurité	0,064	0,91
Proche policier	-0,061	0,99
Victime force	0,061	0,99
⁺ = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Tol. = tolérance		

Figure 50: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 49, ci-dessus.



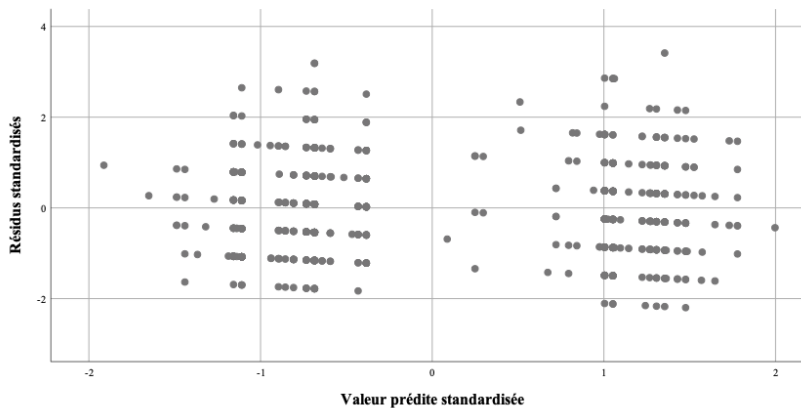
Attitudes spécifiques face à l'emploi de la force

- En début de première année de formation

Tableau 50: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force en début de première année de formation, avec coefficient de tolérance

n= 801 R²= 0,036***	b	Tol.
Statut d'étudiant (1= futur policier en formation)	-0,132	0,73
Sexe	-0,674***	0,74
Origine ethnique	-0,065	0,97
N'occupe pas d'emploi	0,094	0,99
A déjà été agent de sécurité	0,068	0,95
Proche policier	-0,015	0,96
Victime force	-0,235	0,96
* = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Tol. = tolérance		

Figure 51: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 50, ci-dessus

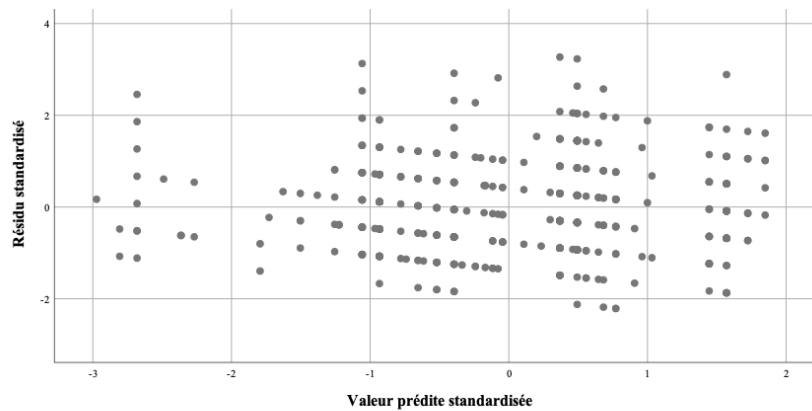


- En fin de deuxième année de formation

Tableau 51: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force en fin de deuxième année de formation, avec coefficient de tolérance

n= 505 R²= 0,093***	b	Tol.
Statut d'étudiant (1= futur policier en formation)	0,288	0,69
Sexe	-0,475**	0,74
Origine ethnique	-0,305	0,93
N'occupe pas d'emploi	0,149	0,99
A déjà été agent de sécurité	0,576**	0,90
Proche policier	-0,067	0,98
Victime force	-0,935**	0,96
* = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001		Tol. = tolérance

Figure 52: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression du tableau 51, ci-dessus

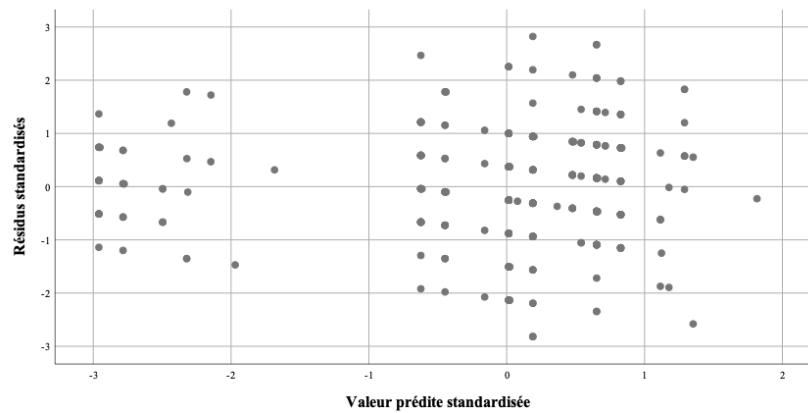


- En fin de troisième année de formation

Tableau 52: Modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet du statut d'étudiant sur les attitudes spécifiques face à l'emploi de la force en fin de troisième année de formation, avec coefficient de tolérance

n= 407 R ² = 0,102***	b	Tol.
Statut d'étudiant (1= futur policier en formation)	1,244***	0,84
Sexe	-0,339 ⁺	0,84
Origine ethnique	0,004	0,99
N'occupe pas d'emploi	0,247	0,99
A déjà été agent de sécurité	0,340*	0,91
Proche policier	0,093	0,99
Victime force	0,280	0,99
⁺ = p < 0,1. * = p < 0,05 ** = p < 0,01 *** = p < 0,001 Tol. = tolérance		

Figure 53: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité pour le modèle de régression du tableau 52, ci-dessus



ANNEXE 11

RÉSULTATS CHAPITRE 6 : UNIFORMISATION? DÉMONSTRATION DU RESPECT DES POSTULATS D'ABSENCE DE MULTICOLINÉARITÉ ET D'HOMOSCHÉDASTICITÉ DES MODÈLES DE RÉGRESSIONS LINÉAIRES MULTIPLES ÉVALUANT L'EFFET DE L'ATTITUDE GÉNÉRALE SUR L'ATTITUDE SPÉCIFIQUE

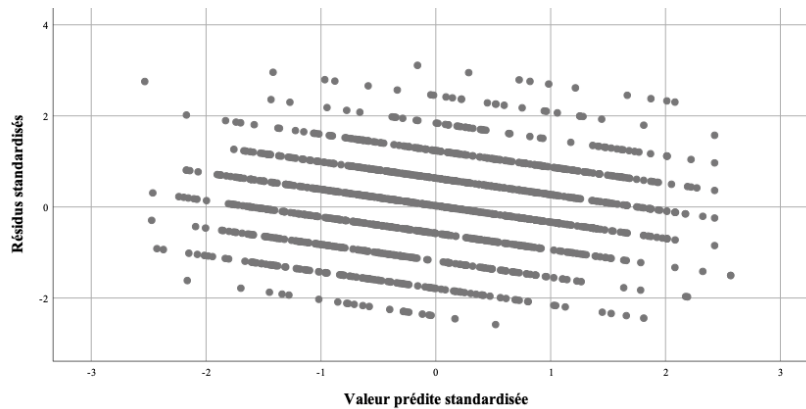
Futurs policiers en formation

- Tous stades d'avancement confondus

Tableau 53: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les futurs policiers en formation, tous stades d'avancement confondus

N= 1 473 R ² = 0,115***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,98
Sexe	0,96
Origine ethnique	0,99
Statut d'emploi	0,98
Statut d'agent de sécurité	0,96
Proche policier	0,99
Victime_force	0,99

Figure 54: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 53, ci-dessus.

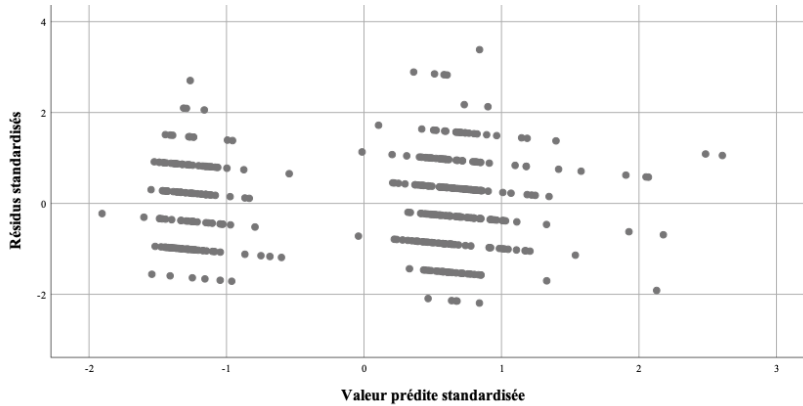


- En début de première année de formation

Tableau 54: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les futurs policiers en début de première année de formation

N= 421 R ² = 0,067***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,95
Sexe	0,95
Origine ethnique	0,97
Statut d'emploi	0,98
Statut d'agent de sécurité	0,97
Proche policier	0,98
Victime force	0,98

Figure 55: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 54, ci-dessus

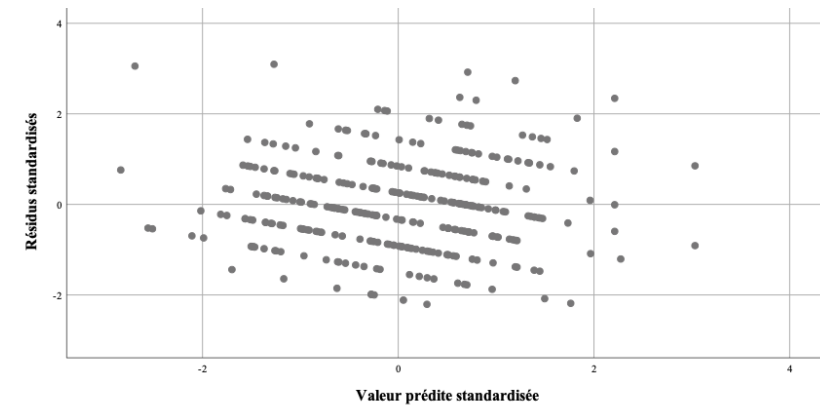


- En fin de deuxième année de formation

Tableau 55: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les futurs policiers en fin de deuxième année de formation

N= 333 R ² = 0,131***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,95
Sexe	0,97
Origine ethnique	0,97
Statut d'emploi	0,98
Statut d'agent de sécurité	0,98
Proche policier	0,99
Victime_force	0,98

Figure 56: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 55, ci-dessus

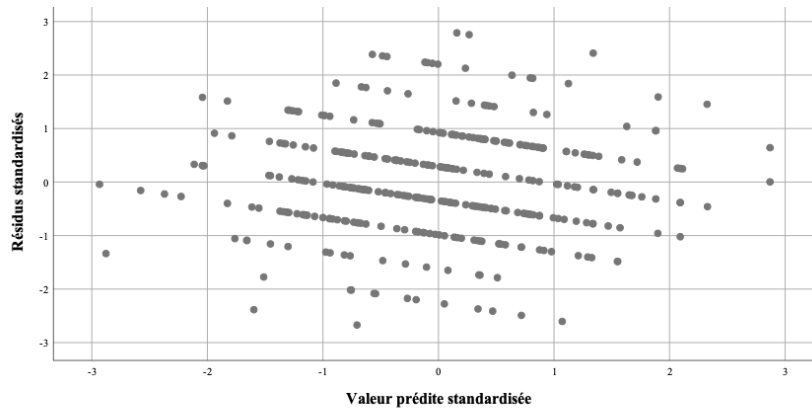


- En fin de troisième année de formation

Tableau 56: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les futurs policiers en fin de troisième année de formation

N= 333 R ² = 0,095***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,97
Sexe	0,95
Origine ethnique	0,99
Statut d'emploi	0,99
Statut d'agent de sécurité	0,96
Proche policier	0,99
Victime_force	0,99

Figure 57: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 56, ci-dessus.

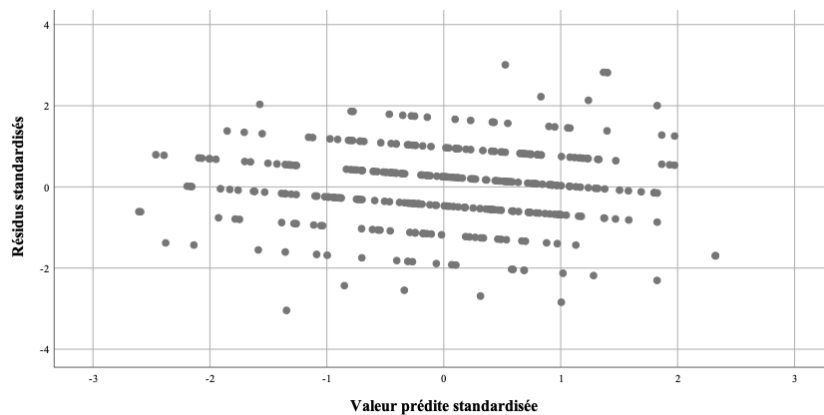


- Lors du séjour à l'École nationale de police du Québec

Tableau 57: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec

N= 351 R ² = 0,047*	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,99
Sexe	0,94
Origine ethnique	0,98
Statut d'emploi	0,96
Statut d'agent de sécurité	0,95
Proche policier	0,98
Victime_force	0,98

Figure 58: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression présenté au tableau 57, ci-dessus



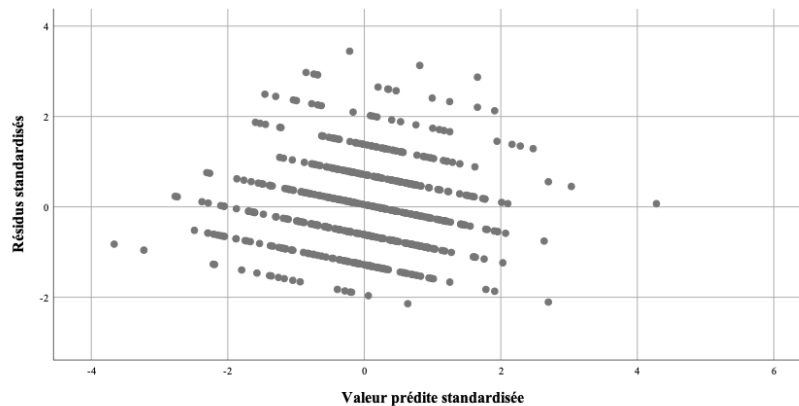
Étudiants d'autres programmes

- Tous stades d'avancement confondus

Tableau 58: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les étudiants d'autres programmes, tous stades d'avancement confondus

N= 591 R ² = 0,087***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,84
Sexe	0,88
Origine ethnique	0,94
Statut d'emploi	0,99
Statut d'agent de sécurité	0,91
Proche policier	0,95
Victime force	0,88

Figure 59: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 58, ci-dessus.

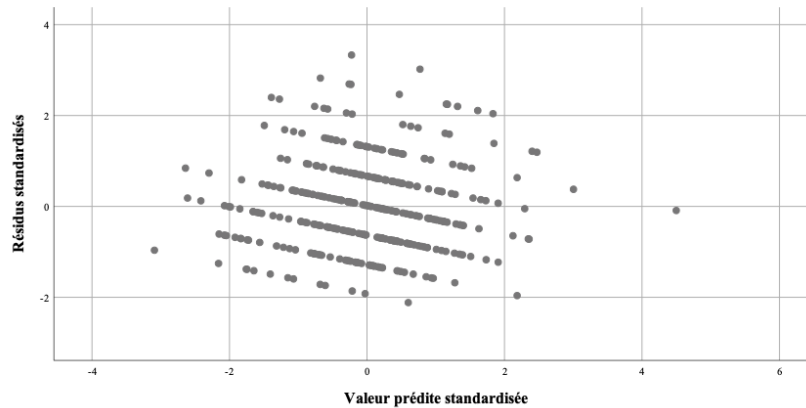


- En début de première année de formation

Tableau 59: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les étudiants d'autres programmes en début de première année de formation

N= 380 R ² = 0,090***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,86
Sexe	0,89
Origine ethnique	0,95
Statut d'emploi	0,98
Statut d'agent de sécurité	0,92
Proche policier	0,95
Victime_force	0,86

Figure 60: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 59, ci-dessus

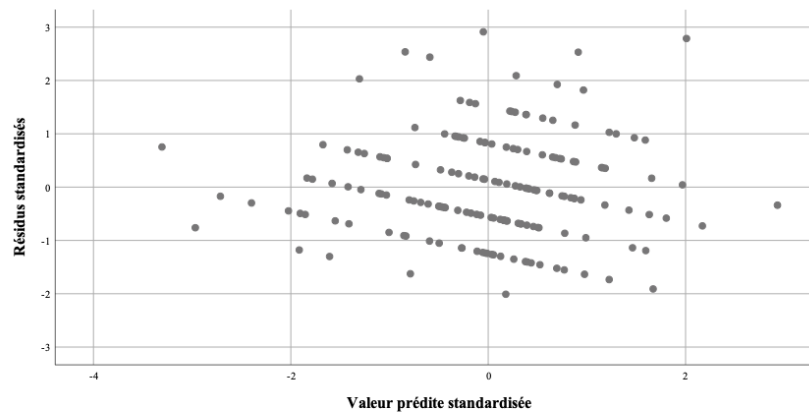


- En fin de deuxième année de formation

Tableau 60: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les étudiants d'autres programmes en fin de deuxième année de formation

N= 172 R ² = 0,141**	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,76
Sexe	0,82
Origine ethnique	0,86
Statut d'emploi	0,97
Statut d'agent de sécurité	0,88
Proche policier	0,93
Victime_force	0,83

Figure 61: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 60, ci-dessus.

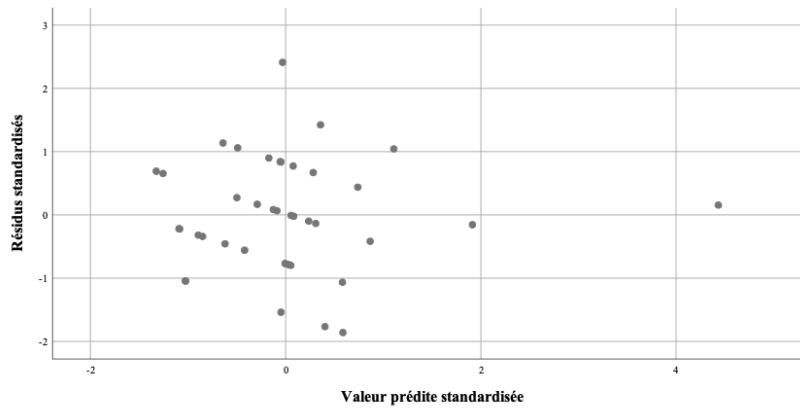


- En fin de troisième année de formation

Tableau 61: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique pour les étudiants d'autres programmes en fin de troisième année de formation

N= 39 R ² = 0,238	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,74
Sexe	0,72
Origine ethnique	0,95
Statut d'emploi	0,90
Statut d'agent de sécurité	0,85
Proche policier	0,91
Victime_force	0,83

Figure 62: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 61, ci-dessus.



ANNEXE 12

RÉSULTATS CHAPITRE 6 : UNIFORMISATION? DÉMONSTRATION DU RESPECT DES POSTULATS D'ABSENCE DE MULTICOLINÉARITÉ ET D'HOMOSCHÉDASTICITÉ DES MODÈLES DE RÉGRESSIONS LINÉAIRES MULTIPLES ÉVALUANT L'EFFET DE L'ATTITUDE GÉNÉRALE SUR L'ATTITUDE SPÉCIFIQUE AVEC EFFET D'INTERACTION ENTRE STADE D'AVANCEMENT DANS LE PROGRAMME DE FORMATION ET LE SCORE D'ATTITUDES GÉNÉRALES

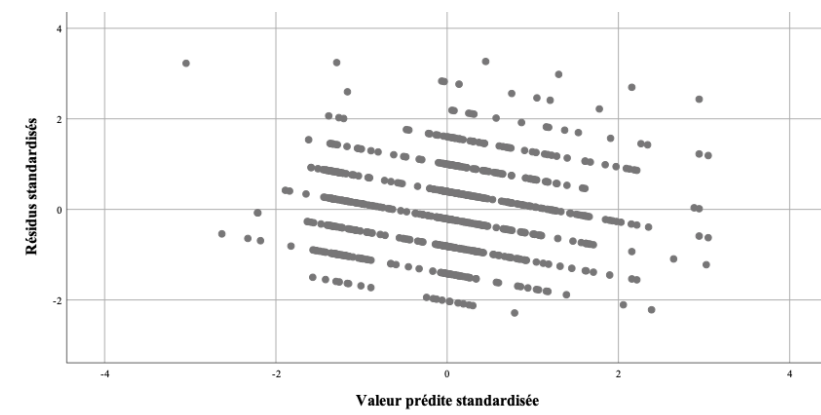
Futurs policiers en formation

- Policiers_1 VS. Policiers_2

Tableau 62: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_1 VS Policiers_2) et le score d'attitudes générales

	Tol.
N= 754 R ² = 0,102***	
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,52
Stade d'avancement	0,67
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,41
Sexe	0,95
Origine ethnique	0,98
Statut d'emploi	0,96
Statut d'agent de sécurité	0,91
Proche policier	0,98
Victime force	0,98

Figure 63: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 62, à la page précédente

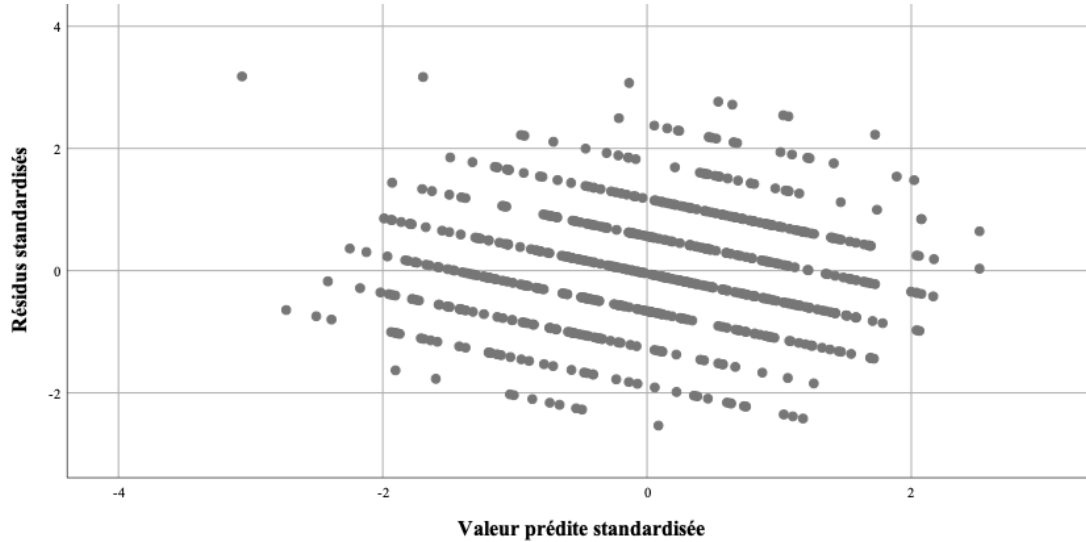


- Policiers_2 VS. Policiers_3

Tableau 63: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_2 VS Policiers_3) et le score d'attitudes générales

N= 701 $R^2= 0,173^{***}$	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,43
Stade d'avancement	0,64
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,35
Sexe	0,96
Origine ethnique	0,98
Statut d'emploi	0,99
Statut d'agent de sécurité	0,96
Proche policier	0,99
Victime_force	0,99

Figure 64: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présentée au tableau 63, à la page précédente

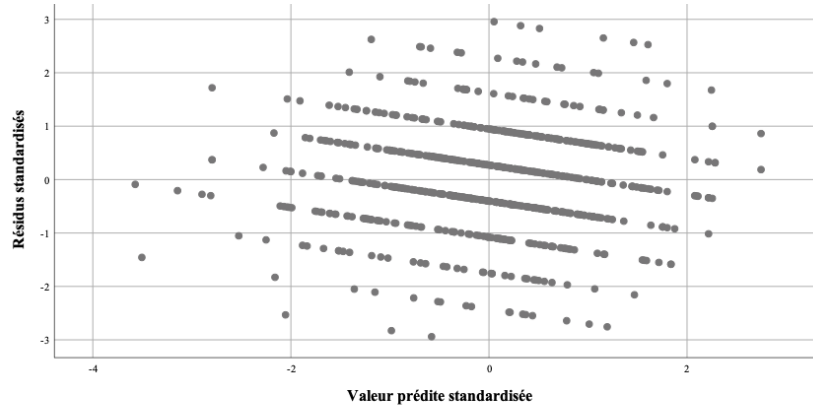


- Policiers_3 VS. Policiers_ENPQ

Tableau 64: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_3 VS Policiers_ENPQ) et le score d'attitudes générales

N= 719 R ² = 0,072***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,57
Stade d'avancement	0,53
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,47
Sexe	0,95
Origine ethnique	0,99
Statut d'emploi	0,72
Statut d'agent de sécurité	0,93
Proche policier	0,99
Victime_force	0,99

Figure 65: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présentée au tableau 64, à la page précédente

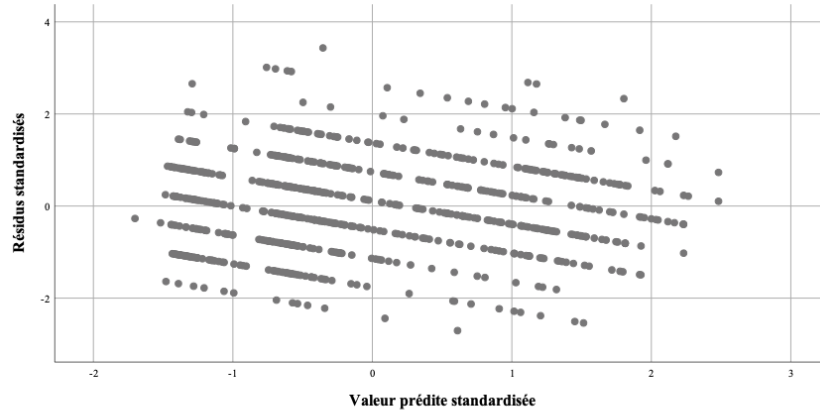


- Policiers_1 VS. Policiers_3

Tableau 65: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_1 VS Policiers_3) et le score d'attitudes générales

N= 789 R ² = 0,209***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,46
Stade d'avancement	0,63
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,37
Sexe	0,94
Origine ethnique	0,98
Statut d'emploi	0,95
Statut d'agent de sécurité	0,83
Proche policier	0,99
Victime force	0,98

Figure 66: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 65, à la page précédente

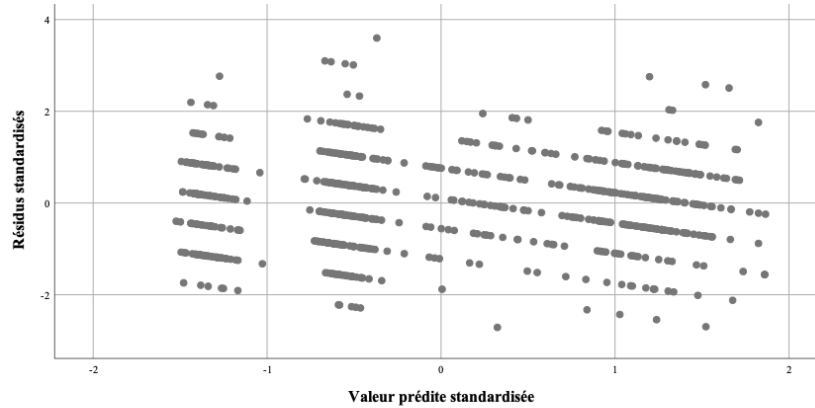


- Policiers_1 VS. Policiers_ENPQ

Tableau 66: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_1 VS Policiers_ENPQ) et le score d'attitudes générales

N= 789 R ² = 0,209***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,55
Stade d'avancement	0,52
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,45
Sexe	0,94
Origine ethnique	0,98
Statut d'emploi	0,86
Statut d'agent de sécurité	0,66
Proche policier	0,98
Victime_force	0,99

Figure 67: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 66, à la page précédente

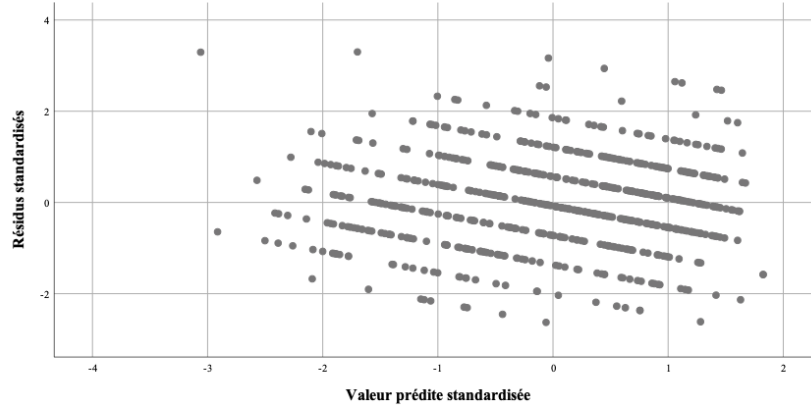


- Policiers_2 VS. Policiers_ENPQ

Tableau 67: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Policiers_2 VS Policiers_ENPQ) et le score d'attitudes générales

N= 684 R ² = 0,183***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,51
Stade d'avancement	0,53
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,43
Sexe	0,96
Origine ethnique	0,99
Statut d'emploi	0,75
Statut d'agent de sécurité	0,87
Proche policier	0,99
Victime force	0,99

Figure 68: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 67, à la page précédente



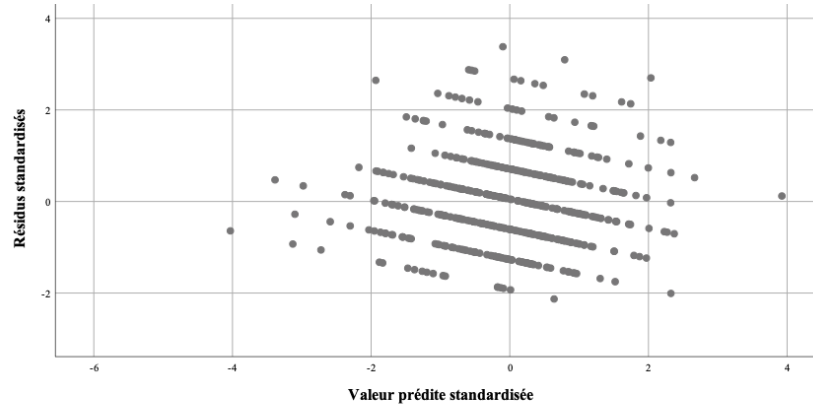
Étudiants d'autres programmes

- Autres_1 VS. Autres_2

Tableau 68: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Autres_1 VS Autres_2) et le score d'attitudes générales

N= 552 R ² = 0,094***	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,66
Stade d'avancement	0,30
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,26
Sexe	0,88
Origine ethnique	0,93
Statut d'emploi	0,98
Statut d'agent de sécurité	0,90
Proche policier	0,94
Victime force	0,87

Figure 69: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 68, à la page précédente

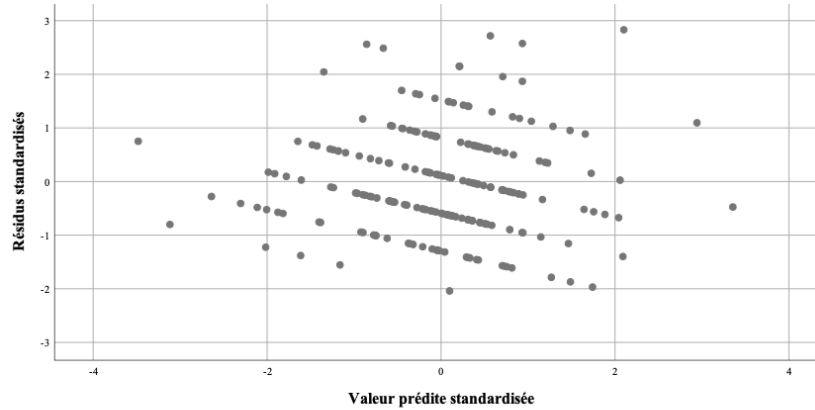


- Autres_2 VS. Autres_3

Tableau 69: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Autres_2 VS Autres_3) et le score d'attitudes générales

N= 211 R ² = 0,135**	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,62
Stade d'avancement	0,39
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,38
Sexe	0,81
Origine ethnique	0,88
Statut d'emploi	0,98
Statut d'agent de sécurité	0,88
Proche policier	0,95
Victime_force	0,85

Figure 70: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression linéaire multiple présenté au tableau 69, à la page précédente

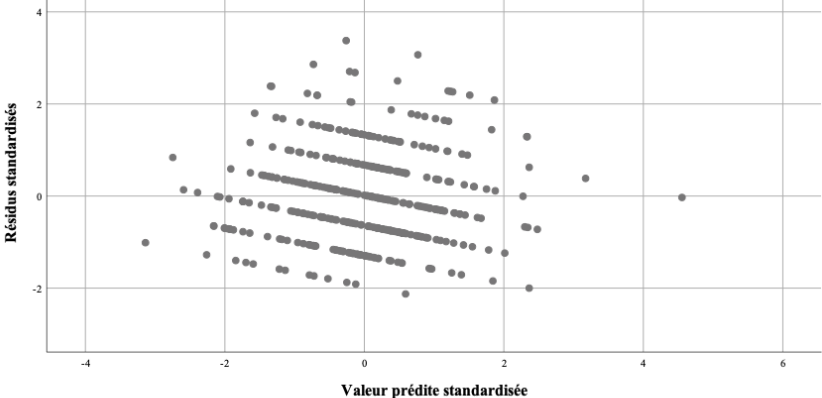


- Autres_1 VS. Autres_3

Tableau 70: Coefficients de tolérance du modèle de régression linéaire multiple évaluant l'effet de l'attitude générale sur l'attitude spécifique avec effet d'interaction entre le stade d'avancement (Autres_1 VS Autres_3) et le score d'attitudes générales

N= 419 R ² = 0,083**	Tol.
Échelle d'attitudes générales face à la légitimité de la police	0,80
Stade d'avancement	0,42
Interaction entre stade d'avancement et échelle d'attitudes générales	0,41
Sexe	0,89
Origine ethnique	0,96
Statut d'emploi	0,98
Statut d'agent de sécurité	0,91
Proche policier	0,96
Victime_force	0,87

Figure 71: Diagramme de dispersion pour évaluer le respect du postulat d'homoscédasticité du modèle de régression de régression linéaire multiple présenté au tableau 70, à la page précédente



ANNEXE 13

CHAPITRE 7 : QUELQUES ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

ANALYSE DE VARIANCE POUR DÉTERMINER QUEL IEM CAUSE LA BAISSE DE L'ÉCHELLE D'ATTITUDES FACE À LA LÉGITIMITÉ DE LA POLICE POUR LES ASPIRANTS POLICIERS DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC (ENPQ)

Tableau 71: Statistiques descriptives pour chaque item de l'échelle d'attitudes face à la légitimité de la police et analyse de variance (One-Way ANOVA)

Item	Stade d'avancement des futurs policiers	N	Moyenne	F
1. Je fais confiance à la police du Québec	Policiers_1	431	3,72	3,531*
	Policiers_2	336	3,79	
	Policiers_3	369	3,80	
	Policiers_ENPQ	357	3,75	
2. La police s'occupe efficacement des problèmes de sécurité	Policer_1	427	3,51	1,277
	Policiers_2	334	3,54	
	Policiers_3	367	3,57	
	Policiers_ENPQ	356	3,51	
3. La police a bien fait son travail lors des manifestations du Printemps 2012	Policiers_1	383	3,14	17,887***
	Policiers_2	323	3,32	
	Policiers_3	358	3,41	
	Policiers_ENPQ	352	3,37	
4. La police utilise trop souvent la force envers des citoyens (R)	Policiers_1	404	3,290	7,066***
	Policiers_2	331	3,44	
	Policiers_3	362	3,423	
	Policiers_ENPQ	354	3,444	
5. Les policiers qui blessent des citoyens dans le cadre de leur travail devraient toujours faire l'objet de poursuites criminelles (R)	Policiers_1	414	3,454	16,870***
	Policiers_2	334	3,650	
	Policiers_3	361	3,670	
	Policiers_ENPQ	356	3,702	
6. En général, les policiers au Québec sont agressifs (R)	Policiers_1	419	3,671	2,543 ⁺
	Policiers_2	331	3,755	
	Policiers_3	361	3,741	
	Policiers_ENPQ	354	3,712	
7. En général, les policiers du Québec sont impolis (R)	Policiers_1	419	3,637	0,157
	Policiers_2	331	3,641	
	Policiers_3	361	3,659	
	Policiers_ENPQ	354	3,638	
8. La formation des policiers du Québec est trop courte (R)	Policiers_1	412	3,620	29,425***
	Policiers_2	331	3,532	

	Policiers_3	356	3,539	
	Policiers_ENPQ	356	3,222	
9. La formation des policiers du Québec est incomplète (R)	Policiers_1	386	3,728	32,295***
	Policiers_2	328	3,488	
	Policiers_3	358	3,478	
	Policiers_ENPQ	353	3,275	
10. La police du Québec fait bien son travail	Policiers_1	428	3,52	2,343 ⁺
	Policiers_2	332	3,61	
	Policiers_3	364	3,58	
	Policiers_ENPQ	355	3,54	
11. Le système de justice est trop clément envers les policiers qui commettent des fautes professionnelles (R)	Policiers_1	356	3,093	9,275***
	Policiers_2	317	3,221	
	Policiers_3	347	3,306	
	Policiers_ENPQ	347	3,271	

Tableau 72: Tests post-hoc (Gabriel) des différences de moyennes

Item		Policiers_1	Policiers_2	Policiers_3	Policiers_ENPQ
1. Je fais confiance à la police du Québec	Policiers_1		-0,078 ⁺	-0,088*	-0,037
	Policiers_2			-0,010	0,041
	Policiers_3				0,051
	Policiers_ENPQ				
2. La police s'occupe efficacement des problèmes de sécurité	Policiers_1		-0,030	-0,061	0,000
	Policiers_2			-0,031	0,030
	Policiers_3				0,061
	Policiers_ENPQ				
3. La police a bien fait son travail lors des manifestations du Printemps 2012	Policiers_1		-0,181***	-0,269***	-0,228***
	Policiers_2			-0,089	-0,048
	Policiers_3				0,041
	Policiers_ENPQ				
4. La police utilise trop souvent la force envers des citoyens (R)	Policiers_1		-0,155**	-0,133**	-0,154**
	Policiers_2			0,021	0,001
	Policiers_3				-0,021
	Policiers_ENPQ				
5. Les policiers qui blessent des citoyens dans le cadre de leur travail devraient toujours faire l'objet de poursuites criminelles (R)	Policiers_1		-0,200***	-0,216***	-0,248***
	Policiers_2			-0,021	-0,053
	Policiers_3				-0,032
	Policiers_ENPQ				
6. En général, les policiers au Québec sont agressifs (R)	Policiers_1		-0,084 ⁺	-0,070	-0,041
	Policiers_2			0,014	0,043
	Policiers_3				0,029
	Policiers_ENPQ				

7. En général, les policiers du Québec sont impolis (R)	Policiers_1		-0,003	-0,022	-0,001
	Policiers_2			-0,019	0,002
	Policiers_3				0,021
	Policiers_ENPQ				
8. La formation des policiers du Québec est trop courte (R)	Policiers_1		0,087	0,080	0,397***
	Policiers_2			-0,008	0,310***
	Policiers_3				0,317***
	Policiers_ENPQ				
9. La formation des policiers du Québec est incomplète (R)	Policiers_1		0,240***	0,250***	0,453***
	Policiers_2			0,010	0,213***
	Policiers_3				0,203***
	Policiers_ENPQ				
10. La police du Québec fait bien son travail	Policiers_1		-0,090 ⁺	-0,058	-0,019
	Policiers_2			0,032	0,070
	Policiers_3				0,039
	Policiers_ENPQ				
11. Le système de justice est trop clément envers les policiers qui commettent des fautes professionnelles (R)	Policiers_1		-0,128*	-0,213***	-0,178***
	Policiers_2			-0,085	-0,050
	Policiers_3				0,035
	Policiers_ENPQ				